# CORRESPONDANCE MINISTÉRIELLE

DU

## COMTE J. H. E. BERNSTORFF

1751—1770.

# CORRESPONDANCE MINISTÉRIELLE

DU

## COMTE J. H. E. BERNSTORFF

1751—1770

PUBLIÉE

PAR

P. VEDEL

TOME SECOND.

AUX FRAIS DE LA FONDATION CARLSBERG.

COPENHAGUE

IMPRIMERIE DE JØRGENSEN & CIE

1882.

## 177.

Lettre de cabinet à l'empereur Pierre III.[1])

Christiansbourg le 1 février 1762.

Monsieur mon frère! C'est un événement si glorieux pour la maison qui nous est commune de voir votre majesté impériale monter sur le trône de Russie, que je me hâte de l'en féliciter et de lui marquer les sentiments qui m'animent dans cette grande occasion. Je fais les vœux les plus sincères pour le bonheur et la prospérité de son règne, et comme je n'ai rien désiré jusqu'ici avec plus d'empressement que son amitié, et que mes sollicitudes les plus constantes et les plus vives, depuis que je porte la couronne de nos aïeux, n'ont point eu d'autre but que celui de terminer et d'écarter tout ce qui pouvait troubler notre concorde et notre intelligence, je continuerai à penser de même et à faire de l'affermissement de l'union et de l'alliance déjà si anciennes et si naturelles entre nos monarchies le premier et le plus constant objet de mes vœux et de mes soins. Je souhaite avec ardeur que votre majesté impériale soit dans les mêmes dispositions et je la prie de croire que, si votre majesté impériale le veut, elle n'aura point d'ami et d'allié plus constant et plus fidèle que moi.

---

[1]) La nouvelle de la mort de l'impératrice Elisabeth arriva à Copenhague le 23 janvier. De nouvelles lettres de créance furent expédiées sans délai à mons. de Haxthausen, accompagnées de la lettre de cabinet ci-dessus dont la remise devait dépendre des circonstances. En même temps le ministre reçut l'ordre de se rapprocher de mr. Keith, l'envoyé d'Angleterre, qui jouissait de la faveur du nouvel empereur.

## 178.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 1 février 1762.

La révolution arrivée en Russie a tout changé et par rapport aux affaires générales et par rapport à nous. Vous savez ce que cette époque m'a paru être, avant qu'elle n'arrivât. Elle n'a pas changé de face pour moi depuis qu'elle est arrivée, et les premières démarches du nouvel empereur, quoique jusqu'ici très décentes vis-à-vis du roi, me donnent plus d'un sujet de me confirmer dans mon opinion. L'Autriche, la France et la Suède vont voir et sentir si ce que le roi leur a fait représenter si vivement au sujet de la Russie était fondé, et les deux premières puissances auront tout le temps de connaître si leur politique a été bonne et à qui elles ont sacrifié et en faveur de quel prince elles ont négligé et abandonné la cause du Nord et les intérêts du roi.

Il ne peut plus être question de la médiation ni de l'assistance de ces mêmes puissances en Russie; elles n'y ont plus de crédit elles-mêmes. Le mémoire envoyé à Vienne et à Versailles[1]) n'est donc plus bon à rien et n'aura probablement pas même été présenté, si la nouvelle de la mort de l'impératrice et de l'avénement au trône de Pierre III ainsi que de ses premières démarches, les plus vives et les plus fortes que dans de pareilles circonstances on ait jamais vues à un commencement de règne, a été sue de mrs de Bachoff et de Wedel-Frijs avant qu'ils eussent exécuté cette partie de leur commission. Nous n'avons par conséquent plus besoin de la concurrence des ministres de Suède ni qu'ils secondent les représentations de ceux du roi. Tout cela est fini.

Toute idée d'une continuation de la guerre contre le roi de Prusse doit, je crois, être finie de même en Suède. Soit que la suspension d'armes entre les Russes et les Prussiens, première résolution du nouveau czar, soit d'abord suivie d'une paix ou même d'une alliance, soit qu'elle n'ait

---

[1]) Voir no. 175.

pas d'abord une conséquence si considérable, elle suffit pour arrêter tous les progrès des Suédois et même pour leur en faire perdre la pensée, et il ne s'agira plus sans doute que des moyens d'apaiser le ressentiment du prince, jusque là l'ennemi, et d'obtenir une paix tolérable. Tout ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer sur ce sujet, les ménagements et les circonspections estimés nécessaires et l'étant en effet alors, sont donc superflus aujourd'hui; il ne peut plus y avoir de contestation et, les partisans les plus zélés de la France ne pouvant sans doute plus faire de résistance sur ce point, la continuation de cette guerre ne saurait plus donner de l'inquiétude au roi. Les deux objets de votre concert à prendre avec nos amis ont donc disparu et, avec eux, votre négociation qui s'y rapportait.[1])

Mais une autre sollicitude bien plus vive et bien plus considérable se présente à leur place.

Le roi a de très-justes sujets de croire que le nouvel empereur de Russie, montant sur le trône le cœur rempli de préjugés, de principes se ressentant de son ancienne situation et de celle de ses pères, de ressentiments et de haines, commencera par contenter toutes ses malheureuses passions et que, sans faire réflexion aux intérêts les plus décidés et les moins douteux de son empire, il favorisera les vues du roi de Suède, son cousin, et du roi de Prusse, son ami, et que, se réunissant avec eux et profitant dans ces premiers moments de la complaisance que la Grande-Bretagne aura pour lui et de ce qu'elle doit sans doute à l'amitié et à la confiance de ces trois princes, tous les trois ennemis de la France son ennemie, il donnera un si grand poids à la balance en faveur des Suédois royalistes et de la reine amie de ce parti, que cette princesse pourra parvenir à ce but depuis si longtemps désiré, d'écraser ses

---

[1]) En réponse à la lettre no. 172, le baron de Scheffer avait proposé à Bernstorff „de lier davantage et de combiner plus étroitement les intérêts réciproques des deux royaumes et de se prêter mutuellement la main pour sauver les objets précieux pour lesquels ils étaient alarmés l'un et l'autre.“ En outre il avait suggéré de conclure une alliance intime entre le Danemark, la Suède et la France.

adversaires et avec eux la liberté de la Suède. Ce serait, il est vrai, un prodige dans la politique de voir un roi de la Grande-Bretagne, électeur de Hanovre, un roi de Prusse et un empereur de Russie contribuer à rétablir en Suède le pouvoir souverain dont ils ont tous si souvent et si longtemps ressenti les funestes effets, mais l'époque présente est si triste et si malheureuse que rien n'y est impossible et que l'on doit y craindre tout.

C'est ce danger qui, vous faisant oublier tout le reste, doit seul vous occuper aujourd'hui même. Le roi, quoique directement menacé d'une guerre, qu'il a tant cherché, tant travaillé à prévenir et à écarter, quoique donnant actuellement tout son temps à prendre les mesures et à donner les ordres nécessaires pour la soutenir, n'en fait pas moins un des premiers objets de son attention et, sans parler des soins au dehors pour le détourner ou le diminuer et pour ouvrir les yeux aux cours peut-être éblouies par l'illusion du moment, il s'est déterminé à ne point retirer à ses amis son secours, dont ils peuvent avoir un besoin si pressant dans cette périlleuse crise.

Dites-le leur, monsieur, de la part du roi, dites-leur que vous n'avez plus d'argent pour soutenir le parti dans les combats ordinaires, les circonstances ne le souffrent plus, mais que lorsqu'il s'agira de parer le coup décisif ou de sauver la forme du gouvernement et eux-mêmes, vous aurez encore toute la somme que le roi vous avait confiée. La cause de la France doit être maintenue désormais par la France seule, parce que le moment ne permet pas au roi de donner aux intérêts de ses amis ce que le salut de son propre peuple lui demande, mais la liberté de la Suède est la propre affaire de sa majesté et c'est ainsi qu'elle la considère. Ne vous laissez pas écarter de ce principe ni par des représentations, ni par des instances, ni par des menaces. Le roi a pris cette résolution et ne saurait en prendre d'autres.

Dans ce funeste moment il importe moins au roi, qui domine en Suède, si ce royaume est en paix ou en guerre, si les Français ou les Anglais y ont la pluralité des suffrages; il lui importe seulement que la Suède reste libre, et pour vous dire tout en un mot, que la reine ne puisse

pas joindre les forces de ce royaume à celles de la Russie pour l'attaquer lui-même.

Voilà, monsieur, tout ce que je puis vous dire pour le présent, et c'est en dire assez à un homme aussi sage et aussi éclairé que vous l'êtes. Lorsque les affaires se seront un peu débrouillées, lorsque l'on saura un peu mieux quelles puissances en Europe seront amies, quelles seront ennemies, ce qu'il y aura à craindre ou à espérer, nous pourrons nous concerter plus particulièrement. Tâchez de conserver au roi les amis qu'il a, et faites ce qu'il vous sera possible pour prévenir qu'ils ne se livrent pas au désespoir. Tant change dans le monde, le mal comme le bien, il ne s'agit que de tenir ferme dans son devoir. —

## 179.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 19 février 1762.

Dimanche au matin 14 d. c. je reçus des mains du courrier que vous m'avez dépêché le 10, les paquets que vous lui aviez confiés et le même jour sur le soir on me remit votre lettre du 9 envoyée par la poste. Je les ai mis sur le champ sous les yeux du roi et sa maj., qui est toujours très contente de votre conduite et de vos rapports, me commande de vous dire qu'elle l'est particulièrement du parti que vous avez pris de me faire passer par courrier les avis importants qui vous étaient venus. Vous satisferez à ses volontés en agissant toujours de même en pareilles occasions.

En vain vous cacherais-je cependant, monsieur, que si le roi approuve fort tout ce que vous avez dit et fait, il n'est pas content de même des propos que notre ami vous a tenus et qu'il voit avec quelque surprise que, dans un temps où le changement des conjonctures et l'extrême danger qui menace pour le moins autant la Suède que le Danemark exigeraient l'ouverture la plus cordiale et la disposition la plus sincère et la plus décidée de résister de concert et par des mesures réunies au péril commun, il ne s'explique toujours que sur l'ancien ton, désire toujours des secours

pécuniaires, quoiqu'il ne puisse se déguiser qu'ils deviennent excessivement onéreux au roi dans de telles circonstances, et qu'à la moindre difficulté que vous lui faites, il parle d'abord de se retirer et de tout abandonner. Je connais trop cet homme éclairé, vertueux et plein des sentiments d'honneur les plus délicats, pour ne pas me dire ce qu'il doit lui en coûter pour jouer un rôle si contraire sans doute aux sentiments de son propre cœur. Mais comme dans les affaires il ne s'agit point des sentiments mais des faits, je vous avoue que je ne connais point de liaison moins agréable que celle qui se forme avec des gens qui, quelque chose que vous fassiez pour eux, ne vous aiment jamais, ne se fient point à vous, ont toujours des raisons et des excuses pour ne rien faire lorsqu'on leur demande quelque acte d'amitié, ne vous reconnaissent pour leurs amis qu'au moment que vous entrez dans leurs passions et leur fournissez les moyens de contenter leurs animosités particulières, et sont constamment plus attachés à la puissance dont ils s'avouent abandonnés qu'à celle qui les soutient.

Si le roi se permettait d'avoir de l'humeur dans les affaires, il n'en faudrait pas davantage pour le déterminer à laisser à eux-mêmes des alliés si injustes et si peu utiles. Mais comme il s'est fait une règle de veiller au bien de l'Etat et du Nord, sans s'en laisser détourner par ce qui rebuterait tout autre prince que lui, il ne me permet que de vous dire à vous ce qu'il pense de ces soi-disant amis, du nombre desquels il excepte le baron de Scheffer comme particulier mais non comme sénateur et chef de parti, qualité dans laquelle il le voit aussi faible que les autres, et il veut que vous teniez à leur égard la même contenance que jusqu'à présent, et que, sans leur faire rien remarquer du juste mécontentement de sa maj., vous vous appliquiez uniquement à relever leur courage abattu et à tirer d'eux le meilleur parti qu'il sera possible dans cette dangereuse et accablante conjoncture.

Pour cet effet vous direz à notre ami que, dans cette crise, il ne s'agit point de songer à soi-même et de se soustraire aux dangers dont on pourrait être menacé, mais qu'il faut être ferme et s'ensevelir, si telle est la volonté de la Providence, sous les ruines de sa patrie et de sa li-

berté, que nous avons tous pris cette résolution ici et que nous ne doutons pas un moment que lui et ses amis ne pensent de même. Que de tous les projets qui peuvent se former contre le bonheur des deux nations, celui que le nouveau czar paraît avoir concerté avec la reine de Suède[1]) est le plus funeste, mais qu'il n'est pas encore exécuté et que c'est là le moment où ceux qui aiment leur patrie, animés par le péril même, doivent redoubler de courage et d'activité pour le sauver. Que le roi va faire les derniers efforts, et par terre et par mer, pour opposer au czar une résistance à laquelle ce prince ne s'attend peut-être pas, et que, donnant une sollicitude égale aux intérêts de ses amis en Suède, il fera encore, pour les soutenir, tout ce qui lui sera possible. Qu'il faut s'unir plus étroitement que jamais, concerter de bonne foi ses mesures, marquer partout une fermeté invincible pour la conservation de ses possessions légitimes d'une part et de ses lois de l'autre, et donner par cette constance le temps aux alliés et particulièrement à la France, si fortement intéressée à la conservation de l'indépendance du Nord, de revenir de son étourdissement et de sortir de la léthargie où ses malheurs et l'amour d'un nouveau système l'ont plongée. Vous ajouterez que, pour joindre les effets aux paroles, sa maj. vous a laissé la disposition des cent mille écus qui vous avaient été remis avant la malheureuse révolution arrivée en Russie, et vous a permis et ordonné de les employer à sa réquisition et de concert avec lui toutes les fois qu'il s'agira d'empêcher le renversement du comité secret actuel, le déplacement du maréchal de la diète, du comte d'Ekeblad ou de quelque autre sénateur principal et nécessaire à la bonne cause, ou pour obtenir quelque autre avantage considérable, ou pour combattre une augmentation de pouvoir à accorder au roi ou d'autres manœuvres tendantes à rétablir la souveraineté, de même que lorsque vous trouverez jour de hâter par là la clôture de la diète,

---

[1]) Cfr. Malmstrøm l. c., V, 171, Fersen: historiska Skrifter, III, 325, 327, VIII, 296, Mercy: Dépêches à Mr le comte de Kaunitz, dans Recueil de la société historique russe 93, 159, 195.

dont la prolongation est si dangereuse dans les conjonctures présentes.[1]) Et vous l'assurerez que le roi joindra à ses secours l'assistance la plus décidée et la plus vigoureuse en tous lieux, en cas qu'elle fût nécessaire, et qu'il vous chargera surtout de lui faire part confidentiellement de tout ce qu'il apprendra des desseins du czar et de la reine contre la liberté de la Suède et ses défenseurs, mais que sa maj. attend et demande le retour d'une confiance égale et qu'elle s'en fie à lui, que, les conjonctures rendant un concert entre les deux gouvernements contre les adversaires communs absolument indispensable, il ne souffrira point que l'on y manque de son côté et que l'on oblige par-là le roi à se détacher de gens qui veulent bien qu'on les aime mais qui ne veulent pas aimer à leur tour.

Vous lui ferez, monsieur, cette déclaration avec tous les égards, toute la candeur et toute la franchise, mais aussi avec toute la fermeté possibles. Il me semble qu'il aura lieu d'en être content, et s'il ne l'est pas, ce ne sera assurément pas notre faute. Je sais bien qu'il vous reparlera de la nécessité d'avoir la faction assemblée et de nourrir cet amas de gens dont on a besoin pour former la majorité, et je conviens qu'il a raison de désirer qu'on en trouve les moyens, mais je ne vois pas qu'il soit fondé à demander que ce soit le roi qui fournisse à cette dépense obscure, et cela dans un moment où cent mille écus coûtent plus à sa maj. que ne le feraient peut-être cinq cent mille en d'autres temps. Dans les cas extrêmes comme celui-ci, il n'est pas juste que le roi seul porte le fardeau et que sa maj. épuisée, car enfin toutes choses ont leurs bornes, par ces petits frais journaliers, ne puisse plus fournir aux occasions qui l'intéressent elle-même. Je pense comme vous, monsieur, que mons. d'Havrincourt ne laissera pas périr le parti pour cela,[2]) lorsqu'il verra que sa politique, dans laquelle je crains que nos amis ne trempent que trop, de nous donner les embarras et de se réserver la gloire, est éventée et qu'elle ne réussira plus. Le roi ne veut cependant pas vous gêner ni vous restreindre absolument à

---

[1]) La diète ne fut close que le 21 juin 1762.

[2]) Cfr Malmstrøm, l. c. V, 160, Correspondance, 227.

cet emploi de ses deniers et si vous voyiez qu'il serait d'une véritable utilité de donner quelque argent pour retenir à la diète des gens qui la quitteraient d'ailleurs au détriment de la bonne cause, vous pourrez leur donner ce que vous jugerez convenable. Sa maj. s'en fie à votre prudence et à votre zèle et soyez bien sûr que cette liberté qu'elle vous accorde, ne vous sera pas un piège mais que vous serez approuvé en agissant avec votre intelligence et votre fidélité accoutumées, lors même que le succès ne serait pas heureux. Il est impossible que le roi et son ministère prévoient tous les cas, vous savez les intentions et le système de sa maj., vous êtes sur les lieux, faites pour le mieux et soyez certain que le roi sera content.

Je vous recommande surtout de faire clore la diète, si vous le pouvez effectuer, sans avoir une nouvelle convocation plus dangereuse encore à craindre. Nous aurons une grande inquiétude de moins lorsque cette assemblée si mal disposée sera séparée. Délibérez-en avec notre ami.

Le délai de l'arrivée du sieur Stachief[1]) me paraît une nouvelle preuve des desseins hostiles du nouvel empereur. Tâchez de pénétrer ce qui l'arrête et apprenez-moi aussi si et quand vous croyez que le baron de Lutzow[2]) viendra ici.

## 180.

Dépêche à Mr le comte de Wedel-Frijs à Paris.

Copenhague le 27 février 1762.

(Extrait.)

— Elle (sa majesté) prend ses mesures en conséquence. Elle a d'abord, pour n'avoir rien à se reprocher, répondu dans les termes les plus amicals et les plus décents aux lettres de notification que le nouvel empereur lui a adressées, elle a ordonné au comte de Haxthausen de sonder ce prince ou plutôt son ministère si l'envoi d'un ambassadeur pour le complimenter d'une manière solennelle sur son avéne-

---

[1]) L'envoyé de Pierre III à Stockholm.

[2]) Ministre de Mecklenbourg.

ment à l'empire pourrait lui être agréable, dans quel cas sa maj. nommerait sur le champ un des premiers seigneurs de sa cour pour s'acquitter de cet office ainsi qu'elle l'avait fait lorsqu'un autre prince de sa maison était monté, il y 11 ans, sur le trône de Suède, et elle a autorisé ce ministre à assurer sa maj. imp. de son désir de vivre en amitié et en paix avec elle et de s'arranger sur leurs différends. Mais comme elle ne se promet de ces démarches d'autre avantage et d'autre satisfaction que celle de les avoir faites, et qu'elle s'attend à éprouver bientôt et peut-être sans délai les effets du nouveau pouvoir et de l'ancienne haine du czar, elle se prépare à les soutenir avec fermeté. Quoique épuisée par de longs armements et de terre et de mer, laissée sans la moindre assistance par ses amis, qui lui retiennent jusqu'aux petits secours qu'ils lui devraient, en vertu des traités, même en temps de paix, elle trouve dans l'amour de ses peuples les moyens d'opposer aux Russes une armée et une flotte capables, à ce qu'elle espère, d'arrêter leurs premiers efforts, et par ses ordres tout se rassemble, tout se prépare à garnir ses ports et ses côtes, ses frontières et ses places. Au premier avril tous les corps seront complets et tout sera en mouvement, et la France peut compter que le roi combattra jusqu'à l'extrémité pour maintenir ses droits et ses états et pour empêcher que la Russie en l'abattant n'achève pas d'asservir le Nord.

Voilà, monsieur, ce que le roi veut que vous disiez en confidence au comte de Choiseul. Le moment dont vous avez entretenu si souvent et lui et ses prédécesseurs est, ou semble au moins être arrivé. Le roi ne s'y démentira point; mais, après avoir exposé ainsi les sentiments et les résolutions de sa maj., vous demanderez en son nom et de sa part à ce seigneur de vouloir bien s'ouvrir à vous de ce que dans cet état des choses le roi très-chrétien pourrait souhaiter qu'elle fît. Vous le prierez surtout de vous marquer avec candeur ce à quoi le roi a à s'attendre de la France s'il est attaqué.

Votre exc. sent bien qu'il n'est plus question de demander à cette couronne de bons offices ou une assistance de négociation. Ces temps ne sont plus. Les années dans lesquelles elle aurait pu par cette voie détourner les mal-

heurs publics et les nôtres, se sont inutilement écoulées. Vous sentez de même que l'intention de sa maj. ne saurait être non plus de réclamer dès à présent la garantie de sa maj. tr. chrétienne. Cette démarche serait prématurée. Le but du roi n'est que d'unir ses conseils avec ceux de ce monarque, son allié et son ami, et surtout de savoir avec certitude — connaissance qui lui est absolument nécessaire pour ses arrangements — ce qu'elle peut se promettre de lui en cas d'attaque.

Votre exc. fera cette demande au comte de Choiseul en présence de mon neveu et, aussitôt que ce seigneur y aura répondu au nom de son maître, mon neveu, auquel j'écris aujourd'hui sur ce sujet, partira pour porter cette réponse, quelle qu'elle soit, à sa majesté. Il importe au roi d'en être instruit promptement et par un homme qui, mis au fait par votre exc. et témoin lui-même de la manière dont elle aura été rendue, pourra lui rendre un compte exact de tout le sens des termes dont elle sera composée.

## 181.

### Dépêche à Mr le comte de Bachoff à Vienne.

Copenhague 6 mars 1762.

Lorsque j'eus l'honneur d'écrire à votre excellence le 2 du passé, le gouvernement du nouvel empereur de Russie était encore si récent et ceux qui se plaisent à douter de tout ce qui ne leur est pas agréable et à ne faire aucune attention aux maux et aux dangers d'autrui, avaient encore si beau jeu à feindre une incertitude sur les sentiments de ce prince, que le roi m'ordonna, de suspendre toute direction ultérieure à donner à ses ministres et d'attendre que les démarches suivantes du nouveau monarque eussent développé davantage ces dispositions tant de fois prédites et si fidèlement annoncées par sa maj., et qu'elles eussent réduit ses prétendus amis à ouvrir les yeux sur des vérités que, par une funeste politique, ils avaient tâché jusqu'ici de dérober à leurs alliés et de se cacher à eux-mêmes. Tout le mois passé a été donné à cette attente et elle l'a rempli. Les

inclinations et les projets du czar ne sont plus douteux et, avec quelque soin et quelque application que mr. le comte de Kaunitz puisse vouloir soutenir et répondre que ce ne sera qu'après la tenue du grand-conseil indiqué dès les premiers jours du nouveau règne mais point encore assemblé, que l'on pourra juger des desseins de sa maj. imp., il ne pourra déguiser ni à lui-même ni à personne que tout ce que votre exc. lui a prédit si souvent de la part du roi se vérifie à la lettre, que le czar a déjà pris son parti, que ce parti est opposé à toutes les vues de la maison d'Autriche, qu'il aime ce qu'elle hait, qu'il hait ce qu'elle aime, que le roi de Prusse est à ses yeux ce que la maison d'Autriche a été à ceux des deux dernières princesses qui ont occupé le trône avant lui, l'allié naturel de la Russie, que tous ses vœux ne tendent qu'à s'assujettir le Nord et qu'il attend, pour passer à l'exécution, non la tenue de ce grand-conseil qu'il méprise et qu'il n'écoutera pas, mais le retour du courrier dépêché le 30 janvier pour Londres, de sorte que c'est entre les mains de la Grande-Bretagne qu'est pour le moment la volonté de la Russie et que le sort de cette alliance, à laquelle la cour de Vienne n'a pas hésité de sacrifier au moins tout le Nord, dépend de l'accueil que fera l'Angleterre aux propositions du nouveau souverain.

Le moment est ainsi arrivé, monsieur, où les puissances que des engagements et, plus étroitement encore, un intérêt commun lient l'une à l'autre ne doivent plus se présenter des illusions ni s'en nourrir elles-mêmes, mais où il faut qu'elles voient clair dans leurs résolutions mutuelles, car le peu qu'il reste d'obscurité dans le système du czar sera dissipé avant que cette lettre vous parvienne. Le comte de Kaunitz saura déjà alors jusqu'où l'Angleterre sera entrée dans ce système. Il devinera ce que la réponse de cette couronne effectuera sur l'esprit de ce prince et il aura arrangé en conséquence son propre plan. Rien ne peut ou au moins rien ne doit l'empêcher de vous écouter et de s'expliquer avec vous. Votre exc. cherchera et saisira donc la première occasion favorable d'exposer avec candeur et franchise le véritable état de choses à ce ministre, non pour l'instruire, cela serait superflu, mais pour lui faire voir qu'elle en est instruite. Elle se dispensera de lui rappeler

le passé. Le souvenir de tant de représentations inutiles et de tant de moments perdus malgré nos plus vives instances ne serait plus qu'amer, ne serait plus qu'un reproche et, avec quelque facilité qu'on réussisse ordinairement à diminuer dans son esprit ses propres torts et à les oublier, il sera difficile à mr de Kaunitz de ne pas se dire quelquefois à lui-même, combien il a négligé les intérêts du roi, de l'Allemagne et du Nord, et combien il a contribué à élever et à approcher un ennemi de la monarchie autrichienne, un fléau et rival de sa puissance dans l'empire. C'est donc à ses propres réflexions que nous remettrons l'office de nous justifier et de nous venger, et votre exc. ne visera qu'à le convaincre que le danger, parvenu au point où il l'est, exige une confiance réciproque et des mesures sérieuses, bien méditées, promptes et décisives.

Elle lui dira qu'elle a ordre du roi de ne pas lui taire l'attente où est sa maj. de se voir peut-être promptement attaquée par les forces que l'empereur a en Poméranie, attente que les politesses ordinaires que ce prince lui a marquées ainsi qu'à tous les souverains à son avénement au trône ne diminuent pas, et que la connaissance parfaite qu'elle a de ses dispositions et de ses inclinations les plus chères fortifie, et vous ajouterez, monsieur, que quoique le roi ait fait et fasse encore tout ce que la prudence et la décence peuvent lui permettre pour détourner cette attaque, ayant pour cet effet donné les ordres les plus amples et les plus précis à son ministre à Pétersbourg, il se prépare néanmoins à la soutenir par mer et par terre, et qu'il est bien décidé à défendre sous la protection du Tout-Puissant ses Etats, et à combattre contre l'asservissement du Nord avec la même fermeté avec laquelle il a jusqu'ici maintenu la paix et le repos de ses peuples.

Après cette déclaration confidentielle, monsieur, vous ferez entendre à mr le comte de Kaunitz que le roi, comptant toujours sur l'amitié de l'impératrice-reine, fondée sur un intérêt aujourd'hui plus que jamais évidemment commun, s'assurant sur la bonne foi avec laquelle elle exécutera, le cas échéant, non seulement ses propres engagements mais encore ceux de l'empereur Charles VI, son auguste père,

pris le 26 mai 1732,[1]) et ayant la plus haute opinion des lumières de son ministère, vous a commandé de l'assurer du désir qu'il a de savoir son opinion sur les mesures à prendre dans ces conjonctures, et du cas infiniment distingué qu'il fera de ses conseils et de ses avis dans cette importante crise. Mais que sa maj. vous a aussi expressément ordonné de lui demander, en son nom et de sa part, ce qu'elle pourrait se promettre de sa maj. imp. et royale en cas qu'elle fût attaquée par les Russes.

Votre exc. fera cette demande au ministre impérial avec toute la prudence, tous les ménagements et toutes les marques d'amitié, de déférence et de confiance, mais aussi avec toute la précision possible, et elle lui observera que sa majesté ne prétend pas par là réclamer déjà la garantie de l'impératrice-reine promise par le traité déjà cité du 26 mai 1732, et nommément par son article secret — cette réclamation serait encore prématurée — et qu'elle ne se propose dans ce moment que d'apprendre sur quoi elle peut compter de la part de cette princesse, connaissance qui lui est absolument nécessaire dans la position où sont les affaires. Elle me fera parvenir la réponse de ce seigneur, quelle qu'elle puisse être, bonne ou mauvaise, par le courrier que je lui ai dépêché le 13 de janvier. Votre exc. ne saurait donner trop de soin pour l'obtenir prompte et positive. Les moments sont précieux et il importe au roi de savoir s'il a des amis et quels ils sont.[2]) —

---

[1]) Dans le traité conclu le 26 mai 1732 à Copenhague entre l'empereur Charles VI, l'impératrice de Russie et le roi de Danemark, deux articles séparés portaient que l'on engagerait le duc de Holstein-Gottorp à renoncer à ses prétentions sur le Slesvic, moyennant la somme d'un million de rigsdalers qui lui serait payée par le Danemark, que, si le duc n'acceptait pas cette offre dans le terme de deux ans, le roi de Danemark ne serait plus tenu à rien envers lui, et que l'empereur et la Russie se regarderaient comme dégagés des promesses qu'ils avaient faites à la maison de Holstein cfr Flassan, histoire des traités, XIII, 322.

[2]) La cour de Vienne était dans la consternation à cause de l'avénement de Pierre III. Sans croire encore à la possibilité qu'il irait jusqu'à s'allier avec Frédéric II, elle craignait qu'il ne se décidât à sortir de la coalition et, pour l'y retenir, elle était disposée à faire bien des concessions. Le comte Mercy, qui, en

## 182.

### Note à Mr le baron de Borck, ministre de Prusse à Copenhague.[1])

Copenhague le 15 mars 1762.

Le roi, ayant de puissantes raisons pour croire que l'empereur de Russie se prépare à rompre la paix et la bonne intelligence qui ont subsisté depuis si longtemps entre les deux couronnes, et à l'attaquer dans ses Etats, pour lui enlever le duché de Slesvic, croit devoir à sa maj. le roi de Prusse, non-seulement comme à un des princes garants de sa possession du dit duché, mais encore comme à un monarque directement intéressé au maintien de l'indépendance et de l'équilibre du Nord, de lui faire, sans perte de temps, confidentiellement part de ce dessein et des avis qu'il en a reçus.

Sa majesté le roi de Prusse n'ignore pas les soins que le roi s'est donnés depuis près de douze ans pour détourner cette augmentation des calamités de l'Europe, et pour la prévenir par un accommodement amical et solide; elle, à l'attention de qui rien n'échappe, sait que tout a été tenté, que rien n'a été négligé pour parvenir à ce but et sa maj. la prie de croire qu'elle est toujours également

---

1761, avait succédé au comte d'Esterhazy dans l'ambassade de Pétersbourg, se félicite dans ses dépêches d'avoir toujours traité la question holsteinoise avec tant de mollesse, qu'il ne s'était pas attiré la haine du nouvel empereur, comme l'avait fait l'ambassadeur de France, voir Mercy, l. c., 12, 31—32; il conseille à son gouvernement d'éviter soigneusement tout engagement avec le Danemark, l. c, 79, 88, il dit, qu'il faut plutôt flatter l'animosité de l'empereur contre ce pays à cause du Holstein et tâcher de renverser l'élection du prince danois à la coadjutorerie de Lubeck, car, si le Danemark se jetait entre les bras de la Prusse et que Frédéric II acceptât l'alliance avec le Danemark, la prédilection dangereuse de Pierre III pour ce monarque se changerait en haine et la coalition resterait intacte, pag. 31, 143—144, 311. Le comte Kaunitz ne désapprouva pas ces conseils, et dans une dépêche au maréchal Laudon de 24 mars il paraît disposé à donner des subsides à la guerre contre le Danemark, Arneth l. c. VI, 287.

[1]) Mr de Borck était fils d'un ministre d'Etat de Frédéric II. Sur les intrigues de ce ministre à la cour de Danemark, voir Molbech: Nyt Hist. Tidsskr, IV, 577—580, Holm: Hist. Tidsskr. IV R, III, 101—110.

disposée à faire, pour y parvenir encore, tout ce qui peut être raisonnablement exigé d'elle et tout ce qui est compatible avec sa dignité et avec sa sûreté. Mais si ses soins continuent d'être infructueux et si, comme il y a toute apparence, l'empereur de Russie persiste à ne vouloir rien écouter de ce qui pourrait l'arrêter dans son projet, elle tâchera de résister, sous la protection du Très-Haut, à ses forces, et elle combattra pour une cause qui est non-seulement la sienne mais encore celle du Nord et de l'Allemagne, avec la même fermeté et la même constance, avec lesquelles elle a conservé jusqu'ici le repos de ses peuples.

Sa majesté estimerait très superflu de représenter à un prince aussi éclairé que l'est sa maj. prussienne ce que les intérêts vrais et immuables de sa couronne exigent dans cette rencontre, et son intention n'est pas non plus de réclamer encore la garantie promise par l'art. V du traité conclu entre leurs augustes prédécesseurs le 24 mai 1715. Cette démarche serait prématurée. Elle ne se propose que de s'ouvrir à ce monarque d'un danger qui, par tant de raisons, leur est commun et de lui demander ses conseils dans un péril auquel il importe si fort à tous les deux, qu'elle ne cède pas.

Mr. le baron de Borcken est prié de faire parvenir ces sentiments et cette demande du roi au roi, son auguste souverain, et il lui plaira d'en procurer une réponse qui, dans une crise aussi vive et aussi violente, ne saurait arriver trop tôt.[1] —

---

[1] Il avait été de l'intérêt de la Prusse de favoriser les prétentions des ducs de Holstein-Gottorp contre le Danemark, mais il n'en était plus de même lorsqu'il s'agissait de voir la Russie s'établir dans le Holstein, cfr Mercy l. c., 44. Cependant la situation de Frédéric II était à la fin de 1761 si désespérée qu'il devait accepter l'alliance à n'importe quelles conditions, et d'ailleurs il n'avait jamais été favorable au Danemark, cfr Hist. de sept ans, V, 157. Ce fut dans ces circonstances qu'au commencement du mois de mars Pierre III proposa à mr. de Goltz, qui avait été envoyé par Frédéric II à Pétersbourg, de conclure un traité d'après lequel il rendrait les territoires prussiens occupés par l'armée russe et garantirait à la Prusse la possession de la Silésie et du Glatz, à condition que Frédéric II lui assurât le Holstein-ducal. Il y avait également question entre eux d'une alliance offensive-défensive

## 183.

### Dépêche à Mr de Johnn à Hambourg.

Copenhague le 16 mars 1762.

J'ai la mémoire encore si récente et si frappée de toutes les difficultés que votre exc. a rencontrées lorsqu'elle a négocié en 1759[1]) l'emprunt que le roi demandait alors à la ville de Hambourg, et de tout ce qu'il lui en a coûté de peines pour en faire réussir une partie, que ce n'est qu'à regret que je me vois obligé de la charger de nouveau, de la part de sa majesté, d'une commission de pareille espèce. Mais elle ne le sent sans doute que trop elle-même, les calamités dont il a plu à Dieu de couvrir depuis tant d'années la face de la terre, les dépenses prodigieuses que le roi s'est vu engagé et contraint de faire, non pour assouvir une coupable soif de gloire ou pour envahir le bien d'autrui, mais pour conserver le sien et maintenir le repos et le bonheur de ses peuples, et la guerre que, malgré les soins infatigables qu'il s'est donnés et qu'il se donne encore pour la prévenir, l'empereur de Russie est prêt à lui faire, le rendent indispensable et ne nous permettent pas d'hésiter à chercher des ressources dans une ville si opulente et si intimément intéressée au soutien de la cause et des armes du roi.

Trois ans se sont écoulés, monsieur, depuis le dernier emprunt. Mrs de Hambourg, qui alors se représentaient cette affaire comme si difficile et sujette à tant d'inconvénients, ont vu par expérience qu'elle ne leur a attiré ni embarras ni peine, et ils auront connu de même par l'expérience l'exactitude du roi à en remplir les conditions et à acquitter avec la dernière ponctualité les intérêts stipulés.

---

et l'empereur se montra même disposé éventuellement à assister Frédéric II par un corps auxiliaire contre l'Autriche, voir Schäfer III, 452, 472. L'empereur désirait qu'il lui fût permis d'occuper temporairement la ville de Stettin pour s'en servir comme place d'armes pendant la guerre contre le Danemark, et il paraît que sous certaines réserves Frédéric II était disposé à obtempérer à ce désir. De même Pierre III songea à adresser une pareille demande à la Suède pour la ville de Stralsund. Cfr Mercy, 73, 147, 156, 185, 200, 224, 226.

[1]) Cfr no 131.

J'ose donc croire qu'à cet égard la nouvelle négociation de votre exc. rencontrera quelque objection de moins, et qu'elle trouvera plus de facilité que la précédente, par l'effet d'une liaison déjà expérimentée et d'une confiance mieux établie.

Mais je sens aussi qu'elle sera exposée par d'autres raisons à des oppositions plus vives. D'abord le roi demande une somme plus forte. Quatre cent mille écus ne lui seraient rien aujourd'hui. Il désire 1500 ou 1200 mille ou, pour tout le moins, un million d'écus de banque. Et puis je ne me dissimule pas que les partisans de la Russie et de la maison ducale et peut-être encore ceux de la Prusse, qui, par une adulation en vérité bien peu glorieuse pour eux, se montrent aujourd'hui si officieux envers cette même nation qu'ils détestaient, il y a deux mois, et qui, par leur joie immodérée de leur réconciliation avec elle, ne font que prouver combien ils la craignent, travailleront contre vous et employeront les menaces et ce ton impérieux et violent, qui leur est si ordinaire, et qui cependant fait impression souvent sur le vulgaire et en général sur tous les esprits faibles, de quelque rang qu'ils soient, pour vous faire échouer.

Je me le dis, monsieur, et ces considérations font sur mon esprit toute l'impression que votre exc. peut désirer. Je prévois les contradictions qu'elle éprouvera, et il serait certainement heureux de se pouvoir les épargner, mais je le répète, il n'y a pas moyen, le besoin de l'Etat l'emporte sur toute autre considération et le succès de la négociation que le roi confie à votre exc. est nécessaire au soutien de ses armes.

Votre exc. ne tardera donc pas à l'entamer et à tout faire pour la faire réussir promptement. C'est ce que le roi m'ordonne de lui dire. Pour des instructions particulières sur la manière de s'y prendre, sa maj. sait qu'elle n'en a pas besoin, et elle s'en fie en plein à son habileté, à son zèle et à sa prudence. Qui est-ce qui saura mieux que votre exc. faire sentir à mrs de Hambourg, qui depuis tant années ont éprouvé la douceur, l'équité, l'amitié du roi, combien il leur importe que ses ennemis ne l'accablent pas, que le souverain avide et despotique de l'orgueilleuse et barbare Russie et son nouvel allié ne soient pas dans le

cas d'assouvir contre eux leurs anciennes haines, de leur imposer leur joug intolérable et de leur faire éprouver au moins le sort de Leipsic? Qui est-ce qui leur fera mieux connaître qu'elle, que leur liberté, leur bonheur, le maintien de leur commerce et de leur prospérité dépendent du maintien de la cause du roi? et qui est-ce enfin qui leur rappellera avec plus de force qu'elle, que, leur ville ayant tant profité et profitant encore si considérablement tous les jours des provinces du roi et des mesures prises par sa majesté non-seulement pour la sûreté de ses Etats mais encore pour la leur, il n'est que juste que, par l'avance de la somme désirée qui leur sera fidèlement et exactement rendue et qui, bien loin de leur coûter, leur portera des intérêts considérables, ils contribuent d'une manière si facile et si profitable pour eux au maintien d'un système qui leur importe autant qu'au roi et qui seul, humainement parlant, peut dans ces dangereux moments assurer le leur?

Mais sa majesté me commande cependant de marquer à votre exc. que, désirant faciliter sa négociation et la mettre en état d'appuyer ces puissantes raisons par d'autres moyens souvent plus efficaces, elle l'autorise:

1. à offrir à mrs de Hambourg pour le nouvel emprunt les mêmes conditions que pour le précédent et nommément la protection la plus décidée de sa maj. pour la liberté, la neutralité et la sûreté de leur ville, de manière que sa maj. opposerait, s'il le fallait, toutes ses forces à ceux qui voudraient attenter sur elles et les emploierait, le cas échéant, à leur défense;

2. de leur faire espérer de la part du roi qu'en faveur du dit nouvel emprunt, sa maj. leur accorderait dans ses royaumes et Etats la parité des droits, avantages, et franchises du commerce avec les Hollandais, faveur que sa maj. sait qu'ils désirent et sollicitent depuis si long temps, et

3. de leur promettre que, dans cette même considération, elle remettrait pour douze ou pour vingt ans aux propriétaires ou navigateurs, sujets de la ville, échouant sur les côtes de ses provinces et Etats, le droit sur leurs vaisseaux échoués appartenant à sa chambre des finances, vulgairement nommé Strand-Gerechtigkeit, droit pour la rémission duquel votre

exc. sait de même que mrs de Hambourg sollicitent souvent la cour.

Et sa majesté permet enfin à votre exc. d'employer quelques milles ducats, s'il le faut, pour se rendre favorables les personnages les plus accrédités dans la ville et les plus propres à faire réussir ses vœux. Ces personnages sont sans doute mieux connus à votre exc. qu'à moi et il serait très superflu que je lui indiquasse nommément mons. Ritter, secrétaire der Ober-Alten, que l'on m'a dépeint comme un homme capable de rendre de grands services dans cette occurrence. Elle sait ce qui en est et, s'il peut être utile, elle ne le négligera point.

Mais si tout manquait, si aucune raison, offre ou persuasion ne pouvait faire effet, ni disposer les esprits à se prêter à la demande raisonnable et équitable du roi, sa maj. donne à votre exc. le pouvoir de prendre un ton plus sérieux avec ces messieurs et de leur déclarer que, sa maj. ne pouvant prendre leur refus et l'abandon qu'ils feraient ainsi d'une cause à laquelle ils sont si évidemment intéressés, que comme une preuve de leur partialité la plus singulière et la plus décidée pour ses ennemis, elle prendrait ses mesures en conséquence. Votre exc. peut hausser ou adoucir ce ton, selon ce que la prudence et la connaissance intime qu'elle a de la disposition des esprits lui inspireront. Mais je suis obligé de lui dire qu'il est nécessaire qu'il réussisse. Les finances du roi ne sauraient se passer, dans ces conjonctures et dans cette violente crise, du secours qu'elles attendent de ses soins.

Il ne me reste qu'une réflexion à faire. Je crois de la plus haute importance de hâter la besogne. L'empereur de Russie ne s'est pas encore déclaré contre le roi, de sorte que ses ministres ne pourront pas agir contre votre exc. avec la même vivacité qu'ils le feraient si les hostilités avaient déjà commencé. Cette même observation est encore valable en cas que, par délire ou politique, le roi de Prusse, comme il est possible, poussât la complaisance pour ce monarque au point de s'unir avec lui contre le roi. Le sieur Hecht sera obligé à quelques ménagements, tant que les deux cours ne seront pas brouillées, et peut-être y aurait-il moyen, par quelque don ou promesse faite à propos, d'arrêter ses cris

et de l'engager au silence, tant que son maître n'aura pas parlé. Je prie votre exc. d'examiner cette pensée et d'en faire usage, si elle le juge à propos.

J'attendrai avec impatience sa réponse, ses espérances et ses avis. Dans le moment où nous sommes, les difficultés ne doivent que nous animer, il ne nous est plus permis de nous en laisser rebuter. —

## 184.

### Allerunterthänigstes Bedenken des Geheimen-Conseils.

Copenhagen d. 22 März 1762.

So oft wir bishero auf Ewr. Maj. Befehle unsere Gedanken über das, was bei den stets gefährlicher werdenden Conjoncturen der Zeit· Dero Dienst, Ruhm und auf die Glückseligkeit Dero Unterthanen gegründetes Wohlgefallen erfordern möchten, gefasset und zu Dero Füssen gelegt haben, haben wir stets selbige vorzüglich auf die Abwendung oder Minderung derjenigen Gefahr, welche Allerhöchstderoselben und Dero Landen seit dem Augenblicke, da der Herzog von Holstein zum Erben der Russischen Monarchie bestimmt worden, gedroht hat, richten müssen, und sonderlich in den letzten Jahren haben, bei der zunehmenden Macht des Russischen Reichs, und dem herannahenden Tode der Russischen Kaiserin, die Ueberlegungen und Sorgen Dero Diener fast kein anderes Ziel haben können.

Die Erwartung des Tages, an welchem ein so feindlich gesinnter Herr die Kräfte dieses so furchtbaren Reichs, zu Ausführung seiner Ansprüche und zu Befriedigung seiner Leidenschaften gegen Ewr. Maj. anzuwenden Gewalt überkommen würde, hat nothwendig alle Ihre Entschliessungen und Rathschläge regieret und geleitet, und indem der heftige Krieg, der nun schon in das 6te Jahr den wichtigsten Theil Europas drücket und verheeret, die Systemata fast aller andern Potentaten geändert, auch grossen Theils verrücket und verworren hat, haben Ewr. Maj. Sich weislich bewogen gesehen, nur mit Ausfindung und Anwendung der Mittel, welche die Wirkungen dieser Begebenheit min-

dern oder vernichten könnten, Sich zu beschäftigen, und die nothwendigste Fürsorge für das Heil Ihres Volks und Ihrer Staaten hat von Ihnen erfordert, alle Ihre Bemühungen, Arbeiten und Anstalten inner- und ausserhalb Dero Reiche und Lande nur dahin abzielen zu lassen.

Nunmehro ist er gekommen, der Tag, das Object so vieler und langer Sorgen! Unterdessen dass Ewr. Kgl. Maj. Bundesgenossen sich bedachten, ob und wie sie Ihre billige und heilsame Handlungen und Erbietungen secundiren und unterstützen sollten, ist der von Ewr. Kgl. Maj. so oft vorausgesagte, von Ihren sich so nennenden Freunden aber nie geglaubte, oder doch nie in ernster Betrachtung gezogene Fall geschehen.

Der Herzog von Holstein, der Prätendent auf Schleswig, der Fürst, der, obgleich er aus Ewr. Kgl. Maj. Hause entsprossen ist, dennoch den bittersten und unversöhnlichsten Hass gegen dieses Dero Kgl. Haus mit der Muttermilch eingesogen hat, und in selbigem so wohl durch mit Fleiss auserlesene Hofmeister und Præceptores erzogen, als bei zunehmenden Jahren durch niederträchtige Schmeichler unterhalten und bekräftiget worden ist, ist Herr von Russland, und es hat dem Allmächtigen gefallen, ihm eine so grosse Macht eben in dem Zeitpunkte zu verleihen, da diese Macht am geschwindesten gegen Ewr. Kgl. Maj. würken kann; da die Armee, die nunmehro die seinige geworden ist, nachdem sie sich ganz Preussisch-Pommern und sonderlich den, wegen seiner Lage an der Ostsee, wichtigen Platz Colberg unterworfen, an der Ostsee stehet; da Ewr. Kgl. Maj. Finanzen durch die bisherigen Zurüstungen zu Wasser und zu Lande geschwächet, Dero Freunde und Bundesgenossen aber durch lange, theils unglückliche Kriege entkräftet und ermüdet sind; da andere mit Allerhöchst-Deroselben zwar nicht durch neuere Allianzen, aber durch fortdauernde feierliche Garantien und eigenes Interesse verbundene Potenzen durch eben diese schwere Last entfernter Kriege von der ihnen sonst natürlichen und gewöhnlichen Aufmerksamkeit auf die Erhaltung des Gleichgewichts im Norden abgewandt worden; und da endlich es geschehen kann, und wahrscheinlicherweise geschehen wird, dass der gewisseste Feind Russlands, der König von Preussen, selbst sich, um einer

dringenden Gefahr zu entgehen, bewogen finden wird, die Anschläge des neuen Russisschen Kaisers gegen Ewr. Kgl. Maj. und sein eigenes Interesse nicht nur geschehen zu lassen, sondern vielleicht gar zu erhitzen, zu erleichtern und zu befördern.

Wir bekennen, dass der Zusammenfluss dieser so bedenklichen und gefahrvollen Umstände selbst unsere obwohlen stets geübte Sorgen übertroffen, und es würden vielleicht wenige Menschen fähig gewesen sein, einen widrigeren Augenblick, in welchem die bereits an sich so nachtheilige Veränderung in Russland sich zutragen könne, auszusinnen oder sich vorzustellen. Wir erlauben uns nicht Ewr. Maj. den Kummer, den wir darüber in unsern Herzen empfinden, zu verbergen. Weil aber die göttliche Vorsehung, die dieses verhänget, nichts desto weniger Ewr. Maj. über alle Ihre Widersacher und Widerwärtige den Sieg verleihen kann, uns aber die Pflicht auferlegt, zum Dienst Dero gerechten Sache mit desto grösserer Ehre und Treue alle unsere Fähigkeiten anzustrengen, so sind wir weit entfernt, für die Macht Ewr. Maj. Feinde zu erschrecken, oder in dem Ausgange des Ihnen drohenden Krieges ein Misstrauen zu setzen, sondern halten vielmehr nach der Ewr. Maj. gewidmeten Treue unserer Herzen dafür, dass es Allerhöchstderoselben gezieme, Dero Dienern und Unterthanen beikomme, besagten Dero Feinden, je grösser ihre Anzahl und ihre Macht ist, in einer Sache, die nicht etwa ein kleines zu verschmerzendes Uebel, sondern das Wesen und Dasein Ihrer Monarchie, die Unabhängigkeit und das Gleichgewicht von Norden und die Erhaltung alles dessen, so Ihroselbst und Ihrem Volke werth und heilig sein kann, betrifft, mit gedoppelter Standhaftigkeit und Muth freudig zu widerstehen.

Einen Vergleich mit dem Kaiser von Russland, der Ewr. Maj. nur den kleinsten Theil von Schleswig, oder etwas von Holstein kosten sollte, können wir Allerhöchst-Deroselben, nach unsern Pflichten, nie anrathen, weil das Ansehen Ewr. Maj. in Europa, der Theil, den Sie an dessen Händeln nehmen können, die Glückseligkeit Ihrer Regierung und die Ruhe Dero Staaten dahin sein würden, wenn eine fremde, sonderlich aber die so unverträgliche Russische Macht die Ihrige mitten in Ihren Landen einschränken, alle Ihre Ent-

schliessungen hemmen und vernichten, und sie von der Communication mit dem Teutschen Reiche und durch dasselbige mit dem übrigen Continent von Europa abschneiden und absondern sollte, und weil Sie gleichsam aufhören würden, unter die souverainen Glieder der grossen Europäischen Republique gezählet zu werden, und die Ruhe Ihrer Staaten Selbst bestimmen zu können, wenn der Kaiser von Russland so viel Land zwischen Ihren Provinzen und der Elbe besässe, dass er in selbigem eine stärkere Anzahl Truppen, wie Sie Selbst in Schleswig und Holstein zu unterhalten vermöchten. So lange demnach kein Friede als unter einer solchen Bedingung zu erhalten sein wird, sind wir einmüthig des allerunterthänigsten Dafürhaltens, dass, so sehr er auch übrigens zu erwünschen, ja nothwendig sein möchte, Ewr. Maj. dennoch nicht in selbigen willigen, sondern ihn standhaft ausschlagen, und durch diese Ihre Standhaftigkeit, auch Geduld und Grossmuth in Glück und Unglück und in den günstigen oder widrigen Begebenheiten, die in einem Kriege vorzufallen pflegen, die Wuth und den Hass Ihrer Feinde ermüden, und den übrigen Mächten die Zeit, ihre Augen über das, was ihr eigenes Interesse und ihre Verbindungen von ihnen erfordern, zu öffnen, geben mögen.

Wir bescheiden uns wohl, dass wir von der Art und Weise, den Krieg zu führen, nicht zu urtheilen haben, und ermessen uns dahero nicht, davon etwas zu erwähnen, sondern begnügen uns nur eines Theils uns zu erfreuen, dass Ewr. Maj. bereits solche Anstalten vorgekehret, dass Sie den sonst von der Nähe der Russischen Armee und vielleicht von dem noch weniger entfernten Preussischen, in Mecklenburg stehenden Corps zu befürchtenden Ueberfall, nicht leicht mehr zu besorgen haben, andern Theils aber in Unterthänigkeit uns zu versprechen, dass Ewr. Maj. mit gleicher Weisheit die gemessensten Befehle gegeben haben oder noch geben würden, dass, solange die Russischen Völker sich Ihren Gränzen nicht nähern, die Ihrigen auch in Dero Landen verbleiben und Ihren Feinden allen Prätext, Sie des Friedensbruchs zu beschuldigen, schwächen, Ihren sich nennenden Freunden aber allen Vorwand, sich dadurch der Pflicht der Garantie zu entladen, sorgfältig benehmen; sobald aber

erstere auf Sie zu marschiren vorrücken, die zu Bedeckung Ihrer Gränzen nöthigen Plätze und Positiones einnehmen und behaupten, nach Dero Gerechtigkeits-Liebe und Billigkeit aber allenthalben die strengste Mannszucht halten, und so viel möglich alle Unterdrückung und Ueberlast von denen, die Ihre Feinde nicht sind, und dahero nicht Dero Zorn, sondern vielmehr durch ihre Affection für Ewr. Maj. Dienst Dero Gunst uud Gnade verdienen, abwenden sollen. Wie wir uns denn nicht minder vorstellen, dass sobald die Russen ihre feindliche Absicht geäussert, und das Mecklenburgische betreten haben werden, Ewr. Maj. die Kieler Soldatesque entwaffnen, und die fürstlichen Domainen in Besitz nehmen, auch die von dem Kaiser von Russland zu deren Administration verordneten Collegia, Räthe und Bediente aus selbigen, jedoch mit Allerhöchst-Deroselben eigenen und allenthalben so hoch gepriesenen Milde und Güte entlassen, und übrigens Dero Flotte oder einen Theil derselben, so frühe als möglich, in der Ostsee kreuzen, alles was in derselben vorgehet, genau observiren und dann, wenn der Krieg ausgebrochen, die Einrichtung der Magazine für die Russische Armee in Mecklenburg und Holstein hindern, die feindliche Macht schwächen und die feindlichen Küsten beunruhigen lassen werden.

Gleichwie aber, so lange ein Krieg nicht würcklich ausgebrochen, die Hoffnung der Erhaltung des Friedens noch billig und erlaubt ist, und die Ewr. Maj. am bessten bekannten gegenwärtigen äusseren und inneren Umstände uns besonders verpflichten, solche Erhaltung unter billigen und für Ewr. Maj. rühmlichen Bedingungen ernstlich zu wünschen, so vermeinen wir in tiefster Unterthänigkeit, dass alle die jetzigen so unangenehmen und bedrohlichen Aspecten dennoch Allerhöchstdieselben nicht abhalten sollen, das von Ihnen nun schon seit 12 Jahren betriebene Friedens- und Versöhnungs-Werk ferner mit gleicher Vorsicht, Eifer und Muth fortsetzen zu lassen.

Zwar wird solches, nach Veränderung der Umstände, auch auf eine veränderte Weise angegriffen werden müssen. Da es aber Ewr. Maj. nach Dero Weisheit nicht auf die Wege und Mittel, wenn sie nur alle Dero Gerechtigkeit und Dero Ehre gemäss sind, sondern auf den Zweck ankömmt,

so wird solche Veränderung Allerhöchst-Dieselben von diesem Entschluss nicht abwenden, und wir dürfen vielleicht bemerken, dass so unangenehm auch sonst in vielen schon berührten Betrachtungen der Fall, der Ewr. Maj. Feind auf den Russischen Thron erhoben hat, sein mag, eben derselbe dennoch den Nutzen haben wird, dass die mit ihm wieder anzuhabende Handlung nun für ihn selbst gebracht, so viel ihn betrifft, von seinem eigenen freien Willen abhangen, und ihm also weniger misfällig, auch derohalben eher zu einer Endschaft zu bringen sein wird. Wir haben demnach mitten unter den Gefahren und Schwierigkeiten, die Ewr. Kgl. Maj. umringen, auch selbst im jetzigen Augenblick nicht alle Hoffnung verloren, dass diese Ihro und dem ganzen Norden so wichtige Sache, die, wenn sie gelinget, Dero Throne in gewissermaassen ein grösseres Ansehen und Befestigung, wie er seit mehr denn 200 Jahren gehabt, geben wird, noch, entweder vor dem Ausbruch des Krieges oder doch bald nach selbigem, werde zu Stande kommen können.

Ueber die dazu zu gebrauchenden Mittel vermögen wir Ewr. Kgl. Maj. noch nicht einen standhaften Plan vorzulegen. Wir stehen aber auf den Punkt einer solchen Entwicklung, die uns dazu vermuthlich fähig machen wird. Auf Dero Befehl, Ewr. Kgl. Maj. wissen es, ist alles nur mögliche in Petersburg selbst, wie auch an den Römisch-Kaiserlichen, Englischen, und Preussischen Höfen beobachtet worden, und wir können, wenigstens von den erstern dieser Höfe, täglich Antwort erwarten, die in dem noch sehr verwirrten Zustande der Dinge ein, um weiter und sicher zu gehen, nothwendiges Licht geben werden. Inzwischen scheinet so viel gewiss zu sein, dass eben die Ursachen, so Ewr. Kgl. Maj. vermocht, die officia des Französischen Hofes bishero zu Erreichung Ihres Zweckes in Russland zu gebrauchen, nunmehro vorhanden sind, um Sie zu bewegen, die officia des Englischen Hofes zu verlangen, und wir dürfen Ewr. Kgl. Maj. nicht verbergen, dass wir Ursache zu haben vermeinen, diese letzteren für aufrichtiger, ernstlicher, kräftiger und zuverlässiger, als die ersteren seit verschiedenen Jahren gewesen, anzusehen. Der König von Grossbritannien, welcher als König und Churfürst ein directes

Interesse hat, Russland von Ewr. Kgl. Maj. und seinen eigenen Gränzen zu entfernen, und dessen Ministeria weit gründlichere Begriffe und Kenntnisse von dem wahren Zustande Teutschlands und Nordens haben, als das Französische Ministerium seit einiger Zeit haben kann oder haben will, wird vielleicht einsehen, dass kein standhafter Friede in diesem ihm selbst so wichtigen Theile Europæ zu stiften sei, solange Holstein zwischen Ewr. Kgl. Maj. und dem Kaiser von Russland getheilet ist, und wir vermeinen uns daher einigermaassen schmeicheln zu können, dass er selbst, zu Stiftung eines Vergleichs, der diese ganze Provinz Allerhöchstderoselben zueigne, seine, wie es scheint, gegenwärtig so grosse Influenz über den Russischen Kaiser anzuwenden, werde bewogen werden können. Dahin gehen, wie bishero also auch forthin, unsere sehnlichsten Wünsche, und wir bekennen, dass, obwohlen wir in jetzigen Umständen einen Vergleich, der Ewr. Kgl. Maj. den alleinigen Besitz des Herzogthums Schleswig sicherte, für nützlich und wohl gar für nothwendig erkennen und daher wünschen müssen, wir dennoch uns über keinen andern Vergleich oder Frieden, als der Ihnen auch ganz Holstein zuschreibe, beruhigen werden. Ersterer kann seinem Werthe nach bezahlt, letzterer aber und dessen Vortheil, unsers Bedünkens nach, nie genug geschätzet werden.

Der Allmächtige Gott, durch Den die Könige herrschen, und Der Sieg und Weisheit, wenn Er will, verleihet, stehe E. K. M. in diesen so critischen Zeiten mit Seinem Segen bey, und wolle selbst die Gefahr, so Ihren Landen gegenwärtig drohet, die Uebermacht Ihres Feindes und die Kaltsinnigkeit der Freunde, denen Sie so viele Treue bewiesen haben, zu dem Beweise Ihrer Standhaftigkeit, Klugheit und Grossmuth, zu der Vermehrung Ihres Ruhms und zu der Erhaltung eines dauerhaften, billigen, vortheilhaften und also glorreichen Friedens dienen und gereichen lassen.[1])

---

[1]) En présence d'une guerre avec la Russie, beaucoup de personnes en Danemark croyaient plus utile de céder et d'acheter la paix aux conditions posées par Pierre III. Cfr Ostens Gesandtskaber, l. c., 546. Le comte Bernstorff ne se faisait pas d'illusions sur la tiédeur des alliés du Danemark, mais néanmoins

**185.**

Circulaire aux missions du Roi.

Copenhague le 9 avril 1762.

Les conjonctures du temps engageant le roi à veiller avec une sollicitude particulière à la sûreté de ses provinces, sa majesté a trouvé bon de faire avancer une partie de son armée vers les frontières de son duché de Holstein et de faire cantonner 33 bataillons et 52 escadrons dans ses propres terres sur les bords de la Trave et de l'Alster.

Comme ce mouvement, quoique naturel, nécessaire, et ne blessant les droits de personne, pourrait donner lieu à divers raisonnements dans le pays où vous êtes, sa majesté m'ordonne de vous dire qu'elle vous autorise à assurer tous ceux qui vous en parleront et envers lesquels vous jugerez convenable de vous expliquer sur ce sujet, que la marche de cette partie de son armée, dont les motifs ne sauraient être ni ignorés ni condamnés, ne tend à l'offense de personne et que sa majesté n'en est pas moins invariablement décidée à persister dans les principes de justice, d'équité et de neutralité, qu'elle a adoptés et constamment suivis pendant tout le cours de cette guerre.

Je dois ajouter, pour votre information particulière, qu'environ 24 autres bataillons et le reste de la cavalerie sont en mouvement et à portée pour renforcer, si le cas l'exige, les troupes avancées sur les frontières, et que la flotte du roi, dont une partie est déjà en rade, sera en état de mettre en mer en peu de semaines. C'est ainsi que sa majesté a jugé nécessaire de pourvoir, autant que cela dépend de la prévoyance humaine, à la défense de ses droits et de ses peuples, après quoi, calme et tranquille au milieu de ce qui paraît se tramer contre elle, elle attend, sans les provoquer ni les craindre, les résolutions de la

---

il ne balança pas un instant. Convaincu qu'il s'agissait de l'existence même du Danemark, il conseilla fortement au roi, conjointement avec le comte Moltke, de résister jusqu'à l'extrémité, plutôt que de céder. Cfr Moltke, l. c., 214 sqq. L'anxiété et la piété du roi se peignent d'une manière caractéristique dans une prière, chez Moltke, l. c., 316.

puissance qui semble vouloir être son ennemie, et n'en reste pas moins immuable dans son désir de prévenir, si cela se peut, les maux inséparables de la guerre, même la plus heureuse, par un accommodement solide et équitable, pourvu que cet accommodement soit en même temps conforme à la dignité de sa couronne et à la sûreté de ses peuples.

### 186.

Antwort auf die von dem Russisch-Kaiserl. Geheimen-Rath und Gesandten, Freiherrn von Korff den 2ten dieses übergebene Note betreffend die Reassumirung der vorhin gepflogenen Tractaten.

Copenhagen d. 12te April 1762.

Nachdem Ihro Kgl. Maj. die von dem Russisch-Kaiserl. Herrn Geheimen-Rath und Gesandten, Freiherrn von Korff, in der d. 2ten noch laufenden Monaths Aprilis gehaltenen Conferenz dem Kgl. Ministerio übergebene Note in Unterthänigkeit vorgetragen worden, so haben Allerhöchst-Dieselben besagten Herrn Geheimen-Raths und Gesandten Exc. in Antwort zu erwiedern, anbefohlen:

Dass, gleichwie Sie seit der ganzen Zeit Ihrer Regierung Nichts eifriger und standhafter gesuchet als eine aufrichtige und genaue Freundschaft mit sämmtlichen Fürsten des Allerdurchlauchtigsten Hauses Holstein, vorzüglich aber mit Ihro jetzt regierenden Russisch-Kaiserl. Maj. zu stiften und zu deren Befestigung alles, was die bisherigen, allen Theilen und dem ganzen Norden so schädlichen, Mishelligkeiten verursachet und veranlasset hat, aus dem Grunde zu heben, und gleichwie dieser Zweck das Ziel und der Bewegungsgrund Ihrer ernstlichen Bemühungen unverrückt gewesen; also nehmen Sie ganz keinen Anstand Ihro Russisch-Kaiserl. Maj. förmlichst zu declariren, dass Sie mit Ihro nicht nur in Frieden sondern auch in Einigkeit und Freundschaft zu leben bereit sind, und dass demnach, wenn Ihro Russisch-Kaiserl. Maj. gefallen wird, die vorhin gepflogenen Tractaten zu reassumiren und zu solchem Ende einen oder mehrere Dero Ministros mit Dero Instructionen zu versehen und

eine beiden Theilen bequeme Stadt, wie etwa Hamburg oder Lübeck sein möchte, zum Orte der Conferenzen anzunehmen oder vorzuschlagen, Ihro Kgl. Maj. ein gleiches thun und zu dem gemeinnützigen heilsamen Endzweck alles, was Recht und Möglichkeit erlauben, beitragen werden.

Da nun dieses die Antwort ist, welche das Kgl. Ministerium dem Herrn Geheimen-Rath und Gesandten auf Dero Note zu geben befehliget worden, so verhofft dasselbe, Seine Excellenz werden selbige an Dero hohen Hof gelangen zu lassen, nicht verweilen.[1])

---

[1]) Aussitôt monté sur le trône, Pierre III se prépara à exécuter ses projets contre le Danemark. Le général Romanzow, qui commandait en Poméranie, fut appelé à Pétersbourg pour recevoir des instructions relativement à la campagne qui devait s'ouvrir au printemps, et en même temps que les armements par terre et par mer étaient poussés avec vigueur, l'empereur tâchait de s'assurer l'assistance de l'Angleterre, de la Prusse et de la Suède, cfr Mercy, l. c., 55, 209. Il crut pendant longtemps que le Danemark n'oserait pas affronter une guerre avec lui et que le roi céderait dès qu'il verrait s'approcher le danger, cfr Mercy, 268—69. Mais les armements énergiques du gouvernement danois paraissant au contraire indiquer l'intention de résister, le czar se décida à brusquer une solution et mr de Korff reçut l'ordre de présenter cette déclaration à mr de Bernstorff: „dass je aufrichtiger Unser Verlangen ist mit des Königs von Dänemark Majestät eine dauerhafte Freundschaft und Nachbarschaft fortzusetzen, desto empfindlicher wäre es Uns auch dahingegen, so wohl in den angebrachten Drohungen als auch in den dänischerseits vorgehenden Zurüstungen, die Wir nicht anders ansehen können als solche, die mit der Zeit gegen Uns gerichtet sein würden, ganz widrige Gesinnungen und Demonstrationes zu finden, dahero Wir Uns denn in die Nothwendigkeit gesetzt sehen, um eine formelle Erklärung anzuhalten: ob Seine Majestät gesonnen sind mit Uns in Einigkeit zu leben und Unsern rechtmässigen Ansprüchen auf das Herzogthum Schleswig ein Genüge zu leisten?, indem Wir widrigenfalls, sowohl Unserer eigenen Sicherheit halben als auch um Unsere gar nicht streitig zu machenden Gerechtsame auszuführen, gezwungen würden, zu solchen Maassregeln zu schreiten, aus welchen, zu Unserm grössten Leidwesen, höchst unglückliche, für jetzo aber nicht mit leichter Mühe abzuwendende Folgerungen entstehen können.“ Dans sa réponse, le gouvernement danois passe complètement, comme on le voit, les prétentions du czar sur le Slesvic sous silence, mais assure en même temps de son

## 187.

Dépêche à Mr le comte de Wedel-Frijs à Paris.

Copenhague le 17 avril 1762.

Mon neveu est arrivé[1]) et le roi a appris avec une véritable satisfaction, tant par ses rapports que surtout par vos dépêches du 26 du passé et par la déclaration que mons. le président Ogier vient de lui faire, la réponse noble, juste et pleine d'amitié que mr. le comte de Choiseul a donnée au nom et de la part du roi, son maître, à la demande que votre exc. a été chargée de lui faire de sa majesté.[2])

---

désir de conserver de bons rapports et de sa disposition à ouvrir des négociations en proposant, conformément aux conseils secrets de mr de Saldern, Lübeck ou Hambourg comme le siège de ces négociations. Cette réponse évasive qui avait pour but de gagner du temps paraît avoir été accueillie à Pétersbourg avec des sentiments divers, cfr Mercy, 227, 332—33, 339 et dép. de Schack du 25 mai 1762.

[1]) Le comte A. P. Bernstorff retourna de sa mission à Paris (voir no 175) en avril. Le but de son voyage avait été manqué par suite de la mort de l'impératrice, mais il avait réussi à gagner le gouvernement français et à adoucir le mécontement que le comte Wedel-Frijs s'était attiré par ses sympathies prussiennes. Corresp., 225 cfr. 135, 233 etc.

[2]) Cette réponse était ainsi conçue:

Sa maj. tr. chr. était aussi sensiblement touchée que flattée de la confiance que le roi de Danemark lui marquait en cette occasion. Elle applaudissait infiniment aux justes mesures, dignes de sa sagesse, que le roi prenait dans cette crise pour maintenir ses droits et ses Etats, mesures qui ne laissaient rien à désirer à ses amis, si ce n'était qu'il fût dispensé de s'en servir. En cas d'attaque, la France emploierait certainement tous les moyens pour être utile au Danemark et le convaincre de son attachement, amitié et constance dans ses engagements, contractés avec un allié aussi cher; mais, quant aux moyens mêmes, il n'était guère possible de les déterminer pour le présent, les conjonctures ne permettant pas d'envoyer des secours effectifs et l'empereur de Russie, jusqu'ici allié de la France, n'ayant pas encore entrepris d'hostilités. Les secours en argent ou subsides semblaient les plus faciles dans ces circonstances et l'on tâcherait de les effectuer, sans cependant en pouvoir fixer le terme. En attendant, sa maj. tr.-chr. avait envoyé au marquis d'Havrincourt un modique supplément en espèces pour soutenir le parti français en Suède, et elle conseillait au roi de se lier plus étroitement avec cette cou-

Le roi en a été véritablement touché et sa maj. ordonne à votre exc. de le témoigner à mr de Choiseul en l'assurant que les peines, les sollicitudes et les travaux auxquels elle était livrée, ne l'empêchaient pas de goûter toute la douceur de l'amitié du roi très-chr. et de sentir avec un vrai plaisir celle de pouvoir compter, de l'aveu de ce monarque, sur l'intérêt qu'il prenait et voudrait bien prendre toujours au maintien de ses droits et à la conservation de l'équilibre et du système du Nord.

C'est en conséquence de ces sentiments et de la confiance qui en est l'effet que le roi, jugeant convenable et nécessaire de tenir mr. de Choiseul informé de ses démarches, de leur succès, et de tous les événements relatifs à l'affaire, m'ordonne de vous en instruire et de vous charger d'en rendre compte à ce ministre.

J'ai déjà eu l'honneur de marquer à votre exc., par ma lettre du 3 de ce mois, les mesures que sa maj. a prises pour repousser, s'il le faut, la force par la force, et votre exc. y aura vu que l'armée du roi cantonne sur les frontières du Holstein, pendant que sa flotte, dont une partie est déjà en rade, va être incessamment en état de tenir la mer. Ces arrangements n'ont pas été sans effet, et peut-être devons-nous leur attribuer la liberté de la ville de Lübeck, fortement menacée mais qui ne paraît plus courir de risque. Rien n'était plus important que de garantir contre toute invasion ou surprise hostile une ville dont le sort décide en partie de celui du Holstein.

---

ronne pour s'opposer conjointement aux vues ambitieuses du czar, qui selon toutes les apparences ne tendaient qu'à asservir le Nord. La France ne doutait pas que les Suédois, du moins une partie, éclairés sur leurs vrais intérêts et zélés pour le maintien de la liberté du gouvernement, ne saisissent avec empressement cette occasion pour se garantir du joug dont ils étaient menacés et que, sans de justes précautions, ils ne sauraient éviter. Le roi très-chrét. avait déjà sacrifié des sommes immenses à la conservation de ce gouvernement mais avec peu de succès, et il ne les continuerait que jusqu'au moment où il serait entièrement convaincu de leur inutilité et alors il les joindrait et les emploierait à l'usage et au bien du Danemark, et enfin le roi très-chrét. n'avait rien tant à cœur que de prouver au roi de Danemark dans ces occurrences jusqu'à quel point sa conservation et ses intérêts lui étaient chers et précieux.“ Cfr Correspondance, 227.

Mais le roi n'a pas borné son attention à cette partie et, dans le temps même qu'il s'est appliqué à assurer ainsi ses frontières, il a également cherché à remplir ses obligations envers les puissances, ses alliées ou garantes de sa possession de la propriété contestée, à diminuer le nombre des dangers qui pouvaient la menacer et à multiplier ses ressources.

Dans cette vue, il a non-seulement ordonné à son ministre accrédité à la cour impériale d'exposer au comte de Kaunitz l'état des choses et, sans cependant réclamer encore la garantie de la maison d'Autriche, solennellement promise par le traité du 26 mai 1732, de demander à ce seigneur ses conseils et ce à quoi sa maj. pourrait s'attendre de la part de l'impératrice reine en cas qu'elle fût attaquée.

Mais il a donné encore les mêmes ordres au comte de Bothmer, son envoyé extraordinaire à la cour de la Grande-Bretagne, puissance que, à cause de sa qualité de garante du Slesvic et de l'influence qu'elle paraît avoir sur l'esprit et les résolutions du czar, il n'aurait été ni juste ni prudent de passer. Et il a même fait remettre au roi de Prusse comme également garant du Slesvic la note dont je vous envoie copie.[1])

La cour impériale a répondu par des propos qui nous font très clairement sentir que, toujours déterminée à ménager, conserver ou renouveler l'inclination de la Russie pour elle, elle ne ferait rien pour les intérêts du roi malgré la garantie, solennellement promise, et elle s'est renfermée au reste dans l'excuse ordinaire de la nécessité où elle se trouvait de se concerter préalablement sur ce sujet avec la France.

Celle de la Grande-Bretagne n'a rien répliqué de déterminé et n'est entrée dans aucun détail, mais s'est contentée de nous assurer, dans des termes fort polis, de son désir d'être utile au roi pour l'accommodement de ses différends avec sa maj. le czar, désir dont en effet je ne saurais douter et dont son ministre à Pétersbourg prouve déjà la sincérité en travaillant, quoique jusqu'ici, à ce qu'il assure, sans aucun ordre de sa cour, efficacement à adoucir

---

[1]) Cfr no. 182.

l'esprit violent du monarque russe dont il semble avoir toute la confiance. Et le roi de Prusse a ordonné à son ministre-résident ici de s'énoncer vis-à-vis de moi de la manière que vous le verrez dans la pièce no III que je joins ici.[1])

Ces mesures prises et ces démarches faites, le roi attendait, avec une attention vigilante mais tranquille, ce que ferait le czar et comment il répondrait aux politesses que sa maj. lui a fait faire par le comte de Haxthausen à l'occasion de son avènement à l'empire et il l'attendait depuis longtemps, toute communication entre Pétersbourg et Stockholm ayant été arrêtée pendant bien des semaines par les vents contraires et les glaces du golfe de Finlande ou par la politique des Suédois, lorsque le baron de Korff reçut un courrier par la voie de l'Allemagne, et par lui l'ordre de remettre au ministère du roi la note que vous trouverez sous no III[2]) et que je vous envoie sans la traduire pour que l'on ne puisse pas nous accuser d'en avoir altéré le sens. Son contenu est très conforme au goût et au ton du czar et mériterait d'être relevé en plus d'un endroit, mais le roi, ayant sagement jugé qu'il suffirait de répondre à sa partie essentielle, m'a commandé de ne répliquer au baron de Korff que dans les termes que vous verrez sous no IV[3]) et dont je joins ici une traduction libre. C'est ce que j'ai fait lundi au soir et le baron de Korff a dépêché avant-hier un courrier pour porter cette réponse du roi à son maître.

Voilà, monsieur, où nous en sommes et votre exc. l'exposera en entier à mr le comte de Choiseul. Ce à quoi le czar se déterminera, après avoir reçu la réponse du roi, c'est ce que nous ignorons, les lettres que nous venons enfin de recevoir de Pétersbourg nous dépeignant ce prince tel que nous l'avons connu avant son élévation sur le trône, c'est-à-dire livré à bien des passions différentes, pas toujours conséquent dans ses résolutions et par là même difficile à deviner. Mais quelque parti qu'il prenne, il y trouvera le roi préparé. Ce n'est pas que sa majesté ne sente tout

---

[1]) Cette réponse n'a pu être retrouvée mais était évidemment plutôt évasive.

[2]) Cfr note ad no 186.

[3]) Cfr no 186.

le poids et tout le fardeau d'une guerre qui ne se déclare qu'après que de longs armements par mer et par terre ont déjà embarrassé ses finances, mais parce qu'il y a des temps où il ne faut point penser aux difficultés d'une affaire mais seulement à sa nécessité.

Sa majesté se flatte que le roi très-chrétien approuvera toutes ses mesures prises pour le présent et ses résolutions pour l'avenir, et elle prie ce monarque de croire que, quoiqu'elle compte sur son secours lorsque le cas l'exigerait, elle ne précipitera rien et fera tout ce qui dépendra d'elle, pour rendre son alliance, l'accomplissement des engagements pris en sa faveur, et la défense de ses droits garantis les moins onéreux qu'il lui sera possible pour la France.

Votre excellence insistera cependant tant qu'elle pourra sur ce que je lui ai marqué dans une de mes dernières lettres, et je me flatte qu'elle y réussira sans grande difficulté. Le roi très-chrét. est trop ami du roi et pense trop généreusemeut pour ne pas acquitter des arrérages dans un temps où il importe si fort à sa majesté de les recevoir. J'attends très impatiemment ce que votre exc. effectuera à cet égard.

## 188.

### Dépêche à Mr le comte de Wedel-Frijs à Paris.

Copenhague le 17 avril 1762.

Dans la lettre que je viens d'écrire à votre exc. et qu'elle sent bien être ostensible, si elle le juge à propos, je n'ai point touché l'article d'une jonction des Suédois avec les troupes du roi.[1]) C'est que ce projet va tomber de lui-même, les Suédois ne songeant qu'à la paix, y travaillant même déjà, si mes avis ne me trompent pas, et le parti de la France n'étant pas assez fort pour déterminer la nation ou pour oser entreprendre quelque chose qui fût contraire aux volontés de la cour, soumise à son tour à la Prusse et à la Russie. Le ministère en reviendra donc de lui-même et il ne sera pas nécessaire de le combattre.

---

[1]) Idée qu'avait émise le duc de Choiseul, cfr note 2 ad no 187.

Quoique point étonné de voir ce ministère las des Suédois, dont en effet l'amitié coûte cher et n'est guère utile, je sens néanmoins avec peine qu'il se lasse aussi de la forme de leur gouvernement. Ce changement de façon de penser, que je n'ai que trop appréhendé, jetterait le roi dans l'embarras et lui ferait une peine extrême, car votre exc. sait que sa maj. ne peut jamais penser de même, et qu'elle ne peut jamais seconder et favoriser en Suède que les desseins et le parti de ceux qui sont pour le maintien de la liberté et des lois. Ce principe est d'une évidence qui ne souffre ni commentaire ni contestation. Votre exc. fera tout ce qui est en son pouvoir pour combattre sans affectation une résolution si fâcheuse, et elle ne négligera rien pour conserver la protection de la France à un parti qui s'est sacrifié pour elle.

Quant au reste je ne lui recommande pour le moment présent que de maintenir la France dans les dispositions pour le roi qu'elle marque aujourd'hui et de la porter au payement des subsides arriérés. C'est à quoi votre exc. employera tout son crédit. Je la seconderai de mon mieux par le président Ogier.

## 189.

### Dépêche à Mr le comte de Bothmer à Londres.

Copenhague le 17 avril 1762.

Quoique le ministère britannique ne se soit pas expliqué encore sur la demande que vous avez été chargé de lui faire et sur le mémoire que vous lui avez remis en conséquence des ordres du roi du 13 février, sa majesté est néanmoins si fermement persuadée de l'amitié du roi de la Grande-Bretagne, de sa fidélité à remplir les engagements de ses pères et de sa couronne, et de sa haute sagesse, qui le rend sans doute incapable de sacrifier ses intérêts permanents et ceux de ses peuples, de l'Allemagne, du Nord et de l'Europe à des avantages passagers et aux vues d'un moment, qu'elle n'hésite pas de continuer à en agir à son égard dans la plus intime confiance et comme si ce monarque

lui avait déjà marqué et prouvé les dispositions qu'elle se promet de lui.

C'est en conformité de cette façon de penser, gravée dans son cœur, qu'elle m'ordonne à moi de vous faire part de ses démarches et de leur succès, de ses principes et de ses résolutions, et à vous, monsieur, d'en rendre compte au comte de Bute. —

C'est dans ces termes que nous sommes, monsieur, et c'est des résolutions que prendra à présent le czar que va dépendre la paix ou la guerre.

S'il choisit la dernière, nous défendrons bien, je l'espère, une juste cause, dans laquelle il ne s'agit de rien moins que de la conservation de la monarchie et de tout ce qui peut être cher au roi et à ses peuples, et vous ne dissimulerez point à milord Bute que dans ce cas sa maj. compte indubitablement que le roi de la Grande-Bretagne remplira ses engagements, contractés tant comme roi que comme électeur le 26 juin 1715, le 30 octobre 1719, le 26 juillet 1720, le 14 mars 1730 et le 9 février 1745, et qu'il les remplira d'une manière digne de sa vertu, de sa sagesse, de sa grandeur et, j'ose le dire, de sa prudence.

Et si ce monarque entre en négociation, le roi y portera, dans le sens que je vous ai marqué le 15 février, toutes les facilités raisonnables et possibles.

La Grande-Bretagne aura sans doute, et particulièrement selon les vœux du roi, une part principale à cette négociation et sa maj., qui se fie à sa maj. britannique plus qu'à tout autre prince de la terre, continuera dans cette vue à lui ouvrir dans les occasions son cœur avec la plus intime confiance, mais c'est par cette même raison qu'elle se croit obligée à la prévenir dès à présent:

1. Qu'elle ne peut jamais entrer en négociation sur la restitution du Slesvic, parce qu'elle ne saurait admettre qu'on lui redemande une province justement acquise par les armes de ses ancêtres, garantie par les principales puissances de l'Europe et devenue son héritage légitime, ni souffrir par les mêmes motifs qu'on lui propose de la payer par quelque équivalent, ce qui au fond reviendrait au même. Toute négociation fondée sur cette base serait par conséquent rompue aussitôt qu'entamée.

2. Que jamais il ne pourra y avoir de véritable paix dans l'Allemagne et dans le Nord, tant que le Holstein sera partagé et divisé, comme il l'est. Comme je me suis déjà étendu sur cette vérité dans mon mémoire du 13 février, je ne ferai que l'indiquer et m'y rapporter aujourd'hui; mais vous ne cesserez, monsieur, d'y insister, et si vous aviez besoin de quelques éclaircissements sur ce point, ainsi que sur tout autre, vous vous hâteriez de m'en avertir pour me mettre en état de vous les fournir.

3. Que le projet formé, je le sais, par quelques Holsteinois,[1] de faire céder par l'empereur de Russie sa portion du pays à un de ses cousins est impraticable, parce que ce serait attenter aux droits de la branche suédoise, qui précède celles des princes Frédéric Auguste et George, en faveur desquelles cette cession se ferait, et parce que l'âge mineur des princes de Suède rendrait le consentement du roi leur père, lors même qu'on l'obtiendrait, d'une validité très douteuse et très incertaine; et enfin

4. Qu'il est par conséquent impossible de procéder avec fruit sur un autre plan d'accommodement que sur celui du roi, que je vous ai communiqué avec ma dépêche du 13 février, et que toutes les tentatives d'en former un autre ne se trouveront dans le fait que pernicieuses et inutiles.

Vous ajouterez à ces réflexions encore une, qui est de la plus grande importance et qui demande toute l'attention du ministère britannique ainsi que de celui de Hannovre. C'est qu'il est absolument impossible que le roi souffre que le czar tienne, ainsi que c'est son projet avoué, une armée ou même un corps considérable de troupes dans le Holstein. Il est si évident que les forces militaires russes, entretenues dans le Holstein, tiendraient sa maj. ainsi que tous ses voisins ou dans une dépendance ou dans des inquiétudes continuelles, et il est si manifeste que la plus grande guerre ne saurait causer autant de maux et d'embarras que le ferait une guerre de cette espèce, que le roi est décidé par les plus puissants motifs à risquer tout plutôt que d'y donner les mains, et plutôt que de ne pas insister sur l'ob-

[1]) Mr de Saldern était l'auteur de ce plan, cfr dépêche à Mr de Haxthausen du 26 avril 1762.

servation de ce que la paix de Travendahl[1]) règle à cet égard. Je sens parfaitement la difficulté qu'il y aura de faire revenir le czar d'un dessein qui est en quelque sorte son dessein favori et qu'il a déjà tout manifesté, et cette réflexion est une de celles qui me font regarder avec douleur la guerre comme inévitable; mais j'avoue n'y voir aucun remède et une armée russe dans le Holstein est un mal qui l'emporte sur tout. Il est de la dernière nécessité que vous en fassiez bien sentir la conséquence à milord Bute et à mons. de Behr, rien n'exige davantage leur plus favorable attention. —

Je ne puis finir sans vous charger encore de remercier milord Bute, de la part du roi, de tous les bons offices que mr Keith rend au comte Haxthausen.[2]) Je l'ai déjà dit, mais je le répète, nous ne pouvons donner assez d'éloges à ce ministre, à la sagesse et à la probité de ses procédés. Marquez-en bien la reconnaissance de sa majesté à milord et procurez, s'il se peut, à mons. Keith une prompte approbation de sa conduite et des ordres précis de déclarer à l'empereur les sentiments justes de la Grande-Bretagne et ses anciens engagements avec nos rois.

Apostille. J'ai quelque lieu de croire qu'après les dernières nouvelles de Pétersbourg milord Bute ne trouverait plus à propos que le roi rappelle le comte de Haxthausen

---

[1]) Traité du 18 août 1700 art 6.

[2]) Le ministre d'Angleterre à Pétersbourg, Robert Keith, jouissait au plus haut degré de la confiance de Pierre III. Il sentait l'impossibilité de changer les dispositions hostiles de l'empereur contre le Danemark, mais il s'efforçait au moins d'en différer l'exécution, cfr Mercy l. c., 68, 73, 158, 224—226. L'avènement au pouvoir de Lord Bute, qui depuis octobre 1761 avait remplacé Pitt comme ministre dirigeant en Angleterre, avait du reste modifié complètement la politique anglaise vis-à-vis de la Prusse. Le cabinet de Londres fit des ouvertures à Vienne pour renouer l'ancienne alliance afin de contrebalancer le pacte de famille de Bourbon, signé le 15 août 1761, et en même temps il tâcha de détacher Pierre III de Frédéric II, cfr Schäfer III, 468—72, Arneth 288, 90, 93, Mercy, 368, 390. Cette double tentative échoua et amena un refroidissement très sensible entre Pierre III et l'Angleterre, d'autant plus qu'il devint bientôt évident que ce pays n'était pas disposé à obtempérer aux désirs de l'empereur au sujet du Slesvic, Schäfer III, 472, Mercy 286, 312. —

de ce poste dans le moment actuel.[1]) Vous vous en informerez près de ce seigneur en l'assurant qu'au reste, dans cette rencontre comme en toute autre, le roi aura toujours la plus haute considération pour ses conseils et pour ses avis.

## 190.

Dépêche à Mr le comte de Haxthausen à Pétersbourg.

Copenhague le 26 avril 1762.

Le roi trouve les raisons de la rupture de certaine intelligence[2]) si bonnes qu'il approuve tout ce que vous avez fait à cet égard ainsi que le renvoi de votre sommelier que vous m'annoncez.

Observez cependant tout doucement la dame. Je m'attends à de grands coups de sa part mais je doute qu'ils soient heureux.

Observez aussi Troubetzkoy, le hetman et Schuwalow. Comment ce dernier supporte-t-il le changement de sa fortune et pourquoi hait-il la cause d'un roi qui ne lui a pas fait du mal?

L'idée de l'Angleterre de prendre des Russes à sa solde me fait beaucoup de peine.[3]) C'est toujours aguerrir et rapprocher une nation déjà assez redoutable, et c'est obliger le roi à des inquiétudes et à des armements qui ne sauraient cesser tant qu'une armée russe sera dans son voisinage. N'y aurait-il pas moyen de faire sentir à mons. Keith tous

---

[1]) Le comte de Haxthausen ne paraît pas avoir été un agent éminent, bien qu'il fût très appliqué et rempli des meilleures intentions, cfr Mercy, 210, 269. Sa position à la cour de Pierre III était au commencement assez bonne — grâce surtout à sa femme, — mais plus tard il fut traité avec moins de cérémonie, Mercy, 308, 406.

[2]) Il s'agit de la correspondance clandestine entre Catherine et le prince Poniatowsky, cfr note ad no 144.

[3]) Il paraît que la Prusse et l'Angleterre avaient persuadé Pierre III de l'opportunité de finir d'abord la guerre en Allemagne par l'envoi de troupes auxiliaires au Hanovre, en ajoutant des promesses plus ou moins vagues et probablement peu sincères sur leur assistance éventuelle contre le Danemark, Mercy, 338—339, 358.

les dangers de ce projet, en vérité peu nécessaire et peu utile à la cause de sa patrie.

Est-il bien vrai que beaucoup de soldats prussiens s'enrôlent dans les nouveaux régiments holsteinois? La chose n'est pas indifférente et mérite notre attention.

## 191.

### Dépêche à Mr le comte de Bachoff à Vienne.

Copenhague le 4 mai 1762.

Mes lettres étaient écrites lorsque je reçus celle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 15 du passé.

J'y vois que la cour impériale semble enfin disposée à faire, à l'exemple de la France, quelque chose pour le roi en cas que sa maj. soit attaquée par le czar, et si telle est en effet son intention sérieuse, il serait juste de lui en savoir gré et d'avoir, quel que soit le motif de cette résolution, plus de confiance en elle que nous n'avons eu sujet d'en avoir jusqu'à présent.[1])

Votre exc. ne négligera donc rien pour pénétrer sur ce sujet important le véritable plan du comte de Kaunitz, et pour découvrir pour quel temps et à quelles conditions ce ministre projette de fournir des secours à sa majesté et jusqu'où il pourrait se déterminer à les porter.

Nous ne pouvons faire sur ce point les premières ouvertures, et nous devons nous en tenir simplement à insister sur l'exécution des traités et des garanties; mais au cas que l'on s'en explique envers votre exc., elle pourra entrer dans les raisonnements qui se feront sur ce sujet, montrer à cet égard de la facilité et prendre tout ad referendum, mais elle n'oubliera pas de faire sentir (quoique seulement

---

[1]) Le cabinet de Vienne avait enfin compris que tous ses efforts pour gagner les bonnes grâces de Pierre III resteraient infructueux, et il se décida par conséquent à assister le Danemark afin de donner autant d'occupation que possible au czar dans le Nord, Mercy, 299, 310. Il ne s'agissait naturellement que de subsides à payer au Danemark.

en particulier et non en ministre) que, s'il importe à la cour impériale que le roi résiste au czar et ne se prête pas trop facilement aux conditions d'accommodement qui lui seront proposées, il est de son intérêt de s'expliquer à temps sur l'assistance pécuniaire qu'elle voudrait lui donner pour qu'il puisse prendre ses mesures et ses résolutions en conséquence. Votre exc. sent trop parfaitement l'équité et l'importance de cette réflexion pour qu'il soit nécessaire que je l'explique davantage.

**192.**

Dépêche à Mr le comte de Bothmer à Londres.

Copenhague le 8 mai 1762.

(Extrait.)

— Que milord Bute juge à présent si les accusations du ministère de Hanovre sont fondées et si le roi mérite que ce ministère lui fasse des reproches! Qu'il juge s'il est juste de se servir, aujourd'hui que le Slesvic est menacé de ce même danger que sa majesté a si fidèlement travaillé à détourner des duchés de Brême et de Verden, de ces prétextes pour se soustraire à la réciprocité de soins, pour se dérober aux obligations les moins contestables, et pour énerver les effets d'une alliance dont la possession de Brême et de Verden, que le roi Frédéric IV n'a cédée au roi George I de glorieuse mémoire que sous cette condition, a été le prix et le fruit, qu'il juge si une parole de prince peut être sacrée, si un cas peut être obligatoire, si celui-ci ne l'est pas.

Mais, monsieur, après avoir représenté tout cela à milord, vous lui direz que, quoique le roi vous eût ordonné de lui faire cet exposé avec toute la candeur et toute la confiance qui convenaient à un prince, sûr d'avoir été fidèle à ses engagements et sûr de parler au ministre vertueux d'un roi ami de la vertu, et quoique sa majesté voulût que vous lui déclariez avec franchise que, dans une telle occurrence, elle ne pouvait se contenter de la neutralité de la

Grande-Bretagne et de celle du Hanovre,[1]) mais réclamerait, lorsqu'elle y serait obligée, à la face de l'univers l'effet de la garantie due par sa maj. britannique, tant comme roi que comme électeur, elle vous avait néanmoins commandé d'ajouter qu'elle ne regarderait pas encore le moment présent comme celui qui l'autorisait à faire cette réclamation, mais que, contente de lui avoir mis devant les yeux par vous ses procédés et ses droits, elle se bornait pour le présent à lui demander les bons offices pacifiques dignes d'un prince garant, pour empêcher que le différend n'en vînt à la crise et à la rupture qui ferait exister le cas de la garantie effective. Et que, ne pouvant douter que le roi de la Grande-Bretagne ne reconnût l'équité de cette réquisition, sa majesté se promettait avec certitude que pour cet effet mons. Keith recevrait promptement l'approbation de sa conduite passée et des ordres positifs de continuer à porter le czar, par les représentations les plus capables de faire impression sur son esprit, à des sentiments propres à la conservation du repos et de la tranquillité du Nord. Rien ne conduira plus directement à ce but que l'aveu des engagements de la Grande-Bretagne et du Hanovre à l'égard du Slesvic, dont il semble que le czar se plaît à douter, et c'est par cette raison que le roi espère que mons. Keith aura ordre de ne plus déguiser une vérité dont, à l'exception du monarque russe, toute l'Europe est instruite. — Sa majesté approuve fort au reste ce que vous avez représenté au même ministre au sujet du projet de prendre des troupes de Russie à la solde de la Grande-Bretagne, et elle veut que vous continuiez à lui faire sentir qu'il est impossible que, tant qu'il lui reste des différends avec le czar, elle voie avec tranquillité un corps considérable des troupes de ce prince s'approcher de ses frontières et en position d'y porter la guerre au premier ordre qu'elles recevront et au premier moment qui paraîtra favorable

[1]) D'après une dépêche du 20 avril du comte Bothmer, Lord Bute, avait dit à ce ministre que, en cas d'une attaque de la Russie sur le Danemark, l'Angleterre comptait garder la plus stricte neutralité.

à leur souverain pour le soutien de ses prétentions et de ses vues.[1])

Elle agrée pareillement les remontrances que vous avez faites au sujet de la nomination du comte de Holdernesse à l'ambassade en Russie. Sa maj. souhaite fort que, si le roi de la Grande-Bretagne juge à propos de revêtir quelqu'un de ses ministres de ce caractère, ce soit mons. Keith qui en soit honoré.[2])

## 193.

### Dépêche à Mr le comte de Wedel-Frijs à Paris.

Copenhague le 22 mai 1762.

Le roi a appris avec une véritable satisfaction l'attention judicieuse et éclairée que le roi très-chrétien a bien voulu donner à l'exposé que, conséquemment à ses ordres du 17 du passé, vous avez fait au comte de Choiseul de l'état de ses différends avec l'empereur de Russie, et sa majesté trouve dans cette attention si amicale un nouveau motif de continuer à faire confidentiellement à ce monarque part des progrès de cette affaire et des événements qui y ont rapport.[3])

Pour cet effet elle me commande de poursuivre avec exactitude ma correspondance avec votre exc. sur ce sujet et de la mettre par là en état d'en rendre un compte suivi à mons. de Choiseul.

Nos dernières lettres de Pétersbourg étaient du 27 du passé. Alors le czar, occupé par préférence à arranger sa paix avec la Prusse et moins content de l'Angleterre, parce qu'elle ne lui paraît plus assez zélée pour un prince, idole de son

---

[1]) Cfr no 190.

[2]) Mr Keith n'était pas bien vu par le cabinet de Lord Bute, et l'on avait déjà vainement tâché de le remplacer par un autre ministre, cfr Schäfer, III, 462, 65.

[3]) Le gouvernement français avait promis de payer tous les arrérages des subsides dus au Danemark et l'ordre fut donné au comte de Wedel-Frijs de tâcher d'obtenir la somme de 300 mille livres par mois.

cœur, n'était pas entièrement décidé sur tout le reste et attendait, pour prendre son parti vis-à-vis du roi, la réponse de sa majesté à sa demande du 20 avril. Cette réponse aura pu lui parvenir les derniers jours du mois passé ou les premiers du courant. Il est impossible de prévoir avec certitude l'effet qu'elle aura fait sur lui, la violence de son esprit et la facilité avec laquelle il se prête aux insinuations de tous ceux qui flattent ses goûts et ses passions rendant ses décisions très injustes et très casuelles. Mais quelles qu'elles soient, je puis vous le répéter, elles ne prendront pas le roi au dépourvu. Sa maj. (qui voit avec plaisir que ses résolutions sont ainsi entièrement conformes aux sages avis de mons. de Choiseul) continue de travailler sans relâche à multiplier ses moyens de résistance contre ce prince. Elle renforce et fortifie tous les jours son armée, qu'elle fait cantonner de manière qu'en moins de deux ou trois jours elle pourra être rassemblée sur les bords de la Trave, et elle se propose de se rendre incessamment elle-même sur les lieux pour achever d'y donner les ordres qu'elle jugera nécessaires au bien de son service et conformes aux circonstances.

La première division de sa flotte vient de mettre en mer sous les ordres du comte de Laurwigen, vice-amiral, pour transporter à Eckernfœrde la dernière colonne des Norwégiens. Elle sera suivie, si le besoin l'exige, par la seconde division, dont l'équipement pourra être achevé en peu de jours, et la troisième et quatrième n'attendent que l'ordre du roi pour mettre en rade. La flotte de Russie ne sera que de 17 vaisseaux de ligne[1]) et j'ose croire qu'à cet égard nous pouvons être, humainement parlant, sans inquiétude.

Jusqu'à présent les Russes n'ont point de magasin plus proche des Etats du roi que celui qu'ils ont formé à Colberg, ville éloignée de 50 milles de Lübeck. Ils n'en ont aucun dans le Mecklenbourg et ne trouveraient point de subsistance dans ce pays entièrement abîmé et épuisé par les

---

[1]) L'état de la flotte russe était très misérable, Mercy, 243. Aussi le czar avait espéré amener l'Angleterre à envoyer une forte escadre à son assistance dans la Baltique.

Prussiens. Ils ne pourront par conséquent guère prendre d'autre route pour venir à nous, surtout n'étant pas maîtres de la mer ni dans le cas d'en tirer des facilités pour leurs convois, que le long de l'Elbe et par le pays de Brandenbourg, route qui ne laisse pas d'avoir aussi ses difficultés et ses obstacles.

Ces réflexions pourraient tranquilliser vis-à-vis de bien des princes, mais ne doivent point rassurer contre le monarque russe, qui n'a pas encore été assez longtemps sur le trône pour avoir éprouvé que la plus grande puissance a ses bornes et qui pourra ou ignorer ou rejeter toutes les remontrances qui lui seront faites, pour faire exécuter des volontés dont l'effet sera, il est vrai, ruineux pour lui-même à la longue, mais qui commencera toujours par être mortel au repos et au bonheur du Nord.

Quant aux autres cours, sa majesté se trouve à peu près aux mêmes termes où elle en était, il y a un mois. La cour de Vienne continue dans sa froideur et le roi a même sujet de croire que, constamment fidèle à son plan, malheureux pour elle et pour toute l'Europe, de sacrifier toute autre vue à celle de se conserver l'amitié de la Russie, elle n'hésite point de flatter le czar dans ses passions et ne se fait aucun scrupule de chercher à lui plaire par des offres et des propositions directement contraires à ses engagements les plus solennels. Le bon parti en Suède en agit mieux et serait peut-être disposé à veiller conjointement avec notre roi au maintien de la liberté du Nord, mais il est gêné à un tel point par ses adversaires, par les intrigues et le pouvoir de la reine et par la terreur que cette nation, autrefois si brave et si fière, a conçue de la Russie, qu'il ne peut tout au plus qu'empêcher que la faction prépondérante n'entraîne le royaume dans des liaisons tendantes à sa propre oppression, et qu'il ne faut songer ainsi qu'à désirer et à presser, pour tout bien avec lui, la fin de la diète et à le seconder pour effectuer la dissolution d'une assemblée devenue si dangereuse. L'Angleterre, qui, comme mons. le comte de Choiseul le remarque si bien, ne peut souhaiter l'augmentation de la puissance du czar et dont, comme je l'ai déjà observé, le crédit semble baisser un peu à Pétersbourg, travaille peut-être en

effet a détourner la guerre du Nord, mais son appréhension de déplaire à ce prince, qu'il est devenu de mode de flatter, l'empêche de s'expliquer. Mons. Keith, son ministre, proteste perpétuellement au comte de Haxthausen n'avoir aucun ordre de sa cour d'agir dans la cause du roi, et milord Bute ne parle au comte de Bothmer que d'une exacte neutralité, ce qui, comme votre exc. le sent bien, ne peut satisfaire le roi de la part d'un garant et à quoi sa maj. ne saurait acquiescer. Le roi de Prusse, vis-à-vis duquel nous épargnons toute démarche ultérieure comme visiblement inutile dans ces conjonctures, s'en tient à sa première déclaration dont j'ai envoyé copie à votre exc., et nous n'avons aucune notion des avis qu'il donne à son nouvel ami dans ces épanchements de confiance qui règnent entre eux[1]), et qui m'autorisent à croire que les résolutions du czar se débattent et se décident bien plus à Breslau qu'à Pétersbourg. Il est bien certain que le roi de Prusse ne peut désirer une guerre contraire à tous ses intérêts et qui occuperait bientôt uniquement son allié, mais comme nous ne savons pas bien exactement jusqu'où il peut être ou se croire obligé de pousser la complaisance envers le monarque russe pour conserver l'empire qu'il a sur son cœur, nous ne pouvons pas non plus tirer de ses principes et de ses intérêts les conséquences qui, sans la situation où il se trouve, ne seraient pas douteuses.

Voilà où nous en sommes, monsieur. Votre exc. n'en cachera rien au comte de Choiseul et elle assurera ce seigneur que le roi, comptant avec confiance sur l'amitié du roi très-chrét. si chère à son cœur, lui fera part sur le champ de la réplique du czar et de ce qu'il apprendra ou pourra pénétrer des desseins et des résolutions de ce monarque, et votre exc. ajoutera que, dans ces moments si pénibles et si difficiles, sa majesté n'a point de satisfaction plus grande que celle de communiquer ses conseils et ses mesures à un allié si révéré et si constant et d'unir ses vues et ses démarches à celles d'un si grand prince.

---

[1]) Le comte de Haxthausen avait pourtant mandé que mr. de Goltz avait apporté des instructions qui nous étaient favorables, voir dépêche de Bernstorff à Haxthausen du 26 avril.

## 194.

Ordre und Instruction für den Geheimenrath und Envoyé von Johnn.

Gottorp d. 12 juni 1762.

Friederich V.

Demnach Wir aus der Art und Weise, mit welcher die Stadt Hamburg Uns das von ihr unter so vortheilhaften Bedingungen begehrte Anlehen versagt hat, erkennen müssen, dass Wir solches in der von Uns so sehr gewünschten Güte von derselben nicht erhalten werden, die wichtigen dir nicht unbekannten Ursachen aber, welche Uns selbiges zu verlangen bewogen, noch immer in ihrer vollen, ja vermehrten Kraft fortdauern, so wollen Wir dir nicht verhalten, dass Wir ernsthaftere Maassregeln zu ergreifen und durch solche die Erfüllung Unsers Begehrens mit mehrerem Nachdruck zu bewirken, Uns, wiewohl sehr ungern, entschlossen haben.

Wir haben zu dem Ende nicht nur Unsern General-Feldmarschall, Grafen von Saint-Germain beordert, ein aus 8 Bataillonen und 12 Escadronen Cavallerie und Dragoner bestehendes Detachement Unserer Armee den 18ten noch fortlaufenden Monats Juni, unter Unsers General-Lieutenants, Prinzen Emil von Schleswig-Holstein-Augustenburg Commando, in das Hamburgische Territorium einrücken und durch selbiges das sogenannte Ham und Horn und die Vierlande bis Bergedorff besetzen zu lassen und dem commandirenden General-Lieutenant aufzugeben, seine unterhabenden Truppen in den Hamburgischen Flecken und Orten, jedoch unter Abwendung aller Unordnung, auch Beobachtung der strengsten Mannszucht einzuquartiren und von den Einwohnern sattsam verpflegen zu lassen; sondern auch Unserm Commandanten in Glückstadt aufzutragen, alsobald zwei Schmacken oder andere dazu bequeme Fahrzeuge mit einigen kleinen Stücken und erforderlicher Mannschaft zu besetzen und zu versehen und solche in völliger Bereitschaft segelfertig vor dem Hafen der Festung, bis er von dir nähere Nachricht wegen derer Gebrauchs erhalten haben würde, zu legen.

Dich aber befehligen und bevollmächtigen Wir, dass du, so bald und so schnell thunlich, dich zurück nach

Hamburg begebest und, wenn der Magistrat der Stadt bei dir Beschwerden über sothane Belegung ihres Territorii führen wird, demselben anzeigest:

Dass dieser Uns abgedrungene und in Ansehung der ihnen stets bewiesenen Neigung für ihre Stadt, deren Flor und Wohlfahrt Uns Selbst sehr unangenehme Schritt lediglich die Frucht und Wirkung ihres unerwarteten und so unbilligen Betragens gegen Uns sei; dass Wir von dem verlangten Anlehen einer Million Reichsthaler Banco[1]) nicht abstehen könnten, und dass du dahero von Uns befehliget seiest, Unser dahin gerichtetes Begehren zu wiederholen und ihnen feierlichst zu erklären, dass, wofern sie der Billigkeit, den, Wir dürfen es sagen, Uns schuldigen dank- und liebesvollen Gesinnungen und ihrem eigenen, mit dem Unsrigen allezeit, sonderlich aber anjetzo gewiss genau verknüpften Interesse Platz gäben, und die verlangte Million Rthl. Banco Uns in Dukaten, couranten Silbermünzen oder Silber, die Mark fein zu 11 Rthl., oder, in deren gänzlichen Ermangelung, in von bekannten bemittelten Handelsleuten acceptirten in 4 oder 6 Wochen bezahlbaren Wechseln vorzuschiessen sich bequemten, du bevollmächtigt wärest, ihnen dafür eben solche Obligationen, wie bei dem letzteren Anlehen beliebet worden, auszustellen, ihnen alle die Vortheile, so du ihnen vor einigen Monaten auf Unserm Befehl angeboten, noch jetzo zu bewilligen, das in ihr Territorium eingerückte Corps alsofort ohne einige ihre Beschwerde abmarschiren zu lassen und sie aufs neue Unserer Königlichen Hulde, Gewogenheit, thätigen Protection und Garantie ihrer Neutralität, Gerechtsame und Ruhestandes zu versichern, dahingegen du ihnen in dem widrigen Falle anzeigen müssest, dass, wenn sie in ihrem und Unserer Seits wohl nicht von ihnen verdienten Betragen beharrten, und innerhalb 2 mal 24 Stunden Unserm Verlangen nicht willfahrten, Unsere Ungnade wider sie alle Tage zunehmen und ihnen empfindlicher werden würde.

---

[1]) Lorsque Schäfer, III, 491, dit que ce fut grâce à l'intervention de l'Angleterre et de la Prusse que le Danemark se contenta d'un emprunt d'un million, il faut remarquer que le Danemark n'avait jamais demandé au delà de cette somme.

Wir wollen von der Klugheit des Magistrats und übriger Vorsteher der Hamburger Bürgerschaft vermuthen, dass sie in Erwägung der ernsten Folgen, so ihre fernere Widerspenstigkeit haben könnte, und der Gefahr, welcher sie sich und ihre Nachkommen bloss stellen würden, wenn sie Uns und Unsern Nachfolgern am Reiche Ursache gäben, sie als heimliche Feinde Unsers Königlichen Hauses und Unserer Krone anzusehen, sich Unserm, ihnen so unnachtheiligen Begehren fügen werden, und ertheilen dir in solcher Hoffnung beigehende Vollmacht, kraft welcher du alsobald die, wegen des Anleihens und dessen Versicherung zu errichtende Convention mit ihnen, deiner dir eben jetzo anbefohlenen Erklärung gemäss, schliessen und nach der Unterzeichnung und Vollziehung von solcher, Unsere in dem Hamburgischen Territorio und in Glückstadt commandirenden Generale, damit sodann ohne einigen Verzug Unsere Truppen das Territorium der Stadt räumen und alle Dinge in dem vorigen Stande wieder hergestellt werden mögen, benachrichtigen kannst.

Sollten aber Partheiligkeit, Vorurtheile, Abneigung, irrige Staats-Klugheit oder Furchtsamkeit sie in ihrem widrigen Sinne erhalten, so geben Wir dir hiedurch Gewalt, die in Glückstadt bewaffneten und besetzten Fahrzeuge bis vor Hamburg kommen und, wenn du es nöthig findest und der Wirkung gewiss bist, durch solche einige Hamburger Kaufmannschiffe aufbringen und nach Glückstadt bringen zu lassen.

Wir verlassen Uns auf deine bekannte Einsicht und Erfahrung, wie auf deinen bewährten Eifer für Unsere Ehre und Unsern Dienst, dass du diesen wichtigen Auftrag mit aller erforderlichen Klugheit, Ueberlegung, Vorsichtigkeit und Nachdruck ausrichten werdest, und gleich wie Wir dich zu allem dem, was du zu Erreichung dieses Unsern Endzwecks, nach deiner Pflicht und Gewissen, Unserer Würde und Vortheil gemäss erachten wirst, autorisiren und von dessen Wirkung deine fleissigen und umständlichen, ja täglichen Berichte unfehlbar warten, verbleiben Wir usw.

## 195.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Slesvic 16 juin 1762.

Ce que notre ami vous a confié, est conforme aux autres notions que j'ai des desseins du czar et il ne nous est plus guère permis de douter que ce prince n'ait résolu d'attaquer le roi.[1]) Son silence sur la négociation et sa vivacité à presser ses armements ne l'indiquent que trop, et si des obstacles ou des événements peuvent arrêter ou détourner pour quelque temps son attention de cet objet favori, ils ne sauraient l'empêcher d'y retourner aussitôt que cette interruption sera levée. Ce serait donc se faire illusion que d'espérer la continuation de la paix, et mériter les reproches de la postérité que de s'endormir dans un péril si grand et si certain.

Notre sort est entre les mains de Dieu qui seul donne la sagesse et la victoire à qui il veut. Mais nous espérons en lui qu'il nous accordera de nous conduire en braves gens, fidèles à leur roi et à leur pays, et pour lesquels le pire des maux est de manquer à ses devoirs.

Vous avez très bien fait de venir au secours du comte de Fersen. Peut-être ne nous aime-t-il pas, mais il est galant homme et bon Suédois, et cela suffit pour lui faire mériter l'appui et la bienveillance du roi. J'espère que ce bon procédé de votre part achèvera de l'unir à votre ami et de le disposer à se joindre à lui pour procurer la réponse et l'instruction du comité secret dont vous me parlez dans votre dernière lettre. Pourvu que vous obteniez ce point, vous aurez très bien achevé votre diète. —

---

[1]) Cfr Malmstrøm l. c., V, 232, Mercy, 185. La paix avec la Prusse avait été signée à Hambourg le 22 mai 1762. Les instructions que Frédéric II avait adressées à son plénipotentiaire pour demander que la conclusion d'une alliance entre la Suède et la Russie fût promise dans un article secret, n'arrivèrent que lorsque le traité était déjà signé, Schäfer, III, 486 cfr Fersen, l. c., III, 329.

## 196.

### Project einer von der Königl. Dänischen Cantzlei auszulassenden Ordre.

Schleswig d. 16 Juni 1762.

Weil in gegenwärtigen Umständen nichts nöthiger scheint, als dem Uns drohenden Russichen Hofe die Transporte der Lebensmittel zum Unterhalt seiner Armee schwer zu machen, so würde vielleicht der Dienst des Königs erfordern:

Dass mit ehester Post die Ordre gegeben würde, dass alle Kriegsschiffe und Fregatten, so ihre Ausrüstung und hinlängliche Bemannung haben, in See gehen und sonderlich auf die Pommerschen Küsten zwischen Colberg, Stralsund und Rostock kreuzen sollten. Noch müssen sie keine Feindseligkeit ausüben. Sollte das Verfahren des Russischen Hofes auch in andern Fällen Feindseligkeiten erfordern, so wird der Befehl dazu dem commandirenden Admiral der Flotte zugefertigt werden und er sich bis dahin von selbigen zu enthalten haben.

Da auch nöthig erachtet worden, eine Fregatte nach Glückstadt zu schicken, so würde auch die desfalls erforderliche Ordre auszufertigen sein. Das Wachtschiff auf dem Belte möchte wohl das bequemste dazu gefunden werden.[1])

---

[1]) Aucune réponse à la note danoise du 12 avril n'arrivait de St. Pétersbourg et, en attendant, toutes les nouvelles portaient que les armements s'y poursuivaient avec vigueur. Au mois de mai les troupes russes avaient franchi l'Oder. L'ordre fut donné d'établir à Colberg des magasins pour l'approvisionnement de 80,000 hommes, et c'était l'intention de transférer plus tard ces magasins d'abord à Stettin et plus tard à Rostock. L'amiral Spiridoff avait appareillé de Reval avec la flotte russe, à l'armement de laquelle on avait travaillé avec énergie, cfr Mercy, 409. — Le gouvernement danois n'avait pas été oisif de son côté. L'armée était réunie dans le Holstein. Le 19 mars on avait demandé au Hanovre et au Mecklenbourg le libre passage et des facilités pour les transports et les vivres. Mr de Diede fut envoyé en mission extraordinaire au Hanovre pour aplanir toute difficulté. La flotte danoise fut envoyée en croisière dans la Baltique et, d'après un ordre donné le 19 juin au secrétaire de la marine, le passage par les bâtiments de guerre russes de la ligne entre Bornholm et Rostock devait être regardé comme un acte offensif auquel la flotte danoise aurait à s'opposer par la force.

## 197.

### Dépêche à Mr le comte de Wedel-Frijs à Paris.

Slesvic 17 juin 1762.

Le silence du monarque russe continue, mais ses armements se pressent et je crois cette réponse aussi claire et aussi significative que le pourraient être toutes celles que ses ministres dresseraient.

Je vois, avec toute la satisfaction dont je puis être susceptible en pareil cas, par la lettre que votre exc. m'a fait l'honneur de m'écrire le 7 du passé que mons. le comte de Choiseul en juge de même, et je la prie de dire à ce seigneur que nous ferons tout ce qu'il est en notre pouvoir de faire, pour empêcher que nous ne soyons surpris et pour écarter les maux de la guerre de nos frontières. Mais la situation dans laquelle nous sommes, de dépendre en quelque sorte des démarches de notre ennemi et d'avoir à régler nos mesures sur les siennes, est bien dure, et il est très difficile, quelque vigilance que l'on y mette, de ne pas voir gagner des avantages à l'agresseur.

Toutes les troupes destinées à former l'armée sont cependant arrivées en Holstein, et l'on travaille avec la dernière application à mettre tous les corps en état d'agir au moment que les circonstances l'exigeront.

Quant aux négociations, elles ne sont pas plus avancées qu'elles ne l'étaient lorsque j'écrivis ma dernière lettre à votre exc. Nous avons conformément à l'avis du comte de Choiseul, dont votre exc. m'a parlé dans sa lettre du 21 du passé, rappelé à la Grande-Bretagne ses engagements et requis en conséquence ses bons offices, mais nous n'avons point encore reçu de réponse et le changement dans le ministère arrivé dans ce pays y suspend naturellement toutes choses. La cour de Vienne est toujours également indifférente et réservée à notre égard et nous prouve à chaque démarche qu'elle fait et à chaque parole qu'elle nous dit, qu'elle ne demande pas mieux que de nous immoler au czar à la moindre lueur d'espérance d'obtenir quelque petite part à ses bonnes grâces au moyen de ce sacrifice, et le roi de Prusse garde un silence dont, vu sa

situation et les obligations immenses qu'il a au monarque russe, nous ne devons être ni fâchés ni surpris. La Suède charmée de sa paix et occupée de la fin de sa diète ne nous permet tout au plus d'espérer que la neutralité, et votre exc. voit ainsi que, dans une affaire où nous devions être assistés par tant de puissances engagées par les traités les plus solennels et par leur intérêt même le plus évident à faire de notre cause la leur, nous sommes abandonnés d'elles toutes. Mais j'espère en Dieu, que nous ne nous abandonnerons pas nous-mêmes, et que nous ferons au moins tout ce que de braves gens doivent faire pour soutenir jusqu'au bout les droits de leur roi et la liberte de leur patrie.

## 198.

### Dépêche à Mr de Johnn à Hambourg.

Slesvic 20 juin 1762.

Le roi est très satisfait de l'exactitude, de la sagesse et de la vigueur avec lesquelles votre excellence agit dans cette rencontre, et je prie Dieu que ces efforts soient promptement couronnés d'un heureux succès.

La déliberation du sénat communiquée aux ministres étrangers, résidant à Hambourg, ne paraît pas le promettre, mais je m'en fie bien plus à l'habileté et aux notions de votre exc. qu'au ton d'importance et d'obstination que mrs de la ville affectent de prendre encore dans cette occasion.

Je compte cependant que, si votre exc. remarquait la résolution prise de persister dans le refus, elle nous avertirait sans délai, pour que l'artillerie et les mortiers à bombes qui sont tous prêts, puissent s'avancer sur le champ. Dieu veuille que la ville, par une opiniâtreté peu juste et peu prudente, ne nous force pas à porter, en vérité bien malgré nous, les choses à des extrémités que nous abhorrons.

## 199.

### Dépêche à Mr de Johnn à Hambourg.

Slesvic 21 juin 1762.

Le comte de Moltke retournant vers vous, ce sera par lui que j'aurai l'honneur de vous remercier de votre lettre du 19.

Mr l'envoyé de Russie ne sera sans doute pas désavoué par son maître pour la démarche qu'il a faite, mais elle n'en est pas moins hardie de la part d'un ministre qui ne saura alléguer des ordres pour la justifier. Le roi juge qu'il convient de n'y point faire de réponse et que celle que votre exc. a sagement faite au porteur de la lettre suffit et peut tenir lieu de toute réplique.

La résistance et les démarches de mrs de la ville ont cependant porté le roi à donner ordre à son maréchal de faire marcher un renfort de troupes avec un train suffisant d'artillerie vers Hambourg, et je compte que demain le tout sera rendu au lieu de la destination. Dieu veuille que les succès de votre exc. préviennent les extrémités et rendent ces précautions inutiles.

Mais après le bruit que mrs de Hambourg ont fait dans cette occasion le roi est déterminé de n'avoir pas le démenti de cette affaire, et votre exc. peut compter que si l'on nous y force, nous tâcherons de ne point perdre ni notre but ni notre temps. Elle fera dans ce triste cas pour la sûreté de sa personne et pour celle de tous les sujets du roi ce que la prudence lui dictera.[1])

## 200.

### Note à Mr Titley, ministre d'Angleterre.

Pinneberg 27 juin 1762.

Au milieu du trouble et de l'agitation du voyage, des affaires et des sollicitudes, je ne trouve qu'avec peine le

---

[1]) Sur l'effet que l'emprunt forcé imposé à la ville de Hambourg fit sur l'esprit de l'empereur russe, voir Schäfer III, 491, Mercy l. c, 411.

moment de vous rendre les grâces très humbles que je vous dois de la lettre qu'il vous a plu m'écrire le 22 du courant.

Je vous prie de croire, monsieur, que le roi, dont vous connaissez les principes, écoutera et recevra les propositions que l'empereur de Russie va lui faire faire par son ministre, avec la disposition la plus sincère de les agréer, pourvu qu'elles soient et autant qu'elles seront compatibles avec son honneur et sa sûreté. Vous ne pouvez pas douter du désir extrême de sa majesté de conserver la paix. Elle en a, je crois, donné des preuves non équivoques pendant seize années de règne et au milieu de la sanglante et cruelle guerre qui a désolé tant d'autres états. Mais il s'agit de ne pas devenir la victime de ce désir et de ne pas être le jouet de son ennemi et se perdre par sa confiance dans des offices sincères sans doute mais peut-être pas heureux.

Il serait superflu de vous expliquer, monsieur, cette vérité, vous ne la pénétrez sans doute que trop. Qu'espérer en effet d'une négociation offerte et entamée avec les préventions que le mémoire remis par mons. le grand-chancelier, comte de Woronzow à mons. Keith manifeste?

Le roi ayant rempli le but qu'il s'était proposé par ce voyage compte être le 9 du mois prochain de retour à Slesvic et peu après sa majesté poursuivra, à moins que quelque nouvel événement ne l'oblige à s'arrêter, sa route pour Copenhague. Plaise au ciel que j'aie la satisfaction de vous y revoir en bonne santé et contentement réciproque.

## 201.

Leih- und Freundschafts-Vergleich zwischen der Krone Dänemark und der Stadt Hamburg, unterzeichnet d. 30 Juni, ratificirt d. 3 Juli 1762.[1])

---

[1]) La convention conclue, la ville de Hambourg envoya une députation à Pinneberg pour complimenter le roi. Cette députation quitta la cour „très contente“ cfr dép. à Mr de Diede du 3 juillet 1762.

**202.**

Dépêche à Mr de Gleichen à Madrid.

Pinneberg 29 juin 1762.

(Extrait.)

— Le déplacement presque journalier, et plus encore les affaires qui m'occupent, ne me permettent pas de rien ajouter à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, il y a peu de jours, sur les affaires d'Espagne et les nôtres. Je ne puis cependant me taire sur le reproche qu'on vous fait sans cesse des relations que nous avons avec les puissances barbaresques. En vérité il faut être de bien mauvaise humeur pour nous en vouloir du mal. Il n'est pas possible qu'un ministre aussi instruit et aussi éclairé que celui d'Espagne, puisse nous les reprocher sérieusement. Pour naviguer dans la Méditerranée, il n'y a pas d'autre moyen que d'acheter la paix de ces corsaires ou de leur faire la guerre. Si l'Espagne, la France, l'Angleterre, qui ont des ports et des flottes dans ces mers, n'ont pu parvenir à les réduire par la force, comment, vu la grande distance des lieux qui nous sépare, le roi s'y prendra-t-il pour les contraindre à épargner et à respecter le pavillon de ses sujets? et peut-on de bonne foi exiger de lui, qu'il se détermine à une guerre éternelle dont il ne pourrait retirer ni gloire ni avantage, et qui ne ferait que coûter cher à ses finances et détruire la navigation de ses peuples? Et cette navigation, l'Espagne a peut-être autant d'intérêt à la favoriser que le roi lui-même peut en avoir pour la protéger. La cour de France sait, et celle d'Espagne ne l'ignore sans doute pas non plus, combien de peines nous nous sommes données pour convertir en argent les effets que ces gens se sont stipulés. Il n'y a pas de notre faute si jusqu'ici nous n'avons pu y parvenir. Sa maj. en a offert bien au delà de ce que ces marchandises peuvent jamais coûter. Nous ne nous lasserons cependant point. Nous y insisterons toujours mais nous ne saurions être responsables de la réussite.[1]) —

---

[1]) Cfr no 37.

## 203.

### Königliches Cabinetsschreiben an den Herzog zu Mecklenburg-Schwerin.[1])

Travendahl d. 3 Juli 1762.

Friederich V etc.

Da Wir seit Antritt Unserer Regierung auch mitten in den Unruhen, welche einen grossen Theil Europæ nun fast 6 Jahre betrübt haben, sorgfältigst bedacht gewesen sind, niemandem, am wenigsten aber Unseren Freunden und Nachbarn auf irgend eine Weise lästig zu fallen; so gereicht es Uns anjetzo zu einer wahren Bekümmerniss, Uns durch die, Ewr. Lbden nicht unbekannten Umstände der Zeit genöthigt zu sehen, Unsere Armee in Ewr. Lbden Fürstenthümer und Lande vorrücken und daselbst Posto fassen zu lassen.

Wir verhoffen, Ewr. Lbden werden die dringende Nothwendigkeit, die Uns zu diesem Uns selbst höchst unangenehmen Schritt zwingt, nach Dero Gemüths Billigkeit und hohen Begabniss Selbst einsehen und Uns demnach solchen, wie Wir Sie darum hiedurch freundvetterlich ersuchen, zu gestatten geruhen, aber gewiss sein, dass Wir für Dero und Dero Lande Sicherheit und Erhaltung wie für Unsere eigenen sorgen und, wenn sich der Fall ereignen sollte, streiten, auch Unsere Kriegs-Völker die genaueste Mannszucht halten zu lassen festlichst bedacht sein werden.

Wir haben Unsern Kammerherrn, Lieben und Getreuen Ulrich Adolf Grafen von Holstein ernannt, dieses Unser Ansuchen und Gesinnung Ewr. Lbd. des mehreren zu eröffnen und zu contestiren, und da Wir ihm von den gegenwärtigen Conjoncturen, sonderlich aber von Unserer für Ewr. Lbden tragenden wahren Hochachtung und vetterlichen Freundschaft genaue Kenntniss gegeben haben, so ersuchen

---

[1]) Le duc de Mecklenbourg adhéra à la paix de Hambourg entre la Suède et la Prusse et tâcha, avec l'assistance du Danemark, de s'arranger avec la Prusse sur le payement de la dernière contribution imposée par Frédéric II, cfr. Schäfer III, 487. Les relations amicales avec le Danemark persistaient ainsi et l'ordre équestre avait envoyé le chambellan de Hahn-Seedorff pour complimenter le roi en Holstein.

Wir Ewr. Lbden ihm geneigtes Gehör zu geben und allem dem, was er Deroselben in Unserm Namen hinterbringen und vorstellen wird, völligen Glauben beizumessen.

## 204.

Instruction pour Mr le comte de Holstein, Envoyé auprès du Duc de Mecklenbourg.

Travendahl 3 juillet 1762.

Les conjonctures du temps obligeant indispensablement le roi de faire entrer son armée en Mecklenbourg, sa majesté a jeté les yeux sur mons. le chambellan comte de Holstein, pour le charger de la lettre réquisitoriale qu'elle écrit pour cet effet à mgr. le duc de Mecklenbourg.

Mr le comte de Holstein se rendra sans délai à Schwerin et s'adressera à mr le comte de Bassewitz comme au ministre chargé du département des affaires publiques, pour l'informer de l'objet de sa mission et pour le prier de lui procurer une audience de son alt. sérénissime ou, en cas qu'à cause du goût de ce prince pour la solitude et la retraite, cette demande trouvât quelque difficulté, de lui indiquer quelque autre moyen de lui faire parvenir la lettre de sa majesté.

Il représentera à ce ministre, déjà très-instruit des desseins du czar, la nécessité où se trouve le roi de les rompre au moins en partie par la marche de ses troupes en Mecklenbourg, et il lui donnera la parole de sa maj. que les troupes du roi ne commettront aucun désordre dans les Etats de son alt. sérén. et que, si contre les intentions de sa maj., elles en causaient, sa maj. les ferait payer ou bonifier ainsi que les vivres et fourrages dont elles pourraient avoir besoin.[1])

Il le priera de faire réflexion sur les calamités cruelles que le duché de Mecklenbourg essuierait infailliblement si les Russes pouvaient y agir selon leur bon plaisir, et le fera convenir qu'il n'y a point d'autre moyen de détourner

---

[1]) Cette promesse fut exactement remplie après la mort de Pierre III.

ces maux, qu'en prévenant ces ennemis destructeurs, en occupant avant eux les postes avantageux du pays et en leur coupant les subsistances, ce que la flotte du roi ferait par mer et ce que l'armée de sa maj. tâcherait de faire par terre.

Il ajoutera que l'intention du roi n'est assurément pas de chercher à entraîner mgr. le duc dans les hasards de la guerre et que sa maj., vivement touchée des souffrances si longues et si fortes auxquelles ce prince et ses sujets ont été exposés depuis 5 ans, était très éloignée de vouloir les augmenter ou les renouveler, mais que sa maj. l'avait néanmoins chargé de prier mr le comte de Bassewitz de considérer mûrement ce que les intérêts de son sérénissime maître pouvaient exiger et que, s'il jugeait qu'il convenait à mgr le duc de concourir lui-même à la défense de son propre pays, lui, le comte de Holstein, avait ordre de lui dire:

que sa maj. y contribuerait volontiers de sa part et que, si son alt. sérén. voulait mettre ses troupes à Rostock, Waren, Melchin, Dömitz, ou dans telle autre place ou poste du duché dont on conviendrait, avec ordre de les défendre selon les lois et les règles de la guerre contre les Russes, s'ils étaient attaqués par eux, et d'agir à cet égard de concert avec les troupes du roi et sous la direction du général de son armée, sa maj. se déterminerait non-seulement à ordonner à ce général de marcher à leur secours et de les soutenir en toute rencontre, mais payerait encore à la dite alt. sérén. un subside de 50 mille écus par an, tant que durerait la guerre contre les Russes, sans exiger jamais d'autres services des dites troupes de mgr. le duc, que celui de garder les places et de défendre le pays de son alt. sérénissime.

Mr le comte de Holstein ne hasardera cette proposition qu'après avoir sondé le terrain et qu'après avoir reconnu qu'elle pourrait être acceptée, mais s'il trouve que les dispositions y sont favorables, il m'en donnera promptement avis, pour que je puisse en rendre compte au roi et lui procurer sans délai les ordres et les pleins-pouvoirs du roi pour la signature du traité. Mais que cette négociation

réussisse ou ne réussisse pas,[1]) mr le comte de Holstein s'appliquera à inspirer à mgr le duc et à son ministère la plus parfaite confiance dans l'amitié et la bienveillance du roi et il n'oubliera rien pour rendre ce prince aussi favorable qu'il sera possible aux intérêts et au service de sa majesté. Ce point mérite toute son attention et, pourvu qu'il parvienne à faire envisager à son alt. sérén. l'entrée des troupes du roi comme une protection et une sauve-garde qui lui arrive, il aura fait dignement et heureusement sa commission et rempli les intentions de sa majesté.

## 205.

### Dépêche à Mr le comte de Wedel-Frijs à Paris.

Travendahl 6 juillet 1762.

Comme je n'attends que l'arrivée du baron de Korff, qui, chargé de la proposition ou déclaration du czar formant la réplique de ce prince à notre réponse du 12 avril, doit nous joindre ici,[2]) pour vous dépêcher un courrier et mettre votre exc. en état d'informer mr le comte de Choiseul de cette réplique et de la situation où elle aura mis les choses, je ne ferai aujourd'hui qu'accuser la réception des dépêches de votre exc. du 7, 11, 14, 19 et 25 juin et lui marquer combien le roi a été touché de voir par la dernière, à quoi le comte de Choiseul compte fixer les secours, que dis-je, les payements des arrérages que sa maj. se promettait de l'amitié et que certainement elle était en droit d'attendre de la simple justice et de la bonne foi de la France.

Je ne puis exprimer à votre exc. l'effet que cette déclaration si peu favorable fait sur le roi et, qu'il me soit

---

[1]) Elle ne réussit pas, car le duc craignait de voir son pays dévasté par les Russes. Il préféra garder la neutralité et sollicita les bons offices du Danemark pour que l'Angleterre prît ses troupes dans sa solde pour les employer au Hanovre. Cette proposition fut en effet recommandée par le gouvernement danois à Londres mais sans effet.

[2]) Par une lettre du 22 juin Mr de Korff avait annoncé qu'il avait reçu des instructions relatives à l'ouverture des négociations.

permis d'ajouter, sur nous tous. Quoi, dans un temps où le roi est attaqué par le plus cruel et le plus redoutable ennemi qui, après avoir marqué, de la manière la plus sensible, sa haine et son aversion à la France, et après s'être allié et livré au roi de Prusse, tourne à présent ses armes contre sa maj. pour achever de donner des chaînes au Nord et pour reconquérir la province dont le roi très-chrét. a si souvent garanti la possession tranquille au roi, dans ce temps si décisif et si pressant, dis-je, où tous les motifs de la politique, de la probité, de l'amitié, de l'honneur et d'un juste ressentiment concourent pour rendre le roi très-chrét. disposé à remplir ses engagements, ce monarque, qui doit près de 6 millions au Danemark, se contente d'offrir pour le reste de cette année si onéreuse pour nous 600 mille francs, qui font à peine 135 mille écus?

Je rougis en répétant cette offre qui ne contenterait pas un colonel de hussards chargé de mettre son régiment en état de faire la campagne, et je vous avoue, monsieur, que je me flattais que je ne verrais pas le jour où l'on croirait mon roi réduit à se contenter d'une telle proposition, ni qu'elle lui serait faite de la part d'un prince qu'il a toujours cru son ami sincère et son premier allié.

Vous voyez, monsieur, par les termes dont je me sers, combien mon cœur souffre, et il est vrai qu'il n'est point fait pour de tels procédés. Mais je ne veux point me laisser aller à la sensibilité et je me contenterai de charger votre exc. de la part du roi de faire connaître à mons. de Choiseul ce que 200 mille livres par mois, qui ne doivent commencer qu'au mois d'octobre, sont dans ce moment pour un prince qui se voit attaqué par la Russie avec toute la force et la vivacité que les passions d'un despote peuvent donner à son armée, et d'y ajouter que les égards tendres et immuables que le roi avait pour le roi très-chrét. le déterminaient à ne pas les refuser, mais que sa maj. ne pouvait estimer secours et assistance de la part d'un ami et allié ce qui n'était, à très peu de chose près, que le simple payement du courant des subsides, si positivement et si saintement promis dans les traités. Votre exc. s'expliquera avec toute l'amitié qui anime le cœur du roi mais aussi avec toute la force que le cas exige, et insistera avec tout

le sérieux qu'elle pourra y mettre sur des secours plus proportionnés à nos besoins et à l'alliance qui subsiste depuis tant d'années entre la France et nous. Peut-être les obtiendra-t-elle aujourd'hui que l'illusion fatale qui a regné si longtemps et par laquelle on s'est obstiné, malgré tout ce que nous avons représenté, à croire que nous n'avions rien à craindre, doit enfin être dissipée. Peut-être effectuera-t-elle au moins que l'on s'arrange aux termes exprimés dans ma lettre du 22 mai. Il n'est pas possible de porter les facilités plus loin que nous les avons portées alors, il n'est pas possible que l'on rende plus aisé à la France l'acquit de ce qui, après tout, est une dette, et tout ce que l'on nous refuse d'une telle proposition ne peut nous paraître, que l'on me pardonne l'expression, qu'une vraie dureté. Et si l'on nous dénie à présent cette bagatelle, que pourrons-nous espérer de l'effet de sa garantie, lorsque la guerre aura commencé? Nous abandonnera-t-elle alors totalement?

Je remets tout le reste au courrier que je me propose de vous dépêcher au premier jour, mais je ne puis me dispenser de vous marquer ma surprise des rapports qui viennent au comte de Choiseul et dont votre exc. me parle dans l'apostille de sa dépêche du 18 juin. Nous n'avons eu aucune conférence avec le baron de Korff depuis celle du 10 avril et il est impossible que mons. le président Ogier nous ait supposé une négociation avec ce ministre, lui qui était positivement instruit du contraire.

## 206.

Note à Mr le comte de Finkenstein, ministre d'Etat du roi de Prusse.

Travendahl 6 juillet 1762.

Le baron d'Assebourg, chambellan du roi et ci-devant son ministre en Suède, aura l'honneur de remettre cette lettre à votre excellence. Sa majesté l'honore de sa confiance et je le compte entre mes meilleurs amis. Je supplie votre exc. de le recevoir avec bonté, de l'écouter favorablement et

et d'ajouter créance entière à tout ce qu'il lui dira et lui représentera dans ces conjonctures si critiques et si décisives pour la liberté et l'équilibre du Nord.[1])

## 207.

Dépêche à Mr de Cheusses à la Haye.

Travendahl 8 juillet 1762.

(Extrait).

— J'étais instruit du voyage du czar à l'armée ou plutôt du projet de ce voyage, mais je n'en suis pas moins obligé à nos amis de l'empressement avec lequel ils vous en ont fait part. Vous voyez que ce que je vous ai mandé depuis longtemps des desseins de ce monarque et de sa façon de penser n'a été que trop véritable. Mais tel est

---

[1]) Aussi tôt que les ratifications de la paix entre la Russie et la Prusse avaient été échangées le 5 juin, un traité d'alliance fut signé entre les deux pays le 15 juin, par lequel on se garantit réciproquement ses possessions et en cas d'attaque se promit, l'un à l'autre, l'assistance d'un corps d'armée de 20,000 hommes. Dans un article secret la Prusse s'engagea à soutenir les droits de Pierre III au Slesvic, par la voie des négociations et au besoin même par les armes, et à garantir à l'empereur la possession non seulement du Slesvic mais en général de tous les territoires que le Danemark se trouverait forcé à lui céder par la paix, voir Schäfer III, 487—88, Arneth VI, 301, Mercy, 280. Il est probable que Frédéric II espérait que les choses n'en viendraient pas à une extrêmité, d'autant plus qu'il prévoyait clairement à quels dangers l'empereur s'exposerait en commençant une guerre avec le Danemark, Schäfer III, 490, Mercy 296, 386—87, 395—97, Histoire de sept ans, V, 160. Tengberg: Om Keisarinna Catharina IIs åsyftade stora nordiska alliance, pag. 3—4. La Prusse s'offrit donc comme médiateur. Le gouvernement danois, qui connaissait déjà sous main les instructions que Mr de Korff avait reçues, s'empressa d'envoyer secrêtement Mr d'Assebourg à Berlin afin de se concerter d'avance avec la puissance médiatrice. Ainsi ce diplomate partit le 10 juillet de Travendahl, muni d'instructions d'après lesquelles le Danemark ne se prêterait jamais à la rétrocession d'une partie du Slesvic, mais ne se refuserait pas à faire des sacrifices pécuniaires. Mr d'Assebourg restait à Berlin jusqu'à la fin d'août comme agent secret du gouvernement danois, cfr Denkwürdigkeiten des Freiherrn v. d. Assebourg, 111—113.

depuis bien des années notre sort: Nos dangers n'ont jamais alarmé personne, et, quelque chose que j'en aie dit, on n'a pas voulu m'écouter. Les yeux paraissent un peu s'ouvrir à présent, mais l'insensibilité aux maux d'autrui et la crainte des embarras les refermera bientôt et, quoique environnés de puissances engagées par les traités les plus solennels à notre assistance et intéressées souverainement à ne pas nous laisser succomber, on nous y exposera et on nous laissera combattre seuls pour une cause qui est non seulement la nôtre mais encore celle de l'Allemagne et de toutes les nations commerçantes dans la Baltique et du Nord. — Le monde est bien corrompu, monsieur, et il n'y a plus guère que l'intérêt propre et direct et la pusillanimité qui y règnent.

## 208.

### Circulaire aux ministres du roi.

Travendahl 12 juillet 1762.

Le roi ayant eu des avis fréquents de la marche de l'armée russe, assemblée actuellement en Poméranie sous les ordres du général comte de Romanzow, et les lettres circulaires, par lesquelles ce général exige des livrances dans le duché de Mecklenbourg pour les camps qu'il se propose de former près des frontières du Holstein, étant parvenues à la vue et à la connaissance de sa majesté, elle a jugé devoir à ses fidèles sujets de prendre des précautions pour leur sûreté, et c'est pour cet effet que sa maj., après avoir mis garnison dans Travemünde, pour la garde des magasins qu'elle y a fait établir, a fait passer vendredi le 9 la Trave à son armée et l'a fait entrer le même jour dans le Mecklenbourg. L'armée a ordre d'observer la discipline la plus exacte et de choisir des positions propres à couvrir le pays ainsi que celui du Holstein. Elle campe aujourd'hui entre Wismar et Schwerin. Les deux premières divisions de la flotte du roi ont aussi mis en mer. Elles consistent en 14 vaisseaux de ligne, 7 frégates et une chaloupe et vont croiser dans les parages entre l'île de Bornholm et Rostock.

C'est daus ces occupations défensives et tendantes uniquement à écarter du pays de Holstein les dangers qui le menacent, que le baron de Korff a trouvé jeudi le roi. Il a été d'abord admis à l'audience de sa majesté, et lui ayant déclaré verbalement qu'il avait ordre de l'empereur son maître de témoigner à sa maj. que ce monarque acceptait les conférences proposées, désirait qu'elles se tinssent à Berlin et souhaitait que ce fût sous la médiation du roi de Prusse, sa majesté lui a répondu que, par un effet de ses sentiments et de ses dispositions, toujours les mêmes et toujours invariables, elle consentait aux désirs de son maître et nommerait sans délai les ministres qui se rendraient à Berlin pour y assister de sa part aux dites conférences. Et c'est en conséquence de cette résolution que, le choix du roi étant tombé sur mons. de Juel, son conseiller intime, gouverneur de Fionie et ci-devant son ambassadeur en Suède,[1]) et sur mons. de Ranzau, un de ses chambellans et vice-chancelier du duché de Slesvic,[2]) les ordres ont été expédiés vendredi à ces ministres de se rendre à Berlin le plus tôt qu'il leur serait possible.

## 209.

Instruction für die zu den Berlinischen Conferenzen ernannten bevollmächtigten Ministros, den Geheimenrath von Juel und den Kammerherrn von Ranzau.

Travendahl d. 12 Juli 1762.

Friederich V etc. Demnach der Russische Kayser Uns durch seinen bevollmächtigten Ministre, den Freiherrn von Korff den 8ten dieses Monaths die Reassumirung der vorhin gepflogenen Tractaten zu friedsamer Beilegung der zwischen Uns bekanntlich vorgewesenen, durch den von Ihm erhobenen heftigen Betrieb Seiner ungerechten Ansprüche aber fast bis zur öffentlichen Ruptur gebrachten Misshelligkeiten antragen lassen und Uns die Kgl. Preussische Residenz-

[1]) Cfr no 3.
[2]) Cfr no 29. 45.

Stadt Berlin zum Orte, wo die zu dem Ende angestellten Conferenzen unter Vermittelung des Königs von Preussen gehalten werden möchten, vorgeschlagen, auch Uns zugleich, dass Er in zuversichtlicher Hoffnung Unserer Einwilligung in diesen Seinen Antrag bereits zwei Seiner Ministres, nämlich eben besagten Geheimenrath, Freiherrn von Korff, und den Conferenzrath von Saldern nach Berlin abgesandt und sie zu Schliessung eines Vergleichs mit den nöthigen Vollmachten und Instructionen versehen habe, angezeigt hat,

So haben Wir, obwohl Wir in Erwägung der Gesinnungen und Vorurtheile nur erwähnten Kaysers und der irrigen, von Uns nie einzugestehenden Sätze, worauf Er die Handlung gründen zu wollen scheint, derer glückliche Endschaft nicht vermuthen mögen, Ihm dennoch, damit Unserer Seits zu Erhaltung des Friedens und zu Abwendung der Lasten und Beschwerden, welche aus dem Kriege, mit welchem Er Uns zu überziehen gedenkt, für Unsere getreue und geliebte Unterthanen entstehen können, nichts unversucht gelassen werde, und Wir vor dem Allerhöchsten Gott und der ganzen Welt an dem Blute, so vergossen werden wird, unschuldig sein und bleiben mögen, diesen Seinen Antrag, so bedenklich er Uns auch in mehr denn einer Betrachtung ist, nicht verwerfen wollen, sondern sowohl die Conferenzen als derer vorgeschlagenen Ort und die Mediation des Königs von Preussen, nachdem Wir, dass Er diese Mühwaltung zu übernehmen willig sei, durch Ihn Selbst vergewissert worden sind, angenommen und Uns entschlossen, zu Eröffnung und wo möglich zu glücklichem Ausgang der Negociation alles, was von Uns mit einiger Billigkeit verlangt und erwartet werden mag, unverzüglich beizutragen.

Die Kenntniss und Erfahrung, die Wir von euer bewährten Klugheit, Geschicklichkeit und Uns oft bewiesenen Treue und Eifer für Unsern Dienst haben, hat Uns bewogen, vorzüglich euch beide zu Führung dieser Uns so wichtigen Handlung in besondern Kgl. Gnaden auszuersehen und, gleichwie Wir euch auch mit den benöthigten Vollmachten, so Euch noch am heutigen Tage zugestellt werden sollen, hinlänglich versehen haben, also wollen Wir euch in gegenwärtiger Unserer Kgl. Instruction Unsere Principia, Entschliessungen und Absichten, die in der Negociation

selbst eure Richtschnur und die Regel eures Betragens und Aeusserungen sein müssen, in gnadenvollem Zutrauen eröffnen.

Wir sehen den von Unsers Herrn Gross-Vaters Königs Friederich des 4ten Maj. glorwürdigen Andenkens, aus dringenden und damals der ganzen Welt vor Augen gelegten Ursachen, durch gerechte Waffen occupirten vorhin fürstlichen Antheil des Herzogthums Schleswig, als ein rechtmässiges Erbe Unserer Väter und als eine Provinz an, welche mit dem Reiche, von dem sie eine Zeitlang abgerissen gewesen, auf alle Zeit wieder vereinigt und von demselben uuzertrennbar geworden ist, und welche Wir desswegen und wegen seiner wichtigen Lage niemand, am aller wenigsten aber einem mächtigen Nordischen Monarchen abtreten können, sondern wo Wir die Würde, das Ansehen und die Unabhängigkeit Unserer Krone, wie Wir sie von Unseren Vorfahren empfangen, erhalten wollen, so lange ein Degen in Dänemark geführt werden kann, behaupten müssen. Nie werden Wir also in die Cession derselben, oder auch nur einiger ihrer Theile, mit was für Macht, Gewalt und Ungestüm sie auch von Uns gefordert werden mag, willigen und können Wir keinem Friedens-Projekt, in welchem eine solche Bedingung enthalten wäre, nur einen Augenblick Gehör geben.

Eben so wenig werden Wir Uns zu Erstattung eines Aequivalents verstehen. Wir lieben Unsere Lande und Unsere Leute mit einer zu zärtlichen Liebe um Uns solche abtrotzen zu lassen, und da Wir nie zugeben können, dass die gerechte Occupation der ehemals fürstl. Schleswigsch. Lande für eine Usurpation ausgeschrien und unter solchem nichtigen und dem Ruhm Unserer Vorfahren sowohl als Unserer eigenen Ehre nachtheiligen Vorwand eine Restitution oder Vergütung von Uns gefordert werde, so werden Wir Uns auch auf einen solchen Antrag zu keiner Zeit einlassen.[1]

Alles was Wir demnach bei dieser Zudringlichkeit des Russischen Kaysers thun können, ist dass Wir, nicht weil

[1] On savait que l'empereur Pierre demanderait l'ancienne partie ducale de Slesvic et, à titre de dommages-intérêts, les îles de Fehmern et de Helgoland ainsi que la partie royale du Holstein, voir Moltke l. c. 218.

Wir es schuldig wären, sondern lediglich aus Begierde das Unglück vieler Völker abzuwenden, Demselben eine Summe Geldes zu Seiner Beruhigung anzubieten oder zu bewilligen Uns bewegen lassen und dazu sind Wir, so weit es die Möglichkeit erlauben kann, willig und bereit.

Dieses sind Unsere Principia und Entschliessungen in dem euch anvertrauten Geschäfte, von welchen Wir unter dem Schutze des Allmächtigen nicht abweichen werden und nach derer Maassgabe ihr euer Betragen einzurichten habet.

Ihr werdet also zuvörderst eure Reise nach Berlin, allwo die Russischen Plenipotentarii bereits euer warten, mit allermöglichster Eile antreten und fortsetzen und, sobald ihr daselbst angelangt sein werdet, mit dem Kgl. Preussischen Staatsminister, Grafen von Finkenstein, welchem von seinem Herrn das Officium eines Mediatoris aufgetragen worden ist, euch über alles, was die Eröffnung der Conferenzen betrifft, verabreden. Ohne Zweifel werden solche ohne Formalitäten gehalten werden. Wir schreiben auch dieserhalb nichts vor, sondern wollen nur, dass ihr euch zu derer Beförderung und zu Abwendung alles dessen, so solche hindern könnte, so viel als geziemend und möglich ist, bereit und willig finden lasset, und euch gegen den Grafen von Finkenstein vertrau- und freundschaftlich, gegen die Russischen Plenipotentarios aber höflich und gefällig, jedoch ohne ihnen einigen Vorzug einzuräumen beweiset.

Wir haben Ursache zu vermuthen, dass die Russischen Ministri, weil ihr Herr gegen Uns und nicht Wir gegen Ihn Ansprüche formiren, die erste Proposition thun werden, und Wir mögen nicht zweifeln, dass solche nach den Vorurtheilen des Kaysers und Seiner gewöhnlichen Heftigkeit eingerichtet sein wird. Ihr habet derohalben in solchem unfehlbaren Fall, euch so bescheiden als standhaft zu bezeigen und zwar, was ohne Nachtheil Unserer Ehre und Gerechtsame dissimulirt werden kann, gleichsam als hättet ihr es nicht bemerkt, vorbei zu lassen, Uns schädlichen Assertis aber mit Mässigung und Muth zu widersprechen und, woferne gar in sothaner Proposition Worte und Beschuldigungen, die Wir, in soweit sie an Uns immediate oder an euch, um Uns solche zu hinterbringen, gerichtet wären, nicht dulden noch anhören könnten, sich finden sollten, dem Mediatori, oder

nach Befinden der Umstände, ad Protocollum anzuzeigen, dass ihr solche nicht annehmen noch euch unterstehen dürftet, sie an Uns gelangen zu lassen. Den Sinn der Proposition werdet ihr inzwischen, sie mag sein, wie sie will, ad referendum nehmen, zugleich aber auf den erwarteten Fall, da sie die Restitution der ehemaligen fürstl. Schleswigschen Lande oder, welches auf eins herauskommen würde, die Abtretung eines Aequivalents verlangen sollte, ausdrücklich declariren:

„dass, da ihr nicht die geringste Ursache wüsstet noch abzusehen vermöchtet, warum Wir eine durch gerechte Waffen occupirte Provinz wieder herausgeben oder durch Uebertragung anderer Lande bezahlen sollten, ihr zwar den Antrag an Uns allerunterthänigst referiren würdet, zugleich aber voraussehen müsstet, dass Wir in denselben nicht hineingehen, noch Uns in eine auf einen solchen von Uns nicht admissiblen Grund gebaute Negociation einlassen würden. Dagegen wäret Ihr bevollmächtiget, um den Kayser von Russland den hohen Werth, welchen Wir Seiner Freundschaft beilegten, und die Aufrichtigkeit Unserer Wünsche, mit Ihm und Unserm ganzen Hause in der der nahen Verwandtschaft und Gemeinschaft des Blutes geziemenden Einigkeit zu stehen, darzuthun, Ihm ansehnliche Summen Geldes auf einmal oder nach Proportion jährlich auf Sein und des Grossfürsten, Seines Sohnes, Lebzeiten zu erlegen und, woferne noch andere Temperamente, Gefälligkeiten und Maassregeln, welche dem Russischen Kayser angenehm, Unserer Ehre und Sicherheit aber unschädlich wären, ausgefunden werden könnten, auch in selbige zu willigen.“

Ihr werdet diese eure vorläufige Aeusserungen sonderlich dem Mediatori communiciren, darauf aber Unsere Entschliessung erwarten und die Zeit, bis solche eingelaufen sein wird, inzwischen theils auf mögliche Erforschung der gegentheiligen Absichten, Zurüstungen und Maassregeln, auch Verbindungen mit dem Preussischen Hofe, theils auf Gewinnung des Vertrauens des Preussischen Hofes anwenden und nicht ermüden, dem letzteren die grosse Gefahr, welche aus der Vermehrung und Ausbreitung der Russischen Macht dem ganzen Norden und sonderlich der Preussischen Krone entstehen würde, vorzustellen.

Sollte man aber, Wir wiederholen es, wider Unser Vermuthen von euch die erste Proposition begehren, so habet ihr solche dahin zu thun:

„dass Wir lediglich in der Absicht die bisherigen Irrungen in Unserm gemeinschaftlichen Hause aus dem Grunde zu heben und dem Kayser von Russland den Ernst, mit welchem Wir Seine Freundschaft suchen, zu beweisen, Ihm an dem Tage, da Er Sich mit Uns versöhnen und alles, was Uns bishero entzweiet, auf alle Zeit fahren lassen würde, die Summa von zwei Millionen Neue Zweidrittel oder an derer Statt, von gedachtem Jahre anzurechnen, jährlich 200000 Rth. Neue Zweidr., eine Summe, welche die freien Einkünfte des Landes, welche Er anspräche, weit überträfe, so lange Er und Sein Sohn, der Grossfürst, am Leben wären, unfehlbar in zwei Terminen in Hamburg auszahlen zu lassen, Uns erböten“.

Ihr werdet bedacht sein, die Billig- und Wichtigkeit dieser Proposition, durch welche der Russische Kayser in der That an Einkünften mehr als durch die Eroberung des Landes selbst gewinnen würde, gelten zu machen, und nicht unterlassen, bei dieser Gelegenheit die sehr übertriebenen Begriffe, welche sich Viele, sonderlich aber die Holsteinischen Räthe von dem Werthe des ehemaligen fürstl. Antheils des Herzogthums Schleswig machen, der Wahrheit gemäss zu mindern.

Ehe ihr aber diesen Antrag machet, oder den gegentheiligen ad referendum nehmet, oder vielmehr, ehe ihr die Conferenzen eröffnet, habet ihr dem Mediatori anzuzeigen, dass ihr es für ein wesentliches Stück der Negociation und zu deren Succes nothwendig erachtet, dass während selbiger beide Theile keine Feindseligkeiten vornehmen, noch die Gränzen der Lande, in welchen sie sich befünden, überschreiten dürften und dass dieser Stillstand noch vier Wochen nach dem Ende der Versammlung dauern müsste. Ihr habet sehr ernstlich auf dieses billige und gewöhnliche Begehren zu bestehen und dem Preussischen Minister ganz deutlich zu erkennen zu geben, dass, woferne solches abgeschlagen werden sollte, Wir den Schluss, dass man Uns Russischer Seits durch den Schein einer Negociation nur einzuschläfern

und Uns unter solchem mit mehrerem Succes zu überfallen gedenke, zu machen Ursache haben würden.

Ihr habet Uns, sobald nur immer möglich, von der Aufnahme dieses euren ersten Antrags als aus welcher Wir, was Wir etwa von der Gesinnung des Russischen Kaysers und der Vermittlung des Königs von Preussen zu erwarten haben mögen, abnehmen werden, zu berichten. Und da Wir euch jetzo und, bis Wir durch euch von den Umständen der Dinge nähere Wissenschaft erhalten haben werden, keine mehrere Instructiones und Befehle geben können, so begnügen Wir Uns euch zu versichern, dass ihr, woferne, wie Wir mehr wünschen als glauben, eure Negociation einen Fortgang gewinnen sollte, auf einen jeden eurer Berichte und Ansuchen mit Unsern Resolutionen auf das fördersamste und deutlichste versehen werden sollet, und Wir verbleiben euch übrigens usw.

## 210.

### Dépêche à Mr le baron de Diede,[1] Envoyé à Hanovre.

Tavendahl 12 juillet 1762.

Le plaisir que je trouve à m'entretenir avec vous, me rendrait agréable sans doute de vous fournir les explications que vous me demandez par votre lettre du 6. Mais vous le savez, monsieur, l'excès de mes occupations me le rend absolument impossible et m'enlève entièrement tout le loisir dont j'aurais besoin pour répondre à des objections et à des critiques faites plutôt, qu'il me soit permis de vous le dire, par humeur que de bonne foi. Heureusement ces objections sont d'une nature à ne pouvoir jamais vous obliger d'y entrer, puisque personne n'est moins en droit de révoquer en doute la justice d'un procédé que ceux qui en ont garanti l'effet et qui jouissent actuellement du prix de cette garantie.

Voilà, monsieur, ce qu'il suffira de répondre à ceux qui, contre les paroles les plus fréquemment répétées de

[1]) Le baron Diede de Fürstenstein, élevé, pour ainsi dire, par le comte de Bernstorff, qui fondait sur lui les plus grandes espérances. Voir Eggers: Denkwürdigkeiten des Grafen A. P. Bernstorff, pag. 21, cfr 71.

leur souverain et ses engagements les plus solennels, entreprendront de vous tenir des propos aussi offensants et aussi déplacés.

Pour tout le reste l'expérience en décidera. Il est aisé de ne pas tenir ses promesses, il l'est aussi de donner aux gens des torts qu'ils n'ont pas. Ces procédés sont amers, surtout de la part de ceux qu'on aime et dont on ne les a pas mérités, mais il faut s'y habituer et en appeler à leur propre conviction. Tout ce que je puis et dois ajouter, c'est que l'on est peu au fait du véritable état des choses là où vous êtes. Vous le verrez par l'événement. Continuez cependant de vous conduire comme vous l'avez fait jusqu'ici et n'opposez que de la patience, de la raison et de la douceur à tout ce que vous pourrez remarquer de préjugés et d'aigreur.

Le roi retournera après-demain à Copenhague où je compte le suivre en peu de jours.

## 211.

### Dépêche à Mr le comte de Bachoff à Vienne.

Travendahl 12 juillet 1762.

— Voilà donc, monsieur, une négociation qui va s'ouvrir. Le roi s'en promet peu et ne s'en occupe pas moins des préparatifs d'une guerre vigoureuse. Mais comme un prince aussi sage que lui ajuste ses résolutions et ses vues sur les moyens qu'il a de les exécuter et de les remplir et ne donne que le moins qu'il peut au hasard, il me commande de dépêcher ce courrier à votre exc. et de la charger de sa part, de faire part de ce message du baron de Korff au comte de Kaunitz et de demander à ce seigneur ce que la cour imp. et celle d'Autriche feraient pour sa majesté si les négociations venaient à se rompre et la guerre à éclater entre elle et le czar. Comme le moment est décisif, il faut que la réponse soit prompte et positive, et sa majesté regardera les longueurs et les incertitudes de la réponse comme des preuves que l'on est déterminé à Vienne à rester vis-à-vis d'elle dans l'indifférence et dans l'inaction.

Le roi connaît si bien la politique de la cour impériale et royale, qu'il ne s'attend aucun secours de son amitié, ni même de sa garantie. La première serait sacrifiée sans remords à la plus petite espérance de plaire à la Russie, et la seconde payée sans scrupules en excuses et en paroles. Mais peut-être que l'intérêt pourrait avoir plus de pouvoir, et c'est à mons. le comte de Kaunitz à en décider et à voir s'il importe à sa souveraine de séparer les forces du czar, et de voir le roi contenir les efforts de la plus grande partie de l'armée de ce prince. C'est de cette question que tout dépend, et c'est à elle que votre exc. se bornera, sans faire des instances qui ne conduiraient à rien.

Si le comte de Kaunitz juge la diversion utile à l'impératrice-reine, il estimera juste aussi et nécessaire d'en faciliter les moyens, et il faudra alors qu'il détermine sa dite majesté impériale:

1) à fournir au roi des secours d'argent, puisque tout autre ne saurait avoir lieu par mille considérations, mais votre exc. observera que ces secours doivent être certains, et assignés de manière que sa majesté puisse y compter et ne pas être exposée à des manquements capables de renverser ses plans et de porter un préjudice mortel à toutes ses affaires, et

2) à s'engager solennellement à ne point mettre bas les armes, sans que le roi soit compris dans la pacification et sans que ces cruelles dissensions, dont l'ancien partage du Slesvic et celui qui afflige encore actuellement le Holstein ont été et seront, tant qu'ils subsisteront, une source abondante et intarissable, soient terminées une fois pour toutes par l'attribution ou gratuite ou onéreuse, selon la fortune de la guerre, du Holstein entier au roi. —

## 212.

### Dépêche à Mr le comte de Bachoff à Vienne.[1])

Travendahl le 12 juillet 1762.

(Extrait.)

1. Que l'impératrice-reine fournisse à sa majesté un subside annuel de 800 mille écus de banque, payable en autant de termes qu'il lui conviendra, mais dont le fonds soit tellement assigné et accepté par les banquiers de Vienne et de Hambourg, que sa majesté puisse tirer sur cette somme, quoique à ses propres frais, au commencement de chaque année ou, si l'on aime mieux, de chaque terme.

2. Que sa majesté impér. et royale s'engage solennellement à ne poser les armes qu'en faisant comprendre le roi dans la pacification générale et qu'en stipulant dans la dite pacification que ces cruelles divisions, dont l'ancien partage du Slesvic et celui qui afflige encore actuellement le Holstein ont été et seront, tant qu'ils subsisteront, une source abondante et intarissable, soient terminées une fois pour toutes par l'attribution onéreuse ou gratuite, selon la fortune de la guerre, du Holstein entier au roi.

3. Que la France[2]) entre dans cette liaison comme partie principale contractante, en s'engageant à un subside et à une promesse égale à ce qui a été stipulé dans les articles précédens, et enfin

4. Que, moyennant ce qui dessus, le roi opposera au czar une armée de 30—40,000 hommes par terre et une flotte supérieure à la sienne, mais que, si par le sort et la

---

[1]) La dépêche précédente était prête à partir lorsqu'arriva une lettre de Mr de Bachoff avec la question du comte de Kaunitz „si le roi voudrait agir et se concerter sans délai avec l'impératrice-reine afin de rendre la condition des deux puissances meilleure vis-à-vis de leur ennemi commun, le monarque russe". Cette seconde dépêche indique donc les propositions du gouvernement danois à cet effet.

[2]) Dans le dernier temps, l'indifférence du gouvernement français était devenue telle que Mr de Bernstorff ne pouvait se l'expliquer qu'en supposant une haine personnelle entre le ministère et Mr de Wedel-Frijs, cfr dépêche du 14 juillet.

nécessité des circonstances et des armes, le roi se trouvait contraint de céder à l'infortune et de faire sa paix particulière, les deux cours de Vienne et de Versailles ne lui attribueraient point à inconstance ce qui ne serait que l'effet de la fortune ou du malheur, et se contenteraient de se trouver par là déchargées des obligations contenues dans les trois articles précédens, le roi promettant dans ce cas de restituer sur le champ tout ce qu'il pourrait avoir tiré en conséquence de l'art 1 en avance des subsides, qui cesseraient de courir le jour même qu'il se verrait réduit à conclure sa paix particulière. —

## 213.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Travendahl 14 juillet 1762.

Si je ne vous ai pas fait plus tôt mon compliment sur l'heureuse clôture de la longue diète qui vient de finir en Suède, je vous prie de n'attribuer ce délai qu'au dessein que j'ai eu de vous écrire sur ce sujet par l'occasion du courrier que je me suis proposé de renvoyer au comte de Haxthausen aussitôt que le baron de Korff aurait exécuté la commission dont il était chargé, et que je croyais qu'il exécuterait beaucoup plus tôt qu'il ne l'a fait. J'ai certainement de l'impatience de vous marquer combien le roi est content de ce que cette assemblée, qui aurait pu être si dangereuse pour la Suède et la liberté, s'est terminée sans avoir blessé la constitution de l'Etat ni renversé son système au dehors, et je n'en ai pas moins de vous dire que sa majesté agrée d'une manière toute particulière le zèle, l'application et l'intelligence avec lesquelles vous l'avez servie pendant cette mémorable époque. Elle m'ordonne de vous le témoigner de sa part et c'est avec une vraie joie que j'obéis à ce commandement.

Le roi sent très bien de quelle conséquence il est pour son service que les états, avant de se séparer, (ou plutôt le comité secret qui exerce leur pouvoir) aient décidé la ré-

ponse à donner aux insinuations du czar[1]) et il veut que vous marquiez à mrs de Ekeblad, de Scheffer et de Fersen[2]), combien il est sensible à cette précaution prise avec tant de sagesse et de bonheur. Sa maj. s'en fie de son exécution à leur prudence, à leur habileté et à leur bonne foi, et comme elle est extrêmement satisfaite et reconnaissante de la réponse verbale donnée au comte d'Ostermann, dont vous faites mention dans votre dépêche du 29 du passé, elle se promet que celles qui seront données dans la suite au comte de Münnich seront conçues et dressées sur les mêmes principes.[3])

Tous ceux qui seront instruits de ces insinuations et de ces démarches du monarque russe jugeront par là de la passion et de la haine étonnante qui animent ce prince et de l'esprit dans lequel il vient de proposer des

---

[1]) En dehors de la cour, l'opinion publique en Suède était favorable à la cause du Danemark et beaucoup d'officiers s'offrirent à entrer dans l'armée danoise comme volontaires. Mais Mr de Schack lui-même reconnaissait que la Suède „telle qu'elle était constituée, ne pouvait qu'observer la neutralité," et tout ce qu'on pouvait espérer d'elle était qu'elle tiendrait bon contre les séductions de la Russie. Tout dépendait à cet égard des instructions que le comité secret donnerait au gouvernement avant la clôture de la diète, et Mr de Schack réussit en effet à les obtenir aussi satisfaisantes que possible. Elles portaient „que le gouvernement aurait à entretenir l'amitié et la bonne intelligence la plus parfaite avec toutes les cours mais surtout avec les cours voisines, et à conserver soigneusement le royaume dans l'état de paix et de tranquillité dans lequel il venait de rentrer, sans écouter des propositions quelconques qui pourraient tendre à mêler la Suède dans des querelles étrangères, de quelque part que de telles propositions vinssent et quelque avantageuses qu'elles pussent paraître".

[2]) Cfr no 195. Grâce au service que Mr de Schack avait pu rendre au comte de Fersen, ce seigneur, qui jusque-là s'était surtout appuyé sur l'ambassadeur de France, entra en rapports intimes et suivis avec le ministre danois et lui devint très utile dans la suite.

[3]) Le ministre de Russie, le comte Ostermann (peu de temps après remplacé par le jeune comte Münnich), reçut le 28 juin la réponse suivante aux propositions de sa cour: „que sa maj. suédoise apprenait avec regret qu'une guerre entre deux puissances, ses voisines et ses amies, menaçait le Nord, qu'elle faisait des vœux bien sincères pour que le différend qui allait la faire naître fût accommodé à l'amiable, mais qu'au reste elle ne pouvait y en-

conférences de paix et de l'accommodement au roi. Un prince qui en agit avec tant de fougue et d'emportement doit assurément être bien observé par ses voisins, et vous ne laisserez pas de faire observer aux amis de la Suède et de sa liberté ce qu'ils ont à attendre de lui, vu ses liaisons avec la reine et sa passion aveugle, non pour sa maison, vous voyez combien il en hait le chef, mais pour sa branche. Il y a bien de l'apparence qu'un règne aussi peu réfléchi ne se soutiendra pas longtemps; mais tant qu'il subsistera tout est assurément à craindre pour le repos des Etats qu'il est à portée de troubler.

Le roi sait ce que lui surtout a à en attendre mais il il n'en continue pas moins à marcher d'un pas ferme dans la route qu'il s'est tracée, de prêter d'une part la main à un accommodement et de prendre de l'autre des mesures pour ne pas être la victime de sa bonne foi. Quoiqu'il n'attende rien, je le répète, des propositions simulées du czar, il suffit qu'elles portent le titre et l'apparence de paix pour que sa maj. suspende encore la réclamation des garanties qu'elle est en droit de demander. Mais dès que ces propositions auront perdu la masque qu'elles portent encore, elle n'hésitera plus de suivre le conseil de ses amis et de vous charger de présenter à sa maj. suédoise un mémoire demandant l'exécution des traités.[1]) Elle ne diffère cette démarche que pour ne pas donner inutilement un prétexte de plus aux clameurs du czar, qui ne cherche qu'un prétexte pour excuser les siennes et pour rejèter reproche

trer pour rien, n'ayant d'autre but que de conserver la paix que le ciel venait de rendre à la Suède; qu'ainsi elle ne pouvait se résoudre à faire à la cour de Danemark les représentions en faveur de la cause de l'empereur que sa maj. impériale désirait qu'elle fît faire, puisque une telle démarche pourrait en entraîner d'autres, et que bien moins encore elle pourrait ouvrir ses ports aux vaisseaux moscovites ou se prêter à des démarches qui l'engageraient dans la guerre; que si au reste, dans un cas de malheur, quelque bâtiment russe était obligé de relâcher dans un port suédois, on lui rendrait tous les offices de l'humanité possibles, tout comme on les rendrait aux bâtiments danois en pareil cas."

[1]) Le baron de Scheffer avait conseillé au gouvernement danois d'adresser au comte d'Ekeblad un mémoire qui rappelât les obliga-

de la rupture sur le roi, projet qui cependant, par la sagesse de sa maj., ne lui réussira pas.

J'aurai une très grande attention à vous informer de tout ce qui se passera, et je compte que vous continuerez de m'instruire exactement à votre tour des moindres mouvements de la flotte et de l'armée suédoises. Dans un temps comme celui-ci tout est intéressant.

## 214.

### Circulaire aux Ministres du Roi.

Copenhague 31 juillet 1762.

A peine le roi, qui, après avoir réglé, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire par ma lettre du 12 de ce mois, toutes les affaires relatives tant à la marche de son armée et à ses opérations qu'aux négociations avec les cours étrangères [1]) et aux arrangements intérieurs du pays de Holstein, était parti le 15 de Travendahl pour faire un tour dans ce pays-ci, était arrivé à son château de Fredensbourg, qu'il y reçut la nouvelle de la révolution arrivée en Russie [2]) et incessamment après les assurances que la nouvelle souveraine désirait rétablir l'ancienne amitié subsistant entre les deux couronnes, qu'elle avait pour cet effet ordonné au baron de Korff de quitter Berlin, les conférences y indiquées

---

tions internationales de la Suède au sujet de la garantie du Slesvic. Il serait selon lui plus facile pour le ministère de repousser, en s'appuyant sur un tel document, les demandes de la Russie et de combattre la cour.

[1]) Mr de Bernstorff ne s'était pas borné à travailler auprès des grandes puissances, il s'était adressé partout où il croyait possible d'obtenir de l'assistance. Ainsi il avait fait des démarches auprès de la ville libre de Danzig, en Pologne et en Turquie et il y avait quelques chances pour que ces tentatives ne restassent pas tout à fait infructueuses, voir Ostens Gesandtsk. l. c., 546—47. L'empereur russe était surtout assez inquiet sur la nouvelle qui était arrivée à Pétersbourg, que le sultan de Turquie aurait garanti au Danemark la possession tranquille du Slesvic, cfr dépêche du 4 mai 1762.

[2]) Cfr Moltke l. c., 219.

étant désormais inutiles, et de se rendre ici pour y reprendre les fonctions de son ministère, et que déjà par son commandement les troupes qui, en partie entrées dans le Mecklenbourg, marchaient pour attaquer son armée, se repliaient sur Colberg.

Sa maj., qui dans cette rencontre reconnaît et adore, comme en toute autre, la providence toute-puissante de Dieu, par qui les rois règnent et qui dispose des empires à son gré, n'a point été insensible à cet événement et elle va témoigner au baron de Korff cette disposition sincère qu'elle a toujours eue, de contribuer de bonne foi à un accommodement final de cette querelle et de ces divisions dont l'Europe entière vient de voir les conséquences, et qui ont pensé devenir si fatales au repos du Nord.

A l'arrivée de ce ministre et après avoir donné aux ordres dont il sera chargé toute l'attention nécessaire, sa maj. se décidera sur les mesures qu'elle aura à prendre en conséquence; mais, comme le départ de ce seigneur de Berlin annonce que la Russie ne demande plus d'y établir le lieu de la négociation, elle va permettre aux plénipotentiaires désignés pour s'y rendre de sa part de retourner dans le royaume.

## 215.

### Circulaire aux missions du Roi.

Copenhague 14 août 1762.

Le baron de Korff a eu hier ses audiences du roi dans lesquelles il a présenté à sa majesté ses nouvelles lettres de créance et lui a donné, au nom de l'impératrice Catherine II, sa souveraine, les assurances les plus fortes et les plus positives que sa maj. impér. regardait tout ce qui s'était dit et fait en dernier lieu au sujet et à l'occasion des différends du Holstein comme non avenu, qu'elle était fortement résolue de rétablir et de cultiver l'ancienne et étroite amitié qui subsistait depuis des siècles entre les deux couronnes, et qu'elle ne croirait jamais les contestations que les dites affaires du Holstein pourraient occa-

sionner, assez importants pour pouvoir et devoir altérer la bonne intelligence établie entre les deux cours et entre les deux nations.[1])

Comme par cette déclaration, qui est appuyée par les faits et par la retraite de l'armée russe, actuellement en mouvement pour repasser la Vistule et se rapprocher de ses frontières, tout ce qui avait brouillé ou allait brouiller les deux cours, se trouve entièrement assoupi et l'amitié entre elles parfaitement rétablie, le roi n'a pas hésité de recevoir le baron de Korff avec la distinction que les ordres dont il était chargé méritent, et d'envoyer au comte de Haxthausen les lettres de créance nécessaires pour continuer les fonctions de son ministère près de sa maj. impér., et sa majesté a en même temps expédié les ordres pour faire rentrer sa flotte et son armée dans ses ports et dans ses provinces.

C'est ainsi que, par la bonté du Tout-Puissant, la paix, si chère au roi, se trouve affermie et a été rendue à ses peuples au moment même où ce bien paraissait inévitablement perdu. Sa maj. m'ordonne de vous en faire part et d'ajouter que cet heureux événement, changeant la face de toutes choses, révoque et annule par une conséquence naturelle toutes les instructions données en dernier lieu, qui ne se concilieraient point avec l'amitié renouvelée aujourd'hui avec la Russie.

## 126.

### Lettre autographe du Roi à l'Impératrice de Russie.

Fredensborg 14 août 1762.

Madame ma sœur. Le baron de Korff m'ayant notifié hier de Votre part Votre avénement au trône de Russie il ne me suffit pas d'en faire à Votre Majesté Impériale mon compliment, comme le vont faire tous les rois de l'Europe; je vous demande la permission de Vous en témoigner ma

---

[1]) Catherine avait vivement déconseillé à son mari de faire la guerre au Danemark, voir Ostens Gesandtskaber l. c., 546.

joie et ma satisfaction dans une qualité plus touchante pour moi, dans celle du prince de la terre qui a la plus haute opinion de Vous et qui prend l'intérêt le plus vif à Votre prospérité. Habitué depuis bien des années à Vous croire l'ornement de Votre sexe et de Votre siècle, je m'attends à Vous voir porter la gloire de Votre empire plus loin que ne l'ont fait toutes les princesses et tous les monarques dont Vous remplissez la place et dont Vous ferez oublier les règnes, et je me prépare avec l'empressement et la joie d'un ami vrai et fidèle à applaudir aux actions de Votre Maj. Imp. et au bonheur de Ses peuples. Ce sont là les sentiments que je prie V. M. Imp. d'agréer et que j'ordonne au comte de Haxthausen de Lui exposer et de Lui rappeler aussi souvent qu'Elle permettra. Je La prie de compter sur leur constance et je Lui demande surtout de leur accorder le retour que leur vivacité et leur sincérité méritent.

## 217.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 14 août 1762.

(Extrait).

Je vois avec douleur que la jalousie commence de si bonne heure d'agir en Suède, même chez ceux qui ne devraient pas en ressentir les atteintes, et que l'on y craint déjà les prospérités d'un roi qui n'a fait usage de son pouvoir et de ses trésors, même dans les temps les plus difficiles, que pour le repos et la tranquillité de la nation. Mais je veux espérer que cette passion si basse et si injuste n'infectera pas les premiers et les plus considérables de nos amis et que, si même leurs cœurs en sentaient quelques impressions, ils les surmonteraient, tant par vertu que par prudence et par la réflexion si naturelle, que rien n'est plus conforme à leurs propres intérêts que l'exclusion de la Russie de la côte occidentale de la Baltique, sans laquelle ni la tranquillité ni l'équilibre du Nord ne sauraient être solidement établis, vérité si claire et si incontes-

table que je défie la prévention même de l'offusquer et de lui refuser son aveu.

Pour le marquis d'Havrincourt je reconnais sa funeste et faible politique à des conseils que son cœur ne devrait jamais former et que par sagesse il devrait supprimer lors même que son cœur les lui fournirait. Il devrait prévoir le peu de cas que le roi en fera et les conséquences peu favorables pour lui que sa maj. ne saurait se dispenser d'en tirer. Le ministère de France pensait autrement en 1749 et 1750, comme vous l'avez si bien observé, mais c'est qu'alors le marquis de Puisieulx conduisait les affaires et que par lui la noblesse et la justesse des sentiments régnait dans le cabinet de Versailles.

Vous dissimulerez cependant tout cela, monsieur.

## 218.

### Dépêche à Mr le comte de Bachoff à Vienne.

Bregentved 24 août 1762.

Je n'écris ce mot à votre exc. que pour l'informer préliminairement que, Pierre III, empereur de Russie et duc de Holstéin-Kiel, étant décédé le 17 du mois dernier et ayant laissé en bas âge le grand-duc Paul, son fils, et l'administration de son duché étant par cet événement tombée, selon les lois de l'empire et les usages de l'auguste maison de Holstein, au roi de Suède comme au prince le plus proche agnat du jeune duc, le roi, en vertu de la cession de ce monarque contenue dans le IIIième article séparé et secret du traité du 25 avril 1750, n'a pu refuser à ses engagements ainsi qu'au bien de son alt. impér. et du pays, de se charger de cette administration pour la gérer conformément aux lois et aux usages, conjointement avec l'impératrice de Russie, tutrice et co-régente. La prise de possession s'est faite à Kiel le 19 et 20 du mois avec les formalités et cérémonies requises et avec toute la tranquillité et la douceur imaginables, et sa maj. a remis l'acte solennel de l'hommage et les dispositions à faire ultérieurement jusqu'à ce qu'elle ait pu concerter le tout avec l'im-

pératrice de Russie.[1]) Votre exc. aura soin d'en prévenir mr le vice-chancelier de l'empire et d'assurer ce seigneur que le roi ne tardera pas à s'adresser dans les formes à l'empereur, comme chef de l'empire et tuteur suprême du jeune prince, et de lui demander la confirmation légale de cet acte et de son droit.

Votre exc. peut être persuadée que rien ne sera négligé à cet égard, et elle veillera en attendant à ce que ceux qui voudraient peut-être causer de nouveaux troubles n'obtiennent rien à Vienne qui puisse être contraire aux droits de sa maj. et à ses intérêts.

## 219.

### Dépêche à Mr le comte de Haxthausen à Pétersbourg.

Copenhague 8 septembre 1762.

J'ai si souvent et si amplement entretenu mr Schumacher sur ce que, depuis la révolution arrivée en Russie, le roi juge de l'état des affaires dans ce pays, et sur le système qu'il s'est formé en conséquence à l'égard de cette puissance, que je pourrais m'en fier absolument au rapport qu'il vous en fera; mais je n'en crois pas moins devoir profiter de l'occasion sûre que son départ[2]) me fournit, pour vous en informer directement vous-même et pour vous

---

[1]) D'après les lois de l'empire et les usages établis dans la maison d'Oldenbourg, le plus proche agnat devait, pendant la minorité de l'héritier, exercer l'administration du pays et partager avec la duchesse douairière, tutrice naturelle du jeune duc, la régence de l'Etat. Ainsi, pendant la minorité de Charles Frédéric, père de Pierre III, Chrétien-Auguste avait été administrateur du duché et co-régent conjointement avec la princesse Hédévig Sophie de Suède, mère du jeune duc. Dans le cas présent, Adolf Frédéric, roi de Suède, était le plus proche parent, mais par l'art. 3 séparé du traité de 1750 il avait cédé son droit au roi Frédéric. Celui-ci ne fit donc rien que d'user d'un droit incontestable lorsque, sur la nouvelle de la mort de Pierre III, il chargea Mrs de Brockdorff et de Ranzau de prendre possession de l'administration du Holstein ducal.

[2]) Mr A. Schumacher, secrétaire du comte de Haxthausen, retourna à Pétersbourg à l'expiration de son congé.

parler à fond des intentions et des volontés de sa majesté dans une lettre qui ne sortira des mains affidées auxquelles je la remets que pour passer dans les vôtres.

Le roi estime la Russie son alliée naturelle, tant qu'elle ne voudra pas envahir le Nord, parce qu'il n'y a aucun sujet de jalousie ou de querelle entre les deux couronnes et que leurs intérêts sont les mêmes à l'égard de leurs voisins communs, et il croit par la même raison la princesse qui occupe aujourd'hui le trône de cet empire, son amie, parce qu'après ce qui est arrivé entre elle et l'empereur son époux, elle ne peut jamais en saine politique se fier à ceux dont elle a détruit les projets, en renversant ce prince de son trône, et qu'ainsi tous les admirateurs et adhérents de Pierre III, ennemis nés du Danemark, doivent être et seront toujours aussi les siens. Rien assurément ne peut être plus naturel et rien ne devrait être plus intime que l'union entre deux souverains qui ont, par rapport à leurs couronnes, les mêmes intérêts, et, par rapport à leurs personnes, les mêmes ennemis. On ne saurait le sentir mieux que ne le fait le roi.

C'est de ce principe que vous partirez, monsieur, c'est cette vérité que vous tâcherez de faire sentir, mais sans empressement et sans affectation, à l'impératrice elle-même, si vous en avez les moyens, ou à ceux qu'elle écoute et qui dirigent les affaires sous elle. Si vous parvenez à la faire goûter et à l'établir, le reste de votre besogne sera facile. Si au contraire, soit par préjugé, soit par fierté, soit par indolence, on ne se prête point à un raisonnement aussi évident, vous en avertirez le roi, pour que sa maj. s'épargne des peines et des négociations qui ne sont plus nécessaires et qui seraient inutiles. Dans le premier de ces cas, vous vous appliquerez à tirer promptement les fruits d'une disposition favorable et à former, sans perte de temps, une liaison à laquelle tout invite les deux parties et dont les avantages pourront être très considerables à l'une et à l'autre. Dans le second, vous vous contenterez de vous appliquer à démêler les causes d'une indifférence si extraordinaire, et vous couvrirez une attention vigilante sous les apparences de la plus parfaite tranquillité et du plus profond repos. Car, grâces éternelles en soient rendues au

Tout-Puissant, ce n'est plus pour le roi le temps des inquiétudes. Quand, par un malheur inconcevable et dont il serait injuste de soupçonner une princesse si habile, Catherine aurait hérité des passions de Pierre III, quand elle aimerait et renouvellerait des desseins qu'elle a si hautement condamnés elle-même, qu'elle a fortement désavoués par les premiers actes de sa souveraineté et qu'elle sait avoir précipité la chute de son prédécesseur infortuné, sa situation et sa conservation ne lui permettraient pas de les exécuter. Le roi ne peut s'y tromper, et on ne saurait être plus tranquille qu'il ne l'est à cet égard. Rien ne peut donc l'engager à rechercher, avec une sollicitude dont Dieu l'a dispensé, une liaison qu'il souhaite sincèrement et qu'il est bien aise d'offrir, mais dont le refus n'altèrera pas un moment ni son système ni son repos.

Mais le roi aime mieux néanmoins supposer que l'impératrice, dont tout le monde connaît le génie et les lumières, ne se trompera pas à ce point sur ses vrais intérêts et que, ne se pouvant déguiser la violente haine que la maison royale de Suède et les branches cadettes auront, quelque mine qu'elles fassent, contre elle, ni l'opposition fréquente et, j'oserais le dire, perpétuelle des intérêts de la Russie et de la Prusse, ni enfin l'indifférence, pour ne rien dire de plus, dont les cours de Vienne, de Pologne et de France payeront celle qu'elle leur marque aujourd'hui en abandonnant leur cause, ne pouvant se dissimuler non plus d'autres dangers encore qui l'environnent et dont par respect je supprime le détail, elle ne manquera pas l'occasion de s'acquérir l'alliance d'un prince, ami fidèle dont, je le dis encore une fois, la cause est à plus d'un égard la sienne et qui, par la situation de ses Etats et la nature de ses forces, pourra et voudra, dans des cas de troubles et de péril, lui donner des secours plus prompts et plus essentiels qu'aucun autre prince de la terre ne pourra ou ne voudra faire, et c'est dans cette espérance qu'il me commande de vous expliquer ses volontés sur les moyens de resserrer promptement des nœuds qu'il ne dépendra que de l'impératrice de rendre indissolubles.

L'alliance, si souvent formée entre les deux monarchies, devenue si étroite pendant la plus grande partie du règne de Pierre I et dernièrement renouvelée encore sous le

règne de l'impératrice Elisabeth, est expirée l'année passée[1]) et il aurait été inutile et illusoire de la rétablir dans un temps où on en prévoyait avec certitude la prochaine rupture. Le roi est prêt à la faire revivre aujourd'hui et, je vous le dis dans la plus étroite confidence, à y ajouter même, si l'impératrice le désire, des engagements particuliers en faveur de la personne de cette princesse et de sa conservation sur le trône. Si Catherine II veut être la vraie amie du roi, le roi sera le sien envers et contre tous et ses armées de terre et de mer agiront, s'il le faut, pour maintenir son règne et sa puissance.

Mais vous le sentez bien, monsieur, ce dernier article ne peut se fonder que sur une union intime étroite, et cette union intime et étroite ne saurait exister tant que le Holstein fournira des occasions inévitables de divisions et de querelles. Il faut donc, pour établir l'alliance et la rendre solide, commencer par couper la racine de ces divisions et de ces querelles, en s'arrangeant une fois pour toutes et définitivement sur ce petit Etat, source de tant de haines et de tant de maux.

Il s'en faut bien que le roi pense encore sur cet objet comme il l'a fait autrefois. La mort de Pierre III a tout changé. Catherine II ne peut, je le répète, vouloir risquer son empire pour une querelle qui lui est étrangère et dont elle ne peut jamais retirer de l'utilité pour ellemême. Le grand-prince, son fils, né et élevé en Russie, et préservé de ces préjugés inspirés dès la naissance et de ces insinuations absurdes dont les vils flatteurs avaient empoisonné l'esprit et le cœur de son malheureux père, ne regardera plus, quand même il parviendrait au trône de Russie, cette province que comme elle mérite d'être regardée par le souverain d'un vaste empire éloigné, et si la Providence disposait de ses jours avant qu'il eût des descendants mâles, événement pas absolument éloigné de la vraisemblance, vu sa jeunesse et la délicatesse de son tempérament, son duché retomberait au roi, non en conséquence des arrangements pris avec lui mais en vertu et aux conditions du traité fait avec le roi de Suède. Le roi n'a donc

---

[1]) **Traité du 10 juillet 1746, conclu pour quinze ans.**

plus les motifs qui le déterminaient autrefois à entasser sacrifice sur sacrifice pour obtenir la cession d'une province assez peu importante en elle-même, et s'il lui en reste de très forts pour la désirer, ce n'est au moins plus avec l'empressement et la sollicitude à laquelle les passions de Pierre III forçaient son cœur et son amour paternel pour ses peuples. Toutes les offres faites précédemment sur ce sujet et rejetées alors par Pierre III doivent par conséquent être estimées nulles aujourd'hui et vous ne vous permettrez pas de les rappeler jamais.

Sur tout, monsieur, vous n'occasionnerez et n'accepterez aucune négociation qui n'aurait pour but que la renonciation du grand-duc sur le Slesvic. Elle ne serait d'aucune utilité, vu le bas âge du jeune prince, et le roi, sûr de son droit et ayant montré à l'univers entier ce qu'il est résolu et en état de faire lorsqu'on l'y force, pour se conserver la possession d'une province légitimement acquise et essentielle à l'existence de sa monarchie, se laissera moins que jamais persuader à payer cher des prétentions que, selon les apparences humaines, il a si peu sujet de craindre désormais, et qu'il a déjà payées au-delà de leur valeur par les frais immenses auxquels les armements de Pierre III l'ont contraint. Cette renonciation peut et doit donc faire part d'un traité qui réglera le reste, mais n'en jamais faire un elle-même.

La cession du Holstein est donc le seul objet qui mérite d'être toujours votre but, ou public ou secret selon les circonstances, j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire; quoique, grâces au ciel, le roi ne soit plus dans le cas de la croire nécessaire à son repos, il lui reste toujours de fortes raisons de la désirer; mais ne la poursuivez qu'avec beaucoup de calme et beaucoup de modération. Faites sentir que, si sa majesté la souhaite, c'est plutôt pour que rien ne trouble désormais la bonne intelligence entre les branches royale et impériale de la maison de Holstein que pour son propre avantage, et attachez-vous toujours à convaincre de plus en plus l'impératrice et son ministère de la médiocrité de l'objet et de l'honneur qui reviendrait à sa maj. imp., si, par un accommodement définitif, elle ôtait cette querelle du nombre de celles qui troublent ou peuvent troubler

l'univers, et enlevait au prince son fils ce prétexte et à la Russie cette possibilité de retomber dans des maux dont la Providence bienfaisante vient seule de préserver les deux monarchies et les deux nations.

Jamais l'impératrice ne retirera rien du Holstein, accablé de dettes. Ce pays peut à peine suffire au payement de leurs rentes et à ses propres besoins, et le plaisir de le posséder ne peut non plus être rien pour elle ni pour le prince son fils, attaché comme elle irrévocablement à la Russie. Quoi donc de plus sage et de plus conforme à ses vrais intérêts que de s'en défaire à des conditions avantageuses et de s'acquérir ainsi, non en perdant mais en gagnant, un ami sûr et essentiel dans l'une et dans l'autre fortune? Quoi de plus digne de sa prudence et de son habileté que d'achever de s'assurer l'amour et la confiance des Russes, en se détachant entièrement d'un pays qui leur est justement suspect et odieux, et en leur prouvant par cet acte de la plus noble et de la plus saine politique qu'elle ne veut connaître d'autres intérêts que les leurs et qu'elle rejette tout ce qui pourrait partager jamais son affection ou celle de son fils pour eux?

Considérée sous ce point de vue, qui est assurément le vrai, la cession du Holstein ne devrait pas rencontrer de grandes difficultés puisqu'elle se trouve également désirable pour les deux parties. Mais le roi, qui connaît combien la malignité, la jalousie et l'intrigue se plaisent à embarrasser et à contrarier les choses les plus simples, ne refusera cependant pas de l'appuyer et de la faciliter encore par des offres considérables et qui, bien pesées, ne pourront que suffire à déterminer les suffrages de tous ceux qui ne préfèreront pas le plaisir de nuire et celui de voir des querelles éternelles, au véritable avantage de l'impératrice et du grand-duc et à celui de la Russie.

Sa maj. est disposée, si l'impératrice veut lui céder à présent le duché de Kiel au nom du grand-duc, son fils, par un traité formel, à libérer ce prince et ses descendants de toutes les dettes hypothéquées sur le dit duché et de ne lui en pas moins payer à lui et à ses descendants mâles cent ou, s'il le fallait, cent cinquante et même, si l'on refusait absolument de le faire à moins, deux cent mille

écus courant par an, payables au choix de sa maj. imp. ou à Hambourg ou à Amsterdam ou même à Pétersbourg, sans qu'aucun incident ou événement, quel qu'il puisse être et quand même ce serait une guerre avec la Russie, puisse, tant que le duché sera à sa maj. et à ses descendants mâles, les libérer jamais de cette obligation et sous peine de nullité de ce traité et de la cession du duché, si elle ou ses successeurs mâles, possesseurs du dit duché, y manquaient jamais et arriéraient, sous quelque prétexte que ce fût, un terme de ce payement.

Cette offre, par laquelle le grand-duc se trouve délivré de dettes qui absorbent, comme l'impératrice ne saurait l'ignorer, quasi tous les revenus du duché, et assuré d'un revenu égal à celui que tout le pays produirait s'il n'avait ni charges à acquitter ni frais à faire pour la régence, la défense et l'administration de l'Etat, est si favorable à ce prince et si raisonnable que l'on pourrait se flatter qu'elle ne serait pas refusée et vous aurez soin, monsieur, de la faire envisager telle qu'elle est.

Mais si cependant elle ne touchait pas et que vous eussiez lieu de croire qu'une grosse somme d'argent, payée à la fois ou au moins en peu de termes, frapperait davantage, le roi consentira à convertir aux mêmes conditions, c'est à dire contre la cession présente pure et simple du duché de Kiel, à laquelle, comme au premier cas, la renonciation à toute prétention sur le Slesvic doit toujours être attachée comme un accessoire nécessaire, ces revenus en capital, et à payer ainsi, au lieu de 100, 150 ou 200 mille écus annuels, la somme d'un million ou même, si cela était nécessaire, de quinze cent mille ou de deux millions d'écus courant, fixant pour ces payements des termes courts dont on conviendrait. Le roi sait bien qu'à compter les rentes à cinq pour cent, la première de ses offres passe la seconde; mais, comme le décès du grand-prince sans descendance masculine est une chose possible et qu'alors sa majesté aurait perdu tout ce qu'elle aurait donné à sa maj. imp. pour la cession, attendu qu'elle n'en serait pas moins obligée, sans aucun égard pour les accords précédents, à remplir toutes les conditions de son traité avec le roi de Suède, et comme on ne peut pas exiger qu'un héritier présomptif, tel que l'est le roi,

paye le domaine dont il est l'héritier, aussi cher que s'il n'y avait aucun droit, sa majesté ne saurait calculer les dites rentes qu'à l'intérêt viager de dix pour cent, ni par conséquent s'avancer à en offrir davantage. Vous vous appliquerez, lorsque vous en viendrez là, à en faire convenir l'impératrice et son ministère, et quoique vous ne deviez pas manquer l'affaire, quand même il faudrait donner encore jusqu'à 3, 4 ou 500 mille écus courant de plus, vous aurez cependant grand soin de ne marcher que pas a pas dans vos offres ou concessions et de ne pas faire croire au ministère de l'impératrice que le roi ignore la valeur du Holstein et les avantages de la situation présente de ses affaires. Les temps, je le dis encore une fois, où il s'agissait non de payer le Holstein mais de satisfaire au malheur des conjonctures et à une imagination sans bornes, sont passés.

Mais si enfin, contre toute espérance, l'impératrice ne voulait entendre à aucune cession du Holstein, à moins de recevoir en échange les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, même alors, monsieur, le roi ne la refuserait pas. L'amour de l'union et de la réconciliation avec le grand-duc, son cousin, et celui d'une liaison intime avec l'impératrice lui ferait oublier que, dans ce moment où, en administrateur du duché du Kiel, il peut régir cet Etat d'une manière convenable au bien commun du jeune duc et de notre maison sans en avoir rien à craindre, il ne ferait que perdre à l'échange; mais au moins ne pourrait-il pas payer cher un marché si peu avantageux. Tout ce à quoi dans ce cas sa majesté pourrait se résoudre, en considération des vicissitudes de la fortune et des hommes, et aussi, après tout, pour faciliter la renonciation au Slesvic, serait de se charger, en faveur du grand-duc et de ses descendants mâles, de 4 ou 5 cent mille écus de dettes hypothéquées sur le Holstein; mais le reste des dettes devrait être compensé dans les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst de manière que, après avoir posé pour base de l'échange l'égalisation des revenus des provinces à céder réciproquement, sa majesté retiendrait dans les dits comtés autant de terres, péages ou autres droits qu'il en faudrait pour que leurs revenus acquittassent les intérêts des dettes tombant à sa charge dans le duché de Kiel au delà des 4

ou 5 cent mille écus qu'elle avait bien voulu prendre sur elle pour faciliter l'accommodement, et pour prouver à l'impératrice son désir de s'unir à elle et de terminer pour toujours ses querelles avec le prince son fils.

Telles sont, monsieur, les vues, les intentions et les résolutions du roi que je ne vous ai expliquées par ses ordres de si bonne heure et en si grand détail que pour vous mettre, à la faveur de l'occasion sûre que le départ de mr Schumacher me fournit aujourd'hui, tout d'un coup au fait de ses volontés. Ce sera d'après elles et conséquemment à leur direction que vous formerez tout le plan de votre conduite, ce sera par ces principes que vous jugerez de ce que vous aurez à faire dans tous les cas qui pourraient vous embarrasser dans le cours de votre ministère et de vos négociations. Vous commencerez, permettez que je le répète, par bien approfondir le système et les sentiments de l'impératrice. Si elle se croit entièrement affermie sur le trône, si elle ne craint rien, et si vous jugez qu'elle veut conserver le Holstein, il vous suffira de l'assurer en termes généraux de la haute estime et de la sincère amitié du roi, vous verrez ce qu'elle y répondra, et vous en rendrez compte à sa majesté sans vous avancer davantage, sans hasarder aucune proposition et sans prendre autrement qu'ad referendum ce que l'on vous dira peut-être sur le renouvellement de l'alliance expirée. Mais si vous voyez qu'il reste encore des inquiétudes à cette princesse, si vous démêlez qu'elle désirerait une amitié solide et fidèle, qui dans des cas de troubles lui assurerait secrètement un appui et un secours réel, ou si vous pénétrez enfin que, par les motifs déjà touchés, elle serait bien aise de se défaire avec avantage du Holstein, qui ne lui vaut et ne lui importe rien, vous vous hâterez de tirer parti de cette disposition et de la rendre utile au roi avant que des puissances malintentionnées ou des esprits malins, dont toutes les cours fourmillent, puissent la traverser, alors vous lui offrirez, mais avec la prudence et le ménagement qu'une telle démarche exige, celle du roi, pourvu que, par la cession du Holstein, elle mette sa majesté en état de ne plus redouter ces retours de mésintelligence et de divisions incompatibles avec la sûreté et la confiance que de telles

liaisons demandent. Vous agirez en tout avec beaucoup de délicatesse et de circonspection et si vous parvenez à pouvoir entamer la négociation, vous observerez avec le plus grand soin les gradations des offres du roi et vous ne passerez à celles qui sont plus considérables que lorsque vous n'aurez plus d'espérance de faire accepter les moindres.

Voilà, monsieur, ce que je devais vous dire au sujet de la négociation même. Pour ce qui est des moyens de la faire réussir et appuyer par les gens en crédit, le roi m'ordonne de vous marquer qu'il s'en rapporte à votre zèle, à votre fidélité et à votre intelligence. Vous conclueréz aisément de tout ce que je viens de vous exposer que, dans l'état où sont les affaires et où nous sommes, il n'est pas question de prodiguer les promesses et encore moins les présents du roi. Nous ne sollicitons plus, nous négocions, et dans toutes les offres dont je viens de vous parler, nous croyons donner plus que nous ne demandons. Le roi veut bien néanmoins, pour vous mettre dans le cas de réussir dans un pays où l'habitude des gratifications s'est introduite, vous autoriser à suivre cette même voie, et elle vous permet pour cet effet d'abord d'employer à des présents que vous estimerez nécessaires, ce qui vous reste des deux sommes qui vous ont été assignées cet été, et puis d'assurer à madame la princesse Daskow, au comte de Bestucheff, à mr de Panin, à mr Orloff et à tel autre ministre ou personnage que vous jugerez pouvoir vous être utile, jusqu'à deux cent mille écus, si la première proposition, savoir la cession du Holstein, réussit contre le payement de la somme annuelle; jusqu'à cent mille écus, si l'accommodement se fait sur le pied de la seconde proposition, c'est à dire moyennant le million ou les deux millions payables une fois pour toutes; et enfin jusqu'à cinquante mille écus si la cession n'a lieu que moyennant l'échange contre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst. Moins l'accord même sera onéreux au roi, mieux il récompensera ceux qui l'auront fait réussir, plus au contraire il sera à la charge à sa maj., moins elle payera ceux qui l'auront procuré. J'ajoute à cette règle aussi simple et naturelle qu'équitable une seconde, c'est que sa maj. ne compte accorder à personne des récompenses qu'après qu'elles

auront été véritablement gagnées, et qu'ainsi aucune de ces gratifications ne sera payée que le jour de l'échange des ratifications. Bien des raisons déterminent sa maj. à cette résolution, qu'elle s'est très bien trouvée d'avoir établie pour principe dans toutes les négociations antérieures à celle-ci, et qui sans cette sage précaution lui auraient coûté inutilement des sommes immenses.

Je ne vous parle point de la répartition de ces sommes généralement accordées, ni quelle part le roi destine au comte de Bestoucheff ou à mr de Panin ou à mr d'Orloff. Ce partage dépend de tant de circonstances, sujettes même à variation, qu'il est presque impossible de le fixer de si loin. Sa maj. se fie à vous, et elle est persuadée que vous vous acquitterez de cette partie importante de votre commission avec toute l'attention qu'elle demande et qui souvent décide du succès. Si les affaires en venaient à une liaison étroite et confidentielle entre le roi et l'impératrice, madame la princesse Daskow aurait droit aux marques les plus distinguées de l'estime et de la considération de sa maj., et dans ce cas je me ferais un plaisir de lui écrire dans le sens que vous m'indiquez dans votre lettre du 16 juillet.[1] Mais si le tout n'aboutit qu'à une négociation dans les règles de la politique ordinaire, elle pourra avoir part en secret aux bienfaits de sa maj., mais elle ne saurait en recevoir des témoignages ou des assurances publiques. Son attachement pour l'impératrice ne peut être un mérite particulier aux yeux du roi que lorsque sa maj. imp. se sera déclarée l'amie personnelle de sa majesté. Avant cette liaison il ne conviendrait pas au roi de paraître plus sensible à ce que cette dame a fait que les autres souverains de l'Europe ne témoignent de l'être. Et c'est aussi ce même raisonnement qui empêche le roi de marquer, par l'envoi d'une ambassade solennelle, un intérêt à ce qui vient d'arriver et des sentiments sur l'élévation de l'impératrice qui seraient encore déplacés. Je crois avoir à présent épuisé l'objet que je m'étais proposé et vous avoir mis en état

---

[1]) La princesse Daschkow passait pour être fille de Mr Panin. Sur le rôle qu'elle jouait à la cour de Russie voir: La cour de Russie, il y a cent ans, 230—233.

d'exécuter les volontés du roi sans crainte de vous y tromper. Vous n'en ferez paraître ou entrevoir que ce qui conviendra et si, comme je le suppose, vous trouvez l'impératrice et son ministère trop livrés à d'autres soins pour s'occuper de votre affaire, vous n'en paraîtrez ni surpris ni fâché. Vous attendrez le moment favorable que vous saisirez dès qu'il arrivera, mais vous ne le précipiterez point. Après l'heureux événement que la bonté divine a opéré, il est de notre devoir de tout espérer d'elle et d'attendre avec vigilance, mais avec tranquillité, l'époque qu'elle a fixée pour achever son ouvrage.

**220.**

Dépêche à Mr le comte de Wedel-Frijs à Paris.

Copenhague 21 septbre 1762.

J'ai rendu compte au roi de la conversation que vous avez eue avec mr le comte de Choiseul au sujet de la possession de l'administration du duché de Kiel, prise par ordre de sa maj. et dont vous avez eu ordre de faire part à ce ministre. Sa maj. a vu avec satisfaction qu'il vous a renouvelé dans sa réponse les assurances de l'amitié du roi très-chr., qui lui sont toujours si précieuses, et elle n'en attendait pas moins, particulièrement dans cette occasion, de la part du ministre d'un prince, son ami et son allié, et qui ne peut que prendre intérêt à l'exercice d'un droit acquis par son entremise et au succès d'une démarche fondée sur un traité conclu sous sa médiation et sa garantie. Mais comme elle a observé que mr le comte de Choiseul vous a marqué en même temps une espèce d'appréhension que cette prise de possession pourrait causer de nouveaux différends avec la cour de Russie et que cette réflexion, qui paraît faire impression sur l'esprit de ce ministre, ne laisse pas de faire quelque peine à sa maj., elle veut que votre exc. s'explique à fond avec lui sur les motifs qui l'ont décidée à cette démarche et qu'elle lui expose ensuite les intentions du roi à cet égard avec la candeur et la confiance qui doivent régner entre des cours

amies et que, surtout dans cette affaire, nous devons très particulièrement à la France.

Le pays de Holstein-Kiel par lui-même est un des plus petits objets qui puisse agiter des rois. La France le sait si bien et nous lui avons si souvent parlé avec franchise et exactitude de sa valeur qu'il serait très-inutile de le lui prouver de nouveau. Son administration momentanée et partagée en est sans doute un plus petit encore, mais il importe au roi que ce petit pays, qui par sa situation et ses droits est pour lui d'une conséquence supérieure à tout ce que je pourrais vous en dire, ne devienne pas, s'il est possible, entre les mains d'une puissance redoutable un instrument pour le contrarier et le gêner dans toutes ses démarches, et le contraindre perpétuellement à des armements ruineux pour sa défense ou peut-être enfin un moyen de porter jusqu'au cœur de ses Etats le désordre et la guerre. Voilà déjà, je pense, un motif très juste et très pressant pour engager le roi à ne pas être indifférent sur le gouvernement qui va s'établir en Holstein pendant la minorité du jeune duc. Mais ce n'est pas le seul, et il vient s'y joindre deux autres, qui ne le sont pas moins.

L'un, que, par la cession du roi de Suède, le roi se trouve l'héritier présomptif de cet Etat. Il n'y a entre le moment présent et celui qui l'en rendrait le maître que la vie d'un prince, enfant faible et infirme, exposé à mille dangers physiques et politiques, que Dieu peut sans doute conserver, fortifier et rendre le père d'une nombreuse postérité mais que la Providence peut aussi retirer de ce monde dans peu de jours ou dans peu d'années. Rien donc de plus naturel pour le roi que de prendre intérêt au gouvernement et au sort d'un pays, peut-être à la veille d'être le sien.

Et l'autre enfin, que le droit à l'administration dont sa maj. s'est mise en possession, étant fondé sur la cession du roi de Suède, qui fait partie du traité de 1750, sa maj. ne pouvait pas se dispenser de le manifester sans paraître se défier ou ne pas faire cas du dit traité, dont la manutention lui est cependant de la plus grande et de la plus extrême conséquence. Ce dernier motif pouvait suffire seul pour déterminer le roi, et sa maj. se flatte qu'en réunissant

tous, mr le comte de Choiseul ne pourra, quel que soit au reste le succès de cette démarche, que l'approuver comme légitime et la justifier comme nécessaire.

Voilà pour le passé. Je passe à l'avenir, dont nous allons être éclaircis incessamment par le retour de mon courrier envoyé à Pétersbourg. Ou bien la czarine se prêtera au pas fait par le roi et consentira, selon les lois de l'empire et les usages de la maison de Holstein, à la communauté de la régence, ce que l'on devrait bien attendre de sa prudence et de la situation peu assurée où elle se trouve. Ou bien elle entrera en accommodement sur cet objet, en cherchant à s'attribuer dans les Etats de son fils plus de pouvoir que les lois et les usages ne lui en accordent, ce qui ne paraît pas éloigné de son génie. Ou bien enfin elle s'y opposera avec force et vivacité, ce qui est très possible, vu l'orgueil du trône qu'elle occupe et la hauteur d'un ministère que les plus grandes puissances de l'Europe ont travaillé, comme à l'envi, à rendre intraitable par leurs complaisances et leurs flatteries. Dans le premier de ces cas, le roi atteindrait son but, en vérité très désirable pour lui et pour le présent et l'avenir du Nord; dans le second il ouvrirait la porte à une négociation qui, conduite avec douceur et prudence, pourrait concilier les esprits et changer en amitié une ancienne haine; et dans le troisième enfin sa majesté aurait une occasion de faire, sans qu'au fond il lui en coûte du sien, un plaisir essentiel à la czarine, en cédant à ses désirs et en levant son opposition à ses vues, complaisance qui, si cette princesse, que nous ne connaissons pas encore entièrement, pense comme le font souvent les femmes, pourra encore la disposer à goûter un arrangement final conforme à ses propres intérêts et aux avantages bien entendus de son fils, qui mettrait fin à cette funeste division et qui, en vérité nécessaire au repos du Nord et de l'Europe, est et sera toujours le grand but du roi. Quelle que soit donc la résolution de cette princesse sur la démarche du roi, il en résultera un bien, et il n'en viendra jamais un mal. Car ne pensez pas, monsieur, que sa majesté, pour avoir part à l'administration du duché de Kiel, qui, quelque importante qu'elle lui soit, comme je vous l'ai dit d'abord, n'est cependant

après tout que momentanée, et pourrait ne durer que peu d'années par la promptitude avec laquelle la cour de Vienne accorderait sans doute une dispense d'âge au jeune grand-duc aussitôt que l'impératrice de Russie pourrait et voudrait la lui demander, voudrait sacrifier des objets plus essentiels, et assurez bien mr le comte de Choiseul que sa maj., quelque évidents que soient ses droits sur ce point, ne se propose pas d'être à charge à ses amis pour le soutenir et ne compte pas dans cette occasion causer des embarras à ses garants.

V. Exc. priera mr de Choiseul de ne faire de cette confidence, pour le moment, d'autre usage que celui que son amitié lui inspirera, et elle l'assurera qu'en peu de jours j'aurai soin de l'informer de la suite de l'affaire. Elle lui dira encore que, pour procéder en règle, le roi avait ordonné au comte de Bachoff[1]) de demander à la cour de Vienne la confirmation impériale de son administration, mais que par le commandement de sa maj. j'ai écrit à ce ministre de suspendre la démarche jusqu'à nouvel ordre.

## 221.

### Lettre de cabinet à l'Impératrice de Russie.

Fredensborg 7 octobre 1762.[2])

Madame ma sœur: En me présentant, en vertu de mes traités avec le roi de Suède, à la corégence et à l'administration des Etats de mr mon frère et cousin, le grand-duc, je me suis proposé pour but et pour avantage, de multiplier mes relations avec votre majesté impériale, d'avoir plus d'occasions de lui marquer mon désir de lui plaire, et de lui prouver, par mes soins vigilants pour les intérêts du prince son fils, la pureté de mon amitié pour lui et la sincérité de mes souhaits d'acquérir et de mériter son affec-

---

[1]) Cfr no 218.

[2]) La remise de cette lettre devait dépendre de l'appréciation du comte de Haxthausen et ne devait pas avoir lieu, s'il jugeait que l'impératrice tâcherait de faire croire que le roi de Danemark s'était humilié dans cette affaire devant la Russie, cfr no 227.

tion. Mais comme j'apprends, par le baron de Korff et par les rapports du comte de Haxthausen, que votre maj. impér. pense différemment sur ce sujet, je n'hésite point de me détacher de ce moyen et de lui donner, par la franchise et la satisfaction avec laquelle je m'en détache, la preuve de ces mêmes sentiments d'une manière qui lui agréera mieux. Tout ce que je demande en retour, c'est que votre maj. imper. veuille bien recevoir ce sacrifice avec autant d'amitié que je le fais, et juger par là de la haute estime que j'ai pour elle.

**222.**

Déclaration à faire au gouvernement russe par Mr le comte de Haxthausen à Pétersbourg.

Copenhague 10 octobre 1662.

(Extrait.)

Vous leur direz:

Que le roi, qui regardait avec plaisir l'avènement de l'impératrice au trône comme l'époque à laquelle non-seulement les affaires du Holstein ne troubleraient plus l'amitié si anciennement établie entre les deux couronnes et l'alliance naturelle entre elles, mais encore où ces affaires elles-mêmes seraient arrangées et la concorde et la confiance rétablies pour jamais entre les princes de cette auguste maison, n'avait voulu se charger de la corégence et de l'administration des Etats de son alt. imp. mgr le grand-duc que pour avoir des occasions plus fréquentes de marquer ses sentiments pour ce jeune prince et son désir de gagner un jour son affection et sa confiance par ses soins tendres et vigilants pour ses intérêts, mais que sa maj., apprenant que sa maj. imp. pensait différemment sur ce sujet et qu'ainsi ces soins, au lieu de le conduire à son véritable but, l'en écarteraient, ne balançait pas à se détacher de ce moyen et saisissait au contraire celui de donner à sa maj. imp., par sa promptitude à lui complaire et par la candeur et la franchise avec laquelle elle entrait dans ses vues et dans ses souhaits, une preuve bien éclatante et bien déci-

sive de ses sentiments pour elle et de son désir de faciliter et d'avancer, autant que cela pouvait dépendre de lui, le généreux dessein de sa maj. imp., exprimé daus la lettre de mr le grand-chancelier, de donner les mains au règlement final des longs différends anciens pour les affaires du Holstein,[1]) et qu'en conséquence sa maj. remettrait, aussitôt qu'elle apprendrait que ses offres avaient été reçues par sa maj. imp. avec une amitié digne de celle qui les lui inspirait, toutes choses dans l'état où elles étaient avant le 18 août, jour auquel ses commissaires s'étaient rendus à Kiel.[2])

---

[1]) Dans une lettre au comte de Haxthausen Mr de Woronzow avait déclaré que l'impératrice avait quelque disposition à renouer la négociation pour la cession ou l'échange du Holstein.

[2]) Les commissaires du roi avaient pris possession de l'administration du Holstein ducal le 19 et le 20 août malgré quelques difficultés soulevées par les autorités. Mais peu après le prince George de Gottorp, grand-oncle paternel du grand-duc Paul, arriva muni des pleins-pouvoirs de l'impératrice pour se charger de l'administration. Cet acte était illégal et froissait en outre l'évêque de Lübeck, grand-oncle aîné du grand-duc et par conséquent plus proche agnat que le prince George. Les explications que le roi avait données à Pétersbourg sur l'attitude prise par lui, furent très mal accueillies par l'impératrice. Sa réponse était très irritée: „ce serait blesser son amour maternel, la partie la plus sensible de son cœur, ce serait l'empêcher absolument de songer au traité qui terminerait définitivement les différends pour le Holstein, auquel elle était d'ailleurs disposée à donner les mains". Cfr Recueil de la société historique russe VII, 162—167. — Dans ces circonstances le roi de Danemark ne voulut pas pousser plus loin son droit, non par crainte, car le pouvoir de l'impératrice était encore trop peu affermi pour qu'elle pût vouloir engager la Russie dans une guerre, mais plutôt parce que l'administration du duché donnerait évidemment lieu à des procès devant la cour aulique qui „déjà depuis bien des années avait cessé d'être un organe de la justice, pour servir exclusivement d'instrument à la maison d'Autriche," et ensuite parce que cet incident raviverait probablement l'ancienne discorde et inspirerait au jeune duc les mêmes sentiments de haine dont son père avait été pénétré. Par ces motifs le roi se décida à faire abandon de son droit, mais à la condition que l'impératrice acceptât cette concession dans le même esprit dans lequel elle lui était offerte. Jusqu'à ce que l'impératrice se fût énoncée dans un sens satisfaisant à cet égard le gouvernement danois était résolu à faire respecter son droit, cfr no 223.

## 223.

### Instruction pour Mrs de Brockdorff et de Ranzau à Kiel.

Copenhague 15 octobre 1762.

Comme on doit s'attendre à tout de ceux qui se voient obéis aujourd'hui à Kiel et qu'ainsi il pourrait arriver qu'ils voulussent, contre toute raison, toute décence et toute attente, pousser les choses au point de vous éloigner de la ville, pour se débarrasser de vos personnes et de vos oppositions, le roi m'ordonne de vous dire qu'il désire que votre exc. et vous, monsieur, fassiez d'abord et avant qu'ils vous fassent parvenir une insinuation si téméraire et si déraisonnable, tout ce qui dépendra de vous pour les en détourner et leur faire comprendre combien ils se rendraient responsables envers leur jeune maître et le pays, et même envers l'impératrice de Russie, en portant les choses à l'extrémité dans un temps où ils voient, par la modération et la patience du roi, l'intention de sa maj. d'accommoder ces différends d'une manière amicale et décente pour l'une et pour l'autre partie, et en faisant par conséquent manquer peut-être à la dite princesse ce qu'elle paraissait désirer avec tant d'ardeur.

Mais si cette exhortation ne produit point l'effet désiré, et si malgré elle mrs de la régence de Kiel en viennent à la dite insinuation et vous signifient de quitter la ville, vous leur déclarerez qu'ayant autant de droit d'y rester qu'eux-mêmes, vous n'abandonnerez pas le poste que le roi votre maître vous a confié, et vous leur ferez savoir que, s'ils employaient contre vous ou les vôtres la moindre violence, vous reviendriez au bout de quelques jours dans un état où vous n'auriez plus de pareilles injustices à craindre.

Je ne puis imaginer que des gens, maîtres de leurs sens et qui ne sont pas traîtres à leur patrie, voulussent après cela aller plus loin, mais s'ils le faisaient, le roi vous permet, messieurs, de céder à la force, dès que la démonstration en sera faite et sans attendre des voies de fait; mais sa majesté vous permet et vous ordonne en même temps de requérir sur le champ un nombre suffisant de ses

troupes, assez supérieur à celui des soldats du grand-duc pour les mettre hors de cas de pouvoir lui résister et de rentrer sous cette escorte et avec elle dans Kiel. Sa maj. a donné et va donner les ordres nécessaires pour cet effet par le département de la guerre. Elle défendra sévèrement de faire les moindres excès dans les Etats de son alt. imp., mais elle aura soin aussi de vous mettre tout à fait à l'abri de toute insulte et, quant à tout le reste, elle vous donnera alors les ordres que les conjonctures exigeront.

## 224.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 6 novbre 1762.

Vous avez très bien exécuté les ordres du roi que j'ai eu l'honneur de vous faire parvenir par le courrier Gether. Vous avez exactement dit au baron de Scheffer et au comte d'Ekeblad ce qu'il fallait dire à chacun d'eux, vous avez judicieusement et sagement répliqué au dernier et vous avez ainsi entièrement rempli les intentions et l'attente de sa majesté à cet égard.

Notre ami n'a pas moins satisfait à ce que sa maj. se promettait de lui. Il a reçu votre ouverture confidentielle en homme d'honneur et d'intelligence et il y a répondu avec des sentiments dignes de son esprit et de son cœur.

Mais que voulez-vous, monsieur, que je pense du comte d'Ekeblad, marquant tant de froideur et d'indifférence sur une démarche aussi pleine de droiture et d'amitié que la vôtre, et tant de timidité dans une rencontre où rien ne pouvait le porter à avoir peur ou à craindre le déplaisir de son roi?[1]) Quelle idée voulez-vous que je me forme de

[1]) L'affaire de l'administration du Holstein prouva de nouveau combien peu de foi le gouvernement danois pouvait avoir dans la bonne volonté de la Suède. Le roi et la reine de Suède se repentaient du traité de 1750 et il n'était plus douteux que, si le grand-duc venait à mourir ou était écarté par une révolution en Russie, ils ne tâchassent de trouver un prétexte pour se dédire du traité afin de revendiquer l'héritage du Holstein ducal. L'attitude du ministère,

son système et de ses desseins, si au moment que le roi lui marque une confiance et des égards distingués pour sa personne et ceux qui sont liés avec lui, et l'attention la plus délicate de ne pas vouloir causer à la Suède des embarras, dont la plus grande partie serait tombée sur lui et sur son ministère, il paraît insensible à ce procédé et semble se préparer de loin une excuse et une voie pour dispenser un jour son pays de l'observation d'un traité solennel, et dont il ne saurait douter que le désaveu ou la rupture coûterait des flots de sang, sans qu'il pût en revenir d'autre avantage à la Suède que celui d'avoir, en cas de succès, un roi plus à portée de subjuguer sa liberté et de partager ensuite ce qu'elle peut avoir de richesses entre ses Holsteinois? Je vous avoue que je suis frappé d'une conduite aussi étonnante, que je ne saurais regarder que comme préméditée, monsieur, le comte d'Ekeblad ayant été averti de ce que vous alliez lui dire, et que je ne puis justifier par l'excuse que le baron de Scheffer a cherché à lui donner, rien n'étant plus naturel ni plus dans les règles, comme vous l'avez si bien observé vous-même, que de mettre la France, garante du traité de 1750, au fait des démarches du roi,

---

au moins celle du ministre des affaires étrangères, Ekeblad, était équivoque et peu rassurante. Le comte de Bernstorff ayant notifié immédiatement à la cour de Stockholm l'intention du roi de prendre possession de l'administration en vertu du traité de 1750, la réponse de Mr d'Ekeblad, au lieu de reconnaître franchement la légalité de cette démarche, fut évasive et incertaine. Et lorsque le gouvernement danois se décida à ne pas faire usage de son droit, Mr de Bernstorff en avertit sans délai confidentiellement le ministère afin de se concerter avec lui sur la forme dans laquelle cet abandon devrait avoir lieu. D'après le désir de Mr de Scheffer, il renonça à sa première idée de faire, pour cette fois, remise au roi de Suède du droit à l'administration, et il se borna à lui notifier la résolution du roi de ne pas faire valoir son droit dans cette occasion, mais en réservant d'ailleurs tous les droits qui revenaient au Danemark d'après le traité de 1750. Bien que Mr d'Ekeblad, par l'organe de Mr de Scheffer, eût lui-même suggéré cette forme, il ne se fit pas faute de la trouver peu satisfaisante plus tard et il demanda un délai, afin de voir la manière dont l'impératrice accueillerait la résolution du roi. Le comte de Bernstorff se conforma encore une fois à sa demande, tout impatient qu'il fût de ces petites chicanes. La réponse de l'impératrice ayant été satisfaisante, l'affaire avec la Suède se régla naturellement.

résolues en conséquence de ce traité, et que, par aucun motif, il n'importerait de lui cacher, et rien ne devant moins surprendre ni fâcher le ministre suédois que cette communication. Sans doute que dans quelque temps monsieur d'Ekeblad reviendra à lui et à des propos plus convenables, mais je n'en fais pas moins des réflexions bien sérieuses sur l'embarras, la peine, la retenue, que les Suédois nous marquent en toutes rencontres où il peut être question de quelque concert entre les deux cours, et en un mot, sur le retour si singulier et si peu mérité dont (j'excepte toujours celui que la vertu et la raison distinguent si avantageusement) ils payent les soins assidus que le roi se donne, soit pour les soutenir soit pour les gagner. On dirait que la moindre démonstration amicale ou confidentielle leur coûte au point de les mettre hors d'eux-mêmes et de leur faire tout oublier, et qu'ils ne veulent que lasser sa bienveillance et lui prouver qu'il ne doit jamais compter sur eux.

Sa majesté accorde cependant très volontiers au comte d'Ekeblad le délai qu'il souhaite. Elle diffèrera toute démarche ultérieure jusqu'à ce qu'elle ait reçu la réponse de l'impératrice de Russie et puisque ce ministre croit cette réponse douteuse, ce qui en effet est possible, vu la façon de penser inconcevable de la dite cour, elle l'attendra très tranquillement. Après ce que sa majesté a fait, rien ne la presse d'en faire davantage, tout ce que la politesse et l'amitié pouvaient exiger, a été observé vis-à-vis de la Suède; c'était là le but du roi, lequel rempli, sa majesté se voit avec plaisir libre de faire dans la suite ce que les circonstances pourront exiger. Je ne doute pas cependant qu'elle ne se détermine à donner à sa déclaration vis-à-vis du roi de Suède la forme que notre ami souhaite, et qui en effet est la plus juste, la plus convenable et la plus conforme à la façon de penser du roi et aux conjonctures.

Sa majesté ne trouve pas moins très vrai ce que le baron de Scheffer vous a dit en dernier lieu à l'égard de la France et du peu de nécessité qu'il y avait de mettre ce gouvernement en tiers des affaires entre les deux cours.[1]) Mr. le

---

[1]) Le comte d'Ekeblad avait fait semblant d'être froissé de ce que Mr de Bernstorff avait fait confidence à l'ambassadeur de France

baron de Scheffer n'ignore pas que le roi a toujours pensé ainsi, et que c'est sur ce principe qu'ont roulé nos conversations confidentielles avouées par sa majesté en 1752, mais il sait aussi que nous avons été obligés d'abandonner ce plan, mons. le comte de Hœpken n'ayant cherché pendant tout son ministère que de s'en prévaloir pour nous rendre suspects à la France, objet dans lequel, au grand détriment peut-être de la cause publique, il n'a que trop réussi, et mr. le comte d'Ekeblad n'ayant, depuis qu'il occupe sa place, rien eu de caché pour le marquis d'Havrincourt, qui, quelque brouillé qu'il ait pu être avec son ancien ami le comte de Hœpken, a toujours été fort d'accord avec lui dans cette partie de sa politique. Mr. le baron de Scheffer ne disconviendra pas de cette vérité, non plus que de celle que le choix fait de Mr. de Sprengporten,[1]) dont nous avons au reste tout sujet de nous louer mais que nous nous souvenons bien avoir été nommé par l'ambassadeur de France, a achevé de nous prouver l'inutilité d'une réserve vis-à-vis de ses ministres, et il est trop généreux et trop sage pour nous proposer de garder à leur égard un silence qui n'aurait d'autre effet que de nous donner un air de défiance avec elle et d'attribuer au ministère de Suède le mérite de la franchise et de la confiance. Le roi désire que vous traitiez cet article à fond avec lui, que vous lui disiez que le système de sa majesté est toujours le même, à savoir de rester en constante et fidèle alliance et amitié avec la France, mais sans rendre cette couronne l'arbitre nécessaire de ses intérêts ni de ceux du Nord, et qu'elle estime cette restriction très juste et très convenable à la dignité et à l'avantage du Danemark et de la Suède, mais pour qu'elle pût

---

à Copenhague de ses pourparlers avec le ministère suédois. Ce n'était évidemment qu'un prétexte car, outre que Mr d'Ekeblad de son côté n'avait jamais de secret pour le marquis d'Havrincourt, rien n'était plus naturel pour le ministre danois que de tenir la France, garante et auteur du traité de 1750, au courant de tout ce que le gouvernement danois faisait à l'égard de l'exécution et de l'application de ce traité.

[1]) Mr le baron Johan Wilhelm de Sprengporten avait remplacé Mr d'Ungern-Sternberg, mort en 1760 comme ministre de Suède à Copenhague.

être observée dans les affaires qui se traitaient entre les deux royaumes, il fallait que la Suède et nommément le ministère conduisant ses affaires et chargé de tous les secrets de l'Etat, pensât et agît de même et que, sans cette bonne foi et cette conformité de principes et de mesures, l'exactitude de l'une des deux cours à les suivre ne ferait qu'irriter et offenser la France et lui donner envie de s'opposer à toutes ses démarches, ce que, comme mr le baron de Scheffer ne pouvait l'ignorer, elle n'aurait toujours que trop l'occasion et le pouvoir d'effectuer. Vous ne dissimulerez point à ce seigneur que, pour déterminer le roi à former avec la Suède cette liaison confidentielle et étroite qui ferait le bonheur du Nord et élèverait l'un et l'autre royaume au point de considération où ils devraient être, et qui en mon particulier avait toujours fait l'objet de mes vœux et de mes vues, il faudrait que le ministère de Suède temoignât bien plus de désir de cette union et de l'amitié de sa majesté, que Mrs de Hœpken et d'Ekeblad ne l'ont fait jusqu'ici. Il a assurément trop de lumières et trop de droiture pour en disconvenir.

## 225.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 27 novbre 1762.

(Extrait).

Vous ne pensez que trop juste et vous n'exprimez que trop exactement ce que le roi peut attendre du plus grand nombre de ses amis ou soi-disant tels.[1]) Peu de fermeté,

[1]) Mr de Schack fit dans sa dépêche du 21 novbre la description suivante du comte d'Ekeblad: „Quand il vous aimerait, il ne serait cependant qu'un ami faible, craintif et par conséquent toujours inutile dans des cas où il s'agirait de montrer de la fermeté et de la vigueur. Une crainte excessive qui approche de la pusillanimité, jointe à une indolence inconcevable, fait le fond du caractère de ce ministre, d'où il s'ensuit naturellement que la moindre affaire qui lui paraît sujette à quelque inconvénient ou qui exige de l'application lui devient odieuse, qu'il est toujours, du moins en

moins encore de reconnaissance, un penchant décidé à la jalousie, aux soupçons et à la défiance et une lâche facilité à parler l'ancien langage de la haine et à flatter, par un moyen si indigne, contre leur propre expérience et leur propre conviction, les préjugés d'un vulgaire abusé, voilà, monsieur, ce que le roi découvre dans la plupart de ceux qu'il a soutenus et qui ne rougissent point de lui être pour le moins tout aussi inutiles dans les places qu'ils n'ont conservées que par lui. Mais comme les vues de sa maj. sont bien plus consacrées au bien de l'Etat qu'à celui des personnes, tout cela ne fait que la toucher, sans la détourner de la poursuite du plan qu'elle a formé. Elle n'en agira donc pas moins pour la liberté et la tranquillité de la Suède, et elle dissimulera le peu de satisfaction que la plupart de ses citoyens lui donnent. Elle leur pardonnera d'être ingrats, pourvu qu'ils soient libres.

Mr de Haxthausen m'a donné le même avertissement qu'à vous, et vous aurez déjà vu dans mes précédentes dépêches que la liaison qui semble se former entre l'impératrice de Russie et la reine de Suède excite fortement l'attention du roi. Il est très nécessaire de l'observer et vous avez sagement fait, monsieur, d'en avertir confidentiellement notre ami et de réveiller sur elle sa vigilance. Mais je dois pourtant ajouter, pour votre consolation et la mienne, que les inclinations de la czarine, premiers effets de ses passions, pourront être sujettes encore à bien des variations. L'esprit de cette princesse, qui depuis qu'elle règne se manifeste être fort inférieur à l'opinion qu'on en avait conçue, est encore aussi peu rassis que son système et toutes ses démarches ne marquent jusqu'à présent, outre le désir de plaire et de gouverner, que beaucoup de présomption, de précipitation et même de l'inconstance.[1]) Déjà mr de Panin baisse, madame Daskow est presque disgraciée, le maréchal

---

apparence, l'ami du plus fort et qu'il rapporte tout à sa propre sûreté et tranquillité et non pas à un certain système général de politique." En général, dit-il, „dans toute la Suède il n'y a qu'un seul homme dont nous soyons sûrs" (Scheffer).

[1]) Sur la manière dont les diplomates danois jugeaient l'impératrice Catherine à cette époque, voir Ostens Gesandskaber, l. c., 553—554.

de Münnich va sortir de l'empire; que dire de la résolution prise sur la Courlande, et de la ridicule démarche de prier l'impératrice-reine et le roi de Prusse d'évacuer la Saxe[1])? que juger de l'imprudence de ses procédés envers le roi, qu'elle n'est certainement pas dans le cas de soutenir par ses forces et qui ne lui vaudraient que des affronts, si des motifs et des vues supérieurs n'engageaient pas sa maj. à les tolérer? Ce n'est pas ainsi que l'on règne ni que l'on effectue de grandes choses, et pour peu que Catherine II continue sur ce ton, toute la puissance de son empire ne l'empêchera pas d'être très insignifiante pour toutes les autres puissances de l'Europe. Nous verrons dans peu ce qu'elle fera en présence des offres si nobles et si généreuses du roi, il ne me faudra plus que cette expérience pour me former une idée de son génie et de son caractère. —

**226.**

Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 18 décembre 1762.

Voici la lettre que je vous avais promise, il y a 8 jours, et dont j'espère que notre ami sera content, puisqu'elle est toute conforme à ce qu'il vous a proposé pour le cas aujourd'hui arrivé et à ce que vous m'avez mandé en conséquence le 22 octobre.[2]) Quelque envie que puissent avoir mrs les Suédois de tourner en mal tout ce qui se fait par ordre du roi et d'être mécontents de toutes les démarches de sa maj., ils auront de la peine à condamner celle-ci, à moins qu'ils ne se plaignent de ce que le roi va rétablir toutes choses à Kiel dans l'ancien état avant que d'avoir reçu leur aveu; mais, outre qu'après la froideur avec laquelle ils ont reçu les premières ouvertures de sa maj. et la réponse nulle qu'ils lui ont donnée alors ils ne sont guère en droit de croire qu'on puisse s'en promettre une plus signi-

---

[1]) Cfr Schäfer, III, 661—664.

[2]) Il s'agit de la notification à faire à la Suède de la décision du roi relativement à l'abandon de l'administration du Holstein-ducal, cfr no 224.

ficative de leur part aujourd'hui, ils doivent sentir que sa maj. s'exposerait elle-même et eux aussi peut-être à nombre de reproches et de désagréments, si pour attendre leur consentement, qu'au fond ils ne peuvent pas dire nécessaire, elle différait l'arrangement arrêté entre elle et la czarine et ardemment désiré par cette princesse. Tout ce que le roi pourra donc faire à cet égard, c'est de différer de huit jours l'expédition de ses ordres pour Kiel.

Mais, monsieur, le roi m'ordonne de vous confier le soupçon violent que les derniers rapports qu'elle a reçus de Russie, lui font naître d'un dessein de la plus grande importance, qui se trame entre l'impératrice et la reine de Suède. Je ne vous parle plus des intrigues que j'oserais presque dire ordinaires, déjà entamées entre les deux princesses, toutes deux inquiètes, ambitieuses et avides de pouvoir et de domination. Ce que le roi vient d'apprendre l'autorise à leur supposer des projets extraordinaires et d'une conséquence plus forte, et il n'est pas entièrement éloigné de croire qu'il est peut-être question entre elles de procurer en cas de mort du jeune grand-duc, auquel ses infirmités semblent ne pas promettre une longue vie, la succession au trône de Russie à un des princes en Suède. L'idée est probablement très chimérique, et n'aboutirait qu'à faire périr tôt ou tard le prince infortuné choisi pour être la victime de l'ambition et de l'union des deux princesses. Mais comme il suffirait qu'elle fût formée entre elles pour les lier de la manière la plus intime l'une à l'autre, le roi juge qu'il est bon que vous communiquiez, sous le sceau du plus profond secret, cet avis, que sa maj. ne donne cependant que pour une simple conjecture,[1] au baron de Scheffer, afin que, cherchant à pénétrer ce mystère de son côté comme nous le ferons du nôtre, nous parvenions, par des soins communs, plus facilement à le découvrir. Vous voyez d'un coup d'œil, monsieur, à quoi tout cela conduirait et combien l'indépendance de la Suède et sa liberté seraient

[1]) Plus tard Mr de Bernstorff écrit qu'il y avait quelque raison de croire qu'il s'agissait plutôt d'un mariage entre le grand-duc et une princesse, qui, en cas de mort du jeune prince sans postérité, lui succéderait sur le trône de Russie. Cfr N. Tengberg, l. c., 19.

près de périr, si ce projet était jamais, je ne dis pas exécuté, bien des choses s'y opposeraient, mais seulement sérieusement conçu. Vous direz à ce respectable sénateur, monsieur, que la mésintelligence augmente entre les rois de Prusse et de la Grande-Bretagne et que, quoiqu'il n'y ait pas d'apparence qu'on en vienne à une rupture ouverte, au moins tant que l'union entre les cours de Vienne et de Versailles rendra le raccommodement de cette dernière avec celle de Berlin difficile ou impossible, il n'y aura cependant plus de concert d'opérations et de démarches entre elles. Il faudra voir ce que cette désunion produira à Moscou. Tout y est, comme je vous l'ai déjà dit dans mes précédentes, variable et chancelant, il n'y a que l'orgueil de la czarine, quoiqu'au bord du précipice, et sa haine contre ceux qu'elle devrait aimer, qui ne le sont pas.

**227.**

Dépêche à Mr le comte de Haxthausen à Pétersbourg.

Copenhague 25 décembre 1762.

Le roi a été content de la réponse que l'impératrice de Russie a fait donner par son ministère à la déclaration que vous avez été chargé de lui faire, il ne l'est guère de tout le reste des procédés de cette princesse, dont vous lui avez rendu compte successivement et sur tout par votre rapport du 17 du passé. Sa maj. sait qu'elle avait mérité mieux de sa part, mais satisfaite par là même et contente d'avoir tout fait de son côté, pour établir entre les deux cours une liaison et une intelligence convenables et utiles à l'une et à l'autre, elle attendra très tranquillement et sans aucune inquiétude que l'impératrice, revenue de ces amitiés qu'elle semble préférer aujourd'hui, reconnaisse le prix de la sienne ou que la Providence en dispose différemment.

Le roi trouve très bon que, voyant la disposition de la czarine, vous ayez pris, conformément à vos instructions, le parti de ne pas remettre à cette princesse la lettre de sa maj., et il approuve de même tant les propos que vous avez tenus dans votre conférence avec mrs les chanceliers de Russie, que la lettre que vous avez écrite à mr de Panin.

Cette affaire est donc finie,[1] monsieur, et le roi en tire toujours l'avantage important, d'abord d'avoir marqué à l'impératrice une complaisance dont elle peut bien par fierté dissimuler mais dont elle ne saurait se cacher le prix, et puis d'avoir vu le fond de la politique et du cœur de cette princesse pour lui.[2] Cette découverte n'est point indifférente et le roi saura se la rendre utile.

En conséquence sa maj. est résolue de laisser tomber toute négociation avec sa majesté impériale. Vous continuerez, monsieur, d'aller à la cour et chez les ministres, vous paraîtrez très content, vous serez en effet très tranquille, mais vous ne laisserez pas échapper un mot qui puisse faire croire que le roi désire quelque chose de la czarine et si l'on venait à vous parler, soit du renouvellement de l'alliance de 1746 soit d'un traité au sujet de la renonciation au Slesvic, vous en recevrez l'ouverture.

### 228.

Dépêche à Mr le comte de Haxthausen à Pétersbourg.

Copenhague 29 janvier 1763.

(Extrait.)

Mrs de Breteuil et d'Almadoure n'ont, je pense, pas lieu de craindre d'être désavoués par leurs cours, et je ne puis que trouver que la déclaration que l'impératrice de Russie a donnée le 21 novbre, termine, selon leurs souhaits, le différend et doit satisfaire toutes les puissances.[3] Le titre impérial n'est, par lui-même, pas plus élevé que celui de roi, il l'est même dans son origine beaucoup moins,

---

[1]) Le 24 décembre l'ordre fut donné à Mrs de Brockdorff et de Rantzau de quitter Kiel. Cfr sur l'affaire de l'administration Moltke l. c., 220--222.

[2]) A cette époque la cour danoise jugeait l'impératrice Catherine tout aussi hostile au Danemark que l'avait été Pierre III, seulement avec plus de dissimulation. Mr de Bernstorff écrit le 11 janvier 1763 que „s'il ne se trompe pas, l'impératrice ne consentira jamais à la cession, voire même à l'échange du Holstein."

[3]) Sur les discussions relatives au titre impérial pris par Catherine II, voir Flassan VI, 352 sqq, 530 sqq.

comme vous le savez, et il n'est pas douteux que chaque roi, souverain d'une nation libre et indépendante de toute autre, pourrait, comme Pierre I l'a fait, se faire donner, par ses sujets et les étrangers qui seraient dans la nécessité de se conformer à ses volontés ou qui trouveraient de leur intérêt de lui complaire, ce même titre. Mais il ne déciderait rien pour le cérémonial avec les autres rois, dont aucun mortel ne peut régler le rang. En Europe les czars sont les seuls princes auxquels l'envie de cette décoration soit venue, et il se peut bien que les relations qu'ils ont toujours eues avec les cours orientales asiatiques leur ait fait naître cette idée, qu'on peut excuser en eux puisque, ne portant jusque-là que le titre de grand-duc, inférieur en effet à leur puissance et à l'étendue de leur domination, il était assez juste qu'ils en prissent un plus élevé. Mais en Asie et en Afrique nous voyons les souverains des Indes et de la Chine, de l'Abyssinie et du Maroc, être appelés du même nom, sans que qui que ce soit pense attribuer à ces princes un rang sur les rois, leurs voisins, et moins encore sur les monarques européens. Il n'y a que les empereurs d'Allemagne et de Grèce, auxquels, non comme empereurs mais comme successeurs des souverains de l'ancien empire romain, les autres rois sont convenus de céder le pas comme aux premiers entre les égaux, et puisque la Russie, qui ne saurait ignorer cette vérité, vient de déclarer très sagement en conformité qu'elle ne prétend point que le titre qu'elle s'est arrogé depuis 42 ans, change rien au cérémonial jusqu'à présent usité entre les cours, cérémonial dans lequel très notoirement elle n'a joui d'aucun avantage sur les autres puissances, il en résulte qu'elle se joint à tous les rois dans les principes jusqu'ici reçus et usités, et il ne reste par conséquent aucun motif pour lui contester une dignité inoffensive et qui, égale à la dignité royale, convient sans doute aux souverains d'une si vaste monarchie.

Je me suis un peu étendu sur cet objet, pour vous mettre au fait de la manière dont le roi l'envisage. Vous paraîtrez donc très content de la déclaration de l'impératrice, lorsqu'il sera question de s'expliquer à cet égard, mais vous éviterez d'en parler beaucoup, les détails n'étant

pas nécessaires dans ces rencontres et ne donnant souvent occasion qu'à des contestations qu'il est toujours bon d'écarter et de prévenir.

L'élévation de mr de Panin au poste de premier ministre, car il paraît bien en prendre le chemin, aurait été fort agréable au roi, il y a sept ou huit mois.[1]) Il le croyait alors dans les principes que tout ministre russe, aimant sa souveraine et sa patrie, doit avoir; mais depuis que sa majesté voit que d'anciennes inclinations et des haines particulières lui font adopter un système que sa nation lui reprochera tôt ou tard, elle ne peut le regarder des mêmes yeux ni avoir en lui la même confiance. Vous observerez bien attentivement sa conduite, monsieur. Il est cependant si peu concevable qu'un homme d'esprit, tel que lui, et qui depuis longtemps est au fait des affaires, puisse aller sérieusement contre les intérêts les plus évidents et les plus notoires de son pays, que j'ai bien de la peine à imaginer que les liaisons secrètes qu'il tâche de former entre sa souveraine et la reine de Suède aient pour but de rétablir le pouvoir souverain dans un pays voisin ou d'appeler un prince suédois sur le trône de Russie. Je ne saurais croire non plus que, le grand-duc, quoique infirme, étant encore plein de vie et dans un âge où les constitutions se fortifient très ordinairement, mr de Panin puisse songer à régler une succession qui, bien loin d'affermir, ne ferait que troubler l'Etat ou au moins augmenter pour plus d'une raison ses dangers, et je conclus de toutes ces considérations que, s'il y a en effet une intrigue et un projet entre les deux princesses, il ne peut regarder tout au plus que la princesse de Suède, que l'on voudra peut-être destiner pour épouse au grand-duc et appeler comme telle en Russie, pour y être élevée dans la religion et dans les mœurs du pays et déclarée grande-

---

[1]) Dans une dépêche du 12 octobre 1762 à Mr de Schack le comte de Bernstorff dit: „Mr de Panin est un des premiers hommes de son pays, il a du génie et des principes et beaucoup de talent, de connaissances et de justesse d'esprit. Mais il est fier, vivement irrité contre la France, dont il s'est cru persécuté, et, par le pouvoir que certaine liaison à Stockholm a eu sur son cœur, attaché à la reine de Suède." Pendant son ministère à Stockholm il s'était montré peu favorable au Danemark, cfr no 16.

duchesse, comme Catherine II l'a été. Cette idée aurait certainement ses inconvénients, et je serais fort trompé si tôt ou tard l'impératrice n'avait sujet de s'en repentir, mais elle en aurait toujours moins que toute autre, et je vous prie de bien refléchir à cette conjecture et de me dire ensuite ce que vous en pensez. Les passions et les préventions auront cependant beau faire, le Danemark sera toujours l'allié naturel de la Russie, et la Suède ne le sera jamais.

## 229.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 19 février 1763.

(Extrait).

Depuis quelque temps déjà le roi s'aperçoit ou croit s'apercevoir que le ministère de France, plus vif et plus impatient que prudent et réfléchi dans sa politique et dans ses principes, se lasse de la Suède ou au moins du parti qu'il y a eu jusqu'ici et qu'il juge que la forme du gouvernement, telle qu'elle est établie aujourd'hui dans ce royaume, lui rend son alliance peu utile. Il peut y avoir du vrai dans ce raisonnement, et il y en aurait encore davantage si la France était encore aujourd'hui, comme du temps de Louis XIV, en goût et en situation de troubler l'Europe et de chercher pour cet effet un allié dans le Nord toujours prêt à porter le feu là où elle le désirerait. Mais comme, quelque juste que cela puisse être pour la France, rien ne serait plus contraire aux intérêts du roi que si cette couronne changeait de principes et entraînait, par la prodigieuse influence qu'elle exerce sur la nation suédoise, une grande partie de ceux qui travaillent aujourd'hui pour la liberté et le maintien des lois, à changer comme elle et à renverser ce qu'ils ont soutenu, rien aussi n'importe plus à sa maj. que de pénétrer à temps ce dessein pour s'y opposer, s'il existe, de toutes ses forces. L'appui que la France a donné dans ces derniers temps aux défenseurs de la liberté en Suède est le nœud le plus fort qui lie sa maj. avec cette couronne et je ne dois point vous dissimuler,

monsieur, que, quelle que soit l'amitié que sa maj. sent pour le roi très-chrét., elle n'hésitera pas un moment de contrecarrer toutes les vues de ce monarque, si jamais il voulait favoriser le rétablissement de ce pouvoir souverain qui, tant qu'il a subsisté en Suède, a été le malheur et le tourment du Nord. L'extrême conséquence de la chose porte le roi à m'ordonner de vous avertir de ces soupçons, peut-être peu fondés, probablement très prématurés et qui ne se vérifieront que difficilement tant que la mésintelligence entre les cours de France et de Prusse empêchera la reine de Suède de s'adresser et de s'attacher à la première. Mais sa maj. entend que vous gardiez le plus profond secret sur cette confidence que vous n'appliquerez qu'à votre propre usage. [1])

## 230.

### Dépêche à Mr le comte de Wedel-Frijs à Paris.

Copenhague 26 février 1763.

Le roi a vu avec une satisfaction particulière par vos dépêches, dont les dernières étaient du 4 et 7 du courant, la manière pleine d'amitié et de politesse avec laquelle mons. le duc Praslin a reçu la proposition que votre exc. a été chargée de lui faire d'une communication confidentielle entre les deux cours de ce qu'elles pourraient pénétrer ou découvrir des vues et du système de l'impératrice de Russie, et c'est pour commencer à y satisfaire de sa part que sa majesté m'a ordonné de vous parler à fond sur ce sujet.

La roi croit connaître assez cette princesse pour l'estimer capable, si elle se maintient sur le trône, d'augmenter fort sa puissance et la considération de son empire. Il la sait très appliquée aux soins du gouvernement, aimant le travail, avide de gloire et de domination; l'univers jugera si elle est délicate sur le choix des moyens pour y parvenir. Il la croit fière et altière, inclinée à former de grandes entreprises et peut-être même à en former quelquefois de

[1]) Cfr Ostens Gesandtskaber, 613—614, Tengberg: Catharina IIs åsyftede store nordiska Alliance, 20, Malmstrøm, V, 257.

supérieures à ses forces et à sa situation. Mais il ne la juge pas en état d'en exécuter de considérables, au moins pendant plusieurs années, son trône ne pouvant être assez affermi pour lui permettre de s'exposer à des hasards, et il en conclut que, assez habile pour sentir cette vérité, elle tournera son application à redresser les désordres sans nombre qui, pendant la mollesse des derniers règnes, se sont introduits dans l'intérieur de son empire, à acquérir par là et par une hauteur de langage, toujours agréable à un peuple, surtout lorsqu'il est ignorant et barbare, l'affection de la nation russe, dont elle a besoin, et à s'attribuer, tant par la conséquence naturelle de cette conduite que par son attention à se mêler des affaires de toutes les autres cours, un empire sur les puissances qui lui sont voisines et une influence majeure sur celles qui gouvernent le reste de l'Europe.

Voilà, monsieur, ce que le roi estime être le caractère de cette princesse et son plan général, et ce dont la vérité lui paraît prouvée par tout ce qu'on lui a vu faire jusqu'à présent. Mons. le duc de Praslin est sans doute plus exactement instruit qu'il ne saurait l'être par nous, des arrangements qui se prennent dans l'intérieur de la Russie pour améliorer et régler les finances, pour mettre sur un pied plus redoutable l'armée et tout ce qui a rapport à l'art militaire, pour rétablir la flotte, pour améliorer ou plutôt pour créer ce fameux port de Rotherwick près de Narwa, déjà promptement décoré du nom de port baltique comme s'il était ou allait être le seul port de cette mer, pour fonder de nouvelles villes, augmenter le commerce etc, et quoique ces arrangements, que leur multiplicité même embarrassera, trouveront probablement des difficultés et des obstacles qui pourront les retarder et même les faire échouer en partie, il suffit qu'ils soient formés, dans un temps où tout autre que Catherine II ne serait occupé que de la sûreté de sa vie et de sa puissance, pour dénoter son génie et pour indiquer ce qu'elle veut et pourra faire d'un empire aussi vaste et aussi soumis à la volonté de ses souverains que le sien, et lorsque le duc de Praslin voudra se rappeler la manière impérieuse et violente dont cette princesse vient de disposer de la Courlande en dépit des droits notoires et pas

même contestés de la Pologne, l'application et l'emportement avec lesquels, malgré son aversion autrefois décidée contre la reine de Suède et tout ce que la destructrice de Pierre III devait naturellement penser et attendre de celle qui avait fondé toutes ses espérances sur l'appui de cet infortuné monarque, elle cherche à s'attacher aujourd'hui cette princesse et à s'assujettir par son moyen la maison royale de Suède, la prédilection extrême et par les mêmes raisons si étonnante qu'elle marque au roi de Prusse, autre ami intime de l'époux qu'elle a fait périr, les mouvements qu'elle s'est donnés, pour avoir ou au moins pour paraître avoir une principal part, soit à l'évacution de la Saxe, soit à la pacification de l'Allemagne,[1]) et le ton enfin qu'elle a pris à l'occasion du titre impérial et lorsqu'il a été question de l'administration du Holstein dont elle s'est saisie, au mépris de toutes les lois de l'empire et de la maison d'Oldenbourg, sans s'embarrasser un moment de leur contradiction et sans marquer le moindre désir de l'aveu de l'empereur, lors, dis-je, que monsieur de Praslin se rapellera tous ces faits, il en conclura, avec cette justesse d'esprit qui lui est propre, ce que toute l'Europe a à attendre d'elle pour peu qu'elle règne et qu'elle vive.

Son règne ne fait que commencer, monsieur, et, je l'avoue, il est peu assuré encore, mais il n'en est pas moins temps que les rois qui prennent intérêt au repos, à l'équilibre et à l'indépendance de l'Europe dans toutes ses parties, fassent des réflexions sérieuses et mûres sur ce génie et ce pouvoir si grand et peut-être si dangereux qui s'élève et qui après tout peut se soutenir, et que ceux d'entre eux qui se trouvent liés ensemble par une amitié naturelle et sincère, concertent les mesures à prendre pour le balancer, aujourd'hui que la paix conclue de toute part autorise à espérer une longue tranquillité et permet de former des systèmes solides, fondés non sur des intérêts momentanés, auxquels la réussite des affaires oblige de se prêter quelquefois, mais sur les fondements inébranlables de la nature et de la situation même des Etats, base de liaisons et de vues que les évènements peuvent altérer mais non pas détruire

---

[1]) Cfr Schäfer III, 697.

et qui reviennent toujours. Sans un concert, pris avec sagesse et exécuté avec fidélité et constance,[1]) le pouvoir entreprenant de la Russie, ce pouvoir que les plus grands princes de l'Europe ont paru vouloir augmenter à l'envi, gagnera un ascendant et prendra des racines que les efforts les plus violents ne pourront plus arrêter.

Le roi a cru devoir à son amitié fidèle pour le roi très-chrét., à l'intérêt qu'il prend à la gloire de ce monarque, et à la confiance qu'il a dans sa sagesse et dans le secret de ses conseils, de s'ouvrir de bonne heure et sans réserve à lui sur cet objet si important; mais, content d'avoir ainsi satisfait aux mouvements de son cœur, il ne lui demande et ne lui propose rien à cet égard. Tranquille et fort sûr que, sous la protection du Très-Haut, le repos de ses peuples, premier objet de ses soins tendres et paternels, ne court point de risques pendant le règne de cette même princesse, trop habile pour courir après de médiocres acquisitions éloignées et pour les préférer à de plus importantes et de la part de pays plus voisins, qui s'offrent au moins à lui obéir s'ils ne se donnent pas pour provinces à son empire, il n'a point d'inquiétude pour ses intérêts particuliers et ce n'est que le bien général qui le fait parler. C'est au roi très-chrét. à juger s'il lui convient de laisser faire cette fière rivale, s'il convient à l'éclat et au système de sa couronne que la Pologne et la Suède deviennent des vassaux de la Russie, dont bientôt elle se jouera comme elle se joue aujourd'hui de la Courlande, s'il lui convient que les affaires de l'Allemagne se débattent désormais à Pétersbourg.

Je vous avoue, monsieur, que je ne le crois pas et qu'après les réponses que ce monarque a fait donner à la déclaration de Pierre III, lorsqu'il abandonna son alliance, et à celle de Catherine II au sujet du titre impérial, réponses dignes de son trône, je me promets de sa fermeté et de celle de son ministère des résolutions et des mesures capables de conserver l'équilibre et de maintenir, contre les attentats et les entreprises d'une puissance nouvelle que le malheur du temps a rendue si considérable, le pouvoir, la dignité et l'indépendance des anciennes couronnes de l'Europe.

---

[1]) Voir Ostens Gesandtskaber, 562—64, cfr no 235.

## 231.

### Dépêche à Mr le comte U. A. de Holstein à Schwerin.

Copenhague 5 mars 1763.

J'ai reçu samedi, le 26 du passé, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 22 et, avec elle, l'acte de la convention passée entre vous de la part du roi et mr le comte de Bassewitz de la part de mgr le duc de Mecklenbourg.[1] J'ai sur le champ mis sous les yeux du roi l'une et l'autre pièce et j'ai la satisfaction de vous dire que sa maj., qui a été très contente de vous et de l'application et de la ponctualité que vous avez mises à l'exécution de ses ordres pendant tout le cours de la négociation dont vous avez été chargé, ne l'est pas moins de celles que vous avez marquées encore dans ce dernier acte qui y a mis le sceau et qui, quoique devenu inutile aujourd'hui par la paix rétablie dans toute l'Allemagne, terme auquel la convention expire, sera toujours une preuve bien décisive pour son alt. sérén. et sa maison de l'amitié particulière du roi et de l'intérêt qu'il prend à sa conservation et à son soutien. Le baron d'Usedom ne m'a point parlé encore de la ratification du duc, son maître, et je ne lui en parlerai pas non plus, la convention étant, comme je viens de le dire, déjà expirée par la fin des troubles de l'Allemagne, et l'appréhension d'une rupture entre les rois de la Grande-Bretagne et de la Prusse n'ayant certainement aucun fondement.

## 232.

### Réponse verbale donnée à Mr l'Ambassadeur de France à Copenhague.

Copenhague 26 mars 1763.

— Que sa majesté recevait comme un nouveau témoignage de ces mêmes sentiments l'offre que mons. l'ambassadeur

---

[1]) De peur que, si la guerre continuait en Allemagne, le roi de Prusse n'enlevât, malgré la paix conclue avec le Mecklenbourg, ses troupes et ne les incorporât dans l'armée prussienne, le duc avait sollicité et obtenu par une convention datée du 19 février la permission de les faire passer dans le Slesvic. Mais la paix

avait été chargé de lui faire de la part du roi, son maître, de la faire comprendre, en qualité de puissance alliée de l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohème, dans le traité de paix conclu le 15 du mois dernier entre cette princesse et le roi de Prusse,[1]) qu'elle était très sensible à une attention aussi obligeante et qu'elle croyait ne pouvoir témoigner mieux combien elle en était touchée, qu'en y répondant avec toute la sincérité et toute la confiance qu'une amitié fidèle et constante était en droit d'inspirer,

Que sa majesté serait toujours très jalouse d'être nommée et comptée entre les alliés les plus décidés de la France, mais qu'elle ne voulait pas dissimuler au roi très-chrét. qu'elle n'était pas dans le cas de penser tout à fait de même à l'égard de la cour de Vienne, dont, pendant tout le cours de la guerre qui venait de finir, elle n'avait non-seulement pas reçu le moindre signe d'amitié mais au contraire éprouvé toute sorte de froideur et d'indifférence, qui avait marqué une répugnance si visible à accéder, sur les exhortations de la France, au traité du 4 mai 1758 et qui, comme elle n'en avait que trop de preuves, n'avait jamais hésité un moment de sacrifier les intérêts les plus pressants du Danemark et du Nord, les lois de l'empire et ses propres engagements les plus solennels à son désir de plaire à la Russie et à ses inutiles efforts de retenir Pierre III dans son alliance,

Que le roi ne rappelait point ces faits par un mouvement de ressentiment contre une cour à la grandeur et à la sagesse de laquelle à tous autres égards il se plaisait de rendre justice, dont il avait toujours estimé et désiré l'amitié et que son alliance avec la France lui rendait très considérable aujourd'hui, mais qu'il croyait naturel et juste de ne pas les ignorer dans cette occurrence et de s'en rapporter au roi très-chrét. lui-même si, après n'avoir jamais été traité pendant toute la guerre comme allié de la dite cour, qualité qui supposait une réciprocité sans laquelle elle ne

---

de Hubertsbourg ayant déjà été signée le 15 février, cette convention était devenue inutile et ne fut jamais ratifiée.

[1]) Cfr Schäfer III, 697.

pouvait subsister un moment, il convenait qu'il en prît le titre à la paix,

Que sa majesté, bien aise de faire lire à ce monarque jusqu'au fond de son cœur, ne prétendait pas non plus lui cacher que, si la part que les puissances nommées et comprises aujourd'hui dans le traité prenaient à la paix, en s'y faisant comprendre, devait, comme il semblait résulter de la combinaison de l'art XVI avec l'art XX, les conduire et les engager à la garantie de la dite paix, cet engagement était, tant par le danger toujours présent d'une rupture nouvelle entre deux monarchies dont cette guerre n'avait ni éteint l'animosité ni fixé ou décidé le sort, que par les vicissitudes et les changements auxquels toutes les choses humaines et, par conséquent aussi, les liaisons politiques des empires sont sujettes, vicissitudes qui pourraient exposer le roi à la douleur de se voir lié un jour à une cause opposée à des intérêts qui lui fussent incomparablement plus chers, d'une nature trop onéreuse et trop importante pour pouvoir être contracté gratuitement et sans savoir, par quels avantages et quel degré de certitude donnée à ses propres Etats et à l'affermissement du repos de ses peuples la cour de Vienne balancerait le danger auquel sa majesté exposerait ces mêmes Etats et ces mêmes peuples en sa faveur,

Et que par ces réflexions le roi estimait qu'il était de la prudence et même de ce qu'il devait à ses véritables amis de ne point former des liens pour l'avenir, dont l'effet et le contre-coup pourrait être très différent de ce qu'il était naturel de prévoir aujourd'hui et qui entièrement contre son gré et son intention pourraient lui imposer des obligations ou susciter des querelles désagréables aux puissances auxquelles il se faisait un objet principal de n'être jamais à charge ni contraire.

Ce que monsieur l'ambassadeur était prié de représenter à sa cour avec la capacité supérieure et l'amitié dont il a donné de si fréquentes preuves au ministère du roi.

## 233.

Instruction pour Mr d'Osten comme ministre du roi à St. Pétersbourg.

Copenhague 7 avril 1763.

Le roi, monsieur, se fait un plaisir de vous renvoyer en Russie.[1]) Il se souvient de la fidélité et de l'intelligence avec laquelle vous l'avez servi pendant le cours de votre précédent ministère. Il se rappelle que vous avez su alors vous acquérir la bienveillance et la confiance de la princesse qui est aujourd'hui sur le trône de cette vaste monarchie et il se promet que, ménageant cet avantage avec la prudence qu'il exige, vous saurez le rendre utile à son service; aussi son choix n'a-t-il pas balancé un moment. Il s'est fixé sur vous dès que les circonstancs l'ont engagé à accorder au comte de Haxthausen le rappel qu'il sollicitait, et sa majesté est bien sûre que vous ne décevrez pas son attente.

Elle ne vous donne point d'instructions. Contente de vous réitérer, autant qu'elles pourront être applicables aujourd'hui, celles qui ont été adressées autrefois à vous et à votre successeur, et de vous renouveler particulièrement les ordres qu'elle m'a commandé d'envoyer au comte de Haxthausen le 8 sept., du vrai sens desquels le sieur Schumacher, qui en a été le porteur, pourra vous rendre un compte exact, ainsi que ceux du 25 décbre et du 29 janvier, elle s'en remet à vous de leur exécution. Vous connaissez le terrain et, quelque grand que soit le changement arrivé

---

[1]) L'avènement au trône de Catherine II ayant rendu opportun un changement dans la légation danoise à Pétersbourg, le comte de Bernstorff avait d'abord songé à Mr d'Assebourg pour ce poste. Mais comme la nouvelle impératrice ne paraissait pas très disposée à résoudre la question du Holstein, il se décida à envoyer Mr d'Osten, d'autant plus que la cour de Russie avait exprimé le désir que lui ou le comte de Lynar fût nommé. Cette seconde ambassade en Russie de Mr d'Osten dura jusqu'en novembre 1765. Son successeur en Saxe et en Pologne fut le comte de Schulembourg. Voir Assebourg, l. c., 113—114, Ostens Gesandtskaber, 551—552. Le comte de Haxthausen fut nommé membre du collège de l'amirauté à Copenhague.

dans cet empire depuis votre départ, la Russie ne vous sera pas une terre étrangère. Je sais que je n'ai rien à vous apprendre sur son état; mais le roi veut que je vous confie ce qu'en observant avec attention tout ce que l'impératrice de Russie a fait depuis qu'elle règne, il juge que cette princesse est et sera pour lui, le Nord et l'Europe, et que je vous marque en conséquence le ton qu'il désire que vous preniez dans la conduite de ses affaires près d'elle. Il rend justice à l'étendue et au brillant de son esprit, à son application aux soins du gouvernement et à son désir de remédier aux désordres intérieurs de son empire et à en relever l'éclat et la gloire au dehors, mais il ne peut méconnaître en même temps l'excès de son ambition et la hauteur peut-être pas assez réfléchie avec laquelle elle en agit à l'égard de tout ce qui s'oppose à ses volontés, et il suspend encore son jugement sur la justesse des mesures qu'elle a prises pour affermir sa puissance au dedans et sur la prudence de son choix dans son système et dans ses alliances. C'est au temps et aux événements qu'il en laisse la décision.

L'impératrice a eu deux contestations jusqu'ici, l'une et l'autre très volontaires. L'une sur l'administration du Holstein, qu'elle s'est attribuée privativement de sa propre autorité et au mépris de celle de l'empereur et des lois, sans avoir aucun droit d'en exclure le roi. L'autre sur la Courlande, dont elle dispose comme d'une province de son empire dans le temps même qu'elle déclare et soutient que ce n'est qu'à la Pologne à décider de son sort. Elle aurait selon toutes les règles de la vraisemblance échoué dans la première de ces prétentions, qu'elle ne pouvait poursuivre sans exposer sa puissance si nouvelle et si chancelante encore à des embarras et à des risques que l'objet ne méritait pas, si le roi, auquel il aurait été si facile de se maintenir, en vertu des lois et des usages de l'empire, dans le pouvoir qui lui était dévolu sur un petit pays sans défense, entouré de toute part de ses places, de ses villes et de ses domaines, s'était soucié de conserver un avantage si médiocre et n'avait mieux aimé combler la mesure de tout ce qu'il a fait pendant le cours de son règne pour rétablir l'union dans sa maison, et lorsqu'elle réussit dans la

seconde, ce que la supériorité de ses forces, plus redoutables sans doute à un peuple divisé, désarmé et voisin, semble lui assurer, elle n'y gagnera que la réputation dangereuse d'une soif de domination que rien n'arrête. Le roi n'est donc point encore aussi sûr de sa prudence et de la maturité et de la constance de son esprit qu'il l'est de la vivacité et du brillant de son génie, et il ne voit jusqu'ici en elle qu'une princesse faite pour en imposer au vulgaire et pour jouer un rôle d'éclat tant que la fortune la favorise, mais éblouie de sa puissance, plus avide de gloire que de justice, violente dans l'exécution de ses projets impérieux et très portée à sacrifier amitié, ancienne et nouvelle, système et reconnaissance à la vanité de faire parler d'elle et au goût pour l'extraordinaire qu'elle paraît avoir adopté. Telle est l'idée que sa majesté a de Catherine II et c'est d'après cette idée, fondée sur les actions qui prouvent et peignent mieux que ne le peuvent faire les paroles, qu'elle règle et règlera ses mesures et ses démarches à son égard.

Vous jugez bien, monsieur, que ce n'est pas d'une princesse de ce caractère que le roi attend des complaisances et des arrangements dont le but ne serait que l'amitié, la concorde et la paix. Persuadée, comme elle l'est, qu'elle se suffit à elle-même et qu'elle n'a besoin de personne, ces motifs ne la toucheraient pas; il faudrait, pour la faire entrer dans les vues de sa majesté, lui en présenter d'autres qui la frappassent davantage, et c'est ce qui n'est ni au pouvoir ni de la convenance du roi; ainsi il ne faut pour le présent penser à aucune négociation avec elle. Ce n'était pas là le sentiment du roi lorsque l'impératrice monta sur le trône. Le roi était disposé alors à former les liaisons les plus étroites avec elle et vous en verrez des traces dans ma première lettre du 8 sept. au comte de Haxthausen, mais cette princesse ayant débuté par les procédés les plus injustes à son égard, et ayant agi dans l'affaire du Holstein avec une passion plus conforme et à l'esprit et aux préjugés de Pierre III qu'aux principes sur lesquels elle avait fondé la ruine et la destruction de ce faible prince, le roi se l'est tenu pour dit et il est bien décidé à ne point jouer le rôle indigne de lui de flatter sa

fierté par des recherches qui, grâce au Tout-Puissant, ne lui sont plus nécessaires et dont il prévoit l'inutilité.

Vous ne serez donc point assujetti, monsieur, à ces soins qui ont rendu votre précédent séjour en Russie si difficile et si pénible, mais vous ne serez pas oisif pour cela et sa majesté n'en attend pas moins des services importants de votre sagacité, de votre fidélité et de votre zèle pendant le temps qu'elle vous confiera cette partie de ses intérêts.

D'abord vous observerez avec la vigilance et l'application la plus soutenue si l'impératrice s'est déjà fait un plan fixe de politique et de vues, chose que la vacillation de ses mesures rend douteuse, et si elle s'est décidée dans le choix de ses ministres et dans celui de ses alliances? Tout le monde sait que mrs. de Bestoucheff et de Panin sont divisés entre eux et vous n'ignorez pas que bientôt il ne sera pas aisé d'affectionner à la fois les cours de Londres et de Berlin ; il importe au roi de savoir, laquelle des deux l'emporte dans l'esprit de la czarine, il lui importe d'apprendre si monsieur de Panin est plus écouté que son rival? Vous suivrez avec attention tout ce qui se fait et se fera pour l'arrangement intérieur de l'empire, ordonnances militaires, tant pour l'armée que pour la flotte, ordonnances de finances, d'économie, de commerce, de police, rien n'échappera à vos recherches et vous tâcherez d'en saisir et d'en exposer au roi le vrai sens, le but et l'effet; vous ne travaillerez pas moins à connaître, autant que cela vous sera possible, les fondements sur lesquels Catherine II cherche à appuyer un pouvoir qui, déféré par un petit nombre de courtisans et quelques soldats, n'a ensuite été reconnu que par un acquiescement qui ne pouvait être refusé à la force, mais qui, dénué de tout autre titre et par là sans exemple même en Russie, ne peut qu'être exposé aux murmures du peuple et aux scrupules des gens de bien, attachés au sang de leurs maîtres, et vous examinerez surtout, avec la pénétration qui vous est ordinaire, les effets que le changement de fortune a produits dans le cœur et l'esprit de cette princesse. Ce dernier point n'est pas le moins important et peu de gens seront plus en état de le remplir que vous, qui avez si bien connu sa majesté impériale. Le roi attend de vous des notions qui le confirmeront dans

l'idée qu'il a d'elle ou qui la rectifieront. Plusieurs traits le persuadent aujourd'hui qu'elle a pris le roi de Prusse pour modèle; sans parler de sa politique, qui paraît à bien des égards moulée sur celle de ce monarque, il semble qu'elle cherche à l'imiter dans le ton qu'elle prend dans ses lettres, dans son goût, qu'elle affiche, pour les savants ou au moins pour les beaux esprits, et surtout dans ce jargon de philosophie qu'elle ne paraît que trop avoir adopté, probablement dans l'espérance que son clergé ne s'apercevra pas de longtemps encore combien peu il est compatible avec la dévotion qu'elle affecte. Ce n'est pas seulement par curiosité, c'est encore par des raisons supérieures que le roi désire savoir ce qu'après avoir revu la czarine, vous penserez de cette conjecture.

Vous vous attacherez ensuite à démêler et à détruire, autant que cela pourra dépendre de vous, les progrès du projet, formé peut-être par monsieur de Panin mais bientôt saisi et adopté par l'impératrice elle-même, d'une liaison secrète entre elle et la reine de Suède, ennemie, vous le savez, implacable du roi.

De toutes les entreprises de Catherine II aucune ne prouve mieux l'opinion qu'elle a de son habileté et son goût pour allier les contraires, que celle de vouloir être le soutien, le refuge et l'objet de la confiance de cette même maison dont elle a abattu et fait périr le chef et l'espérance. Il n'y a point d'homme attaché à la famille ducale de Holstein qui ne frémisse en entendant proférer son nom, et elle veut cependant que tous recourent à elle comme à leur appui et protectrice. Elle est montée sur le trône en déclarant que les affaires du Holstein n'influeraient jamais sur les intérêts de la Russie, la première de ses actions a été de chasser tous les Holsteinois, sans en garder un seul, après leur avoir fait éprouver les traitements les plus durs et les plus méprisants, et peu de semaines après elle n'a pas balancé à exposer le repos de cet empire, non pas pour maintenir sa part dans la régence du petit pays qui d'abord lui paraissait si indifférent, personne ne la lui disputait, mais pour se l'arroger toute entière, et elle n'a pas hésité de satisfaire cette injuste envie, dont il ne lui revenait ni honneur ni véritable avantage, au hasard de blesser sensible-

ment un allié naturel de la Russie. Depuis elle s'est fait un soin particulier de marquer de la prédilection personnelle pour le parti qui en Suède cherche, sous la conduite et les auspices de la reine, à y renverser les lois dont la Russie est garante et à y rétablir la souveraineté, et c'est cependant l'événement qui, de tous ceux qui peuvent arriver dans les pays étrangers, est indubitablement celui que toute princesse moscovite, connaissant et aimant le bien de son Etat, doit craindre et détourner le plus. Ce sont ces contrariétés, monsieur, qui méritent d'être éclaircies et la dernière surtout demande toute votre vigilance et toute votre pénétration.

Et vous vous appliquerez enfin, mais sans aucune affectation et sans que l'on puisse vous supposer quelque dessein ou quelque vue particulière, à faire sentir à l'impératrice même, si vous en avez l'occasion, et à ses ministres après elle, que la nature elle-même a formé une liaison d'intérêts entre le Danemark et la Russie que les passions peuvent faire oublier pour un temps mais qu'elles ne peuvent détruire; trop éloignées l'une de l'autre pour avoir des contestations entre elles et pour se craindre, les deux monarchies ont des voisins communs et, par conséquent, des vues et inquiétudes communes. Faites-le leur apercevoir, donnez leur une occasion de se rappeler cette vérité et faites leur entendre que, toujours avouée par leurs pères, comme les fréquentes alliances conclues depuis deux siècles entre les deux couronnes le prouvent, ce n'est que cette misérable querelle pour le Holstein qui l'a fait méconnaître à leurs conducteurs holsteinois depuis quelques années. Dites-leur qu'il n'y a point de prince qui affectionnerait plus sincèrement que le roi leur gouvernement présent, s'ils le voulaient. De quelque manière qu'il se soit établi, le roi lui a toujours l'obligation d'avoir, en terminant le règne de Pierre III, arrêté une guerre prête à s'allumer et, sous quelque point de vue que l'impératrice envisage sa situation passée et présente, il est toujours vrai que les ennemis du roi sont aussi les siens. Rien ne serait donc plus naturel qu'une amitié vraie entre les deux souverains, mais vous ne leur cacherez pas qu'elle ne se formera pas solidement, tant que la chimère du Holstein sera affectionnée par l'impératrice. Avant que cette chimère

ne soit abandonnée et toute occasion de réveiller les anciennes haines ne soit étouffée par un traité définitif de paix, de renonciation et d'échange, toute alliance ne serait qu'illusion et ce serait faiblesse d'y penser.

Voilà, monsieur, ce que vous prendrez vous-même pour règle et ce que vous ne cacherez pas à ceux auxquels vous croirez pouvoir parler avec confiance. C'est par ces raisons que le roi ne vous charge pour le présent que de bien éclairer toutes les démarches de la cour où vous allez résider et de guetter le moment où vous pourrez faire mieux. Ce moment peut ne pas être éloigné mais actuellement il n'existe pas.

Paraissez donc tranquille lorsque vous serez à Moscou et ne permettez pas que l'on vous suppose ni de l'inquiétude ni le dessein d'entamer quelque négociation. Assurez simplement et la souveraine et ses ministres, que vous avez été choisi pour entretenir la bonne intelligence entre les deux cours et pour être à sa maj. imp. un témoin et un interprète fidèle du désir du roi de la cultiver. Ne quittez point ce langage tant que les esprits seront disposés comme ils le sont, mais si jamais vous voyez, soit par un effet de l'infirmité du jeune grand-duc, qui, si elle empirait, devrait faire sentir à l'impératrice combien peu il lui importe de disputer un pays prêt à lui échapper, soit par quelque autre cause, quelque jour à leur faire goûter l'échange du Holstein, seul et unique but du roi, tout autre ne pouvant valoir le prix qu'il coûterait, avertissez-en promptement sa majesté. Le roi n'exige pas qu'on lui fasse des avances, mais il ne veut non plus en faire qu'à bonnes enseignes.

Jusque-là bornez vos soins à ceux que je viens de vous recommander par ordre de sa majesté et ajoutez-y celui de prévenir, par tous les moyens qui dépendent de vous, que l'on n'inspire pas au grand-duc cette haine contre le roi et sa couronne et ces sentiments de convoitise et de vengeance qui, après avoir failli être si funestes à tout le Nord, ont hâté la ruine du malheureux prince qu'il nomme son père. Le roi m'ordonne de répéter cette partie de ses volontés dans toutes les lettres que j'ai l'honneur d'écrire à ses ministres, non pas qu'il craigne désormais une in-

vasion de la part de la Russie, après les difficultés que cette puissance a éprouvées dans cette entreprise au moment qui lui était si uniquement favorable sa majesté ne pense point que l'idée de la tenter reviendra jamais à ses souverains, mais parce que son cœur bon et généreux abhorre les animosités héréditaires dans sa maison, et que sa prudence désire écarter une cause de défiance et de discorde qui, sans pouvoir être jamais utile, peut être embarrassante quelquefois.

Ménagez pour cet effet des liaisons avec mons. de Panin et les autres personnes préposées à l'éducation du jeune prince ou approchant de sa personne, et n'oubliez rien pour animer en eux ce goût national qui les rend si disposés à mépriser et à oublier le Holstein et à imprimer ces mêmes sentiments à leur élève.

Il ne me reste plus que de former des vœux pour le bonheur et les succès du ministère que vous allez reprendre. Si j'avais moins bonne opinion de votre prudence j'aurais de l'inquiétude, je vous l'avoue. Le rôle que vous allez jouer, ne sera pas aisé. Vous n'arrivez pas à Moscou comme un autre ministre étranger. Vous y paraîtrez comme favorisé par l'impératrice et ayant eu part à sa confiance. Vous y ferez revivre, en paraissant, le souvenir d'un homme que plusieurs voudraient voir oublié.[1]) Vous m'entendez, cela suffit pour me tranquilliser. Votre sagesse et votre modération désarmeront vos envieux et les ennemis de votre ami, et vous saurez éviter les écueils contre lesquels Mr de Chétardie,[2]) désiré comme vous une seconde fois en Russie, a brisé sa réputation et sa fortune.

## 234.

### Dépêche à Mr le comte de Wedel-Frijs à Paris.

Copenhague 14 mai 1763.

(Extrait).

Vous réitèrerez au reste à ce seigneur (le duc de Praslin) ce que j'ai eu l'honneur de vous dire déjà plus d'une fois

[1]) Mr de Poniatowski.

[2]) Ministre de France en Russie sous Elisabeth. Voir: La cour de Russie, 97—98, cfr Ostens Gesandtskaber, 656.

à cet égard. L'impératrice de Russie n'aime que l'Angleterre et la Prusse. Elle veut dominer sur la Suède et sur la Pologne, et cette dernière vue achève de former ses liaisons avec le roi de Prusse, de la complaisance duquel elle a besoin pour y réussir et qui, contre ses propres intérêts vrais et permanents, flatte dans ce moment ses projets orgueilleux et notamment le despotisme qu'elle exerce sur la Courlande. Une combinaison si peu naturelle suppose sans doute une union secrète et une alliance formée entre les deux puissances dont le but doit être considérable, mais jusqu'où elle est arrêtée et quels en sont les articles, laquelle des deux parties aura été la plus fine et assez habile pour obtenir de l'autre des avantages présents en échange de promesses futures qui ne seront peut-être jamais remplies, c'est ce que le roi ignore jusqu'à présent et sur quoi il suspend son jugement jusqu'à l'arrivée des informations qu'il attend tous les jours, et dont la recherche fait un objet considérable et constant de ses sollicitudes. Mr le duc de Praslin peut compter que le roi lui fera une prompte part de ses découvertes. —

**235.**

Dépêche à Mr le comte de Bachoff à Vienne.

Copenhague 21 mai 1763.

— Sa majesté est curieuse d'apprendre ce que le comte de Kaunitz jugera à propos de lui communiquer sur les moyens d'assurer l'équilibre et la tranquillité du Nord. Il est évident, et ce n'est pas la première fois que je le dis à votre exc., qu'à cet égard les intérêts de la cour impériale comme telle et ceux de la maison d'Autriche bien entendus sont exactement les mêmes que ceux du roi, et que leurs majestés imp. et royale ont pour le moins autant de sujet qu'en a sa majesté de veiller au repos et à l'indépendance de cette partie de l'Europe, dont l'influence sur le reste et particulièrement sur l'Allemagne est si décidée et si notoire. Il leur importe comme au roi que la Russie soit considérable et considérée, elles sont, mais pas plus que ne l'est

sa majesté, alliées naturelles de cette couronne, mais si elles veulent que cette puissance soit leur amie et dans le besoin leur appui et non pas leur rivale, l'alliée, comme nous venons de le voir et le voyons actuellement, de leurs ennemies et la protectrice de tous ceux qui haïssent ou craignent leur pouvoir, il faut qu'elles la retiennent dans ses justes bornes et n'excitent et ne nourrissent pas en elle cet orgueil si naturel aux nations nombreuses et barbares, et cette soif de domination qui embrasse déjà la souveraineté de la mer Baltique et cherche à s'asservir la Pologne et la Suède, il faut qu'elles travaillent à rendre cette puissance la balance du pouvoir, l'appui et non l'arbitre de la liberté du Nord, il faut qu'elles s'en servent pour tenir en échec leurs ennemis et non pas la substituer à leur place. Ces principes sont incontestables. Ils forment le système du roi, placé comme le sont les monarques Autrichiens à l'égard de la Russie, c'est-à-dire, ayant avec elle des voisins communs et ayant par conséquent, je le répète, exactement les mêmes intérêts relativement à elle, et si le comte de Kaunitz, qui sans doute les admet en principe, veut aussi les admettre dans l'application, rien ne sera plus aisé que de former un concert, qui, fondé sur la nature et la raison, ne pourra être que sincère et durable, mais si ce ministre continue de n'avoir d'autre objet que celui de flatter la Russie dans toutes ses vues, d'encenser et de faciliter toutes ses volontés et d'acheter des faveurs momentanées par des complaisances excessives et dont l'effet est perpétuel, si, dis-je, sa politique sur ce point n'est point changée, et s'il fait de cette puissance son idole pendant la paix comme il l'a fait pendant la guerre, s'il n'ouvre point les yeux sur les dangers qu'il prépare, par cette conduite, à l'Allemagne et nommément à sa patrie, à ses souverains et au pouvoir impérial, il n'est pas possible que nous marchions d'accord, puisqu'il ne l'est pas que le roi se prête et concoure à des mesures directement opposées à ses propres intérêts et à ceux du Nord et de l'Allemagne, que comme roi et comme prince il est chargé de soutenir et de défendre. Quelque grand homme que soit le comte de Kaunitz, je ne crains point de le dire à votre exc., il fera tort à sa gloire, s'il persiste dans un système

qu'il est peut-être excusable d'avoir suivi pendant cette cruelle guerre, mais de la poursuite duquel rien ne pourrait le justifier aujourd'hui qu'elle est finie et dont il vient d'éprouver si vivement les dangers et les vicissitudes, et malgré tout son génie et tous ses talents son nom passera dans ce cas à la postérité parmi ceux des ministres qui, pour obtenir des avantages et des facilités passagers, ont ouvert la porte à des maux réels et exposé leur pays à des calamités permanentes.

Je souhaite vivement et je me promets de ses lumières qu'il sentira cette vérité, dont l'union actuelle entre les cours de Moscou et de Berlin et leur intelligence étroite pour l'oppression de la Pologne fournit une preuve si frappante, et qu'il donnera désormais son attention non à choquer ou à troubler la Russie — ce n'est ni le but ni le souhait du roi, — mais à former, entre toutes les puissances qui aiment encore la justice et la liberté, un concert capable de la retenir dans ses limites. C'est là l'unique moyen qui lui reste pour conserver à sa souveraine la possibilité de retrouver jamais dans cette puissance une alliée et un secours, et c'est à ce moyen, ménagé avec la prudence et la circonspection que le cas exige, que le roi ne se refusera pas.

Sa majesté a lieu de croire que la froideur qui augmente de jour en jour entre la czarine et la maison de Saxe, si vivement offensée par l'affaire de Courlande, fera ce que toutes les représentations et les événements n'ont pu faire et persuadera enfin le comte de Kaunitz, et elle en attend tranquillement l'effet, mais elle est attentive à voir, comment ce seigneur s'y prendra pour obvier au reste des inconvénients, suites de la guerre, et pour regagner l'Angleterre, au moins autant qu'il est nécessaire pour acquérir le suffrage électoral du Bronsvic pour l'élection du roi des Romains. Votre exc. y veillera surtout à l'arrivée peu éloignée aujourd'hui du Lord Stormont et du baron de Steinberg,[1]) qui, je crois, seront incessamment à Vienne.

---

[1]) L'ambassadeur d'Angleterre et le ministre de Hanovre.

## 236.

### Instruction supplémentaire pour Mr le baron de Gleichen comme ministre du roi à Paris.[1])

Copenhague 10 juin 1763.

Le roi en m'ordonnant, monsieur, de joindre aux instructions expédiées selon le style et la forme ordinaires une explication plus particulière et plus précise des affaires qu'il vous confie, ainsi que de ses volontés et de ses vues à leur égard, a bien voulu me dispenser de vous parler de la France elle-même, de sa puissance, de ses malheurs, de sa politique ancienne et moderne, de ses liaisons et alliances, de son ministère, des intrigues et des factions qui la divisent. Ces détails nécessaires pour tout autre ne le sont pas pour vous. Sa maj. sait que vous connaissez cette puissante monarchie et ceux qui la gouvernent, et elle a jugé qu'il suffirait de vous exposer son système, tant général que surtout relativement à cette couronne, et d'en tirer les conséquences qui, déterminant ses intérêts et ses souhaits vis-à-vis d'elle, serviront de règle et de principes à votre conduite et à vos soins.

Le roi a pour unique but le bonheur de ses peuples, vraie source, son cœur le sent, de la gloire et de la félicité du monarque et de la monarchie. L'assurer, l'augmenter par des moyens dignes de lui, par la pureté et la justice de ses desseins et de ses projets, par la fermeté de ses résolutions et de ses démarches dans leur exécution, par l'observation la plus scrupuleuse de sa parole, par une constance inaltérable dans ses amitiés et ses alliances, c'est là sa politique et en la suivant attentivement on est sûr de ne jamais manquer ses intentions. La félicité d'un peuple est de ne dépendre d'aucune autre puissance que de celle

---

[1]) Le comte de Wedel-Frijs fut rappelé de Paris le 3 juin 1763 et nommé lieutenant-général et grand-écuyer du roi. Le baron de Gleichen lui succéda comme ministre en France, où il resta jusqu'au $^{19}/_{3}$ 1770. Le chambellan A. Larrey, ancien secrétaire de légation à Stockholm, remplaça le baron de Gleichen comme ministre de Danemark à Madrid. — Cfr Correspondance entre Bernstorff et Choiseul, 228—34.

de son souverain naturel et légitime et de ses lois, de jouir en paix et en tranquillité de tous les bénéfices et de tous les avantages que ces lois lui accordent, de ne jamais voir ses intérêts sacrifiés, de ne combattre, s'il le faut, que pour son maître et sa patrie et non pour des querelles étrangères, dont il ne ferait que partager ou subir les hasards ou les maux sans être admis à une part égale des biens, des succès et de la gloire, de voir son souverain considéré et révéré par les autres puissances de l'Europe, son alliance recherchée et son influence, fondée sur l'opinion de sa sagesse et de sa vertu, assez établie sur les conseils des nations voisines pour pouvoir y maintenir l'équilibre et la paix et écarter toute révolution contraire à la sûreté et à la tranquillité communes, et de sentir enfin sa prospérité, ses forces et ses richesses augmentées intérieurement par des acquisitions faites légitimement et judicieusement, par de sages établissements dans toutes les parties de l'Etat, par une attention suivie à favoriser la population, par l'extention de son commerce et les encouragements donnés à l'agriculture, à l'industrie et aux arts. C'est cette félicité que le roi cherche, par des soins infatigables, à procurer et à conserver à la nation qui lui obéit. Il n'a point fait de démarche pendant tout son règne qui n'ait tendu à l'augmenter, et tous les ordres qu'il donne aujourd'hui et à vous, monsieur, et à nous tous qui le servons, n'ont point d'autre but. C'est de ce principe que sont émanées toutes ses mesures, c'est ce principe qui l'a tenu, malgré les menaces et les promesses, ferme, calme et intrépide dans l'orage et qui, après l'avoir engagé à faire goûter à ses sujets les douceurs d'une profonde paix au milieu des horreurs et des calamités d'une guerre générale, lui a mis les armes à la main lorsqu'un ennemi redoutable se préparait à envahir ses Etats, aussi décidé à combattre, même à forces inégales, dès que l'honneur et le salut de son peuple l'exigeaient et de préférer la guerre la plus dangereuse à une honteuse paix, qu'il l'avait été jusque là de préférer la paix aux apparences séduisantes d'une guerre qui, à tout autre qu'à lui, n'aurait d'abord paru annoncer et promettre que des avantages faciles et certains. C'est encore le même principe qui le guide dans ses résolutions, aujourd'hui que l'Europe, re-

spirant après ses malheurs et ses illusions, va rentrer dans son ancien système ou peut-être prendre une forme nouvelle encore plus solide.

Vous n'aurez donc, monsieur, qu'à bien étudier ce principe et ses conséquences pour saisir et prévoir tout ce que je puis avoir à vous dire.

La France est amie du roi. Depuis 21 ans des alliances trois fois renouvelées ont fondé, ont combiné les intérêts des deux couronnes. Le roi, en montant sur le trône, a trouvé cette alliance faite. Il en a rempli toutes les obligations et, habitué à regarder le roi très-chrét. comme son ami, il désire perpétuer une liaison devenue naturelle à son cœur, constant dans ses penchants, et qui, vu l'intérêt commun des deux cours, ne peut, pourvu qu'elle soit observée de part et d'autre avec une attention et une fidélité égales, qu'être avantageuse à toutes les deux. Il importe à la France comme au roi que le Nord soit libre et que pour cet effet l'excessive puissance des Russes, de cette nation devenue aujourd'hui si orgueilleuse et si entreprenante, soit limitée. Il ne lui importe pas moins que la Suède ne soit point asservie sous le joug d'une princesse ambitieuse et absolument dépendante des adversaires et rivaux de la maison de Bourbon, ni que les anciens et fidèles amis de la France, victimes de leur zèle pour elle, soient soumis et sacrifiés au ressentiment et au pouvoir arbitraire de cette violente ennemie. Il lui importe également que, par une union sincère formée entre les deux anciennes couronnes du Nord, l'équilibre de cette partie de l'Europe, source de son influence sur elle, se rétablisse, et il lui importe enfin, autant qu'au roi, que le commerce de l'univers ne soit pas uniquement entre les mains des Anglais, ses ennemis implacables, et des Hollandais, toujours inclinés à embrasser et à soutenir leur cause, mais que les nations navigantes et trafiquantes du Nord y aient part et puissent, lorsque le cas l'exige, empêcher que la mer ne lui soit fermée et ne lui refuse tous ses biens et tous ses secours. Des rapports si multipliés et si décidés forment des nœuds que le roi se plaît à croire aussi chers au roi très-chrét. qu'à lui, et quoiqu'il y ait eu tout récemment des temps, et des temps de danger et de la plus cruelle crise, où ce prince a paru les mé-

connaître, sa majesté ne les méconnaît point et elle aime mieux oublier cet abandon ou ne l'attribuer qu'à l'excès du malheur qui opprimait alors la France, que de s'en faire un motif de défiance envers elle et de supposer que cette couronne pût retomber jamais dans un oubli de ses engagements si opposé à ses intérêts et à sa gloire.

Vous allez donc en France, monsieur, sous les auspices de l'amitié la plus vraie et la plus sincère. Vous n'aurez point d'autre langage à tenir que celui de la candeur, et si l'on se souvient que vous parlez de la part d'un prince dont la France elle-même (ce sera le dernier mot que je dirai de ses procédés que je viens de toucher) n'a pu lasser et ébranler la constance, rien ne sera plus agréable ni plus paisible que les fonctions de votre ministère. Le roi ne demande rien au roi très-chrét., rien que l'exécution de ses anciennes promesses et l'observation de ses propres intérêts. Vous ne trouverez point de négociation entamée entre les deux couronnes, toutes celles dont vos prédécesseurs ont été chargés sont finies et la délicatesse du roi ne lui a pas permis d'en ouvrir de nouvelles dans ces temps de malheur et de détresse, où des infortunes et des calamités multipliées au dedans et au dehors du royaume ont épuisé et épuisent encore toute l'attention et toute la sollicitude du ministère de Versailles. L'alliance même, qu'il a été d'usage de renouveler toujours quelques années avant son terme, tire à sa fin. Elle expirera au 15 mars prochain.[1]) Le roi consentirait probablement à la prolonger, mais il ne veut pas que vous en fassiez la proposition. Dans le dérangement où se trouvent les finances de la France et au moment du nouveau système que l'on paraît y vouloir établir, cette proposition pouvant ne pas être reçue, sa maj. n'en fera pas l'essai, et elle se borne à vous enjoindre de veiller à l'accomplissement de l'ancien traité, c'est à dire à l'acquit des subsides arriérés. Rien n'est moins disputable que cette dette, assurée par d'anciennes et de nouvelles conventions et dont vous verrez le montant par la note que je

---

[1]) Traité d'alliance et de subsides du 30 janvier 1754, conclu pour huit ans à partir du 15 mars 1756, jour de l'expiration de l'ancien traité du 14 août 1749.

joins ici. Tant qu'a duré la guerre et avec elle les dépenses excessives de la France, le roi, aussi sensible aux embarras de ses amis qu'aux siens propres, n'en a point pressé le payement, quelque fâcheuses que fussent les conjonctures surtout pour lui, mais aujourd'hui que la paix rétablit ou doit au moins rétablir l'ordre en toute chose, il s'attend que, reconnaissante d'un procédé que j'ose dire si peu ordinaire, la France ne se refusera plus à une obligation que tous les motifs de l'honneur et de la politique doivent lui rendre sacrée, et qu'elle n'hésitera pas de la remplir exactement et aussi promptement qu'il lui sera possible. Vous le ferez sentir, monsieur, avec autant de sagesse que de fermeté, et vous aurez grand soin de prévenir que cette dette si légitime et si privilégiée ne soit renvoyée à d'autres temps et rangée, par quelque financier plus avare que prudent, au nombre de celles dont le gouvernement aime à ne pas se souvenir. Le roi, que la délicatesse de ses propres procédés rend très sensible à ceux que l'on tient à son égard, serait fort touché d'un traitement si injuste et si peu mérité, et je ne vous dissimulerai pas que les suites pourraient en être considérables. Mais sa maj. ne refusera point de se prêter à toute proposition juste qui pourra lui être faite et de s'entendre, pour le payement des dits subsides arriérés, à des termes raisonnables. Vous ferez un rapport exact au roi de tout ce qui vous sera offert à cet égard et vous demanderez, pour y répondre, les ordres de sa majesté, qu'elle ne vous fera pas attendre.

Ce point réglé, vous n'aurez plus, je le répète, que les propres intérêts de la France à poursuivre, intérêts sur lesquels vous ne pourrez avoir que l'ignorance et l'illusion à combattre. Si la France veut continuer d'être ce qu'elle est ou redevenir ce qu'elle a été, il faut qu'elle discerne et distingue les puissances qui peuvent et veulent être ses amies de celles qui ne peuvent ni ne veulent l'être, que, sans courir vainement et par une complaisance dont elle doit avoir senti l'inutilité après l'alliance des uns, elle cherche à conserver celle des autres, il faut qu'elle travaille au maintien du repos et de l'indépendance du Nord, il faut qu'elle soutienne en Suède un parti mal-

heureux et prêt à succomber, qui s'est sacrifié pour lui complaire, il faut qu'elle fasse usage de tout son crédit dans ce royaume pour en conserver la liberté et le gouvernement, tel qu'il est établi par les lois. C'est là le point décisif pour le Nord et pour le crédit de la France. Je vous le recommande, monsieur, par ordre exprès du roi, faites-en l'objet principal de vos soins et ne déguisez pas à la France que le salut du Nord repose et se fonde sur cette base, que, si on l'ébranlait jamais, tout serait en feu au même moment, et que le roi, fidèle à ses principes et préférant à tout le bonheur de son peuple, entièrement et irrévocablement lié à la liberté de la Suède, n'hésiterait pas de soutenir, de tout son pouvoir et par les derniers efforts de ses armes, le parti de ceux qui combattraient pour elle. Ce parti est aussi celui de la France et il est assez malheureux pour ne pouvoir résister toujours sans un secours étranger à l'ambition de la cour et à celle de ceux qu'elle suscite contre lui. Ne permettez pas qu'on se lasse à Versailles de l'assister, et opposez-vous à tous ces faux politiques qui, sous prétexte du peu d'utilité dont la Suède est aujourd'hui à ses alliés, voudraient y rétablir la souveraineté. Faites sentir à mrs de Choiseul et de Praslin qu'au moment que la France paraîtrait vouloir consentir ou conniver à une pareille entreprise, elle perdrait tous ses amis dans le Nord et livrerait la Suède, si la révolution réussissait, à la domination des Russes et aux conseils impérieux du roi de Prusse, seul oracle de la reine sa sœur et, si elle ne réussissait pas, à l'influence des Anglais, auxquels les défenseurs de la liberté seraient obligés de s'adresser dès l'instant qu'ils se verraient délaissés par la France. Dévoilez-leur toutes les suites d'un projet si funeste, et donnez la même application à les rendre favorables à l'augmentation du commerce et de la navigation des sujets du roi. L'expérience la plus amère et la plus frappante leur a fait sentir sans doute que non-seulement la grandeur mais le salut de la France dépend de la diminution de la puissance maritime de la Grande-Bretagne, et qui est-ce qui peut savoir mieux qu'eux que ce grand et dangereux ouvrage ne saurait réussir qu'en fournissant peu à peu aux autres nations indépendantes et trafiquantes les moyens

d'affaiblir son commerce en le partageant? Faites-leur sentir que de toutes ces nations il n'y a point qui soit plus amie de la France et plus propre à remplir ces vues que la nôtre, sans laquelle il n'y aurait, en temps de guerre contre les Anglais, ni abri ni asyle, ni par conséquent de navigation pour les Français dans la mer du Nord, et engagez-les, par ces considérations et toutes les autres que l'abondance du sujet vous suggèrera, à bien peser ce que, je ne dis pas l'intérêt du roi, mais celui de la France exige d'eux et à convenir qu'en facilitant les avantages des Danois, c'est pour les Français qu'ils travaillent. En France même les sujets du roi n'ont plus de faveurs à demander. La convention signée à Versailles le 30 septbre 1749 leur assure déjà ipso facto tous les privilèges accordés ou à accorder aux nations les plus privilégiées. Nous ne pouvons rien désirer au delà, mais il y a bien des branches de commerce à faciliter ou à établir, bien des canaux de communication et de gain réciproque à ouvrir, qui pourront occuper vos soins et mériter ceux du ministère du roi très-chrétien. Tels sont les livrances de viande salée de Jutland pour l'approvisionnement de la marine tant militaire que marchande de la France, qu'il est bien plus naturel et raisonnable qu'elle tire d'un peuple ami que des Irlandais, ses ennemis perpétuels, et au sujet desquelles il y a des conventions faites entre les deux cours dont j'ai déjà eu l'honneur de vous faire part, et dont vous trouverez dans les papiers de l'ambassade du roi à Paris et dans les rapports de sieur Nordingh de Witt, consul de sa maj. à la Rochelle, toutes les informations dont vous pourrez avoir besoin; le commerce du tabac de la Louisiane, objet qui pourra devenir considérable mais sur lequel j'attends encore des notions plus précises; des arrangements à prendre entre la compagnie royale d'Asie et celle des Indes en France au sujet de quelques possessions de la dernière sur la côte de Coromandel, et d'autres encore qui se présenteront successivement à vos recherches et à votre sagacité selon les conjonctures. Le roi vous les recommande toutes et il désire que vous vous attachiez particulièrement à appuyer dans le même esprit, près de la cour de France et par elle, les négociations de mr le chambellan

de Larrey à Madrid, entre lesquelles celle que ce ministre a ordre d'entamer pour obtenir que l'Espagne ne s'oppose pas au peuplement et à la culture de l'île de Bique, tient le plus à cœur de sa maj.[1]) Le roi très chrét. a déjà, vous le savez, donné ordre à son ambassadeur de la seconder, vous n'oublierez rien pour nous ménager la continuation et l'effet de ces dispositions favorables, et vous tiendrez avec mr de Larrey une correspondance exacte pour être toujours en état de l'assister dans le cas où sans doute il n'aura que trop besoin de vos secours.

Voilà, monsieur, les points principaux sur lesquels le roi m'ordonne de vous faire connaître ses volontés. Il me suffira pour tout le reste de vous indiquer ce que je dirais en détail à tout autre qu'à vous.

Vous éviterez avec soin tout ce qui, n'étant pas nécessaire au service du roi, pourrait vous rendre moins agréable au roi très-chrét. et à son ministère, et vous fuirez par cette raison toute liaison, de quelque espèce qu'elle soit, qui leur serait odieuse ou suspecte. Mais vous ne refuserez pas cependant de rendre, quoique avec toute la prudence et tous les ménagements nécessaires, aux protestants, souvent persécutés en France, les bons offices qu'ils pourront peut-être vous demander et que le roi est toujours disposé à leur accorder avec une sagesse égale à son zèle.

Et vous appuyerez de même, mais aussi avec toute la prudence requise et sans vous exposer pour cela au moindre déplaisir, les demandes du duc de Saxe-Gotha et celles du major-général comte d'Ysenbourg, tendantes à obtenir de la France quelque partie au moins des dédommagements qui leur ont été promis. Vous verrez s'il est possible d'effectuer quelque chose en leur faveur, mais vous ne vous chargerez point d'autres intercessions de cette espèce sans l'ordre exprès du roi.

---

[1]) L'île de Bique, aussi appelée „Krabben-Eiland", située non loin de St. Thomas. Déjà en 1682 le gouvernement danois avait pris possession de cette petite île mais sans s'y établir. — En présence de l'opposition de l'Espagne, le comte Bernstorff abandonna momentanément l'idée de procéder à la colonisation, tout en réservant les droits de la couronne danoise.

Vous veillerez avec scrupule au maintien des droits du roi et de ceux de son ambassade, et vous accorderez vos soins distingués à ce que la chapelle de sa maj. serve à l'usage auquel le roi la destine, à l'édification et à la consolatiou de ceux de sa réligion qui sans elle seraient peut-être privés de tout secours spirituel. Le roi, protecteur en tout lieu de ceux qui professent sa foi, aime que ses ministres pensent à cet égard comme lui.

Tout Danois ou autre sujet de sa maj. trouvera en vous un soutien et un père. Vous permettrez à ceux qui ont des affaires ou des procès en France de recourir à vos lumières, à vos conseils et à votre appui, et vous donnerez une attention particulière à la conduite, aux mœurs et aux principes de la jeune noblesse de la nation voyageant en France. Si quelqu'un d'entre eux se dérangeait à un certain point, vous vous hâteriez d'en avertir sa famille et de prévenir ainsi sa perte.

Vous tiendrez relativement aux affaires du commerce une correspondance suivie avec les consuls du roi établis dans les divers ports du royaume, et vous rendrez compte à sa maj. de tout ce qui dans leurs rapports pourra mériter de parvenir à sa connaissance.

Vous vivrez en bonne intelligence, mais en évitant toute intimité qui pourrait vous faire partager leurs disgrâces ou leurs torts, avec tous les ambassadeurs et ministres des cours étrangères et vous rechercherez particulièrement l'amitié de l'ambassadeur de Suède. Comme je vous ai parlé très amplement sur son sujet, il me suffira de vous le nommer ici. Rien ne devrait vous être plus aisé que de gagner sa confiance, rien ne vous sera peut-être plus difficile.[1]) Et vous donnerez enfin vos soins à tout. Que rien n'échappe à votre connaissance et par vous à celle du roi. Tout ce qui se fait dans un royaume tel que la France intéresse sa maj. Arts, sciences, agriculture, commerce, fabriques, industrie, découvertes utiles, de quelque espèce qu'elles soient, progrès de toutes sortes, nouvelles lois, ordonnances et règlements pour le militaire, le civil, la police ou les

---

[1]) C'était le baron U. Scheffer, frère du sénateur mais de tout autres sentiments que lui à l'égard du Danemark.

finances, événements même de la cour et de la ville — que tout entre dans vos rapports. Tout sera agréé par un prince qui sait tirer de l'utilité de tout.

Je m'arrête. Puissent vos succès égaler mes vœux et mes espérances!

**237.**

Dépêche à Mr le comte de Wedel-Frijs à Paris.

Copenhague 2 juillet 1763

(Extrait).

Ce que j'ai eu l'honneur de marquer à votre exc. le 11 du passé se confirme et se vérifie. Huit mille Russes sont déjà entrés en Courlande et un plus grand nombre va les suivre par la Livonie. Une autre division de troupes de la même nation perce en Lithuanie du côté de Smolensko, et le tout va former une armée considérable, destinée à soutenir la confédération qui est sur le point d'éclater en Pologne contre les Radziwils et la cour qui les soutient. Le major-général Soltikow commande l'avant-garde de cette armée, mais on croit le général Panin ou le comte de Czernichef destiné à la commander en chef. Le roi juge ces nouvelles certaines et, quoiqu'il ne doute pas que mons. le duc de Praslin n'en soit informé depuis longtemps en droiture, il n'en veut pas moins que votre exc. en fasse part à se seigneur.

Voilà donc un nouvel orage qui s'élève et qui trouble le repos général, à peine rendu à l'Europe. Le roi sait que le parti en Pologne qui y appelle les Russes, soutient qu'il est forcé d'en venir à cette extrémité par les violences et les cruautés du prince Radziwil, que le roi de Pologne protège, et sa maj. ne prétend pas décider de faits et de droits qui ne sont pas encore assez éclaircis pour pouvoir être jugés; mais toujours est-il vrai que la Russie, par la hauteur et la hardiesse de sa démarche, prouve ce que j'ai eu l'honneur de vous dire depuis longtemps du caractère de la czarine et qu'après un pas de cette conséquence, fait et risqué la première année d'un règne usurpé et chancelant, il ne peut plus être douteux que cette princesse ne soit

sûre de l'aveu du roi de Prusse et peu inquiète de ce que la maison d'Autriche et toutes les autres puissances alliées et amies d'Auguste III et de sa maison pensent et voudront y opposer. Je suis bien persuadé que mons. le duc de Praslin trouvera cet événement bien digne de ses réflexions.

## 238.

Instruction für die Königlichen Comitilal-Gesandten Herren Geheimen-Rath von Moltke und Freiherrn von Bachoff zu Regensburg.

Friedensburg d. 8 Juli 1763.

Friederich V. Wann Wir zu Unserer so grossen Befremdung als Leidwesen die schweren Mishelligkeiten, so seit verschiedenen Jahren zwischen des Herzogs von Würtemberg Lbden und den Ständen Seines Landes entstanden sind,[1]) vernommen und nunmehro zuverlässig in Erfahrung gebracht haben, dass das schon lange gefasste Vorhaben Sr. Lbden, die uralte und auf so viele bündige Pacta und Reversalia sich gründende, von Kaysern zu Kaysern bestätigte und von dem Corpore evangelicorum versicherte Verfassung des Landes umzustossen und die theuersten Zusagen und Verbindungen Ihrer Voreltern und Vorweser an die fürstliche Regierung aus eigener Autorität und nur nach dem Wohl-Gefallen Ihres Willens zu vernichten, nunmehro in dem Begriff seiner Erfüllung stehet, und Sie zwar einen Landtag auf bevorstehenden Monath August berufen aber zugleich denen, so darauf erscheinen sollten, unter Bedrohung Ihrer schwersten Ungnade und deren strengsten Wirkungen, welche bereits verschiedene von ihnen in vergangenen Jahren erfahren, angedeutet haben, sich Ihrem Willen zu unterwerfen, mithin im Begriff sind, des Landes

---

[1]) Sur le conflit constitutionnel en Würtemberg de 1757 à 1770, voir: Pfister Geschichte der Verfassung des würtembergischen Hauses und Landes, IV, Abschnitt XII. Le gouvernement danois n'épargna aucune peine afin de conserver la constitution contre les attaques du duc. Il adressa des lettres au duc, aux états du pays, à l'empereur et aux autres puissances européennes. Cfr Asseburgs Denkwürdigkeiten pag 203 sqq.

Grund-Gesetze und dessen Stände Gerechtsamen und Privilegien durch Zwang und Gewalt umzustürzen und zu unterdrücken, so vermögen Wir, sowohl aus der Uns angebornen Liebe zu Gerechtigkeit, als auch weil Wir als Fürst des Teutschen Reichs, für die Erhaltung der innern Ruhe in allen dessen Theilen zu sorgen verpflichtet und berechtigt sind, vorzüglich aber weil Unsers in Gott ruhenden Herrn Vaters Maj. nicht nur als Mitglied des corporis evangelici die Würtembergsche Landesverfassung mit dem gesammten corpore unter dem 12 Juni 1734 und 26 April 1738 assecurirt, sondern mehrbesagter Landschaft noch insbesondere unter dem 4 Dec. 1741 eine eben dahin gerichtete Urkunde ertheilt haben, diesem gefährlichen und in dem Teutschen Reiche nicht leicht erhörten Unternehmen des Herrn Herzogs nicht stillschweigend zuzusehen, sondern halten Uns verbunden dasselbe und die damit verbundene Gefahr vieler Unruhen, ja vielleicht gar Blutvergiessens in den Würtembergschen Landen, so viel an Uns ist, hintertreiben und abwenden zu helfen.

Und da sämmtliche Glieder des Corporis Evangelicorum, sonderlich aber die Könige von Preussen und Grossbritannien, als Churfürsten von Brandenburg und Braunschweig-Lüneburg, mit Uns gleiche Verbindungen und gleiche Ursachen, der höchstbedrängten Würtembergschen Landschaft zu Hülfe zu kommen haben, so ergeht hiedurch Unser allergnädigster Befehl und Wille an euch, dass ihr unverzüglich mit den Chur-Brandenburgschen und Chur-Braunschweigischen Ministris, sodann aber auch mit andern confidentioribus im Corpore Evangelicorum zusammentreten und mit ihnen vertraut überlegen sollet, wie besagter bedrückten Landschaft am ehesten und nachdrücklichsten von Wegen des Corporis zu Hülfe zu kommen und sie von der ihr drohenden Gefahr, ihre theuer erworbenen und behaupteten Gerechtsamen und Verfassungen zu verlieren befreiet werden könne.

Wir gestatten euch zum voraus zu allen den, Gesetz und Herkommen gemässen Rathschlägen und Entschliessungen des Corporis in Unserm Namen zu concurriren und erwarten von euch, dass ihr in dieser, einem ansehnlichen Evangelischen Lande so wichtigen und für dessen geistliche und weltliche Glückseligkeit so entscheidenden Angelegenheit

nichts, so dem dauernden Uebel vorbeugen oder abhelfen kann, unterlassen werdet.

Da Wir übrigens, in Erwartung eurer fleissigen und pflichtmässigen Berichte von der Befolgung dieses Unsern Willens, euch mit Königlicher Gnade stets zugethan verbleiben.

## 239.

Note an den Königlich Preussischen Geheimen-Legationsrath und Envoyé extr., Freiherrn von Bork.

Copenhagen d. 11 Juli 1763.

Nachdem dem Könige dasjenige, was des an Dero Hoflager subsistirenden Königl. Preussischen Geheimen-Legationsraths und Envoyé extr., Herrn Freiherrn von Bork, Hochwohlgeboren vermittelst des den 13 Juni übergebenen Pro Memoria, betreffend der Stadt Colberg wider die Oeresundische Zoll-Kammer führende Beschwerden angetragen haben, in Unterthänigkeit vorgelegt worden ist, so haben Ihro Königl. Majestät aus solchem, mit wahrer Bekümmerniss die Wiederholung sothaner Beschwerden und damit verknüpfte Erneuerung der mehrmalen abgelehnten Ansprüche, auf welche sie sich gründen und die, so oft ihnen nachgesehen worden, nur zu unzählichen Streitigkeiten Anlass gegeben haben, ersehen.[1])

Ihre Königliche Maj. sind nach der sehr grossen Hochachtung, die Sie für Ihro Königl. Maj. in Preussen hegen, und nach Ihrer aufrichtigen Begierde, die uralte zwischen beiden Königl. Häusern zu beider Nutzen stets unterhaltene und auf ein gemeinsames Interesse gegründete genaue Freundschaft sorgfältig fortzusetzen und zu befestigen und, so viel an Ihnen ist, stets zu vermehren, gewiss mehr geneigt, den Handels-Privilegien und Vortheilen der Königl. Preussischen Unterthanen in Dero Lande Vorzüge hinzuzufügen als solche zu vermindern. Sie verlassen Sich aber auf Ihro Kgl. Maj. in Preussen tiefen Einsicht und Gemüths-Billigkeit, dass

[1]) Cfr no 30.

Allerhöchst-Dieselbe, in gerechter Erwägung, dass der zu Behuf besagter Stadt Colberg und übriger ehemals in dem Hanseatischen Bunde gewesenen Pommerschen Städte angeführt werden wollende Odenseeische Recess mit dem Bunde selbsten, auf welchen er sich gegründet und mit dem er geschlossen worden, durch die Schicksale und Veränderungen der Zeiten verschwunden ist und nicht mehr existiren kann, sothanem Recess keine fernere Wirkung beilegen noch dass, da Sie Allerhöchst-Selbst Dero Pommerschen Municipal-Städten die Vorrechte und Freiheiten des ehemaligen Hanseatischen Bundes und das damit verknüpfte Jus belli et foederum nicht mehr eingestehen, noch sie anders als vor Dero Landes-Hoheit alleinig unterworfene Städte halten und ansehen, auch von allen übrigen Potenzen und Völkern nicht anders als für solche gehalten und angesehen wissen wollen, selbige demnach als eines Bündnisses und dessen Wirkung fähige Städte nur in diesem Falle von der Krone Dänemarks betrachtet werden und also nur zu deren höchstempfindlichen Nachtheil noch Hansestädte sein sollten, begehren werden.

Ihro Königl. Maj. sind überzeugt, dass diese einzige Vorstellung hinreichend sein wird, Ihro Königl. Preussische Maj. den Ungrund mehrerwähnter Colberg und anderer Städte Ansprüche darzuthun und Sie nach Dero Gerechtigkeits-Liebe zu bewegen, selbigen Dero fernere Unterstützung zu versagen, und Sie leben desto zuversichtlicher dieser Hoffnung, als Sie durch weit neuere Traktaten und Friedensschlüsse, nämlich durch den 2ten Artikel der zwischen beiden Kronen in dem gemeinschaftlichen Lager von Stralsund den 18 December 1715 und durch den 9 Artikel des mit der Krone Schweden den 23 Juli 1720 geschlossenen Friedens, befugt sind diese Gerechtigkeit von Allerhöchstderoselben zu erwarten. In beiden sind die Freiheiten, welche die Pommerschen Städte, sie mögen für Kgl. Preussische oder für ehemals Kgl. Schwedische Städte betrachtet werden, zu geniessen haben sollen, und welche, indem sie nach Maassgabe der Worte des Traktats den selbsteigenen Kgl. Dänischen Unterthanen in allen Zoll- und anderen Auflagen im Oeresund und Belt gleich gehalten werden sollen, ohne den gänzlichen Umsturz des ganzen Zollwesens

und dessen ersteren Grundsätze nicht ansehlicher und vortheilhafter sein können, genau bestimmt, und Ihro Kgl. Maj. können nicht zweifeln, dass Ihro Kgl. Preussische Maj. diese die ganze Sache so deutlich entscheidenden feierlichen Tractaten und Friedens-Schlüsse dem so weit ältern und, wie bereits angeführt, keiner Existenz mehr fähigen Odenseeischen Recess vorziehen und Dero Unterthanen, welche nach ihrer Unterwerfung an die Kronen Schweden und Preussen den Schicksalen deren Reiche und Staaten, welchen sie unterworfen und einverleibt worden, folgen und die Traktate und Schlüsse ihres Landesherrn erkennen und erfüllen müssen, nach deren Vorschrift zu denken und zu handeln und sich selbigen gehorsam zu bezeigen, anweisen werden.

Es versprechen Sich demnach Ihro Kgl. Maj., es werden Ihro Kgl. Maj. in Preussen diese Dero Bundes- und Tractatenmässige, Hochachtungs-, Freundschaft- und Zutrauens-volle Erklärung Sich nicht misfällig sein lassen, sondern in Betracht derer allgemeinen und besondern Gründe, welche durch das von Dero in Gott ruhenden Herrn Vaters Maj. den 13 Mai 1735 an Dero Oeresundische Zoll-Kammer erlassene Rescript, so dessen Eigenschaft nach nur als eine innere Veranstaltung anzusehen und keine verbindliche Kraft haben mag, gewiss nicht aufgehoben werden wollen noch können, Dero Pommerschen Städten gerechtest anbefehlen von ihren so wenig rechtmässigen Beschwerden und Ansprüchen abzustehen, sich, dem zwischen beiden Königen den 18 December 1715 verabredeten und beschlossenen Regulativ gemäss, zu betragen und übrigens sich Kgl. Dänischer Seits alles nur möglichen Vorschubs und Gefälligkeit, auch aller nur immer thunlichen Begünstigungen in ihrer Handlung und Gewerben gewiss zu halten.

Welches alles das Kgl. Ministerium des Kgl. Preussischen Herrn Geheimen-Legationsraths und Abgesandten Hochwohlgeboren auf dessen Eingangs erwähntes Pro Mem. in Antwort zu erwiedern befehligt ist.

## 240.

### Dépêche à Mr le comte de Bachoff à Vienne.

Copenhague 23 juillet 1763.

(Extrait).

Si dans l'attente où j'ai été depuis quelques semaines d'apprendre quelque chose de plus positif du système actuel du comte Kaunitz pour les affaires du Nord et de l'altération que le changement de politique, d'inclination et d'alliance de la cour de Russie auraient pu et, peut-être pourrais-je dire, dû y porter naturellement,[1] je n'ai point touché ce sujet dans mes lettres à votre exc., je puis à présent le reprendre après que, dans sa dépêche du 30, elle a rendu compte au roi de son entretien avec ce ministre et que par là elle a donné connaissance à sa maj. des dispositions où, malgré tout ce qui se manifeste tous les jours de l'union et des desseins de leurs majestés czarine et prussienne, la cour impériale se trouve. Mais ce que j'aurai à dire à cet égard ne sera pas long. Le roi reconnaît au discours du comte de Kaunitz le génie de ce seigneur, son habileté et son adresse. Il voit que, fidèle au fond de son cœur à ses anciennes affections, il ne se permet pas même des projets ni des idées opposées à la puissance qu'il a tant aimée, et que, malgré toute la froideur de cette puissance, malgré son infidélité et des liaisons diamétralement opposées à tous les intérêts de la maison d'Autriche, tout ce qu'il s'accorde contre elle, c'est de vouloir bien savoir ce que l'on découvrira de ses desseins. Le roi rend à une conduite aussi mesurée toute la justice qui lui est due, mais je dois avouer à votre exc. que sa maj. trouve un peu délicat de s'engager dans une communication confidentielle à cet égard avec un ministre dont les inclinations pour la cour sur laquelle il s'agit de s'expliquer sont si décidées et se manifestent encore si évidemment, et que, la prudence du comte de Kaunitz excitant la sienne, elle ne s'y déterminera que sous deux conditions très équitables et très naturelles, l'une et l'autre. La première, que la confiance et les confidences seront réciproques, et la seconde, que la cour im-

---

[1]) Cfr no 235.

périale, après avoir donné au roi tant de preuves de son indifférence, lui en donne enfin aussi de son amitié.[1]) La demande n'est pas injuste, et dès que sa maj. la verra ou pourra la croire sincèrement accordée, mais non avant, elle se prêtera avec joie à une communication d'intelligence et à une réciprocité de confidences qu'elle souhaite véritablement.[2])

## 241.

### Instruction supplémentaire pour le chambellan de Diede von Fürstenstein comme Envoyé du Roi à Berlin.

Copenhague 2 septembre 1763.

(Extrait).

Le roi de Prusse était, il y a dix ans, dans la plus grande force de son âge et de son ambition. Il était le maître d'un Etat qui augmentait tous les jours en force, d'une armée supposée presque invincible, et de richesses considérables. Il méprisait la Russie et en était haï, on le croyait et il se croyait lui-même l'allié invariable de la France, et on le voyait ou menacé ou avide d'une guerre nouvelle qui devait terminer ou augmenter encore sa grandeur. Aujourd'hui, plus avancé en âge et affaibli par de longs travaux et de cuisantes sollicitudes, sorti sans perte, à force de valeur et de fermeté et plus encore à force de miracles, d'une guerre qui, plus d'une fois, paraissait devoir mettre fin à sa puissance et à sa vie et qui lui a appris que la victoire pouvait se déclarer contre lui, affermi par là dans ses possessions mais ne gouvernant plus que des Etats appauvris et épuisés, instruit par son expérience qu'il pouvait être réduit à devoir son salut à cette même cour dont il s'était plu de faire si peu de cas, brouillé avec ses anciens alliés et surtout ennemi personnel et

---

[1]) La preuve de la sincérité de la cour de Vienne que demandait le comte de Bernstorff, était la confirmation de l'élection du prince Frédéric comme évêque futur de Lübeck.

[2]) Cfr sur le peu d'effet de cette insinuation, Ostens Gesandtskaber, 563—64.

irréconciliable du roi très-chrét., quoique peut-être encore au fond de son cœur ami de la France, il semble et par goût et par nécessité ne pouvoir plus désirer qu'un repos qui, à moins de ces incidents que la politique ne saurait prévoir et contre lesquels elle ne peut ni ne doit prendre des mesures, durera probablement autant que sa vie. Ce n'est donc plus tout à fait le même prince, il ne doit plus y avoir les mêmes dangers ni les mêmes difficultés à s'entendre avec lui, et il semble rentré dans la classe des monarques souverains d'un Etat réglé et fixé, de laquelle la nouveauté de ses conquêtes, la soif de les étendre, la promptitude de ses résolutions et de ses entreprises et son système, qui n'avait pour toute règle que celle de n'en avoir aucune, paraissaient l'avoir fait sortir.

Le roi ne vous dit donc plus ce qu'il a dit à votre prédécesseur. Les mêmes motifs de sagesse et d'amour pour ses peuples continuent, il est vrai, à détourner sa majesté de tout engagement qui pourrait la conduire à partager les haines et les querelles de ce prince, mais elle ne croit plus impossible de former avec lui des liaisons qui, sans aller si loin, pourraient être utiles et avantageuses aux deux couronnes, et si le roi de Prusse marquait jamais avoir des dispositions à en conclure de pareilles, elle y consentirait avec plaisir.

Aujourd'hui le moment n'en est pas arrivé encore selon elle, mais la possibilité qu'il arrive suffit pour la déterminer à s'ouvrir à vous de ses sentiments à cet égard.

Elle sait que le roi de Prusse manque de goût pour les négociations dont l'importance ne le frappe pas, et qu'il a le bon esprit de ne pas vouloir de ces alliances qui n'ont point de vrai but, qui ne font que gêner les princes qui les ont contractées, et occasionner des querelles entre eux. Sa majesté les aime aussi peu que lui. Vous ne donnerez donc aucun lieu de croire, monsieur, que vous avez des propositions de cette espèce à lui faire. Et vous ne prendrez à Berlin que le ton et le langage du ministre d'un prince qui a une très haute estime pour sa maj. prussienne, qui fait grand cas de son amitié et qui ne désire pas davantage d'elle. Mais quand, par ce propos et une conduite qui y répond, vous aurez acquis la confiance

qu'on ne refuse guère à ceux dont on ne craint point l'importunité et dont on aime les principes, et quand vous aurez sondé le terrain et acquis assez de notions pour connaître les lieux et les moments favorables, vous irez un pas plus loin et vous vous ferez une affaire sérieuse d'insinuer et de faire sentir au monarque ou, si vous ne l'approchez pas assez pour pouvoir y parvenir, à son ministère deux vérités incontestables, l'une et l'autre.

La première, que, quels que puissent être les affections et les avantages du moment, les maisons royales de Danemark et de Prusse ont les mêmes intérêts dans le Nord, qu'il est pour elles de l'importance la plus décidée de se conserver réciproquement, l'une et l'autre, dans un état de grandeur et d'influence sur cette partie de l'Europe, et qu'elles ne peuvent avoir ainsi (je le répète pour le Nord) qu'un système commun. Et la seconde, que le roi a pensé et a agi en conséquence pendant la dernière guerre, qu'il a résisté à toutes les instances et à toutes les offres des ennemis de la Prusse, et que, bien que les motifs les plus pressants l'eussent décidé pour une neutralité exacte, il a été prêt à s'en départir et à prendre les armes pour aider sa maj. prussienne à reconquérir son royaume, lorsque la Russie paraissait déterminée à le lui retenir et que la moitié de l'Europe ne demandait pas mieux que d'en garantir à cette redoutable puissance la conquête. Vous ne toucherez ce dernier point qu'avec sagesse et qu'autant qu'il en faut pour détruire les préjugés et les opinions peu fondées qui, nous ne le savons que trop, se sont emparées des esprits à Berlin. Mais pour le premier, vous y insisterez en toutes rencontres où vous pourrez le faire sans affectation et vous vous ferez un objet capital de l'établir. C'est de ce point que doivent partir tous vos raisonnements et toutes vos conclusions politiques.

Si en effet il est vrai, et qui est-ce qui, après y avoir réfléchi un moment, pourrait le nier, que les deux couronnes ont le même intérêt et que, par la nature de leur position, elles ne peuvent avoir qu'un système dans le Nord, il en résulte qu'il importe au roi de Prusse que le Danemark soit délivré de la gêne et des entraves que lui donnent souvent le partage du Holstein et quelquefois les

prétentions de l'héritier de Russie sur le Slesvic, et il en résulte peut-être plus évidemment encore qu'il importe à ce monarque que l'empereur de Russie et que le roi de Suède ne possèdent ni l'une ni l'autre de ces provinces. J'estime très superflu d'entreprendre la preuve de ces conséquences, dont la justesse ne saurait échapper ni à vous ni à ceux auxquels vous les exposerez, et tout ce que le roi demande au roi de Prusse se borne cependant à désirer qu'il les admette et qu'il pense et agisse en conséquence.

Sa majesté ne doute pas qu'un prince aussi éclairé qu'il l'est, n'ait depuis longtemps fait ces réflexions, et c'est dans cette persuasion qu'elle n'attribue qu'au malheur des temps et qu'à la nécessité unique des conjonctures l'alliance offensive conclue par lui avec Pierre III l'année dernière, alliance dont elle est très certaine que personne n'a mieux prévu et senti les inconvénients que sa maj. prussienne; aussi n'en ferez-vous aucune mention. Sa maj. l'a parfaitement oubliée, elle n'en conservera jamais le moindre ressentiment. Mais elle compte, je ne vous le dissimule pas, monsieur, que les conjonctures qui seules pouvaient excuser une pareille alliance, directement contraire à toute espèce de principes, n'existant plus, sa maj. prussienne ne sacrifiera point désormais à des vues d'une convenance passagère sa propre conviction, la foi des traités et ses intérêts permanents et solides, et elle s'assure que l'union qui paraît de nouveau si étroite entre les cours de Berlin et de Pétersbourg et la complaisance dont le roi de Prusse semble se piquer pour l'impératrice de Russie, ne s'étendront pas sur le Holstein et ne faciliteront pas des desseins formés contre elle. Vous ne paraîtrez pas le soupçonner, monsieur, mais vous tâcherez de le pénétrer. Rien ne mérite davantage vos recherches et ce sera l'objet de votre première attention.

Vous consacrerez ensuite vos soins avec une application presque égale à la découverte et à l'examen des liaisons qui subsistent entre le roi de Prusse et la reine de Suède. Tout le monde sait l'autorité qu'a le frère sur la sœur, mais il n'est pas aussi décidé jusqu'où il porte la tendresse pour elle et si son affection pourrait l'engager à favoriser les vues de cette princesse, contraires aux intérêts de sa propre couronne. Vous sentez, monsieur, que c'est du réta-

blissement de la souveraineté en Suède que je parle. La reine n'a que trop prouvé que c'est vers ce rétablissement que, malgré la foi jurée du roi, son époux, tendent tous ses vœux et que tous les moyens lui paraissent bons pour y parvenir; il ne reste qu'à savoir, si, pour lui complaire, le roi, son frère, oublie que ce rétablissement serait un événement funeste pour lui et pour sa maison et qu'en y travaillant, que dis-je, en se laissant aller à le permettre, il se préparerait ou à ses successeurs un ennemi redoutable, maître d'une nation pauvre et belliqueuse et très disposée à répéter à la première occasion favorable les acquisitions et les conquêtes que ses pères ont faites sur elle.

Voilà, monsieur, ce qu'il importe le plus au roi de pénétrer, de prévenir ou de détourner et ce que je dois recommander par préférence à votre sollicitude, mais au fond rien ne lui est indifférent d'un prince aussi voisin et aussi agissant que l'est le roi de Prusse. Toutes les vues, toutes les démarches de ce monarque méritent l'attention de sa majesté et votre vigilance.

On lui suppose aujourd'hui de grands desseins sur la Pologne, et la tranquillité avec laquelle il voit les Russes y exercer ainsi qu'en Courlande une domination bien propre à exciter sa jalousie, semble indiquer qu'il est en secret sûr d'être récompensé de sa complaisance.

On a lieu de croire que l'intelligence entre lui et le roi de la Grande-Bretagne n'est que médiocre et ne tient presque plus qu'aux bienséances. On le voit renouveler ses vexations contre le duc de Mecklenbourg. On prétend qu'il va exercer contre le négoce de la ville de Hambourg des violences qui approchent de bien près de la tyrannie. Que tout cela vous occupe, monsieur, ainsi que sa conduite et ses procédés envers les cours de France et d'Autriche. Que rien de tout ce qui peut parvenir à la connaissance d'un ministre étranger n'échappe à la vôtre et à vos reflexions!

**242.**

Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 15 novbre 1763.

Je me propose dans cette lettre de répondre à celle que vous avez bien voulu m'écrire le 21 du passé.[1])

Le roi a été vivement touché de son contenu. Il est, on ne peut plus, sensible aux desseins que des puissances injustes et inquiètes forment contre la liberté et les lois de la Suède[2]) et contre la tranquillité du Nord, il l'est aux dangers qui en résultent pour leurs défenseurs, ses amis, mais il l'est surtout à l'amitié et à la confiance du baron de Scheffer. Il veut que vous l'en remerciiez de sa part dans les termes les plus expressifs et, comme la confiance ne peut jamais être payée que par la confiance, vous lui expliquerez sans réserve ses sentiments et ses résolutions sur les conjonctures présentes que je vais vous exposer.

Le roi n'est que trop averti que l'impératrice de Russie, par une fausseté de raisonnement inconcevable dans une princesse qui a autant d'esprit et qui se pique d'autant d'habileté qu'elle, ou bien par un excès d'ambition, est décidée à soutenir ou à paraître soutenir les vues de la

---

[1]) Voir Ostens Gesandtskaber 615—17.

[2]) Dans une dépêche du 5 novbre, le comte Bernstorff avait informé mr de Schack des dispositions des différentes cours au sujet de la Suède. La France, l'Autriche et même l'Angleterre étaient opposées à un changement de la constitution. En Prusse, „mrs de Finkenstein et de Hertzberg assurent que leur maître ne pense pas différemment de ses ayeux et qu'il connaît trop ses intérêts pour souhaiter le rétablissement d'un pouvoir qui leur a été si dangereux.“ Mais il en était autrement de l'impératrice. „Cette princesse, déterminée par l'affection singulière qu'elle porte, dit-on, au roi de Suède, son oncle, et peut-être par le désir qu'elle se sent d'être la bienfaitrice de la branche cadette de la maison de Holstein, après avoir détruit son chef, ferme les yeux sur le bien et le système de la Russie et est en effet disposée à prêter son secours à la reine de Suède et à favoriser son ambition. Les fidèles ministres de son empire s'y opposent, il est vrai, et je sais qu'on allait lui présenter des remontrances contre son dessein, mais il est très incertain si elles feront quelque impression sur un esprit hardi et décidé et qui semble se croire tout possible.“ Cfr Ostens Gesandtskaber 564—66.

reine, mais que l'on nomme à Pétersbourg celles du roi de Suède, et à adopter les projets que, par l'effet d'une passion étonnante, mons. de Panin se plaît à lui présenter pour ce même but. Il est vrai que ces projets sont dits ne point tendre jusqu'au rétablissement du pouvoir souverain, et n'avoir pour objet que celui des prérogatives et droits que l'on dit avoir été ôtés à sa maj. suédoise depuis son avènement à la couronne. Mais comment des gens sensés peuvent-ils penser qu'il sera même dans leur pouvoir d'arrêter le torrent lorsqu'ils l'auront une fois lâché, et qu'ils pourront empêcher le renversement de la constitution lorsqu'en ajoutant au poids de l'une des balances, ils auront détruit l'équilibre sur lequel elle est fondée? Il est difficile de croire qu'ils puissent s'abuser à ce point, et il ne reste donc qu'à supposer, ou bien que l'impératrice et celui qu'elle écoute se sont déterminés à sacrifier l'intérêt de la Russie au plaisir de satisfaire leurs inclinations et leurs penchans, ou bien que leur intention secrète est d'établir en Suède le pouvoir moscovite sous le prétexte et le nom de l'autorité royale et de ne faire désormais des rois de Suède, comme il leur a presque réussi de le faire de ceux de Pologne, que des vice-rois dépendant de la Russie.[1])

Quel que soit de ces deux buts celui de l'impératrice, le roi convient qu'il est souverainement dangereux d'abord pour la Suède, à laquelle le joug médiat ou immédiat de la Russie ne peut qu'être intolérable, et puis pour tout le reste du Nord, dont l'indépendance et la tranquillité sont inséparablement unies à celles de la Suède.

Sa majesté sent que ce danger serait encore augmenté à l'excès si le roi de Prusse trempait dans ce funeste dessein. Il est si aisé de démontrer que ce serait le comble de la fausse politique dans ce prince, qu'on ne pourrait pas même penser à l'en soupçonner, si l'on n'avait quelque lieu de craindre, que l'offre d'un avantage pré-

---

[1]) Depuis quelque temps déjà le comte Bernstorff croyait voir un lien entre les tendances de l'impératrice en faveur d'un changement de constitution en Suède et la froideur qu'elle montrait envers le Danemark. Peut-être avait-elle pour but de reprendre les projets de Pierre III contre le Danemark après s'être assuré la coopération de la Suède, cfr Ostens Gesandtskaber, 561—62.

sent, tel que le serait celui de la cession de la Poméranie, pourrait l'éblouir et que, content d'ajouter cette province importante à ses conquêtes et d'augmenter par là ce qu'il croit être la gloire de son règne, il pourrait fermer les yeux sur les maux qui en reviendraient à l'univers, au Nord et même à ses successeurs.

Le roi ne peut donc pas écarter toute inquiétude à cet égard, et il convient, je le répète, que jamais le Nord n'a été menacé d'un danger plus cruel qu'il ne l'est maintenant par l'ambition et l'union de deux princesses et d'un prince, faits, tranchons le mot, pour troubler son bonheur.

Mais comme l'effet des dangers ne doit être, dans les âmes généreuses, que d'élever leur ardeur et leur courage et de redoubler leurs forces pour égaler la résistance à l'attaque, bien loin de s'en laisser abattre, il ne s'en sent que plus animé à opposer dans une si juste cause une fermeté inébranlable à toutes les entreprises des adversaires communs, et il vous ordonne pour cet effet de déclarer de sa part au baron de Scheffer:

> Que les défenseurs des lois et de la liberté de la Suède auront en lui un ami et un appui constant et fidèle, que rien ne détournera jamais de partager le sort de la Suède et qui sera toujours prêt à concerter avec eux ses mesures et ses démarches.

Sa majesté espère, il est vrai, que les moyens que l'on a trouvés d'éviter la convocation d'une diète extraordinaire et même la mort du roi de Pologne, donnant des occupations plus pressées et plus instantes à la czarine et au roi de Prusse et pouvant fort bien finir par détruire leur intelligence jusqu'à présent si étroite, serviront encore à détourner le mal qui sans ces deux événements paraissait imminent, et elle les regarde comme les effets de la bonté de cette Providence sur laquelle elle repose toutes ses espérances, et dont elle a déjà tant de fois éprouvé le pouvoir suprême et secourable; mais elle n'en juge pas moins nécessaire et dans l'ordre, de concerter de bonne heure un plan de conduite capable de fortifier le bon parti et d'embarrasser les menées de ceux qui se préparent à l'opprimer.

Elle vous autorise pour cet effet, monsieur, de dire en son nom au baron de Scheffer que, s'il en juge de même, elle le prie de projeter ce plan et d'être persuadé de la confiance avec laquelle elle le recevra. Sa majesté ne connaît personne qu'elle estime plus propre à cet ouvrage important, et des lumières et de la droiture duquel elle ait plus grande opinion. Elle croit comme lui que, quelque déplorables que soient aujourd'hui la situation ou le gouvernement de plusieurs grandes puissances et la léthargie des autres, elles ne pourront cependant être indifférentes à l'asservissement du Nord, et elle compte toujours que, quand tout parviendrait à l'extrémité, ceux qui voudraient subjuguer des peuples aussi braves que le sont ceux de cette partie de l'Europe et les soumettre à un pouvoir tel que celui des Russes ou de leurs adhérens, trouveraient plus de difficultés que leurs esprits, livrés à l'illusion et à l'ivresse de l'injustice, n'en imaginent peut-être.

En attendant le roi donne sa parole royale au baron de Scheffer que tout ce qu'il vous a dit, que tout ce que je viens de vous répondre sera enseveli dans le plus profond secret et que personne n'en aura connaissance que d'un commun accord. Il s'en promet la réciprocité de son amitié et de sa droiture, et il l'informera par vous des découvertes qu'il pourra faire sur les objets de l'attention commune.

Jamais, vous pourrez l'en assurer, monsieur d'Osten[1]) n'aura la moindre notion de ce que nous venons de nous dire, mais comme il parle lui-même dans ses rapports de l'intelligence déjà établie et qui va s'établir mieux encore entre la czarine et la reine de Suède, sa majesté lui a ordonné d'y veiller avec la plus grande application. Je vous ferai part du compte qu'il en rendra.

Je n'aurai pas moins le plus grand soin de ne laisser rien entrevoir de notre intelligence au baron de Breteuil,[2]) auquel le roi m'a ordonné d'ailleurs de parler beaucoup et

---

[1]) Le baron de Scheffer avait conçu sur les sentiments et la fidélité de mons. d'Osten des soupçons que Mr de Bernstorff ne partageait que trop. Voir Ostens Gesandtskaber, 650 sqq.

[2]) Ministre de France à Stockholm, de passage à ce moment à Copenhague.

fort sincèrement des affaires de la Suède. J'ai bonne opinion de ce ministre, mais je vous en parlerai avec plus de certitude et d'étendue lorsque je le connaîtrai mieux.

En un mot, monsieur, le roi fait de son côté tout ce que l'amitié la plus vraie et la plus agissante peuvent inspirer et il fera voir à ses amis et, s'il le faut, à toute la terre ce que peut une union vertueuse, constante et éclairée, et combien il est convaincu que surtout aujourd'hui les intérêts du Danemark et ceux de la Suède sont inséparables.

## 243.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 26 novbre 1763.

(Extrait).

Les rapports que le roi a reçus de St. Pétersbourg sont très conformes à ceux qui vous sont venus. Ils assurent que le décès d'Auguste III[1]) a changé les résolutions de la czarine,[2]) et que le désir de donner un roi de sa main et de son goût à la Pologne occupe si fort cette princesse qu'elle ne songe plus à autre chose, et qu'elle s'est déminée à laisser au moins pour le moment présent la Suède libre et en paix.[3]) Quoique ses desseins soient devenus

[1]) Par la mort d'Auguste III le trône de Pologne était devenu vacant. Le gouvernement danois accrédita sans délai Mr de Mestral de St Saphorin comme chargé des affaires auprès de la république, tandis que Mr de Schulenbourg resta ministre auprès de l'électeur de Saxe jusqu'en 1768.

[2]) Sur le changement de la politique de l'impératrice au sujet de la Suède et sur ses motifs, voir Ostens Gesandtskaber, 564—66 cfr Art. secret du traité du 11 avril 1764 entre la Prusse et la Russie, voir Tengberg, l. c. Ann. A.

[3]) Les prévisions du comte de Bernstorff ne tardèrent pas à se réaliser. Dans des dépêches du 10 décembre, il manda à mrs de Schack et d'Osten que le baron de Korff avait reçu l'ordre de sonder les dispositions du roi sur un concert à prendre entre les deux cours relativement aux affaires de Suède. Mr de Bernstorff s'était borné à répondre qu'il en rendrait compte au roi, mais en ajoutant que „jusqu'ici on avait de justes causes pour supposer à

bien moins dangereux depuis que le gouvernement de la Suède a trouvé moyen d'éviter la convocation d'une diète extraordinaire, je regarde néanmoins comme un bienfait signalé de la Providence que les affaires de la Pologne soient les premières qui attirent l'attention et la soif de gloire et de domination de l'impératrice, et que le reste du Nord gagne par là non seulement le loisir de prendre ses mesures contre ses projets, mais encore l'avantage d'apprendre à la connaître dans des entreprises considérables, et de pouvoir juger de l'étendue de son génie et de son courage et de ce qu'en conséquence il pourrait y avoir à craindre ou à attendre d'elle. Ses démarches à l'égard de la Pologne annoncent la résolution de porter, si elle trouve de la résistance, les choses jusqu'à l'extrémité. On parle de l'assemblée d'une armée prête à entrer sur les terres de la république, et il est aussi très vraisemblable que cette princesse, à force de hauteur, obligera les plus grandes puissances de l'Europe de sortir de la léthargie dans laquelle elles se plaisaient d'être à son égard, et les contraindra à ouvrir les yeux sur la faute qu'elles ont faite de flatter pendant si longtemps une cour déjà trop arrogante par elle-même et entièrement disposée à se faire des droits de leurs complaisances. Peu de semaines nous donneront des lumières à cet égard.

## 244.

### Dépêche à Mr le baron de Gleichen à Paris.

Copenhague 31 décembre 1763.

(Extrait.)

Le baron de Korff, ministre plénipotentiaire de l'impératrice de Russie, ayant reçu l'ordre de sa cour de déclarer au roi: „Que la partie la plus considérable des grands de

---

l'impératrice et à son ministère des principes très différents de ceux qui pouvaient rendre un pareil concert possible.“ Dans la dépêche du 7 janvier 1764 Mr d'Osten reçut pourtant l'ordre d'accepter la proposition. Cfr Ostens Gesandtskaber, 564—66, 618—19.

Pologne s'étant adressée à sa maj. imp. pour lui demander de favoriser la résolution qu'ils avaient prise de déférer la couronne de leur patrie à un Pjaste, sa dite maj. imp. leur avait accordé leur demande et s'était déterminée à appuyer l'accomplissement de leurs desseins en appuyant la liberté de leur élection, et qu'elle espérait que le roi se trouverait dans les mêmes dispositions qu'elle et ordonnerait à son ministre près de la république de travailler de concert avec le sien à un but aussi équitable et aussi convenable aux intérêts du Nord." Sa maj. m'a commandé de répondre: „qu'elle était très sensible à cette ouverture, marque de l'amitié de sa maj. imp., et quoiqu'elle ne connût point de prince aspirant à la couronne de Pologne auquel elle la désirât plutôt qu'à l'électeur de Saxe, qu'elle n'en était pas moins décidée à désirer le maintien de l'entière liberté de l'élection et que celui qu'elle avait chargé de ses affaires à Varsovie recevrait l'ordre précis de se conduire en conséquence."

## 245.

### Dépêche à Mr le baron de Gleichen à Paris.

Copenhague 31 décembre 1763.

(Extrait).

J'ai mis sous les yeux du roi votre dépêche du 2 de ce mois.

Sa maj. m'ordonne de vous dire qu'elle ne consentira jamais à ce que le ministère d'un prince avec lequel elle a conclu une convention s'attribue à lui seul, plusieurs années après que cette convention a été agréée par les deux monarques, signée par leurs ministres et exécutée des deux parts, le droit de juger si elle doit être tenue ou non.[2])

---

[1]) Pour la candidature du prince Poniatowski et les motifs qui avaient porté l'impératrice à favoriser son élection, voir Ostens Gesandtskaber, 566—570.

[2]) Le duc de Praslin faisait de grandes difficultés pour payer les subsides arriérés, en prétendant que les 500 mille livres ajoutées, en vertu de la convention spéciale du 20 mars 1759, aux subsides

Jamais elle ne donnera son aveu à une entreprise si évidemment contraire au droit des gens et à tout ce que les souverains se doivent réciproquement et à eux-mêmes. Après cela le roi très-chrét. payera les subsides que mons. le duc de Praslin conteste aujourd'hui ou ne les payera pas, tiendra sa parole ou ne la tiendra point, c'est de quoi le roi n'est pas le maître, mais il l'est de ne pas avoir la faiblesse d'autoriser un procédé inouï et qui, en vain le dissimulerait-on, détruit la confiance, seule sûreté des traités, seule base de tous les engagements. Voilà, monsieur, ce que le roi pense sur les difficultés que l'on vous fait et ce qu'il ne peut se dispenser d'en penser.

**246.**

Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 11 février 1764.

Le roi apprend certainement avec plaisir par vos dépêches que les affaires continuent de s'accommoder et de s'arranger en Suède et que les bonnes dispositions de la reine paraissent s'affermir de plus en plus, et sa majesté, qui a l'âme trop noble et trop élevée pour l'avoir défiante, se plaît à supposer solide et sincère un changement aussi avantageux au bonheur et à la tranquillité du Nord. Mais comme il lui importe, ainsi qu'à tous ceux qui aiment la Suède et ses lois, de ne pas se tromper aux apparences

antérieurement stipulés par le traité du 4 mai 1758 dussent être remboursées par le Danemark comme une avance, et que cette augmentation de subsides devait cesser avec la guerre, tandis que le gouvernement danois soutenait que la somme contestée était un subside et non pas une avance, et qu'elle était due au Danemark pour toute la durée du traité du 30 janvier 1754. — L'examen le plus superficiel du texte de la convention et des dépêches suffit pour écarter tout doute sur le peu de fondement de l'interprétation mise en avant par le gouvernement français. Voir no. 123 Note, et dép. du 20 août 1763 à mr de Gleichen. Ce différend fut à la fin arrangé de manière que l'augmentation de 500000 livres, stipulée par la convention du 20 mars 1759, serait seulement accordée jusqu'à la signature de la paix et que ce subside serait payé à raison de 1,500,000 livres par an.

et de ne point être la dupe d'une conduite peut-être artificieuse, elle approuve fort l'application avec laquelle vous suivez cet objet et elle vous sait un gré particulier de tout ce que vous faites pour en découvrir le fond et le vrai.

Je vous avoue, monsieur, que je pense comme vous et que plus les paroles de la reine sont douces et flatteuses, plus je les appréhende. Un caractère aussi ambitieux et aussi fier que le sien ne se résoudra pas à employer les termes rapportés dans votre lettre du 20 du passé,[1]) sans s'en promettre un avantage capable de la consoler de s'en être servie, et, tant que le désir de dominer sera la passion favorite de cette princesse, je ne vois pas le moyen de croire qu'elle veuille se réunir de bonne foi à des gens dont tout le but est de limiter son pouvoir. La prétendue mésintelligence ou division de principes entre le roi son époux et elle m'est un nouveau motif de soupçon. Cette division n'est pas naturelle pour qui connaît l'ascendant pris d'une part et la différence de génie de l'autre, et ne me paraît par conséquent qu'un jeu concerté entre eux pour essayer de s'acquérir par là du crédit dans les deux partis et d'en réunir le bénéfice en faveur de l'autorité royale. Si en effet le roi continuait à disposer des bonnets et si la reine engageait les chapeaux à se fier à elle et à recevoir au moins ses impressions, leurs majestés seraient les maîtres du royaume entier et les deux partis éprouveraient bientôt que, au lieu d'obtenir chacun son but, l'un opposé à l'autre, ils n'auraient travaillé qu'à remplir celui de leurs chefs, trop étroitement liés entre eux pour pouvoir avoir au fond des principes différents sur leur intérêt commun, irrévocablement uni, irrévocablement le même. L'artifice est un peu trop grossier pour pouvoir réussir et éblouir

---

[1]) Mr de Breteuil avait dit à mr de Schack „que la reine tenait en toutes occasions des propos très convenables, excusant sa conduite passée à leur (les chapeaux) égard par la fougue de la jeunesse qui l'avait emportée, par la vivacité de son caractère et par les préjugés qu'on lui avait inspirés, et promettant de redresser le tout par la conduite qu'elle tiendrait à l'avenir, qui serait entièrement conforme aux principes qu'on désirait qu'elle suivît et de la vérité et de la justice desquels elle ne pouvait que convenir.“ Cfr Ostens Gesandtskaber, 621—22.

des gens habiles; mais comme, dans un pays où les haines sont vives et où le nombre décide, les illusions sont quelquefois étonnantes, il est toujours très nécessaire d'y veiller et c'est ce que le roi se promet avec certitude de vous.

Mes inquiétudes, car, puisque je suis en train de vous en entretenir, j'aime mieux vous les dire toutes à la fois, ne se bornent pas encore à celle-ci. J'en ai une autre qui m'alarme peut-être encore davantage, c'est que la reine, en flattant d'abord les amis de la France et puis la France elle-même, ne parvienne enfin à persuader à cette puissance qu'il est de son intérêt réel d'augmenter le pouvoir royal en Suède, attendu que l'on peut dire qu'il lui sera plus aisé de conserver de l'influence sur un prince et de tirer alors un parti efficace de son amitié que de maintenir son crédit sur un parti nombreux qui, quelque affectionné qu'il puisse être, ne peut jamais, ainsi que l'expérience de deux guerres l'a prouvé, rendre des services bien utiles. C'est là, monsieur, l'effet que je crains le plus du changement vrai ou prétendu de la Russie, et que je craindrais bien plus encore si la haine personnelle que la cour de Versailles porte au roi de Prusse venait à se calmer. Vous vous rappellerez que quelques ministres de cette cour ont déjà, dans des moments de mauvaise humeur, fait les mêmes réflexions et je ne puis qu'appréhender que, si la reine de Suède, qui ne voit aujourd'hui que trop que la Grande-Bretagne ne songera jamais à favoriser ses vues ambitieuses, se lasse de cette liaison et se conduit assez habilement pour regagner la confiance de la France, elles ne prévalent tôt ou tard. Il ne sera par cette raison que trop nécessaire d'observer mons. de Breteuil, de tâcher de découvrir jusqu'où les avances et les cajoleries de la reine feront impression sur lui et d'y rendre, pour peu qu'il y ait du danger, les amis de la liberté bien attentifs. Dans une forme de gouvernement, tel que l'est celui de la Suède, les amitiés simulées et les feintes douceurs sont assurément plus à craindre que les contradictions et les haines ouvertes.

Le roi, je le répète, compte donc que. si le cas venait à l'exiger, vous aurez soin d'ouvrir les yeux à ses amis et de ne pas permettre qu'ils méconnaissent le danger qu'ils pourraient courir. Mais il sait aussi que vous ne les

alarmerez pas avant le temps. Paraître trop défiant à présent ne ferait que les révolter et leur faire soupçonner que le roi aime à les voir brouillés. Vous avez déjà fait cette observation, monsieur, elle est très sage et vous éviterez, en la suivant, les écueils qui dans un état si agité se présentent de toutes parts.

## 247.

### Dépêche à Mr d'Osten à Pétersbourg.

Copenhague 12 mars 1764.

(Extrait).

Dans le corps du traité même[1]) le roi ne désire qu'un seul changement, c'est que la garantie générale à laquelle il s'engage à l'égard des provinces aujourd'hui possédées par la Russie en Europe ne soit pas étendue jusqu'à la défense de celles que le grand-seigneur pourrait attaquer. Vous sentez bien que ce n'est pas par prédilection pour la Porte ottomane, si souvent ennemie de la chrétienté, que sa majesté souhaite cette exception, mais parce que la distance énorme des lieux rend toute prestation de secours contre

[1]) Jusqu'ici le comte de Bernstorff n'avait pas donné suite aux conseils répétés de mr d'Osten „de ne pas être la seule de toutes les puissances qui marquât de la froideur contre la Russie", car „il ne voulait pas de ces alliances qui ne stipulent que des garanties et de bons offices et qui, bien loin d'affermir l'amitié, ne font qu'occasionner des plaintes et des froideurs parce qu'elles ne donnent que des prétentions et des espérances faciles à éluder, sans donner ni fixer des droits". (Dépêche du 10 septbre 1763). „Le roi souhaite vivement l'amitié et l'alliance de l'impératrice mais c'est la réalité qu'il en souhaite et non l'apparence. Il ne se soucie pas de figurer uniquement parmi ses courtisans" (Dép. du 5 novbre 1763). Mais en présence de l'ouverture faite par mr de Korff au mois de décembre, le comte de Bernstorft se décida à proposer à la Russie le renouvellement du traité expiré du 10 juin 1746, afin d'obtenir à cette occasion la promesse formelle que la question des duchés serait arrangée, ainsi que de lier l'impératrice au maintien de la constitution suédoise. Le traité de 1746 fut pris pour base de la nouvelle négociation.

elle impossible et que sa majesté n'aurait ainsi aucun moyen de remplir ses obligations à son égard. Cette raison est si évidente et il résulte si peu de préjudice à la Russie de la dite exception que j'ose penser qu'elle vous sera accordée sans difficulté.

Sa majesté ne voit rien à changer que les dates, les noms et les titres dans le reste de cette pièce, ainsi que dans la convention du même jour et dans la Erläuterungs-Acte signée à St. Pétersbourg le 8 mai 1747, tendantes l'une et l'autre à régler tout ce qui a rapport au secours que les deux puissances auraient, en cas d'attaque, à se porter réciproquement.

Mais les deux articles secrets du 10 juin 1746 semblent au roi susceptibles de quelques additions, que le bien général du Nord et le but des deux monarques d'affermir solidement leur amitié et leur union paraissent exiger indispensablement.

Le premier renferme l'assurance que, par l'article IV du traité principal, l'impératrice entend ne se dispenser de l'obligation de garantir au roi la possession de la partie autrefois ducale du Slesvic qu'uniquement et dans le seul cas où le grand-duc voudrait faire valoir ses prétentions contre cette partie du dit duché. Le roi sent qu'il serait inutile de demander la suppression de cette restriction et il a trop de considération pour l'impératrice pour vouloir même la lui proposer. Mais comme au fond une garantie qui excepte le seul prince de l'univers qui a une prétention contre les Etats garantis, n'en est pas une puisqu'elle s'évanouit précisément dans le cas où elle serait utile et qu'ainsi l'obligation et, si j'ose m'exprimer ainsi, le fardeau de cet engagement réciproque est trop inégal entre les deux monarques, sa majesté croit ne rien désirer qui soit injuste ou contre l'équité en souhaitant qu'il plaise à sa maj. impériale de lui promettre ses bons et efficaces offices à la majorité du prince son fils pour terminer alors, par un heureux échange du duché Holstein-Kiel contre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst ou quelque autre équivalent agréable, toutes les divisions si funestes, source de tant de malheurs, et pour fonder et assurer une union intime et inaltérable entre les princes d'une même maison, destinée par la Pro-

vidence, à ce qu'il semble, à régner sur tout le Nord depuis l'Elbe jusqu'à la Chine. L'objet est si digne de la grandeur d'âme de l'impératrice et de son amour pour ses peuples, elle fera par là un si grand bien à l'univers et à la postérité la plus reculée, et la partie du Holstein dont il s'agit est, lors même que je ne dirais rien de l'équivalent, si peu de chose pour un prince né pour occuper un jour le trône de Russie, que je ne puis qu'espérer que sa maj. impér. ne refusera pas une action si méritoire et dont l'accomplissement la comblerait de gloire. Employez-vous, monsieur, à la lui représenter telle qu'elle est, montrez-la lui dans son vrai point de vue, elle peut se passer de toute embellissement. Et que ne pourrais-je pas vous dire encore sur ce sujet! Sans cet accommodement final, sans cet échange, tout ce qui se fait pour l'union des deux puissances et pour la tranquillité du Nord est inutile ou au moins sujet à être renversé dans un moment, sans lui les deux monarques seront toujours exposés et souvent obligés à agir contre leurs propres intérêts. Mais pourquoi m'étendre vis-à-vis de vous sur une vérité qui vous est si bien connue et qui depuis si longtemps fait l'objet de nos réflexions, de nos soins et de notre correspondance?

Le second article secret ne paraît pas moins demander une sorte de modification. Le principe en est immuable et vous verrez en le lisant que l'obligation qu'il contient n'est point expirée avec le reste du traité, mais comme ni l'impératrice par son affection pour le roi de Suède, son oncle chéri, ni le roi, en vertu du traité conclu en 1750 avec ce monarque, ne voudront ni ne pourront avec justice le dépouiller de son droit de succession et d'héritage, il semble qu'il conviendra aux intérêts des deux parties contractantes que sa maj. impér. avoue et permette de soutenir le dit traité de 1750, par lequel le but de l'article en question s'obtient sans préjudice pour sa maj. impér., et puis, que les deux puissances, donnant un peu plus d'étendue à leur liaison, s'allient et règlent entre elles un concert permanent pour le maintien de la forme de gouvernement de la Suède, si essentiellement important au repos du Nord et à l'avantage des deux couronnes. Le roi ne voit point de moyen plus naturel et plus simple pour parvenir à cette fin que celui

que je viens de vous exposer par son commandement, et il m'ordonne pour cet effet d'abord de vous envoyer copie du traité de 1750 pour que, si après avoir goûté l'idée on vous demande de le voir, vous puissiez le produire en confidence et sous le sceau du plus profond secret que cette partie de votre commission exige surtout, et puis de vous faire tenir le projet des deux articles séparés et secrets tels que je les ai dressés en conformité de ses volontés.[1]) L'intention de sa maj. n'est cependant pas de vous astreindre et de vous lier aux termes de ces projets, ni même de vous enjoindre de les produire de sa part si vous y trouvez de l'inconvénient pour le bien de son service. Elle ne vous les adresse que pour abréger et faciliter votre travail et pour vous expliquer avec plus de clarté et de précision ses intentions et ses souhaits, et pour vous mettre en état de les remplir ou au moins d'en approcher le plus qu'il vous sera possible. Elle s'en fie au reste à vous de l'usage que vous en ferez.

Voilà, monsieur, ce que j'ai ordre de vous dire sur le contenu du traité dont la négociation vous est commise.[2])

## 248.

### Dépêche à Mr Kuur, Résident à Danzic.

Copenhague 13 mars 1764.

Sur le compte que j'ai rendu au roi de votre seconde lettre du 25 du passé, sa majesté m'a ordonné de vous dire que, décidée à prendre à l'exemple des rois ses aïeux un intérêt très vif et très constant au maintien ou plutôt au

---

[1]) L'article secret sur les affaires de la Suède était dressé de manière à ne pas gêner les deux gouvernements dans la faculté de poursuivre le but commun, le maintien de la constitution, chacun par la voie qui lui paraîtrait la plus propre.

[2]) Enfin mr d'Osten fut autorisé, au cas que l'impératrice s'engageât à l'échange futur de Holstein, à promettre non-seulement que le roi ne contrarierait pas les vues de l'impératrice en Pologne ni l'élection de son candidat à la couronne, mais même qu'il seconderait sous main ses intentions et s'emploierait sérieusement à les faire réussir.

rétablissement des droits des protestants ou dissidents en Pologne, elle donnerait les ordres les plus précis non-seulement au chargé de ses affaires près de la république de se concerter sur cet objet avec les ministres des autres puissances protestantes en Pologne et d'agir de concert avec eux pour une fin si juste et si louable, mais encore à son envoyé extraord. en Russie de travailler sérieusement à engager la cour de Pétersbourg à favoriser la même cause. Sa maj. vous permet d'en assurer de sa part mrs de Goltz et de Korff et d'y ajouter que s'ils trouvaient à propos d'envoyer ici un député, il serait le bienvenu et qu'elle donnerait ordre à son ministère de porter toute attention à ses souhaits et à ce qu'il serait chargé de lui représenter.[1])

Comme pour une affaire de cette importance et dans la poursuite de laquelle on doit s'attendre à tant d'oppositions et de difficultés, les moments sont précieux, je n'ai pas voulu en perdre et je me hâte de vous informer de ces dispositions du roi. Vous en ferez, j'en suis sûr, un usage aussi prudent que zélé.

### 249.

Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 17 mars 1764.

Vos dernières dépêches et surtout celles du 24 et du 28 février et du 6 d. c. roulent sur des objets si importants que le roi y a donné toute son attention, et que c'est après bien des réflexions qu'il m'ordonne de vous en dire sa pensée.

Le projet[2]) du chef de ses amis lui parait beau, il en sent l'utilité et l'importance et il ne saurait que donner des

---

[1]) En effet la noblesse dissidente de la Prusse et de la Grande-Pologne envoyait au mois de mai un député, mr d'Unruhe, à Copenhague pour solliciter „l'appui du roi pour le maintien et le rétablissement de ses droits et de ses libertés depuis si longtemps contestés et opprimés.“

[2]) Le parti dominant en Suède avait formé le projet de modifier la constitution en augmentant surtout le pouvoir du sénat. Mr de

éloges bien sincères au cœur et au génie de celui qui se prépare à l'entreprendre. Mais il ne peut s'en dissimuler les dangers de toute espèce, non-seulement pour le citoyen généreux qui s'expose à en être la victime mais encore pour l'Etat. Le but, le grand point de vue de tous ceux qui ont cherché jusqu'ici à rendre ou à maintenir la Suède libre, a été de donner tout le pouvoir non à un seul, non à quelques-uns, mais à la nation en corps, et puisque ce pouvoir ne saurait s'exercer par la multitude, à ses représentants assemblés en diète; la base de tout leur système a été de les constituer seuls souverains dans le royaume, et ils ont cru avoir moins à craindre de l'usage de cette souveraineté, lorsqu'il serait entre les mains d'un si grand nombre de personnes de différents ordres et classes, divisés entre eux, censeurs et critiques les uns des autres, rarement assemblés et faits pour redevenir sujets et soumis aux lois au moment de la séparation de l'assemblée, que de toute autre personne ou corps auquel ils le confieraient. Le roi croit bien que, trop livrés à cette idée, les fondateurs ou au moins les soutiens de la liberté de la Suède ont passé ce but en portant trop de choses à la décision des Etats, et en attribuant ainsi la régence et le gouvernement du royaume à une assemblée qui, point faite par sa nature pour régner, ne devrait s'occuper que de la législation, c'est-à-dire du soin de maintenir et de faire observer les anciennes lois et de celui d'en donner de nouvelles; mais il sera si difficile de donner des bornes à une puissance reconnue, fondée sur les lois ou au moins légitimée par l'usage et chère à tout le peuple, qui croit la partager et la partage en effet, sans ébranler les lois les plus essentielles à la constitution de l'Etat, il est si fort à craindre que cet exemple de toucher à la forme du gouvernement ne serve quelqu'autre jour de planche à une cour toujours inquiète, agissante et redoutable et à ceux qui, pour lui

---

Scheffer avait élaboré la proposition qui dans ce but devait être soumise à la diète prochaine et il l'avait communiquée d'abord à mr de Bernstorff. Les chapeaux eux-mêmes finirent par reconnaître l'impossibilité de faire adopter ce projet et l'abandonnèrent définitivement. Cfr Tengberg, 27—29, Ann. B. Ostens Gesandtskaber, 623—24 cfr 27, Malmstrøm V, 255—56.

plaire, voudront dans des vues moins saines et moins vertueuses reformer des lois qu'ils appelleront des abus, quoiqu'elles soient le boulevard de la liberté, il est si peu probable, qu'entre tant de gens du concours desquels ce projet a besoin pour réussir, il ne se trouve point de faux frère ni de traître, se servant de la confiance des auteurs du dessein pour le faire échouer, et la tentative, quel qu'en soit le succès, sera représentée sous des couleurs si odieuses par tous ceux qui ne l'adoptent pas, que sa maj. ne peut voir qu'avec inquiétude l'homme de la Suède auquel, par estime et par amitié pour la nation suédoise, elle souhaite le plus de crédit et d'applaudissements dans sa patrie, s'exposer à la risquer. Elle sait bien qu'il y mettra toute la prudence, toute la sagesse, toute l'habileté possibles, elle ne doute pas un moment que, pourvu que son plan soit exactement suivi, il ne soit conforme aux anciennes lois et à leur esprit, utile et salutaire, je le répète, à l'Etat, mais peut-on espérer que, dans un pays où tout le monde veut gouverner et où la rivalité et la jalousie ont tant de force, on s'en tienne au plan dressé par un homme si sage, mais si envié? Ne sera-t-on pas obligé d'admettre des additions ou de prétendues corrections proposées par des gens puissants, du concours desquels on ne saurait se passer, et faudrait-il rappeler au baron de Scheffer le succès si peu mérité qu'a eu son excellente ordonnance contre le luxe qui, au lieu de faire le bien qu'elle aurait dû produire, n'a servi qu'à diminuer sa popularité?

Le roi ne peut se dispenser de faire ces réflexions et il vous laisse le maître d'en faire avec votre prudence ordinaire l'usage que vous jugerez convenable. Mais quand vous en feriez part au baron de Scheffer en tout ou en partie, vous ne l'assurerez pas moins que le roi, entièrement persuadé de ses lumières et de son patriotisme, se prêtera avec plaisir aux mesures qu'il souhaitera que sa maj. prenne en cette occasion, et vous lui donnerez en même temps la parole de sa maj. qu'elle lui gardera le secret le plus profond et le plus inviolable sur tout ce qu'il vous confiera à cet égard.

Le roi ne vous dira rien sur l'idée d'assembler la diète extraordinairement dix mois avant son terme. Si cette démarche est inévitable il faut s'y résoudre et s'appliquer à en diminuer les dangers, que sa majesté croit considérables et très bons à éviter si cela était possible.[1])

### 250.

### Dépêche à Mr d'Assebourg à Francfort.[2])

Copenhague 21 avril 1764.

(Extrait).

— Voilà donc, monsieur, finis et passés cet acte et cette époque qui auraient pu être si favorables au redressement des griefs et sous plus d'un rapport salutaires, sans qu'il en soit revenu aucun bien ni à la religion opprimée en nombre de lieux ni aux droits des princes négligés dans une rencontre aussi essentielle, ni enfin à la cause des états de Würtemberg gémissant sous le joug et la violence, et cette grande complaisance que l'empire vient de marquer à la maison impériale ne lui a valu aucun retour et n'a produit d'autre effet que de donner au gouvernement de l'empereur, perpétué, selon les apparences, pour le siècle actuel dans sa maison, une sécurité et un poids de plus. L'empereur, prince doux et équitable, n'en abusera pas par lui-même, mais qu'il est coupable cependant celui qui a rendu inutile ainsi une occasion pareille de procurer le bien, et que vraisemblablement ni lui ni personne de ceux qui ont

---

[1]) Le parti dominant se vit en effet forcé à convoquer la diète pour le mois de janvier 1765.

[2]) Mécontent du retard que la cour impériale mettait à la confirmation de l'élection du prince Frédéric comme coadjuteur de Lübeck, et froissé par le peu de cas qu'on faisait à Vienne des droits des princes secondaires de l'empire dans la question de l'élection d'un roi des Romains futur, le gouvernement danois ne voulait pas se faire représeuter officiellement dans cette élection. Mais pour être néanmoins bien renseigné sur ce qui s'y passerait, le comte Bernstorff envoya mr d'Assebourg à Francfort sans caractère officiel.

part aux affaires aujourd'hui ne retrouvera plus. On gémira longtemps sur mr de Plotho et peut-être aussi sur le choix qui a été fait de lui pour un ouvrage de cette importance.[1])

## 251.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 12 mai 1764.

Le roi, qui emploie les temps de repos et de tranquillité que la bonté de Dieu lui accorde à affermir et consolider de toutes parts le bonheur de ses peuples et à resserrer et perpétuer les alliances et les liaisons qu'il sait être salutaires et utiles à leurs intérêts et à ceux du Nord, ayant fait réflexion que le traité d'amitié et d'alliance conclu pour quinze ans entre les couronnes de Danemark et de Suède, le 5 octobre 1734, et renouvelé depuis pour autant d'années, le même jour 1749, va expirer dans cinq mois, et regardant son union étroite et intime avec la Suède comme la base de la fécilité des deux nations et de celle d'une grande partie de l'Europe, juge nécessaire de donner une nouvelle durée à une liaison si essentielle et si importante et il vous ordonne pour cet effet, monsieur, d'insinuer avec la prudence et la sagesse qui vous sont propres à mons. le comte d'Ekeblad: que vous êtes persuadé que le roi, dont les sentiments d'amitié pour la Suède sont constamment les mêmes, sera très disposé à renouveler avec elle le traité de 1749 dès qu'il apprendra que sa maj. suédoise y est portée de son côté. Vous observerez ce que ce seigneur répondra à cette ouverture et vous ferez votre rapport à sa majesté. J'avoue que je me flatte qu'elle sera reçue agréablement par mons. d'Ekeblad. L'intérêt des deux cours est certainement le même et je me promets que cette vérité ne sera pas méconnue

[1]) Sur cette mission et le rôle que le premier envoyé de Prusse y jouait, voir Denkwürdigkeiten des Freiherrn v. d. Assebourg, 197—202. — Cette mission terminée, mr d'Assebourg fut envoyé en Würtemberg pour défendre les droits des états contre le duc, cfr Denkwürdigkeiten, 203 sqq.

par un ministre aussi vertueux et aussi droit et dont les principes sont aussi justes et aussi patriotiques.[1])

**252.**

Schreiben an den Bevollmächtigten der Dissidentischen Ritterschaft in Polen, Herrn von Unruhe.

Copenhagen d. 25 Mai 1764.

Nachdem dem Könige das Pro Memoria, welches der Herr von Unruhe als Bevollmächtigter einer löblichen Union der dissidentischen Ritterschaft in Polen dem Königlichen Ministerio den 17ten dieses Monats übergeben, vorgetragen und dessen Inhalt von Ihro Königlichen Majestät in reifer Erwägung genommen worden ist, so haben Allerhöchstdieselben gedachtem Herrn Bevollmächtigten in Dero Namen zu antworten befohlen:

Dass, da Sie der dissidirenden Ritterschaft in Polen Sache für gerecht und deren Begehren für gegründet erkannten und derselben nach dem Beispiel der Könige, Ihrer Ahnherren und Vorfahren, mit ganz besonderer Königlicher Gewogenheit und Wohlwollen zugethan wären, so wollten Sie keinen Anstand nehmen, dem Verlangen besagter ver-

---

[1]) Le baron de Scheffer avait engagé le gouvernement danois à proposer le renouvellement du traité de 1749 qui venait d'expirer. Néanmoins lorsque le comte de Bernstorff en fit la proposition, mr de Scheffer, s'étant ravisé, désira que l'affaire fût renvoyée à un temps plus favorable. Le ministère danois en prit tranquillement son parti et mr de Bernstorff répondit dignement que „le roi n'avait pas besoin d'alliance ni d'engagement réciproque pour être constant dans ses principes et dans son amitié". Mais en même temps il fait cette observation philosophique dans une dépêche du 22 septbre: „si c'est la cour qui est, comme je n'en doute pas, la cause de ce refroidissement, il faut avouer que la haine est bien plus courageuse, plus constante et plus puissante que ne l'est l'amitié." Plus tard il paraît que l'expérience que mr de Scheffer venait de faire des véritables sentiments de la cour lui avait de nouveau fait changer d'idée, mais alors des ouvertures faites par la Russie à Copenhague ne permettaient plus à mr de Bernstorff de prendre l'initiative désirée, cfr dépêche du 13 octobre à mr de Schack, et Ostens Gesandtskaber, 622—623.

einigten Ritterschaft Statt zu geben, und würden zu dem Ende Dero bei der Durchlauchtigen Republique Polen accreditirten Kammerjunker von St. Saphorin den wiederholten und gemessenen Befehl beilegen, sich in gemeinschaftlicher Bemühung mit den Botschaftern und Ministris anderer, und erwähnter dissidirenden Ritterschaft und ihrer Sache ebenfalls günstigen Mächte dahin zu arbeiten, dass auf künftigen Reichstagen

1. die den Gerechtsamen der Dissidenten nachtheiligen, in den Jahren 1717 und 1736 errichteten Constitutiones cassiret und aufgehoben,

2. das ihnen von Alters her zukommende Recht, gleich den Römisch-Catholischen, zu allen Chargen und Dignitäten der Republik gelangen zu können, wieder zugestanden und ungekränkt gelassen,

3. ihren Geistlichen die ihnen gebührende Freiheit, dergestalt dass sie in keinem Stücke von dem Römisch-Catholischen Clero dependiren, noch von selbigem auf irgend eine Weise in administratione sacrorum gehindert werden sollen, zuerkannt, und

4. die ihnen abgenommenen Kirchen wieder gegeben oder die Erlaubniss an deren Stelle neue zu erbauen, wie auch das Recht die alten zu repariren und beim Verfalle derselben neue zu errichten, beigelegt oder agnoscirt werden möge.

Wie denn auch Ihro Köngliche Majestät die Garantie besagter den Dissidenten in Polen gebührenden Rechte und Religionsfreiheiten auf ewige Zeiten nebst nur genannten Mächten auf ferneres Verlangen besagter Ritterschaft zu übernehmen nicht abgeneigt sein würden. Welche Königliche Entschliessung demnach auf Ihro Majestät special Befehl ein Königliches Ministerium dem Herrn Bevollmächtigten hiedurch zu eröffnen nicht hat ermangeln wollen.[1])

---

[1]) Parmi les nombreux écrits sur l'affaire des dissidents en Pologne, voir surtout: Hüppe, Verfassung der Republik Polen, 226—32, cfr A. Beer, die erste Theilung Polens, 45—50, 188—91. Sur l'attitude prise par le gouvernement danois dans cette question, cfr Ostens Gesandtskaber, 584—589.

## 253.

### Dépêche à Mr d'Osten à Pétersbourg.

Copenhague 5 juin 1764.

(Extrait.)

Depuis la dernière que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 26 du passé j'ai reçu les vôtres du 8 et du 11 du même mois.[1])

J'y vois que l'impératrice de Russie refuse au roi une de ses principales demandes, la garantie ou au moins l'aveu du traité fait avec le roi de Suède en 1750, et que ses desseins vont à engager sa majesté dans un système fort compliqué et fort étendu et qui, à quelques égards, est différent de celui que le roi a jugé jusqu'ici convenir à ses intérêts. Il se peut que sa majesté s'y prête, je ne puis en rien dire de positif parce qu'elle ne s'est pas encore expliquée sur ce sujet important; mais ce que je crois prévoir, c'est que si elle s'y prête ce ne sera qu'à bonnes enseignes, et qu'elle ne fera point de démarche de la plus grande conséquence pour elle sur de simples espérances et de simples promesses de négociations et d'accords futurs.

## 254.

### Dépêche à Mr le baron de Gleichen à Paris.

Copenhague 30 juin 1764.

Le roi me commande de vous faire part, mais sous le sceau du secret, qu'il m'a donné l'ordre d'insinuer à mr l'ambassadeur de France que sa majesté, regardant aujourd'hui le différend qu'il y avait eu entre les deux cours au sujet des subsides arriérés et de leur acquit comme finalement et amicalement réglé, n'hésitait plus de témoigner au roi

---

[1]) Dans ces dépêches mr d'Osten avait parlé de propos qu'on venait de lui tenir dans le sens d'une grande alliance du Nord, voir Ostens Gesandtskaber, 602—603, cfr Tengberg: Catharina IIs åsyftade stora nordiska Alliance, Holm: C. v. Saldern, Hist. Tidsskr., IV R III, 90—92, Frédéric II, œuvres complets, VI, 15—16.

très chrét. qu'elle ne demandait pas mieux que de renouveler l'alliance qui, après avoir subsisté pendant tant d'années entre les deux couronnes, était expirée au mois de mars dernier et que, si ce monarque pensait de même et jugeait à propos de donner des instructions nécessaires à son ambassadeur, elle était toute disposée à entrer en négociation à cet égard. Je vous fais cette confidence, monsieur, par ordre du roi pour que vous vous expliquiez en conformité vis-à-vis de mons. le duc de Praslin, mais vous aurez soin au reste de dérober au public toute connaissance de cette ouverture.[1])

**255.**

Lettre de cabinet à S. M. le Roi de Grande-Bretagne.

Fredensbourg 17 août 1764.

Monsieur mon frère. Ma tendresse pour le prince royal, mon fils, et celle que je dois à mon peuple exigeant de moi de ne rien négliger pour assurer autant que je le puis le bonheur de l'héritier de ma couronne, je ne diffère plus de demander à votre majesté de lui accorder en mariage madame la princesse Caroline Mathilde, sœur cadette de votre majesté.[2]) Je me promets de son amitié une réponse conforme à mes vœux et je la prie de permettre au comte de Bothmer de lui exposer plus au long de ma part la vive satisfaction que j'aurai de ce renouvellement des nœuds

---

[1]) Cfr no 256.

[2]) Dans une dépêche du 7 juillet 1764 mr de Bernstorff écrit: „pourvu que la parole du roi de la Grande-Bretagne ne soit pas déjà donnée au prince d'Orange, elle ne pourra guère être refusée au prince royal, puisque, dès les années 1751 et 1754, feu sa maj. britannique lui avait promis une des princesses ses petites-filles que son alt. royale choisirait, et que ces mêmes assurances ont encore été réitérées depuis. — Il est vrai qu'il reste encore une autre princesse, fille du feu prince de Galles, à marier; mais je ne puis vous dissimuler que jamais le roi ne consentira à unir l'héritier de sa couronne à une princesse dont la santé délicate et la conformation faible pussent faire craindre pour les rois qu'elle serait destinée à enfanter."

qui ont déjà plus d'une fois et toujours heureusement uni nos familles et les sentiments avec lesquels je suis

Monsieur mon frère
de V. M.
le bon frère.

**256.**

Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 25 août 1764.

(Extrait).

— La cour de France ayant témoigné le désir que sa maj. lui proposât le renouvellement de l'alliance entre les deux couronnes, expirée le 15 mars dernier, sa maj. s'y est déterminée sur le champ et a fait faire la dite proposition par mrs Ogier et de Gleichen. Mais le duc de Praslin, après y avoir répondu au reste d'une manière très amicale et très satisfaisante, ayant chargé l'un et l'autre des ministres que je viens de nommer, de prévenir sa majesté que le roi très-chrétien ne se trouvait pas dans le cas, vu l'état de ses affaires et de ses finances, de donner des subsides, sa maj. m'a ordonné de répliquer à l'ambassadeur: „qu'elle n'était ni étonnée ni blessée de cette insinuation, et qu'elle sentait très bien que le roi pourrait avoir de bonnes raisons pour ne point donner des subsides à ses alliés; mais que, comme ces subsides formaient un des principaux articles du dernier traité, elle ne voyait pas que le dit traité pût être renouvelé, sans renouveler aussi ce qui en faisait une partie essentielle.“

Il y a quelques jours que cette réponse est partie et nous saurons dans peu l'effet qu'elle fera sur le ministère de France.[1]) Je vous prie d'assurer le baron de Scheffer que j'aurai grand soin de lui en faire part par vous.

Il ne saurait être douteux pour moi que ce ministre si éclairé et si patriotique ne saisisse toute l'importance de ce cas nouveau, et combien il est nécessaire que nous nous y

[1]) Cfr no 260.

conduisions avec prudence et dignité. Si le ministère de France était habile, il sentirait combien il est heureux que des rois veuillent bien accepter ses subsides, mais tranchons le mot, la vérité me l'arrache, il n'est pas habile. Il préfère souvent une petite épargne à un grand avantage, et si les couronnes du Nord lui accordent une fois de contracter des alliances avec elles sans subsides, il en fera une habitude et un droit et il ne voudra plus donner ces secours que dans des conjonctures extraordinaires et à des conditions onéreuses, qu'il serait au-dessous d'elles d'admettre. Plût au ciel que les subsides ne fussent point un objet pour elles, je connais le cœur du baron de Scheffer, il connaît le mien! Quelle joie pour nous si nos maîtres ou nos patries pouvaient être indifférentes à cette médiocre augmentation de revenus; mais, comme ce n'est pas tout-à-fait le cas et qu'après tout une alliance avec la France conclue but à but ne serait pas égale, puisque la France, étant ce qu'elle est, acquiert en s'alliant avec nos rois une influence dans le Nord dont elle sait souvent tirer parti, au lieu que par cette même alliance nos rois n'acquièrent ni ne prétendent acquérir de l'influence dans l'ouest ou dans le sud de l'Europe, je me trouve forcé d'avouer qu'il n'est que juste et raisonnable d'insister pour qu'elle balance cette différence d'intérêts par une somme d'argent qui, en contribuant à l'arrangement des affaires de nos maîtres et à faciliter les établissements qu'ils forment pour le bien de leurs peuples, puisse leur faire trouver dans leur union avec la France le même avantage que cette couronne.

Telles sont, monsieur, les considérations qui ont déterminé le roi à prendre le parti qu'il a pris. Exposez-les au baron de Scheffer et voyez ce qu'il vous en dira. Sa maj. désire en savoir ses sentiments et le désire avec d'autant plus d'empressement qu'elle croit soutenir dans cette occasion la cause de la Suède autant que la sienne, étant bien certaine que les succès que la France aurait près de l'une des deux couronnes du Nord, serviraient bientôt de planche et de règle et formeraient promptement un préjugé et un préjudice pour l'autre. Mais assurez-lui en même temps que, quelle que soit la résolution de la cour de Versailles, qu'elle persiste dans le déni des subsides ou n'y

persiste pas, qu'elle offre des tempéraments que, pour peu qu'ils soient raisonnables, sa majesté sera toujours disposée à accepter ou qu'elle ne connaisse plus d'autre politique que l'économie, et qu'il y ait ainsi un renouvellement d'alliance avec elle ou qu'il n'y en ait pas, sa maj. sera toujours la même à l'égard des affaires de la Suède et qu'elle ne sera jamais contre la France tant que cette couronne se déclarera pour les lois et la liberté de la Suède et sera liée avec ses défenseurs. Donnez-en la parole royale à mons. de Scheffer et dites-lui que sa majesté, qui se plaît à lui donner en cette rencontre une marque décisive de la plus parfaite et de la plus intime confiance, et à lui prouver que son union avec le bon parti en Suède fait la base de son système à laquelle toute autre liaison est subordonnée, attend en retour de sa part la même constance pour lui et se promet que, quand la France méconnaîtrait même sa fidèle amitié et ne la payerait que de froideur, lui et ses amis n'en feraient pas de même mais feraient voir à l'univers que leurs cœurs sont à eux et ne dépendent pas des directions et des sentiments souvent chancelants et souvent abusés d'une puissance étrangère.

### 257.

Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 22 septbre 1764.

Le roi m'ordonne de vous faire sans perte d'un moment une confidence importante et dont il désire que vous fassiez part sans délai au chef de ses amis.

La cour de Russie, dans le concert le plus intime avec le roi de Prusse, a résolu de renverser les constitutions de 1756 et de rétablir en Suède le pouvoir royal tout au moins comme il l'était en 1720.[1]) Non-seulement des rapports, de l'authenticité et de la fidélité desquels sa maj. est certaine, viennent de le lui marquer, mais la cour de Péters-

[1]) Cfr l'art. secret du traité du 11 avril 1764 entre la Russie et la Prusse chez Tengberg, l. c, Ann. A, et Malmström, V, 254.

bourg elle-même s'est dévoilée, en invitant sa majesté, non par des propositions formelles mais par des insinuations absolument équivalentes et dont le fond et le but ne sauraient être douteux, à accéder à ce plan. Elle a fait représenter au roi que, rien n'étant plus juste que ce dessein, puisque la forme du gouvernement de 1720 était la vraie loi fondamentale de la Suède, que les états n'avaient pu altérer, elle espérait que sa majesté n'hésiterait pas à vous ordonner de concourir avec son ministre et ceux d'Angleterre et de Prusse à son exécution, et lorsque le roi lui a fait répondre qu'il était très éloigné de pouvoir entrer dans une telle proposition, rien ne pouvant l'engager à travailler contre les lois et la liberté de la Suède, telles qu'elles étaient établies aujourd'hui par des réglements faits en pleine diète, elle s'est rabattue à demander qu'au moins sa maj. voulût se conduire passivement à la diète prochaine et ne point s'opposer à ses opérations, ce qui lui ayant été encore refusé par le roi, elle s'est enfin contentée de désirer qu'au moins l'opposition de sa majesté ne se fît pas avec éclat, désir qui, étant d'une part vague et susceptible de bien des interprétations, lorsque le cas en existera, et sur lequel il serait, de l'autre, par bien des raisons, dangereux de s'expliquer négativement dès à présent, ne pourra pas lui être dénié, mais sur lequel sa maj. tâchera cependant de s'énoncer dans des termes qui ne la gêneront pas si la nécessité des conjonctures exigeait cet éclat qu'il serait si heureux de pouvoir éviter.[1])

Voilà donc, monsieur, les desseins de la Russie constatés et quelle source abondante de réflexions ne nous présente pas cette découverte! Il en résulte:

Que la reine de Suède, âme de cette entreprise, n'a cherché, par toutes ses promesses et ses explications avec notre ami et les chefs du bon parti, qu'à les endormir et qu'à leur porter les plus rudes coups au moment qu'à l'ombre du concert, pris de son aveu et peut-être même par ses instigations et sur ses promesses, pour le bien commun de tous les ordres de l'Etat et de la cour même,

---

[1]) Cfr Ostens Gesandtskaber, 624—629, Malmstrøm, V, 258.

ils se croyaient le plus sûrs d'elle et le plus à l'abri des effets de son ambition et de ses intrigues;

Que cette princesse a su assez aveugler le roi son frère, pour l'engager à flatter et à seconder ses passions contre les intérêts les plus évidents de sa couronne et de sa maison, qui, s'étant agrandie aux dépens de la Suède, aura assurément quelque jour tout à craindre du ressentiment d'un roi, souverain de cette nation belliqueuse et ayant assez pouvoir sur elle pour pouvoir risquer et sacrifier peut-être sa tranquillité et son bonheur pour satisfaire ses vues de vengeance et de conquête;

Que le roi de Prusse a eu à son tour, par un prodige également étonnant en politique, l'art de dérober à la czarine la connaissance des vrais intérêts non moins évidents de son empire, sur le même objet, et que son crédit à Pétersbourg est assez grand pour que l'on y concerte toutes choses avec lui, complaisance qu'il paye par des attentions extrêmes et entre autres par celle d'y envoyer, comme le roi le sait avec certitude, copie de tous les rapports que lui fait mr de Cocceji[1]);

Que la czarine, ivre de domination, veut exercer sur la Suède le même pouvoir qu'elle vient d'exercer sur la Pologne, c'est-à-dire lui donner un roi et régner sur elle par lui;

Qu'elle se flatte d'attirer l'Angleterre dans son parti, chose du succès de laquelle je doute cependant encore, et enfin, car il serait inutile de multiplier les réflexions et les conséquences, qui ne sont que trop naturelles et trop évidentes pour échapper à qui les suit,

Que cette princesse se croit assez sûre de son fait et de la réussite de son projet pour avoir osé le découvrir déjà, et qu'elle présume assez de son habileté et de son crédit pour avoir voulu en donner connaissance au moins indirectement à un prince dont elle ne saurait ignorer les sentiments pour la Suède et qu'elle sait être très-clairvoyant sur ses propres intérêts, inséparablement unis à ceux de la liberté et de l'indépendance de ce royaume.

Le roi, qui connaît tout le prix du temps, regarde comme un vrai bonheur que cette trame soit ainsi démêlée.

---

[1]) Ministre de Prusse à Stockholm.

Il en rend grâces à Dieu et il se hâte d'avertir par vous, sous le sceau du plus profond secret si nécessaire dans ce moment, ses amis du danger qui les menace; mais comme il ne veut point prendre à leurs affaires d'autre part que celle qu'ils désirent qu'il y prenne, il ne fera sur ce sujet, jusqu'à ce qu'il sache ce qu'ils souhaitent et ce qu'ils pensent, aucune autre démarche et, jusqu'à ce qu'il ait été instruit de leurs sentiments par vos rapports, il ne s'ouvrira à personne et pas même à la France de la confidence qu'il leur fait. S'il était possible qu'ils fussent contents de remettre les choses sur le pied où elles étaient en 1720, le roi le serait aussi et sûr, comme il l'est, de leur amour pour le vrai bien de leur patrie, il ne prétend ni les exhorter ni les détourner de rien de ce qu'ils jugeront leur convenir.

Mais si, comme il y a tout lieu de s'y attendre, ces âmes généreuses refusent de prendre des lois de la czarine et du roi de Prusse et ne veulent point devenir la victime d'une ingrate princesse, qui, bien loin de se souvenir d'avoir été appelée par leurs libres suffrages au trône qu'elle occupe, ne cherche qu'à les subjuguer, le roi les prie de ne point se décourager, quelque imminent et quelque grand que soit le danger, et il les assure de son fidèle et constant appui. Ce ne serait pas la première fois que l'artifice et la perfidie auraient succombé à la constance et à la prudence et, quoique les perturbateurs du repos du Nord s'imaginent pouvoir compter sur la pluralité des suffrages dans la nation et qu'ils croient déjà avoir cause gagnée, ils se tromperont, sa maj. l'espère, dans leur calcul et ils éprouveront que les états de la Suède ne sont pas faits pour être dupés et asservis par des puissances ennemies de leurs droits.

Sa maj. s'en rapporte à la sagesse du baron de Scheffer si dans un tel danger on voudra ou pourra penser à la réformation des lois de l'Etat, ou si toutes les forces, tous les conseils des amis de la liberté ne doivent pas se concentrer uniquement et se réunir dans cette crise pour la défense des lois et pour opposer mesures à intrigues. L'habileté de ce chef y pourvoira, sa maj. le laisse le

maître de faire de la confidence qu'elle lui fait, l'usage qu'il estimera nécessaire, pourvu qu'il la ménage de manière que la Russie ne puisse apprendre qu'elle vienne d'ici, condition importante et essentielle que sa maj. est obligée d'exiger et qu'elle compte qui sera remplie fidèlement, quelque difficile que surtout les liaisons de mr. d'Hermansson[1]) en puissent rendre l'exécution.

Plus d'un événement, non-seulement possible mais même probable, pourra cependant appuyer la bonne cause et faciliter la résistance de ceux qui la défendent. Les Turcs font des mouvements, et s'ils éclataient, la czarine aurait autre chose à faire que de penser à s'assujettir ses voisins. La France ne sera peut-être pas toujours insensible ni sourde à la voix de ses engagements et de ses avantages, et je ne croirais pas impraticable de détourner l'Angleterre de prendre part à des desseins contraires à ses principes, et auxquels son opposition ordinaire et naturelle à tout ce que fait ou favorise la France pourrait seule l'engager. Plus les dangers sont grands, monsieur, et plus il faut que le courage, l'union et la prudence redoublent; on ne succombe que rarement dans une cause juste lorsqu'on fait ce qu'il faut pour ne pas succomber.

## 258.

### Dépêche à Mr d'Osten à Pétersbourg.

Copenhague 22 septembre 1764.

(Extrait.)

— Mais je dois en même temps vous confier par le commandement du roi que le retour de l'impératrice, le calme dont jouit l'empire et le rétablissement de mons. de Panin ayant fait cesser toutes les causes alléguées ci-devant pour justifier les délais de la réponse qui vous a été promise, il y a, je pense, plus de trois mois, sa maj. commence à trouver ces délais longs et à leur supposer d'autres motifs que ceux que l'on vous a cités. Vous tâcherez de les

---

[1]) Mathias von Hermansson était secrétaire d'Etat et conduisait les négociations entre la reine et les chapeaux.

pénétrer, monsieur, mais sans témoigner une impatience que sa maj. juge ne convenir ni à elle ni à ses ministres.[1])

**259.**

Dépêche à Mr d'Osten à St. Pétersbourg.

Copenhague 27 octobre 1764.

Si, dans vos derniers rapports, qui sont du 25 et 28 septembre et du 2 de ce mois, vous ne marquiez pas au roi que le contre-projet est enfin dressé et vous sera incessamment remis, je vous avouerais que sa majesté pourrait commencer à croire que l'impératrice a changé de sentiments, et que cette princesse ne se soucie plus du renouvellement du traité. Six mois d'attente sont longs lorsqu'il s'agit d'une réponse peu difficile à faire, mais il faut avoir patience et le roi n'en manquera pas pourvu que la besogne soit bonne et que ce contre-projet, que sa maj. attend présentement tous les jours, ne contienne rien qui soit contraire à l'équité et au bien général du Nord, dont le maintien, autant qu'il dépend d'elle, forme son système.

On ne saurait désirer plus véritablement que ne le fait le roi l'indépendance de la Suède, et il n'y a point de prince sur la terre qui soit plus intéressé à ce que ce royaume voisin ne soit pas au pouvoir d'aucune autre puissance, de sorte que sur ce point ses sentiments sont parfaitement conformes à ceux que mons. de Panin vous a marqués.[2]) Sa maj. regarde de même comme le plus important de tous les objets pour lui qu'il n'y ait en Suède aucun pouvoir intérieur qui domine sur l'autre, c'est-à-dire que le roi ne l'emporte pas sur le sénat ni le sénat sur le roi, mais que l'un et l'autre restent dans un équilibre assez parfait pour se balancer réciproquement. Mons. de Panin s'ex-

---

[1]) Le projet danois avait été communiqué à mr de Panin au mois d'avril et le contre-projet russe ne fut présenté qu'au commencement de décembre. Sur les raisons de ce long retard dans les négociations, voir Ostens Gesandtskaber, 592—95, cfr Tengberg, 25—26.

[2]) Cfr Ostens Gesandtskaber, 627—29.

plique encore dans le même sens à cet égard et nous serions ainsi dans le cas d'espérer la plus entière union de principes et de mesures entre les deux couronnes, si je ne craignais pas que, dans leur développement et leur application, il ne se trouvât des différences. C'est ce que le contre-projet et peut-être plus encore la correspondance qui en sera la suite nous apprendra, et il est juste que j'en suspende jusque-là mon jugement.

Je ne suis pas plus tranquille sur l'article du secours ou des subsides en cas de guerre contre le Turc. Sa maj. ne m'a pas encore exprimé ses volontés à cet égard et je ne serai à portée de les lui demander que lorsque la proposition en sera faite; mais vous vous rappellerez, monsieur, ce que par ses ordres je vous en ai écrit dans la première de mes dépêches sur la négociation aujourd'hui entamée, et il me semble aujourd'hui comme alors que la demande de faire prendre part au roi à une telle guerre n'est pas équitable. Je remets de vous en dire davantage s'il en est question.

L'élection du roi en Pologne[1]) a été si unanime et toute la nation paraît si contente de son choix, que le roi s'est fait un plaisir de reconnaître le nouveau monarque en répondant à la lettre par laquelle il lui avait fait part de son élévation sur le trône. J'ai très grande opinion de ce jeune prince et je pense que si la Pologne peut être relevée, elle le sera par lui. L'article de l'alliance qui parlait de la reconnaissance du prince qui serait élu est donc inutile désormais, et je crois que le roi goûtera fort l'idée de mons. de Panin de substituer à sa place un article relatif aux dissidents.

C'est une grande perte que la Russie et la Pologne ont faite par la mort de mons. de Kaiserlingk. Je vous prie de me dire par qui vous pensez qu'il sera remplacé et si l'union entre les cours de Pétersbourg et Berlin, qui faisait

---

[1]) L'élection de Stanislas Poniatowski comme roi de Pologne eut lieu le 7 septbre 1764. Sur les rapports d'amitié qui liaient mr de Bernstorff à la famille Czartoriski, voir Correspondance entre Bernstorff et Choiseul, introduction, pag. 8; sur la part que le Danemark prit dans cette élection et les espérances que le ministre danois attachait au nouveau roi, voir Ostens Gesandtskaber, 573—578, cfr Broglie: le secret du roi, II, 227 sqq.

une partie favorite du système de ce ministre, ne pourrait pas en être un peu ébranlée.

Et je vous demande les mêmes éclaircissements sur la sensation que peuvent avoir faite à Pétersbourg les courses des Prussiens en Pologne. On en est amèrement touché à Varsovie et on s'y flatte que l'impératrice ne les apprendra pas avec indifférence.

## 260.

Brief an den Herrn Etatsrath von Moser zu Stuttgard.

Copenhagen d. 30 October 1764

Gleichwie ich bishero über die schweren und harten Drangsalen, welche Ewr. Hochwohlg. um Ihres Vaterlandes Willen eine so lange Zeit standhaft und edelmüthig ausgestanden haben, sehr gerührt gewesen bin, also erfreue ich mich vom Herzen, dass diese Verfolgung endlich ein Ende genommen hat.[1]) Der Allerhöchste sei gelobt, der Ihnen Kraft verliehen grosse und langwierige Leiden unerschrocken und ohne Verletzung Ihrer Pflichten zu ertragen und der, nachdem Er Sie zu einem nicht nur in jetzigen Zeiten sondern auch bei der Nachkommenschaft aller Ehre würdigen Martyrer einer guten und gerechten Sache gemacht, Sie auch nun mächtig herausgeholfen hat. Er wolle Sie auch schon in diesem Leben, noch mehr aber in dem künftigen, nach welchem ich weiss, dass Sie seit vielen Jahren ernstlich trachten, für diese Ihrem Vaterlande bewiesene Treue belohnen und Sie Ihrem würdigen und berühmten Herrn Sohne[2]) und Ihrer ganzen Familie zum grossen und immerwährenden Segen setzen.

Dem Könige, meinem Herrn, welcher Verdienste zu erkennen weiss, ist es eine angenehme Nachricht gewesen in Ewr. Hochwohlg. Befreiung die Würkung Seiner Bemühungen und Vorworts endlich zu sehen. Ihro Maj. befehlen mir, Sie sowohl dessen als Dero ganz besonderen Achtung und Gewogenheit zu versichern, und ich, der ich seit 35 Jahren

---

[1]) Cfr no 138. [2]) Charles Fréderic von Moser, publiciste célèbre.

Ewr. Hochwohlg. kenne und ehre, Sie aber jetzo höher wie jemahls schätze, mache mir eine wahre Freude, Ihnen nicht sowohl zu der wiedererlangten Freiheit als zu dem billig erworbenen Verdienste und Ruhm Glück zu wünschen, und Sie meiner aufrichtigen Ergebenheit zu vergewissern.

### 261.

### Dépêche à Mr le baron de Gleichen à Paris.

Copenhague 10 novbre 1764.

J'ai rendu compte au roi de la résolution prise par le roi très-chrét. au sujet du renouvellement de l'alliance que mons. le duc de Praslin vous a fait entendre et dont vous avez fait votre rapport le 21 du passé. Sa majesté la trouve très sage et très juste, et il y a sûrement plus de noblesse et d'équité à s'expliquer ainsi que d'entrer dans des engagements que l'on prévoit ne pas vouloir ou ne pas pouvoir remplir. Elle consent donc à remettre le renouvellement de l'alliance à un autre temps, et elle vous charge d'assurer mons. le duc de Praslin non-seulement de son estime très distinguée pour sa personne mais encore de la constance de ses sentiments pour la France, qui, quoique sa majesté se réserve ainsi que de raison la liberté de prendre dans l'occasion telles mesures qu'elle jugera convenir aux intérêts de sa couronne, liberté si précieuse et si inséparable de la souveraineté qu'il n'y a qu'une alliance actuellement existante qui puisse la limiter, ne dépend pas d'un objet tel que les subsides, et dont sa majesté sera toujours très aise de donner des preuves au roi très-chrétien. Cette réponse faite, vous laisserez entièrement tomber l'affaire et vous ne ferez plus mention d'alliance, sans cependant témoigner moins d'attachement à mons. de Praslin et sans marquer moins de zèle pour le maintien de la bonne intelligence entre les deux couronnes.[1])

---

[1]) Ainsi le traité ne fut pas renouvelé et l'ancien système de traités de subsides entre la France et le Danemark fut définitivement abandonné. Cet événement n'amena du reste aucun refroidissement dans les sentiments du gouvernement danois, cfr Correspondance entre Bernstorff et Choiseul, 242.

**262.**

Dépêche à Mr d'Osten à Pétersbourg.

Copenhague 1 décembre 1764.

Le baron de Korff m'a remis le 19 du mois passé copie d'une déclaration non, comme j'aurais supposé, à faire à Varsovie en faveur des dissidents, mais signée le 11 juillet par les ministres de Russie et de Prusse[1]) pour engager et unir leurs souverains au soutien et au rétablissement des droits de cette partie de la noblesse polonaise, et ce seigneur a en même temps, par ordre de l'impératrice sa maîtresse, invité le roi à ordonner au chargé de ses affaires en Pologne de se joindre à ces mesures et d'accéder aux démarches que feraient en conséquence les ministres de sa maj. impér. à Varsovie, invitation que nous approuvons entièrement avoir été faite de même à toutes les autres puissances protestantes.

Sa majesté s'y est prêtée avec plaisir et elle m'a commandé de répondre au baron de Korff que mons. de St. Saphorin recevrait non-seulement les instructions que sa cour proposait, mais qu'il les avait déjà reçues depuis longtemps, la cause des dits dissidents étant si juste et si chère au roi que sa maj. lui avait commandé dès le temps de l'interrègne de se joindre à tout ce que feraient et représenteraient les ambassadeurs et ministres de Russie, de Prusse et d'autres cours pour cet effet.

Vous vous expliquerez en conformité, monsieur, et vous assurerez le ministère de sa maj. impér. que sa maj. se fera un vrai plaisir de concourir avec cette puissante princesse à un ouvrage si glorieux et si salutaire.

**263.**

Dépêche à Mr de St Saphorin à Varsovie.

Copenhague 26 janvier 1765.

Le roi a appris avec une vraie douleur le malheureux succès de tant d'efforts, de tant d'intercessions et de tant

---

[1]) Cfr Ostens Gesandtskaber 586—89.

de promesses faites en faveur des dissidents. Je ne l'ai que trop prévu. Mais je suis au désespoir de ne m'être pas trompé. C'est donc ainsi que la superstition et la haine triomphent toujours et que ceux qui peuvent tant dans des affaires bien plus douteuses ne peuvent rien dans une cause si légitime et si belle. Je ne veux pas pousser plus loin mes réflexions et mes plaintes.

Mais je vous avoue que je ne reconnais pas dans cette occasion la prudence, la saine politique, l'humanité et la droiture des princes Czartoriski. Je ne sais quel avantage ils peuvent trouver à forcer les dissidents ou à quitter le royaume ou, ce qu'ils feraient plutôt, à se jeter entre les bras de la czarine et du roi de Prusse. Cette façon de penser m'est inconcevable.

Le roi, qui, d'une part, ne peut voir avec indifférence opprimer des gens qui n'ont point commis d'autre crime que celui de professer la même foi que lui, et qui, de l'autre, ne peut que regarder comme un événement funeste pour tout le Nord que la Russie et la Prusse acquièrent dans les entrailles de la Pologne un puissant parti, par lequel ces gouvernements seront toujours les maîtres de porter dans ses provinces les plus considérables la division et les troubles, est très touché de cet événement et n'en sera, je vous l'avoue en confidence, consolé qu'en partie si des traités faits à Pétersbourg et à Berlin adoucissent, sous les auspices de ces deux puissances, le sort des dissidents. Son humanité en sera satisfaite mais sa politique ne le sera pas.

Il continuera cependant toujours à les favoriser et, trop juste et trop généreux pour les faire souffrir de la faute de leurs adversaires, il appuyera même à Pétersbourg et à Berlin leur cause. Vous pouvez les en assurer et vous ne laisserez point de leur rendre tous les bons offices qui dépendront de vous. Sa majesté vous en charge très expressément et elle m'a ordonné d'écrire au baron de Goltz, staroste de Crone, qui a de nouveau réclamé son appui au nom des dissidents, que vous entretiendrez une correspondance confidentielle avec lui ou avec celui qu'il vous nommerait. Vous n'y manquerez donc pas, monsieur, mais vous conduirez cette liaison avec la circonspection et la prudence nécessaires. Vous continuerez aussi d'être bien

avec le secrétaire de la ville de Danzic. Sa majesté veut que vous lui soyez utile ainsi qu'à sa ville autant qu'il vous sera possible. Vous avez bien fait d'écrire à Paris selon le désir du prince grand-chancelier de Lithuanie, mais je doute que vous soyez content de la réponse; il n'en vient pas souvent de bien agréable de ce pays là.

### 264.

Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 29 janvier 1765.

Jn ne puis vous le cacher, la tournure que prennent les affaires à Stockholm est bien inquiétante et vous avez bien vu lorsque vous avez annoncé que la diète serait orageuse. On peut s'attendre aujourd'hui à une attaque vive et redoutable et nous allons voir quelle résistance y porteront ces hommes qui, il n'y a que huit ou quinze jours, se croyaient sûrs de la victoire. J'avoue que, sans vouloir leur reprocher les dangers dans lesquels ils se trouvent, je ne puis qu'être étonné de ce qu'avec tant de lumières ils aient pris des mesures si peu sûres.[2])

---

[1]) Mr A. F. L. de Mistral de St. Saphorin accrédité à Varsovie, d'abord comme chargé d'affaires ensuite comme ministre, jusqu'à 1773.

[2]) Le gouvernement danois avait bien des raisons pour abandonner les chapeaux. Leur conduite envers lui était depuis longtemps déjà peu franche et leurs tergiversations dans l'affaire du mariage du prince Gustave venaient d'en donner une nouvelle preuve. Ensuite il était impossible à prévoir jusqu'à quel point ils pourraient être amenés à changer d'attitude dans la question constitutionelle, grâce aux cajoleries de la reine et bientôt peut-être à l'influence du gouvernement français lui-même. Enfin il était plus que vraisemblable qu'ils succomberaient aux attaques des bonnets dans la diète. De l'autre côté les bonnets s'appuyaient sur l'Angleterre et la Russie, et les dernières ouvertures de l'impératrice avaient suffisamment prouvé qu'elle n'était plus disposée à favoriser les vues ambitieuses de la reine de Suède. Ainsi le gouvernement danois, en s'alliant intimement à la Russie, pouvait emporter les deux points capitaux de sa politique, la solution de la question holsteinoise et le maintien de la constitution libre en Suède. Mais mr de Bernstorff, tout en se retirant du parti, regardait comme indigne du gouvernement danois d'abandonner les personnes dans

Et ce qui augmente ma peine et mon embarras, c'est que, si dans leur détresse ils venaient à recourir aux bontés du roi et à lui demander des secours pécuniaires, je ne sais plus comment leur en fournir, sans perdre tous les fruits de nos longues négociations avec la Russie, que sa maj. sacrifierait sans balancer au maintien de la liberté et de la constitution de la Suède, mais que sa tendresse pour ses peuples, dont elles assurent le repos, ne lui permettra que difficilement d'immoler au soutien de l'influence de la France sur ce royaume. Rien de plus pénible et de plus difficile que la conduite du roi dans ce moment.

Je ne crains plus que la Russie veuille rendre le pouvoir souverain au roi de Suède ni qu'elle pense à user de moyens violents contre l'Etat. Je crois savoir avec certitude qu'elle est aussi décidée qu'une cour peut l'être, à favoriser plutôt la démocratie que la monarchie dans ce pays. L'Angleterre pense certainement de même. L'une et l'autre puissance et surtout la première en a donné les assurances les plus fortes au roi et je puis bien vous dire en confidence, mais à vous seul, que nous travaillons actuellement à rendre ce rétablissement du pouvoir souverain plus difficile que jamais. Mais ce qui m'alarme, c'est ce que vous venez de me mander des ordres reçus par le comte d'Ostermann contre les six sénateurs. Le coup serait cruel. Le roi n'abandonnera jamais ses amis, quoiqu'ils n'aient que trop prouvé ces derniers temps qu'ils sont bien plus ceux de la France, et il ne pourra cependant se déclarer et agir pour eux qu'au hasard de voir rompre le traité avec la Russie, d'ailleurs assez avancé pour pouvoir être censé fait. L'honneur et la probité le décideront dans cette alternative comme en toute autre, mais il n'en sent pas moins tout le fâcheux.

Je ne vous dis tout cela, monsieur, que parce que je crois important de vous mettre au fait du véritable état des

---

leur malheur, et bien qu'il prévît jusqu'à quel degré il s'exposerait à la colère de l'impératrice en montrant une pareille fidélité envers d'anciens amis, il se décida pourtant à employer les moyens qui étaient à sa disposition, pour soustraire mrs de Scheffer, d'Ekeblad et de Hamilton à la vengeance de leurs adversaires. Cfr Ostens Gesandtskaber, 630—37.

choses et parce que j'aime à m'entretenir avec vous. Car pour votre conduite, la volonté du roi est qu'elle soit toujours la même, que vous continuiez à agir en confidence et union avec le baron de Breteuil, que vous soyez constamment l'ami de vos amis heureux ou malheureux, et que vous ne changiez en rien ni vos liaisons ni vos propos, que je sais être toujours sages. Tout ce que sa maj. vous recommande, c'est de détourner, si cela se peut, les secours pécuniaires que la Russie lui reprocherait comme donnés non à la Suède mais à la France, ou s'ils ne peuvent être détournés sans la perte de ses amis ou de son crédit, de nous indiquer les moyens de les fournir sans que la Russie sache d'où ils viennent. J'avoue que je crois le secret impossible dans ce cas, mais il pourrait l'être moins que je ne le pense.

**265.**

Mémoire à présenter par Mr d'Osten à Mr de Panin lors de la signature du traité du 28 février—11 mars 1765.[1])

Le soussigné envoyé extr. et ministre plénipotentiaire de sa majesté le roi de Danemark, Norvège voyant avec un

[1]) Le comte de Bernstorff n'était pas content de la rédaction des articles secrets II et III, tels qu'ils étaient formulés dans le projet russe. Dans le premier de ces deux articles, la Russie avait demandé que la question de l'élection du prince Frédéric comme évêque futur de Lübeck restât dans le statu quo pour être définitivement réglée dans l'arrangement éventuel de la question holsteinoise. Mr de Bernstorff ne voulait pas prendre un pareil engagement sans y ajouter certaines restrictions nécessaires. Quant au troisième article secret le gouvernement danois ne désirait pas s'associer au blâme qui y était exprimé au sujet de la déclaration de guerre contre la Prusse en 1757. Par conséquent mr d'Osten reçut l'ordre de tâcher d'obtenir que les deux articles fussent modifiés dans le sens indiqué, et en outre que la Russie reconnût le traité conclu en 1750 avec le roi de Suède relativement à la succession dans la partie ducale du Holstein. Mais pour le cas qu'il ne réussît pas dans ses efforts, il devait remettre à mr de Panin, lors de la signature du traité, le mémoire qu'on lit plus haut. Mr d'Osten se vit dans la nécessité de céder quant à l'art III, qui avait été rédigé par l'impératrice elle-même et que son amour-

regret extrême que, malgré toutes ses représentations, le ministère de sa majesté l'impératrice de toutes les Russies ne juge pas pouvoir admettre l'explication et l'omission des quelques paroles contenues dans le II et le III article secret, estimées justes et utiles par le roi son maître et comme telles proposées par lui à sa majesté impériale, et appréhendant que des instances réitérées à cet égard et surtout un plus long délai de signature ne devinssent fatals à une négociation dont il sait que le succès est si sincèrement désiré par le roi son maître, se détermine, animé comme il l'est par le zèle le plus ardent pour l'avancement et le maintien de l'union et de l'intelligence la plus étroite entre les deux augustes parties contractantes, à prendre sur lui de signer le traité d'alliance défensive et de garantie réciproque ainsi que ses articles séparés et secrets, tels qu'ils se trouvent conçus dans le contre-projet qui lui a été remis le 3 décembre dernier par le ministère impérial, et d'en procurer la ratification de sa cour.

Mais il ne peut se dispenser de déclarer en même temps, comme il le fait par le présent mémoire:

Qu'il ne signe le second article secret, tel qu'il est proposé par le ministère impérial, et n'en promet la ratification du roi son maître que dans le sens et dans la conviction où il est que l'esprit de cet article de même que l'intention de sa maj. impér. de toutes les Russies, en le proposant, n'est point d'engager sa maj. le roi de Danemark, Norvége à renoncer aux droits acquis pour le prince son fils sur la coadjutorerie de l'évêché de Lübeck, ni d'en procurer la résignation de son alt. royale avant la conclusion et l'exécution du traité d'accommodement dont cette résignation doit faire partie, mais que les paroles du dit article rela-

---

propre ne lui permettrait pas de modifier. Mais grâce à cette concession, il obtint que l'art II fût changé comme l'avait désiré mr de Bernstorff, et que mr de Panin acceptât la communication relative au traité de 1750 sans faire la moindre difficulté. L'expérience prouva bientôt combien le changement introduit dans l'art II avait été sage, car sans que le gouvernement danois eût fait de nouvelles démarches à Vienne, l'élection du prince Frédéric reçut la confirmation impériale, cfr no 272. Voir Ostens Gesandtskaber 596—99.

tives au dit objet ne tendent qu'à porter sa maj. à ne plus insister auprès de la cour de Vienne, depuis le jour de la signature de l'article, sur la confirmation de l'élection de son alt. royale et de laisser depuis le dit jour toutes choses in statu quo jusqu'à la conclusion ou la rupture (que Dieu veuille détourner) des arrangements provisionnels à prendre en vertu du même article, le tout sans autre exception que celle du cas unique et regrettable du décès de son alt. sérénissime mgr l'évêque actuellement régnant, lequel cas de nécessité arrivant laisserait à sa maj. le roi de Danemark, Norvége la liberté de faire valoir les droits du prince son fils, mais ne la dégagerait pas de sa parole de procurer la résignation de son alt. royale au moment de l'exécution du traité d'accommodement.

Et le soussigné déclare en outre que, quoique le roi son maître eût désiré par les motifs exposés verbalement d'obtenir l'omission des paroles marquées dans le IIIième article secret, sa maj. n'en sera pas moins attentive à remplir les engagements qui y sont contenus et du dernier desquels elle se flatte d'avoir facilité l'exécution, par le traité de 1750 communiqué confidentiellement à sa maj. impériale.

Fait à St. Pétersbourg.

## 266.

### Dépêche à Mr d'Osten à St. Pétersbourg.

Copenhague 31 janvier 1765.

(Extrait.)

— Il me semble, monsieur, que ceci doit suffire pour faire revenir les esprits d'un soupçon si injustement conçu. Rien au monde, je le dis encore une fois, n'est plus éloigné de la façon de penser du roi que de vouloir tromper personne, et il n'y a point de puissance sur la terre vis-à-vis de laquelle il voulût moins tenter un artifice si fort au-dessous de sa dignité et de son cœur que vis-à-vis de l'impératrice dont il connaît le génie, dont, comme il le prouve dans ce moment, il préfère l'alliance à toute autre et avec laquelle il sait que les intérêts les plus constants l'unissent.

Je ne puis vous communiquer les prétendus arrangements avec la France puisqu'il n'y en a point de faits, je ne puis vous prouver leur non-existence, puisqu'on ne saurait prouver que ce qui est et non ce qui n'est pas, et je dois attendre, sans y pouvoir porter d'autre remède, si la vérité triomphera à Pétersbourg sur la défiance ou si elle succombera à son funeste pouvoir. Mais je ne saurais finir sans vous faire deux observations: la première que, si ces insinuations malignes viennent, comme on vous l'a dit, de la France elle-même, rien ne prouve mieux qu'il n'y a point de secrète intelligence entre elle et le roi puisque, si cette intelligence existait, la France la cacherait et ne la trahirait pas, et la seconde que, si le but de la Russie n'est autre que d'avoir un allié fidèle, exact et ponctuel dans le roi, elle peut compter avoir pleine satisfaction, rien ne pouvant être plus décidé que la volonté de sa majesté sur cet objet; mais si elle se propose, sous prétexte d'amitié, de dépouiller sa maj. de son indépendance et de sa prudence et de l'assujettir à ses vues et à ses haines non comprises ni exprimées dans l'alliance, elle ne sera pas contente, nul intérêt, nul motif au monde ne pouvant engager sa maj. à oublier ce qu'elle est et ce qu'elle se doit, ni à agir d'une manière indigne d'elle et de son cœur envers qui que ce puisse être.[1])

## 267.

Schreiben an den Kaiserl. Russischen General-Feld-Marschall, Herrn Grafen von Münnich.[2])

Copenhagen d. 2ten Februar 1765.

Monseigneur. Unter den angenehmsten Befehlen, welche der König, mein Herr, mir bei Gelegenheit der Abfertigung

---

[1]) L'impératrice reprochait également au gouvernement danois d'avoir vendu une quantité de domaines situés dans le Holstein. Mr de Bernstorff défendit cette mesure en prouvant que, grâce à cette vente, le trésor avait doublé les revenus qu'il avait perçus jusque-là de ces terres, en même temps qu'elles produisaient plus après être devenues propriété particulière. Cfr Ostens Gesandtskaber, 594—95, Tengberg, 25.

[2]) Le comte de Münnich, qui surtout pendant le règne de l'impératrice Anne avait joué un si grand rôle en Russie, avait été rappelé de

des heute an den Königl. Gesandten am Russisch-Kaiserl. Hofe abgehenden Couriers ertheilt hat, gehört gewiss derjenige, durch den Er mich beordert Ewr. Exc. Seiner ganz besonderen Estime und Gewogenheit zu versichern. Ihro Maj. wollen, dass ich Ewr. Exc. sagen soll, wie Sie allezeit an Dero Wohlergehen ein wahres Antheil nehmen, wie Sie Dero patriotischen Gesinnungen und Dero fortwährende Liebe zu Ihrem Vaterlande mit ausnehmendem Wohlgefallen erkennen und wie Sie sehr geneigt sind, Ewr. Exc. Vergnügen auf alle Ihnen mögliche Weise zu befördern.

Im Verfolg und zum Beweise dieser Gesinnungen haben Ihro Maj. diejenigen Punkte, welche Ewr. Exc. an mich sowohl direkte als durch den Herrn Conferenzrath von Gude gelangen zu lassen geruht haben, sofort an die Departements, zu welchen sie gehören, versendet und selbigen zugleich andeuten lassen, dass es Allerhöchst-Derselben angenehm sein würde in selbigen allen Ewr. Exc. so viel möglich zu begünstigen, und ich hätte gewünscht bereits heute Ewr. Exc. von deren Rapport und der darauf genommenen Kgl. Entschliessung benachrichtigen zu können. Da ersterer aber noch nicht eingelaufen und ich den abzufertigenden Courier nicht länger aufhalten kann, so muss ich jene Pflicht noch aussetzen und mich vor diessmal begnügen Ewr. Exc. nur gehorsamst zu ersuchen, Sich meines wahren Diensteifers so gewiss als der ehrerbietungsvollen Hochachtung zu halten, mit der ich verharre usw.

### 268.

### Dépêche à Mr le baron de Diede à Berlin.

Copenhague 2 mars 1765.

Le même guignon qui depuis longtemps poursuit toutes nos négociations à Berlin et surtout celles qui sont relatives au

---

son exil par Pierre III. Il était né dans le pays d'Oldenbourg et ainsi sujet du roi de Danemark, pour lequel il avait toujours conservé beaucoup d'attachement. Son intention de se retirer dans ses terres en Oldenbourg ne se réalisa pas et il mourut à Riga, gouverneur de l'Estonie et de la Livonie.

commerce, a encore fait échouer les propositions que j'avais faites par ordre du roi le 8 octobre de l'année dernière au baron de Bork. Ce ministre m'a fait entendre verbalement que le roi son maître ne les goûtait pas et regardait comme non dit et non avenu tout ce qui avait été dit et proposé de part et d'autre sur ce sujet, ce qui a engagé le roi à me commander de lui faire une déclaration pareille. Je vous envoie le précis de l'une et de l'autre, mais seulement pour votre information particulière et en vous priant de n'en point faire d'autre usage que celui de marquer d'en être instruit au cas que l'on vous en parle.[1])

Voilà donc encore une tentative amicale manquée et une preuve de plus du peu de faveur que nos efforts trouvent à Berlin. Il faut prendre patience et se le tenir pour dit. Peut-être sa majesté prussienne prendra-t-elle un jour des sentiments moins contraires à un pays avec lequel la nature elle-même l'a liée par des rapports et des intérêts soit politiques soit commerciaux, que la volonté d'un souverain peut arrêter et suspendre mais qui au fond subsisteront et reviendront toujours.

## 269.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 9 mars 1765.[2])

Le moment que nous avons prévu depuis si longtemps, est donc arrivé et nous voici à l'époque que la haine s'est

---

[1]) Il s'agit des privilèges que la Prusse réclamait en faveur des anciennes villes hanséatiques relativement aux péages du Sund. Cette question compliquée se trouve d'ailleurs exposée avec tous les détails dans une note que le gouvernement danois adressa au ministre de Russie le 7 mars 1766.

[2]) Cette dépêche ouvre la campagne diplomatique dans laquelle le comte de Bernstorff, avec une fermeté et une habileté incomparables, força à la fin la reine de Suède à accomplir le mariage arrêté depuis 1750 entre la princesse danoise Sophie Magdalène et le prince royal de Suède. Pendant quelque temps encore il tâcha d'amener la reine à se prêter de bonne grâce à ce qui se ferait autrement malgré elle. Mais lorsqu'il vit que tous ses ménagements ne servaient qu'à lui faire perdre du temps, il se décida à

plu à préparer depuis tant d'années et à la crise qui va décider ou au moins avoir une influence infinie sur le système du Nord. Sans doute qu'aucune lettre que je vous ai jamais écrite, ne m'a tant coûté, et j'implore la bonté divine de ne pas permettre qu'il m'échappe, ni dans cette dépêche ni dans aucune des autres qui la suivront sur le même objet, une pensée ni une parole qui soit contre ses lois et contre les devoirs et la sagesse qu'elles prescrivent.

Vous avez rendu, monsieur, un service important au roi, en lui apprenant le plan de la reine de Suède pour parvenir au moyen de rompre le mariage du prince royal, son fils, avec mad. la princesse Sophie Magdalène, et la complaisance que la chancellerie du royaume a eue pour ses vues, en dissimulant aux états l'engagement formel contracté, en 1750 et 1751, entre les deux maisons royales et les deux cours.

J'en ai rendu un compte exact à sa maj. et, quoiqu'elle n'ait pas jugé à propos de me donner ses ordres sur ce sujet ni de me faire savoir les résolutions auxquelles elle se déterminera au cas d'un événement qui l'offensera à la fois comme père et comme roi, elle m'a permis de vous inspirer les démarches que les desseins de la reine exigent,

---

agir. Le 26 octobre il donna ordre à mr de Schack de s'assurer la coopération des ambassadeurs de Russie, d'Angleterre et de France, de porter, sous les auspices des bonnets, l'affaire devant le comité secret, et d'avertir le président de la chancellerie de ces démarches, cfr nos 284, 285. Alors la reine commença à fléchir, mais en demandant des concessions en échange de sa complaisance. D'abord ce fut la renonciation éventuelle au Holstein, stipulée dans le traité du 1750, qu'elle voulut voir annulée. Plus tard elle fit insinuer qu'elle se contenterait que l'évêché de Lübeck, après la mort du prince Frédéric, fût assuré à un prince de la maison de Holstein-Eutin. Mr de Bernstorff refusa net, cfr nos 287, 288. Enfin toute résistance fut vaincue et le 3 avril 1766 la publication solennelle des fiançailles eut lieu. Plus tard la malheureuse princesse paya cher, il est vrai, la victoire que l'énergie de mr de Bernstorff avait remportée sur la haine de la famille royale suédoise. Voir Ostens Gesandtskaber, 640—47, Malmstrøm, V, 371—75, Olof Nilsson: „Blad ur Konung Gustaf III's och Drottning Sofia Magdalenas Giftermålshistorie," dans Historiskt Bibliothek, 1877—79, Tengberg, 38—42.

et c'est ainsi de son aveu, quoique non par son commandement exprès, que je vais vous parler.

Il y a quinze ans et immédiatement après que les différends si connus entre les deux cours, à l'occasion de l'élection du roi de Suède d'aujourd'hui, eurent été terminés par le renouvellement de l'alliance et le traité d'accommodement pour les affaires du Holstein, conclus l'un et l'autre par l'entremise et sous la garantie de la France, que le ministre du roi très-chrét., dans la vue de consolider et d'affermir le système de l'union entre les deux couronnes et les deux maisons royales et avec lui le repos du Nord, fit naître l'idée du mariage du prince Gustave et de madame la princesse. La proposition était d'une grande conséquence. Mad. la princesse touchait alors de bien près au trône. Il n'y avait entre lui et elle qu'un seul prince encore au berceau. Cependant le roi y consentit et son cœur généreux, fidèle au système adopté, le décida malgré toutes les considérations et toutes les sollicitations qui s'y opposaient en foule. On ne méconnaissait point alors le prix et l'importance de cette résolution et tous ceux qui dans ce temps là avaient quelque part aux affaires, et il y en a plusieurs encore de ce nombre qui vivent et en Danemark et en Suède, se souviendront quels furent les sentiments des deux nations, lorsque l'engagement transpira, et combien on s'en applaudit à Stockholm et à Versailles. On se hâta d'en profiter et de la rendre irrévocable. Le roi de Suède,[1]) ce prince vénérable que tout le monde sait avoir été dans la plus étroite intelligence avec son sénat et n'avoir rien fait sans lui, écrivit au roi le 5 nov. 1750 la lettre dont je vous envoie copie, lettre dans laquelle ce prince fait pour l'héritier futur de son trône la demande formelle de mad. la princesse, et dans laquelle il parle, non pour sa personne mais en roi de Suède, et n'oublie point d'alléguer le consentement et les vœux du prince et de la princesse, père et mère du prince futur époux. Le roi y répondit le 14 décbr. de la même année dans les termes qui vous sont connus, puisque vous en avez le double, et immédiatement après le prince et la princesse, aujourd'hui roi et reine de Suède, écrivirent

[1]) Frédéric de Hesse, mort 1751.

le premier au roi le 13 janv. et la seconde à feu la reine le 18 du même mois 1751 les lettres dont je joins ici pareillement copie. Vous y verrez, monsieur, que rien n'est plus décisif que leur aveu, et vous conviendrez avec tous ceux qui les liront, que, le bas âge des princes fiancés ne permettant alors ni de consommation ni de déclaration plus publique, il n'en fallait pas davantage pour donner la sanction la plus complète aux nœuds qui venaient d'être formés. Cependant on crut en Suède devoir ajouter encore une formalité de plus. Le baron de Fleming, aujourd'hui sénateur, eut l'ordre de réitérer de bouche et en audience formelle la demande faite par écrit par le roi, son maître, et il exécuta cet ordre en présence du conseil de sa majesté. Depuis lors ni lui ni ses successeurs n'ont jamais manqué de regarder mad. la princesse comme leur reine future, et le roi, de son côté toujours fidèle à sa parole, quelque justes causes de mécontentement qu'il ait pu avoir contre la cour de Stockholm, n'a pas voulu se permettre de toucher à une promesse si solennelle et il en a donné la preuve la plus décisive qu'un souverain et un père puisse donner, en mariant la seconde des princesses ses filles avant l'aînée. Vous sentez toute la force de ces dernières paroles.

Voilà, monsieur, l'exposé succinct, simple et fidèle de l'engagement que l'on se prépare à violer. Il est connu de l'Europe entière, nul Danois, nul Suédois ne l'ignore, les preuves s'en trouvent dans les protocoles du sénat, dans les actes de la diète, les rapports des ministres et de Suède et de France en sont pleins, les applaudissements de la nation suédoise l'ont confirmé dans plus d'une diète et le mariage de mad. la princesse héréditaire de Hesse y a mis le sceau. Nous ne pouvons donc pas faire semblant de l'avoir oublié et puisque la reine de Suède, au lieu d'un acte de violence et de surprise, dont la vivacité porte souvent avec elle à la fois le reproche et l'excuse, a choisi de parvenir à l'infidélité qu'elle médite par des apparences de réflexion et d'examen et par la voie d'un aveu national, nous devons, je ne dis pas à notre princesse, qui, sûre de sa grandeur, de sa vertu et de ses charmes doit s'inquiéter peu du trône qu'on cherche à lui enlever, mais à la Suède elle-même de ne point favoriser, par notre silence et notre indifférence

le projet qui se trame et qui ne peut qu'être mortel à la bonne intelligence entre les deux nations.

Vous ne différerez donc point, monsieur, de demander une entrevue au sénateur de Scheffer et de lui dire que le roi était instruit de ce qui se machinait, qu'il n'avait point jugé à propos de s'expliquer sur ce sujet, et que vous étiez dans l'attente de ses ordres, mais que je vous avais prié de lui exprimer sans délai, avec la confiance qui avait régné jusqu'ici entre nous, les mouvements qui agitaient mon cœur, que je lui demandais de voir lui-même les lettres des deux rois et de la reine de Suède, que je vous avais envoyées et dont j'avais sous les yeux les originaux que je ferais voir à mr le président Ogier et à telle autre personne qu'il me nommerait, que je le priais de rechercher dans les actes du sénat et de la diète tout ce qui s'était passé dans cette affaire et de se faire dire par mrs de Tessin et de Fleming la part qu'ils y avaient eue eux-mêmes, que je lui soumettais la question de juger si l'engagement contracté n'était pas un engagement de roi à roi et de nation à nation, sur lequel le changement de volonté d'une reine ne pouvait ni ne devait avoir aucune influence, et que j'en appelais à son cœur, dont la vertu m'était connue, de lui dire ce que dans une telle conjoncture la bonne foi, l'honneur et la probité exigeaient de tout Suédois et principalement d'un sénateur de Suède, ami et chef de son parti. Ne lui dissimulez pas que j'avais été préparé aux procédés de la reine et que j'étais moins étonné que, princesse et femme, elle se permît de préférer à tout devoir et à toute considération la satisfaction qu'elle se figure de trouver dans un acte de pouvoir et de haine qui mettrait sa nièce et sa créature sur le trône, [1]) mais que je n'avais pu apprendre qu'avec une douleur amère la complaisance de la chancellerie, complaisance que par vénération pour lui je ne qualifierais point, mais par laquelle elle était coupable d'avoir supprimé ce qu'il y avait de plus sacré dans ses fonctions et, qu'il m'en pardonne le mot, criminelle envers le comité secret auquel elle cherchait à

---

[1]) La reine de Suède avait conçu le plan de marier le prince Gustave à une princesse de Schwedt, mais son frère, Frédéric II, désapprouva complètement cette idée, cfr Malmstrøm, V, 372.

dérober, autant qu'il était en elle, la connaissance de ce que, pour répondre à la confiance de la nation qui avait remis à sa sagesse et à sa probité les plus précieux de ses intérêts et l'affermissement de son repos, il lui importait le plus de savoir. Demandez-lui ce qu'après ce trait, après cette preuve si décisive du pouvoir suprême de la reine sur le chef et les membres de la chancellerie, après cette preuve que le désir de plaire ou de ne point mécontenter cette princesse les rend insensibles non-seulement à la voix qui ne peut que parler dans leurs cœurs, mais encore au risque auquel ils s'exposent personnellement, en induisant le comité secret à une résolution dont les suites peuvent être sérieuses et funestes et que la nation pourra bien désapprouver quelque jour, je lui demande, dis-je, ce qu'après cette preuve je puis espérer du ministère de la Suède, je lui demande ce qu'il me sera permis désormais de dire à mon roi pour le porter à conserver une amitié si cruellement et si légèrement sacrifiée. Il connaît mon cœur, il sait combien il est fidèle, avec quel plaisir j'y ai saisi et nourri l'idée d'un système de vraie union et de vraie concorde dont le repos et la félicité des deux nations seraient la base et le but. Sera-t-il dans le pouvoir d'un mortel de conserver ce système après un outrage de cette nature? Outrage personnel qui, tant que la génération présente subsiste, ne s'oubliera point et que chaque Danois regardera comme fait à sa fille unique. Sera-ce là le retour que la Suède accordera à un prince qui, pendant tout le temps de son règne, ne lui a pas causé un moment de déplaisir, qui n'a agi à son égard que comme s'il était Suédois lui-même, et qui ne s'est attiré la haine à laquelle on veut immoler son alliance que parce qu'il s'est déclaré l'ami immuable de la liberté et de ses lois? Et quelle est la récompense que l'on se promet d'un procédé dont la postérité sera un jour le juge sévère? quel sera ce bonheur que l'on se propose d'acheter si chèrement? Celui d'avoir une seconde reine pareille à celle qui est aujourd'hui la bénédiction du règne, élevée dans ses maximes, aussi dépendante qu'elle des décrets de Berlin, attentive à perpétuer la félicité et la tranquillité actuelles, et à étendre jusqu'aux générations futures les principes religieux et politiques qu'elle professe? Ah, monsieur, je

m'arrête. Mais dites au baron de Scheffer que, si je pouvais haïr une nation, faite, lorsqu'on ne l'égare pas, pour être l'intime et la meilleure amie de la mienne, si je me permettais des pensées de vengeance contre ceux qui travaillent à la rupture de nos liaisons ou qui s'y prêtent par timidité ou par mollesse, je ne leur souhaiterais pour toute punition que de réussir dans leurs desseins.

Mr de Scheffer verra par la confiance avec laquelle je lui parle, que mon cœur ne l'accuse pas de partager les sentiments et les procédés qui le blessent. Il faudrait qu'il ne fût plus lui-même, pour consentir à préférer la faveur simulée et momentanée d'une cour à des principes que je sais être les siens. Mais ce n'est pas assez pour un tel homme, tel que lui. J'attends davantage de sa vertu, je m'attends qu'il vous dira ce qu'il vous convient de faire dans un moment si délicat pour le ministre d'un roi, ami fidèle de la Suède, que l'on se prépare à offenser à la face de l'univers dans la partie sensible de son cœur, et s'il ne vous le dit pas, si des motifs que je ne puis concevoir mais que ma tendre amitié me fera respecter toujours, l'obligent à déposer dans ce moment décisif et critique la qualité de notre conseil et du chef de nos amis, je me promets de lui qu'il trouvera bon que nous nous le tenions pour dit et que son silence sera aussi éloquent pour nous que le seraient ses paroles.

Voilà, monsieur, le premier pas que vous aurez à faire. Mais vous ne vous arrêterez pas à celui-là. Vous vous rendrez aussi chez le baron de Breteuil. Vous lui direz comme au baron de Scheffer, que le roi est informé des desseins de la reine de Suède, mais vous ajouterez que sa majesté ne veut pas supposer un moment que cette princesse puisse trouver de l'appui dans un projet si inique et si dangereux pour le repos du Nord. Vous lui montrerez également les copies des trois lettres que je vous envoie, et vous lui déclarerez que le roi ne s'étant déterminé que sur les instances du ministre de France à la conclusion d'un engagement imaginé, négocié et contracté par l'entremise du roi très-chrét., vérité dont il trouvera mille preuves dans les papiers de mr d'Havrincourt, vous ne doutez pas un instant de son appui et de celui de tous ses amis, pour rompre

une trame dont le succès renverserait absolument le système du Nord et qui ne tend visiblement qu'à affermir et perpétuer la domination de la Prusse sur la Suède. Vous ajouterez à ce mot ce que vous jugerez propre à l'animer, et vous lui laisserez entrevoir que, bien que le roi ne vous ait point fait connaître encore ses résolutions, vous ne pouvez douter qu'elles ne soient très sérieuses, pour peu que le projet de la reine de Suède avance, et qu'il ne vous reste dans ce cas pas la moindre espérance de conserver le système que la France avait tant travaillé à établir.

Sage et éclairé comme vous l'êtes, vous saurez, monsieur, employer les termes et le degré de vivacité que vous estimerez convenir selon la gravité et la proximité du danger. Plus il sera pressant, plus vous montrerez de nerf et de fermeté, et comme tous ceux qui dans cette occasion travailleront ou se déclareront contre les droits de la princesse, n'auront plus le moindre titre à la confiance et à la bienveillance du roi, vous aurez grand soin de ne pas permettre que le public soit abusé par eux et qu'ils puissent lui faire croire, ou que l'engagement n'a point existé ou qu'il puisse être violé sans inconvénient. Le roi vous permet de faire voir les lettres des rois et de la reine de Suède à qui vous estimerez utile de les communiquer et sa majesté veut que, si vous apprenez que par une suite de ces mêmes intrigues le comité secret se prépare à faire la démarche désirée par la reine, vous l'en avertissiez sur le champ, même en lui envoyant exprès un homme affidé et par lequel vous puissiez lui faire savoir, dans le plus grand détail, l'état des choses et les moyens, s'il y en a, d'y porter remède.

Je ne vous dirai assurément rien pour animer votre zèle. Cela serait bien injuste et bien déplacé. Tout ce que je vous demande, c'est de faire dans cette rencontre comme vous avez fait dans toutes les autres et d'être bien sûr qu'alors le roi sera content.

## 270.

Erneuerter Allianz- und Defensiv-Tractat zwischen Dänemark und Russland.[1])

Unterzeichnet in Petersburg d. 28 Febr — 11 März 1765.
Ratificirt in Copenhagen d. 6 April 1765.

## 271.

Dépêche à Mr de St Saphorin à Varsovie.

Copenhague 23 mars 1765.

J'ai rendu compte au roi de toutes vos dépêches et particulièrement de celles du 16, 20 et 23 du passé. Elles ont paru à sa maj., qui en a été très satisfaite, dignes d'une attention distinguée et c'est après y avoir mûrement réfléchi qu'elle m'a ordonné d'y répondre sans délai.

Rien n'est plus raisonnable qu'une intelligence intime et étroite entre le Danemark et la Pologne. La nature elle-même y invite les deux souverains et les deux peuples. Leurs intérêts les plus essentiels leur sont communs, il importe à l'un des deux royaumes que l'autre soit puissant et considéré parce qu'il importe à tous les deux que l'équilibre, seule base de la liberté et de l'indépendance, se conserve dans le Nord, et leurs intérêts secondaires, même le commerce, la navigation etc, les réunissent sans que rien les divise. Nul différend n'existe entre les deux nations et leur position semble rendre impossible qu'il naisse jamais d'objet de contestation et de jalousie entre elles. A ces motifs de politique stable et permanente il s'en joint aujourd'hui d'autres, d'une nature personnelle. Le nouveau roi que le ciel a donné à la Pologne semble né pour relever la grandeur et la gloire de la république. Son génie, ses lumières et ses vertus lui ont acquis la plus haute estime d'un prince qui sait priser les uns et les autres, et tout conspire ainsi à fixer le moment présent comme une époque amenée exprès et désignée par la Providence pour le rétablissement de l'union la plus sincère, déjà anciennement établie entre

---

[1]) Voir Ostens Gesandtsk., 599—603, Malmstrøm, V, 314 sqq.

les deux cours mais qu'un siècle plus éclairé, plus agissant et plus attentif rendra plus étroite et plus vive qu'elle ne l'a été autrefois. Le roi, déterminé par des raisons si décisives et si conformes à son inclination, se fera donc un vrai plaisir de marquer en toute occasion ces sentiments à sa maj. polonaise, et c'est pour lui en donner dès ce moment toutes les preuves qui dépendent de lui, qu'il a non-seulement ordonné au baron de Gleichen de faire au duc de Choiseul l'ouverture souhaitée par le prince grand-chancelier de Lithauanie,[1]) ouverture sur laquelle je vous parlerai plus amplement dans une lettre particulière, jointe à celle-ci, et qu'il lui a enjoint de témoigner à ce seigneur et au duc de Praslin, qui, quoique à certains égards dépendant de son cousin, ne laisse pas d'avoir ses volontés à lui et de les écouter souvent, combien il croyait convenable aux intérêts de la France que cette couronne marquât moins de froideur envers un prince fait et placé pour inspirer d'autres sentiments, mais qu'il m'a permis encore de m'exprimer avec candeur et sincérité sur les questions qui vous ont été faites.

Je vais profiter de cette permission. Mais comme elle est limitée et ne m'est accordée que pour le prince Czartoriski, vous aurez soin, monsieur, qu'elle ne passe pas plus loin. Ce n'est qu'à lui que je parle et je m'en fie à sa sagesse et à son cœur noble et droit, que je connais et que je respecte depuis tant d'années, qu'il ne permettra pas que qui que ce soit nous écoute. Je lui demande surtout sa parole d'honneur qu'aucun ministre de cour étrangère sans exception quelconque ne soit instruit de cette espèce d'entretien confidentiel. Je me flatte qu'il ne refusera pas de vous la donner avant que de m'entendre.

Le système du roi, c'était la première des questions qui vous ont été adressées, est celui d'un père de son peuple. Souverain d'une nation qui ne dépend que de lui, il n'est occupé que de la rendre plus florissante, plus tranquille et plus heureuse. Ce qui conduit à ce but lui est cher, ce qui

---

[1]) Le roi Stanislas Auguste désirait vivement d'être reconnu par la France et avait demandé à cet effet les bons offices du Danemark. Cfr. Ostens Gesandtskaber, 582, Broglie, le secret du roi, II, 265—66.

s'y oppose lui est étranger. Toutes ses liaisons se fondent sur ce principe. Il peut convenir à de petits princes d'Italie et d'Allemagne d'adopter le système autrichien, français ou anglais; pour lui, il ne connaît que le sien et c'est celui du repos et de l'indépendance de tous les pays qui l'entourent ou l'intéressent. Les petits profits, les avantages momentanés ne font aucune impression sur lui et ne le détournent pas un instant de sa route. Il n'offense, n'irrite et ne redoute personne. Observateur exact et scrupuleux de sa parole, il ne la viole jamais, mais c'est pour cela même qu'il ne la donne qu'après mûre réflexion et qu'il évite de contracter des engagements pour de longs termes qui, quoique utiles au moment qu'on les forme, peuvent par la vicissitude ordinaire aux choses humaines cesser de l'être avant que d'expirer. En un mot, le pouvoir de faire librement le bien et le bonheur de son peuple est pour lui le charme de la grandeur et l'attrait de la royauté et c'est là, monsieur, la clef de sa conduite et de toutes ses opérations pendant tout le cours de son règne.

C'est en conséquence de ce principe qu'il a vu deux fois l'Europe en feu sans se laisser entraîner à partager les vues ou, pour mieux dire, les passions et les calamités des parties belligérantes, c'est dans le même ordre d'idées que, prêt à tirer l'épée pour la défense de ses Etats, sans permettre au danger, qui paraissait alors multiplié contre lui, de le détourner de cette juste résolution et de répandre de l'effroi dans son âme, il l'a remise avec joie dans le fourreau et en rendant gloire au Tout-Puissant, son sauveur et son appui, au moment que le bien de sa patrie n'exigeait plus qu'elle fût tirée, et qu'il a déposé avec elle tout ressentiment et toute haine contre la puissance qui avait cherché sa destruction. C'est encore en conséquence du même principe que, bien loin de chercher à troubler ses voisins, il ne s'applique qu'à conserver avec et parmi eux, autant qu'il est en son pouvoir de le faire, la concorde et la tranquillité, et enfin il s'est posé pour but ordinaire de ses travaux deux objets qu'il ne perd jamais de vue: celui de terminer enfin radicalement ces différends si longs et depuis plus d'un siècle si souvent funestes au Nord qui divisent sa maison, et celui d'agrandir ses Etats, non par la violence et les injustices

mais par des traités pacifiques qui, grâce en soit rendue à Dieu, ne lui ont pas mal réussi jusqu'à présent, et de les enrichir par les arts de la paix et par l'établissement d'un commerce porté et étendu dans toutes les parties du monde.

Voilà, monsieur, ma réponse à la première des questions du prince Czartoriski. Tel est le système du roi. Je passe à la seconde sur laquelle je puis être plus succinct et également sincère.

Le roi est toujours, conformément à ce que je viens de vous dire, ami de la France. Mais il n'est plus en alliance avec elle. Le payement que cette couronne est tenue de lui faire, sont les arrérages d'un traité expiré et non les fruits d'un traité subsistant. Le roi a toujours rejeté et rejettera toujours les subsides qui le gênent dans l'exécution des principes que je viens de vous exposer. Mais lorsque la situation des affaires générales de l'Europe et celle des intérêts de son royaume l'invitent à la conclusion d'une alliance et à la formation d'une liaison limitée pour un certain nombre d'années et compatible au reste avec toutes les parties de son système, il ne refuse point d'y insérer, lorsque l'occasion s'en présente, un article, qui, en lui attribuant des subsides, augmente la masse des espèces et des richesses du royaume, multiplie et lui facilite les moyens de contenter son inclination, favorise celle de faire du bien et sert de contrepoids aux avantages qu'un royaume étranger, et nommément la France, tire d'ailleurs du commerce avec ses Etats dont, malgré les soins infatigables que sa majesté se donne, la balance est encore, il faut l'avouer, contre nous. Ces subsides, une fois stipulés, doivent être payés et s'ils ne l'ont pas été pendant la durée de l'alliance, il faut qu'ils le soient après, sans que ce payement, devenu dette, impose au reste de nouvelles obligations au roi ou prolonge celles qui sont expirées avec l'alliance. C'est dans ces termes que le roi en est avec la France, qu'il regarde comme une des grandes puissances faites par la Providence, non pour gouverner l'Europe mais pour en former une des balances, dont il approuve ou condamne, seconde ou oppose les mesures, selon qu'elles lui paraissent conformes ou contraires à la justice et au système dont je viens de vous faire le tableau, et pour laquelle il est bien

aise de conserver les ménagements et les égards que les puissances se doivent réciproquement, et dont il convient d'user envers une monarchie à laquelle l'arbitre suprême de toutes choses a accordé depuis bien des siècles le pouvoir de faire, selon qu'elle est gouvernée, beaucoup de bien et beaucoup de mal, mais qu'il ne prendra jamais pour conseil ou pour guide au point de s'en laisser détourner des objets que, pour le bien de sa maison et de ses peuples, il se propose, ainsi qu'il vient de le prouver dans ce moment même par le renouvellement de son alliance avec la Russie et par la conclusion du mariage du prince royal son fils avec une princesse de la Grande-Bretagne. Mons. le prince Czartoriski verra par cet éclaircissement l'attention du roi à tenir toutes les parties de son système liées ensemble et en même temps la grandeur de la confiance, que sa majesté a en lui, confiance dont il va recevoir une nouvelle preuve parce que sa maj. me permet de répliquer à sa dernière et troisième question.

La Suède a été pendant près d'un siècle la source des malheurs du Nord et le flambeau qui l'a mis en feu aussi souvent que l'ambition de ses rois leur inspirait le désir des conquêtes ou des richesses que leur propre pays leur refusait. Le même esprit anime, les mêmes besoins agitent encore cette nation fière, belliqueuse et indigente. Mais la forme de son gouvernement l'adoucit et la communication du pouvoir suprême, étendue à tous les ordres de l'Etat, l'équilibre établi entre le roi et le sénat, la division des esprits, suite ordinaire de cette liberté et de cet équilibre, la mettent hors d'état de contenter ces inclinations et ses passions naturelles et la rendent aussi paisible ou au moins aussi peu dangereuse au dehors qu'elle est quelquefois troublée au dedans. C'est donc au maintien de cette forme de gouvernement que doivent tendre tous ceux qui aiment le repos du Nord et c'est ce maintien que sur toute autre chose le roi se propose. Il ne cherche point à nuire à la Suède, il ne demande pas mieux que de voir s'ensevelir les anciennes haines et il verra avec plaisir le bonheur et les prospérités de cette rivale d'autrefois; mais toucher à ses lois actuelles, c'est toucher aux plus précieux bijoux de sa propre couronne et il n'y a rien à

quoi sa maj. résisterait plus vivement et plus fortement s'il le fallait. Le reste lui est plus indifférent. Peu lui importe, qui guide la Suède, pourvu que la Suède reste libre et pacifique. Il est vrai que par là cette puissance sort en quelque sorte du nombre de celles qui ont plus ou moins de part au gouvernement général de l'Europe. Mais ce mal n'est pas grand, il ne s'en afflige pas, et il pense bien que le roi de Pologne ne s'en affligera pas davantage.

Tels sont donc les sentiments du roi sur tous les points dont mons. le prince Czartoriski vous a parlé. Exposez les lui sans détour et demandez-lui après cela, si, les connaissant aujourd'hui de source, il les juge propres à fonder entre les deux rois cette intimité que l'uniformité des principes peut seule inspirer et peut seule maintenir. Si ceux du roi de Pologne sont bien différents, il faut s'en tenir à l'estime que les grands princes ne sauraient se refuser réciproquement lorsqu'ils marchent par des voies droites quoique opposées. Mais si sa maj. polonaise aime à soutenir l'indépendance de sa couronne, comme le roi aime à soutenir celle de la sienne, si ce prince pense pour le repos du Nord comme le fait sa maj., si, sans permettre à une autre puissance de décider de ses principes et de ses inclinations, il est résolu de suivre ses propres lumières et ses propres goûts et si après cela il juge convenable à son système et à ses intérêts de lier une amitié vraie avec le roi, sa maj. s'y prêtera avec joie. Il ne faudra pour la cimenter, ni traité ni alliance; la confiance, la sincérité et le secret suffiront. Les deux rois s'avertiront de ce qui pourra leur importer de savoir, ils se rendront réciproquement tous les bons offices qui seront en leur pouvoir, ils travailleront d'intelligence à des buts qui pourront leur être communs, ils faciliteront mutuellement le commerce de leurs sujets et il rempliront en un mot l'un vis-à-vis de l'autre les devoirs de l'amitié — le tout sous une seule et unique condition qui est celle du plus profond secret. Tout le plan tombe de lui-même aussi tôt qu'il sera confié à une autre puissance, quelle qu'elle puisse être.

Je m'arrête, monsieur, j'ai tout dit si le prince de Czartoriski veut y répondre, je n'aurai rien dit s'il n'y répond pas.[1]

[1] Cfr Ostens Gesandtskaber, 582—84.

## 272.

### Dépêche à Mr d'Osten à St. Pétersbourg.

Copenhague 6 avril 1765.

(Extrait).

Vous l'assurerez (mr de Panin) que le roi ayant adopté cet article (IIIième article secret) le remplira et l'exécutera avec la bonne foi la plus entière au point qu'il ne ferait même plus aucune difficulté sur l'abolition des constitutions de 1756,[1]) supposé que l'impératrice jugeât à propos d'insister sur cette abolition et trouvât bon de donner ainsi à la cour de Suède une preuve de son amitié, dont cette cour ne ferait peut-être pas un bon usage et que, dans ce moment même, elle pourrait bien ne pas mériter de sa maj. impériale, et vous le prierez de compter sur cette parole du roi sans se laisser aller à des défiances difficiles à éviter, malgré toute la droiture de sa maj. et celle de ses ministres, pendant une diète commencée et formée avant l'alliance et à laquelle il était par conséquent impossible de prendre et de donner le ton d'une union qui, n'ayant pas été concertée d'avance, ne pouvait point pour cette fois paraître aussi entière qu'elle le paraîtra dans les diètes futures, pour lesquelles on se sera arrangé avant de prendre ses mesures. Mais vous lui direz en même temps que le roi, en se déterminant ainsi à l'observation exacte de ses promesses et à la complaisance la plus vraie pour les vues et résolutions de l'impératrice sur le sujet du monde qui lui tient le plus à cœur et qui lui importe le plus, compte aussi de son côté sur la réciprocité de l'amitié de sa maj. impér. et se tient assuré en conséquence que cette princesse n'augmentera pas le pouvoir royal en Suède au delà des bornes qu'elle y a mises elle-même dans l'article cité, et qu'elle ne souffrira pas que l'on prenne dans cette diète des résolutions personnellement offensantes pour sa maj. et contraires à la conservation de la bonne intelligence entre

[1]) Il s'agit des restrictions au pouvoir royal apportées à la constitution de 1720 par suite de la conjuration des comtes de Brahe et Horn en 1756.

les deux cours et du repos des deux royaumes. Vous ne ferez point de difficulté d'expliquer, si mons de Panin le souhaite, le sens de ces dernières paroles. Elles ont deux objets, l'un, le mariage du prince Gustave, et l'autre, le rétablissement, projeté peut-être, d'un homme que le roi a éprouvé être son ennemi décidé.[1])

Je ne dois pas oublier de vous dire que la cour de Vienne ou plutôt la cour aulique de l'empire germanique a enfin expédié la confirmation de l'élection de Lübeck. Le roi a observé si exactement sa promesse à cet égard que depuis l'arrivée du courrier par lequel vous lui avez envoyé le contre-projet, il n'a pas donné un ordre sur ce sujet au comte de Bachoff et que, lorsque la nouvelle de la confirmation impériale lui est venue, il ne l'a point déclarée à sa cour ni reçu à ce sujet des compliments ou permis au prince son fils d'en recevoir. Tout bruit, tout éclat ont été évités. Vous pouvez, si vous le jugez à propos, le dire à mons. de Panin et l'assurer en même temps que cet événement n'altère en rien les résolutions de sa majesté et qu'elle n'en observera pas moins avec l'attention la plus exacte les engagements contenus dans le IIième des articles secrets.

## 273.

### Dépêche à Mr de St. Saphorin à Varsovie.

Copenhague 18 mai 1765.

Vous avez très bien entendu et exécuté les ordres du roi dont j'ai eu l'honneur de vous faire part le 23 mars dernier et sa maj. a appris avec une véritable satisfaction la manière noble, amicale et judicieuse avec laquelle les ouvertures et les confidences qu'elle m'avait permis de faire au prince grand-chancelier ont été reçues par ce seigneur et ensuite par le roi de Pologne. Sa maj. voit par elle qu'elle ne s'est point trompée dans la haute idée qu'elle

---

[1]) Il avait été question de charger de nouveau le baron de Hœpken de la direction des affaires étrangères en Suède, mais mr de Lœwenhjelm lui fut préféré, cfr Malmstrøm, V, 335, Ostens Gesandtsk., 640.

a conçue du génie et du cœur du monarque et du premier de ses ministres, et qu'elle peut suivre sans risque le penchant que cette idée lui inspire, de rendre sincère, intime et permanente la liaison secrète à laquelle son cœur, ami passionné de la vertu, l'invite et la guide et qu'en même temps sa politique approuve et désire.

J'ai donc ordre de vous dire, monsieur, que si sa maj. polonaise continue de l'agréer ainsi, il est et sera désormais entendu que les deux rois, sans autre engagement que celui de leur parole royale et sans autres motifs que ceux de la vertu qui les anime l'un et l'autre et des nobles vues qui leur sont communes, sont et seront amis dans le vrai sens de ce mot, qu'ils se communiqueront sous le sceau d'un secret inviolable les avis qu'ils jugeront dignes ou importants d'être communiqués, qu'ils favoriseront réciproquement les intérêts l'un de l'autre et multiplieront, autant que cela se pourra, les relations entre les deux cours et entre les deux nations et nommément celles du commerce entre les deux royaumes, et qu'en un mot ils se rendront partout et en tous lieux tous les bons offices dont ils auront l'occasion et le moyen. Le roi vous autorise, monsieur, à porter au roi de Pologne sa parole pour une telle liaison, qui, sans gêner ni embarrasser les deux princes contractants et sans donner de l'ombrage à personne, peut avoir des effets plus heureux et plus importants qu'on ne le pense aujourd'hui, et à recevoir en retour celle de ce monarque, s'il veut bien vous la donner, et il veut que vous ajoutiez simplement que sa maj. s'en fie à lui que le secret, sans lequel cette liaison ne saurait être ni utile ni durable, sera exactement gardé et ne passera pas les deux princes ses oncles, pour lesquels l'estime de sa maj. n'a également pas de bornes.

Dès ce moment le roi commencera ou continuera à agir en conséquence. Par ses ordres j'ai déjà écrit, il y a plusieurs jours, au baron de Gleichen dans le sens des ouvertures du prince grand-chancelier et j'espère apprendre dans peu ce que le ministère de France, qui aura été instruit dans ces entrefaites des événements arrivés à Constantinople et du peu de succès que l'entremise du ministre de Sardaigne à Vienne a eu, lui répondra. J'ai chargé mons. de Gleichen de ne point parler en ministre,

la cour de Vienne s'étant emparée de la négociation, dont le roi ne lui envie point la forme ni l'éclat, mais en ami de mrs de Choiseul et de Praslin et de leur fournir les réflexions que l'intérêt propre de la France doit leur faire naître, et je pense avoir quelque lieu de croire que cette façon simple et naturelle de leur exposer le vrai fera plus d'impression sur eux que des remontrances plus formelles. Au moins facilitera-t-elle la réussite des moyens que le roi de Pologne jugera peut-être à propos d'employer d'autre part.

En vertu des mêmes dispositions le roi n'hésiterait pas de communiquer à ce prince le traité d'alliance qu'il vient de renouveler avec la Russie, s'il n'estimait pas devoir différer cette communication jusqu'à l'échange des ratifications et puis jusqu'à l'arrivée de l'aveu de la puissance avec laquelle cette alliance a été contractée, aveu qu'il a déjà demandé (quoique sans nommer le roi de Pologne ni aucun autre prince, mais seulement ses amis en général) et qu'il attend dans peu. Sa maj. polonaise trouvera, lorsqu'elle verra le traité, qu'il n'a point d'autre but que d'affermir le repos du Nord, seul objet pour lequel le roi se permet de former un concert avec une puissance devenue trop considérable pour ne pas aimer la domination.

Et c'est enfin pour entrer dès à présent dans les communications confidentielles que le roi vous ordonne de dire au prince grand-chancelier: que jusqu'ici il n'a point encore été porté atteinte ni publique ni même secrète à la constitution de la Suède pendant cette diète, et que le parti qui y domine ne s'est occupé jusqu'à présent que de tâcher de rendre le gouvernement du parti français odieux et suspect à la nation, en recherchant les fraudes et les malversations de quelques personnes favorisées et employées par lui à la direction de la banque et au maniement des deniers de la couronne. L'impératrice de Russie, moins politique et moins prudente à cet égard que dans le reste de son gouvernement, penche, il est vrai, pour le pouvoir royal et semble se souvenir plutôt des liens de sang qui l'unissent au prince qui en est revêtu aujourd'hui que de la gloire d'avoir ménagé et avancé les intérêts de son empire, et mr de Panin, ce ministre si équitable et si sage, paraît se rappeler un peu trop vivement d'avoir eu le dessous à

a diète de 1756; mais il n'a cependant pas éclaté encore-que l'envoyé de Russie ait porté ses adhérents à des mesures capables d'alarmer les amis de la liberté, et il reste ainsi l'espérance que la réflexion l'emporte sur le penchant et que le mal ne sera pas aussi grand qu'on avait lieu de le craindre. Le roi y est très attentif et continuera de faire part au roi de Pologne ou de sa satisfaction ou de ses inquiétudes.

Je ne vous dirai rien ni du roi de Prusse qui semble voir avec regret que la Pologne a un roi différent d'Auguste III et un ministre autre que le comte de Brühl, ni des autres cours de l'Europe parce que je ne doute pas que sa maj. polonaise n'ait d'elles des nouvelles aussi bonnes et plus récentes que celles qui pourraient lui venir d'ici. Mais je dois vous charger de mettre tous vos soins à pouvoir rendre compte au roi avec certitude de ce que vous apprendrez de l'intérieur de la Russie, des progrès, des différends surgis au sujet du péage sur la Vistule et de ce qui se passe en Turquie. Je ne suis pas sans quelque appréhension que l'on compte un peu trop à Varsovie sur le génie pacifique et sur l'impuissance de la Porte.

Et ne perdez jamais de vue que, pour la solidité de l'union si heureusement établie aujourd'hui entre les deux rois, il est nécessaire qu'il y ait ici un ministre de Pologne. Ce ministre jouira ici exactement du degré de confiance que le roi son maître jugera à propos de lui accorder et de lui attribuer. Il ne saura de nos liaisons que ce que ce prince voudra qu'il en sache, mais il ne sera pas en mon pouvoir d'obtenir la continuation de votre mission à moins qu'elle ne soit réciproque. Souvenez-vous toujours de ce principe.

## 274.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 1 juin 1765.

Le baron de Breteuil, au zèle et à l'activité duquel pour les intérêts de sa cour je ne puis donner que de grands éloges, ayant de nouveau chargé le président Ogier de représenter au ministère du roi la nécessité absolue qu'il

y aurait de prendre des mesures efficaces pour sauver le comte d'Ekeblad et le baron de Scheffer de l'expulsion du sénat, à laquelle les Russes et leurs amis les avaient condamnés et que lui, l'ambassadeur, savait de science certaine devoir incessamment être tentée, ce ministre s'est acquitté fidèlement de sa commission et a fort insisté sur l'utilité dont il serait de vous munir sans délai de sommes suffisantes pour vous mettre en état de parer le coup et de détourner l'affront qu'on préparait à ces deux seigneurs. A l'entendre, son confrère était sûr de son fait, il savait que le comte d'Ostermann avait reçu un ordre positif de former l'attaque, que ce ministre allait obéir et qu'il n'y avait point de temps à perdre si l'on voulait résister au parti puissant dont il disposait. Il fallait prendre promptement son parti et rien n'était plus pressant que de vous mettre en action, de peur de ne plus retrouver ensuite le moment où l'on pourrait arrêter le pouvoir et la haine des Russes et la ruine qu'ils préparaient à tous les amis du roi.

La nouvelle aurait eu de quoi inquiéter sa maj. et son embarras aurait été grand. D'une part, elle n'aurait guère pu se résoudre à abandonner ses amis et, de l'autre, rien n'aurait été plus contraire à ses intérêts et à l'objet qui, depuis que la liberté de la Suède n'est plus en danger, lui importe le plus, que de travailler contre le parti dominant et d'obliger ceux dont les suffrages lui sont nécessaires, à les lui refuser et à la regarder comme leur ennemie. Mais heureusement elle a de puissantes raisons d'espérer que le danger n'est pas tel que le baron de Breteuil le croit ou le lui représente, et elle a pu ainsi se contenter de me commander de répondre à mons. le président Ogier, que toute déclaration qu'elle ferait en faveur de ceux qu'elle affectionne, avant que le mariage de madame la princesse ne soit décidé, aurait inévitablement des suites si fâcheuses qu'elle se voit obligée à la différer à moins d'une nécessité absolue et évidente et que, comme ce cas n'existe pas encore, elle juge se devoir à elle-même et à la cause qui va s'agiter, de ne point précipiter et de ne point déterminer des résolutions qui peut-être ne sauveraient pas mrs d'Ekeblad et de Scheffer, mais qui ruineraient infailliblement des

intérêts faits pour être bien chers non-seulement à elle mais à toute la Suède.

Le roi a jugé nécessaire que vous fussiez informé de cette réponse que je ne vous rends peut-être pas bien exactement parce que, ne m'en étant expliqué que verbalement et dans une suite de conversations avec mons. l'ambassadeur de France, je ne puis que vous en exposer le sens, et sa maj. veut que, si mons. le baron de Breteuil continue de vous presser sur le même objet et vous met dans la nécessité de lui répondre, vous vous expliquiez en conséquence. Mais elle me permet en même temps de vous dire confidentiellement et à vous seul que ce qui achève de la décider à ne point prendre l'alarme que ce ministre, soit de bonne foi soit par politique, cherche à lui donner, c'est qu'elle se croit assez sûre que l'impératrice de Russie ne persécutera point les deux sénateurs souvent nommés. A ce mot vous sentirez, monsieur, que le roi n'oublie et n'abandonne pas ses amis, quoiqu'il en soit oublié et abandonné quelquefois. Je vous dirais beaucoup plus de vive voix, je n'ose en confier davantage au papier.[1])

## 275.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 1 juin 1765.

(Extrait.)

Je venais de vous écrire par ordre du roi la lettre précédente, lorsque je reçus celle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 21. Je me suis hâté de la

[1]) Dans une lettre à St Pétersbourg du 1 juin le comte Bernstorff écrit: „Je vous prierai seulement d'ajouter à notre ami (Saldern), que le roi lui a une obligation particulière de la résolution prise par l'impératrice de ne point poursuivre les sénateurs que sa maj. affectionne. Le roi ne se laissera certainement pas entraîner par ces sénateurs à des mesures contraires à l'alliance et à sa sincère réunion avec la Russie. Mais sa maj. a le cœur trop bon et trop généreux pour pouvoir voir accabler des gens auxquels (leur nombre est bien petit) elle a en d'autres temps promis appui et bien-

mettre sous les yeux de sa maj. et voici qu'après avoir mûrement réfléchi sur son contenu, elle me commande de vous dire: qu'elle a de justes raisons de douter que la Russie songe à attaquer les sénateurs qu'elle aime mais que, comme après tout rien n'est absolument certain dans le monde, que les plus grandes sûretés peuvent manquer et qu'elle ne veut pas que ses amis puissent croire qu'elle néglige leur cause par trop de confiance dans ses conjectures, elle s'est déterminée à consacrer, au moment que mrs de Breteuil et de Scheffer vous assureront qu'il n'est plus nécessaire à la réussite de l'affaire du mariage de gagner un des favoris de la reine,[1]) les 400000 écus cuivre désirés, qui pour la plus grande partie avaient été destinés au but que je viens de marquer, à la défense de ses dits amis, mais cela sous deux conditions, dont elle ne pourra se relâcher et dont elle demande qu'on lui assure l'accomplissement ponctuel et exact. La première, que cet argent ne soit employé à aucun autre usage dans le monde qu'uniquement à la conservation de mrs d'Ekeblad, de Scheffer et de Hamilton et qu'ainsi il ne soit pas dépensé un écu à moins que ces trois seigneurs ou l'un d'eux ne soit attaqué, et la seconde qu'excepté eux et mons. l'ambassadeur de France personne dans l'univers ne soit informé de ce que sa maj. veut faire ou fera pour leur soutien.[2])

Voilà, monsieur, ce que sa maj. a pu imaginer pour combiner l'affection qu'elle porte au baron de Scheffer et aux autres qui se disent attachés à elle, avec ce qu'elle doit à des intérêts aussi chers que le sont ceux qui s'agitent aujourd'hui et qui dans cette crise peuvent si

---

veillance. La résolution noble et magnanime de l'impératrice tire le roi de cette peine et c'est assurément un des plaisirs les plus sensibles qu'elle ait pu lui faire."

[1]) Le comte de Bernstorff avait repoussé le conseil d'acheter des voix dans le comité secret, mais il ne se refusait pas au besoin à récompenser un des favoris de la reine, par ex. le comte Sinclaire, s'il voulait se charger de faire envisager à sa protectrice l'affaire du mariage sous son vrai jour.

[2]) Sur l'affaire des sénateurs et ses conséquences, voir Ostens Gesandtskaber, 637—39, Tengberg, 37—38.

aisément péricliter. Je sens très bien que ce tempérament ne satisfera pas mons. l'ambassadeur, qui vise bien moins à l'argent du roi qu'à quelque démarche de sa maj. capable de la brouiller avec la Russie et à aigrir les adversaires de la France contre elle. Mais quoique ce ministre, en pensant ainsi, fasse son devoir, il est trop juste et trop éclairé pour vouloir que le roi pense comme lui. Quelque vivacité qu'il ait marquée dans sa dernière conversation, son équité naturelle ne l'aura pas abandonné et il ne pourra pas s'empêcher de se dire à lui-même, surtout après s'être rappelé que c'est sa cour qui n'a pas jugé à propos de renouveler l'alliance avec le roi, et que c'est le parti de la France qui dans cette diète a cru nécessaire de s'attacher à la seule ennemie que sa maj. ait dans l'univers, à la reine de Suède, il ne pourra, dis-je, il ne voudra pas disconvenir que, bien loin que le roi puisse être accusé d'inconstance dans ses mesures et dans ses affections, on ne saurait guère porter la fermeté en faveur de ses amis, réduits, je le veux croire, par la nécessité des conjonctures à prendre les premiers un attachement si contraire à celui qu'ils assuraient avoir pour lui, plus loin que ne le fait sa maj., et que la France n'est pas en droit non plus de trouver mauvais qu'après avoir changé son système et ses principes relativement au Nord au point qu'elle l'a fait, le roi ne puisse pas dans cette crise certainement très importante combiner ses vues aux siennes avec autant d'éclat et aussi publiquement qu'elle l'aurait fait si l'alliance avait été renouvelée entre les deux couronnes et si les partisans de la France ne s'étaient pas réunis à la reine de Suède, mais que tout ce que la constance de sa maj. dans ses affections peut lui permettre, soit de se tenir tranquille au dehors, de résister à toutes les invitations que lui font les adversaires de la France et d'assister en secret ses anciens amis.

Je finirai cette lettre par où je l'ai commencée. Le roi a lieu de croire que l'alarme donnée aux sénateurs n'est pas fondée. Mais il se peut que l'ardeur et l'animosité des bonnets forcent la main au ministre de Russie et l'obligent de prendre part à ce qui au fond, je ne l'ai que trop dit et senti, est le véritable intérêt de sa cour. Vous avez les yeux bons, vous démêlerez ce qui en est. Si

l'attaque est résolue, si elle se fait, vous ne changerez pas pour cela de façon d'agir envers les accusés quand même ils seront malheureux, vous ferez pour eux et particulièrement pour le baron de Scheffer près du comte d'Ostermann ce que vous pourrez. Mais vous éviterez tout ce qui avec quelque raison pourrait exciter les plaintes de ce ministre contre vous. Sa maj., je le répète, s'en fie à votre prudence et à votre habileté.

**276.**

Dépêche à Mr de St. Saphorin à Varsovie.

Copenhague 15 juin 1765.

Sa maj. s'aperçoit que le mécontentement de la noblesse et des villes de Prusse augmente et elle n'est pas sans quelque appréhension que, si sa maj. polonaise, ce prince fait pour gagner tous les cœurs et assurément pas pour perdre ceux d'une partie de ses sujets, n'y met ordre par sa sagesse, ses lumières et sa douceur, ce mécontentement pourra venir à un excès dont cette province elle-même sera la première victime, et dont personne ne profitera qu'une puissance dont la Pologne a déjà éprouvé et éprouve encore tous les jours les principes et la politique. La matière est si délicate que le roi ne la touche qu'avec le plus grand ménagement. D'abord sa maj. n'a pas le dessein de faire naître ou d'augmenter la défiance entre les cours qui sans doute se connaissent réciproquement aussi bien qu'elle peut les connaître, et puis elle sait à quel point tout prince juste et sage doit éviter de se mêler des affaires intérieures d'un royaume qui n'est pas le sien; mais après avoir promis l'amitié vraie et sincère au roi de Pologne, elle croirait manquer à sa parole si elle cachait ce dont il peut importer à ce monarque d'être informé.

Voyez donc, monsieur, si, sans lui déplaire et sans nuire à personne, vous pouvez lui représenter ou au prince grand-chancelier de Lithuanie la fermentation qui augmente et s'aigrit tous les jours en Prusse, et si vous pouvez parvenir à attirer leur attention sur les remèdes propres à la

calmer et à prévenir ses effets peut-être funestes. Ils trouveront sans peine tous ceux que la sagesse et la profonde connaissance des lois et des intérêts de l'Etat peuvent fournir à de si grands hommes, mais qu'ils vous permettent de leur en insinuer un, dont le roi ne méconnaît pas la difficulté et les inconvénients et auquel il sait que d'autres considérations les rendent contraires, mais qu'il estime si juste et si utile qu'il ne saurait se dispenser de souhaiter qu'il fût goûté par eux. C'est celui de satisfaire les dissidents. Le roi n'entend point que, dans cette occasion où vous agirez moins en ministre d'un souverain protestant qu'en homme chargé d'une commission secrète de la part d'un roi ami véritable de sa maj. polonaise, vous répétiez ce que vous avez dit autrefois, et de vive voix et par écrit, à ce monarque. Contentez-vous de lui insinuer ou à son premier-ministre que, tant que la noblesse de la Prusse, presque toute dissidente, se verra, sans avoir commis d'autre crime que celui de penser en fait de religion comme ses frères ont pensé depuis deux siècles et demi, dépouillée des droits les plus flatteurs de sa naissance, privée de toute part au gouvernement de sa patrie et dégradée de cette égalité qui fait la première loi de la république et la base de sa constitution, il est impossible que cette province, si importante pour la Pologne et si dangereusement située, soit véritablement affectionnée à ses rois et à leur couronne. Des gens nés libres et qui voient tous les jours dans leurs égaux leurs oppresseurs ne peuvent résister à la longue au désespoir, et s'ils y ont résisté depuis 48 ans que leur infortune a commencé, c'est qu'ils n'ont pas toujours été si sûrs de l'appui étranger qu'ils le seraient aujourd'hui s'ils venaient jamais à le chercher. Il est digne de la sagesse du roi de Pologne et de la supériorité de son génie, il convient au prince son oncle, aujourd'hui le plus grand ministre peut-être de l'Europe, de réfléchir sur cette vérité et de voir si le rétablissement de la noblesse dissidente dans l'état où elle était avant 1717, acte qui terminerait tout d'un coup toute inquiétude, tout danger et toute intrigue, serait donc un si grand mal. Ne dépendrait-il pas toujours du roi de Pologne de donner à ses membres des dignités ou de ne pas leur en donner? Les adhérents de l'église dominante en seraient-

ils moins les maîtres de toutes les délibérations et de toutes les résolutions de la république? Le pouvoir royal, auquel les dissidents seraient toujours obligés de se tenir par reconnaissance et par politique comme à leur seul appui, n'augmenterait-il pas considérablement en gagnant un si grand nombre de partisans fidèles? et n'y aurait-il absolument point de tempérament à trouver pour gagner les plus puissants du clergé romain et pour adoucir leurs clameurs? L'objet mérite les méditations les plus sérieuses d'un prince fait pour assurer à sa patrie le repos et le bonheur et à son propre nom, autant que les hommes le peuvent, une gloire immortelle.

Je ne vous dirai presque rien des villes de la Prusse, dont l'affliction et l'agitation ne sont guère moins vives. Leur affaire est connue, discutée et épuisée et leur cause, quoique moins belle, trouvera beaucoup moins d'opposition que celle de la noblesse dissidente. Quelques faveurs, quelques marques de la bienveillance royale les consoleront et les tranquilliseront. Employez-vous aussi pour elles, mais souvenez-vous toujours que ce n'est que l'amitié qui inspire le roi et que son but n'est point d'irriter et d'importuner mais de persuader et de toucher. Souvenez-vous que c'est l'unique but que le roi se propose et que la commission qu'il vous donne aujourd'hui finit au moment que vous perdrez l'espérance de l'obtenir.

## 277.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 22 juin 1765.

Je croyais en finissant la lettre que je viens de vous écrire avoir épuisé tout ce que je devais vous dire aujourd'hui.[1]) Mais ayant rendu compte au roi de votre lettre du 11, sa maj. m'a ordonné de vous exprimer encore ses sentiments sur les principaux objets de cette importante dépêche.

---

[1]) Dans une première dépêche du 22 juin le comte de Bernstorff avait assuré que tout en s'alliant à la Russie, le Danemark n'avait pourtant pas entendu changer de système en Suède.

Elle est très satisfaite de ce que vous avez dit aux barons de Breteuil et de Scheffer et de ce que vous avez répliqué à leurs réponses, et elle ne l'est pas moins de ce que vous vous proposez de dire au comte d'Ostermann en cas que les trois sénateurs fussent réellemcnt attaqués, ce que, par des raisons que vous devinez sans doute, elle a toujours lieu de croire qui ne se fera pas.[1]) Sa maj. approuve fort que vous fassiez cette démarche, le cas l'exigeant, et elle vous permet d'en faire ensuite part à nos amis ou de ne pas leur en faire part selon que vous le jugerez le plus convenable à leurs buts et au bien de son service. Elle s'en remet à votre discernement et à votre prudence et agréera tout ce que vous ferez à cet égard.

Sa maj. vous autorise en même temps à déclarer au baron de Scheffer, quoiqu'avec la circonspection que vous sentirez bien être nécessaire, que, quoique la Suède n'ait pas voulu renouveler l'alliance entre les deux royaumes, elle ne regarderait néanmoins jamais avec indifférence qu'une puissance, quelle qu'elle puisse être, sans en excepter aucune sur la terre, voulût envahir hostilement la Suède et la mettre sous sa dépendance. Si jamais il se formait une telle entreprise, il verrait qui est l'ami véritable de sa patrie et quel prince mérite le mieux la confiance de ses citoyens. Le roi pense cependant être sûr que, pour le présent au moins, ce danger n'existe pas, et il approuve fort le raisonnement que vous avez fait pour détruire les soupçons que le baron de Scheffer paraissait en avoir conçus. L'événement le confirmera bientôt.

---

[1]) Malgré les promesses de la Russie, le parti vainqueur en Suède ne pouvait se résigner à ne pas pousser son succès jusqu'au bout en se vengeant sur les sénateurs. Dans une autre dépêche du 22 juin et plus amplement dans celle du 6 juillet, le comte de Bernstorff exprime ses regrets de ce changement des intentions du gouvernement russe, tout en avouant „que ces sortes de vengeance ne sont que trop ordinaires et naturelles à l'esprit des factions et qu'il faut convenir que la victoire des Anglais et des Russes ne serait qu'à peine ébauchée, s'ils laissaient les partisans de la France maîtres des affaires.“ Mais il n'en maintenait pas moins l'ordre de soutenir les trois sénateurs et de payer dans ce but la somme mise à la disposition de l'ambassadeur de France.

Enfin, monsieur, le roi veut que vous disiez au baron de Breteuil que sa maj., en lui donnant la plus grande marque de sa confiance et en remettant entre ses mains un secret dont la découverte, que dis-je, dont la moindre idée lui causerait des peines sensibles et pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour ses intérêts, n'avait certainement pas pensé à le mettre dans l'embarras et à lui demander des assurances qu'elle sentait très bien qu'il ne pouvait pas lui donner actuellement; que si elle vous avait chargé de lui confier, pour la défense des trois sénateurs amis communs des deux couronnes, la somme qu'elle avait destinée précédemment au sieur de Sinclaire, c'est seulement parce qu'elle avait cru que mons. l'ambassadeur jugeait lui-même cette dernière dépense désormais inutile et que, dans cette supposition, elle avait été naturellement bien aise de ne pas multiplier des frais que par plus d'une raison il lui convenait d'épargner, mais qu'aussitôt qu'il estimait que, pour obtenir de la reine de Suède qu'elle ne causât pas les maux que la violence de sa parole ferait naître infailliblement, il pourrait être utile de gagner le dit sieur de Sinclaire, sa maj. ne prétendait point retirer sa parole mais vous avait autorisé à lui déclarer que les deux sommes étaient prêtes à être employées aux usages marqués, savoir vingt mille écus argent de ce pays-ci pour le dit sieur de Sinclaire, payables au jour du mariage, et 400,000 écus cuivre pour la défense des trois sénateurs, à remettre aux termes et sous les conditions exprimées dans ma lettre du 1 de ce mois.[1])

Le baron de Breteuil jugera lui-même s'il est possible que le roi agisse avec plus de candeur, de confiance et de franchise, s'il peut marquer mieux combien il l'estime et l'honore personnellement, et à quel point il est constant à aimer ses amis, quels sujets de mécontentement qu'ils lui donnent ou lui aient donnés. Si après cela il en veut

[1]) Dans la dépêche du 1 juin le comte de Bernstorff avait accordé la somme demandée en faveur des trois sénateurs dans la supposition que celle destinée à gagner le comte de Sinclaire pour l'affaire du mariage était devenue superflue. Mais sur les représentations de l'ambassadeur de France, il accorda par cette dépêche les deux sommes cumulativement.

davantage, ce sera une preuve qu'il préfère l'avantage momentané de sa cause à la justice et à l'équité, et alors, comme on ne saurait le contenter sans se manquer à soi-même, il faudra se le tenir pour dit et se détacher peu à peu de lui. Mais le roi, dont l'âme généreuse n'aime pas les soupçons et penche à croire qu'on pense aussi noblement que lui, compte bien certainement qu'il ne le mettra pas dans cette nécessité.

Je me flatte que cette résolution du roi mettra fin à bien des doutes et qu'elle remplira tout ce que dans ces circonstances l'on pouvait attendre de sa majesté.

## 278.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 27 juillet 1765.

Des raisons, que je me réserve de vous expliquer quelque jour de bouche, engagent le roi malgré lui à changer quelque chose aux ordres qu'il vous a fait parvenir par ma lettre du 6 de ce mois. Il suivait alors les sentiments de son cœur, aujourd'hui il se voit dans le cas de donner quelque chose à la politique. Rien n'altère et n'altèrera cependant le fond de son système et la complaisance n'ébranlera jamais ses principes. Sa maj. m'avait commandé le jour que je viens de nommer de vous dire: „que quand même mons. le comte d'Ostermann réitèrerait ses instances pour vous porter à vous déclarer sur les constitutions de 1756, vous persistiez à ne point vous expliquer sur ce point délicat et à alléguer, pour justifier votre silence, le défaut d'instructions." Mais aujourd'hui je dois vous marquer que la volonté de sa maj. est que vous cherchiez l'occasion de dire à ce ministre, mais sous le sceau du plus profond secret: „que les ordres du roi vous étaient venus sur la question qu'il vous avait faite et que vous étiez ainsi en état de lui donner pour réponse que c'était la forme de gouvernement établie en 1720, que sa maj. estimait la loi fondamentale de la Suède, qu'en vertu de l'alliance renouvelée les deux couronnes étaient engagées à

maintenir, qu'en conséquence sa maj. serait contente, pourvu que cette loi fondamentale fût maintenue et que, ne regardant pas du même œil les constitutions faites à la diète de 1756, elle ne s'opposerait point aux efforts que le parti aujourd'hui dominant pourrait juger à propos de faire pour les révoquer.“ [1])

Vous aurez soin, monsieur, de donner à cette explication toute la clarté qui peut lui être nécessaire. Mais vous lui ôterez autant que possible toute solennité et vous préviendrez, autant qu'il dépendra de vous, qu'elle ne fasse de bruit. Je ne sais que trop bien, ce dernier point sera difficile à obtenir. Mais nous devons au moins faire ce que nous pouvons pour cet effet et si après cela nos soins se trouvent inutiles, si nos amis ou ceux qui, en certaines rencontres, se disent tels et qui doivent avoir compris depuis longtemps que le roi ne se brouillerait pas avec la Russie pour la défense de ces constitutions additionnelles, qui, bien que très sages, ne sont après tout pas essentielles à la liberté de la Suède, se plaignent du roi, vous n'avez qu'à leur dire que ce sont eux-mêmes, ou au moins l'un d'entre eux qui force sa maj. à la démarche qu'elle vient de vous prescrire et que par pure considération et amitié pour eux elle aurait été bien aise d'éviter. Je ne sais si ce mot sera une énigme pour eux mais je ne puis vous la résoudre par lettre, et, je le répète, je dois me réserver de vous l'expliquer quelque jour de vive voix.

Quant à tout le reste, je m'en remets à mes précédentes. Le roi s'en tient à ce qu'il m'a ordonné de vous mander et il attend avec impatience le dénouement et le succès de la scène qui va s'ouvrir entre les deux partis et

---

[1]) L'impératrice s'occupait encore de l'idée de faire lever les restrictions que les événements de 1756 avaient apportées au pouvoir royal, et le gouvernement danois, un peu à contre-cœur, se décida à la fin à s'y prêter. Mais bientôt la conduite de la reine Lovisa Ulrika fit revenir l'impératrice de cette idée, cfr Malmstrøm, V, 316—17, Fersen, III, 331, 333, et bien loin de vouloir augmenter le pouvoir royal en Suède, Catherine II ne chercha dans la suite que des moyens de rendre impossible tout changement dans la constitution existante, cfr Malmstrøm, V, 381, Ostens Gesandtskaber, 634—35.

qui décidera probablement de leur pouvoir pendant quelques années. Si nos amis succombent, j'aime à les appeler de ce nom, marquez-leur toute l'amitié que vous jugerez convenir. Mais s'ils triomphent, cachez votre joie; dans ce cas les Russes seront furieux, tout leur sera suspect, tout les irritera à l'excès, ils s'en prendront à tout le monde de leur revers, un mot, un geste leur paraîtra une violation de l'alliance. Votre sagesse nous épargnera, à vous et à nous, des plaintes et des reproches sans nombre.

## 279.

Dépêche à Mr le baron de Gleichen à Paris.

Copenhague 10 août 1765.

J'ai mis sous les yeux du roi toutes vos dépêches et nommément celles du 18 et du 21 du passé. Elles lui ont fait une vraie peine. Mais sa maj., après y avoir mûrement réfléchi, n'a pas jugé avoir à vous charger de quelque réponse aux propos peu justes et peu agréables qui vous ont été tenus.

Le champ des soupçons est vaste et les défiances, quand une fois on s'y livre, n'ont point de bornes. Elles sont le poison et, lorsqu'elles se répètent, le tombeau de l'amitié. On leur doit d'abord les explications et les assurances qu'elles semblent souhaiter et attendre. Mais lorsque ces explications et ces assurances ne tranquillisent pas, lorsqu'une des parties aggrave la première injure du soupçon par une plus forte encore, par celle de ne point ajouter foi à ce qu'on lui dit pour le dissiper, il ne reste rien à faire à l'autre que de s'en remettre au temps, qui dévoile tout et qui est le triomphe certain, quoique quelquefois tardif, de la vérité. Le soin de se justifier toujours ne va pas à un particulier et moins encore à un roi et ce ne sont point des commissions de cette nature que le vôtre vous donnera.

Vous vous en tiendrez donc, monsieur, à ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer par le commandement de sa maj. le 13 du passé. Vous continuerez de marquer à mr de Praslin tous les ménagements dus à sa personne et à sa

place et vous lui laisserez le loisir de revenir de ses préventions, sans chercher les occasions de les combattre. Ce ministre doit savoir déjà depuis longtemps que toutes ses plaintes contre la prétendue condition ajoutée par le roi à la résolution prise par sa maj. en faveur des sénateurs de Suède amis de la France n'avaient pour fondement qu'un malentendu du baron de Breteuil, et que sa maj. n'a pas hésité, aussitôt qu'elle s'en est aperçue et longtemps avant que vous m'en ayez écrit, de le lever, en s'expliquant très clairement comme cet ambassadeur l'avait souhaité.[1] Si cette expérience rend mons. de Praslin un peu plus circonspect et moins pressé une autre fois de juger défavorablement des sentiments du roi et d'en tirer des conséquences odieuses, sa maj. en sera très aise, mais si ce seigneur n'en aime pas moins à se nourrir de mécontentement, elle aura au moins la satisfaction de savoir qu'elle n'y a pas donné lieu et d'être très sûre qu'un jour la France et l'Europe conviendront que sa conduite à l'égard de la Suède, et nommément des sénateurs du royaume attaqués aujourd'hui par les ennemis de la France et envers le parti devenu celui de la reine de Suède, a été digne de ses principes et de sa constance. Je ne vous répèterai point ce que je vous ai dit à cet égard le 29 juin. Vous en avez déjà fait usage et je crois également inutile de répondre au reproche d'indifférence sur le sort de la Suède que mr de Praslin fait au roi. Vous savez en partie vous-même s'il est fondé et peut-être que, si les avis du roi avaient été écoutés à temps, les affaires de ce royaume ne seraient pas réduites aux termes où elles le sont. Mais ce que je dois vous observer, c'est que j'ignore pour ma part que ce concert entre les deux cours sur les intérêts du Nord dont mr de Praslin estime que la fin approche, ait jamais eu de commencement et ait jamais existé de la part de la France vis-à-vis de nous et que, si on revient vous parler des égards de sa maj. pour la Russie, vous ne vous en défendiez point. Sans doute que le roi en a, les cours de Vienne et de Versailles lui ont appris à en avoir pour une puissance qui pendant nombre d'années a été

[1] Ctr. no 277.

l'objet de leur complaisance illimitée, mais il ne voit pas que ces égards, pour lesquels il a des motifs qui ne sont point inconnus à la France et dont pour le repos du Nord ou, si elle pensait en amie, du Danemark elle devrait souhaiter sincèrement le succès, soient dans le cas d'exciter le déplaisir de cette couronne. Quel est le désavantage qui lui en revient? Le roi en remplit-il moins les devoirs de l'amitié la plus exacte envers elle? Jamais la France n'a eu un ami plus constant et qui lui ait été moins à charge que le roi. Il l'est encore et il continuera de l'être. Mais je vous avoue que l'amitié veut du retour et que ce n'est point par la froideur et par des soupçons continuels qu'elle peut être conservée.

**280.**

Dépêche à Mr Dreyer,
secrétaire de légation à St. Pétersbourg.

Copenhague 17 août 1765.
(Extrait).

Si le roi de Prusse s'oppose en secret à un accommodement final des différends qui ont divisé jusqu'ici la maison de Holstein,[1]) il faut que ce soit encore plus par un motif de jalousie contre la Russie et l'éclat du règne de l'impératrice que par mauvaise volonté contre le roi. Son intérêt naturel serait évidemment que cette partie des côtes de la Baltique fût tranquille et n'appartînt ni à la Russie ni à la Suède. Si donc il agit contre un accommodement qui terminerait toute inquiétude à cet égard, il ne peut y être excité que par des passions personnelles, qui ne sauraient guère être autres que celles que j'indique, ou par le désir d'avoir toujours à la main une pomme de discorde, qui puisse animer le Danemark contre la Russie, et un tison capable d'allumer un feu en Allemagne. J'abandonne au jugement de tout ce qu'il y a d'hommes sages et vertueux si des intrigues produites par de tels motifs mé-

---

[1]) Cfr Ostens Gesandtskaber, 571—72, 593.

ritent d'être favorisées. Je ne vous ferai point d'observations sur la conduite de ce prince envers le roi de Pologne. La cour de Varsovie aura soin de l'éclairer et tout ce qu'il y a à désirer à cet égard c'est qu'un ministre dont les vues sont aussi nobles que le sont celles de mr de Panin, ne soit pas trompé par l'artifice, la simulation et l'excès d'ambition caché sous des dehors séduisants.

## 281.

### Dépêche à Mr Dreyer à St. Pétersbourg.

Copenhague 31 août 1765.

(Extrait).

Si j'ai jamais reçu une lettre dont le contenu m'ait frappé et surpris, c'est celle que vous m'avez écrite le 7 de ce mois et qui m'est parvenue par estafette lundi au matin.[1]) Je me hâte d'y répondre et je l'aurais fait encore plus tôt si le temps qu'il me faut pour recevoir les ordres du roi et soumettre mes dépêches à son examen et à son approbation me l'avait rendu possible.

Les mauvais offices que des gens qui nous haïssent, sans que je les connaisse et sans que je sache pourquoi, aiment à nous rendre, ont réussi et la mauvaise humeur de la cour de Russie est, je le vois, parvenue à son comble. Je vous avoue que j'en suis vivement blessé. Mais ma juste sensibilité ne me permettra pas d'oublier la manière noble

---

[1]) Tout à coup les trois sénateurs suédois perdirent courage et se retirèrent volontairement du sénat, cfr Malmstrøm, V, 320, Tengberg, 37. Toute résistance étant ainsi devenue inutile, le comte de Bernstorff révoqua sans délai l'autorisation donnée à l'ambassadeur de France d'employer en leur faveur la somme accordée par no 275 et 277, mais il reçut pour réponse qu'elle avait déjà été dépensée. En même temps il apprit que le gouvernment russe connaissait le rôle que le Danemark avait joué dans cette occasion et le regardait comme une trahison. Le comte de Bernstorff crut d'abord à une perfidie de la part de la reine, mais on sut plus tard qu'un employé au ministère des affaires étrangères à Paris transmettait régulièrement des copies des dépêches importantes au gouvernement anglais, cfr Malmstrøm V, 266, II, 124. Cette affaire

et amicale dont, même au milieu de cet orage, notre ami[1]) en agit avec nous. Faites-lui en mes remercîments les plus vifs et les plus sincères et dites-lui que le roi lui en sait un gré que, quelque tournure que les affaires prennent, rien n'effacera jamais de sa mémoire. Il verra toujours qu'il a affectionné une cour qui mérite l'attachement d'un honnête homme.

Après avoir rempli ce devoir envers lui, je ne diffère plus un moment de vous dire que je sens qu'il est temps que je vous mette en état de vous expliquer une bonne fois avec lui et, par son moyen, avec tous ceux auxquels il est important de nous faire connaître. Si notre union, si l'union des deux cours doit subsister, il faut la mettre à l'abri des malentendus qui la troublent et des défiances qui l'étouffent, il faut que son existence et sa durée ne dépendent plus des rapports du premier venu ou des lettres de gens manifestement intéressés à nous brouiller.

D'abord je vous déclare de la part du roi et par ses ordres exprès que sa maj. désavoue tout ce qui se débite ou se raconte d'elle et de ses sentiments, ainsi que de ceux de ses ministres dans des correspondances anonymes ou étrangères. Mais les ambassadeurs de France auront beau s'écrire entre eux ce qu'ils voudront; ils auront beau me faire parler et tirer de mes discours prétendus telle conclusion qu'il leur plaira, sa maj. déclare qu'elle n'entrera jamais dans aucun éclaircissement à cet égard, mais qu'elle demande aux puissances ses amies de ne la juger que sur les discours tenus par ses ministres aux leurs, et plus encore sur ses actions. Il est très évident que si des lettres de ministres intéressés à nous faire parler et penser d'une manière désagréable à la Russie, intéressés à expliquer dans ce sens nos discours les plus innocents, intéressés enfin à faire valoir à leurs confrères et à leur parti leur prétendu crédit près du roi et de son ministère

---

faillit rompre complètement les bons rapports entre la Russie et le gouvernement danois jusqu'au point que celui-ci se demanda s'il ne devait pas suspendre le départ de mr d'Assebourg pour son nouveau poste. Néanmoins l'orage se calma peu à peu et l'affaire fut enfin aplanie, cfr Ostens Gesandtskaber, 638—39.

[1]) Mr C. de Saldern.

et surtout à le faire croire supérieur à celui de ceux qu'ils n'aiment pas et contre le crédit desquels ils combattent, si, dis-je, les rapports de ces messieurs doivent trouver créance et passer pour authentiques, il est certain que nous ne serons jamais bien avec la Russie et que nous passerons notre vie à nous soupçonner, puis à nous quereller et enfin à nous convaincre du peu de fonds de ces soupçons et de ces querelles. —

Mais je puis me dispenser d'aller plus loin et d'approfondir encore mieux l'affaire. Quand il serait vrai que le roi aurait accordé 25000 écus au salut de quelques personnes qu'il honorait de ses bontés, en quoi aurait-il manqué à l'alliance et à ses engagements? L'art III l'oblige à maintenir conjointement avec l'impératrice la constitution légale et les lois fondamentales de la Suède, c'est-à-dire, la forme du gouvernement de 1720, et à concerter avec elle les mesures à prendre entre les deux couronnes aux diètes futures pour empêcher que l'on ne déroge à cette constitution ni ne l'altère jamais en renversant l'équilibre que ces lois établissent entre les trois puissances ou Haupt-Stände de l'Etat. Cette obligation interdit-elle au roi d'être secourable à deux ou trois sénateurs attachés particulièrement à sa personne ou à sa couronne? Quoi, un article commun aux deux alliés donnerait à la Russie le droit de perdre les amis du roi et ôterait à sa maj. celui de les soustraire à leur perte? On exigerait de l'un des alliés de laisser tomber son crédit dans la nation en abandonnant ses adhérents pour que l'autre augmentât le sien en les persécutant. Où est-ce que cela se trouve stipulé? Quel traité a jamais contenu une prétention de cette nature? Et si jamais on en proposait un tel, croirait-on à Pétersbourg que le roi le signerait? Non, monsieur, ce n'est pas à des conditions si inégales que se font les alliances, ce n'est pas là ce qu'un des alliés peut prétendre de l'autre. Relisez, je vous prie, notre traité et son IIIième article secret dont il s'agit, y découvrez-vous rien de semblable? Le roi y promet, comme je viens de vous le dire, de se réunir à la Russie pour le rétablissement et le maintien des lois fondamentales et de la constitution de la Suède. C'est ce qu'il a fait et ce qu'il fera scrupuleusement. Il n'y a aucune affection qui l'en

empêchera et il sera le premier à porter ceux de la nation suédoise sur lesquels il a du pouvoir, à penser de même ou à les mettre hors du cas de s'y opposer. Mais il n'a pas perdu pour cela le droit de faire du bien à des gens qui lui ont marqué de l'attachement et qu'il voit malheureux ou sur le point de le devenir. Il n'a point fait mystère à mr de Panin de ses sentiments, surtout pour le baron de Scheffer. Mr d'Osten a eu ordre de parler en faveur de ce sénateur et mr de Panin, ne suivant d'abord que les mouvements de son cœur généreux, a témoigné vouloir l'épargner. Vous vous rappelez combien le roi l'a remercié de cette complaisance. De justes raisons, sans doute, ont fait changer mr de Panin de sentiments. Le roi ne le lui reproche pas. Il ne prétend pas que ce seigneur donne à son intercession au delà de ce qu'il juge convenir aux intérêts de sa souveraine. Mais aussi sa maj. ne voit-elle pas pourquoi elle serait censée manquer à la Russie en continuant de penser et d'agir comme elle l'a fait depuis douze ans pour un homme contre lequel la Russie ne lui a pas confié ses griefs et ne lui a pas dit qu'elle agirait. Si donc, ce que cependant je suis très éloigné de vous dire, il était vrai que le roi eût accordé quelque secours à mons. de Scheffer et à son compagnon d'infortune pour adoucir son sort ou le détourner, à quel titre la Russie s'en plaindrait-elle? Cet acte d'humanité aurait-il détruit les lois fondamentales de la Suède? Aurait-il même empêché l'impératrice de renverser le parti de la France? Et son triomphe aurait-il été moins beau si le roi y avait soustrait un homme pour lequel il avait demandé et était en droit de croire avoir obtenu son indulgence?

Je n'ai été que trop long sur cet article, monsieur, je le sens, mais il est difficile de s'arrêter lorsque l'on est vivement ému. Je tâcherai de finir en résumant tout ce que j'ai voulu vous dire.

Le roi ne redoute aucun reproche. Malgré toutes les sollicitations de la France et tous les souhaits du parti qui lui est attaché, malgré les appréhensions que l'on a été au moins aussi empressé à lui inspirer contre les desseins du parti russe qu'on l'est d'inspirer des soupçons à la cour de Russie contre lui, il défie la Suède entière de lui citer une

démarche qui fût contraire à ses engagements. Les sénateurs auxquels il prend intérêt, ont quitté leurs places sans résistance et le parti russe est vainqueur. Voilà ce que toute la terre voit. Le roi s'attendait à ce que la Russie serait contente, et qu'elle lui témoignerait une satisfaction qu'il ne se lassera pas de mériter toujours, et n'ayant plus rien à désirer pour des gens retirés de la scène, les seuls qu'il affectionnât, il était bien résolu à ne plus parler pour eux à mr de Panin. Il se promettait ainsi un contentement tranquille et réciproque. Mais si on continue de payer sa bonne foi de soupçons et de plaintes, s'il suffit pour tout brouiller d'une lettre interceptée, s'il n'en faut pas davantage pour que l'on songe, ainsi qu'il semble qu'on vous menace, à rompre la promesse donnée au sujet du mariage de la princesse et à oublier l'exécution de l'art II, si de si minces artifices et des efforts si médiocres de ceux qui souhaitent anéantir l'alliance entre les deux couronnes réussissent à l'anéantir en effet, alors il se verra, il faut que je l'avoue, déçu dans son attente et obligé de changer bien des idées et il ne reconnaîtra plus à ces procédés les lumières, la noblesse et l'équité des ministres auxquels il s'est fié et sur le caractère desquels il a fondé le système qui l'a déterminé à conclure l'alliance.

En voilà assez, monsieur, et peut-être trop. Je crois vous avoir marqué de quoi calmer toute inquiétude véritable et sincère, mais je n'ai point de moyens contre les appréhensions simulées. Si à l'arrivée de cette lettre la mauvaise humeur dure encore, si notre ami résiste à toutes les vérités que je vous charge de lui dire, avertissez-m'en promptement. Alors il n'en faut pas douter, on n'a voulu qu'avoir un prétexte pour rompre et ce prétexte ne manque jamais. J'en serais au désespoir mais plus j'en serais touché et plus il importe d'en être instruit sans délai.

## 282.

### Instruction pour Mr d'Assebourg comme ministre du Roi à St. Pétersbourg.[1])

Copenhague 5 septbr 1765.

(Extrait.)

— L'impératrice a beaucoup de lumières et de capacité, son âme est haute et élevée, je la crois incapable de mettre de la mauvaise foi dans ses procédés et elle cherche sérieusement à faire le bien de son empire. Mais elle est entêtée de sa puissance et avide de gloire et de domination. Elle veut régner sur ses voisins et gouverner le Nord. La moindre différence de sentiments avec les siens, la moindre résistance à ses volontés l'étonne et l'impatiente et elle croit qu'on lui manque au moment qu'on ne lui applaudit pas. Mr de Panin, le plus sage et le plus désintéressé de tous les ministres que l'Europe ait jamais connus à la Russie, adoucit quelquefois la fierté de ce caractère mais ne le change pas, prévenu comme il l'est lui-même sur la prééminence de sa nation et sur l'autorité qui lui est dûe, et naturellement enclin à trouver très justes les mesures dont il est souvent l'auteur et toujours l'organe. Il est donc très difficile à un roi justement jaloux de sa dignité d'en conserver le plus précieux joyau, l'indépendance, en même temps que l'amitié de la Russie, et vous n'aurez point d'ennemi à combattre que vous vaincrez plus difficilement que cette idée, qui n'abandonne jamais l'impératrice et rarement son ministre, que leurs affections et leurs haines sont faites pour servir de règle à celles de leurs amis. Le roi ne se trompe pas sur le système de cette princesse, il voit clairement qu'elle veut laisser à la Pologne et à la Suède leurs lois et leurs rois mais assujettis à son pouvoir et régnant sous sa protection, qu'elle se propose

[1]) Mr d'Assebourg resta à St. Pétersbourg comme ministre de Danemark jusqu'au 4/12 1767, lorsqu'il fut remplacé par le comte de Scheel. Mr d'Osten, en quittant St. Pétersbourg, alla à Naples comme ministre. Sur sa position personnelle pendant sa seconde mission en Russie, voir Ostens Gesandtskaber, 655—62.

d'influer sur le reste de l'Europe par son crédit supérieur dans le Nord, qu'elle aime d'inclination l'Angleterre et par politique le roi de Prusse, dont les complaisances flattent sa fierté et sont autant de trophées de sa grandeur, qu'elle est jalouse de l'impératrice-reine et pense à son égard comme on pense à l'égard de ceux qu'on sait avoir offensés, qu'elle hait la France et se soucie peu de l'Allemagne et du reste de l'Europe. Il voit qu'elle a conçu le dessein de former dans la maison de Holstein un pacte de famille analogue à celui que la maison de Bourbon a conclu, et destiné à lui servir de contre-poids et de balance, et il trouve dans ce plan des parties qu'il approuve, d'autres qu'il peut laisser faire, d'autres enfin dont la réussite lui importe, mais il en trouve aussi auxquelles il ne saurait coopérer et il ne peut surtout, je le répète, qu'établir pour base de toutes ses résolutions et de toutes ses démarches que tant que l'échange du Holstein ne sera pas fait, tant que les divisions de sa maison ne seront pas radicalement et irrévocablement éteintes par cet échange, il ne saurait assez compter sur la constance de l'amitié de la Russie et sur la conformité de ses intérêts avec ceux de l'empire ou plutôt avec ceux de ses souverains, pour pouvoir entrer entièrement dans ses vues et pour se permettre de travailler véritablement à l'augmentation de son pouvoir et de son influence. Ce raisonnement est simple, monsieur, mais il est fondé et tout ce qui me reste à vous dire, n'en sera que la conséquence.[1])

---

[1]) L'instruction s'occupe dans deux apostilles de la question du mariage de la princesse Sophie Magdalène et de celle des dissidents en Pologne et de la ville de Danzic. En passant par la Prusse occidentale, mr d'Assebourg devait déconseiller le baron de Goltz, chef des dissidents dans cette province, de son projet de former une confédération générale entre les protestants et les Grecs.

**283.**

## Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 14 septbre 1765.

(Extrait.)

Quelque immuablement que le roi persiste dans la résolution que je vous ai communiquée dans mes précédentes, et quelque invariable que soit sa volonté de faire décider l'affaire du mariage au hasard de tout ce qui pourrait en arriver, sa maj., qui aime écouter ses amis et déférer à leur avis, ne refusera pas à ceux de mrs de Breteuil et de Scheffer le délai qu'ils lui demandent et lui conseillent.[1]) Elle ajoutera, s'il le faut, encore quatre ou six semaines au premier terme qu'elle vous avait fixé, pourvu qu'elle ne soit pas la dupe de cette déférence et qu'il lui reste le temps de finir cette affaire avant la clôture de la diète ordinairement précipitée, comme vous savez, lorsque, les animosités particulières assouvies, il ne s'agit plus que de l'intérêt de l'Etat. Voilà, monsieur, ce que vous voudrez bien dire aux deux seigneurs que je vous ai nommés et vous ajouterez qu'en vous permettant de faire cette déclaration, le roi vous avait réitéré l'ordre de veiller avec la plus grande attention à la marche de la diète et de faire proposer l'affaire du mariage, n'importe par qui, si ses amis lui refusaient cet office au moment que vous vous apercevrez que cette assemblée tire vers la fin.

---

[1]) Dans la dépêche du 24 août le comte de Bernstorff écrit: „sa maj. juge du but de ces trois ministres" (mrs de Breteuil, de Scheffer et de Hermansson) „que quoiqu'ils désirent dans le fond de leur cœur la conclusion du mariage, et sentent très bien que l'honneur, la probité et leur propre intérêt exigent qu'il s'achève, ils voudraient bien cependant qu'il restât incertain et reculé, pour servir également de lien qui attachât le roi à leur cause, et de ressort pour ménager ou animer les passions de la reine de Suède et enfin pour leur fournir à eux-mêmes un moyen juste et agréable à la nation de demander la convocation d'une nouvelle diète au moment qu'ils seraient dans le cas d'espérer qu'elle pourrait relever leur parti." Mais le roi voulait que l'affaire fût résolue pendant cette diète, „il en préfère la rupture, si la Suède veut s'exposer à la honte et aux conséquences d'une telle violation de la foi donnée."

Mais après leur avoir donné cette nouvelle preuve de la confiance du roi, vous leur direz sous le sceau du plus profond secret qu'il est arrivé ici de Stockholm des lettres d'un ministre étranger à un de ses amis et confrères résidant ici, par lesquelles j'ai vu avec un regret mortel que notre secret était trahi et que le parti opposé savait ce que le roi avait fait pour les trois sénateurs, avec une exactitude et dans un détail qui ne laissaient aucune ombre de doute qu'il n'en fût informé de source. Ne leur cachez pas ma surprise et ma douleur, mais dites-leur que j'exige d'eux de n'en point faire de bruit parce que ce bruit ne ferait plus qu'aigrir la plaie sans la guérir. Dites-leur que je les estime trop pour les soupçonner un moment d'avoir occasionné volontairement cette infidélité et pour ne pas rendre justice à leur vertu, incapable de les abandonner; mais ayant seuls eu part au secret du roi aujourd'hui révélé, je les prie de mettre la main sur la conscience et d'examiner si un attachement fatal ne les aurait pas engagés à le communiquer à quelque prétendu ami ou amie qui se serait hâté d'en faire ce perfide usage. Je les révère trop pour les presser sur une aventure qui sans doute percera leurs cœurs comme elle perce le mien, et je suis ému en me représentant combien ils seront touchés en pensant que telle est la récompense que le roi reçoit de sa confiance et de son amitié; mais je ne puis m'empêcher de leur dire que ce coup cruel met fin à toutes choses, et que je ne vois plus aucun moyen de rendre utile une liaison dont par un malheur extrême la sûreté est bannie, quoique l'estime ne le soit pas.

**284.**

Dépêche à Mr Dreyer à St. Pétersbourg.

Copenhague 21 septbre 1765.

Après tout ce que je vous ai dit, monsieur, dans mes lettres du 31 août et 14 de ce mois, je ne pensais pas avoir à reprendre dès aujourd'hui la plume, mais son exc. mr de Korff m'ayant communiqué ce que son exc. mr de

Panin lui marque du déplaisir et de la défiance conçus contre nous et de leurs causes, je n'hésite pas un moment de vous mettre encore une fois en état d'exposer à ce ministre, que mon cœur révère, les sentiments avec lesquels j'ai appris les siens et de les lui exposer avec cette sincérité et cette franchise qui conviennent à la probité et à un homme qui sait ne mériter ni soupçons ni reproches. Je serai obligé de répéter tout ce que je vous ai dit précédemment et surtout le 31 août, mais je vous le répèterai le plus succinctement qu'il me sera possible et je ne ferai parler dans cette lettre que les faits et le cœur.

Je demande d'abord préliminairement à la justice de mons. de Panin de ne point juger des principes de mon roi et de sa conduite par ce que des ministres de cours étrangères en disent ou en écrivent. Ces messieurs, souvent intéressés à brouiller nos cours, toujours empressés à faire valoir leur pénétration ou leur savoir-faire, vous prêtent à leur bon plaisir des propos et des vues, et il m'est absolument impossible de prévoir et de parer les traits de leur imagination et peut-être de leur politique. Je dois répondre et je répondrai de tout ce que je dis et de tout ce que j'écris moi-même, ainsi que de tous les discours et de toutes les démarches des ministres de mon maître, employés aux cours étrangères, conformes aux volontés de sa maj. que par son commandement je leur aurai expliquées, j'avouerai et je rendrai raison de tout ce que les ministres des puissances avec lesquelles nous avons traité auront entendu de nous, mais je ne puis en faire autant vis-à-vis des rapports de troisième main, ni à l'égard des lettres, quand elles seraient même interceptées, écrites par des gens qui n'ont point eu de part à la négociation et auxquels j'aurai peut-être été dans le cas de cacher précisement ce qu'ils prétendent savoir. Tous mes devoirs seraient absorbés par la seule occupation de me défendre contre des délateurs ou des nonvellistes. Mr de Panin est trop équitable pour le vouloir et dès lors il me permettra de ne répliquer à tout l'article fourni par les ambassadeurs de France ou occasionné par leurs correspondances que par un désaveu formel. Jamais, je prie ce seigneur de le croire sur ma parole, que je n'ai point encore ni hasardée ni violée de ma vie, jamais

nous n'avons été coupables de la frivole et injuste vanité de nous attribuer d'avoir mis de la finesse dans notre alliance, dont personne ne sait mieux que ce ministre lui-même que nous avons accepté et non pas fourni les articles importants et à la rédaction de laquelle nous n'avons par conséquent pas pu mettre de l'art, quand même nous l'aurions voulu. Je déclare absolument fausses toutes les paroles que l'on nous prête sur ce point.

Après cette demande qui, j'ose le croire avec confiance, ne me sera pas refusée et après cette déclaration préliminaire, j'en viens à l'accusation même, à celle d'avoir manqué à nos engagements. Ne cachez pas à mons. de Panin la profonde douleur avec laquelle je vois la créance qu'il lui donne, et dites-lui que, rempli de vénération, d'estime et de confiance pour lui dans le moment même qu'il m'afflige, je ne veux point d'autre juge que lui-même, mais j'attends que pour prix de ces sentiments il voudra bien non pas adopter mais examiner et peser les reproches que l'on nous fait et les faits que l'on nous attribue.

Le troisième des articles secrets de l'alliance nous prescrit de nous entendre et de nous unir pour le maintien de la constitution fondamentale de la Suède et pour le rétablissement d'un équilibre de pouvoir entre les différents ordres de l'Etat, capable de prévenir désormais les abus qui avaient été faits de ce pouvoir par le passé. Voilà l'obligation. Je demande en quoi nous l'avons violée, en quoi nous avons manqué à cette promesse? Mr de Panin sait que l'alliance n'a été signée que le onze de mars et par conséquence deux mois après l'ouverture de la diète, et qui est-ce qui sait mieux que lui qu'il n'était plus temps alors de prendre des mesures pour la conduite de l'assemblée; il se rappellera que nous le lui avons représenté d'abord et qu'il en a si bien senti la vérité que mons. d'Ostermann n'a rien concerté avec le ministre du roi et qu'il lui a au contraire caché jusqu'à ce moment toutes ses opérations. Nous ne pouvions donc pas agir dans cette diète et il ne nous restait que de nous tenir tranquilles et de ne point contrarier les mesures des ministres russes, parti toujours difficile à prendre pour une cour qui ne craint point de faire ses affaires et qui n'aime pas à être insignifiante dans un

royaume voisin, mais qui l'était particulièrement dans une crise décisive où un parti longtemps opprimé travaillait avec succès à détourner et à écraser à son tour celui qui pendant 27 ans avait gouverné les affaires. Cependant nous l'avons pris et nous y avons été fidèles, nous avons résisté à toutes les sollicitations des adhérents de la France, nous avons rejeté toutes les appréhensions que l'on a cherché à nous faire naître des desseins de la Russie, nous n'avons écouté que notre confiance en elle, et je défie toute la Suède de produire un homme que le ministre du roi a détourné de son attachement pour cet empire ou animé à s'opposer à son système. Nous avons vu poursuivre et abattre des gens depuis de longues années attachés à la personne du roi et à sa couronne et, obligés de préférer dans cette rencontre fort sensible au cœur de sa maj. le bien du Nord au bonheur de quelques particuliers, nous nous sommes contentés d'intercéder inutilement pour eux près de l'impératrice et, si enfin dans l'excès de leur détresse le roi, qui si souvent les avait assurés de sa bienveillance et de sa protection, leur a accordé quelque soulagement, quelque moyen, non de résister au pouvoir qui les terrassait, non de balancer les succès d'un parti triomphant, mais de diminuer leurs propres dangers, que mons. de Panin sait bien être grands pour tout Suédois qui succombe au ressentiment et à la haine de ses compatriotes, si, dis-je, le roi a accordé quelque gratification dans de tels moments à deux ou trois de ses amis, acte d'humanité que je ne veux pas cacher plus long temps à ce ministre quoique je vous avoue ne pas connaître l'obligation d'en convenir, peut-on lui en faire un reproche? Par l'alliance le roi s'est ôté à lui-même la liberté de travailler contre les vues de l'impératrice exprimées dans l'art III secret, il s'est interdit des mesures opposées non-seulement aux paroles mais encore au sens de cet article. Mais s'est-il privé de la faculté de faire du bien à ceux qu'il a honorés de son affection autrefois et qui n'ont pas mérité vis-à-vis de lui de la perdre, de leur faire du bien comme à des particuliers? Distinction que je vous prie de remarquer et que le roi a exactement observée. S'il avait pensé à les soutenir comme chefs de parti et comme sénateurs, s'il avait eu d'autre vue

que celle de les consoler et de ne pas mériter le blâme d'avoir entièrement oublié dans l'infortune des gens qu'il avait aimés dans leur prospérité, ne leur aurait-il accordé que 25,000 écus, leur aurait-il permis de céder sans résistance à la volonté de l'impératrice? Le roi a-t-il fait une seule action dans son règne qui autorise qui que ce soit dans l'univers à croire qu'il calcule si mal et employe de si faibles moyens pour opérer de grandes choses? Je rougirais de m'étendre davantage sur des vérités de cette évidence. A tous les soupçons qu'on forme contre nous, à toutes les conséquences que l'on se plaît à tirer d'un acte généreux, je n'oppose que la somme que l'on nous reproche et son effet. Si l'on peut découvrir dans 25,000 écus accordés à des hommes qui ont rendu les armes, le dessein de contrarier les vues de la Russie, si l'on peut y trouver autre chose que la bienfaisance d'un prince qui sait combiner ce qu'il doit à ses alliances et au bien de ses peuples avec ce qu'il aime rendre à l'humanité, je brûlerai ces papiers et je ne raisonnerai plus.

Il est vrai que mons. de Schack n'a pas confié cette libéralité de sa maj. à mr le comte d'Ostermann; mais, outre qu'à mon très grand regret la confiance n'est pas encore, je ne déciderai pas par la faute de qui, aussi établie que je le désirerais entre les deux ministres, je ne vois pas à quel titre et par quel motif il aurait dû lui révéler un fait de cette nature dont il ne pouvait lui faire part sans mortifier à l'excès ceux mêmes qu'il s'agissait de consoler. Que le cœur généreux et vertueux de mr de Panin juge s'il aurait été digne du roi de mêler une si grande amertume à son bienfait.

On prétend encore que cette gratification a été employée pour gagner l'ordre des prêtres. C'est sur quoi je ne puis rien dire. Le roi l'ignore absolument. La précaution qu'il a prise était de ne l'accorder que sous la condition expresse qu'elle serait consacrée uniquement à sauver mrs d'Ekeblad, de Scheffer et de Hamilton, sans pouvoir être appliquée à aucun autre usage. Si ces sénateurs se sont écartés de cette loi imposée, ils en sont punis par la perte de leur argent, mais ce que sa maj. sait, c'est, je le répète, que la médiocrité de la somme les mettait hors

d'état d'en abuser. J'en appelle à l'évènement, quel ordre a été plus constant dans ses affections et plus fidèle à la Russie que celui que l'on veut que l'argent du roi ait corrompu?

Ja pense en avoir assez dit. Il est temps que mr de Panin juge. Qu'il consulte ses lumières, qu'il consulte son cœur vertueux si nous avons mérité ses reproches et ses soupçons. Que lui, qui connaît si parfaitement la Suède et qui depuis tant d'années a été l'observateur éclairé de nos principes et de nos mesures, suivies même dans les conjonctures les plus séduisantes et au milieu des agitations de l'Europe entière, décide de la vérité des sentiments que l'on nous prête et s'il est équitable de nous les supposer, lorsque tous les événements parlent pour nous; qu'il nous marque en quoi nous nous sommes écartés de l'esprit de notre alliance et nous indique les traces de cette duplicité dont on ose nous taxer; qu'il déclare si un acte d'humanité, dont je suis sûr qu'il trouve les motifs dans son propre cœur, qui n'a produit et par sa nature n'a pu produire aucun mal, qui par conséquent est totalement étranger à la politique et n'appartient point à l'alliance ni à ses lois, devrait attirer au ministère du prince qui l'a fait la froideur amère et les reproches que nous venons d'essuyer; qu'il fixe et détermine le mal arrivé par cet acte à la Russie ou à la Suède et pour la réparation duquel on nous demande 50,000 écus,[1]) somme que mon roi ne plaindra jamais et qu'il doublera avec plaisir, s'il le faut, lorsqu'il s'agira de faire plaisir ou de rendre des services essentiels à une princesse alliée, telle que l'impératrice, mais dont je n'aurai jamais le cœur de lui proposer l'emploi lorsqu'on la lui demandera à un tel titre. Qu'il prononce enfin si nous devions nous attendre à ce traitement de la part d'une princesse dont nous avons préféré et dont nous préférons encore l'amitié à celle du reste de l'Europe! Je lui ai exposé ce

---

[1]) Le cabinet russe avait demandé à titre de réparation que le Danemark payât au profit des „intérêts communs" dans la diète le double de la somme accordée à la défense des trois sénateurs. Le comte de Bernstorff ne se refusa pas à assister par de l'argent une politique à laquelle il avait adhéré, mais il ne voulait pas avoir l'air de payer une amende. Cfr. no 290.

que je sens et ce que je pense; qu'il juge combien mon cœur doit être vivement blessé, je m'en rapporte à lui.

Nos torts me sont inconnus. Si nous en avons, je les apprendrai de lui et je ne les défendrai point; mais s'ils n'existent pas, si, fidèles à l'alliance, nous n'avons, comme j'en suis convaincu et comme je sais que c'a été l'intention constante du roi et de son ministère, point donné lieu à la froideur et à la défiance, je m'attends que le ministre équitable auquel je m'adresse ne permettra plus qu'elles troublent une liaison dont il est l'auteur et anéantissent des vues dont l'exécution ferait sa gloire et le bonheur du Nord; je m'attends qu'il me rendra, personnellement à moi, une confiance dont j'ai besoin pour les opérations que l'alliance nous rend communes et que je regarde comme un honneur et une récompense de mes sentiments et de mes travaux.

Dites-lui que j'y aspire ainsi qu'à son estime, que je le révère non-seulement pour ses lumières, dont il a donné des preuves si avantageuses pour sa patrie pendant le cours de son heureux et brillant ministère, mais encore pour les qualités de son cœur, dont son ami et le mien, mr d'Assebourg, m'a fait plus d'une fois un si beau tableau. Dites-lui que c'est sur lui, sur sa sagesse et ses vertus que je fonde l'espérance d'une union véritable et sincère entre nos souverains et du bien qu'elle produira, et que, sans cette haute opinion que j'ai de son caractère, j'aurais bien hésité avant que d'opiner lorsqu'il a plu au roi de demander mon avis pour la conclusion d'une alliance dont, vu la supériorité du pouvoir de la Russie, je connais très bien les inconvénients en cas que cette redoutable puisssance voulût en faire un injuste usage. Ajoutez que je lui réitère dans ce moment, au nom de mon maître et de tout son ministère, l'assurance de l'intention la plus sincère et la plus immuable de remplir exactement l'alliance, ses articles et leur esprit, et de la volonté la plus décidée à faciliter, autant que le roi le pourra, les vues salutaires de sa maj. impér. pour le système, le repos et l'union du Nord; mais ne lui dissimulez pas que toutes ces assurances, toutes ces intentions, quelque fermes qu'elles soient, s'évanouiront et n'aboutiront à rien, s'il n'y a point de réciprocité et si les soupçons, poison de

l'amitié, trouvent le moyen d'élever un nuage entre lui et moi. Je ne demande point de confiance aveugle, rien ne serait plus déraisonnable, je ne souhaite que de la voir éclairer toutes nos actions. Mais ce que je désire et ce que j'ose me promettre de lui, c'est qu'il ne nous jugera que sur des vérités et ne nous condamnera dans aucune rencontre qu'après m'avoir entendu. Une alliance, une liaison qui a un but n'est rien sans la confiance, et la nôtre ne vaut ni ses soins ni les miens si cette âme de toute union ne peut être rétablie. Nous faisons et nous ferons avec empressement pour la fonder et l'affermir ce qui dépend de nous. C'est pour cet effet, c'est pour lui dévoiler le fond de nos sentiments, pour en être l'interprète et le garant que mr d'Assebourg, l'homme du monde qui lui est le plus véritablement attaché, négligeant sa santé et excédant peut-être ses forces va le trouver; c'est dans cette seule vue que j'ai pu me résoudre à proposer un si long voyage à mon intime ami. Il n'est pas dans notre pouvoir de faire davantage et de lui prouver mieux quel cas nous faisons de son amitié et combien nous désirons l'acquérir. Si nous l'obtenons, nous nous féliciterons de nos peines et des efforts que nous avons faits; s'il nous la refuse, nous aurons au moins la consolation de lui avoir prouvé combien nous lui rendons justice et de n'avoir pas manqué par notre faute ou notre négligence un bien dont nous connaissons le prix.

**285.**

Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 26 octobre 1765.

(Extrait).

— Vous saisirez la première conférence avec le comte de Lœwenhjelm pour faire entendre à ce sénateur, non pas formellement ni au nom du roi mais comme par une effusion de cœur et par l'effet d'un zèle très naturel et très convenable à un ministre qui, comme vous, ne désire que le maintien d'une intelligence étroite entre les deux cours: „que vous ne pouvez pas refuser à vos sentiments pour les

deux familles royales de lui rappeler que, mgr. le prince royal de Suède et madame la princesse Sophie Magdalène étant parvenus aujourd'hui à l'âge où il convient que leur union depuis si longtemps arrêtée entre leurs augustes parents et depuis tant d'années applaudie par les deux nations soit achevée, il serait très important de ne plus différer la perfection de cette affaire si essentielle au bien commun des deux royaumes et que vous serez en particulier très flatté de voir que lui, le comte de Lœwenhjelm, fasse de cette union un des premiers soins d'un ministère que vous espérez devoir être glorieux pour lui, utile à la Suède et avantageux à la conservation de l'amitié la plus intime entre les deux cours ainsi qu'à celle du repos de tout le Nord.[1])

### 286.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 26 octbre 1765.

(Extrait.)

Quelque désir que j'aie eu et quelque soin que j'aie pris de vous expliquer dans la dépêche précédente les volontés du roi avec clarté et avec une précision qui pût diminuer une partie des embarras inséparables de leur exécution, je crains bien n'y avoir pas réussi autant que je le souhaiterais. Le cas est trop compliqué et la situation trop difficile. Le roi veut faire réussir une affaire que la reine de Suède, malheureusement plus roi que le roi son époux, abhorre; il lui faut pour y parvenir, la pluralité dans une nation déchirée par deux factions, furieuses l'une contre l'autre, que la haine seule anime et gouverne et dont les membres approuvent et condamnent, souhaitent ou rejettent ce qu'on leur propose, non selon leurs propres sentiments ou intérêts

---

[1]) Les délais successifs accordés sur la demande du parti des chapeaux étant enfin expirés sans avoir amené aucun résultat, l'ordre fut donné par cette dépêche à Mr de Schack d'agir et de porter l'affaire devant le comité secret par l'organe d'un bonnet. La démarche auprès du nouveau président de la chancellerie fut bien accueillie et mr de Lœwenhjelm promit son assistance.

mais selon l'opinion qu'ils ont de la peine qu'en se déclarant ils feront à leurs adversaires; il lui faut conduire cette pluralité à préférer le bien de l'Etat et l'observation des engagements, dont communément elle se soucie peu, au plaisir qui lui est suprême, d'enlever à ses ennemis l'appui de la princesse sur laquelle ils comptent et qui de son côté paraît prête à changer comme on le désire, à sacrifier toute affection, tout système, toute vue, pourvu que dans cette rencontre elle soit dispensée de tenir sa parole. Peu de négociations ont été, je crois, jamais soumises à tant de difficultés et à tant de risques.

Encore s'il ne s'agissait que de s'unir à un parti et de rompre avec l'autre; l'affaire aurait alors sans doute ses dangers, on pourrait succomber avec ce parti, mais il n'y aurait après tout qu'à suivre les routes battues et qu'à employer les moyens ordinaires, d'abord de bien choisir et puis de bien soutenir celui que l'on aurait choisi. Mais ce n'est pas cela. Aucun des partis n'est sûr encore. Auquel le roi se fiera-t-il? En faveur duquel rompra-t-il avec l'autre? Préfèrera-t-il celui qui tient actuellement avec la reine, ou celui qui proteste contre cette princesse? Sa maj. comptera-t-elle sur ceux qui immolent actuellement les sentiments de leur cœur à son ennemie, ou sur ceux qui ne demandent pas mieux que de les lui immoler? Auquel des deux accordera-t-elle l'avantage de pouvoir l'abandonner?

Il faut donc, évitant ou reculant au moins un choix qui n'est pas encore mûr, user pour ce premier début de tous les deux et, autant qu'il se peut, ne dépendre d'aucun; il faut tourner en remède le venin de l'un et de l'autre; il faut, sans suivre les factions dans leurs sentiers tortueux, se frayer une route droite et saisir pour avancer les moments où ceux qui s'en sont écartés sont contraints par la position du but de la retrouver; il faut profiter autant qu'il se pourra de l'avantage que la justice et la raison ont souvent sur l'iniquité et qui est réellement plus grand qu'on ne l'imagine. Le plan est très difficile et fort hasardé, il pourra très bien manquer, mais le roi n'en voit point qui soit plus digne de lui. —

## 287.

### Dépêche à Mr de Cheusses à la Haye.

Copenhague 16 novbre 1765.

(Extrait).

— Il m'est revenu d'assez bonne part que l'on compte à Berlin que le prince d'Orange épousera la princesse de Prusse et que l'on y tient l'affaire déjà fort avancée. Si cela est, ce sera une forte preuve du pouvoir que conserve dans ce pays là le parti prussien, puisque rien ne paraît d'ailleurs plus opposé aux maximes et aux intérêts de la république que d'allier le stadthouder avec un prince voisin si puissant et si entreprenant, et dans la maison de l'univers dont les principes sont les plus despotiques et les moins religieux. Quant à nous il ne nous reste que d'attendre ce à quoi on se résoudra. Mais je ne dois pas dissimuler à votre exc. qu'il n'y aura peut-être pas beaucoup de temps à perdre, et que j'ai lieu de croire qu'il se présentera bientôt un autre parti assez convenable pour notre princesse. Il y a déjà quelque temps que nous le voyons venir, mais comme nous aimerons toujours mieux le prince d'Orange nous faisons semblant de ne pas entendre ces avances.[1])

Je ne dis pas ceci à votre exc. pour l'engager à faire de nouvelles démarches, ce n'est pas mon intention. Je ne crois pas qu'une affaire de cette nature réussisse à force de la presser, et je suis très persuadé qu'on ne saurait mieux faire que de la remettre entièrement à la sagesse de votre exc. C'est uniquement pour sa propre information que je la lui confie et elle voudra bien n'en faire usage que pour elle-même.

---

[1]) Le ministère désirait que la fille cadette de Frederik V épousât le prince d'Orange, mais la tentative échoua et on dut se contenter de la voir augmenter les liens de parenté qui unissaient déjà la maison danoise à la famille de Hesse-Cassel. Cfr N. Hist. Tidsskr., IV, 563—64.

## 288.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 23 novbre 1765.

(Extrait.)

-- Sa maj. pense sur ces propositions comme vous et elle trouve si contraire à la nature de la chose, à son honneur et à ses intérêts de leur accorder la moindre attention, que non-seulement elle désire que vous répliquiez toujours avec la même fermeté et la même vigueur à toutes les ouvertures que l'on pourrait vouloir continuer de vous faire dans ce goût, mais qu'elle vous ordonne de déclarer, si jamais on voulait vous parler ministériellement dans le même sens: „que le roi, après avoir donné sa parole à sa maj. suédoise pour l'union de leurs augustes enfants, regarde cet engagement comme irrévocable et ne se permet pas de douter qu'il ne soit envisagé de même par ce monarque, et que, comme lui préfère mgr. le prince royal de Suède à tous les princes de la terre qui pourraient vouloir épouser mad. la princesse, il compte, toutes choses étant égales dans cette union si sagement concertée et si heureusement assortie, sur le retour que ces sentiments méritent. En conséquence il vous a enjoint de lui rendre compte, aussitôt que vous pourrez en être instruit, du temps auquel sa maj. suédoise souhaite que ces engagements soient remplis, mais que sa maj. vous a en même temps donné à connaître si sérieusement qu'elle n'entend point que cette affaire, depuis longtemps arrêtée et réglée, devienne l'objet ou l'occasion d'une nouvelle négociation, qu'elle vous a défendu non-seulement d'écouter mais même de prendre ad referendum des propositions ou conditions quelconques que l'on voudrait y ajouter, défense positive à laquelle vous ne pourriez contrevenir et qui vous mettrait hors d'état de vous prêter, ne fût-ce que pour un moment, à des discours de cette espèce."

## 289.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 3 décembre 1765.

Vos dépêches du 26 du passé viennent d'être déchiffrées et je me suis hâté de demander les ordres du roi sur les insinuations de mr d'Olthoff[1]), dont vous me faites l'honneur de me parler dans votre lettre no 2.

Sa maj. voit avec douleur que mr de Lœwenhjelm fait ainsi lui-même, quoiqu'il se serve de l'entremise d'autrui, des tentatives qui ne sont pas justes et qu'elle ne peut accorder. Il est aisé sans doute de lâcher des paroles qui, n'ayant point de sens déterminé, ne contenant point de promesses positives et n'étant point faites au ministère, peuvent être révoquées ou rendues inutiles sous mille prétextes; mais, comme ces paroles ne sont demandées que pour en faire tôt ou tard usage, il n'est point de la dignité du roi de vous autoriser à les proférer et à donner par ce moyen des armes, il est vrai, peu dangereuses à ceux qui comptent s'en servir pour former quelque jour des prétentions contre lui. Sa maj. a promis de la manière la plus solennelle au chapitre de Lübeck de le maintenir dans le droit d'une libre élection, et ainsi elle n'a aucun dessein d'empêcher que l'évêché ne tombe un jour après mgr. le prince Frédéric en partage à un prince descendant du prince évêque d'aujourd'hui, si les voix libres du chapitre le lui défèrent. Il aime assez les princes de son sang pour leur faire sentir à tous les effets de son affection aussitôt que, cessant d'agir envers lui non-seulement comme des étrangers mais aussi comme des ennemis implacables, ils se rendront dignes de cette affection en adoptant eux-mêmes des sentiments dignes du sang qui coule dans leurs veines et conformes à ce que des princes puînés doivent aux chefs de leurs maisons. Les paroles proposées de mr Olthoff ne contiennent donc rien qui soit opposé aux principes et aux intentions

---

[1]) Mr v. Olthoff, dont le comte de Lœwenhjelm se servit pour faire ces insinuations, était diplomate au service de la Suède et avait négocié la paix de Hambourg en 1762.

de sa maj., mais, je le répète, ce n'est pas le moment ni l'occasion où elle puisse consentir à vous charger de les employer. Mad. la princesse a été promise à mr le prince royal de Suède sans toutes ces conditions et assurances, c'est aussi sans elles que son mariage doit se consommer et, malgré la juste et extrême tendresse du roi pour cette princesse digne de tout son amour, sa maj ne compte pas lui assigner une autre dot que celle que les usages de sa maison royale attribuent aux princesses filles du roi, ni lui donner en mariage ou pour faire accepter sa main des espérances dont la postérité du prince Auguste[1]) pourrait et voudrait abuser contre sa maison royale. Vous sentirez très bien, monsieur, que sa maj. ne se départira point de cette résolution et, comme vous aurez reçu depuis le départ de votre lettre la mienne du 23 du passé, vous aurez prévu ce que j'ai ordre de vous dire aujourd'hui.

Ne le dissimulez pas, monsieur, à ceux auxquels vous serez dans le cas de parler sur une idée si peu attendue. Le roi de Suède n'a aucun droit de mettre de nouvelles conditions à une affaire déjà conclue. Il n'est rien arrivé, depuis que leurs alt. royales ont été fiancées, qui autorise ce monarque à un tel procédé, et le roi notre maître est trop délicat sur l'honneur pour se permettre la moindre démarche qui puisse faire croire qu'il pense plus recevoir que donner par cette union. Rien n'est plus sensible à son cœur que ce qui pourrait donner lieu à une telle erreur.

Je vous avoue que je suis très touché de ce que les mieux intentionnés pour l'affaire lui donnent eux-mêmes cette tournure. Mais je me flatte qu'ils en reviendront et je suis bien sûr qu'ils ne pourront qu'approuver dans le fond de leurs cœurs que le roi ne se prête point à leurs propositions. —

---

[1]) Frédéric August, évêque de Lübeck, depuis duc d'Oldenbourg.

## 290.

### Dépêche à Mr d'Assebourg à St. Pétersbourg.

Copenhague 5 décembre 1765.

(Extrait).

Je ne puis commencer ma correspondance avec vous sur des intérêts aussi importants pour le roi et l'Etat que le sont ceux dont vous êtes chargé, sans célébrer la bonté Divine qui a conduit les choses au point que, par un bonheur que j'avoue n'avoir pas osé espérer toujours, ces intérêts passent aujourd'hui par vos mains, et sans l'implorer pour qu'elle veuille bénir nos soins et notre travail et vous accorder des forces égales à la vigueur dont elle a doué votre âme. Si j'ai jamais espéré qu'une liaison véritable et sincère entre les deux couronnes succèderait à la défiance et aux contestations qui les ont divisées depuis tant d'années, si j'ai jamais osé croire possible qu'on couperait jusqu'à la racine de ces funestes querelles qui ont si souvent agité et toujours inquiété le Nord, c'est aujourd'hui que je l'espère, aujourd'hui que mr de Panin a toute la confiance de sa souveraine et vous celle du roi. Ce n'est qu'à présent que je peux me flatter que de petites animosités, des intérêts subalternes et des vues basses et courtes ne l'emporteront pas sur des principes solides, sur des vues généreuses et sur de grands intérêts, et que les sentiments du roi seront rendus comme ils méritent de l'être. Veuille le ciel bénir et remplir des espérances que je crois si bien fondées et nous faire obtenir enfin le but légitime et salutaire que nous nous proposons. Vous êtes parti entièrement au fait des intentions du roi et de ses sentiments. Je vous ai informé, pendant que vous étiez en route, de l'exécution de ce que nous avions concerté entre nous et vous aurez trouvé en arrivant à Pétersbourg tout ce qui a été écrit de part et d'autre depuis. Je n'ai donc à vous parler que de la lettre que son exc. mr de Panin a écrite au baron de Korff, servant de réponse à mon mémoire du 21 septbre[1]) dont je vous ai fait tenir le double à

[1]) Cfr. no 284.

Dantzic, et de l'effet qu'elle aussi bien que vos premiers rapports ont produit sur l'esprit du roi.

Sa maj. a été très touchée de la lettre de mr de Panin.[1]) Elle y a trouvé des principes si justes, une politique si vraie et si solide et une manière de penser si noble que son estime et sa confiance pour ce ministre s'en sont singulièrement augmentées, et elle y a remarqué un fonds d'amitié pour le Danemark qui excite toute sa reconnaissance. Aussi m'a-t-elle ordonné de ne pas débattre davantage les événements passés et de ne plus presser leur justification, quoique j'ose dire qu'elle ne me serait pas difficile, mais de m'attacher uniquement à assurer par vous ce seigneur de la sincérité et de l'empressement avec lequel elle accepte et avoue ses principes, qui depuis bien des années sont aussi les siens, dont elle connaît la vérité et les avantages et qui n'ont besoin que de la réprocité pour être indissolubles.

C'est donc par ordre du roi que j'ai l'honneur de vous charger, monsieur, de déclarer à son exc. mr de Panin que sa maj. adopte le système qu'il a exposé dans sa lettre à mr le baron de Korff et qu'elle convient de toutes les vérités sur lesquelles ce système se fonde. Qu'elle est convaincue que l'alliance entre le Danemark et la Russie est une alliance naturelle très importante pour le Danemark, et que les intérêts bien entendus des deux couronnes sont les mêmes relativement à tout le Nord et particulièrement à la

---

[1]) Dans cette lettre mr de Panin avait complètement rassuré le gouvernement danois sur les intentions de l'impératrice au sujet de la constitution suédoise, en même temps qu'elle promettait l'assistance effective de la Russie dans l'affaire du mariage et l'envoi prochain de mr de Saldern à Copenhague pour entamer la négociation sur l'échange du Holstein. Mais par contre il demandait que le gouvernement danois donnât un gage de sa séparation du parti français en assistant les opérations russes en Suède par une somme de 50000 écus, dont il paraît qu'on avait grandement besoin à ce moment, cfr dépêche de mr d'Assebourg du 12 novembre 1765. Le comte de Bernstorff était d'autant plus disposé à accepter cette proposition que le parti des chapeaux avait complètement abandonné l'alliance danoise. En date du 3 décembre il écrit à mr de Schack que „cette tracasserie, en nous engageant à des explications avec la Russie, nous a uni plus fortement avec elle."

Suède. Qu'en conséquence elle est déterminée à travailler aux diètes futures qui seront assemblées dans ce royaume (la présente étant en partie trop avancée et en partie trop gênante par la nécessité d'y finir l'affaire de mariage de madame la princesse, pour que sa maj. y puisse faire autre chose avec succès) de concert avec la Russie, à y maintenir, selon la teneur du III art. secr. de l'alliance signée le 11 mars de cette année, la constitution fondamentale de la Suède, et qu'elle ne souhaite rien avec plus de vivacité que de parvenir à assurer cette union de vues et de soins et à la rendre permanente et inaltérable par un accord qui prévienne, écarte et termine à jamais les contestations nées et à naître sur les affaires du Holstein, seule occasion de diversité d'intérêts et de ses funestes suites, qui puisse exister et subsister jamais entre les deux couronnes.

Vous ajouterez, monsieur, que telle étant la façon de penser du roi, telles étant ses résolutions, sa maj., je le répète, véritablement touchée des sentiments de l'impératrice si noblement exprimés par mons. de Panin, ne donne plus de bornes à sa confiance dans la modération, la justice, la fermeté et la constance des mesures de cette princesse et de son ministère et que, pour ne pas s'en tenir à des paroles mais en fournir des preuves à son exc., elle s'est déterminée à se rendre à ses souhaits et vous a autorisé à lui dire que les 50 mille écus demandés dans sa lettre sont aux ordres de sa maj. impér., soit que son exc. veuille que vous les payiez à Pétersbourg à celui qu'elle vous nommera, soit qu'elle aime mieux (ce qui nous paraîtrait le plus secret et par conséquent le plus convenable) tirer pour le montant de la somme sur Pierre His à Hambourg qui sera instruit à honorer sur le champ ses assignations.

Je ne vous dissimulerai pas, monsieur, que le roi aurait eu bien des motifs pour décliner ce payement. Ils vous sont bien connus et vous avez été témoin des sentiments avec lesquels sa maj. en a reçu les premières propositions. Mais son cœur, fait pour l'amitié et sensible à la vertu, ne veut pas que mons. de Panin croie que cette somme lui est plus chère que l'occasion de faciliter ses plans et d'appuyer ses vues, et elle ne peut se résoudre à refuser à ce sage et

vertueux ministre une chose qui paraît lui être agréable et qu'il juge pouvoir augmenter la bonne intelligence entre les deux cours. Tout ce qu'elle lui demande, c'est de vouloir bien prendre des mesures et donner ses ordres pour que la chose ne s'ébruite pas en Suède et ne nous y suscite pas de nouveaux chagrins et de nouveaux embarras. Il sait qu'il y a des gens dans ce pays là qui ne cherchent qu'à nous faire de la peine et qu'à traverser l'affaire du mariage de la princesse. Il sait que, quoique nous n'attendions que du parti attaché à la Russie le succès de cette affaire, tout le monde peut pourtant y nuire et qu'il n'y a personne de si insignifiant sur la terre qui ne puisse faire du mal. Il ne vous refusera donc pas un secret demandé par de si justes motifs et il ne voudra pas que ce que l'estime la plus vraie et l'amitié la plus pure arrachent au roi, lui devienne une nouvelle source de déplaisir. Sa maj. compte entièrement sur cette complaisance de sa part et vous charge, monsieur, de me faire savoir par la première poste le choix que ce ministre aura fait et s'il veut le payement de la somme à Pétersbourg ou à Hambourg.

Joignez à cette déclaration les remercîments du roi les plus sincères des ordres envoyés au comte d'Ostermann. Sa maj. sent vivement le procédé noble et amical de l'impératrice dans cette rencontre, et elle est bien sûre que cette princesse, animant et dirigeant aujourd'hui les démarches de la nation suédoise, ne permettra pas qu'elles s'écartent du chemin de la bonne foi et fidélité que toute nation doit à ses engagements. Mr de Panin saura déjà depuis longtemps que le ministre du roi guidé par les conseils de celui de sa maj. impér. a engagé le comte de Lœwenhjelm à se charger de l'affaire. Nous en attendons les progrès d'un jour à l'autre et l'on nous a fait espérer qu'elle serait décidée avant les fêtes de Noël. Ce serait une grande obligation que le roi aurait à l'impératrice.

Dites-le à mons. de Panin et dites-lui aussi, je vous prie, tout ce que vous savez que mon cœur pense de lui. Personne ne peut lui en rendre un meilleur compte que vous, qui plus que tout autre m'avez donné une idée juste de son génie, de l'élévation de son âme et de ses ver-

tus. C'est à vous surtout que je dois l'idée que j'ai de lui, cette idée dont les opérations nobles et bien calculées de son heureux ministère m'ont prouvé la justesse et que la sagesse et l'équité de ses principes développés dans sa lettre au baron de Korff ont encore fortifiée et étendue. Assurez-le de ma plus sincère, de ma plus haute vénération. Dites-lui que je ne vois plus en lui que l'ami du bonheur du Nord, que dans toutes mes méditations, dans tous les avis que je serai dans le cas de donner, je l'envisagerai sous ce point de vue et que mon cœur, attaché à la vertu, aimant et respectant ceux qui la professent, se promet avec joie que c'est lui que le ciel destine à être le glorieux instrument de la réunion des princes qui dominent sur cette partie de l'Europe, de l'extinction de leurs funestes haines, de la tranquillité et de la félicité de leurs peuples.

## 291.

### Dépêche à Mr d'Assebourg à St. Pétersbourg.

Copenhague 5 décembre 1765.

J'ai tâché de vous exprimer dans la lettre que je viens de vous écrire combien le roi estime l'alliance de la Russie, combien il désire la rendre sincère et durable et ce qu'il s'est résolu à faire pour marquer à l'impératrice son désir de lui complaire. Dans celle-ci je vous donnerai une preuve de plus de ces sentiments de sa majesté. Et ce sera en vous confiant ou plutôt en vous mettant à même de confier à mr de Panin une ouverture que vient de lui faire la cour britannique.

Cette cour, qui depuis la mort de George II avait paru oublier totalement les affaires du dehors et se faire un point de politique de ne pas y prendre intérêt, vient de nous demander si nous avons encore des engagements qui pourraient nous empêcher de nous lier avec elle, et nous laisse entrevoir que, si nous étions libres, elle, qui était sur le point de former une alliance plus étroite avec la Russie, nous inviterait à entrer sous des conditions avan-

tageuse dans cette alliance et dans son système. Vous connaissez assez, monsieur, celui du roi et les maximes de son règne pour prévoir ce que j'ai eu ordre de répondre à mons. de Titley, chargé de me faire cette insinuation.

Je lui ai dit que le roi faisait un très grand cas de l'amitié de sa maj. britannique, sentiment dont il venait de donner une preuve bien éclatante en renouvelant, par la demande qu'il avait faite de la princesse sœur cadette de ce monarque pour épouse du prince royal héritier présomptif de sa couronne, les nœuds qui avaient si souvent uni les deux familles royales, qu'il n'avait aucun engagement qui l'empêchât d'entrer en alliance avec lui et qu'ainsi il était prêt à écouter ce qu'il plairait à sa maj. britannique de lui proposer.

Mais j'ai ajouté que la candeur et la bonne foi avec lesquelles le roi aimait à agir en toutes occasions l'avaient porté à me commander de ne pas lui dissimuler qu'en réfléchissant sur ce que le bonheur de ses peuples exigeait de lui, il avait déjà depuis bien des années posé pour base de sa politique de ne pas se laisser entraîner facilement dans des querelles ou des intérêts qui lui étaient étrangers, que consacrant, en conséquence de ce principe, toute son attention à rendre ses sujets heureux et à les conserver tranquilles et puis encore au repos et à l'indépendance du Nord, il n'avait point pris de part à la sanglante guerre qui venait de déchirer le reste de l'Europe et qui, s'il avait voulu se prêter à des offres brillantes et séduisantes, aurait pu lui en fournir plus d'une occasion, qu'il n'y avait ainsi que des objets propres non à troubler mais à assurer la paix de ses Etats qui pourraient l'engager à entrer en alliance avec une cour intéressée, par sa position et la figure qu'elle faisait en Europe, à tout ce qui se passait dans les quatre parties du monde et par là tellement exposée à prendre part à toutes les agitations de l'univers, qu'il ne pouvait se tirer un coup de canon ni sur terre ni sur mer sans qu'elle fût obligée d'accourir et de s'en mêler, que cette considération rendrait une combinaison de vues et de mesures bien difficile et que, si elle était possible, elle dépendrait du succès de nos liaisons avec la Russie, avec laquelle le roi venait de s'allier et qui seule

pourrait fournir le moyen d'intéresser la sagesse du roi aux vues qu'on pourrait lui présenter. J'ai affecté de rendre ces dernières paroles un peu obscures mais je ne puis douter que mr Titley n'en ait compris le sens.[1])

C'est ainsi, monsieur, que j'ai répondu à cette première ouverture, faite sans doute en conséquence de l'alliance que les cours de la Grande-Bretagne et de Russie cherchent à opposer au célèbre pacte de famille de la maison de Bourbon. Il se peut que la première ne soit pas contente de cette réponse et qu'elle la rende à Pétersbourg de manière que l'impératrice n'en sera pas contente non plus. Mais c'est pour prévenir cet inconvénient que je vous en avertis et que le roi veut que vous en fassiez part, quoique sous le sceau du plus profond secret, à mr de Panin. Il peut compter que ce que je viens de vous en dire est exact et quelque récit que le ministre britannique puisse lui en faire, je le prie de s'en fier au mien.

Eclairé comme il l'est, il ne pourra certainement pas condamner la résolution du roi de ne point sacrifier le bonheur de ses peuples à son amitié, quoique vraie et réelle, pour la Grande-Bretagne et je compte si fort sur son équité que je me crois certain qu'il approuvera que, si sa maj. a jamais à prendre part aux vues des puissances étrangères, ce ne pourra être qu'au moyen qu'on lui assure, par l'accommodement final des querelles du Holstein, le repos intérieur et domestique de ses Etats. Vous voyez avec quelle sincérité, avec combien peu de retenue défiante ou mystérieuse je lui parle par vous. Vous saurez mieux que personne faire valoir ces sentiments, source de ma confiance.

---

[1]) La proposition d'alliance faite par l'Angleterre était due à l'influence de mr Pitt et se rencontrait avec l'idée de l'impératrice Catherine d'établir une grande alliance du Nord. En présence de la réponse évasive du gouvernement danois l'Angleterre suspendit sa tentative et, quelques mois après, un refroidissement se produisit dans les rapports entre la Russie et l'Angleterre. — A peu près au même temps le gouvernement anglais fit une proposition analogue à la Suède et là on l'accueillit. Ce traité d'alliance avec l'Angleterre, signée le 5 février 1766, amena la rupture entre le gouvernement suédois et la France et la cessation des rapports d'intimité séculaires entre ces deux cours. Cfr Malmstrøm, V, 373—81, 440 sqq.

Il importe fort au roi d'apprendre avec certitude ce que ce ministre pense sur tout ceci. Vous le pénétrerez avec votre sagacité ordinaire et vous m'en informerez le plus tôt qu'il vous sera possible. Je suspendrai toute mesure ultérieure jusqu'à ce que j'en sois instruit.

## 292.

Lettre autographe du Roi à S. M. l'Impératrice de Russie.

Christiansbourg 15 janvier 1766.[1])

Madame ma Sœur. Le Tout-Puissant ayant appelé hier mardi à Lui le Roi mon Père, je charge le baron d'Assebourg de Vous faire part de ce triste événement. Mais je ne puis me refuser la consolation de parler encore plus particulièrement de ma douleur à V. M. Imp. comme la première amie du Prince que je pleure. J'ai hérité de Ses sentiments comme de Son trône et je prie V. M. Imp. d'être bien persuadée que je ne désire rien avec plus d'empressement que de mériter ceux qu'Elle a bien voulu avoir pour Lui et d'accomplir le plus cher de Ses vœux en rendant, autant qu'il dépend de moi, inaltérables et indissolubles les liaisons de l'amitié et de l'union la plus intime entre les deux Maisons et les deux Couronnes. Je prie V. M Imp. d'agréer ces dispositions de mon cœur et de me permettre de croire qu'Elle voudra bien, en prenant quelque intérêt à ma personne et à la félicité de mon règne, accorder ce

[1]) Le roi Frédéric V mourut le 14 janvier 1766. La notification de ce décès et de l'avènement au trône de Chrétien VII se fit de la manière usitée auprès des différentes cours, mais le roi adressa en outre cette lettre de cabinet à l'impératrice Catherine II. Les „Denkwürdigkeiten des Freiherrn v. d. Asseburg," 122—124 contiennent des détails intéressants sur l'audience dans laquelle ce ministre remit la lettre à l'impératrice. Celle-ci y exprima combien elle appréciait les qualités du roi défunt et en même temps elle fit dire par mrs de Panin et de Korff combien elle regardait le maintien de mr de Bernstorff à son poste comme utile pour les relations entre les deux cours. L'attitude de mr de Bernstorff vis-à-vis de cette insinuation délicate fut très réservée.

retour à l'estime infinie et à la haute considération avec laquelle je suis etc.

## 293.

### Brief an Bürgermeister und Rath der Stadt Hamburg.

Friederichsberg d. 15 Jan. 1766.

Christian VII etc.

Wann es dem allmächtigen Gott nach Seinem heiligsten Willen gefallen, Unsers Höchstgeehrten Herrn Vaters Maj. nach einer beschwerlichen Krankheit am 14ten dieses Monaths aus dieser Welt und zu Sich zu nehmen, so geben Wir euch diesen schmerzlichen Todesfall in Königl. Gnaden zu erkennen, in der ungezweifelten Zuversicht dass, da Unsers nunmehr in Gott ruhenden Herrn Vaters Maj. Dero für die Stadt Hamburg hegende besondere Gewogenheit vielfältig bewiesen, ihr aus unterthänigster Devotion nicht ermangeln werdet, euer Beileid durch öffentliche Trauer an den Tag zu legen und zu solchem Ende nicht nur das Geläut in euren Kirchen anzuordnen, sondern euch auch, wie es in dergleichen traurigen Fällen vorhin geschehen, dergestalt zu betragen, dass Wir daraus eure unterthänigste Devotion gegen Unsers Höchstseeligen Herrn Vaters Maj. und Uns wirklich verspüren mögen. Wir versehen Uns dessen gnädigst und verbleiben euch übrigens mit Kgl. Gnade und wohlgeneigtem Willen beharrlich wohl zugethan und gewogen.

## 294.

### Depeche an den Herrn Grafen von Bachoff zu Wien.

Copenhagen d. 15 Januar 1766.

Nachdem es dem Höchsten gefallen hat, des nun Höchstseeligen Königs Friederichs des Vten Maj. am gestrigen Tage aus dieser Vergänglichkeit abzufordern, so haben zwar Unsers jetztregierenden Königs und Allergnädigsten Herrn Christian des VIIten Maj. das in lege regia zur Voll-

jährigkeit bestimmte Alter schon lange erreicht und daher die Erb-Regierung Dero beiden Königreiche sofort Selbst angetreten, in Ansehung Dero im Bezirke des Teutschen Reichs belegenen Herzogthums, Grafschaften und Lande hingegen fehlt Allerhöchst-Deroselben annoch etwas an dem zur Mündigkeit und zu eigener Verwaltung der Regierung erforderlichen Alter. Wie dann, was insbesondere das Herzogthum Holstein betrifft, das von König Friederich dem Dritten gl. Ged. zu Copenhagen den 24 Juli 1650 errichtete und von Kaiser Ferdinand dem IIIten zu Wien den 9ten December desselben Jahres bestätigte Erb-Statutum juris primogenituræ et majorennitatis verordnet dass, gleich den Churerben im Reiche, derjenige von Höchstgedachten Königs Leibeslehnserben, an welchen als den erstgeborenen die Landes-Regierung im Herzogthum Holstein devolvirt wird, nach zurückgelegtem achtzehnten Jahre seines Alters für mündig und volljährig, auch zu würklicher Antretung der fürstlichen Regierung gehalten werden solle: bei diesen Umständen wollen Ihre Kgl. Maj., dass Ewr. Exc. eine Bittschrift, in welcher Namens Allerhöchst-Desselben um eine Kaiserl. concessionem veniæ ætatis zu wirklicher und eigener Verwaltung der Regierung in Dero Herzogthum Holstein, Grafschaften Oldenburg und Delmenhorst und übrigen im Bezirke des Heiligen Römischen Reichs belegenen Landen angesucht werde, in der gewöhnlichen Form abfassen und gehörigen Orts übergeben lassen, auch die baldige Ausfertigung des Diplomatis, so viel immer thunlich, betreiben mögen.[1])

---

[1]) Le diplôme de majorité parvint à Copenhague au commencement du mois de mai. Naturellement le roi, suivant le droit féodal, devait également demander à l'empereur l'investiture de ses possessions faisant partie de l'empire. Mais, dans cette occasion, la cour aulique commit une erreur qu'heureusement le comte de Bernstorff ne manqua pas de relever dans sa dépêche à mr de Bachoff du 17 janvier 1767: „Je ne comprends pas ce qui a pu engager celui qui a dressé le rapport du conseil aulique à faire mention des duchés de Glücksbourg, Sonderbourg, Plœen pp. Pourrait-il ignorer que les deux premiers petits états, qui n'ont jamais prétendu au titre de duchés, font partie du duché de Slesvic et relèvent ainsi non de l'empire anquel ils sont absolument étrangers, mais de la couronne de Danemark? Aurait-il oublié que dans les derniers ar-

**295.**

Dépêche à Mr de St. Saphorin à Varsovie.

Copenhague 8 février 1766.

Entre les affaires dont j'ai eu à rendre compte au roi, notre jeune et auguste maître, lorsqu'en montant sur le trône et prenant entre ses mains les rênes du gouvernement, sa maj. a pris connaissance du système, des vues et des engagements du roi son père de gl. mem., il n'y en a guère eu dont elle ait agréé davantage le rapport que celui des liaisons intimes d'amitié, d'estime et de confiance mutuelles établies entre feu sa maj. et sa maj. polonaise.

Le roi, que le cœur le plus vertueux et le plus noble dispose à aimer la vertu, la sagesse et le génie partout où il les trouve, s'est habitué depuis longtemps à avoir la plus haute opinion d'un prince qui, par la supériorité de ses lumières et l'éclat de ses talents, a su réunir en sa faveur les suffrages unanimes d'une nation libre et ignorant, jusqu'à son élection, ce que c'était que la concorde et l'unanimité, et qui, ce qui est sans doute plus difficile encore, s'est conservé sur le trône l'amour des peuples qui l'y a élevé, et rendu son pouvoir grand et inébranlable en régnant sur les cœurs; il s'est hâté d'entrer à son égard dans les sentiments du roi son père et le premier ordre qu'il vous a donné et qu'il vous réitère c'est celui d'offrir à ce monarque son amitié la plus vraie et la plus décidée et sa confiance la plus intime. L'intérêt des deux royaumes et celui de leurs souverains, base de cette liaison, est toujours le même et l'estime mutuelle des deux rois, qui en faisait le nœud, ne doit pas avoir changé; le roi, votre maître et le mien, prouvera qu'il l'a méritée et sa maj. polonaise (qu'il me soit accordé de me permettre cette seule fois de ma vie un mot

---

rangements, faits pour la succession de Plœn, il a été convenu et stipulé qu'il ne serait plus question du prétendu duché de ce nom et que cette ancienne prétention imaginée par les possesseurs de cet apanage, serait oubliée et ensevelie à jamais? Le roi est très étonné d'une méprise de cette nature et sa maj. se promet bien que votre exc. aura soin de la faire redresser et d'empêcher qu'elle ne cause dans son temps de nouveaux embarras."

dont je sens d'ailleurs toute la présomption), c'est moi qui lui en répond, verra que si Dieu a enlevé aux Danois un roi, objet de leur amour, Il leur en a rendu un autre dans Sa miséricorde.

Je vais donc, monsieur, reprendre par ordre de sa maj. ma correspondance avec vous sur les mêmes principes sur lesquels je l'ai fondée jusqu'ici, et ne pouvant douter de la constance de ceux d'un prince aussi ferme et aussi éclairé que l'est sa maj. polonaise, le roi me commande de vous parler avec le même intérêt et avec la même confiance que si vous aviez déjà reçu de la part de ce monarque la parole de retour qu'il se promet de lui.

Il vient d'arriver en Angleterre un événement dont les suites pourront être considérables. Mr Pitt, cet idole du peuple, s'est déclaré en plein parlement pour les ministres actuellement en place. Cette déclaration, dont ils avaient besoin et qui au moins pour un temps leur donnera une popularité capable de les maintenir, les attachera à lui et les engagera à suivre ses conseils et son système. Dès lors ce ministère, dans lequel il se fera cependant probablement ces jours-ci quelques changements pour le composer précisément tel que mr Pitt le souhaite, deviendra actif et la Grande-Bretagne recommencera à jouer en Europe un rôle que les succès étonnants de ses armes dans la dernière guerre l'ont mise en état de rendre bien brillant. Déjà, le roi de Pologne en est sans doute averti, elle a commencé à jeter les fondements d'une alliance dans le Nord et à y chercher des amis qui puissent l'aider à balancer le pouvoir de la maison de Bourbon dans le Sud et l'effet de la ligue que la France a formée dans cette partie de l'Europe. Elle est sur le point de s'allier très étroitement avec la Russie, qui paraît prête à unir son système au sien, et elle vient d'entamer en Suède une négociation qui tend visiblement à rompre les nœuds qui depuis si longtemps attachaient cette couronne à la France et qui, vivement soutenue et pressée par le parti aujourd'hui dominant à la diète, a bien la mine de réussir. Il se conduit de même, par la voie du prince héréditaire de Brunsvic, une négociation secrète entre les cours de Londres et de Berlin, et quoique l'affection personnelle entre les rois de la Grande-

Bretagne et de Prusse ne soit peut-être pas fort grande et que leurs principes de politique et de morale ne soient certainement pas les mêmes non plus que leurs intérêts en Allemagne, il est néanmoins très apparent que l'influence de mr Pitt, zélé et constant partisan de sa maj. prussienne, l'emportera et que ses conseils, favorisés par la froideur avec laquelle la cour de Vienne a reçu depuis un an et au delà les avances du précédent ministère britannique qui cherchait à renouer avec elle, produiront une nouvelle union entre ces deux monarques, dont la Russie sera en quelque sort le nœud et le garant. Voilà, monsieur, le roi vous permet de le dire au roi de Pologne, ce que sa maj. sait et présume des vues actuelles et futures de la Grande-Bretagne, animées et secondées par les conseils de l'impératrice de Russie, princesse qui par son application aux affaires et par sa fermeté augmente de jour en jour son pouvoir et son crédit, et sa maj. ne voit pas que la France oppose à ces desseins d'autres mesures qu'une grande attention à se conserver l'amitié de l'Espagne et quelques soins pour ne point perdre celle de l'Autriche. La résistance qu'elle fait en Suède à ceux qui cherchent à y établir le système de l'Angleterre et de la Russie sur les ruines du sien n'est que médiocre, et il ne semble pas que ses ministres dans le reste de l'Europe soient fort occupés à s'opposer aux opérations de ces deux puissances, l'une son ancienne et l'autre sa nouvelle rivale.

Sa maj. m'ordonne d'ajouter que les appréhensions que l'on avait eu quelque sujet de concevoir, que le pouvoir royal gagnerait pendant cette diète en Suède diminuent tous les jours. La reine, en s'unissant étroitement au parti français, qui jusque là lui avait été si odieux, et en engageant le roi son époux à refuser toute complaisance à la fraction contraire, autrefois la sienne, a entièrement aliéné d'elle les affections de l'impératrice de Russie et il y a toute sorte d'apparence que cette diète, qui menaçait si fort les lois du royaume, finira sans y avoir rien altéré, événement dont tous les princes du Nord, quelles que puissent être d'ailleurs leurs affections, ont sujet de se féliciter.

Pour le roi au moins il s'en contente et, très résolu d'ailleurs à n'avoir que la justice pour règle et la félicité

de ses peuples pour but de ses actions, le bonheur général pour objet de ses vœux, il va en conformité de ces principes observer en paix et avec beaucoup d'attention les manœuvres et les desseins des autres princes avant que d'y prendre part, mais il est déjà très décidé sur les souhaits qu'il forme pour le roi de Pologne, l'affermissement de son règne, et l'augmentation de son pouvoir. Il sent très vivement qu'il importe au bien du Nord que la Pologne tienne parmi les puissances le rang que la nature elle-même semble lui avoir assigné, et il espère que le roi qui y règne aujourd'hui est destiné par la Providence à le lui rendre. Sans doute que ce ne sera pas sans peine et sans travail. Que d'ennemis, que d'envieux, que de jaloux ce prince n'aura-t-il pas à combattre et à vaincre? Mais connaissant à fond sa nation, ayant su en acquérir l'amour, instruit de ses lois, éclairé sur ses intérêts, élevé au dessus des préventions et des préjugés qui ont fait faire tant de faux pas à ses prédécesseurs, laborieux, éloquent, ayant été assez longtemps citoyen lui-même pour savoir ce que des citoyens désirent et attendent de leurs maîtres, et se trouvant cependant dans un âge qui lui permet de former et qui lui donne l'espérance de pouvoir exécuter lui-même des projets qui exigent une application longue et suivie, et joignant enfin à tant d'avantages brillants celui d'avoir les deux plus grands seigneurs et les deux plus grands hommes de la nation, révérés de l'Europe entière, attachés irrévocablement à sa personne et à sa grandeur par les liens les plus étroits du sang, de la tendresse et d'une longue intimité, à quoi ne pourra-t-il pas parvenir? Le roi se le dit avec complaisance et il pense avec plaisir qu'il pourra voir ce prince, son ami, devenir par son génie et par son habileté et par ce pouvoir suprême que l'amour des peuples donne à celui qui sait le conserver et en faire usage, le restaurateur de sa patrie et l'appui de l'équilibre du Nord; que sous son règne les protestants, rétablis dans leurs droits, défendus par lui contre l'oppression de leurs ennemis, seront les soutiens les plus zélés de l'autorité royale et que le commerce, facilité et encouragé, rendra la nation polonaise industrieuse et riche et augmentera ses relations avec les Danois et les autres peuples trafiquant et naviguant dans la Baltique.

Tels sont les sentiments de sa maj, vous pouvez en assurer le roi de Pologne. Si ceux de ce prince pour sa maj. y répondent, rien ne troublera leur union et ils pourront se rendre mutuellement des offices essentiels et avancer sans bruit et sans éclat des vues trop justes et trop utiles à leurs royaumes et à tout le Nord pour ne pas leur être communes.[1])

## 296.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 1 mars 1766.

Le roi veut que je profite de l'occasion de ce courrier pour vous faire savoir avec plus de sûreté ses volontés sur le renouvellement de l'alliance au sujet duquel mr le comte de Lœwenhjelm vous a fait quelque ouverture, et pour vous entretenir avec moins de réserve des considérations qui embarrassent cette affaire.

Sa maj. y est généralement très disposée. Une alliance défensive convient toujours à ses principes et à ses vues et il n'y a point de cas où, la Suède étant non attaquante mais attaquée, il ne soit de son intérêt de concourir à sa défense; mais elle sent bien que dans un moment où la dite couronne paraît vouloir changer ou avoir déjà changé

---

[1]) Cette dépêche était destinée à être soumise au roi de Pologne et il ressort d'une autre dépêche confidentielle qu'elle était écrite sur la demande des frères Czartoriski dont le roi commençait à ne pas écouter les conseils. Dans cette dernière dépêche mr de Bernstorff dit entre autres: „le roi de Pologne n'agirait pas avec sa sagesse ordinaire s'il se brouillait avec ses oncles et, ce qui en serait la suite, avec la Russie. Il est sans doute à plaindre d'être dépendant de la dernière au point où il l'est, et il est très naturel qu'il sente vivement la rigueur avec laquelle elle s'oppose aux liaisons qu'il souhaiterait de former et surtout au mariage brillant et avantageux qu'il désirerait contracter. Mais outre que les obligations qu'il a à cette puissance doivent lui rendre ses chaines moins pesantes, il n'est pas temps encore de se priver d'un appui dont il a le plus pressant besoin pour l'affermissement de son trône et de sa grandeur.“

de système, ce renouvellemet ne saurait se faire sans blesser la puissance dont le parti succombe aujourd'hui et sans avoir par conséquent des suites qui méritent attention. La France le regardera comme un pas fait pour consolider le nouveau système opposé au sien et pour se rapprocher de l'Angleterre, et il n'en faudra pas davantage pour exciter la bile de son ministère déjà haut et colère par lui-même et qui ne connaît et n'avoue jamais ses torts et pour, ce qui serait plus fâcheux, lui fournir un prétexte de se dédire de la garantie du traité conclu avec le roi de Suède relativement aux affaires du Holstein en 1750 ainsi que du payement des arrérages dus au roi. Cette considération n'échappe pas à sa maj. Elle ne lui fait pas rejeter une proposition d'ailleurs bonne et raisonnable, mais elle la porte à n'y entrer qu'avec prudence et précaution.

Dans cette vue sa maj. a commencé par faire confidence à l'impératrice de Russie de l'insinuation qui vous a été faite et, quoique par la raison que je viens d'alléguer il n'y ait aucun doute que cette princesse n'approuve et n'appuie une idée qui, comme vous l'avez très bien observé, fait partie de son plan, il faudra voir néanmoins jusqu'où elle l'adopte et ce qu'elle voudra faire et effectuer pour la faire réussir. Avant que le roi ne le sache, il ne peut s'expliquer positivement ni vous mettre en état de répondre avec précision au comte de Lœwenhjelm, et il faudra que jusque-là vous vous contentiez de tenir ce ministre en bonne humeur par des assurances générales des dispositions du roi, certainement favorables à toute augmentation d'union et de liaison entre les deux couronnes, et par l'espérance que vous lui donnerez que sa majesté s'y portera avec empressement aussitôt que l'affaire du mariage de mad. la princesse ne l'occupera plus. Le comte d'Ostermann et le chevalier Gooderick, auxquels vous ferez confidence de la véritable cause de votre silence, c'est-à-dire auxquels vous confierez, sous le sceau du secret, que le roi attend sur ce sujet les sentiments de l'impératrice avant que de vouloir se décider, vous aideront à faire supporter avec patience un délai au comte de Lœwenhjelm.

Et nous, monsieur, nous employerons cet intervalle, vous et moi, à réfléchir profondément sur les moyens de

combiner les différents intérêts du roi par rapport à cette alliance et d'en écarter les dangers. Le grand point, le point difficile, je l'ai déjà touché, est de prévenir que le roi, en renouvelant dans l'époque actuelle son alliance avec la Suède, dirigée par la Russie et l'Angleterre, ne perde pas la garantie dont la France s'est chargée en faveur des arrangements pris avec le prince royal, aujourd'hui roi, de Suède pour les affaires de Holstein, ou d'effectuer que, s'il la perd, il en soit dédommagé par quelque autre garantie également puissante. Rien n'est plus essentiel aux intérêts du roi. Le traité dont je parle est un des plus avantageux qui ait jamais été conclu et nous touchons peut-être au moment d'en tirer le fruit. La mort du grand-duc, jeune prince d'une santé délicate et exposé à des dangers de toute espèce, peut le faire naître tous les jours. Et quel malheur ne serait-ce pas, quels reproches n'aurions nous pas à nous faire si, connaissant l'éloignement extrême du roi de Suède à le remplir, ayant tout lieu de croire qu'il est aussi déterminé à violer cette partie de ses promesses qu'il l'a été à manquer à ses engagements envers madame la princesse, nous travaillions à priver sa maj. de l'unique sûreté étrangère qu'elle a pour effectuer l'accomplissement d'une convention de cette conséquence, sans lui faire regagner d'un autre côté ce qu'elle risque de celui-ci? Je ne vous nie pas que je suis extrêmement frappé de cette réflexion et que je ne puis souhaiter que le roi s'expose légèrement à un si grand danger.

Peut-être pourra-t-on obtenir, il faudra certainement le tenter si on peut espérer de réussir, que la Suède en renouvelant son alliance confirme aussi nommément le traité souvent cité, qui, quoiqu'il ne regarde pas directement ses intérêts et ne dispose que de provinces qui lui sont étrangères, a cependant été conclu par ordre et de l'aveu de son roi et signé par son ministère. Cette confirmation serait un avantage important fort digne d'être souhaité et recherché. Mais pensez-vous, monsieur, que les états ou, lorsqu'ils seront séparés, les sénateurs tenant leur place se résoudront à l'accorder, ou que, l'ayant accordé, ils en rempliront l'engagement? Pensez-vous que, dans la position où sont les choses, le roi puisse en hasarder la demande sans

donner au roi de Suède l'occasion de brouiller les affaires par des déclarations fâcheuses et celle de troubler et d'arrêter le mariage de mad. la princesse? Réfléchissez-y mûrement, je vous prie, et dites-m'en votre sentiment le plus tôt qu'il vous sera possible. L'affaire est d'une délicatesse et d'une difficulté extrêmes et je vous avoue que plus j'y pense plus je crois qu'il faudra ne pas la toucher avant que celle du mariage ne soit entièrement terminée, et avant que sa maj. ne sache avec une sorte de certitude ce qu'elle peut se promettre des Suédois ses amis et des couronnes de Russie et d'Angleterre, leurs nouvelles alliées. La diète sera finie alors, mais n'importe, il vaut mieux perdre l'avantage dont elle pourrait être que de précipiter une négociation dont les suites peuvent nous être si funestes.

### 297.

### Dépêche à Mr. d'Assebourg à St. Pétersbourg.

Copenhague 1 mars 1766.

Le roi est véritablement touché d'apprendre que mr de Saldern paraît moins content depuis quelque temps et qu'il semble espérer moins de sa gratitude et de ses bontés que de celles du feu roi. Il verra et éprouvera certainement le contraire. Si depuis un mois ou deux je vous ai moins parlé de lui et vous ai moins prié de lui faire des assurances de notre part, c'est qu'outre que je vous ai toujours demandé de suppléer à mon silence et de lui appliquer selon votre prudence tout ce que je vous disais pour mr de Panin, c'est, dis-je, que je le croyais parti de Pétersbourg. La même raison m'arrête encore aujourd'hui. Mais si contre toute espérance et contre toute attente mons. de Saldern est encore avec vous lorsque cette lettre arrivera, dites-lui, je vous prie, tout ce qui pourra le convaincre que le roi notre maître actuellement régnant est très instruit des grands services qu'il a rendus dans les temps difficiles et les plus critiques ainsi que de ses sentiments patriotiques, et que sa maj. s'acquittera en roi de toutes les obligations et de tous les engagements du roi son père, aussitôt que

l'heureuse conclusion et l'exécution plus désirable encore de l'accommodement final qui va se négocier auront fait exister le cas des uns et des autres. Mr de Saldern trouvera au reste dans toutes les cours où le roi a des ministres, les indices de ces sentiments de sa maj. J'ai écrit par ses ordres depuis quinze jours à mons. de St. Saphorin de lui donner, pendant qu'il sera à Varsovie, toutes les marques de considération et d'attachement dont il pourra s'aviser et elle m'a commandé d'écrire encore ce soir dans le même sens à mr de Diede. A mesure qu'il s'approchera d'ici, on lui réitèrera, quoique peut-être avec un peu moins d'éclat, ces démonstrations et ces assurances, et lorsqu'il sera enfin arrivé dans cette capitale, il verra si le roi a des bontés pour lui et si les serviteurs de sa maj. désirent faciliter son ouvrage et le contenter.

Pour le princc de Kourakin, ce sera, s'il est possible, avec encore plus d'empressement que nous chercherons à lui plaire. Neveu de mr de Panin, il peut compter que jamais étranger n'aura été plus cher et plus précieux à nos yeux.[1])

Les affaires de Suède vont très-bien, ainsi que vous le saurez bien plus tôt en droiture que par moi. Le roi a chargé mr de Schack de proposer le 2 avril pour le jour auquel le mariage serait publiquement déclaré à l'une et à l'autre cour et la fin d'août ou le commencement de septembre pour la célébration même de cette auguste union, et sa maj. a consenti que l'on travaillât à Stockholm à dresser et à arrêter les articles du contrat de mariage pourvu que la

---

[1]) Mr C. de Saldern, qui était nommé ministre du grand-duc à Copenhague pour négocier le traité provisionnel sur l'échange du Holstein, avait dû se rendre à son poste à la fin de l'année précédente. Mais il différa son départ de St. Pétersbourg probablement par des motifs particuliers, et le comte de Bernstorff était d'autant plus impatient de ce retard que mr de Saldern devait s'arrêter en route d'abord à Varsovie et ensuite à Berlin, où il avait des affaires à traiter avec les gouvernements. Sur les préparatifs pour la négociation holsteinoise, l'instruction qui avait été donnée à mr de Saldern et l'influence heureuse qu'exerçait mr d'Assebourg sur mr de Panin, voir Asseburgs Denkwürdigkeiten, 117—21, 124—25.

conclusion formelle et la signature s'en fassent ici selon les usages reçus en pareil cas.[1])

Elle m'a ordonné en même temps de tâcher de traîner l'affaire du renouvellement de l'alliance avec cette couronne jusqu'à ce que j'aie appris par vous les sentiments de la cour de Russie et je dois même vous prévenir en confidence que ce renouvellement, quoique très conforme à son principe et à son système, n'est pas sans quelque difficulté dans le moment présent. Le roi regarde la conclusion de cette alliance des mêmes yeux que celle que l'Angleterre paraissait vouloir lui offrir mais dont elle ne parle plus, et les considère comme des parties du plan général dont il ne peut établir d'autre base qu'une liaison intime et solide avec la Russie, fondée et assurée par la réunion finale et irrévocable de la maison de Holstein. Avant que ce grand ouvrage n'ait eu sa perfection, il est bien difficile que sa maj. adopte des engagements dont l'utilité et la solidité dépendent uniquement de sa réussite.

Le roi est bien aise d'avoir vu par vos dépêches quel est précisement le point de la contestation du traité conclu entre la Grande-Bretagne et la Russie.[2]) Il trouve que la première de ces cours exige trop et qu'elle pourrait très bien être satisfaite de l'ultimatum de l'impératrice. Les agitations et les divisions sont si fortes actuellement dans ce pays là que le ministère ne saurait donner ni attention aux affaires étrangères ni poids à ses conseils, et qu'il ne peut s'occuper que de sa conservation et de ses querelles domestiques — situation fâcheuse et qui retarde et embarrasse tous les projets et tous les systèmes auxquels la Grande-Bretagne doit avoir et prendre part.

---

[1]) Cfr dépêche du 22 février 1766: „il est d'usage que ces contrats se dressent à la cour où se trouve la princesse fiancée, mais comme mr de Lœwenhjelm allègue de fortes raisons pour obtenir que celui-ci se concerte sous les yeux des états assemblés, sa maj. se prêtera encore à ce désir et m'ordonne de vous envoyer dans peu de jours le projet de contrat, bien entendu que, lorsque tout sera ajusté, la signature s'en fasse (comme de raison) ici."

[2]) Le traité de commerce entre la Russie et l'Angleterre, signé par le chevalier Macartney, ne fut conclu que le 20 juin 1766 à Pétersbourg. Cfr Denkwürdigkeiten des Herrn v. Asseburg, 166—68.

## 298.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 8 mars 1766.

Le roi a donné une attention toute particulière à votre dépêche du 25 et quoique sa maj. espère encore que l'on parviendra à prévenir que la démarche du comte de Fersen, trop hardie pour avoir été entreprise légèrement, n'ait toutes les suites qu'elle fait craindre, elle n'en juge pas moins juste et nécessaire de vous pourvoir à tout événement des instructions dont vous pourriez avoir besoin et de vous mettre hors de toute incertitude et de tout embarras dans ce moment si critique.[1]

Tant qu'il ne s'agira que des querelles intérieures de mrs les Suédois, vous les laisserez faire. Mr de Fersen ne peut plus aspirer à la bienveillance particulière du roi ni à sa protection déclarée. Le rôle qu'il a joué dans cette diète doit le lui faire sentir. Mais il a été autrefois du parti de sa maj., il n'a rien fait de décidé contre elle et il prétend avoir contribué à disposer l'esprit de mgr. le prince royal au mariage de mad. la princesse. Cela suffit pour engager un prince aussi généreux que le roi à ne pas se joindre à ceux qui veulent se venger de lui ou le persécuter et, je ne vous le dissimulerai pas, des raisons de politique se joignent encore à cette résolution, qui pourrait s'en passer. Vous serez donc tranquille tant qu'il ne sera question que de l'expulsion ou de la conservation du comte de Fersen.

Vous ne le seriez pas tout à fait autant si, par un changement de scène moins extraordinaire en Suède qu'autre part, ce seigneur prenait le dessus et se voyait en état d'accabler ses adversaires. Alors vous feriez sentir à ces derniers et nommément à mrs de Horn, de Rudbeck et de Lœwenhjelm, si alors il courait des risques, ce que je ne pense pas, l'effet des promesses du roi, vous marqueriez l'intérêt que vous prenez à eux et vous ne refuseriez point

---

[1]) Il s'agit du conflit sérieux qui s'éleva entre le comte Fersen et le parti vainqueur au sujet du rapport de la commission de la banque, Malmstrøm, V, 361—368.

de vous concerter en leur faveur avec mrs d'Ostermann et Gooderick, observant toujours dans tous ces mouvements la prudence et la décence que vous êtes habitué de mettre à toutes vos actions.

Mais si vous voyez, monsieur, que le dépit de mr de Fersen, son animosité ou son désespoir conduisent ce général à des extrémités tendantes à rétablir en tout ou en partie le pouvoir souverain, et à altérer par la violence, quand ce ne serait que la moins importante des lois ou la plus petite partie de la constitution du royaume, alors vous n'hésiterez pas un moment de prendre avec mr d'Ostermann toutes les mesures requises et nécessaires pour détourner un si grand mal. Le roi connaît trop bien à quel point il lui importe de soutenir la forme de gouvernement de la Suède telle qu'elle est aujourd'hui, pour permettre qu'il s'y fasse d'une manière illégale la moindre correction ou réforme, et pour ne pas employer avec une fermeté inébranlable à son maintien tous les moyens que Dieu lui a donnés. Sa maj. vous autorise donc, dans ce cas et si l'occasion était assez pressante pour ne pas vous donner le temps de lui rendre compte de l'état des affaires et d'attendre ses ordres, à vous unir à mr d'Ostermann selon l'exigence des circonstances et, sûre de votre sagesse, elle se centente de vous dire qu'entre plusieurs moyens de détourner les dangers également sûrs et efficaces, elle préfèrera toujours le plus doux, celui qui fera le moins d'éclat et celui qui aura le moins l'apparence de l'oppression à l'égard de cette même nation, qu'il s'agit non pas de subjuguer ou de livrer au pouvoir d'une autre puissance mais de maintenir libre.

Le roi attend avec beaucoup d'impatience le dénouement de cette nouvelle et fâcheuse scène. Il espère que le courrier que je vous ai dépêché par ses ordres vous sera arrivé; peut-être pourrez-vous vous en servir pour l'informer avec plus de sûreté et de promptitude de ce qui se passera.

Apostille. Vos dépêches du 28 sont arrivées. Le roi y a vu avec une grande satisfaction que le grand danger qui menaçait la Suède a passé ou qu'au moins il est di-

minué. Mais il n'en a pas moins voulu que ma lettre partît pour qu'à tout évènement vous fussiez sûr de ses volontés.

## 299.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 24 mai 1766.

En rendant compte au roi de votre dépêche du 16 et de son contenu important, sa maj. m'a commandé de vous dire: Qu'aussitôt que vous aurez sujet de croire que la cour et ses adhérents, quels qu'ils puissent être, méditent de porter, surtout à l'aide de quelque émeute populaire, du changement à la constitution de l'Etat et à la forme du gouvernement du royaume, vous aurez sur-le-champ à exécuter les ordres du roi contenus dans ma lettre du 8 mars et à concerter avec le bon parti, c'est-à-dire avec le parti opposé à toute innovation, et avec le comte d'Ostermann les mesures qu'il serait nécessaire de prendre dans une telle occurence. Prudent et sage, comme vous l'êtes, le roi sait que vous serez en garde contre les fausses nouvelles, les fausses terreurs et les pièges, que l'on pourrait vouloir vous tendre, pour vous mener plus loin que le service et la situation délicate dans laquelle les affaires se trouvent aujourd'hui ne le permettent. Mais s'il compte sur votre circonspection et sur votre pénétration, il compte aussi sur votre fermeté et votre activité, si le cas l'exige, et il vous renouvelle la déclaration qu'estimant le maintien du gouvernement de la Suède tel qu'il est établi actuellement par les lois un objet de la première importance pour la tranquillité de ses peuples, la gloire et la félicité de son règne, il passera sur toute autre considération pour empêcher qu'on ne l'ébranle, et qu'il ne laissera point sans secours le parti qui agira pour la défense de ses libertés et de ses lois. Vous pourrez le déclarer là où vous le jugerez nécessaire et être bien sûr que le roi ne vous désavouera pas et ne démentira pas sa parole.

Sa maj. vous réitère également ses ordres pour le cas où la constitution de la Suède ne périciliterait pas et où la

cour et ses adhérents n'entreprendraient rien contre les lois mais n'attaqueraient que les personnes. Le roi est trop content du maréchal de la diète et du comte de Horn — les seules personnes que je sache qui se soient distinguées dans l'affaire de mad. la princesse — pour les laisser sans secours et il vous autorise par ce motif à employer, c'est-à-dire à promettre au comte d'Ostermann, lorsque leur danger serait si grand et si pressant qu'il faudrait absolument y pourvoir sans que vous ayez le temps d'en avertir le roi, la somme nécessaire pour les sauver, mais il désire néanmoins que cette opération se fasse avec le plus grand secret et avec les mêmes précautions que s'est fait l'année passée le payement de 50000 écus que vous vous rappellerez. Le comte d'Ostermann a certainement assez de crédit pour pouvoir faire l'avance et il ne lui importera que d'être sûr du remboursement. Je vous avoue cependant que je souhaite fort que ce cas n'arrive pas. Il embarrasserait à bien des égards le service du roi, et je me flatte que les deux partis seront assez sages pour interrompre ou suspendre enfin l'excès de leur animosité et de leur haine, et pour ne pas en venir à des extrémités dont il est en vérité difficile de prévoir l'issue.[1])

## 300.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 28 juin 1766.

J'ai eu l'honneur de rendre compte au roi de la dépêche importante que vous m'avez adressée le 17 de ce mois.

---

[1]) Sur la petite révolte en Westro-Gothie et les troubles qui menaçaient d'en sortir au sein de la diète, voir Malmstrøm, V, 396—404, Tengberg, 42—43. — Dans une dépêche du 31 mai, le comte Bernstorff enjoignit à mr de Schack de ne pas faire de démarche publique avant que le ministère ne se fût adressé à lui par ordre des Etats, et que dans ce cas il donnât, „non de concert avec le ministre de Russie mais pour lui seul", une déclaration en faveur de la liberté de la Suède. Le gouvernement danois désirait vivement que le conflit fût aplani à l'amiable, et il désapprouva fort que les trois ordres inférieurs prétendissent dominer l'ordre de la noblesse cfr. dép. du 7 juin.

Sa maj. sent que, puisque mr le comte d'Ostermann a trouvé le moyen de regagner la supériorité dans la maison des nobles sans perdre celle qu'il a su s'acquérir dans les trois ordres inférieurs, le moment est venu de donner à la constitution de la Suède toute la stabilité que les hommes peuvent lui donner.[1]) Elle est toute disposée à y concourir et elle vous renouvelle à cet égard tout ce que par ses ordres j'ai eu l'honneur de vous dire dans mes deux dernières dépêches. Elle ne s'arrêtera dans la poursuite de ce grand objet ni aux petits avantages ni aux petits inconvénients. Elle ne fixera sa vue que sur le but et, pourvu que la liberté de la Suède soit constatée et affermie, pourvu que les espérances de la cour de rétablir la souveraineté, ou par une surprise et un coup de main ou par l'intrigue et la corruption, soient anéanties et prévenues, elle sera contente. C'est dans ce sens qu'elle a considéré le rapport que vous lui avez fait du projet d'une réforme des lois de la Suède, dressé par quelques bien-intentionnés et que mr le comte d'Ostermann a bien voulu vous communiquer, et c'est en conséquence de ces principes qu'elle n'objecte rien aux 6 des 8 articles que cette pièce contient. Elle trouve très sage que les états travaillent à améliorer l'éducation de la jeunesse et à revoir les anciens règlements des universités, à presser l'observation des lois et des ordonnances, à admettre et à encourager la liberté de la presse, à diminuer le nombre des charges inutiles pour augmenter les appointements de celles qui sont nécessaires, à borner les abus des appels aux états et à donner enfin de nouvelles lois relatives à la police, à la monnaie, au commerce et à

---

[1]) La grande députation dans la diète avait été chargée de présenter son rapport „sur la mauvaise exécution des bonnes lois et sur les moyens d'y remédier pour l'avenir", et au commencement on avait l'intention de mettre des bornes à la puissance trop grande des états et par conséquent d'augmenter le pouvoir royal. Mais peu à peu le parti vainqueur changea de sentiments envers la cour, et on abandonna toute idée de réviser les lois constitutionnelles dans le sens d'une augmentation des prérogatives royales. A cet égard l'opposition de la Russie, mais surtout celle du Danemark exerça une grande influence sur le résultat. Voir Malmstrøm, V, 441—46, Tengberg, 45—46.

d'autres parties essentielles de l'administration d'un état. Sa maj. applaudit avec plaisir à des vues si salutaires.

Elle ne pense pas tout à fait de même sur l'article II. Sa maj. voit plus d'inconvénients au rétablissement du pouvoir royal dans la collation des charges, que la diète de 1756, alarmée et irritée des entreprises de la cour ou plutôt de celles de la reine, avait estimé nécessaire de restreindre et, quoiqu'elle ne se dissimule pas que la réforme projetée aura une difficulté de moins lorsqu'on la rendra moins désagréable aux royalistes et que l'on rappellera uniquement les ordonnances de 1720, elle ne peut que vous charger de représenter au comte d'Ostermann combien le pouvoir souverain gagnera, lorsque les rois se reverront les maîtres de donner à qui ils voudront le gouvernement de la ville dans laquelle la diète se tient et le commandement des troupes qui y sont en garnison. Priez-le de réfléchir au danger extrême que courront à chaque assemblée les défenseurs de la liberté, aussitôt que toutes les forces civiles et militaires se trouveront (car qui est-ce qui ignore que ceux qui commandent les corps en disposent s'ils sont habiles, et que la bonne volonté des subalternes ne peut ni borner ni balancer leurs pouvoirs dans les moments décisifs?) dans la dépendance de personnes qui devront leur élévation uniquement à la cour, et exposez-lui avec les plus vives couleurs la facilité qu'auront les rois de Suède, dès qu'ils auront eu soin de mettre les plus ardentes et les plus audacieuses de leurs créatures à la tête des troupes et de la bourgeoisie, d'opprimer par eux une nation dont, en temps de diète, tous les chefs, dès qu'ils voudront les saisir, se trouveront entre leurs mains comme autant d'otages de la soumission du reste du peuple. N'oubliez rien pour engager ce ministre, qui jusqu'à présent a conduit les opérations de cette diète avec tant de prudence, à ne pas consentir que la liberté de la Suède soit exposée à un si grand risque et obtenez, si vous ne pouvez entièrement parer le coup, que les colonels des gardes et de l'artillerie au moins soient exceptés de la règle qu'on veut établir. Le péril serait un peu moindre si ceux-ci étaient choisis de la manière établie dans 1756 et ne devaient pas leur pouvoir à la prérogative royale. Anciennement, vous le savez,

les peuples jaloux de leur liberté ne tenaient jamais leurs assemblées dans des villes fermées, encore moins dans celles où il y avait des troupes. Ils appréhendaient ces situations où une nation entière, réunie dans ses représentants et se croyant en sécurité à l'ombre des lois, peut se voir, dans le moment où elle s'y attend le moins, à la merci d'un petit nombre de gens hardis et armés. Les mœurs de notre siècle n'ont pas permis aux Suédois de nourrir les mêmes craintes, et l'attention avec laquelle ils ont cru pourvoir à tous les cas en établissant la forme de leur gouvernement actuel les a empêchés de prendre en 1720 les précautions que leurs pères auraient jugées nécessaires. Mais instruits par le projet de 1756, avertis de la possibilité de l'entreprise par le dessein qui en a été formé alors, voudront-ils aujourd'hui travailler eux-mêmes à la rendre praticable? voudront-ils armer l'ambition dont ils ont éprouvé ou été sur le point d'éprouver les effets, et le comte d'Ostermann, cet appui vigilant de leur liberté, y donnera-t-il les mains? Ne lui déguisez pas les inquiétudes du roi sur ce point important.

Mais exposez-lui avec plus de force et de vivacité encore, s'il est possible, combien sa maj. est frappée de l'art. VIII du même projet tendant à établir une commission autorisée à former un nouveau code de droit public, et combien elle est charmée de ce que ce sage ministre a déjà rejeté lui-même un si dangereux projet. Sa maj. ne veut pas accuser ses auteurs de quelque mauvais dessein, comme serait celui de vouloir se ménager les moyens de regagner la cour en la favorisant dans ce code, mais elle ne peut s'empêcher de vous marquer son étonnement de ce que, dans le temps même que la Russie travaille avec tant d'application, de sagesse et de succès à fixer la constitution suédoise et à la garantir par là de toute variation et altération, on ait osé proposer à son ministre de la rendre tout à fait incertaine et d'en remettre le sort à l'habileté et à la fidélité de quelques personnes et à l'issue très douteuse d'une diète future. Sa maj. ne peut jamais donner son approbation ni son concours à un pareil dessein et elle est bien sûre que l'impératrice de Russie ne l'agréera jamais. Vous le déclarerez dans la confiance la plus intime au

comte d'Ostermann. Vous lui direz que vous avez l'ordre positif non-seulement de ne point contribuer ni de votre personne ni de l'argent du roi au projet souvent mentionné, à moins que l'article VIII n'en soit, comme vous m'avez marqué qu'il l'avait déjà résolu lui-même, entièrement rayé, et l'objet de la Lag-Commission uniquement et précisément borné à la correction des lois civiles sans qu'il soit permis de toucher le moins du monde à celles qui regardent la constitution de l'Etat, mais encore de lui demander de la part du roi et en vertu de l'alliance et du concert établi entre les deux cours que, si contre toute attente des Suédois d'ailleurs bien intentionnés insistaient sur l'établissement d'une commission telle qu'elle est projetée dans l'art VIII, et s'il estimait devoir donner quelque attention à leurs sentiments et à leurs importunités, il voulût bien au moins suspendre toute opération à cet égard jusqu'à ce que le roi eût le temps de dépêcher un courrier à Pétersbourg pour communiquer à l'impératrice ses sentiments sur ce sujet, et de concerter avec elle les mesures à prendre dans un cas si imprévu et si opposé à tout ce que les deux puissances s'étaient proposé jusqu'ici pour but de leurs soins et de leurs travaux. Je ne puis croire que nous soyons réduits à en venir là, monsieur. Le comte d'Ostermann est trop éclairé et trop ferme pour accorder aux auteurs du projet une créance opposée à ses propres lumières, mais si cependant les circonstances l'y portaient, vous insisteriez absolument sur le délai et sur la complaisance que le roi lui demande et qu'il se promet infailliblement de ses sentiments et de la connaissance qu'il a de l'amitié de sa souveraine pour sa majesté.

Voilà donc, monsieur, ce que le roi m'ordonne de vous marquer en réponse à votre rapport. Sa maj. est prête à concourir au dessein conçu par mr le comte d'Ostermann, bien entendu qu'il ne soit exécuté qu'avec une prudence et des précautions qui en assurent, humainement parlant, le succès. Elle est prête à y contribuer, s'il le faut (vous ménagerez cependant à cette occasion comme à votre ordinaire ses finances) pour la somme et de la manière exprimées dans mes dépêches précédentes, pourvu que des quatre grandes charges, au moins celles de colonels des gardes et

de l'artillerie restent à la disposition du sénat ou des états (je ne sais pas bien lequel des deux pouvoirs y pourvoit) et pourvu surtout que l'art. VIII soit rayé et qu'il n'y ait point de commission autorisée à toucher aux lois formant la constitution de l'Etat, et elle suspend au contraire, si le dit article devait subsister, cette résolution et toute autre qu'elle a pu prendre pendant cette diète jusqu'à ce qu'elle ait pu s'en expliquer et en convenir avec sa maj. l'impératrice de Russie.

Votre dextérité, monsieur, et l'habileté de mr le comte d'Ostermann me persuadent que vous viendrez à bout d'écarter du grand dessein qu'il s'agit de faire réussir, les idées et les vues qui le rendent si dangereux; ils me font espérer que nos souverains jouiront de la satisfaction et de la gloire si noble et si pure d'avoir affermi la liberté de la Suède et le repos du Nord sans laisser à ceux qui désirent renverser et troubler l'une et l'autre, l'espérance et les moyens de réussir à une occasion peut-être prochaine dans leurs funestes et coupables vues.

## 301.

### Dépêche à Mr de St. Saphorin à Varsovie.

Copenhague 28 juin 1766.

(Extrait.)

Si, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, le roi a été content de la conduite que vous avez tenue vis-à-vis de mr de Saldern, sa maj. ne l'est pas moins du compte que vous lui avez rendu depuis de ses négociations et de ses succès.[1]) S'intéressant vivement et sincèrement à la satisfaction et à la grandeur du roi de Pologne, elle apprend avec plaisir que le séjour de ce ministre à Varsovie a produit des éclaircissements utiles, et elle se fait surtout une vraie joie de l'assurance que l'on vous a donnée que la confédération générale subsistera pendant la diète prochaine. Le roi juge ce point le plus important de tous pour con-

---

[1]) Cfr. Ad. Beer: die erste Theilung Polens, I, 191—92.

solider l'autorité royale, y habituer les grands et le peuple et pour désaccoutumer les esprits turbulents de ces ruptures de diètes si fréquentes sous les rois saxons, et que l'on peut dire avoir mis le comble à la décadence de la république. Tout se relèvera, tout se rétablira sous un un roi sage, laborieux et appliqué, et la Pologne redeviendra par lui une des premières puissances du Nord.

Ce sera, je vous l'assure, une sensible satisfaction pour le roi. Le rétablissement de l'influence qui appartient à la Pologne dans les affaires de l'Europe, fait partie du système de sa maj. et vous savez, monsieur, qu'elle a adopté les sentiments du feu roi pour la personne de sa maj. polonaise comme une portion de son héritage. Elle applaudit de tout son cœur aux sages mesures que ce prince prend pour le bonheur de la nation sur laquelle il règne, et elle voit avec le plus tendre intérêt les peines qu'il se donne pour se conserver l'affection de ses anciens et fidèles amis et pour se concilier celle de tout le peuple.

Sa maj. profitera attentivement du bon conseil que sa maj. polonaise lui a donné relativement à la cour de Russie, et elle vous charge d'en témoigner sa reconnaissance à ce monarque. Ses observations sur le génie de l'impératrice et sur son système sont exactement conformes à celles de sa maj. polonaise, et elle croit que cette princesse mérite, par la sagesse et la modération de son plan et par la constance et la vérité avec lesquelles elle se propose de maintenir le repos et d'avancer le bonheur public, l'estime, la confiance et l'amitié sincère de ses voisins. C'est dans ces principes que le roi écoutera mr de Saldern et qu'il traitera avec lui, et si la négociation de ce ministre échoue, comme après tout le cas est très possible, ce ne sera pas la faute de sa majesté.

Nous l'attendons dans peu ici. Il sera suivi par un ministre russe[1]) dont on dit beaucoup de bien. Nous en saurons davantage dans quelques semaines. —

---

[1]) Le baron de Korff était subitement mort à Copenhague au mois d'avril. Il paraît que mr de Saldern s'était d'abord flatté de l'espoir d'être chargé seul de la négociation holsteinoise. Mais il n'en fut rien et le général-major de Filosofoff arriva au mois de dé-

## 302.

### Dépêche à Mr le baron de Gleichen à Paris.

Copenhague 12 juillet 1766.

C'est assurément une satisfaction pour le roi d'apprendre que mr le duc de Choiseul commence à percer le nuage d'illusions et de fausses représentations que des esprits animés je ne puis comprendre par quels motifs ont su élever entre les deux cours pour obscurcir la vérité et la dérober à ses yeux.[1] Je m'en suis toujours fié à la justesse et à la pénétration de son esprit. Il n'est point fait pour être trompé ni pour se refuser au vrai, et comme il pourra à présent tirer les éclaircissements les plus exacts et les plus sûrs des rapports de mr le président Ogier, un des hommes les plus sages, les plus judicieux et les plus zélés pour son roi et sa patrie, que j'aie jamais connus, je ne crains point que la malignité puisse tenir davantage devant lui et je me promets qu'il ne tardera pas à sentir la droiture et la constance de la conduite tenue par sa maj., malgré et au milieu de mille occasions qui auraient pu l'en détourner. Ce sentiment, cette justice est tout ce que le roi désire dans le moment présent, il n'a point d'autre vue et il lui suffit dans ce début de son règne que la France connaisse les principes qu'il a adoptés et dont il ne s'écartera pas.

Sa maj. est très sensible à la réponse pleine d'amitié et de politesse que mr le duc de Choiseul a donnée à vos intercessions en faveur des cours de Weimar et de Gotha. Elle vous charge d'en faire ses remercîments à ce seigneur et de lui dire qu'elle observe avec grand plaisir ses opérations. Elle est très persuadée que son génie et sa fermeté

---

cembre à Copenhague comme ministre de Russie et prit part aux négociations conjointement avec mr de Saldern.

[1] Au mois d'avril 1766 le duc de Choiseul avait repris le portefeuille des affaires étrangères, et peu après il avait écrit une lettre assez désagréable à mr de Bernstorff sur les rapports entre la France et le Danemark. Dans sa réponse du 24 mai ce ministre avait exposé la conduite du gouvernement danois. Voir Correspondance entre Bernstorff et Choiseul, 234—48.

donneront bientôt une nouvelle face aux affaires de la France au dehors et au dedans du royaume.

En Suède les affaires, qui y étaient dans une très grande agitation, paraissent se calmer et annoncent enfin un terme à la diète, mais il faudra voir l'effet que produira la réponse de la France sur l'article des subsides ou plutôt des arrérages. Cet effet est encore assez douteux.

## 303.

## Traité de mariage entre S. M. le Roi de Danemark et Mad. la Princesse Caroline Mathilde de la Grande-Bretagne.

Conclu à Londres le 14 juillet,
ratifié à Copenhague le 1 août 1766.

## 304.

## Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 9 août 1766.

(Extrait.)

Mr Gunnings m'a communiqué la réponse que la cour de Suède a faite à celle de France, et je vous prie de marquer à mr le chevalier Goodérick ma reconnaissance de ce qu'il a bien voulu me procurer cette satisfaction. La pièce est écrite avec dignité et embarrassera le ministère de Versailles, qui traînera peut-être sa réplique et continuera de suspendre le payement des arrérages jusqu'à ce qu'il voie l'effet de ces nouvelles menées et la fin de la diète.[1]) Jamais révolution n'a été plus complète que celle que cette assemblée a produite et s'il se prouve en effet, comme il n'y a presque plus moyen d'en douter, que la France ait changé de système et qu'elle veuille désormais concourir à l'oppression de la liberté de la Suède,[2]) elle n'effectuera par

---

[1]) Cfr Malmstrøm, V, 440.

[2]) Dans une dépêche du 16 août le comte de Bernstorff écrit à mr de Gleichen: „On prétend que dans un conseil tenu, il y a quelques mois, à Versailles il a été délibéré et finalement décidé que la France travaillera désormais non pas à soutenir la forme du gouvernement de la Suède, telle qu'elle est établie par les lois, mais

cette politique la plus mauvaise de toutes que la réunion de tout le Nord contre elle. Jamais elle ne pourrait seconder plus efficacement les vues et le système de la Russie, ni lier plus fortement à cette puissance tous les souverains qui estiment avec justice leurs intérêts les plus essentiels et la félicité du Nord intimement attachés au maintien de la forme du gouvernement de la Suède, telle qu'elle est établie par les lois. Le roi est très attentif à voir quelles seront dans cette conjoncture les démarches du parti jusqu'ici attaché à la France et si les chefs, qui pendant si long temps ont parlé le langage de la liberté, se laisseront entraîner par cette couronne à changer avec elle. Mais quelles que soient leurs résolutions, sa maj. n'en est que plus décidée à favoriser de la manière qu'elle vous l'a déjà déclaré le plan concerté entre vous et le comte d'Ostermann. Il sera temps de l'entreprendre s'il y a moyen de réussir dans cette diète et quoique sa maj. ne vous charge pas de presser sa tentative parce que, comme elle vous l'a déjà marqué précédemment, il vaut mieux ne pas la faire que de la faire sans succès, elle veut néanmoins que vous en raisonniez souvent avec le comte d'Ostermann et le chevalier Gooderick et que vous empêchiez, autant que cela dépendra de vous, que l'irrésolution du premier ne laisse passer l'époque présente si vous la trouvez assez favorable pour pouvoir vous en promettre un succès heureux.

## 305.

### Dépêche à Mr d'Assebourg à St. Pétersbourg.

Copenhague 16 août 1766.

(Extrait).

Votre dépêche no 60, qui a été très agréable au roi, soutient mes espérances et je me promets beaucoup de mr de Filosofoff, du caractère que vous lui trouvez et des in-

---

à la renverser et à rétablir dans sa place la souveraineté abjurée et abolie." Cfr Tengberg, 46—47, Broglie: le secret du roi, II, 279—83 Malmstrøm, VI, 6—10.

structions que vous lui procurerez. Mais pour que tout cela devienne utile, il faut qu'il soit ici. C'est le refrain de mes plaintes.

Ce que vous me faites l'honneur de marquer de la négociation de mr de Saldern à Berlin répond assez à ce qui m'en a été dit d'autre part.[1] Il est très évident que la politique du roi de Prusse ou ses principes par rapport à la Pologne sont directement opposés à ceux de l'impératrice de Russie, qu'il redoute et hait autant l'augmentation du pouvoir royal et le rétablissement du bon ordre dans ce pays là que sa maj. impér. les favorise, et que ce ne sera jamais que par une complaisance forcée qu'il donnera les mains à des projets et à des entreprises propres à donner quelque considération à ce royaume. Mr de Panin ne peut que s'en apercevoir et prendre ses mesures en conséquence. Mais je crois bien qu'il ne s'en inquiète pas, pouvant compter avec autant de certitude qu'il est en état de le faire, sur l'espèce de nécessité où le roi de Prusse se trouve de ménager l'impératrice. Par cette certitude les inclinations de ce prince lui importent moins, quoiqu'il puisse y avoir des moments où elles décident et où elles embarrasseront fort les opérations de la Russie.

## 306.

Contrat de mariage de Madame la Princesse Louise et de Mgr le Prince Charles de Hesse.

Frederiksberg 25 août 1766.

## 307.

Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 30 août 1766.

Si le roi a appris avec plaisir que le projet conçu pour assurer la liberté de la Suède, ce projet qui mérite et obtient aujourd'hui toute son attention, a heureusement

---

[1]) Cfr Oeuvres de Frédéric le Grand, VI, 14—15, Hist. Tidsskr. IV R, III, 90—92, 188. 190.

passé au comité secret[1]) et surtout s'il a vu avec une vraie satisfaction la sagesse et la prudence avec lesquelles cette pièce importante est dressée, il n'en est que plus impatient d'en apprendre l'heureux succès et il ne sera pas sans inquiétude jusqu'à ce que vous ayez pu l'en informer. Sa maj. approuve fort néanmoins que les chefs de l'entreprise aient résolu de ne rien précipiter, et, quoique je vous avoue qu'elle ne soit pas sans quelque appréhension que les efforts réunis de la cour et de l'ambassadeur de France, guidés et animés par le génie violent de la reine, ne réussissent encore à former, surtout dans l'ordre de la noblesse depuis si longtemps habitué à révérer et à suivre leurs inspirations, des intrigues capables d'arrêter et même de faire échouer l'ouvrage, elle n'en sent pas moins la nécessité et la décence de laisser aux quatre ordres qui composent et représentent la nation, le temps convenable pour peser une résolution de cette importance et pour en concevoir toute l'utilité. Sa maj. espère que mrs d'Ostermann et Gooderick n'épargneront rien pour emporter un succès qui couronnera les travaux de cette diète, et, pour faire également de son côté tout ce à quoi elle s'est engagée, elle ordonne aujourd'hui à mr d'Assebourg de déclarer à mr de Panin que les cinquante mille écus promis sont à sa disposition. Vous faites très bien de cacher autant que vous le pouvez la part que vous avez à cette affaire. Mais si le cas pouvait exister où la réussite dépendrait de votre déclaration, vous ne la refuseriez pas, le roi concevant si bien la conséquence de cette amélioration des lois fondamentales de la Suède qu'il préfère à toute autre considération celle de ne pas la manquer.

C'est une découverte considérable que vous avez faite des inclinations secrètes du roi de Prusse à cet égard. Elle doit donner à penser aux cours de Londres et de Péters-

---

[1]) Les travaux de la grande députation avaient abouti à un résultat satisfaisant aux yeux du gouvernement danois et avaient été consignés dans l'ordonnance qui parut le 12 novembre 1766. La disposition la plus importante de cette ordonnance était qu'un changement des lois fondamentales ne deviendrait loi que lorsqu'il aurait été adopté par les quatre ordres dans deux diètes consécutives, cfr Malmstrøm, V, 446, Tengberg, 47—48, Ostens Gesandtskaber, 635.

bourg. Peut-être aussi mr de Cocceji n'est-il mécontent que de ce qu'on lui a caché le projet. Il serait bon de le démêler.

Mr de Fersen fait honneur à son caractère et à ses principes en aimant mieux s'absenter que de travailler contre des mesures qu'il sent utiles à sa patrie. Mais ne perdra-t-il pas beaucoup de son crédit chez la reine et sur les esprits échauffés de son parti par cette démarche. L'ambassadeur de France lui pardonnera-t-il de se retirer de la mêlée un jour de combat? J'attends ce que vous m'en direz, bien sûr de l'attention et de la sagacité avec laquelle vous observerez tout dans cette importante crise.

## 308.

Mémoire à présenter par Mr d'Assebourg à St. Pétersbourg.

Copenhague 6 septembre 1766. [1])

Son exc. monsieur de Panin vous ayant témoigné, monsieur, dans la conversation dont vous avez rendu compte au roi dans votre dépêche du 29 juillet no II, qu'il désirait que notre cour lui communiquât confidentiellement et par manière de mémoire les rapports entre elle et les autres nations avec lesquelles elle avait contracté autrefois au sujet du péage du Sund, sa majesté m'a commandé de dresser sur le champ ce mémoire et de m'y expliquer avec toute la sincérité et toute la confiance dues à celui qui l'a demandé et au but qui a occasionné sa demande. J'obéis avec joie à cet ordre, et je vous avouerai que, si jamais travail m'a fait plaisir, c'est celui-ci, puisqu'il est destiné à paraître sous les yeux du ministre que mon cœur révère, et que je me flatte qu'il lui prouvera que, si le roi

[1]) Le comte de Bernstorff avait déjà expliqué dans une dépêche à mr d'Assebourg du 5 avril 1766 (imprimée dans les Denkwürdigk. des Herrn v. Asseburg, 185—187, avec la date inexacte du 6 septbre) pourquoi il était impossible d'accéder à cette demande de la Russie. L'effet de ces représentations fut que mr de Panin abandonna cette idée et se contenta de ce qui se trouve stipulé dans l'art. séparé et secret I du traité du $^{11}/_{22}$ avril 1767.

regarde toute exemption du péage du Sund comme impossible à concéder, c'est non par des motifs de choix ou de jalousie, non faute de désirer vivement pouvoir contribuer aux avantages de la Russie, mais par des raisons dont la vérité et la force n'échapperont pas à son équité et à ses lumières. Je me flatte que monsieur de Panin trouvera que ce n'est que par la nécessité que des obligations décidées imposent, que le roi a pu se résoudre à vous charger de représentations contre la proposition accessoire d'un projet dans toutes les parties duquel il entre d'ailleurs de si bonne foi, et qu'à tout autre égard il n'y a point de prince sur la terre plus disposé à seconder ses vues, même par rapport au commerce, ni qui désire plus sincèrement que sa majesté favoriser celui de la Russie et concourir avec lui à tout ce qui peut le faciliter et l'étendre.

Les droits du Sund, dont l'origine se perd dans l'antiquité la plus reculée et qui se perçoivent sur tous les navires sans exception aucune passant le détroit, ont été autrefois plus considérables qu'ils ne le sont aujourd'hui; mais il y a longtemps que nos rois les ont sagement mis sur un pied si modéré, qu'il n'y a point de nation qui s'en plaigne, et point de commerce qui s'en ressente. Dans le temps de la grande puissance des villes anséatiques, elles avaient les premières obtenu quelques avantages, quelque diminution de péage, mais ces prérogatives ont disparu avec le pouvoir et la ligue de ces villes, et il n'en reste plus que des vestiges presque imperceptibles. Après elles, les nations qui ont succédé à leur trafic et à leur navigation, ont tourné leur attention vers ce même objet et, les vrais principes du commerce s'étant éclaircis et développés de plus en plus de part et d'autre, elles ont cherché et ont réussi, non pas à stipuler à elles-mêmes des préférences toujours soumises à des difficultés presque insurmontables et exposées à la jalousie et à l'opposition des autres peuples, mais à empêcher et à prévenir qu'on n'en accordât à leur préjudice. Nos rois ont conclu dans ce sens quatre traités encore actuellement en vigueur, et qui forment aujourd'hui la règle qui s'observe au Sund.

Le premier est avec la Grande-Bretagne; il a été signé en 1670. Vous verrez, monsieur, par les articles VIII et

XL que je joins ici sub A., que la nation britannique s'y est stipulé le droit de partager en tout temps tous les privilèges et concessions qui, en fait de péages et impositions (Vectigalia, Portoria etc.), étaient ou seraient accordés à d'autres nations.

Le second regarde les Provinces-Unies; il a été conclu en 1701 et, quoique son terme soit expiré, il a été convenu, qu'il sera observé provisionnellement jusqu'à la conclusion d'un nouveau traité. Son art. XVII, que vous trouverez sub B., renferme les mêmes stipulations et promesses que la cour britannique avait obtenues pour ses sujets, et vous remarquerez que, dans l'un et dans l'autre, on n'excepte de l'égalité qui fait la règle générale, que les privilèges dont les Suédois jouissaient alors en vertu de la paix de Christianstad.

Mais le troisième traité, que j'ai à vous communiquer, lève cette exception unique. C'est celui de la paix entre le Danemark et la Suède, signé à Stockholm en 1720. Les Suédois y renoncent à leurs prérogatives, ils se bornent à l'égalité, et se contentent de se la faire accorder et promettre toute parfaite et pour le présent et pour l'avenir, ainsi que vous le verrez par l'art. IX de la paix que je vous envoie in extenso sub C.

Et le quatrième enfin est celui qui a été conclu avec la France en 1742. Son art. IV, que vous verrez sub D., n'est pas moins précis que les autres, et achève de prouver la vérité de tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire sur ce sujet.

Voilà, monsieur, l'état des choses, voilà le tableau fidèle des engagements du roi qui ont passé en héritage à sa majesté avec sa couronne. Je l'expose, en conséquence des ordres du roi, simplement et confidentiellement à monsieur de Panin; c'est à présent à ce seigneur à en tirer des conclusions dignes de son équité et de sa sagesse. Il voit que le roi ne peut rien accorder dans le Sund à la Russie qui, dès le moment même, ne devienne le droit des nations les plus naviguantes et les plus commerçantes de l'Europe, et nommément de celles qui font jusqu'à présent presque seules le trafic de la Baltique; il voit par conséquent que tout ce que sa majesté ferait pour les sujets de sa

majesté impériale, serait une perte pour le Danemark, sans être un avantage pour eux. Ce n'est pas, il est aisé de le démontrer, le marchand, propriétaire du navire ou de sa charge, qui fait les frais de ce qui se paie au Sund, c'est celui qui achète les marchandises dont le navire est chargé, qui les acquitte, et le péage ne fait rien au navigateur et au marchand vendeur, pourvu que tous ceux qui naviguent dans la même mer et vendent les mêmes marchandises, paient les mêmes droits, et ne puissent par conséquent ni naviguer, ni vendre à meilleur marché que lui. Tout le reste n'intéresse que l'acheteur, qui le paie sans s'en apercevoir et sans s'en plaindre.

Si donc il n'est pas au pouvoir du roi d'accorder à la Russie des préférences dans le Sund, comme je viens de vous en mettre les preuves en main, et si comme je le crois également vrai, toute diminution des droits de ce péage rendue générale ne serait en effet pas un gain ou un objet pour cet empire, aurais-je néanmoins à craindre que monsieur de Panin, cet homme juste, cet ami d'un roi allié fidèle de sa souveraine, voudrait former une demande qui ne produirait d'autre effet que celui d'attaquer et de blesser les intérêts les plus sensibles de sa majesté, pourrais-je appréhender qu'occupé du noble dessein d'assurer le bonheur de l'Europe en le fondant sur la tranquillité et l'union du Nord, il voudrait mettre hors d'état d'y concourir celui de tous les princes qui est le plus disposé à le soutenir?

Non, monsieur, je ne le croirai pas, mais je vous avouerai cependant que je serais sensiblement peiné de lui proposer et de me promettre de lui le sacrifice généreux d'une idée judicieuse et naturelle en elle-même, si des engagements antérieurs ne le rendaient impossible et inutile, et qu'en me souvenant qu'elle lui avait plu, je ne la combattrais qu'à regret, si je n'avais la consolation et le plaisir de l'assurer par ordre et de la part du roi, qu'à tous égards autres que celui du Sund, sa majesté se fera un plaisir d'avancer ces mêmes vues en facilitant et en favorisant efficacement le commerce de la Russie. Sa majesté regarde l'accord qui va se négocier comme une combinaison véritable du système et des intérêts des deux cou-

ronnes, et c'est sous ce point de vue que cet accord fait l'objet de toute son attention et de ses premiers souhaits. Sans doute que l'échange du Holstein contre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst lui est agréable, elle en sent très-bien les avantages, mais il ne lui est véritablement important que parce qu'il ôte la seule cause de division et de mésintelligence qui existait entre les deux monarchies, et parce que, cette fatale source de haine étant tarie, rien n'empêchera plus les liens de sang et les rapports de la nature de reprendre leurs droits, et de rendre, autant que cela est possible et permis à l'humanité, indissoluble une union à laquelle dès lors tout invite et rien ne s'oppose. Il n'y a que cette considération qui engage le roi à faire avec plaisir des sacrifices qui lui coûteraient beaucoup, s'il ne s'agissait que d'acquérir ce qui lui manque du Holstein; vous le savez, monsieur, les revenus de ce pays sont, à 2 ou 3 mille écus près, exactement égaux à ceux de l'Oldenbourg et du Delmenhorst. Le roi ne gagne à l'échange que l'amitié des princes de sa maison, ou pour mieux dire, celle de la Russie; c'est à elle qu'il donne tout ce qu'il cède ou prendra sur lui en faveur de l'accord. C'est là le principe qui va le guider dans la négociation qui est sur le point d'être entamée, le même le guidera aussi dans les affaires de commerce. S'il est impossible de favoriser celui des Russes dans le Sund, il ne le sera pas de leur procurer des avantages et des facilités dans les provinces de la domination de sa majesté. Elle vous autorise d'assurer monsieur de Panin qu'elle embrassera avec empressement les moyens qui y tendront, et que, dans toutes les occasions où elle ne se verra pas gênée par des engagements ou par ce qu'elle doit à sa couronne et à ses peuples, elle prouvera les sentiments qui l'animent et à quel point elle estime les intérêts de la Russie unis aux siens.

Je ne demande donc point par ses ordres à monsieur de Panin d'oublier le but qu'il se propose par des motifs que je ne puis qu'applaudir, je ne lui demande que de l'appliquer à des objets qu'il soit au pouvoir de sa majesté d'accorder, et de regarder ces facilités, ces prérogatives de commerce qu'il cherche à procurer à sa nation, comme le fruit et non comme la condition d'un accommodement au-

quel il sait qu'elles n'ont point de rapport. Le zèle le plus vif et le plus pur pour la réussite de ses glorieux et salutaires desseins et pour l'union intime des deux couronnes inspire ma demande; l'équité et la raison dicteront, je le sais, sa réponse.

### 309.

### Convention concernant le commerce entre le Danemark et le Portugal,

signée à Lisbonne le 26 sept. 1766,
ratifiée à Copenhague le 7 mars 1767.

### 310.

### Traité de mariage entre Madame la Princesse Sophie Magdalène et Mgr le Prince Royal Gustave de Suède,

signé à Copenhague le 29 septbre,
ratifié à Christiansbourg le 6 octobre 1766.

### 311.

### Dépêche à Mr d'Assebourg à St. Pétersbourg.

Copenhague 18 octobre 1766.

Le roi ayant en mr de Panin une confiance égale, c'est tout dire, à son estime pour lui, trouve juste et convenable de lui faire part, quoique sous le sceau du plus profond secret, de ce que les discours tenus par le prince royal de Suède pendant son séjour à Helsingborg et les rapports exacts et fidèles qui lui ont été rendus sur la personne de ce prince, lui donnent lieu de juger de ses dispositions et de son système.

D'abord sa maj. ne saurait douter qu'il ne soit entièrement dans la dépendance de la reine sa mère, gagné en tous points, inspiré et conduit par elle. La citant à tout propos, constamment appliqué à la louer ou à la justifier, ne marquant des distinctions et de la confiance qu'aux

créatures de cette princesse, dont toute sa cour et sa suite sont uniquement composées, témoignant de la froideur à tous les autres et nommément au comte de Horn, le prince royal a paru vouloir afficher cette dépendance ou cette union.

Son alt. royale ne s'est guère moins déclarée pour le parti français, si étroitement lié aujourd'hui avec celui de la reine. Elle a semblé en avoir adopté les maximes, les goûts et le langage. Bien des gens ont cru même s'apercevoir d'une sorte de désir d'imiter le baron de Breteuil, observation qui dans tout autre cas que celui-ci pourrait être négligée, mais qui dans celui-ci devient importante, parce qu'elle annonce et dénote le penchant et l'inclination du cœur.

Il est de même échappé au prince quelques propos d'impatience contre le bon parti et le sénat, assez significatifs pour indiquer clairement qu'il voit avec peine les limites qui bornent le pouvoir souverain et qui traversent quelquefois les projets de la cour, et il semble à tous égards que, si son alt. royale a jugé à propos étant à Stockholm de flatter les deux partis et de marquer entre eux une sorte de neutralité, il ne lui a pas plu d'en faire autant pendant son voyage, ce qui a surtout paru par les instances aussi vives que sérieuses qu'elle a faites dans ses conversations avec mgr le prince de Hesse pour obtenir du roi le rappel prompt et immédiat de mr de Schack.[1])

Elle s'est fortement plainte de ce ministre comme toujours opposé aux vues du roi et de la reine, ses parents, et elle a porté son animosité contre lui au point de désirer que mad. la princesse royale n'eût que peu ou point de conversation avec lui et retirât toutes les marques de sa confiance à ce fidèle serviteur, ministre du roi son frère.

Le roi veut que vous confiiez à mr de Panin surtout cette particularité qui fait une preuve si décisive de tout ce que je viens de vous dire ou de conjecturer, et sa maj. désire que vous ajoutiez qu'ayant déjà accordé depuis longtemps aux prières de mr de Schack son rappel à la fin de cette diète et ensuite pour les premiers mois après l'arrivée

---

[1]) Cfr Nilsson: Blad ur konung Gustav IIIs och Sofia Magdalenas giftermåls historia, 277—78.

de mad. la princesse à Stockholm, et ce ministre redoublant dans ces circonstances ses prières pour l'obtenir sans délai, elle croyait en effet convenable de lui accorder bientôt la grâce qu'il sollicitait avec tant d'ardeur, mais qu'elle avait cependant estimé convenable à l'étroite amitié et au concert intime établi entre elle et la cour de Russie d'en avertir préalablement mr de Panin et de l'assurer que le successeur de mr de Schack aurait ordre de marcher dans ses traces, de suivre les mêmes principes et surtout de mériter et de cultiver à son exemple avec le plus grand soin l'amitié et la confiance du comte d'Ostermann.

Vous sentez, monsieur, l'importance de ces confidences. Je prierais tout autre que vous de les faire avec beaucoup de circonspection. Mais vous, monsieur, vous n'avez que faire de ces exhortations et votre prudence m'est trop connue pour que je me permette de l'exciter.

### 312.

### Dépêche à Mr de St. Saphorin à Varsvie.

Copenhague 1 novbre 1766.

En vain vous déguiserais-je les inquiétudes du roi sur la crise violente dans laquelle se trouvent aujourd'hui les affaires de Pologne.[1]) Sa maj. en est vivement touchée et elle sent à la fois tout ce que doit sentir un prince qui aime sa religion et ceux qui la professent, qui est ami de l'humanité et de ses droits mais aussi l'ami tendre et sincère du souverain dont les résolutions généreuses sont gênées par la plus grande partie de son peuple, et qu'une cause si puissamment soutenue et si fortement contredite et opposée met dans la plus grande perplexité.

Si les conseils et les intentions du roi avaient été suivis, vous le savez, monsieur, l'affaire aurait été traitée avec plus de ménagement et de modération, les menaces qui révoltent et aigrissent toujours les cœurs libres et généreux

---

[1]) La diète polonaise s'était réunie le 6 octobre 1766. Sur le caractère violent que prirent dès l'ouverture les discussions, voir Beer: die erste Theilung Polens I, 195 sqq.

auraient été moins prodiguées et on aurait évité ces extrémités qui menacent aujourd'hui la Pologne entière et tous ceux qui l'habitent, sans distinction de créance, des plus funestes malheurs. Mais des conseils plus vifs, dictés par une douleur plus juste que prudente, ont prévalu. Il serait inutile de s'arrêter à les regretter. Il ne faut penser qu'à en adoucir les conséquences.

Le roi n'abandonnera pas les dissidents et ne se détachera pas de la Russie. Il ne les suivra peut-être pas dans toutes leurs mesures et surtout point dans leurs menaces, mais à cela près ses sentiments et son langage ne changeront point ni pour eux ni pour elle. Il approuve le mémoire que vous avez projeté de présenter au roi de Pologne et le parti que vous avez pris de le présenter à ce prince de concert avec le ministre d'Angleterre dans une audience particulière. Il vous continue tous ses ordres de servir la cause de tout votre pouvoir et de tout votre crédit, mais il vous réitère aussi celui de travailler sans relâche à prévenir, s'il est possible, les extrémités et à rapprocher les esprits pour prévenir que ce qui doit être la délivrance des dissidents ne devienne pas leur asservissement total et leur perte et que ce qui était destiné à faire le bonheur de la Pologne ne tourne pas à sa dévastation et à sa ruine. Il ne me paraît pas encore impossible de trouver des tempéraments propres à satisfaire les uns sans désespérer les autres. Veuille le ciel qu'on ne les néglige pas.

Continuez cependant, monsieur, à assister les dissidents de vos conseils et de vos offices, prenez, marquez-leur constamment le plus vif intérêt à leur sort, vivez toujours dans une union intime avec l'ambassadeur de Russie, mais ne vous laissez retenir par rien de témoigner l'attachement le plus vrai à la personne du roi de Pologne. Dites-lui aussi souvent que vous en aurez l'occasion, combien le roi sent et partage ses chagrins, dites-en autant de ma part aux princes ses oncles et ménagez-vous de manière à ne pas perdre sa confiance ni la leur.

Voilà, monsieur, tout ce que je suis en état de vous dire dans un moment où les coups décisifs se frappent sur un théâtre dont je suis si éloigné. Le roi attend, je le ré-

pète, avec grande inquiétude les nouvelles de ce qui s'y passe, et il compte que vous continuerez de l'informer de tout avec l'exactitude qui vous est ordinaire et dont il me commande de vous dire qu'il est très content.

### 313.

### Dépêche à Mr d'Assebourg à St. Pétersbourg.

Copenhague 8 novbre 1766.

Vous ne serez déjà que trop instruit sans doute de la situation des affaires tant politiques que religieuses en Pologne. Le roi en est vivement touché et il voit avec douleur que ce qu'il ne désirait que parce qu'il l'estimait utile au bonheur de ce royaume et au rétablissement des droits des dissidents, tourne à la destruction de l'un et des autres. Sa maj. n'est cependant pas étonnée de la furieuse résistance que le clergé romain et ses adhérents opposent aux vues de l'impératrice. Elle ne l'a que trop prévu, vous le savez, mais elle s'était flattée qu'il serait possible de gagner ou d'intimider des gens qui, sous le voile du zèle, ne cachent au fond qu'un grand attachement à leurs intérêts particuliers, et elle n'a pas encore perdu toute espérance que la sagesse et la puissance de sa maj. impér. vaincront des difficultés insurmontables à tout autre. Mais ce qu'elle ne peut apprendre qu'avec une véritable peine, c'est le malheur personnel du roi de Pologne qui, contraint sans doute de suivre le torrent et ne pouvant se séparer de son peuple, se voit la victime de l'animosité des deux partis et perd les bonnes grâces de l'impératrice dans le temps qu'il n'est haï d'une partie de ses sujets que parce qu'on l'accuse d'être trop attaché à cette princesse. Mr de St. Saphorin vous aura mandé combien la santé de ce prince infortuné souffre dans cette cruelle agitation, et il vous aura parlé aussi des fortes démarches faites contre lui par les ministres de Russie et de Prusse dans une rencontre où ces deux ministres se sont ligués même avec les ennemis les plus déclarés des dissidents, uniquement pour faire échouer

une affaire qui aurait été agréable à sa maj. polonaise et avantageuse à son autorité.[1]) Après ce coup porté il sera difficile que la confiance renaisse jamais bien véritablement entre les deux cours, et je crains même que les dissidents ne s'effarouchent de la facilité avec laquelle leurs protecteurs se sont réunis avec leurs adversaires les plus passionnés. Tout me paraît un chaos dans ce moment à Varsovie et, je le répète, rien ne me donnera une lueur d'espérance que la sagesse et la générosité de l'impératrice. Pour peu qu'elle écoute son ressentiment, tout sera perdu et la Pologne ne présentera plus qu'une scène d'horreur dont il n'est pas impossible qu'une autre puissance tire plus de profit et d'avantage qu'elle.

## 314.

Dépêche à Mr de St. Saphorin à Varsovie.

Copenhague 15 novbre 1766.

Je ne vous écris ce mot en secret que pour vous dire que mes dernières nouvelles de Pétersbourg sont bien fâcheuses pour la maison de Czartoriski. Je ne sais, par quel malheur on attribue à elle seule toute la résistance que la cour de Russie éprouve, ni pourquoi cette cour, bien qu'elle ne puisse ignorer combien l'évêque de Cracovie et ses adhérents sont ennemis de cette maison, la rend cependant responsable des faits et paroles de ce fougueux prélat. J'en suis dans une profonde douleur et je ne puis me représenter qu'avec une peine inexprimable les deux généreux frères devenir la victime des actions de leurs adversaires. Je ne pense pas comme eux sur l'affaire des dissidents, vous le savez, mais cette diversité d'opinion sur un objet ne diminue point mon respect, ma vénération pour leurs vertus et mon tendre attachement pour leurs personnes, ne diminue point l'intérêt que je prends à leur grandeur et à leur conservation,

[1]) Il s'agissait d'une loi qui préparerait l'abolition ou la restriction du liberum veto, cfr A. Beer, l. c., pag. 198—99.

sur laquelle la prospérité de leur patrie, humainement parlant, se fonde. N'y aurait-il pas moyen de conjurer l'orage qui les menace? N'y aurait-il pas moyen d'arrêter la vivacité du prince Repnin et de le raccommoder avec eux? Je suis presque sûr que les principes ne sont pas si opposés que l'on ne pût s'entendre si on le voulait. Il faut aux dissidents liberté et sûreté pour leur culte, liberté, sûreté et décence pour leurs personnes et leurs biens, il faut qu'ils soient à l'abri des vexations de leurs confrères et du clergé romain, leur ennemi. Je ne puis imaginer que les princes Czartoriski veuillent leur refuser ces droits, inséparables de leur naissance et sans lesquels ils ne seraient que les esclaves de leurs frères et de leurs égaux. Ces princes sont trop humains et trop éclairés et raisonnables pour le faire. Ils ne leur contestent sans doute que la capacité de parvenir aux dignités et aux bénéfices de la couronne, celle de prendre part au gouvernement de l'Etat. C'est, je l'avoue, être bien rigoureux à leur égard; mais n'y aurait-il pas des termes dont on pût convenir, n'y aurait-il pas d'expédient à trouver qui pût satisfaire les uns sans trop révolter les autres? Peu de choses sont impossibles à la raison et à l'envie de réussir. Pourquoi celle-là le serait-elle? Je vous avoue que je frémis de penser que la Pologne sera peut-être abîmée, toutes les espérances conçues pour son rétablissement détruites, et la maison de Czartoriski abandonnée à la haine de ses rivaux et de ses envieux. Marquez, je vous prie, toute ma douleur, toutes mes alarmes au prince palatin et rassurez-moi sur elles si vous le pouvez.

J'attendrai de vos nouvelles avec impatience et inquiétude mais ne répondez à cette lettre que sur une feuille séparée. Je ne vous l'écris pas comme ministre, je ne vous l'écris que comme un particulier vivement touché de ce qu'il voit et de ce qu'il appréhende. Je serais inconsolable si le plus beau règne que la Pologne ait jamais pu se promettre, était interrompu presque dans son début pour ne plus être que l'époque des haines les plus funestes et des maux les plus cruels. Je le répète, je ne m'en consolerais point.

Toutes mes peines et mes sollicitudes ne changent rien cependant aux instructions que j'ai eu l'honneur de vous donner par ordre du roi. Suivez-les, mais en les suivant avec exactitude, n'oubliez rien pour faire sentir en secret au roi de Pologne et aux princes ses oncles, combien leurs peines font de douleur au roi et à moi.

### 315.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 22 novbre 1766.

De tous les projets que l'esprit de parti réduit au désespoir pouvait enfanter, il n'y en a point que j'aurais moins imaginé, je l'avoue, et moins redouté que celui dont vous me faites l'honneur de me parler dans vos dépêches du 10 et 11 de ce mois, dont la première m'a été remise par le courrier de mr Gooderick.[1] Engager son roi à une démarche aussi indécente et aussi peu glorieuse que l'est celle de se dire abattu par les contradictions et las de régner, l'exposer au risque ou d'être pris malgré lui au mot ou d'avoir à révoquer sa parole comme imprudemment avancée, c'est à mon gré une idée si hardie, si téméraire et si criminelle que je ne l'aurais pas supposée même aux plus fanatiques des enthousiastes de la cour. Je ne puis comprendre comment elle est venue à des gens sages et capables de sentir la conséquence d'une pareille mesure, et je ne vous dissimulerai pas que, si l'avis ne me venait pas de vous, j'aurais de la peine à y ajouter foi. Mais, monsieur, plus elle est extraordinaire, plus elle mérite, aussitôt qu'elle existe, l'attention la plus sérieuse du roi. Sa maj. sent que l'on ne tenterait pas et n'emploierait pas un moyen de cette nature, si l'on ne s'en proposait le plus grand effet et si on ne se flattait d'en tirer les plus grands avantages, elle sent combien il sera nécessaire d'opposer mesure à mesure.

Vous en assurerez mrs de Gooderick et d'Ostermann et vous emploierez de concert tous vos soins pour bien dé-

---

[1]) Voir Tengberg, 48—49, cfr VIII, Malmstrøm, V, 454—56.

couvrir et pénétrer toute l'étendue de ce singulier projet. Sa maj. en attend vos rapports avec une impatience extrême.

### 316.

### Dépêche à Mr d'Assebourg à St. Pétersbourg.

Copenhague 22 novbre 1766.

J'ai mis sous les yeux du roi vos dépêches et je lui ai rendu un compte fidèle et exact de tout ce qui vous a été dit et déclaré par le ministère impérial au sujet de l'affaire des dissidents.

Sa maj. y a donné l'attention la plus sérieuse et la plus réfléchie et comme elle est bien résolue à ne pas se séparer de sa maj. impériale dans une cause si juste, mais de continuer d'agir de concert avec elle pour obtenir le but salutaire que les deux puissances se proposent, elle vient de renouveler ses ordres à mons. de S. Saphorin de se tenir uni au prince de Repnin et aux ministres de la Grande-Bretagne et de Prusse, et elle lui commande de ne rien négliger pour faire connaître et valoir cette union et en rendre les effets heureux et avantageux aux dissidents.

Vous aurez déjà vu, monsieur, par la déclaration que ce ministre a remise en conformité de ses instructions au roi de Pologne[1]), et dont il vous aura envoyé la copie avant qu'elle fût imprimée comme elle l'est aujourd'hui, avec quelle précision il s'est expliqué à cet égard et combien il a été attentif à employer les termes souhaités par mr de Panin et concertés avec mr de Repnin. J'espère que l'on en sera content à Pétersbourg et que l'on y observera que dans cette importante rencontre, comme en toute autre, rien n'est plus exact, plus fidèle et plus sincère que l'amitié du roi et son désir de poursuivre de concert avec l'impératrice des vues dignes de l'un et de l'autre. Animée par ces mêmes motifs, sa maj. donne ordre aujourd'hui à

---

[1]) Cette déclaration est imprimée dans: Clausen: Recueil de tous les les traités etc. conclus par la couronne de Danemark dès 1766 jusqu'en 1794, pag. 5—7, cfr la réponse du sénat de Pologne, pag. 8.

mr d'Osten de s'exprimer à la cour où il réside dans le sens proposé par mr de Panin[1]), et quoiqu'elle n'ait d'ailleurs aucune relation avec les ministres de Rome, elle lui a enjoint de s'exprimer ainsi nommément vis-à-vis du nonce du pape. Ce n'est pas que sa maj. s'en promette quelque effet, l'esprit de persécution et de haine envers tous ceux qui ne lui obéissent pas, n'abandonne jamais ceux qui remplissent ou gouvernent le siège romain, il est l'âme de toute leur politique, en vain leur allègue-t-on la raison et le christianisme, ce sont des arguments étrangers pour eux; mais il suffit que l'impératrice ait souhaité cette démarche, très sage en elle-même, pour décider sa maj. à enjoindre à son ministre de la tenter.

Mais si le roi se fait ainsi un plaisir et une affaire de seconder partout et par les mesures les plus publiques les glorieux desseins de sa maj. impér., il ne peut cependant que compatir vivement au sort du roi de Pologne, qui, dans la crise la plus fatale et la plus embarrassante où un roi, élu depuis peu d'années par son peuple, dépendant de lui et dont l'autorité très limitée par les lois est encore nouvelle et chancelante, puisse se trouver, ne saurait prendre de parti qui ne lui soit funeste. Ce prince, certainement bien plus malheureux que coupable, chef presque précaire de la nation la plus superstitieuse de l'Europe, sûr d'être abandonné par elle au moment qu'elle le soupçonnera de manquer de zèle pour ses principes, né et élevé lui-même dans ces opinions, mérite-t-il tant de haines et de reproches? mérite-t-il de perdre l'amitié de l'impératrice sa bienfaitrice, au moment qu'il lui représente tant de dangers qui le menacent et qu'il hésite à s'en laisser accabler? Ce qui se débite de son pouvoir dans la nation et de la puissance sans bornes des princes Czartoriski ses oncles est manifestement le langage de ses ennemis et des leurs qui, bien aises de le gêner et de les perdre, rejettent tout sur eux et veulent, s'ils ne réussissent pas dans le reste, avoir au moins le plaisir de les rendre de plus d'une manière vic-

---

[1]) Mr de Panin espérait d'obtenir par l'intervention du pape que le clergé catholique ne s'opposât pas à ce que les dissidents en Pologne fussent satisfaits.

times de leurs vues et de leurs projets. Il faut ne pas connaître la Pologne, les factions et les divisions qui la déchirent, la jalousie et l'esprit de liberté et d'indépendance qui y règnent, l'autorité du clergé, fondée sur l'ignorance du peuple et par conséquent universelle et à laquelle depuis tant d'années rien n'a pu résister, pour les en croire. Le roi pénétré de ces réflexions, ne peut, je le répète, que plaindre le roi de Pologne dans cet excès de maux et souhaiter que l'impératrice, considérant la situation, n'écoute pas trop les insinuations dictées peut-être par une politique moins généreuse que la sienne, pour aller jusqu'à détruire son propre ouvrage. La cause des dissidents sera difficilement établie et affermie par les armes. La partie est trop inégale au dedans et l'appui du dehors trop casuel. La guerre une fois allumée à leur occasion se tiendra difficilement au seul objet qui l'a fait naître. L'histoire est remplie d'exemples bien propres à instruire à cet égard, si les puissances protectrices, après les avoir animés à se confédérer et après avoir achevé par là de les rendre souverainement odieux à toute la nation, qui après tout sera toujours la leur, venaient pour quelque raison ou par quelque événement que ce pût être, à abandonner leurs intérêts. Le roi ne saurait se dissimuler ces vérités, ni par cette raison cesser de souhaiter que l'impératrice, contente d'avoir effrayé leurs adversaires par la montre de sa puissance et le sérieux de ses déclarations, ne poussât pas les choses jusqu'à la dernière extrémité, mais admît des expédients et des tempéraments qu'il ne serait peut-être pas impossible de trouver, et qui assureraient le sort des dissidents qu'elle protège bien plus solidement que ne pourraient le faire les victoires les plus éclatantes.

Je vous expose cette façon de penser du roi par ses ordres uniquement pour vous en informer. La volonté de sa maj., constamment résolue, je le répète, de ne pas séparer ses démarches et ses offices de ceux de l'impératrice, n'est pas que vous en fassiez un usage qui pourrait être hors de saison. Il suffit que vous sachiez ses sentiments et que, lorsque vous jugerez pouvoir le faire sans inconvénients, vous tâchiez d'adoucir les impressions prises contre le roi de Pologne et de modérer le feu et la haine du ba-

ron de Goltz. Le roi s'intéresse ardemment à la vraie gloire de l'impératrice et au succès de son grand et vertueux ministre, et puis il estime la prospérité de la Pologne convenable à ses intérêts et il serait fâché, et par humanité et par politique, de voir ce vaste et beau royaume continuer d'être nul en Europe ou même devenir au moins en partie la proie d'une puissance qui pourrait bien ne pas penser absolument comme la Russie, qui a fort la mine de joindre au zèle qu'elle professe dans cette occasion, des vues un peu moins religieuses et désintéressées et des desseins pas entièrement détachés de l'amour du bien d'autrui.

## 317.

Instruction für den Grafen von Holstein als destinirten Envoyé extraord. nach dem Preussischen Hofe.[1])

Christiansburg d 15 December 1766.

(Extrait.)

Art. V. Da Wir vorjetzo keine besondere Negociation an dem Berliner Hofe haben, so geht die vornehmste Absicht, welche Wir bei seiner Verschickung hegen, ins besondere dahin, dass er, Unser Kammerherr und Envoyé, sich möglichst angelegen sein lasse, des Königs von Preussen Gesinnungen gegen Uns und Unsere Interessen, wie auch dessen Absichten bei gegenwärtigen Läuften genau zu erforschen, auf dessen Demarches sorgfältig Acht zu haben und darüber zuverlässig zu berichten, da Wir ihn dann, dem Befinden nach, mit Verhaltungs-Befehlen werden versehen lassen.

---

[1]) Le baron de Diede ayant été nommé ministre à Londres, le comte U. A. de Holstein fut destiné à le remplacer à Berlin. Mais il ne prit jamais possession de son poste. Il fut appelé à d'autres fonctions, et il fut décidé que le poste de Berlin resterait vacant encore pour 6 mois et que mr d'Osten toucherait à titre de gratification 2000 Spécies sur les appointements ainsi économisés.

## 318.

Ratification royale de l'acte de renonciation à l'héritage dans la maison de Brunsvic-Lunebourg signé par la reine Caroline Mathilde à Londres le 1 octobre 1766.

Copenhague 15 décembre 1766.

## 319.

Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 23 décembre 1766.

Délivré par la grâce de Dieu de cette indispositon douloureuse dont j'ai été affligé, je me hâte de m'acquitter des ordres du roi, que la seule impossibilité m'a empêché d'exécuter plus tôt, et je ne perds pas un moment pour vous dire que le roi, trop sûr de votre zèle pour sa personne et pour son service pour douter un moment des sentiments avec lesquels vous entrez dans ce que les égards que les rois amis se doivent exigent de lui, a pris la résolution de complaire à sa maj. le roi de Suède et de prolonger, pour marquer à ce prince son empressement à aller au devant de ce qui peut lui être agréable, votre séjour à Stockholm jusqu'au printemps prochain.[1])

Vous le déclarerez, monsieur, à son exc. mr le comte de Lœwenhjelm et vous prendrez vous-même vos mesures en conséquence. Après tout, ce délai ne sera pas bien long, l'hiver est déjà fort avancé et peu de mois le termineront. Vous nous reviendrez dans peu avec l'agrément de plus d'avoir mérité et obtenu de la part de la cour où vous avez résidé et où vous avez exécuté les volontés du roi au contentement parfait de sa majesté, le témoignage le plus hono-

---

[1]) Aussitôt qu'il fut connu à Stockholm que mr de Schack serait rappelé sur la demande du prince royal, le parti dominant, assisté par la Russie, demanda officiellement à Copenhague qu'il restât. Dans ces circonstances il fut maintenu à Stockholm jusqu'au printemps 1767. Voir Nilsson l. c., 278.

rable et le plus satisfaisant qui puisse être rendu à un ministre. C'est avoir atteint et rempli tous les buts.

### 320.

Instruction für den Kammerherrn W. Chr. v. Diede zum Fürstenstein als Envoyé extraord. beim Gross-Britannischen Hofe. [1])

Christiansburg d. 12 Januar 1767.

(Extrait.)

— 4. Insonderheit hat er den Kgl. Gross-Britannischen Ministris die Nothwendigkeit eines vertraulichen und genauen Einverständnisses zwischen beiden Höfen; um das Gleichgewicht im Norden sowohl als die Freiheit und Ruhe in den Uns benachbarten Reichen zu unterhalten, vorzustellen und bei solcher Gelegenheit auf eine anständige und behutsame Weise zu insinuiren, dass die Beibehaltung der in Schweden eingeführten Regierungs-Form der Grund sei, worauf der Ruhestand im Norden beruhe, und dass Wir deren Umsturz und die Einführung der uneingeschränkten Gewalt in besagtem Königreiche nie zugeben, sondern diejenigen, welche daselbst für die Beibehaltung ihrer Fundamental-Gesetze und Freiheiten wohlgesinnt wären, aus allen Kräften unterstützen würden.

### 321.

Dépêche à Mr d'Assebourg à St. Pétersbourg.

Copenhague 24 janvier 1767.

Le roi, pénétré de la plus haute estime pour l'impératrice de Russie et pour son ministre, et toujours attentif à donner à cette princesse des preuves de sa confiance intime et de son désir prédominant de se lier plus étroitement avec elle qu'avec aucune autre puissance de la chrétienté, vous

[1]) Le comte de Bothmer ayant été nommé grand-maître de la maison de la reine Caroline Mathilde, mr de Diede lui succéda comme ministre à Londres, et resta dans ce poste jusqu'au $^{20}/_{12}$ 1776.

charge de dire dans la plus grande confidence à mr de Panin que la Grande-Bretagne vient de lui proposer une alliance défensive pour la sûreté et l'avantage mutuel des deux couronnes et de demander à sa maj. qu'elle projette elle-même le plan de cette alliance et de ses conditions.

Sa maj. n'est point du tout éloignée de cette liaison. Naturellement disposée en faveur des intérêts d'une maison royale si souvent et si étroitement unie à la sienne et amie d'une nation si puissante et si considérable, qui a été plus d'une fois l'alliée de sa couronne, elle incline fortement à y donner les mains, bien entendu que les conditions de l'alliance soient équitables et conviennent à ses intérêts et aux circonstances. Mais elle n'entrera pourtant point dans la négociation avant de savoir ce que sa maj. impér. en pense et jusqu'à quel point elle y juge l'époque présente favorable, et j'ai pour cet effet reçu l'ordre de traîner sa réponse le mieux qu'il me soit possible jusqu'à ce que vous m'ayez informé des intentions et des sentiments de cette princesse. Je vous prie de me les faire savoir avec précision et promptitude.[1]) Je vous avoue que le voyage de Moscou m'afflige.[2]) Peut-être cette lettre même ne vous

---

[1]) Mr de Panin ayant déjà quitté Pétersbourg avant l'arrivée de cette instruction, mr d'Assebourg se borna à répondre dans sa dépêche du 20 février: „si je pouvais me fier aux observations que j'ai faites depuis mon arrivée ici sur la façon de penser de mr de Panin relativement aux liaisons à établir entre le roi et la Grande-Bretagne, je dirais qu'il les souhaite en effet pour le bien et l'affermissement du système du Nord, dont il est si occupé, mais que, pour bien déterminer les principes de cette union générale et les avantages qui en doivent revenir aux puissances qui la contracteront, il voudrait achever auparavant la négociation particulière entre nous et sa cour afin qu'aucune influence étrangère n'en pût troubler la poursuite et qu'au moyen du traité provisionnel convenu et arrangé, l'Angleterre, convaincue de la parfaite intelligence entre nos souverains, fût disposée à accéder par des conditions favorables à leurs engagements déjà convenus.“ Une conversation postérieure avec mr de Penin confirma pleinement ce jugement, „pour établir un système solide dans le Nord, il fallait que les souverains de cette partie de l'Europe fussent bien liés entre eux avant de se faire un ami commun au dehors,“ cfr dép d'Assebourg du 5 mars.

[2]) Voir Denkwürdigkeiten des Herrn v. Asseburg, 130, 139—41.

sera rendue qu'après le départ de la cour. Combien n'y aura-t-il pas de jours et peut-être de semaines perdus avant que le ministère, dérangé par un si grand voyage, puisse reprendre les affaires. Le contretemps est bien fâcheux dans un moment aussi vif et aussi critique que celui dans lequel nous nous trouvons, et il deviendrait déplorable si votre santé vous empêchait d'être avec mr de Panin. Je ne veux pas même imaginer un si grand malheur.

Nous travaillons cependant sans relâche, mrs les ministres de Russie et nous,[1]) et quoique, dans une affaire de cette importance et de cette étendue, il se trouve sans doute des obstacles et des incidents qui embarrassent et qui arrêtent, nous espérons toujours vous envoyer la minute du traité au temps que je vous ai marqué, au mois d'avril. Il faudra pour cela faire la plus grande diligence, mais j'espère que nous le ferons.

## 322.

### Dépêche à Mr de Schack à Stockholm.

Copenhague 14 mars 1767.

Si plusieurs des lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, roulent sur des intrigues qui se jouent en Suède, je dois vous prier de venir à mon secours pour m'aider à en découvrir une qui se trame ici mais qui tire probablement son origine des ordres qui viennent de Stockholm à celui qui la conduit. Nous avons des indices très forts que mr de Sprengtporten emploie le vert et le sec pour contrecarrer la négociation entamée par ordre du roi avec les ministres de Russie, et il y a même des gens qui croient savoir qu'il répand de l'argent pour acheter des ennemis à cet ouvrage. Je ne vous donne pas cette dernière circonstance pour vraie et j'aime à en douter, ne pouvant croire personne dans ce pays, jusqu'ici si exempt de corruption, capable d'écouter seulement des propositions si

[1]) Les négociations avaient été ouvertes le 30 décembre 1766 entre mrs de Filosofoff et Saldern d'un côté et mrs de Bernstorff, de Thott et de Reventlow de l'autre.

indignes et de si viles tentations. Mais comme il ne m'est cependant pas permis de négliger les bruits qui en courent, je dois vous prier de découvrir, s'il est possible, de qui mr de Sprengtporten peut avoir les ordres et les moyens d'agir comme il le fait. Vous pouvez vous en ouvrir à mr d'Ostermann. Il partage, je l'espère, avec nous l'intérêt que nous prenons au succès d'une négociation qui nous est commune. Vous rendriez un service bien important au roi, si vous pouviez approfondir ce mystère, mais vous voudrez bien ne me répondre sur cet article que dans le chiffre secret et sur des feuilles séparées.[1])

### 323.

### Instruction supplémentaire pour Mr Gregers Juel comme Envoyé extraord. à Stockholm.[2])

Copenhague 16 mars 1767.

La situation des affaires en Suède a si entièrement changé depuis deux ans et surtout depuis la dernière diète, et les instructions données à mrs d'Assebourg et de Schack, vos prédécesseurs, lorsqu'ils se rendirent à leurs postes et entrèrent dans le ministère que le roi vous confie aujourd'hui, sont par là devenues si inutiles que j'aurais, monsieur, à vous former un plan tout nouveau et à vous présenter un tableau opposé à celui que j'ai remis en 1754 et 1760 à ces deux ministres — tableau dont les détails seraient nombreux et considérables —, si vous n'aviez pas été pendant plusieurs années et dans l'époque même de ces changements sur les lieux où ils sont arrivés, et si, témoin oculaire de toutes les résolutions dont j'aurais à vous entretenir et à vous instruire, elles ne vous étaient pas parfaitement connues;[3]) mais ces notions que vous avez déjà, la part que

---

[1]) D'après une dépêche du 4 avril il paraît que ce soupçon, qui peut-être était provoqué par les intrigues connues du ministre de Prusse, n'était pas tout à fait fondé. Cfr. Hist. Tidsskr. IV R, III, 106—7, Note.

[2]) Mr Gregers de Juel, ministre à Stockholm jusqu'au 1 avril 1771.

[3]) Mr de Juel avait passé plusieurs années en Suède auprès de mr de Schack pour s'initier aux affaires et se rendre capable de succéder à ce ministre.

vous avez eue par la permission du roi à toutes les opérations de la dernière diète et l'application que vous avez donnée à ces affaires, m'en dispensent et me permettent de n'ajouter que quelques observations à tout ce que par le commandement du roi j'ai déjà eu l'honneur de vous dire sur la conduite que vous aurez à tenir dans le ministère dont vous allez être chargé.

Les principes du roi, vous le savez, monsieur, sont les mêmes, son système est immuable; pendant que tout a changé en Suède, il n'a point changé. Il est, comme il l'a été toujours, l'ami, le protecteur de la liberté suédoise et de la forme de gouvernement telle qu'elle est établie dans ce royaume par les lois. Ce mot est le précis de toutes les instructions que le roi vous donne, il est la clef de tous les ordres qu'il vous adressera et en ne perdant jamais cette règle de votre souvenir vous ne vous écarterez jamais du chemin qu'il veut que vous suiviez. Il n'y a point de liaisons, point d'affections qui puissent l'altérer. Toute puissance, tout homme qui soutient en Suède la liberté et les lois a droit à son amitié, à son concours et à son appui, toute puissance qui les attaque est son ennemie, tout homme qui les combat ou les trahit a encouru sa disgrâce.

Depuis que le malheur de la Suède a appelé au trône la reine qui y règne aujourd'hui, cette princesse, abusant de la complaisance et de la facilité du roi son époux, n'a cessé de cabaler contre les lois et de conspirer contre la constitution de l'Etat, à laquelle ce même roi son époux doit sa couronne et dont il a juré le maintien. Elle ne cesse de joindre à ces projets coupables le projet chimérique d'enlever la Norwége au Danemark. C'est donc elle qui est l'ennemie du roi, c'est donc elle et ses adhérents que vous, son ministre, devez observer sans cesse, sans jamais vous laisser endormir ni par ses inconséquences, ni par ses revers, ni par les illusions dont elle cherche à semer et couvrir sa route. Elle sera toujours le but de votre défiance et de votre attention, vous la croirez toujours, lors même qu'elle paraîtra la plus désoeuvrée et la plus tranquille, occupée de quelque intrigue et de quelque dessein pernicieux.

Dans les diètes de 1751, 1756 et 1760, la France et les chapeaux ses amis s'opposaient à elle et défendaient les

lois. Le roi par conséquent s'unit à eux, ses ministres eurent l'ordre de seconder leurs opérations et vous savez avec quelle bonté et quel succès sa maj. les a secourus dans leur embarras et leurs détresses, avec quelle fidélité mr de Schack a concouru à leur appui et aux opérations coûteuses et dangereuses qui les ont soustraits aux malheurs qui leur étaient préparés. En 1764 une singulière politique, dont ils n'ont pas eu sujet de s'applaudir, les réconcilia secrètement avec la reine, les rendit ingrats et infidèles envers le roi, notre maître, et donna à sa maj., qui n'avait pas jugé à propos de changer avec eux et de les suivre dans leurs inconstances et leurs erreurs, d'autres amis les bonnets, qui en devenant les amis des lois devenaient nécessairement les siens. Vous l'avez vu, monsieur, vous avez été témoin de la probité avec laquelle ces derniers en ont agi, vous savez sur quelle base leur liaison avec le roi et le concert intime heureusement établi entre sa maj. et l'impératrice de Russie ont été fondés, vous en conclurez que, tant que les bonnets conserveront ces principes, le roi ne saurait ni désirer ni avoir d'autres amis.

Vous suivrez donc attentivement et scrupuleusement ces liaisons, vous adopterez toutes les connexions de mr de Schack et vous cultiverez surtout avec le plus grand soin l'affection et la confiance du comte d'Ostermann que vous possédez déjà. Vous ne permettrez pas qu'il conçoive contre vous et vos inclinations le moindre soupçon et, quoique vous deviez ménager vos démarches au point que vous ne donnerez de justes sujets de plainte à personne, vous aurez néanmoins pour premier but celui de conserver l'union la plus intime avec lui, de partager ses conseils et ses mesures tendantes au soutien de la forme de gouvernement, et de maintenir le roi dans la position d'être instruit de tout ce qui se fait et se projette pour cet effet, ainsi que dans celle d'être estimé le protecteur et l'appui constant et inébranlable de la liberté suédoise.

S'il était possible que dans cette position et avec ces principes vous observassiez une certaine égalité entre les partis opposés, recommandée autrefois à vos prédécesseurs, le roi vous la prescrirait aussi; mais sa maj. sent qu'engagés aussi avant dans les affaires du royaume que ses

ministres le sont aujourd'hui, il n'est plus ni possible ni convenable d'affecter une indifférence qui ne saurait exister ni abuser personne. Elle ne veut donc point que vous paraissiez neutre lorsque vous ne l'êtes pas et ne sauriez l'être, elle veut que vous donniez une préférence marquée aux défenseurs de la cause qu'elle protège, mais elle désire cependant que dans toute votre conduite vous vous montriez l'ennemi du parti contraire sans l'être des personnes qui le composent, que vous vous souveniez toujours que ces mêmes chapeaux, devenus les adhérents de la reine après avoir si vivement combattu et anéanti ses coupables desseins en 1756, peuvent redevenir ce qu'ils ont été, les appuis de la liberté, et que par cette même raison vous distinguiez parmi eux les gens que la malheureuse séduction de l'animosité et de la haine fait agir aujourd'hui contre leurs propres principes, tels que sont les comtes de Fersen et de Scheffer, qui dans le fond aiment leur patrie et qui, s'ils peuvent être entraînés à l'oublier dans la chaleur de la contestation et de la passion, sont au moins incapables de la trahir jamais, que vous les distinguiez, dis-je, de ceux qui, entièrement aveuglés par des intérêts personnels, ne seront jamais que des instruments de l'oppression et de l'intrigue. Il est important que vous conserviez des ménagements pour les premiers et que, sans avoir avec eux des liaisons qui pourraient donner ombrage à vos vrais amis, vous les convainquiez par vos procédés qu'immuablement attaché à la constitution légale de la Suède, vous ne les combattez uniquement que parce qu'ils la combattent.

J'estime après cela presque superflu de vous dire qu'en conséquence de ces règles il convient aux intérêts du roi que vous soyez bien avec le ministre de la Grande-Bretagne. Le roi son maître est par rapport à la Suède dans le même système que le nôtre et vous pourrez encore compter pour quelque chose que celui qui remplit aujourd'hui cette place, le chevalier Gooderick, est le serviteur particulier de sa maj. et l'ami sincère du Danemark. Homme judicieux, rempli de connaissances et rompu dans les affaires, sa confiance ne pourra que vous être agréable et utile.

Pour l'ambassadeur de France, vous serez aussi bien avec lui qu'il vous sera possible de l'être en observant

les règles que le roi vient de vous prescrire. Vous ne pouvez aujourd'hui que vous opposer à ses souhaits, à ses intrigues et à ses vues, mais vous éviterez de lui donner occasion de se plaindre personnellement de vous, et vous emploirez surtout à son égard dans toutes vos actions et dans tous vos discours la prudence que sa maj. se promet de votre application et de votre zèle. Je n'ai rien à vous dire de particulier sur les ministres des autres cours, ils sont ou assez insignifiants ou dépendants de ceux que je viens de vous nommer. Vous en agirez avec eux en conséquence.

Vous remplirez donc, monsieur, les volontés et les intentions du roi, en observant sans cesse la reine de Suède, en vous tenant étroitement et intimement lié au ministre de Russie, en cultivant l'affection et la confiance du parti de la liberté et du ministre de la Grande-Bretagne, sans offenser personnellement et à moins d'une nécessité absolue l'ambassadeur de France et ceux qui dans le parti des chapeaux méritent quelque estime et, je l'ajoute, en coopérant fidèlement à éloigner une diète extraordinaire et à prévenir et à écarter tout ce qui pourrait donner de l'avantage à la cour sur ceux qui lui résistent. Le roi veut que vous regardiez tout ce qui se présentera à faire dans ce sens comme s'il vous l'avait nommément et particulièrement ordonné.

Il ne me reste que deux articles encore à toucher.

L'un regarde mdme la princesse royale. Vous le sentez et votre zèle pour le sang de nos rois vous le dit mieux que je ne puis le faire jamais, que son service exige et demande toute l'attention de votre cœur. Indépendamment de ce que la voix de la nature et de la tendresse inspire au roi pour elle, indépendamment de ses vœux pour le bonheur d'une sœur chérie, il importe à sa maj. que le crédit de son alt. royale s'établisse et augmente en Suède. Ce sera une amie puissante de plus qu'elle aura dans ce royaume voisin. Vous laisserez donc un libre cours aux sentiments qui vous animent pour son alt. royale. Vous l'assisterez de vos conseils, vous lui rendrez tous les services qui dépendront de vous; mais, pour que ces services soient utiles, il faut qu'ils soient prudents et secrets, il faut qu'ils ne causent point de chagrins à mdme la princesse, il faut qu'ils ne vous

fassent point de jaloux. Je puis vous recommander à cet égard l'exemple de mr de Schack. En suivant ses principes et sa sagesse, vous aurez ses succès.

Et le dernier point enfin que le roi m'ordonne de vous recommander, c'est que vous donniez une application toute particulière à démêler et à suivre l'union de sentiments et de vues qu'il peut y avoir entre la reine de Suède et le prince royal son fils, le degré de pouvoir que cette princesse a sur son esprit et sur son cœur, et les liaisons secrètes que l'on pourrait supposer à l'une et à l'autre avec le roi de Prusse. Vous sentez si bien l'importance de ces objets que je me dispense de la détailler. Ils méritent tous vos soins.

Quant à tout le reste, je m'en rapporte aux instructions données à vos prédécesseurs. Rien de ce qui se passe en Suède, rien de ce qui regarde son armée, sa flotte, ses finances, sa banque, ses fabriques, son commerce, intérieur et extérieur, sa navigation, son crédit, n'est indifférent au roi. Rien n'échappera à votre vigilance. Vous rendrez compte de tout à sa maj. et vous serez bien sûr qu'elle ne vous laissera jamais languir après ses résolutions et ses ordres, et que vous serez ponctuellement instruit de ses volontés et guidé par ses commandements.

Voyagez heureusement, monsieur, remplissez les vues du roi et mon attente, méritez, obtenez l'approbation de sa maj. et mes applaudissements et revenez-nous un jour, après un brillant et heureux ministère, comblé d'honneur et de succès. Mes vœux les plus tendres vous accompagneront toujours.

## 324.

### Dépêche à Mr d'Assebourg à Moscou.

Copenhague 20 avril 1767.

Grâces au ciel, notre négociation est terminée. La dernière conférence a été tenue ce soir et le courrier va partir pour porter à Moscou le traité tel qu'il a été dressé sous

les yeux du roi et agréé par sa maj. S'il était d'un moindre volume, j'aurais tâché de vous en envoyer une copie; mais j'aurais été obligé de retarder pour cet effet de plusieurs jours le départ du courrier, et je suis sûr que vous m'approuvez de préférer à ce délai le parti de prier mr de Panin, comme je le fais par le moyen de mrs de Filosofoff et de Saldern, de vous le communiquer.

Comme dans tout cet ouvrage on s'est assujetti à suivre encore avec la plus scrupuleuse exactitude les grands principes et les grandes vues des deux souverains, j'ose espérer qu'il obtiendra bientôt l'aveu de sa maj. impér. Vous aurez soin, monsieur, de le procurer le plus promptement qu'il vous sera possible. Selon le calcul de mr de Saldern et le mien le courrier pourra nous le porter vers la fin du juin. Vous vous figurerez aisément avec quelle impatience il sera attendu.

Le roi ne veut cependant pas différer jusque là le plaisir qu'il sent de vous prouver la satisfactien qu'il a des services que vous lui avez rendus dans cette importante rencontre, et pour vous en donner une marque publique, il vient de vous nommer son conseiller privé. J'en fais mon compliment à votre excellence avec la joie la plus vive et la plus sincère, elle sait combien mon cœur applaudit et s'intéresse à sa gloire et à ses avantages. Ma joie serait cependant, je ne le nie pas, encore plus pure et plus entière, si je n'avais pas été obligé de rappeler à sa maj., dans ce même moment, les instances faites par votre exc. pour obtenir la permission de quitter encore cet été la cour de Russie. Le roi y a fait l'attention la plus sérieuse, et trop bon maître pour vouloir gêner un serviteur fidèle et chéri, il m'ordonne de dire à votre exc. qu'il la lui accorde, quoique non sans peine. Vous êtes donc le maître, monsieur, de partir aussitôt que vous serez sûr de l'approbation accordée par l'impératrice au traité et de l'expédition de cette approbation. Le roi est bien certain que vous n'êtes pas homme à quitter la partie avant que ce point important ne soit en sûreté.

Mais sa maj. me commande d'ajouter qu'il n'y a que vos souhaits et son désir de les remplir qui aient pu la porter à consentir à votre départ, et qu'elle persiste dans la

résolution de vous nommer son ambassadeur si vous pouvez rester en Russie jusqu'au retour de mr de Saldern. Dans ce cas votre exc. en recevra les lettres de créance avec le courrier qui portera le traité signé à l'impératrice, et elle jouira des mêmes appointements, agréments et avantages dont mr Charles de Holstein a joui pendant le temps qu'il était revêtu du même caractère. Ils suffiront à sa dépense et il n'y aura aucun embarras à cet égard.[1])

## 325.

### Lettre de cabinet à l'Impératrice de Russie.

Copenhague 21 avril 1767.

Madame ma sœur. Je me fais une si douce habitude de tout espérer et de tout attendre de l'amitié de V. M. Imp., et je souhaite si sincèrement écarter tout ce qui peut ou troubler ou retarder la réussite et la conclusion de l'ouvrage qui, selon les vœux les plus constants de mon cœur, achèvera de rendre Notre union indissoluble, que je ne puis me dispenser de demander à V. M. Imp. qu'il Lui plaise ajouter encore une démarche à tout ce qu'Elle a déjà fait pour assurer un but si glorieux et si salutaire. Le sieur Borck, qui réside près de ma personne de la part du roi de Prusse, m'a donné lieu de le croire occupé à traverser secrètement les vues de V. M. Imp. et les miennes et à embarrasser la négociation de Nos ministres. Son éloignement me paraît nécessaire,[2]) mais je voudrais qu'il se fît sans éclat et sans bruit, et c'est ce qu'il sera facile à V. M. Imp. d'effectuer. Un mot dit par Elle suffira pour engager le roi de Prusse à le rappeler. J'en aurai une vraie obligation à V. M. Imp. et je La prie de juger par

---

[1]) Voir Denkwürdigkeiten des Herrn v. Asseburg, 170.

[2]) Sur les intrigues de ce ministre ici, voir N. Hist. Tidsskr., IV R, III B., 103—110.

cette preuve de ma confiance en Elle, avec quelle estime et quels sentiments je suis à jamais, Madame ma Sœur,

de V. M. Imp.
le bon frère.[1])

## 326.

Provisorischer Traktat zwischen dem Könige von Dänemark und der Kaiserinn von Russland über den Austausch des Gross-Fürstlichen Antheils Holstein gegen die Grafschaften Oldenburg und Delmenhorst,

unterzeichnet in Copenhagen d. 11—22 April,
ratificirt zu Christiansburg d. 30 November 1767.[2])

## 327.

Votum des Geheimenraths Grafen von Bernstorff, abgelegt im Conseil d. 30 April 1767, die Alienation der an die Stadt Hamburg habenden alten Ansprüche betreffend.

Wenn auf Veranlassung dessen, so von den Russischen Ministris wegen der Veräusserung der Gerechtsame und Ansprüche, so dem Könige und dem Gross-Fürsten als regierenden Herzogen von Holstein bis anhero auf die Stadt Hamburg zugestanden, insinuirt worden, über dieses wichtige Object in der Absicht gerathschlagt werden soll, um darüber einen allerunterthänigsten Vortrag an Ihro Königl. Maj. abzufassen, und es meine Pflicht erfordert, zu solchem Ende meine unvorgreifliche Meinung über solches Ew.

---

[1]) L'impératrice répondit par une lettre autographe, datée le 11 septbre Kolomenskoe, qui est imprimée dans N. Hist. Tidsskr., V, 304—7. Il en résulte que le roi de Prusse avait prévenu les désirs du gouvernement danois en rappelant mr de Borck, qui en avertit le comte Bernstorff le 18 mai. Du reste la lettre de l'impératrice s'attachait à assurer le maintien des ministres et notamment celui de mr de Bernstorff.

[2]) Sur les négociations de ce traité voir Hist. Tidsskr. IV R, III, 99—114. Pour prouver sa satisfaction, le roi nomma mrs de Bernstorff, de Thott et de Reventlow comtes le 14 décembre 1768.

Hochfürstl. Durchl.[1]) und Ew. Excellenzen in ehrerbietigem collegialischem Vertrauen ohne Vorbehalt zu offenbaren; so glaube ich meine Gedanken nicht deutlicher entwickeln zu können, als wenn ich solche theile, und zuvörderst, worinnen nach meinem Begriff diese Königl. und Grossfürstl. oder, eigentlicher zu reden, Herzogl. Holsteinischen noch behaupteten und fortgesetzten Jura und Prætensiones über und auf Hamburg bestehen, sodann aber, was ich von deren Nutzen und Anwendung mir vorstelle und erwarte, und endlich, was ich bei solcher Beschaffenheit der Sache und Umstände dem Dienste des Königes am zuträglichsten erachte, anzeige.

Hamburg ist ohne Zweifel auf Holsteinischem Grund und Boden erbaut, und ursprünglich eine Holsteinische Land-Stadt gewesen. Noch zu Anfang der Regierung Königs Christiani I ist sie, wie Ew. Exc. aus der Deduction, so ich aus den Acten extrahiren lassen, und Deroselben vorzulegen die Ehre gehabt habe, ersehen haben werden, auf die Land-Tage erschienen; noch unter der Regierung Königs Christiani III nennt selbige die Herzoge von Holstein ihre Erbgebornen Landes-Herren, und bekennt in ihrer Anno 1551 dem Reichs-Fiscal, welcher Reichs-Steuern von ihr verlangte, entgegengesetzten Schrift:

> dass sie nicht dem Reiche, sondern dem Fürstenthum Holstein unmittelbar sei,

und noch Anno 1603 hat sie König Christiano IV und dessen Herren Vettern gehuldigt.

Ihre Verbindung mit dem Lande Holstein und ihre Abhängigkeit von dessen Grafen und Herzogen sind also unstreitig; so wenig aber solches von ihr geläugnet werden kann, so wenig mag auch hinwiederum misskennt werden, dass diese Verbindung und Abhängigkeit schon seit den ältesten Zeiten durch unvorsichtig ertheilte und geschlossene Privilegia und Verträge sehr eingeschränkt und geschmälert, und in den folgenden Seculis, sonderlich aber seit 150 Jahren, injuria temporum grossentheils vernichtet und verloren worden sind.

---

[1]) Le prince Charles de Hesse, beau-frère du roi, avait été nommé ministre d'Etat le 16 septbre 1766.

In dem XII und XIIIten Seculo, wo die Staats-Kunst wenig excolirt wurde, haben die Grafen von Holstein sich gleichsam ein Vergnügen gemacht, so oft sie Geld zu Kreuz-Zügen oder Kriegen gebrauchten, ihre Rechte auf die Stadt an dieselbe, wie Ew. Exc. häufige Exempla davon in schon angezogener Deduction bemerkt haben werden, zu verkaufen. Die höchsten Regalia, das Recht Gesetze zu geben und zu verändern, das Recht zu münzen, die Befreiung von allen Appellationen an die Holsteinischen Gerichte, wurden ihnen ausdrücklich ertheilt, und von ihnen ohne Widerspruch ausgeübt. In dem XVten Seculo bekennen die Grafen von Holstein und ihre Vettern die Herzoge von Schleswig, dass die Stadt Hamburg zu keiner Land-Folge oder Hülfe, und also weder in Kriegs- noch Friedens-Zeiten zu einiger Contribution, Steuern oder Stellung einiger Mannschaft pflichtig wäre, und selbst unter Christiano I ergingen die Herrschaftlichen Aufträge, welche zuweilen in Dingen, die den Privilegiis der Stadt nicht zuwider liefen, dem Rath unter der Benennung von guten Freunden ertheilt wurden, nur bittweise. Schon zuvor hatten die Kaiser angefangen, nur besagte Stadt unmittelbar mit Vorrechten und Gnaden-Briefen zu versehen. Sigismundus unterwarf sie Anno 1424 in gewissen Sachen den Kaiserl. Gerichten immediate, anno 1510 erklärte Maximilianus I und das Reich, sie sei eine Reichs-Stadt, und wenn ohngefähr 40 Jahre darnach, näm-Ao 1549, da man sie unter dieser Qualität mit zu den Reichs-Steuern ziehen wollte, die Sprache der Stadt sich in etwas änderte, und selbige, um sich einer solchen Last zu entladen, sich selbst nicht eine Reichs-Stadt, sondern eine Holsteinische Stadt nannte; so währte doch diese ihre Treue und Demuth nicht lange, sondern sie fing bereits Anno 1557 an, ihre Abhängigkeit von dem Herzogthum Holstein sehr einzuschränken, und nachdem ihr im Anno 1575 gewagte Versuch, ihre Unterwerfung an das Reich und an das Herzogthum Holstein zugleich zu läugnen, und sich nur für eine ganz freie Hanse-Stadt auszugeben, nicht gelingen wollte, so hat sie glücklichere Mittel zu ergreifen gesucht, und sich das Obrist-Richterliche Amt im Reiche dergestalt günstig zu machen gewusst, dass Anno 1565 das Reichs-Cammer-Gericht ihr dem Hause Holstein ferner die Huldigung zu

leisten unter schwerer Strafe untersagte, und endlich den 6ten Julii 1618 ein förmliches Urtheil eben dieses Höchsten Reichs-Gerichts für sie ausfiel und sie für eine unmittelbare Stadt des Reichs feierlich erklärte — ein Urtheil, in Kraft dessen sie Anno 1619 den Nieder-Sächsischen Kreis-Tag, ohngeachtet der Protestation der Königlichen und Herzoglichen Gesandten, beschickte, und dessen völlige Würkung nur durch die Ergreifung des Remedii Revisionis bis anhero aufgehalten und suspendiret worden ist. Weder der Anno 1621 errichtete Steinbergische Vertrag, in welchem diese Suspension des Urtheils, durante Revisione, Hamburgischer Seiten angenommen worden, noch der Anno 1679 unter Vermittlung der Krone Frankreich, des Chur-Hauses Brandenburg und des Herzoglich Braunschweig-Lüneburgischen Hauses getroffene, und nachher verschiedene Mal confirmirte Pinnebergische Interims-Recess, kraft welches

> dem Könige sowohl als der Stadt alle Ihre Gerechtigkeiten bis zu anderweitigen entweder gütlichen Abhandlung oder richterlichen Entscheidung, ungekränkt und ungeschmälert vorbehalten bleiben sollen,

haben der Sache eine bessere Gestalt gegeben, und nachdem man Anno 1700 bei dem Antritt der Regierung Friderici III die Huldigung noch einmal vergeblich verlangt, und dagegen die abschlägliche Antwort der auf nur erwähntes ihr günstiges Urtheil und die darauf geschlossenen alles in statu quo lassenden Verträge und Recesse sich berufenden Stadt erhalten; so ist weiter nicht darauf gedrungen worden, sondern alles dabei geblieben, dass man sich in den Königlichen Ausfertigungen bis Anno 1736 fleissig, hernach aber sparsamer der Worte Unserer Erb-Unterthänigen Stadt bedient, und in den Schreiben, welche bei einer jeden Veränderung in der Königlichen Regierung erlassen werden, von dem Rath, den man in selbigen und in der Aufschrift, Ehrsame Liebe Getreue Bürgermeister und Rath Unserer Stadt Hamburg nennt, die Anlegung der Trauer, das Geläute der Glöcken, und eine Trauer-Predigt an dem Begräbniss-Tage des abgelebten Königs, verlangt, sich aber begnügt hat, von diesen dreien Forderungen, nur die eine, nämlich das Läuten der Glöcken, zu erhalten.

Ewr. Exc. ersehen demnach aus diesem allem, dass dem Könige Unserm Herrn von den ursprünglichen Rechten der Grafen und Herzoge von Holstein über die Stadt Hamburg nichts mehr als einige an sich wenig würkende und noch dazu widersprochene Worte und Benennungen und das in eben angezogenen Fällen noch üblige Geläut der Glöcken, eine schwache und kaum merkliche Erinnerung der ehemaligen Ober-Herrschaft, übrig sind, und dass selbst das Objectum Litis, welches nach erlittenem widrigem Urtheil, durch eine sehr kostbare, schwere und missliche Revision vor einem gewisser Maassen wenigstens zum Theil partheiischen Richter erstritten werden soll, keine andere Rechte und Vortheile, als nur die Huldigung, so unter den vielfältigen Einschränkungen, unter welchen sie geleistet worden, eben wenig für etwas anders als für eine Ceremonie angesehen zu werden verdient, betrifft, mithin die Königlichen und Herzoglichen Ansprüche nicht mehr eine wahre und in ihren Würkungen nutzbare Herrschaft zu vindiciren, sondern nach so vielen Abhandlungen, Veräusserungen, Eingeständnissen und Verträgen, nur den Schein und das Andenken derselben einigermaassen zu erhalten, zum Zweck haben können.

Nach diesem Bekenntniss, welches mir die Wahrheit und die am Tage liegende Beschaffenheit der Dinge abzwingt, kann es fast überflüssig erachtet werden, über den Nutzen und Anwendung dieser noch übrigen so geringen und so eitlen Rechte und Ansprüche zu reden. Worte und Ceremonien tragen zu der Macht und zu dem Ansehen eines Königs und eines Fürsten wenig bei, sie sind fähig genug, Streitigkeiten, Hass, Widerwillen und Misstrauen zu ernähren, und in diesem Betracht sind sie vielleicht dem Königlichen Interesse nachtheilig, weil Ihro Maj. unter dem Namen und in der Qualität eines zuverlässigen Beschützers des Flors, der Freiheit und der Handlung Hamburgs mehr von dieser Stadt ziehen und mehr wahre Gewalt über sie, als die Fortsetzung und selbst die Erstreitung aller bisherigen Forderungen Ihnen geben kann, erlangen würden, wesentlichen Nutzen aber können sie nach ihrer Eigenschaft nicht haben. Es ist keine Wahrscheinlichkeit zu Erhaltung eines obsieglichen Urtheils in dem Revisions-Process vor-

handen, vielmehr das Gegentheil zu besorgen, noch weniger kann man sich vernünftigerweise die Möglichkeit einer andern günstigen Veränderung in einer Sache, in welcher Hamburg die mächtigsten Potentaten Europæ und die angesehensten Fürsten des Teutschen Reichs zu bekannten Freunden und Vertheidigern hat, vorstellen. Sollten aber wider alles menschliche Vermuthen die bisherigen Königlichen und Herzoglichen Sätze auf eine andere Weise erstritten oder erhalten werden können, wozu würden sie dienen? Was hilft die unter so vielen Restrictionen geleistete Huldigung? Was hilft selbst die erkannte Abhängigkeit einer Stadt, die allerseits eingestandenermaassen von allen Steuern, Gaben und Land-Folgen in Kriegs- und Friedens-Zeit frei ist, die alle Jurisdiction unangefochten besitzt und das nicht bestrittene Recht hat, sich selbst Gesetze zu geben und zu nehmen, und die, wenn sie auch eine so eingeschränkte Abhängigkeit wieder einräumen sollte, dennoch allezeit nach der Grund-Verfassung des Teutschen Reichs befugt sein würde, sich an die höchsten Reichs-Gerichte, so bald sie sich in irgend einer Sache beschwert zu sein glaubte, zu wenden, und gewiss wäre daselbst Gehör zu finden. Die Geld-Hülfen, so bishero zuweilen von ihr gefordert und erzwungen worden, sind nicht auf das Recht der Grafen und Herzoge von Holstein, denn Dieselben haben sich aller Contributionen und Steuern bereits angeführtermaassen völlig begeben, sondern auf das jus æquitatis und necessitatis, welches, wenn das hohe Haus Holstein auch allen seinen Ansprüchen auf die Stadt entsagte, dennoch eben die Kraft, so ihm bishero beigelegt werden mögen, behält, gegründet gewesen, und würden also auch nach der völligen Freisprechung der Stadt, mit gleichem Fug wie bishero, begehrt werden können, und die thätliche Occupation und Unterwerfung derselben würde, wenn sie übrigens zu unternehmen billig und rathsam und zu behaupten möglich wäre, eben so wenig aus den bisherigen Ansprüchen und juribus herzuleiten und kraft derselben zu rechtfertigen sein, mithin durch einen Renunciations-Vergleich nicht gehindert noch erschwert werden. Die auf das Recht, Verträge und Gesetze gegründeten Befugnisse und Prætensiones haben mit dergleichen Anschlägen und Unternehmungen,

bei welchen es ohnehin denen, die sie beschliessen, nie an wahren oder Schein-Ursachen fehlet, keine Gemeinschaft, sie können zu deren Ausführungen weder nutzen noch schaden, und ich glaube daher die Erörterung der Frage, ob es würklich den Königen, unseren Herren, vortheilhaft sein würde, Hamburg zu besetzen, eine Frage, bei der vieles vor und gegen zu erwägen sein würde, als hieher nicht gehörig ganz übergehen und hier nur wiederholen zu müssen, dass ich in den wenigen und geringen Reliquien der ehemaligen Holsteinischen Ober-Rechte auf Hamburg, welche, wie es vielleicht angemerkt zu werden verdient, noch ehe die jura territorialia der statuum imperii ihren jetzigen Anfang und Bestimmung erhalten, bereits abgestanden, verkauft und verloren gewesen, nur den Schatten solcher Rechte sehe, und also keinen wahren wichtigen Nutzen in deren Gebrauch und Anwendung zu erfinden und anzugeben vermag.

Wenn aber diese noch behaupteten oder noch begehrten jura so schwachen Nutzens und so geringen Werthes sind, so würde von selbsten daraus folgen, dass ich kein Bedenken tragen könnte, mich vor solche Alienation, wenn sie nur durch eine wichtige Summe Geldes erkannt und belohnt würde, zu entscheiden, und ich stehe freilich keinen Augenblick an, sowohl dieses meiner Pflicht gemäss zu thun, als noch hinzuzusetzen, dass wo jemalen ein Zeit-Punct, in welchem diese Alienation rathsam und vortheilhaft erachtet werden könne, gewesen, solches der jetzige sei, sowohl weil das nunmehro wiederhergestellte genaue Verständniss mit dem Gross-Fürstlichen Hofe und dessen schriftlich zugesagtes Vorhaben, das von der Stadt Hamburg gegen deren feierliche Freisprechung zu empfangende Geld zu Bezahlung seiner Schulden anzuwenden, die ganze beiden regierenden Herzogen von Holstein auszuzahlende Summe dem Könige, unserm Herrn, allein zueignen und nutzbar machen würde, als auch, weil der Gedanke, dass in dem Falle, wo alles in dem gegenwärtigen Stande verbliebe, ein künftiger Kaiser von Russland Rechte und Ansprüche auf Hamburg in Gemeinschaft mit Ihro Königlichen Majestät haben würde, grössere Bedenklichkeiten und mehr gegründete Sorgen, als die völlige Befreiung oftbesagter Stadt und deren Folgen jemalen erwecken können, verursachen, und also einen neuen wichtigen

Grund zu der unter so vortheilhaften Bedingungen vorgeschlagenen Veräusserung abgeben muss.

Allein ich halte mich nicht minder verbunden, mit gleicher Treue und Aufrichtigkeit vorauszusagen, dass diese Entschliessung, so wohl überlegt und nützlich sie auch sein mag, dennoch grosses Aufsehen bei dem Publico verursachen und von vielen gemissbilliget werden wird. Die Königlichen Ansprüche auf Hamburg, ob sie gleich seit so vielen Seculis nicht das geringste zum Ruhm und Nutzen unserer Könige bewürket, und nichts als leere Streitigkeiten, Verdruss und Misstrauen veranlasst, ja oft Beleidigungen, die nicht geahndet werden können, Ihnen zugezogen haben, sind der Welt bekannt, und nur wenige wissen, dass solche bloss eitle Ceremonien und Schein-Vorzüge fordern, wesentliche Vortheile aber, Vermehrung der Einkünfte und die Erhaltung der Gewalt und Herrschaft über die Stadt gar nicht betreffen. Deren Alienation wird also in dem Sinne des Publici ein wichtiger Verlust heissen und der grosse Haufe derer, die die Thaten der Könige und die Rathschläge ihrer Diener ohne von den Ursachen dieser Thaten und dieser Rathschläge im geringsten unterrichtet zu sein, zu beurtheilen allezeit fertig sind, die ansehnliche Zahl derer, die sich sonderlich an den Höfen, ohne jemalen die Staats-Wissenschaft gelernt noch geübt zu haben, in derselben sehr geschickte Richter zu sein glauben, und nach der dem menschlichen Herzen angebornen Neigung, auch wohl aus noch strafbarerem Treiben, in dem Tadeln ihre Freude finden, werden sehr beschäftigt sein, eine solche Entschliessung, als dem Könige und dessen Ruhm und Interesse höchst nachtheilig und schädlich auszuschreien. Eben die leeren Prætensiones, so bishero so unfruchtbar gewesen, werden, sobald sie aufgegeben worden, herrliche und unumstössliche, unschätzbare Rechte heissen, die jedermann offenbare Unmöglichkeit, aus solchen, nach der gegenwärtigen Verfassung Europæ, etwas zu erzwingen, wird alsofort verschwunden sein und vergessen werden, und nur die bei vielen aufrichtige, bei vielen verstellte Bewunderung, wie ein solcher Fehltritt in Dänemark geschehen, wie man sich daselbst zu der Aufopferung so wichtiger Rechte bereden lassen können,

mit der dem politischen Pöbel und noch mehr den politischen Feinden eigenen Bitterkeit überbleiben.

Ich glaube nicht, dass es uns erlaubt sei, diese nicht zu vermeidende Folge des gegenwärtig zu beschliessenden Schritts uns selbst, noch weniger aber dem Könige, unserm Herrn, zu verbergen. Und ferne sei es von uns, einen ungerechten Tadel zu scheuen, noch uns durch solchen in der standhaften Ausübung unserer Pflichten wankend zu machen.

Ihro Majestät werde also alles nach seiner wahren Beschaffenheit vorgestellet. Lasset uns Ihnen treulich und redlich sagen, wie wenig Ihre Ansprüche auf Hamburg jetzo mehr bedeuten, wie wenig möglich es sei, aus selbigen etwas nutzbares zu folgern, oder sie gelten zu machen, wie wenig Sie durch deren Veräusserung, in welcher Betrachtung es auch sein mag, was für Anschläge und Absichten Sie auch dermaleinst zu unternehmen und auszuführen gerecht finden und gewillt sein möchten, verlieren würden. Lasset uns hinzufügen, dass der gegenwärtige Zeit-Punct der vortheilhafteste scheine, um für selbige einen doppelten Preis zu erhalten, und dass es, nach den wahren Regeln der Staats-Klugheit, Ihrem Interesse zuträglicher sei, Sich eine so wichtige Stadt, wie Hamburg ist, aufrichtig zu verbinden, und zu einem Vertrauen in Ihren Schutz zu gewöhnen, als selbige durch nicht auszuführende Forderungen und Zerrungen in einem steten Widerwillen zu unterhalten, und sie zu nöthigen, anderer Potentaten Beistand zu suchen, ja als Prætensiones auf sie in die Hände eines so mächtigen und furchtbaren Fürsten, wie ein Kaiser von Russland ist, zu lassen, oder solche mit ihm in Gemeinschaft zu haben. Lasset uns aber ebenso wenig das widrige Urtheil, so der grosse Theil des Publici über eine Alienation solcher alten und bekannten Ansprüche fällen wird, Ihnen verschweigen.

Ihro Königlichen Majestät alleine kommt es zu, Sich in einem solchen Falle zu entscheiden und Sich Selbst zu prüfen, was für eine Würkung eine widrige vielleicht öffentliche Beurtheilung Ihrer Entschliessung über Ihr Herz und Zufriedenheit haben würde. Weise Könige haben solche wichtig gehalten, und also einer auch nicht gegründeten Kritik, selbst mit Nachsetzung ihres Interesse, zu entgehen gesucht. Andere nicht minder weise Könige haben aber

selbige wenig geachtet. Ihro Königlichen Majestät Ur-Gross-Ahnherr, König Fridericus III ist Anno 1652 im Begriff gewesen, eben diese Ansprüche auf Hamburg der Stadt für 250,000 Rthlr., wovon die Hälfte Ihm, die andere Hälfte aber dem damals regierenden Herzoge zu Schleswig und Holstein zukommen sollte, abzustehen, und man arbeitete schon an der Ausfertigung der Cessions-Urkunde, als die Negociation nicht von Ihm, sondern von der Stadt abgebrochen wurde, und noch vor wenigen Jahren hat der König von Sardinien, dessen Vorfahren seit vielen Jahrhunderten auf die Stadt Genève den Ansprüchen des Hauses Holstein auf Hamburg ganz ähnliche Prætensiones formiret, diesen langen Steit durch eine Renunciation auf selbige, und durch die ohnentgeltliche Agnition der Freiheit und Souverainität der Stadt, ein Ende gemacht.

Ihro Königlichen Majestät Selbsteigenen Wahl und Resolution bleibt demnach diese Sache unterworfen. Wollen Sie Ihre und Ihrer Vorfahren jura und Prætensiones behalten, so ist weiter nichts zu überlegen, sondern diese Ihre Entschliessung nur den Russischen Ministris zu eröffnen; finden Sie aber für gut, solche, wenn dafür eine beträchtliche Summe erhalten werden kann, abzustehen, so wird nöthig sein, den gegenwärtigen günstigen Zeitpunct nicht zu versäumen, sondern ohne Verlust eines Augenblicks dem Geheimen-Rath von Schimmelmann[1]) die erförderlichen Instructiones zur Eröffnung der in Gemeinschaft mit dem Geheimen-Rath von Saldern anzustellenden, äusserst geheim zu haltenden Negociation zu ertheilen, und ihm die Summe, die er fordern soll, zu bestimmen. Der König ist, kraft der Anno 1762 begehrten und erhaltenen Anleihe, der Stadt eine Million Reichsthaler Species, und der Gross-Fürst 300,000 Rthlr. gleicher Müntze schuldig. Könnten beide Summen getilgt werden, und also Ihro Königlichen Majestät, als Denen, wie bereits oft erwähnt worden, beide, kraft des dem Schlusse nahen Provisional-Tractats, zu gute kommen würden, 1300 mille Rthlr. Spec. bei dieser Gelegenheit pro-

[1]) Mr H. C. de Schimmelmann, trésorier et intendant général du commerce, était, depuis $^{29}/_{7}$ 1761, accrédité comme Envoyé du roi dans le cercle de la Basse-Saxe, et depuis la mort de mr de Johnn $^{22}/_{2}$ 1764 il représentait seul le Danemark à Hambourg.

fitiren; so würde man wohl keine Ursache haben, die Curialien, die man würde ändern müssen, und den schon einmal verlornen Process, den man nicht würde fortsetzen können, zu bedauern.

Ich übergebe diese meine Gedanken Ewr. Hochfürstlichen Durchlaucht und Ew. Excellenzen ferneren reifen Erwägung und erbitte mir nur dass Höchst- und Hoch-Dieselben auch Dero Meinung, zum Zeugniss Unseres allerseitigen beständigen redlichen und getreuen Betragens, schriftich zu äussern geruhen wollen.

## 328.

### Instruction supplémentaire pour Mr le comte Ch. Fréd. de Görtz comme Envoyé extr. à Berlin.[1])

Copenhague 19 mai 1767.

(Extrait.)

— Vous allez être l'organe et l'interprète des sentiments et des intérêts du roi vis-à-vis d'un prince considérable par sa puissance, mais plus considérable encore par son application extrême aux affaires et au gouvernement de son Etat, d'un prince aussi attentif à deviner, à pénétrer les desseins et les secrets de ses voisins qu'habile à déguiser et cacher les siens. La grandeur à laquelle cette application et les conjonctures ou, pour mieux dire, la Providence l'a élevé, a donné une face nouvelle à l'Europe, elle a uni les maisons de Bourbon et d'Autriche, qui depuis deux siècles paraissaient des ennemis irréconciliables dont rien ne pouvait calmer la haine et la rivalité, elle a changé l'équi-

---

[1]) Sur le antécédents du comte Görtz de Schlitz, et sur les circonstances qui avaient motivé sa nomination à Berlin voir: Hist. Tidsskr. IV R, III pag. 102—110 cfr N. Hist. Tidsskr. IV, 581. Il ne prit jamais possession de ce poste. D'abord il lui fut accordé sur sa demande un congé pour mettre ordre à ses affaires en Allemagne, mais le 12 décembre sa nomination fut révoquée. Il quitta définitivement le service danois en laissant beaucoup de dettes soit en Danmark soit à Berlin, où il avait déjà commencé son installation.

libre, chef-d'œuvre de la politique de nos pères et base du système de cette partie du monde, et elle a rendu le Nord de l'Allemagne le théâtre de ces guerres et de ces querelles sanglantes qui désolaient autrefois le cours du Rhin, les Pays-Bas et l'Italie. Résider près de lui et observer ses mesures et ses démarches, c'est donc un poste très important et, quoiqu'il n'y ait actuellement point de négociation entre les deux cours, vous ne serez certainement pas désœuvré si vous voulez bien voir toutes les opérations dont vous serez le témoin et vous mettre en état d'en rendre un compte exact et vrai au roi.

Sa maj. n'a aucun sujet de supposer au roi de Prusse des intentions dont elle eût à être alarmée. Les deux cours n'ont point d'intérêts opposés et elles en ont de communs. Leur union a été constante pendant plus d'un siècle et sa maj. prussienne a vu par l'expérience que, lorsque tant d'autres puissances étaient liguées contre elle, le Danemark, quoique alors allié de la France, n'a pas hésité de faire voir à l'Europe entière et particulièrement à l'empire d'Allemagne, qu'il ne prenait aucune part aux déclarations et aux desseins formés contre sa personne et sa maison. Le roi se persuade que sa maj. prussienne se rappelle une preuve si décisive de ses dispositions et qu'elle comptera plus que jamais sur leur vérité et leur constance, aujourd'hui que les deux souverains n'ont point d'alliés différents ni opposés mais que la première amie du roi de Prusse, l'impératrice de Russie, est aussi la première amie de sa maj. Vous remplirez le principal but de votre ministère, monsieur, en vous appliquant sur toutes choses à cultiver cette bonne intelligence entre les deux rois, et à prouver par toutes vos actions et toutes vos paroles à sa maj. prussienne que l'ordre le plus précis que votre maître vous ait donné a été celui de lui plaire.

Il y avait autrefois quelques points en contestation entre les deux cours et vous en trouverez des vestiges dans les papiers de vos prédécesseurs. Tout cela est fini aujourd'hui et il n'y a que les prétentions que la ville de Colberg et quelques autres villes de la Poméranie forment sur des prérogatives dans le Sund, qui ne soient pas entièrement terminées. Mais elles sont suspendues d'un accord commun

et cela suffit pour vous autoriser à les laisser dormir. Le dernier acte du baron de Diede a été de présenter un mémoire au ministère de sa maj. prussienne contre la pratique frauduleuse des négociants de Königsberg, Memel et Stettin, trouvant moyen de procurer à leurs bateliers des passeports et chartes-parties infidèles au préjudice des douanes et des droits des deux rois. Vous suivrez cette affaire, si elle n'est pas finie avant votre arrivée. Elle n'est point contentieuse et son arrangement convient également aux deux souverains.

Mais si vous avez ainsi le bonheur si rare pour un ministre, employé à une cour étrangère, de n'avoir point à craindre des commissions difficiles et fâcheuses, vous avez encore celui de trouver entre les deux puissances des intérêts communs et des ouvrages entrepris de concert que vous pouvez regarder comme autant de liens formés pour conserver et augmenter une union sincère entre elles. Tel est le maintien de la liberté de la Suède et de la forme de gouvernement qui y est établie par les lois, objet également important pour les deux rois et qui dans tous les cas doit faire votre première sollicitude. Telles sont la cause des dissidents en Pologne, fortement soutenue par le roi de Prusse et dont le roi, votre maître et le mien, ne s'est déclaré pas moins le protecteur; celle des états de Würtemberg, défendue à mesures communes par les deux rois; la garantie, accordée conjointement par eux au pacte de succession réglé dans la maison de Bade, et celle d'un acte passé par le prince Louis de Würtemberg et de ses fils, qui va être expédié incessamment d'un aveu commun. Vous les suivrez toutes dans le sens du concert le plus intime, et vous vous en prévaudrez dans l'occasion comme d'autant de preuves des rapports nombreux qui réunissent à tant d'égards la politique et les intérêts des deux monarchies.

Le ministère que le roi vous confie est donc, vous le voyez, un ministère d'amitié. Vous n'aurez ni à inquiéter ni à troubler la cour où vous allez. Vous n'aspirerez qu'à gagner sa confiance. C'est là le service que le roi attend de vous et le plus grand que vous puissiez lui rendre dans le poste qu'il vous donne. N'alarmez personne, cherchez sincèrement à maintenir l'union entre les deux cours, à

écarter tout soupçon contre la nôtre, à prévenir toute querelle, et vous aurez réussi. —

## 329.

Königliche Garantie des zwischen den Prinzen Ludwig und Friederich Eugen von Würtemberg-Stuttgart wegen der künftigen Erbfolge in Anno 1763 geschlossenen Erb-Vertrages.

Friederichsberg d. 25 Mai 1767.

## 330.

Instruction supplémentaire pour Mr de Diede comme Envoyé extraord. à Londres.

Travendahl 18 juillet 1767.

(Extrait.)

— Vous trouverez, monsieur, la Grande-Bretagne plus puissante et plus heureuse au dehors qu'elle ne l'a jamais été. Une guerre victorieuse l'a rendue redoutable et supérieure à tous ses ennemis. L'histoire ne nous fournit point d'exemple d'une puissance maritime égale à la sienne. Elle a fondé et conquis un empire en Amérique qui comprend presque toute la partie septentrionale de cette moitié du monde. Les Indes Orientales, ce gouffre qui depuis plus de deux siècles avait englouti toutes les richesses de l'Europe, semblent n'avoir plus de trésors que pour elle. Son commerce est universel et lui fournit des ressources si supérieures à ses besoins, que son opulence et ses moyens augmentent au milieu du fardeau des dettes immenses dont elle est chargée; mais on dirait qu'une prospérité si éclatante l'accable, et pendant que sa grandeur et sa félicité en imposent à l'univers, elle n'en goûte pas la douceur, et ne s'occupe que des divisions intestines qui la déchirent. Son influence déciderait peut-être, si elle le voulait, du sort de l'Europe, mais elle n'en fait que peu d'usage, et depuis la révolution (vraie époque de sa gloire) il n'y a point eu de temps où elle ait moins agi.

Vous le verrez, monsieur, ses ministres, chancelants et réduits ou à craindre ou à désirer une démission prochaine, ne peuvent se former ni de plan ni de système. Le roi, qui, en montant sur le trône, avait conçu le projet glorieux d'être le souverain de tout son peuple, et non pas seulement le chef d'une faction, et qui pour cet effet affaiblissait la puissance du parti qui avait régné si longtemps sous le roi son aïeul, avait tâché de former une coalition des deux partis et, pendant quelques années, avait soutenu avec apparence de succès un dessein si juste et si sage. Mais en dernier lieu il a jugé devoir s'en désister et céder aux menées et aux menaces de cet ancien parti et des Whigs, et depuis le gouvernement ne fait plus que flotter entre ceux qui cherchent à le saisir. Les affaires parlementaires se poursuivent par conséquent avec intelligence et avec ardeur, les étrangères s'oublient.

Il n'y a que peu d'années encore que la Grande-Bretagne était l'âme au moins d'une moitié de l'Europe. Ses négociateurs travaillaient sans relâche. La fondation, le maintien ou le rétablissement de l'équilibre, but de leurs travaux, les occupait partout. Aujourd'hui rien ne les agite, et excepté en Suède, où le chevalier Gooderick a rendu à sa cour, à force de génie et de zèle et à l'aide de conjonctures souverainement favorables, un crédit et une supériorité qu'il craint bien qu'elle ne voudra pas seulement accepter si elle doit lui coûter quelques subsides, on n'apprend rien d'eux. La fameuse affaire des Manilles repose depuis un an; la cause des dissidents en Pologne, si belle et si favorable, n'a obtenu que quelques démarches faibles et languissantes; la Russie attend encore la ratification de son traité de commerce et le départ de l'ambassadeur qui lui a été annoncé, il y a longtemps. Toute cette partie languit, et si quelque ministre, las de l'inaction, se sentait l'envie de proposer des mesures ou des projets, il en rejetterait promptement la pensée comme une tentation, prévoyant qu'il n'aurait pas le temps de l'exécuter.

Vous ne trouverez donc, monsieur, que peu ou point de mouvement dans les affaires étrangères, en arrivant à Londres, et vous n'en attendrez point jusqu'à ce qu'il se forme un nouveau ministère, ou que celui qui existe, se

croie plus sûr de son crédit et de sa durée, événement dont la santé du comte de Chatham décidera; si elle se rétablit, la vigueur d'âme de ce grand homme pourra rendre au conseil britannique l'éclat dont il jouissait en 1759; si elle succombe, tout le ministère périra avec elle.

Mais au défaut de l'étendue des vues et de l'ardeur du travail, vous observerez beaucoup de modération et beaucoup de droiture. Excepté les princes qui ont des prétentions pécuniaires à former que l'on n'écoute point, témoin la demande du roi notre maître relativement aux droits d'Elsfleth, dont vous trouverez les preuves et les refus dans les papiers de votre prédécesseur, il n'y en a point qui ait sujet de se plaindre de la Grande-Bretagne. L'âme du roi, qui règne sur elle, est juste, et ceux qui manient ses affaires quelquefois avec une indépendance qui ne peut se voir que dans ce pays-là, n'ont pas le temps de ne l'être pas. Vous remarquerez encore une sorte de penchant pour les alliances du Nord. La cour britannique serait bien aise d'en conclure pourvu qu'elles ne coûtent ni argent ni peines. Vous vous rappellerez qu'elle a fait sur ce sujet des ouvertures au roi, il y a environ six mois, et je ne doute pas qu'on ne vous en dise encore quelques mots, lorsque vous paraîtrez. Il n'y a, je le crois, sorte de bons procédés que vous n'ayez à vous promettre aussi souvent que l'on se souviendra de vous.

Vous jugerez, monsieur, par ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, que le roi ne s'attend à rien d'important ni de décisif tant que durera l'incertitude présente du gouvernement. Vous aurez, je le prévois, tout le loisir nécessaire pour vous bien orienter, et pour bien connaître ceux auxquels vous aurez à faire, avant que d'être dans le cas d'appliquer les connaissances que vous aurez acquises.

Vous assurerez cependant dès votre arrivée le roi de la Grande-Bretagne et son ministère du sincère désir du roi de vivre avec sa maj. britannique dans une étroite et fidèle amitié et, quoique la négociation entamée avec la Russie ne permette pas à sa maj. d'en entreprendre une autre avant que cette première ne soit finie, et que vous ayez à vous expliquer ainsi sur cet objet, en cas que l'on vous en parle, dans les termes de la réponse donnée par ordre du roi le

7 févr. de cette année à mrs Titley et Gunnings, dont je joins ici la copie, vous n'en serez pas moins attentif à convaincre la cour britannique que ce délai ne vient d'aucune froideur, indifférence ou insensibilité, mais uniquement de la nature même de la chose, et que, lorsque l'affaire qui occupe aujourd'hui sa maj., sera parvenue au point de certitude que les circonstances exigent, elle sera charmée de former avec sa maj. britan. les liaisons qui seraient estimées propres à consolider le système du Nord et utiles à leurs intérêts réciproques. Vous vous ferez une affaire sérieuse de persuader cette vérité au roi de la Grande-Bretagne et de combattre tous les soupçons que les ennemis de la bonne intelligence entre les deux couronnes ont cherché ou chercheront peut-être encore à lui donner à cet égard.

## 331.

Convention entre le Danemark et l'Espagne pour se rendre réciproquement les déserteurs et les esclaves dans leurs îles de l'Amérique,

signée le 21 juillet, ratifiée le 31 août 1767.

## 332.

Traité de paix et de commerce entre le Roi de Danemark et l'Empereur de Maroc,

conclu le 25 juillet 1767.

## 333.

Dépêche à Mr d'Assebourg à Moscou.

Copenhague 22 sept 1767.

J'ai eu l'honneur d'écrire ces derniers ordinaires plusieurs fois à votre exc., mais je me vois dans le cas de reprendre dès aujourd'hui la plume pour lui marquer que nos tristes cabales, nos fatales intrigues continuent toujours,

qu'elles ont même pris de nouvelles forces depuis quelques semaines et que celui qui en est l'âme, le même au sujet duquel le roi a écrit, il y a quelques mois, à l'impératrice, ayant trouvé moyen de se faire de puissants amis qui veulent se servir de lui pour contenter leur ambition et leurs haines, n'importe à quel prix, nous met dans le cas de trembler pour notre ouvrage, lors même qu'il semble que le succès en est entre nos mains.[1])

Ce n'est qu'à regret que je fais part à votre exc. de nos craintes et de nos inquiétudes. Je voudrais lui épargner la douleur qui me ronge, mais je ne le puis. Le danger est tel qu'il ne m'est plus permis de le lui laisser ignorer. Mr de Filosofoff fait tout ce qu'on peut attendre d'un ministre ferme, vigilant, courageux, éclairé et fidèle à sa souveraine.[2]) Je ne puis lui donner assez d'éloge et quand mr de Panin n'aurait fait pour nous que de le choisir pour lui confier nos affaires, il aurait droit à toute ma recon-

---

[1]) Cette lettre s'occupe des intrigues à la cour, objet que le comte de Bernstorff touche assez souvent dans ses lettres particulières à mr d'Assebourg, publiées dans Denkwürdigkeiten des Herrn v. Asseburg, 392—400. Comme on le voit par la dépêche, c'était toujours mr de Borck qui travaillait pour renverser mr de Bernstorff, car quoique son rappel eût été officiellement annoncé le 18 mai, il restait encore en fonctions. Cette tentative ne réussit pas mieux que les précédentes et eut probablement pour résultat que enfin mr de Borck dut présenter ses lettres de rappel le 1 décembre 1767, et que le vieux comte Danneskjold-Samsoe reçut son congé le 26 octobre et l'ordre de quitter Copenhague; voir N. Hist. Tidsskr. IV, 560, cfr correspondance entre Bernstorff et Danneskjold, N. Hist. Tidsskr., 307—8.

[2]) On sait que Catherine II, soit personnellement soit par l'organe du comte de Panin, professait toujours la plus grande estime pour mr de Bernstorff et faisait tout ce qu'elle pouvait pour le soutenir contre les intrigues de la cour, voir no 292, 325, et les lettres, imprimées dans les Denkwürdigkeiten l. c. Il est possible que l'influence que les ministres russes tâchaient d'exercer en faveur du ministre menacé, prît quelquefois une forme tant soit peu brutale et humiliante et, pour ce qui est de mr de Saldern, ceci est même probable eu égard à son langage grossier et emporté. Mais quant à mr de Filosofoff, le reproche ne paraît pas fondé, car dans ce cas le comte Bernstorff, qui certainement avait une haute opinion de la dignité du roi et du pays, ne se serait pas prononcé sur son compte d'une manière si élogieuse, comme il

naissance. Etant vraisemblable que les gens qui travaillent ici à nous faire perdre le fruit de nos travaux tâcheront de trouver, s'il est possible, moyen d'énerver à Moscou l'impression qu'y feront certainement les rapports de mr de Filosofoff, je supplie votre exc. de s'opposer fortement à un tel effet de leur malice. Je la conjure de dire à mr de Panin que les rapports de ce ministre méritent toute son attention et sa conduite tout son appui. Il serait trop malheureux que la colomnie, l'artifice et les mensonges parvinssent à étouffer la voix de la vertu et de la raison.

**334.**

Dépêche à Mr de Juel à Stockholm.

Copenhague 14 novbre 1767.

(Extrait).

Le roi sent vivement le danger de la situation où se trouvent les affaires en Suède et il juge bien fondées les appréhensions que vous en marquez. Des calamités générales et qui tombent principalement sur la partie de la nation qui, possédant des fonds de terre,[1] est par là même la plus considérable de l'Etat et la plus importante à être ménagée, ne sont que trop faites pour donner crédit aux clameurs qu'excitent, d'une part, la juste douleur de ceux qui souffrent et succombent et, de l'autre, les artifices et la haine de la cour et de la faction qui lui est dévouée et qui, habile dans l'art funeste de semer les soupçons et le mécontentement, saurait rendre odieuses et suspectes les mesures même les plus heureuses. Il n'y a qu'une grande vigilance et beaucoup de sagesse et de fermeté qui puissent prévenir ou arrêter les maux et le désespoir, suites naturelles de la ruine, quand elle ne serait que momentanée, du crédit et du commerce,

---

le fait toujours, même dans des lettres toutes confidentielles à mrs d'Assebourg et de Scheel, cfr entre autres celles du 26 septbre, du 20 déc. 1769 et du 9 mars 1770. De même les lettres particulières de mr de Filosofoff au comte Bernstorff, qui se trouvent dans les archives, portent l'empreinte du plus profond respect.

[1]) Cfr Malmstrøm, VI, 31 sqq.

et ce serait se faire illusion que de croire que ceux qui périssent actuellement ou voient périr leurs amis approuveront ou toléreront, s'ils peuvent s'en dispenser, des arrangements auxquels ils attribuent cette perte et qu'ils s'en consoleront par l'espérance toujours douteuse d'un succès futur. Sa maj. s'attend donc à des mouvements violents de la part des malheureux et de ceux qui, pour parvenir à leurs fins, aigrissent leurs embarras et leurs douleurs.

## 335.

### Lettre particulière à Mr d'Assebourg à Moscou.

Copenhague 5 décembre 1767.

Dans l'incertitude où je suis si, comme je le souhaite, cette lettre trouvera encore votre exc. à Moscou, ou si les accidents qui, sans notre faute, ont retardé l'arrivée du courrier et avec elle la signature du traité, ont lassé sa patience et l'ont déterminée à partir de cette capitale avant la réception de ces nouvelles lettres de rappel,[1]) je ne hasarderai point de lui écrire tout ce que je voudrais lui dire et je me contenterai de lui marquer que, pénétré de la bonté et de la miséricorde divine qui, par une direction toute adorable, a fait réussir contre l'attente de presque tout le monde la négociation la plus difficile qu'il y eût en Europe, je compte entre les effets les plus doux et les circonstances les plus agréables de cet événement, la consolation d'en avoir partagé le travail et le succès avec l'ami le plus cher et avec lequel mon cœur est le plus tendrement et le plus inviolablement lié. Je bénirai toute ma vie le ciel de m'avoir rendu un des instruments d'un ouvrage de la bonté et de l'utilité duquel je suis convaincu, et je n'oublierai jamais l'honneur et la reconnaissance que je dois et tout le Danemark avec moi à votre excellence.

---

[1]) De nouvelles lettres de rappel avaient été signées par le roi pour mr d'Assebourg avec le titre d'ambassadeur. Désireux de quitter la Russie à cause de sa santé, mr d'Assebourg ne prit pas ce titre d'ambassadeur, cfr Denkwürdigkeiten, 170. Néanmoins la cour de Russie lui donna, à son départ, le cadeau d'argent qui était fixé pour un ambassadeur.

## 336.

### Dépêche à Mr de Juel à Stockholm.

Copenhague 26 décembre 1767.

(Extrait.)

Quoique le roi connaisse jusqu'où la reine de Suède aime à porter ses projets et qu'il sache que les entreprises les plus odieuses sont possibles dans un Etat déchiré par des factions et des haines civiles, il ne se serait cependant pas attendu que l'on voulût former au milieu de la plus profonde paix et dans un temps où rien n'empêche les puissances protectrices de la liberté suédoise de faire tous les efforts nécessaires pour la soutenir ou pour la rétablir, que dans un tel temps, dis-je, on voulût former un dessein aussi hardi que celui dont vous faites mention dans vos dépêches du 11 et 15 de ce mois.[1]) Il sait gré au comte de Fersen de l'avoir rompu et il ne croira jamais que ni ce seigneur ni le comte de Scheffer donnent dans des visions si criminelles et si déraisonnables, mais il m'ordonne cependant de vous observer, monsieur, que si la reine a pu concevoir une idée si audacieuse, elle peut la nourrir encore secrètement et que le départ ou l'absence de son confident, le colonel Sinclaire, ne suffit pas pour rassurer à cet égard. Ce favori peut revenir au moment que l'on s'y attend le moins, et il sera certainement très nécessaire que les chefs du bon parti, de la perte desquels il s'agirait principalement, redoublent d'application pour veiller à leur propre sûreté et à celle de l'Etat. Pourvu qu'ils ne s'endorment pas, pourvu qu'ils soient attentifs aux menées de leurs adversaires, ils n'auront vraisemblablement rien à craindre; mais il faut de la vigilance, il faut de l'attention, et si le génie inquiet de la reine et de ceux qu'elle écoute, produisait néanmoins un de ces événements qu'elle a ma-

---

[1]) Cfr Tengberg, 61. Dans sa dép. du 15 déc. mr de Juel écrit: „le plan de la reine et de mr de Sinclaire doit effectivement être d'engager la populace de Stockholm à une émeute, de tourner sa fureur contre mr de Rudbeck et de faire assassiner les sénateurs de Horn, de Funck at de Düben, et la reine espère par une pareille confusion de gagner des avantages en faveur du pouvoir royal.“

chinés tant de fois, vous n'auriez pas autre chose à faire qu'à vous concerter avec mr d'Ostermann, à assister de vos conseils, de vos offices et de votre crédit les amis de la bonne cause s'ils sont en état de se défendre et de faire résistance à leurs adversaires ou s'ils ne le sont plus, de vous tenir tranquille dans votre maison et d'employer toutes les facultés et ressources de votre esprit pour faire parvenir dans tous les cas sûrement et promptement au roi la nouvelle de ce qui serait arrivé. Vous pouvez compter que sa maj. ne vous laissera pas languir dans l'incertitude de ses volontés, mais vous fera savoir sur le champ ses ordres précis pour vous mettre hors de toute inquiétude à cet égard dans une telle conjoncture. —

## 337.

### Dépêche à Mr de Gleichen à Paris.

Copenhague 16 janvier 1768.

Le marquis de Blosset[1]) se rendit mercredi, jour ordinaire de nos conférences, chez moi et me dit: „Qu'il avait ordre de me déclarer que le roi très-chrétien, informé que le roi, mon maître, avait pris des engagements directement contraires à la France, avait résolu de suspendre le payement des subsides jusqu'à ce que sa maj. eût repris des sentiments plus conformes au but pour lequel ces subsides avaient été stipulés."

Quoique préparé, par ce que vous m'avez mandé, monsieur, d'une de vos dernières conversations avec mr le duc de Choiseul, à une résolution peu conforme aux traités conclus entre les deux couronnes, quoique instruit du mauvais état des finances de la France, situation qui engage quelquefois les cours à recourir, pour diminuer le poids d'un fardeau qui les gêne et les presse, à des expédients dont elles rougiraient en d'autres temps, quoiqu'habitué enfin à la mauvaise humeur des puissances débitrices, lorsqu'il s'agit de remplir en pleine paix les promesses faites dans un

[1]) Ministre de France à Copenhague après mr d'Ogier.

temps de guerre, où les neutralités et les offices que les neutralités admettent ont un prix qu'ils n'ont plus quand on n'a plus d'ennemis, je ne vous déguiserai pas que je fus frappé de la déclaration, de son sens et de sa forme. Cependant je me contentai de répondre à mr de Blosset, „que je ne pouvais mieux marquer mon respect pour le roi très-chr. et mes égards pour son ministre qu'en ne répondant rien à une déclaration de cette nature, que j'en rendrais compte au roi, mon maître, sur lequel elle ferait l'impression qu'elle ne pouvait manquer de faire sur un roi, et que tout ce que je me permettrais de dire dans ce moment, serait que je ne concevais pas quels étaient les engagements qui servaient de prétexte à cette démarche, attendu que sa maj. n'avait fait que terminer une affaire domestique absolument inoffensive pour toute autre couronne et la plus importante, de l'aveu même de mr de Choiseul, qui pût exister pour la sienne, et s'arranger pour cet effet avec une puissance, point ennemie de la France, par une négociation qui n'avait pas été cachée à mr de Choiseul, mais qui depuis longtemps lui avait été confiée et ensuite annoncée — que je ne pouvais donc qu'ignorer les causes de ce procédé, mais que je convenais qu'il était aisé à la France de rompre des liaisons qu'il lui serait peut-être très difficile de renouer."

Voilà, monsieur, le sens de ce que j'ai répondu préliminairement à mr de Blosset. J'en ai ensuite fait mon rapport au roi, qui, sensible, comme vous pouvez le croire et comme il convient aux sentiments de son cœur et à sa dignité, à un procédé si extraordinaire et si peu mérité, vous ordonne de parler à mr le duc de Choiseul dans le même esprit, de prendre des termes dont je me suis servi ceux que vous trouverez à propos d'employer, et d'y ajouter, „que sa maj. n'ignorait pas que la France était assez puissante pour pouvoir se dispenser de tenir sa parole et d'acquitter ses dettes, mais qu'elle savait aussi que toute cette puissance ne lui donnait pas le pouvoir d'annuler les droits nés des engagements les plus formels, et qu'en conséquence elle regarderait toujours les sommes qui resteraient non payées des arrérages fixés par la déclaration du 9 juillet

1764[1]) comme lui étant dues, et se croirait autorisée à les réclamer dans tous les temps.“

Vous aurez soin, monsieur, de vous expliquer d'une manière précise à cet égard, mais sans aigreur et sans émotion. Il n'est permis de s'échauffer qu'à ceux qui ont tort et ce n'est pas notre cas. Jamais droit n'a été plus clair et plus évident que celui du roi, jamais reproche moins fondé que celui qu'on lui fait. Sa majesté a dirigé toutes ses démarches avec tant de circonspection et de prudence ou, pour mieux dire, avec tant de probité et de bonne foi qu'elle ne craint ni accusation ni soupçon. Il y a près de deux ans, que j'ai fait part de son système à mr le duc de Choiseul.[2]) Elle ne s'en est point écartée depuis et si elle a réussi à finir, autant qu'elle peut l'être, l'affaire la plus considérable et la plus glorieuse qui ait pu l'occuper jusqu'à présent, ç'a été sans blesser, en quoi que ce soit, ses autres engagements et sans donner à quelque prince que ce puisse être, la moindre cause de déplaisir. La fin des divisions intestines de la maison de Holstein ne saurait faire de la peine à personne. Elle peut être, si vous le voulez, indifférente aux souverains du sud de l'Europe, mais elle doit être agréable à ceux qui prennent part au sort du Nord et surtout à la France, garante de la possession du Slesvic. Elle doit l'être encore aux puissances qui ont intérêt à ne pas voir la Russie maîtresse d'une des premières provinces du Danemark ou toujours aspirant à le devenir. Si jamais négociation avait droit d'espérer qu'elle obtiendrait les suffrages de l'Europe entière, c'était celle que le roi vient de terminer puisque, j'ose l'avancer, il importe à toute l'Europe, qu'elle réussisse. C'est cette même négociation que, du temps de l'impératrice Elisabeth, la France avait tant de fois promis d'appuyer, et aujourd'hui que le roi en vient à bout, sans qu'il en coûte à cette couronne ni frais ni peines, elle en saisit le prétexte pour colorer ou plutôt pour amener une rupture de traité que rien n'a préparée, que rien n'occasionne. Je

[1]) Le gouvernement français s'était engagé à payer 1,500,000 livres par an.

[2]) Cfr Correspondance entre Bernstorff et Choiseul, 238 sqq.

m'abstiens, je vous l'ai déjà dit, de qualifier cette conduite, mais j'en fais juge l'univers entier et mr le duc de Choiseul lui-même. Je sais bien que la France en a agi de même à l'égard de la Suède, mais au moins cette Suède, avait-elle conclu une alliance avec la Grande-Bretagne,[1]) rivale connue de la France, et cette alliance pouvait peut-être être alléguée comme un motif de mécontentement de cette dernière puissance. Mais le roi n'a rien fait de pareil, ni traité ni convention ni alliance de quelque nature que ce puisse être, avec autre qu'avec le duc de Holstein ou, vu son bas âge, avec l'impératrice sa mère et sa tutrice, convention qui ne regarde absolument et uniquement que les domaines et les prétentions de cette maison de Holstein, et c'est là ce qu'on appelle des engagements qui autorisent le roi très-chrétien — je m'arrête, monsieur, il y a des choses qui parlent d'elles-mêmes, que l'on ne peut qu'affaiblir en les expliquant, parce qu'elles se sentent toujours mieux qu'elles ne se disent. Celle-ci est plus que toute autre du nombre.

Je me tais et je cherche vainement mr de Choiseul dans une résolution qui ne lui ressemble pas, dont l'avantage est si médiocre pour lui, qui fera ombre dans le tableau de sa vie et de son histoire et dont les conséquences lui seront reprochées lorsque nous n'existerons plus ni lui ni moi.

### 338.

## Dépêche à Mr de Juel à Stockholm.

Copenhague 9 février 1768.

(Extrait).

— Mais ce qui m'occupe le plus et ce qui mérite le mieux toute votre attention, c'est la manière dont il conviendra d'employer l'argent du roi, lorsque sa maj. aura trouvé bon d'en accorder. Les Suédois vous disent qu'il faut le donner à un tel d'entre eux, dont ils vous vanteront l'intégrité et les talents, mr d'Ostermann vous exhortera à le confier à celui auquel il confiera celui de l'impératrice,

---

[1]) Cfr no 291, Note.

et ils auront raison, les premiers parce que, en obtenant ce point, ils augmenteront leur parti et le nombre de leurs amis et travailleront à tous leurs buts aux frais du roi, et le second parce que alors l'argent du Danemark, confondu avec celui de la Russie, ne fera qu'une masse dont, par des raisons qui ne vous échapperont pas, la Russie retirera le premier honneur et le premier avantage. Mais c'est à quoi le roi ne saurait consentir, et sa maj. est bien fondée à vouloir que, conformément au plan dont je vous ai parlé avant votre départ et dont j'ai entretenu plus d'une fois peut-être mr votre prédécesseur, les secours qu'elle fournit servent non seulement à faciliter le but général et commun, mais lui donnent encore à elle des amis particuliers. Il faut, tranchons le mot, il faut former un parti danois qui soit uni au parti russe mais non point absorbé par lui, et qui soit assez attaché et assez fidèle au roi pour suivre ses vues sans s'embarrasser des vues des autres puissances. Voilà, monsieur, quel doit être votre véritable objet, celui sur lequel vous devez toujours avoir les yeux. Vous aurez tout fait si vous l'obtenez.

Le roi prévoit qu'aussitôt que l'on s'apercevra de ce dessein, on y opposera des obstacles innombrables. Tous vos amis suédois vous en représenteront l'exécution comme impossible, parce qu'il leur paraît très doux de toucher de l'argent des puissances étrangères sans rien faire pour elles et d'en disposer plutôt comme d'un tribut que comme d'une grâce. Les ministres de Russie et d'Angleterre vous tiendront le même langage, parce qu'ils aiment mieux que vous travailliez à fortifier leur parti qu'à en former un pour votre roi, et il pourra par ces raisons être très nécessaire que vous cachiez votre plan et ne l'avanciez que lentement et secrètement; mais ne le quittez jamais et ne faites pas un pas qui ne vous en approche.[1]

---

[1] Cfr. dépêche à mr de Juel du 12 mars qui revient sur la nécessité de l'indépendance de nos opérations tout en prévoyant l'opposition que cette résolution ne manquerait pas de provoquer de la part du ministre russe.

### 339.

## Dépêche à Mr de Juel à Stockholm.

Copenhague 13 février 1768.

(Extrait.)

— Quoique le roi espère que le projet audacieux qui paraissait menacer la tranquillité et la liberté de la Suède, et dont vous lui avez rendu compte, il y a quelques mois,[1]) est dissipé et que ses coupables auteurs en ont abandonné le dessein, il suffit qu'ils l'aient conçu une fois pour que sa maj. les juge capables de le former une seconde fois et pour que, après en avoir conféré avec l'impératrice de Russie, sa première et intime amie et alliée naturelle, elle ait pris la résolution de vous munir d'instructions pour le cas de surprise, et de vous les donner entièrement conformes à celles qu'elle sait que cette souveraine a données au comte d'Ostermann.

Sa maj. veut donc, monsieur, que vous continuiez de veiller à toutes les démarches des ennemis de la bonne cause en Suède, et principalement à celles qui pourraient tendre à moyenner par la violence et nommément par l'emprisonnement d'un ou de plusieurs sénateurs la convocation d'une diète extraordinaire, que vous communiquiez fidèlement et confidentiellement vos découvertes au ministre de l'impératrice et que, lorsque vous jugerez l'un et l'autre le danger réel et pressant, lorsque mr d'Ostermann se déterminera à faire pour l'écarter la déclaration dont il est chargé, vous déclariez en même temps au nom du roi: „que sa maj., par suite des rapports immuables et permanents qui subsistent entre elle et la Suède, de même qu'en vertu des traités existant entre elle et sa maj. impér. de toutes les Russies, ne pourra voir avec indifférence qu'une partie de la nation suédoise veuille, par un acte de force et de violence, rompre les liens de toute la nation et enfreindre ouvertement la forme de son gouvernement et les pivots de sa liberté, que sa maj. ne balancera point à faire connaître à toute la Suède qu'un tel mépris pour sa constitu-

---

[1]) Cfr no 336.

tion ne lui sera pas égal et qu'en suivant les règles de l'honneur et de la franchise que sa dignité demande, elle ne veut point lui dissimuler qu'elle prendrait part à un événement si contraire aux lois du royaume, si irrégulier et si violent."

Vous ferez confidence, monsieur, au comte d'Ostermann de cet ordre du roi, mais vous ajouterez que ce même ordre porte de n'en faire usage que conjointement avec lui et qu'ainsi vous ne l'exécuterez que lorsque vous serez convenus, l'un et l'autre, que le cas exige de le produire.

## 340.

### Dépêche à Mr de Diede à Londres.

Copenhague 1 mars 1768.

(Extrait.)

Il a plu au roi d'ordonner hier à madame la grande-gouvernante de Plessen de résigner sa charge et de s'éloigner de la cour. Comme je ne me permets pas de raisonner sur les résolutions de mon maître, je ne vous dirai rien sur celle-ci et me contenterai de vous assurer que la reine, quoique affligée de la retraite de cette dame qu'elle honore de ses bontés, se porte bien ainsi que le prince royal. Si l'on parlait à la cour britannique de cet événement, vous aurez soin de faire entendre que c'est une de ces révolutions de cour dans lesquelles la reine n'entre pour rien, et vous contredirez à toutes les conséquences que l'on voudrait en tirer.[1]

## 341.

### Instruction pour Mr le comte de Scheel comme Envoyé extr. à St. Pétersbourg.[2]

Copenhague 4 avril 1768.

Arrivé au moment fixé par le roi pour votre départ et où je dois par le commandement de sa maj. vous remettre

---

[1]) Cfr Hist. Tidsskr. IV R, III, 119, N. Hist. Tidsskr. IV, 604—607, Mémoires de Reverdil, 121—23.

[2]) Sur sa demande pressante mr d'Assebourg avait enfin été relevé du poste de Pétersbourg, et il avait accepté en remplacement de

vos lettres de créance, terminer les conversations que j'ai eues avec vous sur les affaires qui vont vous être commises et achever de vous instruire de ses volontés, je dois avant toutes choses admirer et bénir la Providence suprême, par le bienfait de laquelle je puis vous tenir aujourd'hui un langage si différent de celui que j'ai eu à tenir à vos prédécesseurs. Vous l'avez vu, monsieur, vous avez observé dans les papiers que j'ai eu l'honneur de vous communiquer à combien de vicissitudes la bonne intelligence entre les deux cours a été exposée, combien de fois, pendant combien d'années le succès dont nous jouissons aujourd'hui a paru impossible et chimérique. Vous y avez trouvé une époque où le souverain de la Russie sacrifiait tous ses intérêts, toutes ses passions au seul désir de porter le fer et le feu dans le sein du Danemark, et n'a pas hésité de rendre au voisin le plus redoutable de son empire un royaume qu'il ne dépendait que de lui de réunir au reste de ses Etats, seulement pour parvenir plutôt à ce but de tous ses souhaits; mais vous y avez vu aussi cet orage dissipé dans un instant et l'héritière de ce prince ennemi revenir successivement des préjugés auxquels elle avait été également livrée, pénétrer par la force de son génie les véritables intérêts de son empire, de la maison de Holstein et du Nord, et revêtir peu à peu les sentiments de l'amie du roi la plus tendre et de l'alliée la plus solide et la plus essentielle de sa couronne.

Une révolution si entière et si heureuse aura fait sans doute, monsieur, et fera encore souvent l'objet de vos réflexions les plus sérieuses, et il suffit que vous vous la représentiez dans son étendue, dans ses conséquences et dans ses avantages pour y trouver toutes les instructions que le

---

mr d'Eyben le poste de Würtemberg, où il resta jusqu'en 1771, occupé des affaires intérieures du duché, cfr Denkwürdigkeiten, 218—28. On avait d'abord songé à le remplacer à Pétersbourg par mr de Raben, qui avait passé quelque temps avec mr d'Assebourg pour s'initier aux affaires, mais ce ministre déconseilla sa nomination, ne le croyant pas assez capable pour ce poste important. Mr de Raben fut donc envoyé à Berlin et le comte C. de Scheel fut accrédité le 4 avril 1768 en Russie, où il resta jusqu'à sa mort, le $^{18}/_{11}$ 1771.

roi veut vous donner et tout le plan de conduite qu'il trouve bon de vous prescrire.

Les intérêts du Danemark et de la Russie sont les mêmes, tout les réunit, rien ne les divise; ceux de la maison de Holstein, que l'impératrice estime les siens, n'exigent pas moins le concert le plus intime entre ses différentes branches pour l'avancement de la puissance et de la gloire du nom qui leur est commun. Il ne s'agissait donc que de sentir une fois cette vérité, de dissiper les nuages qui la couvraient, pour ne plus la méconnaître. Cela s'est fait; cette cruelle haine, qui paraissait implacable, ces funestes divisions, qui menaçaient perpétuellement le royaume, qui tenaient nos rois dans de continuelles alarmes et qui les forçaient à ne penser qu'à une défense onéreuse et à regarder comme le plus grand des malheurs la prospérité des princes de leur maison, n'existent plus; des principes justes et solides ont pris leur place, il ne reste que de les suivre et de les cultiver et, au lieu que vos prédécesseurs étaient réduits à donner pendant leur séjour en Russie tous leurs soins à la découverte des desseins et des démarches d'un ennemi puissant et inflexible, vous ne trouverez qu'une cour disposée à goûter la douceur et les avantages de l'union, de l'intimité et de la concorde.

C'est sous de si heureux auspices et dans des circonstances si favorables que vous paraîtrez, monsieur, à la cour où vous allez résider. Entretenir ces dispositions, prévenir que les vicissitudes ordinaires ne les altèrent et ne les refroidissent et que la malice des autres nations, jalouses de la prospérité du roi, ne les détruise, c'est ce que sa maj. vous demande. Vous aurez bien fait, si vous maintenez l'amitié entre les deux souverains, telle qu'elle est aujourd'hui; mais comme dans les affaires de cette importance c'est reculer que de n'avancer pas, vous mettrez toute votre application et tous vos soins à multiplier et à resserrer ces heureuses liaisons, à les affermir et à engager de plus en plus l'impératrice à fonder son système dans le Nord sur son alliance avec le roi, et à mettre une partie de sa gloire dans l'augmentation de la puissance de sa majesté.

Pour parvenir à cette fin vous n'aurez qu'une voie à suivre. C'est celle de plaire, cela vous sera aisé. L'impéra-

trice aime à être louée et considérée, mais elle mérite de l'être et il ne vous coûtera pas de lui exprimer les sentiments qui lui sont dus. Vous lui exposerez avec fidélité les sentiments que vous connaissez au roi pour elle et il n'en faudra pas davantage, et sa maj. vous mettra, à mesure que les événements se présenteront, dans le cas de lui marquer une confiance si entière et si soutenue qu'elle n'aura rien à désirer à cet égard. Vous vous attacherez au comte de Panin, à ce ministre, l'ornement de sa patrie et de son siècle, que ses lumières et ses vertus rendent si digne de la confiance de sa souveraine. Vous lui témoignerez la vénération la plus vraie, vous l'assurerez de l'estime toute particulière que le roi lui porte et lorsque, peu après votre arrivée, mr de Saldern se trouvera aussi à Pétersbourg, vous concerterez vos démarches avec ce dernier et, sûr des bontés du roi pour lui et de son affection au service de sa maj., vous cultiverez avec lui la liaison la plus intime. Vous suivrez ses conseils, tant qu'ils seront compatibles avec les ordres que le roi vous donnera, et vous ne permettrez pas qu'il se glisse jamais la moindre froideur entre vous, observant cependant de ne faire paraître votre union et votre bonne intelligence qu'autant qu'il le jugera à propos lui-même. La nation avec laquelle vous aurez à vivre est méfiante et jalouse, vous ne sauriez trop vous appliquer en toute occasion à éviter, à prévenir et à écarter ces soupçons.

C'est là, monsieur, ce que le roi m'a commandé de vous dire sur votre conduite en général. Je passe à présent aux objets particuliers qui demanderont préférablement vos soins et votre application.

Le premier de tous et, j'oserai le dire, le vrai but de votre ministère sera de veiller à l'exacte observation du traité qui vient d'être conclu et de presser le moment de son exécution. Il est, vous le savez, monsieur, la base du système du roi et, humainement parlant, celle de la félicité de son peuple et du repos du Nord. Tout ce que les hommes ont pu faire pour en rendre l'accomplissement certain a été fait. Le roi a su y intéresser la gloire personnelle de l'impératrice et le génie national de son peuple. Des avantages sagement accordés à la navigation et au com-

merce des Russes, mais au fond plus utiles encore au Holstein, les mettent dans le cas de désirer pour leur nation ce qui fera le bonheur de la nôtre, et les faveurs promises et déjà marquées aux princes cadets de la maison, qui jusqu'ici avaient été les boute-feu de la querelle et dont les plaintes perpétuelles avaient contribué plus que toute autre chose à l'aigreur devenue héréditaire entre les deux branches, ne font pas seulement disparaître un fatal obstacle, mais obligent encore puissamment ces princes à changer de langage et à devenir les appuis et les défenseurs de cette même réunion dont ils avaient jusque-là redouté et écarté la possibilité. Le roi, en procédant dès aujourd'hui à la liquidation des dettes contractées sur le Slesvic et en remplissant déjà plusieurs articles de l'accommodement provisoire,[1]) se procure un droit sur l'accomplissement du reste, que le grand-duc ne pourra plus refuser avec une ombre d'équité, à moins que de se soumettre à l'obligation onéreuse de remettre toutes choses dans la situation où elles étaient avant le traité et à moins que d'irriter et d'exciter les plaintes de tous ceux qui jouissent aujourd'hui des effets heureux de l'accord, et votre maj., vous ne l'ignorez pas, monsieur, a en même temps pris toutes les voies possibles pour porter ceux qui entourent le jeune prince à lui inspirer des sentiments favorables à l'heureux et salutaire ouvrage qu'il s'agit d'achever. Tout est donc fait, je le répète, rien n'a été oublié de ce qui a pu se faire; mais, malgré toutes ces précautions, le roi ne se le dissimule pas, l'affaire peut manquer encore, mille incidents peuvent la traverser et quoique presque en port il ne nous est pas permis de nous endormir. Que tous vos soins soient donc consacrés au désir de maintenir le grand-duc dans les dispositions où nous osons nous flatter qu'il est actuellement et à le mettre le plus tôt qu'il sera possible dans le cas de les déclarer, que toutes vos démarches tendent vers ce but; l'impératrice y

---

[1]) L'acte de renonciation et d'assurance, stipulé dans l'art. VIII, fut signé le 25 janvier 1768, la proclamation prévue à l'art. II fut publiée le 24 janvier, l'ordonnance promise par l'art. VI séparé en faveur de l'université de Kiel parut le 1 février, enfin les engagements pris dans l'art. XXXII en faveur des pasteurs et des pauvres d'Eutin avaient été exécutés sans délai.

peut le plus, elle doit être ménagée la première et sans comparaison au dessus de toute autre, mais que personne de ceux qui approchent son alt. impér. ne vous paraisse indifférent. Vous savez ce que peut souvent la conversation familière et que par elle, sans même que les princes s'en aperçoivent, les gens les moins propres à régler leurs goûts et leurs résolutions y influent le plus. Ménagez-les, étudiez-les tous, que tous ceux qui approchent le grand-duc soient vos amis et ceux de votre cause, que tous ceux qui sont à portée d'engager l'impératrice à hâter la résolution délicate de la majorité de son fils, vous soient favorables; ne négligez aucun moyen légitime pour les rendre tels et si ces moyens vous manquent, informez-en le roi, il vous les fournira.

Fixez pour le second objet de vos sollicitudes les affaires de la Suède. Après les siennes propres il n'y en a point en Europe qui intéressent plus fortement le roi. Il s'agit de conserver à ce royaume la forme de gouvernement et les lois dont il jouit actuellement et de maintenir particulièrement tout ce qui a été réglé à la dernière diète. Les deux cours ont exactement le même système à cet égard, elles se sont promis le concert le plus parfait, il faut le poursuivre et mettre pour base des opérations communes la confiance réciproque la plus intime. Le roi vous autorise à assurer l'impératrice de toute la sienne. Il a donné et donnera sans cesse pour cet effet les ordres les plus précis à mr le chambellan de Juel et si, comme sa maj. n'en doute pas, le comte d'Ostermann en a reçu et en reçoit constamment de semblables, l'effet en sera grand et le parti opposé ne pourra guère résister à l'application et à la vigueur avec lesquelles chaque ministre sera chargé d'exécuter séparément la volonté réunie des deux puissances. Je dis séparément. Il importe à la cause commune que les deux puissances agissent dans la plus étroite intelligence mais chacune pour soi. Il ne convient pas qu'elles paraissent ne faire qu'une. Un protecteur effraierait la liberté suédoise, deux la rassurent.

Le soutien des dissidents en Pologne et celui de la cause protestante, quelque part que ce puisse être, ne vous paraîtra pas indifférent non plus. Le roi aime à la protéger et il n'ignore pas que, sans parler même de motifs

supérieurs, il importe à sa gloire et à sa politique de l'affectionner.

Vous observerez d'un œil attentif les liaisons de l'impératrice avec les autres cours de l'Europe et vous tâcherez particulièrement de pénétrer, si l'amitié et la confiance que cette princesse témoigne au roi de Prusse sont dans le fond aussi vraies, sincères et réciproques qu'elles le paraissent. Il importe au roi de ne s'y tromper pas. Votre prudence vous engagera à marquer de la prédilection pour les puissances que sa maj. impér. aime le mieux, mais cette même prudence vous inspirera les bornes de cette règle et vous conduira à ne professer de véritable attachement que pour la Russie et à faire sentir toujours à l'impératrice et à son ministre que sa maj. impér. est sans difficulté la première amie du roi, et qu'elle de son côté ne saurait pas non plus avoir d'allié plus fidèle et, à bien des égards, plus utile que sa maj., vérité fondée sur la nature même et sur mille considérations. Vous parlerez souvent de la grandeur de la maison de Holstein, désormais souveraine du Nord, et du rôle qu'elle jouera en Europe, lorsque par les soins glorieux de l'impératrice toutes les contestations seront à jamais terminées. Mais vous ne dissimulerez pas que, la préférence que le roi donne sans balancer à l'amitié de sa maj. impér. sur celle du roi ou plutôt de la reine de Suède achevant de lui attirer la haine de cette dernière et de tous ceux sur lesquels elle domine, il ne serait pas sans quelque inquiétude sur les efforts qu'elle ferait pour le traverser dans toutes ses vues et tous ses intérêts, tant en Holstein et en Russie même qu'ailleurs, s'il ne s'en fiait à l'impératrice qui, pénétrant bientôt ces desseins et ces artifices sous quelque forme qu'ils puissent paraître, l'aiderait dans tous les cas à les dissiper. Vous vous expliquerez à peu près de même à l'égard de la France, aujourd'hui si étroitement liée à sa maj. suédoise par un concert dont la haine de l'une contre le Danemark et celle de l'autre contre la Russie font l'âme; vous ne laisserez pas entièrement oublier au comte de Panin la preuve de ses dispositions que cette couronne vient de donner au roi en suspendant, sans en alléguer d'autre raison ou prétexte que celui de l'étroite liaison de sa maj. avec l'impératrice, le payement des quatre millions de livres

d'arrérages qu'elle lui doit, et vous aurez soin de faire tout l'usage possible d'un fait auquel sa maj. impér. ne saurait manquer d'être sensible.

Quant aux autres cours le roi ne vous prescrit rien de particulier par rapport à elles. Vous verrez dans celle de la Grande-Bretagne l'amie actuelle de la Russie et dans celle de Vienne son amie future, événement peut-être moins éloigné qu'on ne pense. Vous tiendrez à l'égard de toutes un langage modéré, observant toujours de faire entendre à l'impératrice que les liaisons avec ces puissances sont et doivent être toutes subordonnées à celle qui subsiste entre le roi et elle, base du système du Nord. Aussi ne paraîtrez-vous, je le répète, véritablement occupé que de celle-là, vous ne serez attentif qu'à ce que fait l'impératrice, empressé qu'à applaudir à ses sentiments et à ses actions. Vous n'en laisserez ignorer aucune au roi, vous observerez tout, non-seulement ses démarches politiques et relatives aux autres nations mais encore les lois, ses arrangements militaires et économiques, ses réglements de finance, de navigation et de commerce, ses projets pour augmenter la population de ses Etats et y avancer l'agriculture;[1]) rien, en un mot, ne vous échappera, vous informerez le roi de toutes ses entreprises, soit qu'elles réussissent soit qu'elles échouent, et vous ne permettrez pas que quoi que ce puisse être qui arrive dans une cour si importante et si intéressante aujourd'hui, échappe à la connaissance de sa majesté.

Qui n'excepte rien, n'a rien à ajouter. Il ne me reste donc que de vous parler de la vivacité et de la sincérité de mes vœux pour vos succès et de l'ardeur attentive que je porterai toujours à les seconder. Puissent-ils surpasser vos espérances et égaler les miennes. Puissiez-vous nous revenir avec la gloire et la satisfaction d'avoir mis la dernière

---

[1]) L'impératrice suivait avec une égale attention les améliorations qui se faisaient en Danemark à l'égard de l'agriculture et des paysans. Ainsi elle demanda un jour à mr d'Assebourg des renseignements détaillés sur les mesures que le comte Bernstorff avait prises dans sa propriété à Gjentofte pour rendre ses tenanciers propriétaires, et dont elle avait entendu parler comme d'une expérience très remarquable, cfr dép. de mr d'Assebourg du 27 avril et réponse du comte Bernstorff du 17 octobre 1767.

main au plus heureux ouvrage qui ait jamais occupé un ministre du roi.

### 342.

Dépêche à Mr de Gleichen à Paris.

Copenhague 9 avril 1768.

(Extrait.)

Je vous fais en même temps très particulièrement mes remercîments de ce que vous avez enfin porté le duc de Choiseul à s'ouvrir à vous sur le motif qui a déterminé le roi très-chrétien à prendre la résolution arbitraire dont le roi refuse de se plaindre mais qu'il sent comme elle mérite d'être sentie. Je ne me suis donc pas trompé, la fraude ou l'artifice se sont fait écouter et mr de Choiseul croit tenir la copie d'un article secret par lequel „le roi s'est engagé à suivre et à seconder toutes les vues de la Russie". Dites-lui de ma part que cet article est faux et que, de quelque part qu'il lui ait été fourni, je le déclare tel. Il sait que ma parole est vraie et j'ose dire peut-être qu'après dix-sept ans de ministère l'Europe la connaît telle. Le roi est allié de la Russie et très étroitement uni avec elle, — bien loin de le dissimuler, il se fait un plaisir et un honneur de ces liaisons parce qu'il les a contractées en prince sage et prévoyant et sur des principes dignes d'un père de son peuple et de l'aîné d'une maison à laquelle Dieu a soumis le Nord —, il a partagé et partage encore les mesures de cette puissance en Suède et en Pologne, parce que, quant aux premières, la Russie a adopté celles qu'à l'exemple des rois ses pères il a toujours suivies et suivra toujours immuablement, et que les dernières défendent une cause qu'il ne saurait abandonner. Mais de promettre son secours et son concours à des vues futures point exprimées et de s'unir ainsi à des desseins point encore connus et point encore examinés, c'est ce que la Russie n'a jamais demandé et ce que sa majesté ne fera jamais ni pour elle ni pour aucune puissance de la terre. Il faut ne point connaître ce prince si on croit qu'un objet, quel qu'il

soit, pût jamais le porter à renoncer ainsi à la première et à la plus brillante prérogative des rois, à l'indépendance et à la liberté du choix et des mesures; il faut n'avoir aucune idée de lui et de ceux qui l'environnent, pour penser qu'il ait des serviteurs assez infidèles et assez audacieux, pour oser soumettre à ses yeux et présenter à sa signature un article qui donnerait à un autre souverain le droit de diriger ses actions et dégraderait la couronne qui lui a été transmise par une si longue suite d'aïeux. Je suis, je vous l'avoue, vivement frappé de voir mr de Choiseul donner créance à des fictions pareilles, je ne m'y attendais pas de sa part. Le roi n'a que deux traités avec la Russie; l'un, conclu en 1765, est une alliance défensive, faite comme toutes les alliances défensives le sont et dressée dans les termes usités dans ces cas, l'autre, signé l'année passée, uniquement relatif aux différends qui depuis un siècle avaient déchiré la maison de Holstein, ne tend qu'à les terminer et ne touche point à d'autres intérêts. Ni l'un ni l'autre ne contient les paroles ou le sens des paroles citées par mr de Choiseul, ni l'un ni l'autre ne fournit aucune ombre de plainte à aucune puissance de la chrétienté. Il se peut fort bien que la France, mécontente aujourd'hui de la Russie, aimerait mieux que le roi fût brouillé avec cet empire, que de le voir son allié, et qu'il lui serait agréable qu'il abandonnât ses anciens et vrais intérêts en Suède, pour adopter ceux qu'elle même a jugé à propos d'embrasser dans ces derniers temps. Mais un ministre tel que mr de Choiseul, qui en vérité est trop grand pour ne pas être équitable, et qui sait que nous ne pouvons faire ni l'un ni l'autre sans trahir notre patrie, ne doit pas se permettre de pareilles prétentions et moins encore les écouter assez pour en faire la règle du juste et de sa conduite. Il est fait pour estimer la sagesse, la raison et la droiture des procédés partout où il les trouve et pour agir en conséquence.

C'est par considération pour lui que le roi m'ordonne de vous parler ainsi et qu'il vous permet de vous expliquer dans le même sens envers lui. Non pas dans l'idée d'amener par là le rétablissement des payements qui lui sont dus, — après le ton que la France vient de prendre à son égard, il ne pense certainement pas à faire des démarches dans

une telle vue et, vous pouvez l'ajouter, malgré toutes les douleurs qui m'environnent, que mr de Choiseul n'ignore pas et dont il semble qu'il a la cruauté de se prévaloir, je sais trop ce que je dois jusqu'au dernier moment à la place que j'occupe pour prêter mon ministère à une telle faiblesse — mais parce que sa majesté estime qu'il lui convient de confondre les calomnies ou les erreurs, et qu'il serait au-dessous d'elle de les favoriser par son silence.

Mais aussi, après avoir encore parlé pour cette fois, vous ne toucherez plus un sujet si peu fait pour être rappelé. Vous vous conformerez exactement au plan de conduite que je vous ai tracé par ordre du roi dans mes lettres du 16 et du 30 janvier, et vous attendrez en paix que la vérité perce et que la justice reprenne ses droits.

## 343.

### Instruction pour Mr le chambellan de Raben[1]) comme Envoyé extraord. à Berlin.

Copenhague 1 mai 1768.

## 344.

### Vergleich mit der Stadt Hamburg wegen der Ansprüche des Herzoglich-Holsteinischen Hauses an selbige und deren Immediatät,

geschlossen zu Gottorp d. 27 Mai,
ratificirt in Travendahl d. 3 Juni 1768.

---

[1]) Mr Siegfried Victor von Raben, ministre à Berlin jusqu'au $^{14}/_{5}$ 1770, lorsqu'il fut nommé maréchal de la cour du prince Frédéric. Cfr sur son sort postérieur Hist. Tidsskr., IV R, II, 370—71. — Cette instruction est en tout point conforme à celle imprimée sous no 328.

**345.**

Dépêche à Mr de St. Saphorin à Varsovie.

Londres 26 août 1768.[1])

Quoique, dans presque toutes les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai eu celui de vous marquer combien le roi continue d'unir ses souhaits et ses vues à ceux de l'impératrice de Russie, je ne puis néanmoins voir approcher l'époque de la diète de Pologne sans vous renouveler tout ce que je vous ai dit à cet égard.

Sa maj. est dans l'alliance la plus intime et la plus étroite avec cette souveraine, elle connaît ses intentions équitables et généreuses, elle s'intéresse vivement à sa gloire et à ses succès, elle ne souhaite pas moins que sa maj. impér. l'affermissement des avantages obtenus pour les dissidents et elle estime le rétablissement du calme et de l'ordre, tel qu'il a été fait par les lois dans les différentes parties du gouvernement de la république, nécessaire au bonheur et à la tranquillité de l'Europe. Elle sait que ce but ne peut être obtenu que par le succès des armes et des conseils de la Russie, et c'est par tant de raisons qu'elle est vivement empressée à avancer ce succès par tous les moyens qui peuvent

---

[1]) Au commencement du mois de mai le roi partit de Copenhague et, après avoir passé un mois dans le Holstein, il continua son voyage par le Hanovre et la Hesse en Hollande et en Angleterre, où il fit un séjour de deux mois. De Londres il se rendit le 13 octobre en France et, après avoir passé presque deux mois à Paris, il retourna en Danemark par Strasburg, Mannheim, Hanau et Brunswic et fit son entrée à Copenhague le 14 janvier 1769. — Dans ce voyage, le roi ne passa pas par Berlin. Les motifs qu'on alléguait pour cette omission ressemblent beaucoup à des prétextes. Le roi de Prusse, disait-on, était en tournée dans ses provinces et il ne paraissait pas convenable au roi de faire une courte visite à Berlin lorsqu'il entendait passer plusieurs mois dans les cours anglaise et française. Le comte de Bernstorff accompagnait le roi dans ce voyage et poursuivait la correspondance politique avec les légations comme d'ordinaire, tandis que les affaires courantes se traitaient à Copenhague au nom d'un autre membre du conseil. Sur ce voyage, voir N. Hist. Tidsskr. IV, 621—624, Hist. Tidsskr. IV R., III, 125, Denkwürdigkeiten, 400—401, cfr 176 Reverdil: Mémoires, 132—38.

être dans son pouvoir. Vous le savez, monsieur, mais je vous le répète. Vous vous expliquerez et vous agirez donc conformément à ces principes dans toutes les occasions qui se présenteront. Vous continuerez de vivre dans l'union la plus parfaite avec l'ambassadeur de Russie et tous les ministres de cet empire. Vous plaiderez toujours près de lui et près d'eux la cause des dissidents, et vous emploierez tout ce que vous pouvez avoir du crédit sur tous vos amis pour les engager à penser de même et à entrer dans un système qui est le seul qui puisse terminer les maux affreux de la Pologne.

J'ai la consolation de voir ici le prince et la princesse de Czartoriski et j'avoue que j'y suis très sensible. Vous connaissez ma façon de penser pour les maisons dont ils sortent, l'un et l'autre, et je ne vous en dis pas davantage.

**346.**

Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Londres 23 septbre 1768.

Je viens d'apprendre par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 du passé votre heureuse arrivée à Riga et comme je me flatte que vous aurez atteint peu de jours après le terme de votre voyage, je profite avec plaisir du courrier que mr de Filosofoff dépêche à mr de Panin pour ouvrir notre correspondance et pour vous dire un mot avec plus de sûreté que je ne pourrais le faire par la poste ordinaire.

Le but de ce courrier est d'annoncer à l'impératrice que le roi viendra la voir au mois de mai ou de juin prochain[1]) et que sa maj., qui s'est décidée à supprimer tous les autres voyages qu'elle se proposait de faire et qui retournera en droiture et en diligence à Copenhague dès qu'elle aura vu Paris, fera celui de Russie par mer. La résolution en a été prise par le roi lui-même, il y a deux ou

[1]) Cette résolution était provoquée par l'insistance du comte Scheel qui avait été informé que l'impératrice désirait vivement recevoir la visite du roi.

trois jours. Dieu veuille la lui rendre heureuse et à son pays. Vous savez depuis longtemps ce que j'en pense. J'en fais part à mr de Saldern par la lettre que je joins ici et que je vous prie de lui remettre. Mais j'ai en même temps de fortes raisons pour désirer que la nouvelle en soit tenue entièrement secrète aussi longtemps que possible. Demandez-le à mrs de Panin et de Saldern. Ils ne me refuseront pas cette faveur.

Comme nous aurons le temps de parler souvent de cette entrevue, dont le succès fait et fera le premier et le plus pressant objet de mes vœux et de mes sollicitudes, je ne vous en dirai pas plus aujourd'hui et j'emploierai le peu de moments dont je pourrai disposer jusqu'au départ du courrier à vous parler de nous et des affaires qui m'inquiètent.

Nous partirons d'ici le 10 ou au plus tard le 12 du mois qui vient. Le séjour du roi dans cette île a été agréable et j'ose me flatter qu'il a assez bien réussi. L'intelligence est très bonne entre sa maj. et le roi et la famille royale de la Grande-Bretagne et le peuple est enchanté de notre maître. On ne se lasse pas de le voir et partout où il paraît il n'entend que des acclamations. J'espère que les quinze jours qui nous restent à passer ne nous seront pas moins favorables. Après quoi mes souhaits et mes craintes se tourneront sur Paris. Le Ciel veuille encore nous tirer heureusement de là.

Si je vous parlais, je vous dirais bien des choses sur notre situation mais je ne me fie jamais tout à fait au papier. Ainsi je renfermerai tout ce que je puis vous faire savoir dans un seul mot. C'est qu'il s'en faut de beaucoup que mes vœux soient remplis, mais que nous pourrions être beaucoup plus malheureux que, grâce à Dieu, nous ne le sommes.

J'ai trouvé le roi d'Angleterre bien digne de respect et de vénération. Il est vertueux, sensé et appliqué. Mais son ministère est si fort occupé de ses divisions ou de ses plaisirs qu'il n'est pas en état de penser aux affaires du dehors ni de rien entreprendre. On a voulu m'assurer que, jaloux de notre union avec la Russie, milord Cathcart avait ordre de la traverser sourdement. J'ai de la peine à le croire, mais je vous prie néanmoins d'observer attentivement les démarches de ce seigneur.

La France profite bien de l'état où elle sait qu'est le gouvernement d'Angleterre. Elle a de grandes vues et les exécute.

Ce qui m'inquiète aujourd'hui le plus, c'est la Pologne. Quelque succès que les Russes y aient, les affaires y vont mal et si l'on ne prend pas de nouvelles mesures, on n'en viendra pas à bout, on n'aura point de pacification cet hiver, mais la guerre l'été prochain. Je le vois, j'en gémis, mais je sens que ce n'est pas le moment où il convient que nous en parlions.

Tout ce que je vous prierai de faire, c'est de vous intéresser fortement et vivement pour les dissidents. Si la Russie les abandonne, ils seront mille fois plus malheureux qu'ils ne l'ont jamais été et ils pleureront, eux et leur postérité, sur une protection qui aura achevé de les abîmer. La gloire de l'impératrice et son humanité exigent qu'elle les soutienne. On peut céder bien des choses aux Polonais mais point celle-là. Les adversaires de la Russie en triompheraient trop.

Mr de Saldern vous sera un ami important dans tout ceci. Je vous prie de le consulter sur tout et d'entretenir avec lui l'amitié la plus intime. Il est de la plus grande nécessité que vous restiez entièrement unis.

Quoiqu'accablé d'occupations, je vous écris cette longue lettre de ma main pour que personne, sans exception, n'ait connaissance encore du voyage du roi dont je vous fais la confidence. Je vous recommande mr Dreyer. Il pourra vous être utile étant depuis si longtemps dans le pays, et je connais assez votre cœur et vos sentiments nobles pour être très sûr que vous vivrez bien avec lui.

## 347.

Dépêche à Mr le comte de Scheel a St. Pétersbourg.

Newmarket 4 octobre 1768.

(Extrait.)

Le départ du roi n'aura lieu que le 13. Une fête que sa maj. juge à propos de donner à la noblesse qui se trouve

à Londres, occasionne ce petit délai. Je compte qu'elle sera à Paris le 21.

Je me confirme dans mes soupçons que le ministère britannique ne serait pas fâché de semer de la défiance entre notre cour et celle de la Russie. Nous ne le méritons certainement pas et si la Grande-Bretagne le voulait, elle pourrait tirer un avantage réel de cette alliance formée aujourd'hui dans le Nord par deux puissances qui n'ont aucune envie de dépendre de la maison de Bourbon; mais la politique nuisible, j'appelle ainsi celle qui tend à déranger les opérations d'autrui et à faire naître de la mésintelligence où on le peut, est toujours la première à se présenter à l'esprit de ceux qui ne se donnent pas le temps d'approfondir les affaires, et c'est là le cas du ministère dont je parle. Occupé du soin de se soutenir, de ses querelles, des embarras extrêmes que les frondeurs lui suscitent, et de ses plaisirs, il n'a pas le loisir de méditer sur les démarches et les vues des autres puissances et il trouve avoir plutôt fait d'en penser mal et de les embarrasser. J'ose me flatter avec certitude qu'il ne réussira pas à Pétersbourg à notre égard.

Ne témoignez cependant aucune froideur ou défiance à milord Cathcart. Je l'ai connu jeune et je le crois homme de bien et d'honneur. S'il se souvient de moi, dites-lui beaucoup de choses de ma part. Ce serait un bon coup si vous pouviez lier amitié avec lui et je ne doute pas que vous n'y parveniez. Au moins cela le rendrait moins exposé à se laisser prévenir par ceux qui chercheront certainement à l'éloigner de vous. Mais vous observerez toujours à ne former aucune liaison ni avec lui ni avec personne qui puisse donner ombrage à mr de Panin. La bienveillance et la confiance de ce grand et vertueux ministre fera toujours le premier but de tous vos soins et de toutes vos sollicitudes. Vous donnerez une très grande attention aux affaires de Pologne et de Turquie.

Je vous ai déjà parlé sur les premières, et il ne me reste que peu de choses à vous en dire. La force peut beaucoup dans ce pays-là, mais elle ne peut pas tout. Si la Russie veut que les troubles y finissent et que son ouvrage subsiste, il faut qu'elle donne du crédit et sa confiance à

des gens d'honneur, respectés dans la nation, capables de soutenir son système et incapables par leur caractère de la trahir. Pour moi, qui m'imagine connaître un peu ce pays-là, je ne sais que les Czartoriski capables de la bien servir. Ce sont des gens que rien ne pourra porter à agir contre leur honneur et contre leur patrie, mais qui par-là même sont fort dignes et plus en état de combiner les intérêts de la Russie et ceux de Pologne et de faire réussir une pacification raisonnable. Malheureusement le prince Repnin est leur ennemi depuis longtemps et empoisonne toutes leurs actions et toutes leurs paroles. Tant que la Russie se fiera aux Potocki et à toutes ces autres familles qui l'ont trahie mille fois, elle en sera la dupe, on lui promettra tout avec une soumission servile, mais on ne lui tiendra rien et les troubles ne finiront point.

Quant à la Turquie, je désire avec ardeur qu'on puisse éviter la guerre avec cette puissance, peu redoutable aujourd'hui mais incommode. Je le crois possible pourvu que l'on joigne beaucoup de raison et de fermeté à beaucoup de largesses répandues parmi les grands de l'empire. Les derniers rapports de mr Dreyer m'apprennent que l'on prend ce parti et j'en suis très aise. Je m'en fie aux lumières, aux talents et à la sagesse de mr de Panin.

## 348.

### Dépêche à Mr de St. Saphorin à Varsovie.

Newmarket 4 octobre 1768.

Je profite d'un moment de loisir qui m'est enfin arrivé pour répondre à la lettre en chiffres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et qui m'est parvenue le 17 du passé.

Vous vous représenterez facilement, monsieur, combien je suis touché du souvenir que le roi de Pologne m'accorde et de la confiance dont il daigne m'honorer, vous, qui savez quel est mon dévouement pour ce prince et qui avez vu depuis que vous êtes employé en Pologne et qu'il est sur le trône, que je n'ai jamais désiré que sa prospérité. Comme il est certainement le plus grand homme et le plus

vertueux qui ait régné en Pologne depuis près de deux siècles, il serait aussi le plus heureux si mes vœux avaient été exaucés. Vous en êtes témoin, monsieur, vous vous rappellerez combien j'ai souhaité que les premières idées, qui eussent rendu la Pologne considérable et fortunée sous son autorité, eussent été suivies, vous avez vu cet esprit régner dans toutes mes dépêches et toutes mes opérations, il serait superflu de vous le répéter.

Des événements déplorables ont détruit, au moins pour un temps, tant d'espérances, mais ils n'ont changé ni mon zèle ni mon cœur. Toutes les occasions que j'ai eues, je m'en suis servi pour avancer mon premier but, toutes mes insinuations, toutes mes représentations, tant en Russie qu'autre part, ont été pour le service de sa maj. polonaise et le seront toujours.

Assurez-en ce monarque, en me mettant à ses pieds. Dans la crise présente et dans l'extrémité à laquelle les choses sont portées actuellement, mes efforts ne lui seront probablement pas fort utiles. Mais ils pourront ne pas être absolument indifférents pour l'avenir et ils seront toujours sincères et fidèles.

Il n'y a qu'un point sur lequel je ne saurais dissimuler à sa maj. polonaise que je pense peut-être un peu différemment d'elle. C'est sur les droits rendus aux dissidents. Il ne m'est pas possible de souhaiter qu'on les restreigne. Indépendamment de tous les motifs dont ce monarque éclairé et juste ne saurait méconnaître la force, au moins à mon égard, je ne puis regarder leur rétablissement dans les prérogatives de leur naissance que comme un avantage pour le trône. Les rois de Pologne ont-ils trop de sujets attachés à leurs personnes pour vouloir en diminuer le nombre? Et trouvent-ils quelque intérêt à obliger une partie assez considérable de leur noblesse, qui se tiendrait uniquement à eux comme à son seul appui, à se détacher d'eux et à rechercher des protections étrangères? Je vous avoue que je ne le comprends pas. Je conçois que les gentilshommes catholiques aiment à avoir moins de concurrents pour les places et les dignités et que le clergé romain les appuie, mais que les rois concourent à ces vues, directement opposées à leurs intérêts, c'est ce qui me passe. Travailler

à engager la Russie à céder ce point, ce serait agir contre tous mes principes, je ne puis ni le faire ni le promettre; mais à cela près, je me trouverai toujours heureux lorsque je pourrai avancer les vues et les desseins d'un prince que mon cœur révère, et dont la maison a fait l'objet de mon attachement le plus vif et le plus tendre avant qu'elle fût élevée à la grandeur suprême à laquelle elle est parvenue aujourd'hui.

Si mes intelligences sont justes, sa maj. polonaise doit avoir reçu depuis peu quelques nouvelles moins désagréables de Pétersbourg, et je ne suis pas sans espérance que de ce côté-là les affaires pourront aller un peu mieux. Il n'y a point d'autre moyen de calmer les troubles destructeurs qui déchirent et abîment aujourd'hui la Pologne que par l'influence et le secours de cette puissante cour, et la base de tout plan ne peut être que l'intelligence la plus parfaite avec elle. Tout autre dessein éloignerait du but.

Peut-être pourrai-je dans quelque temps vous parler plus clairement sur ce sujet.

## 349.

### Dépêche à Mr de Ferber, secrétaire de légation à Berlin.

Copenhague 29 octobre 1768.[1])

Vous n'ignorez pas entièrement, monsieur, les sujets de mécontentement que la conduite de mr le baron de Borck a donnés les dernières années de sa résidence dans cette cour, les embarras qu'il a cherché de susciter dans l'administration publique et les sentiments peu affectionnés qu'il a trahis en plusieurs occasions pour les intérêts et les principes de cette cour. Quoique rappelé, l'esprit remuant que nous lui connaissons et son talent pour l'intrigue, joint au ressentiment d'avoir manqué son but à plusieurs égards, ne nous le rendent pas encore indifférent. Il nous importe

---

[1]) Cette dépêche est signée par le ministre d'Etat, le comte de Reventlow.

de connaître sa marche et ses liaisons actuelles, de savoir comment à son retour il a été accueilli de sa maj. prussienne, à quoi on l'emploie ou le destine, les vues que lui-même peut avoir, les propos qu'il tient, le cas qu'on paraît faire de lui à la cour et en ville, et surtout les relations qu'il conserve avec les personnes qu'il peut avoir connues ici. Vous rendrez un service également utile et agréable en faisant de tout cela, sans affectation et avec cette intelligence que plusieurs années de séjour dans une cour peut guider, l'objet de vos recherches et de vos perquisitions et en me faisant parvenir par des voies sûres ou par le courrier ordinaire en lettre chiffrée les découvertes que vous aurez faites ou que vous ferez au sujet de mr de Borck.

## 350.

### Dépêche à Mr de Juel à Stockholm.

Altona 4 janvier 1769.

J'ai reçu ces jours-ci vos dépêches du 16 et du 20 du passé et je viens de les lire, n'ayant pu parvenir à les déchiffrer plus tôt. Vous vous représenterez sans peine avec quelle surprise j'y ai vu les événements que vous m'y annoncez; mais j'ai la satisfaction de pouvoir vous dire que le roi, auquel j'en ai rendu compte sur le champ, est très content de vos rapports et approuve entièrement votre conduite. Je ne puis encore entrer dans de plus grands détails. Ce sera ma première occupation et mon premier travail lorsque je serai de retour à Copenhague, où j'espère arriver le 14 de ce mois.

Je vous prie d'être très persuadé que le roi donnera toute son attention aux affaires dont vous êtes chargé, et je n'aurai rien plus à cœur que de vous mettre dans le cas de travailler sans inquiétude et sans embarras aux fonctions de votre ministère et à la tranquillité publique, seul objet des sollicitudes et des désirs du roi.[1])

---

[1]) Il s'agit de la grande démonstration du roi de Suède, le 12 décembre, qui par l'appui qu'il trouvait auprès des collèges admini-

## 351.

### Dépêche à Mr de St. Saphorin à Varsovie.

Copenhague 28 janvier 1769.

Quoique bien des soins, que le retour du roi dans ses Etats exige, et les affaires du Nord, qui s'embrouillent tous les jours davantage, m'occupent à un point que je ne sais y suffire, je vais néanmoins faire l'impossible et me dérober quelques heures pour répondre à vos différentes lettres et particulièrement à celle que vous m'avez écrite le 14 du passé.

Mettez-moi aux pieds du roi de Pologne et dites-lui que, puisqu'il l'ordonne, je vais vous mettre en état de lui exposer sans réserve ce que je pense sur les conjonctures présentes; que, dans tout autre temps, la crainte d'avoir peut-être des idées différentes des siennes sur quelques points et par conséquent le malheur de lui déplaire m'arrêterait et m'imposerait silence, mais que ses volontés et la crise dans laquelle je le vois, ne me permettent pas d'écouter dans le moment présent une appréhension d'ailleurs si juste et qui m'est si naturelle, et je crois que mon attachement ancien et fidèle pour sa personne, sa maison et les mânes sacrés des auteurs de ses jours, assez grands et assez illustres pour honorer même la couronne qu'il porte, m'impose la loi de ne redouter que ce qui peut lui nuire, et par conséquent de ne lui rien déguiser de ce que je pense ou savoir ou prévoir. Après m'avoir écouté, il sera le maître de juger mes raisons ou mes erreurs, et me fiant à la droiture et à la grandeur de son âme, qui ne lui permettra jamais de faire de ma sincérité un usage qui pût m'embarrasser, je serai content de lui avoir donné une preuve

---

stratifs avait forcé le sénat à convoquer la diète. Cfr Tengberg, 65—66, Malmstrøm, VI, 67 sqq. — Les instructions qui furent envoyées le 21 janvier à mr de Juel, portent que „le roi ne se laisserait détourner pour rien de son but et que rien ne lui paraîtrait trop cher ou trop difficile pour l'obtenir.“ Le ministre devait agir en union avec mr d'Ostermann, 40,000 écus furent mis à sa disposition, des déclarations étaient regardées un moyen bien dangereux et des démonstrations menaçantes devaient être réservées pour les dernières extrémités. Par une dépêche du 28 janv. un crédit fut ouvert en faveur de mr d'Ostermann jusqu'à concurrence de 150,000 écus.

de mon zèle et de ma fidélité, supérieure a toute autre qui pût dépendre de moi.

Partout où j'ai été l'année passée, je me suis fait un honneur et un devoir de me conduire en serviteur décidé de sa majesté polonaise, et j'ai fait un de mes premiers objets de pénétrer à quel point ceux qui gouvernent les nations sont ou attachés ou contraires à ses intérêts. Je crois le savoir assez bien aujourd'hui. J'ai trouvé qu'on lui est généralement affectionné en Hollande et en Angleterre, mais je ne m'étendrai pas sur les dispositions de ces deux pays, parce que la république des Provinces-Unies se mêle peu aujourd'hui des affaires générales de l'Europe et parce que je sais que sa majesté a déjà ou aura dans peu des rapports directs de Londres, qui la mettront mieux au fait que je ne puis le faire de ce qu'elle pourra attendre de la nation ou du ministère britanniques; mais je vous parlerai clairement sur la France. Sa majesté polonaise y a des amis, mais la haine du ministère contre la Russie est si forte qu'elle s'étend aussi sur ce monarque, et je ne saurais me cacher ni lui dissimuler qu'elle est la source et la cause de tous les troubles qui l'inquiètent et qui affligent si excessivement aujourd'hui la Pologne. Je n'ai cependant pas lieu de croire que l'on songe actuellement à Versailles à moyenner une nouvelle élection, et je ne pense pas que le plus hardi projeteur de la France ait encore formé un plan pour un cas pareil. Je regarde ainsi comme des imaginations ou des chimères ce que l'on dit des vues de la cour de Vienne en faveur du prince Albert de Saxe et de celles de la France pour le prince de Condé ou celui de Conti. Ce sont des rêves de politiques oisifs qui vont au delà du but sans s'occuper des moyens pour y parvenir et l'on sent bien en France qu'on n'en est pas là; mais je ne répondrais de rien, si les armes de la Russie essuyaient des revers décisifs, et si la fureur des ennemis de sa majesté polonaise en Pologne même ne pouvait être ralentie et supprimée par la sagesse de ce monarque et les efforts de ses amis.

La cour de France dispose de celles d'Espagne et de Naples et elle a une grande influence sur celle de Vienne; mais je ne crois pas que son autorité sur la dernière soit

assez forte pour pouvoir la déterminer à se mêler directement des troubles de la Pologne et à prendre part à la guerre que ces troubles occasionnent, pourvu que le roi de Prusse n'y prenne pas une part directe non plus. L'incendie deviendrait sur le champ général, si la maison d'Autriche croyait avoir lieu de craindre que ce monarque parviendrait à augmenter sa puissance par les calamités présentes.

Telle est en peu de mots, monsieur, la disposition générale des puissances dont les sentiments peuvent intéresser sa majesté polonaise. J'en conclus qu'à moins de malheurs auxquels il n'y a actuellement point d'apparence, ce monarque aura le temps de calmer son royaume et d'en rétablir les affaires, pourvu que, saisissant le moment des maux extrêmes qui l'oppriment aujourd'hui comme le plus propre à réunir tous les gens de bien en faveur de leur patrie commune et à leur faire oublier toutes les divisions passées, il forme à lui-même et pour eux un plan de conciliation patriotique, ferme et vigoureux, et ne se laisse écarter ni distraire par rien dans la poursuite de ce but.[1]) Ce serait une chimère de penser à un pareil plan sans le fonder sur l'appui et l'approbation de la puissance amie de sa majesté polonaise dont les troupes remplissent le royaume, et qui seule s'oppose aux ennemis de ce prince. Je sais très bien tout ce qui doit se penser et tout ce qui pourrait se dire à cet égard, mais il s'agit de sauver le trône et la république et non pas de se souvenir des griefs, quelque légitimes qu'ils puissent être, et le plus grand obstacle à la réunion sincère de tous les gens fidèlement attachés à sa majesté polonaise et à la patrie étant levé aujourd'hui,[2]) il me semble que le salut de l'un et de l'autre exige que sa majesté polonaise saisisse ce moment favorable, d'abord pour se réunir elle-même avec ses anciens et fidèles serviteurs, gens que leur cœur attache si étroitement à elle qu'elle ne

---

[1]) Dans une dép. du 11 mars, mr de Bernstorff précise mieux sa pensée dans ce sens qu'il ne s'agirait pas selon lui de provoquer une nouvelle confédération, comme on avait compris son conseil à Varsovie.

[2]) A la fin de janvier 1769, le prince Repnin dont le procédé brutal avait irrité tout le monde, avait été rappelé et remplacé par le prince Wolkonski.

peut jamais se fier à personne plus entièrement qu'à eux, et puis pour les réunir avec la cour de Russie. Toute autre opération, quelle qu'elle puisse être, perdra l'Etat au lieu de le remettre.

Je n'ignore pas que cette réunion et ce raccommodement ont leurs grandes difficultés de plus d'une espèce, mais je les crois surmontables, et cela suffit pour qu'elles soient surmontées parce que le rétablissement de l'Etat et la conservation de tout ce qui peut et doit être cher à un Polonais en dépendent. Il s'agira d'abord d'oublier toutes les offenses, tous les ressentiments intérieurs et extérieurs, — ils sont faits pour disparaître devant les grands objets qu'il est question de sauver —, et puis de céder quelque chose de part et d'autre de ses vues et de ses souhaits. Demander à la Pologne de complaire en tous les points à la Russie, ne serait pas juste; demander à la Russie d'en faire autant en faveur de la Pologne, serait s'abuser. Ce serait bien le moyen de rompre une négociation mais non pas celui de la conclure. Les deux points principaux qui divisent aujourd'hui les deux puissances sont, vous le savez, monsieur, la garantie de la constitution de la république que l'impératrice s'est attribuée, et la cause des dissidents. La première peut en effet paraître très dangereuse à l'indépendance de la Pologne, la seconde ne saurait, selon mes idées, fixées après des réflexions innombrables, lui porter aucun préjudice. Par un bonheur assez rare, la Russie est disposée à sacrifier la garantie et ne tient ferme que sur le rétablissement des dissidents. Sa majesté polonaise, les chefs de ceux qui souhaitent le bien de la patrie, pourraient-ils vouloir la laisser périr ou au moins l'exposer à ce malheur, seulement pour ne pas rendre les droits de leur naissance à leurs frères, descendants des mêmes aïeux, citoyens, enfants de la république, comme ils le sont, auxquels ils ne reprochent d'autre crime que celui de penser différemment d'eux sur des points qui ne blessent ni le zèle et la fidélité pour l'Etat ni l'obéissance due aux lois, et de n'avoir pas la lâcheté de sacrifier leur sentiment à leur fortune? L'article solennellement accordé à la diète et aujourd'hui de nouveau contesté est tout pour les dissidents et n'est rien pour les catholiques. Si les premiers ne peuvent

entrer au sénat ni avoir la voix à la diète, ils ne sont plus gentilshommes polonais en effet, ils ne sont plus membres de la nation, ils n'en sont que les sujets, leur naissance ne fait plus que leur malheur, mais quel malheur peut-il résulter pour le roi et la noblesse catholique lorsque quelques nobles dissidents siégeront dans leurs assemblées, réunis au reste de leur nation? Dès le moment qu'on leur aura rendu leurs privilèges et leurs prérogatives, les dissidents n'auront plus d'intérêts séparés ni autres que ceux de toute la noblesse, et puis que peut-on craindre de leur petit nombre? Que voudront-ils, que pourront-ils, que vont-ils faire? Le cas n'est donc pas égal pour l'un ou pour l'autre parti. La Russie ne saurait sacrifier cette partie des constitutions de la dernière diète, sans trahir ceux que sa protection et ses promesses auraient perdus et sans renoncer à sa gloire et à son crédit, au lieu que la Pologne ne perd ni ne sacrifie rien. Que sa majesté polonaise borne le nombre des sénateurs et des nonces dissidents, à la bonne heure, que ce nombre soit rendu aussi peu considérable qu'elle voudra, on pourra s'en contenter; mais de révoquer la loi en entier, d'exclure une seconde fois cette partie de la nation de tout ce qui décide de son existence comme noblesse polonaise, c'est une demande à laquelle la Russie ne peut se prêter sans se déshonorer et à laquelle aucune des puissances protestantes qui, de près ou de loin, a eu une sorte de part à l'ouvrage, ne saurait donner les mains.

A tous les autres égards je continuerai de travailler avec un zèle redoublé à l'accomplissement des vues de sa majesté polonaise, je ferai tout ce qui dépendra de moi à Pétersbourg, à Berlin, à Londres pour les avancer; mais je serais indigne de la bienveillance et de l'estime de ce monarque, si je lui promettais d'agir contre les vœux des dissidents, que je crois justes, légitimes et utiles à ce prince lui-même. Il est trop éclairé et trop généreux pour l'attendre de moi.

Les services que je tâcherai de lui rendre, ne seront cependant pas publics, ils ne seront que secrets. Je ne vois pas de jour à l'admission des médiateurs que ce prince propose. Je doute que la Grande-Bretagne, toute occupée de ses divisions et de ses intrigues intestines, entreprenne un

si grand ouvrage. La cour de Russie ne voudra pas de celle de Vienne et le roi notre maître est trop étroitement lié avec la Russie et trop déclaré pour les dissidents pour s'attendre à un si haut degré de confiance de la part de ceux qui n'aiment ni l'une ni les autres. L'accommodement ne pourra se négocier qu'entre les parties en contestation elles-mêmes. Nos offices n'y manqueront point, mais ils n'y paraîtront pas.

Voilà, monsieur, ce que je me suis proposé de vous dire. Rendez-en compte à sa majesté polonaise et obtenez d'elle qu'elle me pardonne la franchise avec laquelle je m'explique. Le danger de sa situation m'y oblige. J'ai très bonne opinion de cette situation, pourvu que sa majesté ne s'abandonne pas elle-même, et pourvu qu'elle saisisse ce moment, où l'incertitude des événements de la guerre rend toutes les puissances modestes et faciles, pour rallier à elle ce qu'il y a de gens d'esprit et de cœur bien intentionnés pour la république et pour traiter à leur tête avec la Russie. Ce mot dit tout. Si elle laisse échapper ce moment, il ne reviendra peut-être plus. La Russie victorieuse se prêtera moins à ses souhaits et que pourrait-elle attendre si de mortels et cruels ennemis de sa personne et de sa maison, les confédérés de Bar et leurs adhérents publics ou secrets, étaient favorisés de la fortune? Je frémis pour elle à la seule pensée de ce malheur. Mais je l'éloigne de mon esprit et je ne m'occupe que de l'espérance que sa sagesse saura profiter de la conjoncture et tourner ses dangers même à sa gloire et à son avantage. Personne, je la supplie de le croire, n'en aura une joie plus vive et plus pure que moi et ne lui consacre déjà dès à présent des applaudissements plus sincères et plus fidèles.

### 352.

Note à Mr le comte de Panin, ministre d'Etat de l'Impératrice de Russie.

Copenhague 6 février 1769.

Le désir des Danois d'apprendre l'art de la guerre dans les glorieuses armées de sa maj. impér. et de répandre leur

sang, s'il le faut, pour sa cause engageant nombre de jeunes officiers de la nation à chercher service dans la guerre allumée aujourd'hui entre la Russie et la Porte, j'ai ordre du roi mon maître de les recommander à la haute protection de votre exc. Sa maj., qui leur déclarera à tous qu'il estimera les services rendus à sa maj. impér. comme rendus à lui-même, et leur enjoindra sous peine de sa disgrâce la plus sévère de ne le céder à personne en fidélité et en ardeur pour le service de l'empire, leur souhaiterait le bonheur d'être placés selon leurs grades dans les régiments de l'armée actuellement employée contre les infidèles. Elle leur continuera, tant qu'ils y seront pendant cette guerre, la paie dont ils jouissent ici et elle leur prouvera par la manière dont elle récompensera leurs actions et punira leurs négligences, combien elle a à cœur qu'ils se montrent dignes de l'honneur qu'ils ambitionnent.

Le roi sera sensiblement obligé à votre exc. de la bonté avec laquelle elle voudra bien favoriser les vœux de ces officiers, et moi, je me trouve heureux d'avoir, en exécutant ces ordres de sa maj., l'occasion d'assurer votre exc. du respect, de la vénération et de l'attachement inviolable avec lesquels j'ai l'honneur d'être.[1]

## 353.

### Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 6 février 1769.

Les affaires s'embrouillent si fort en Suède et y deviennent si sérieuses, elles exigent un concert si détaillé et

[1]) Tandis que les officiers prussiens n'étaient admis qu'à titre de volontaires, les officiers danois furent reçus et employés dans les régiments chacun selon son grade et son arme et en tout point sur le même pied que les officiers russes. Parmi les officiers qui entrèrent au service russe pendant la guerre turque, les dépêches du comte de Scheel citent dans le courant de 1769 mrs de Stricker, Gähler, Brüggemann, Moltke, Blücher, Morgenstjerne, Lepel, Conradi, deux Düring, Caltenborn, Raeder, Heiliger, Rohweder, Preutz, Progrell, Falkenskjold, Schmettau, Adeler, d'Angeli etc. Ces officiers se distinguèrent beaucoup, et à plusieurs reprises le comte de Czernicheff, ministre de la guerre, adressa des lettres au comte de Scheel pour se louer d'eux.

si parfait entre les deux puissances intéressées plus que toute autre à conserver la constitution de ce royaume voisin telle qu'elle est établie par les lois, et leur dérangement peut opposer des obstacles si considérables à l'exécution des résolutions les plus décidées et les plus fortement prises par l'un et l'autre monarque, que le roi m'a ordonné de vous dépêcher un courrier pour vous mettre en état d'exposer à son exc. le comte de Panin d'abord l'état des choses, puis les mesures déjà prises par sa majesté pour arrêter et rompre, s'il est possible, les intrigues ennemies et enfin les opérations que sa majesté estime nécessaires pour combattre les desseins futurs de ces mêmes ennemis et affermir le système qu'ils veulent renverser. Je tâcherai de remplir ces trois objets dans cette lettre et je la terminerai par un mot qui regardera l'article des subsides stipulés par l'art I séparé et secret de l'alliance de 1765. Huit ou dix jours après l'expédition de mon courrier il en partira un autre, c'est à dire celui que mr de Filosofoff a reçu et qu'il renverra avec le résultat des conférences que nous aurons eues avec lui dans cet intervalle par ordre du roi. La crise est si dangereuse, la France, premier mobile de tous ces troubles et de toutes nos peines, agit avec tant de violence et de hauteur et pousse sa pointe avec tant de vivacité et si peu de ménagement que le concert le plus étroit est absolument nécessaire entre nos deux cours, et que, si la Russie veut que nous entrions sans réserve dans ses vues et que nous risquions tout pour soutenir avec elle le système du Nord, elle trouvera juste d'entrer aussi à son tour dans notre situation et de se prêter à des arrangements qui seuls peuvent permettre au roi de faire de si grands efforts et justifier à sa majesté elle-même, à la nation et à la postérité tous les dangers auxquels elle va s'exposer.

Je commence par vous faire l'exposé de la situation du Nord et particulièrement de la nôtre. Il sera très succint, car il est aussi parfaitement connu à l'impératrice de Russie qu'à nous-mêmes. La gloire de la Russie, l'influence que sa souveraine a su se donner sur tout qui se fait en Europe, par la sagesse et la fermeté de ses mesures, la grandeur et la beauté de son plan d'être la bienfaitrice des

royaumes de Suède et de Pologne, voisins de son empire, en tenant la première libre et tranquille et en rétablissant en Pologne un gouvernement fixe, stable et également juste pour tous les sujets libres de la république, de quelque religion qu'ils puissent être, ont rendu la France jalouse et excité dans le cœur de son ministère, je ne sais pas trop pourquoi ni comment, une aigreur difficile à concevoir et inutile à exprimer. Il a déterminé son maître à s'opposer à toutes les vues de l'impératrice et il exécute cet ordre ou cette permission avec une vigilance et une activité qui tiennent de la passion. Il a commencé par exciter les esprits en Pologne et à y souffler le feu de la division intestine si facile à allumer, il a forcé ensuite par ses intrigues le ministère turc à résoudre une guerre que le grand-seigneur appréhende lui-même mais qu'il est obligé d'accorder aux cris d'une populace ignorante et animée, et pendant qu'il a mis ainsi l'Orient de l'Europe en flamme, il cherche à susciter de nouveaux embarras à la Russie du côté de la Suède, en adoptant, en flattant au moins les visions de la reine et en engageant les nombreux adhérents de la France à s'unir à elle pour troubler le gouvernement, y opprimer la liberté et entraîner peut-être une nation abusée et inquiète à rompre avec cet empire et courir après des conquêtes imaginaires. Non content d'avoir ainsi fait naître de tout côté des ennemis à l'objet de sa haine, il travaille avec la même vivacité à lui enlever des amis. Il a vaincu dans cette vue l'extrême animosité qu'il avait autrefois contre le roi de Prusse, quoique fondée sur des offenses personnelles, et a ou moyenné ou au moins facilité une espèce de réconciliation entre les deux cours et le rétablissement de la correspondance entre elles, et tournant en même temps son attention la plus vive sur le Danemark et trouvant dans le roi notre maître des lumières sur ses vrais intérêts, unies à une fermeté et à une exactitude dans l'observation de ses engagements qui ne lui permettent point d'espérer qu'il le porterait à agréer ses desseins, il a donné tous ses soins à l'en punir et à l'intimider sur les suites de son amitié pour la Russie, d'abord en déclarant que la France ne lui paierait plus les arrérages dus à sa couronne

et puis par la déclaration qu'il vient de faire au baron de Gleichen dont je vous envoie copie.[1])

Vous voyez d'un coup d'œil, monsieur, tout ce que cette situation a d'embarrassant et de périlleux. Vous voyez, dans le temps que la Russie, distraite et importunée par un essaim de brigands qui se disent confédérés, représentants de la république de Pologne, se trouve obligée à donner une partie de ses soins à ce vaste pays affligé et qu'elle est enveloppée dans une guerre avec une des plus grandes puissances du monde, vous voyez, dis-je, dans ce moment si fâcheux la Suède en feu et la France à la tête de tous les souverains de la maison de Bourbon et guidée par un génie vaste et audacieux, uniquement occupée à y fomenter des troubles. Il ne faut pas nous abuser, monsieur, tout se prépare à y porter les choses jusqu'aux dernières extrémités. La démarche du roi de Suède et les pas auxquels ce prince ou ceux qui disposent de lui, ont sû engager les départements, en sont le signal et le gage. Cette démarche est si contraire à la forme du gouvernement, les déclarations des départements faites au sénat sont si opposées aux lois, qu'il faut que ceux qui s'y sont laissé déterminer soient décidés à tout et ne connaissent plus de modération dans leurs projets. Le roi peut craindre pour sa couronne, le prince royal pour son droit de succession,[2]) les membres des collèges pour leurs têtes. Tous n'ont plus de ressource et de salut que dans le renversement de la constitution. Le duc de Choiseul et l'homme impétueux qu'il a choisi pour seconder ses desseins, le comte de Modène,[3]) ne manqueront pas de le leur faire sentir. Ils sauront tirer parti de ces esprits déjà échauffés par l'ambition, la haine et le plus violent de tous les sentiments, la peur. Nous devons nous attendre à tout et croire les entreprises les plus hardies non-seulement possibles mais probables. Nous devons en même temps nous préparer, lorsque ces entreprises seront portées à l'extrême, et peut-être même par le simple bruit de nos

---

[1]) Voir no 355, note 2.

[2]) Cfr Tengberg, 67.

[3]) Le nouveau ministre de France, qui avait succédé au baron de Breteuil.

préparatifs et de nos armements, à voir les Etats du roi attaqués par la France, ses possessions en Amérique, environnées des îles françaises et espagnoles, enlevées et notre commerce dans la Méditerranée suspendu ou détruit.

Le tableau est peu agréable, monsieur, mais lorsqu'on est engagé dans une cause légitime et qu'on a les véritables intérêts de sa cour à défendre, rien ne doit abattre. Plus dans ce cas le danger est grand, moins il doit étonner, plus il doit élever l'âme et l'affermir. C'est la maxime du roi, c'est ce qu'il va prouver à l'univers. Dès qu'il eut appris l'étrange manœuvre du roi de Suède, dont la nouvelle lui vint en Allemagne, il m'ordonna d'écrire à mr. de Juel pour l'autoriser à assurer le sénat de son soutien et aussitôt qu'il fût arrivé ici, il donna ses premiers soins à fournir à ce ministre le moyen d'appuyer le parti et d'animer son courage. Il lui assigna d'abord une somme de 40 mille écus pour rendre les élections favorables et balancer les intrigues des royalistes. Il lui accorda d'amples instructions pour le mettre en état d'agir avec certitude dans tous les cas, et il lui enjoignit surtout de concerter toutes choses et toutes ses démarches avec le comte d'Ostermann. Il vient, en conséquence des demandes du général Filosofoff, de se résoudre à tenir jusqu'à cent ou cent cinquante mille écus prêts pour les avancer au comte d'Ostermann successivement et à mesure que mr de Filosofoff le requerra pour ce ministre, et après avoir ainsi pourvu aux affaires de la Suède pour le moment présent, il a ordonné à son ministre en France de répondre à la déclaration du duc de Choiseul dans les termes que vous verrez ci-joints.[1]) Vous n'y trouverez, je crois, ni étonnement ni faiblesse, quoique sa majesté ne se dissimule certainement pas les suites que les menaces de la France peuvent avoir pour elle et pour ses peuples.

Telles sont, monsieur, les mesures que le roi a prises jusqu'ici. Elles ne suffisent peut-être pas pour longtemps et il s'agira d'en concerter de plus efficaces pour les cas possibles. La grande distance qui sépare les deux cours oblige à des prévoyances extraordinaires et qui seraient superflues si l'on pouvait se concerter et s'entendre plus

---

[1]) Voir no 355.

souvent. Le roi y a déjà donné bien des réflexions et emploiera dès aujourd'hui tous les moments à mettre son ministère en état d'en conférer avec monsieur de Filosofoff, après quoi et dès que l'on sera convenu d'un plan, ce ministre dépêchera, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, le courrier qu'il a ici, pour le porter à l'impératrice, dont je me servirai aussi pour vous informer des intentions du roi.

Il n'est pas douteux, monsieur, que la tranquillité et la sûreté des deux monarchies exigent que la forme du gouvernement de la Suède soit maintenue telle qu'elle est. Ce point n'exige ni délibérations ni réserves, mais il est question des moyens à employer pour effectuer ce maintien et jusqu'à quel point on voudra ou pourra les porter.

Le 3ième article secret et séparé du traité d'alliance de 1765 pourvoit aux cas ordinaires, et l'union intime qui règne depuis cette heureuse époque entre les ministres des deux cours accrédités en Suède, le concert parfait dans lequel ils travaillent pour le but commun ne laisse rien à désirer sur son exécution. Les secours pécuniaires que, comme je viens de vous le marquer, le roi a déjà accordés et qu'il est disposé d'accorder encore, sont de ce même genre. Il n'est pas douteux non plus qu'il faut les continuer. Le roi tient tout cela pour dit et ce ne sont pas là les objets de ses délibérations. Mais il sera probablement bon et peut-être nécessaire d'appuyer ce concert, ces négociations et ces secours pécuniaires par des démarches encore plus essentielles, par des déclarations, des armements et, dans tous les cas de nécessité extrême, par des faits, et c'est là où commence ce qui mérite d'être discuté entre les deux puissances et décidé entre elles, parce que les déclarations et les armements attireront infailliblement des inconvénients très considérables et une guerre très dangereuse au Danemark.

Le roi va unir tout ce qu'il doit d'une part à sa couronne, à ses intérêts et à ceux de son peuple, et de l'autre à son attachement pour l'impératrice de Russie et à sa vénération et à son intime amitié pour cette grande princesse, en lui parlant sans réserve et avec la confiance la plus entière de ce qui l'arrête dans cette rencontre.

Tout le monde sait que, malgré l'ordre qu'il a mis dans ses finances et le succès de plusieurs opérations entreprises par ses ordres, il n'a pas pu encore acquitter entièrement dans ce commencement de son règne les dettes que les nécessités de la dernière guerre ou, pour parler plus juste, de la dernière paix armée ont fait contracter à la couronne; mais ce n'est pas là ce qui l'embarrasse, il n'en fera pas moins, s'il le faut, les armements de terre et de mer nécessaires, et le bon parti en Suède trouvera, s'il les réclame, des défenseurs en Norwége, en Sélande et dans la Baltique tout prêts à courir par ses ordres à leur secours. Mais il y a une autre considération qu'il ne saurait ni se cacher ni négliger et dont vous ne méconnaîtrez pas tout le poids. Il y a un traité avec le roi de Suède sur la succession du Holstein signé en 1750. Tant que celui qu'il a conclu en 1767 avec le duc n'est pas exécuté, ce traité lui est précieux, et malgré toute la préférence qu'il donne hautement et sans balancer un instant à ses liaisons avec son altesse impériale sur celles qu'il pourrait avoir avec le roi et la maison de Suède, il ne saurait cependant annuler le dernier, comme cela arriverait au moment que l'épée serait tirée avant que l'échange du Holstein, encore incertain aujourd'hui, ne soit assuré et exécuté. Le roi est si convaincu des lumières et de l'équité de l'impératrice qu'il n'hésite pas de lui faire cet aveu, et il est sûr qu'elle est trop généreuse et trop son amie pour ne pas sentir ce que les intérêts de son peuple exigent de lui et pour ne pas vouloir qu'il les suive. Le roi ne ferait pas cette réflexion si l'impératrice était aussi immortelle que le sera son nom, ou si la gloire et la sagesse humaine assuraient contre les événements et les malheurs de l'humanité; mais je ne la poursuivrai pas. L'impératrice l'envisage avec plus d'intrépidité que ne peuvent le faire ceux qui l'aiment.

Ajoutez à cette première considération, monsieur, celle de la situation des Etats du roi. La Russie n'a rien du tout à craindre des menaces de la maison de Bourbon, occupant un continent vaste et reculé. Elle est inaccessible à ses coups, mais il n'en est pas de même des provinces de la domination du roi. Cette côte immense qui, depuis Altona jusqu'à Wardœhus, tient une étendue de près de 300

milles, est par sa longueur même presque partout ouverte aux insultes ennemies, les îles qui font une partie si considérable de la monarchie ne le sont guères moins, les établissements de la nation en Afrique et surtout en Amérique ne sauraient, au moins dans un si court espace de temps, être fortifiés au point de pouvoir résister aux forces françaises et espagnoles, si considérables dans cette partie du monde. Tout le poids, tout le danger de cette guerre retomberaient donc uniquement sur le Danemark et quoique le roi ne refuse pas de soutenir l'un et l'autre, s'il le faut, vous sentez bien, monsieur, qu'il est juste que, pour balancer ce partage inégal de charges et de risques, il ait la consolation de savoir que la Russie est son alliée — s'il est permis aux hommes de se servir de ce terme — éternelle et que toute possibilité de refroidissement, humainement à prévoir, n'existe plus, certitude qu'il ne saurait avoir tant que l'échange du Holstein n'est pas accompli. Renfermons tout dans un mot, monsieur, tout dépend de ce seul point: tant que le roi se sentira cette entrave, il doit ménager le roi de Suède et tous ses ennemis, par crainte des événements il ne pourra tenter rien de grand, mais au moment où l'impératrice terminera ce juste embarras, au moment qu'elle remettra le Holstein à sa majesté aux conditions stipulées dans le traité de 1767, le roi entreprendra tout pour elle, il ne craindra plus les attaques du dehors, étant sûr de la paix au dedans de ses Etats, et il joindra sans balancer ses armes à celles de sa majesté impériale, si les événements de la Suède l'exigent. Le roi, j'ai l'ordre de le répéter, s'en fie aux lumières de l'impératrice, qu'elle trouvera qu'il ne demande rien que de raisonnable et de juste, elle sait qu'il ne profitera rien à l'exécution du traité déjà approuvé par elle, et que, sans faire mention des dettes et apanages considérables dont il se charge, les provinces qu'il rend valent au moins celles qu'on lui cède; mais il y gagne la sûreté de l'alliance de la Russie et cette sûreté est au-dessus de tout prix pour lui.

Dès lors toutes les difficultés du plan à former s'aplaniront et il ne s'agira plus que de s'assurer des sentiments des cours de Prusse et d'Angleterre. Le roi ne demande à la première que de ne point troubler ses opéra-

tions et il lui suffira d'en avoir la parole de l'impératrice, et quant à la seconde il s'en reposera de même sur les soins de sa majesté impériale. Il sait que ses intérêts ne sauraient être en de meilleures, en de plus puissantes mains.

Voilà, monsieur, ce que vous direz de la part et au nom du roi à l'impératrice et à son ministère. Voilà sur quoi vous tâcherez de m'apprendre, le plus promptement qu'il vous sera possible, la résolution décisive de sa majesté impériale.

Mais, — et c'est par où je finirai cette longue lettre —, vous ferez encore une observation à monsieur le comte de Panin, que son équité naturelle ne rejettera et ne désapprouvera certainement pas, et sur laquelle je ne m'explique dès à présent que parce que le roi ne veut cacher aucune de ses pensées à ce grand homme.

C'est que sa majesté est persuadée que l'impératrice jugera elle-même que le cas des subsides stipulé par le premier article séparé et secret du traité de 1765 cessera d'exister dès que le roi se trouvera obligé d'armer par un effet de cette alliance. Il n'est ni de l'esprit du traité ni de l'usage ni de la justice qu'un des alliés attaqué lui-même, au moins obligé par les menaces et les démarches d'un ennemi commun à se mettre en défense et à porter les frais de la guerre, concoure encore aux dépenses de l'autre et soit assujetti à une obligation qui, dans le temps qu'elle a été contractée, supposait manifestement le cas où il n'y aurait qu'un des alliés contraint à la guerre et l'autre en paix. Sa majesté est, je le répète, si convaincue de l'équité de l'impératrice qu'elle se contente de vous dire ce mot, dont vous ferez l'usage que vous estimerez nécessaire et convenable. Elle n'a pas la moindre pensée d'en faire une difficulté ou une affaire dans ce moment, et tout ce qu'elle vous charge de demander dans la plus intime confidence à monsieur la comte de Panin, lorsque vous en trouverez le moment bien favorable, c'est si la couronne de la Grande-Bretagne concourt à la même obligation des subsides dans la guerre contre les Turcs.[1]) Ce ministre juste et

[1]) La réponse du comte de Panin à cette question est rapportée par le comte de Scheel dans une dépêche du 10 mars: „que c'était

équitable n'aura pas oublié que le roi ne s'est déterminé à cet engagement, dont il a bien prévu dès lors le poids et le cas très-possibles, que sur sa parole positive que ce serait désormais la conditio sine qua non de toutes les alliances de la Russie dont aucune puissance ne serait exceptée. Je désirerais fort, je l'avoue, de ne point toucher du tout cette corde dans les conjectures où nous nous trouvons, mais il ne m'est pas permis, vous le sentez, monsieur, de la supprimer entièrement, et le comte de Panin jugera sans doute, avec la pénétration qui lui est naturelle, à la première parole que vous lui en direz, de quelle importance il est pour le roi que cet engagement soit général pour tous les alliés de la Russie et de quelle conséquence il est pour la navigation des sujets de sa majesté dans la Méditerranée que la Porte, qui en sera bientôt instruite par la France, ne puisse pas l'accuser d'être son ennemi particulier et plus déclaré contre elle que les autres amis de l'empire russe.

Je recommande encore une fois à votre prudence l'usage que vous ferez de ce dernier article.

## 354.

### Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 6 février 1769.

Je viens de vous écrire une bien longue lettre, qui servira, je l'espère, de réponse aux questions et aux insinuations de mr de Saldern, dont vous me faites part dans votre lettre particulière du 30 décembre, et j'y ajouterai simplement que je n'entends qu'à peine ce que son exc. vous a dit des propositions que je devais avoir faites à mr de Filosofoff relativement à des équipements et des établissements de nouveaux ports que nous méditions, et sur l'exécution desquelles elle, qui connaissait l'état de nos

---

l'obstacle que rencontrait la conclusion d'un traité avec la Grande-Bretagne, et que sans ce point ou un autre qui pût y suppléer par un intérêt commun tant à la Russie qu'à ses alliés, l'alliance ne se conclurait pas."

finances, avait de l'inquiétude,[1]) attendu que je me rappelle bien que le roi a dit à ce général, sur la réception de la nouvelle de la guerre déclarée à l'impératrice, qu'il était plus disposé que jamais à marquer sa fidèle amitié à sa maj. impér. en resserrant encore davantage dans un tel moment les nœuds de son alliance avec elle, et qu'il y a eu à cette occasion des conversations familières et libres dont mr de Filosofoff, digne et respectable objet de la confiance de sa maj. et de celle de son ministère, a pu être et a sans doute été témoin, mais que je ne me souviens point de lui avoir fait des propositions sur ces objets et que je ne lui en ferai jamais, parce que je suis très fidèle au principe que mr de Saldern me connaît, que lorsqu'il s'agit de liaisons et d'alliances entre deux cours de forces inégales, ce n'est jamais à la moins puissante de faire des offres ou des propositions. Tant que je serai écouté, il n'y en aura donc pas de faites dans ce goût-là de notre part à la Russie, et si cet empire ne juge pas qu'il soit de son intérêt de former des nœuds plus étroits avec le Danemark, s'il ne croit pas qu'il lui importe de concourir aux moyens qui puissent mettre cet allié naturel en état de lui répondre de la Baltique et de le seconder puissamment par mer, il n'en sera jamais parlé.

C'est ce que je vous prie, monsieur, de dire de ma part à mr de Saldern, mais je ne puis pas dissimuler en même temps ni à vous ni à lui que je suis vivement blessé du sens renfermé dans ses paroles et qui, joint à d'autres intelligences qui me sont venues, me fait voir très-clairement, malgré tous les efforts que vous faites en ami fidèle de l'un et de l'autre pour en couvrir et pour m'en dérober l'amertume, qu'il a cru possible que le roi eût conclu un traité de subsides avec la France et que je voulusse offrir ou faire

---

[1]) Pendant son voyage, le roi s'était rencontré avec mr de Filosofoff et les conversations dont il y a question avaient eu lieu à cette occasion. Le ministre de Russie, qui était très partisan d'une union entre son pays et le Danemark, paraît avoir exagéré les détails de ces propos dans son rapport et, en Russie, où l'on doutait de la possibilité pour le Danemark de développer par ses propres ressources la marine royale à un si grand degré de force, on conçut le soupçon étrange dont mr de Saldern se rendit l'organe vis-à-vis de mr de Scheel.

valoir auprès de la Russie des vaisseaux et des arrangements payés par son ennemie et par conséquent engagés à elle. Je ne m'arrêterai pas à la puérilité et à l'odieux d'un tel projet et à l'impossibilité absolue de l'exécuter, quand on aurait eu la faiblesse et le malheur de le former, et je tâcherai d'oublier qu'après 36 ans de travaux j'ai pu en être soupçonné, mais je vous avoue que de voir que ce soupçon a pu venir un instant à mr de Saldern, à mon ami, c'est ce qui m'étonne et m'afflige. Je n'y répondrai point. La matière m'est trop sensible, mais je vous prie et vous charge de lui dire de ma part que si je m'aperçois désormais que lui ou mr de Panin nourrissent de ces espèces de défiance contre moi, je résignerai sur le champ ma part à toute négociation avec eux, et que je les laisserai les maîtres de choisir un autre négociateur qui ait pu donner plus de preuves de probité, de droiture et de bon sens que je n'ai pu en fournir pendant 18 ans de ministère.[1])

## 355.

### Dépêche à Mr le baron de Gleichen à Paris.

Copenhague 7 février 1769.

Le roi ayant vu dans vos rapports du 13, 16 et 20 janvier[2]) la déclaration que mr le duc de Choiseul vous a

[1]) Outre ces deux dépêches, mr de Bernstorff adressa par le même courrier trois autres dépêches à mr de Scheel: 1) sur les affaires de Pologne, où il engageait le gouvernement russe à agir dans le même sens qu'il venait de recommander au roi de Pologne dans la dépêche du 28 janvier à mr de St Saphorin, 2) sur le voyage à Pétersbourg projeté par le roi pour l'été, mais que la crise en Suède et l'attitude prise par la France rendaient très difficile et 3) sur l'usage que mr de Scheel devait faire de ces différentes dépêches.

[2]) A la nouvelle des événements en Suède, mr de Choiseul avait fait la déclaration suivante au baron de Gleichen: „sa maj. m'a ordonné de vous déclarer, tandis qu'il est temps encore, que, vu l'intérêt qu'elle prend à la Suède, elle regardera toute voie de fait comme une rupture avec la France, et que l'Espagne suivra indubitablement le même principe.“ Le ministre d'Espagne avait confirmé cette dernière assertion et parlé beaucoup „des maux qui

faite et réitérée, et ayant mûrement réfléchi à son contenu et à son objet, vous ordonne de répondre à ce seigneur: „qu'il apprend avec une peine sensible par cette déclaration la part qu'a et que prend le roi très-chrét. aux mouvements dont à son retour de France il a trouvé la Suède agitée. Que personne ne sait mieux que ce monarque avec quelle vérité et sincérité sa maj. souhaite le maintien de la liberté et de l'indépendance de ce royaume voisin du sien, puisqu'ils ont travaillé pendant tant d'années de concert et dans l'union la plus intime à conserver et à affermir des biens si précieux à la Suède et à tout le Nord. Qu'elle pense constamment de même et qu'elle ne peut qu'espérer que rien ne troublera le repos de cet Etat, puisqu'elle s'en fie à la justice de sa maj. très-chrét. qui ne permettra jamais à ceux dont elle dispose, de violer leurs serments les plus sacrés et les plus solennels et d'agir contre les lois fondamentales de leur patrie."

## 356.

### Dépêche à Mr de Juel à Stockholm.

Copenhague 11 février 1769.

La scène est encore si embrouillée en Suède et il est si peu à prévoir quel sera l'effet des agitations et des machinations de tant d'esprits échauffés et audacieux qui travaillent à y renverser la liberté et les lois, que le roi, attentif à tout et qui s'occupe à prévoir tout ce qui pourra

---

résulteraient pour le Danemark, sa navigation et ses colonies d'une rupture avec toute la maison de Bourbon." — En réponse à la déclaration du comte Bernstorff du 7 février, le duc de Choiseul adoucit ses paroles par une note du 18 mars, dans laquelle il disait que „la France espère que la forme du gouvernement suédois ne sera point changée, mais le roi ne pense pas que, si la nation la changeait, il fût libre à aucune puissance sous aucun prétexte de s'ingérer dans les déterminations que pourrait prendre la nation suédoise, attendu que les actes de garantie sur la forme du gouvernement ayant été donnés à la nation, ils ne peuvent avoir leur effet qu'à la réquisition de cette même nation." — Par conséquent il espère que „le roi de Danemark voudra bien rejeter des partis violents qui nuiraient à l'amitié véritable que le roi sent pour lui."

arriver, m'ordonne de vous dire qu'il croit important à son service que vous vous ménagiez dès à présent, mais dans le plus grand secret et avec toute la prudence possible, une espèce de connexion avec ceux du parti contraire auxquels vous connaissez assez d'honneur pour ne pas vouloir manquer tout à fait à leur devoir et à leur patrie et la laisser subjuguer entièrement par la reine et ses adhérents ou séducteurs. L'intention de sa maj. n'est pas que vous ayez actuellement de l'intelligence avec eux. Cela se découvrirait et gâterait tout dans un pays où les factions qui le déchirent, ne se livrent qu'à la haine et à la défiance. Elle se borne à vouloir que vous ne les offensiez pas, que vous leur marquiez, lorsque vous pourrez le faire sans affectation et sans risque, une considération personnelle, et que vous vous prépariez ainsi la possibilité de vous expliquer avec eux si le bon parti succombait, et qu'il fallût ainsi tenter de diviser la faction opposée et chercher à balancer la fureur des royalistes outrés par la modération de ceux qui veulent bien augmenter le pouvoir royal, mais non pas le rendre illimité. Les affaires peuvent tourner si différemment que le roi a trouvé bon de vous dire ce mot, mais, je le répète, son intention n'est point que vous en fassiez un autre usage que celui de le renfermer pour le présent dans votre cœur. Vous n'en serez pas moins tout entier à nos amis sans leur donner le moindre sujet de défiance, et vous ne vous souviendrez de ce que je viens de vous marquer que pour ne pas vous fermer à vous-même sans nécessité le chemin à une ressource qui, après tout, pourrait devenir nécessaire.[1])

---

[1]) Dans une autre dépêche du même jour mr de Juel reçut l'ordre de tâcher de gagner le baron de Pechlin, „il est à qui le paie, cela est connu, mais le grand point est de ne pas être sa dupe.“ Cfr Malmstrøm, VI, 136—37.

## 357.

# Précis d'une convention préliminaire et d'une alliance perpétuelle à conclure entre le Danemark et la Russie.

Copenhague 23 février 1769.[1])

Les troubles qui agitent et menacent la Suède et la déclaration faite sur ce sujet par la cour de France à celle du Danemark n'indiquant que trop les desseins formés contre la liberté de la Suède et la tranquillité du Nord, il a été jugé nécessaire par leurs majestés royale et impériale de

[1]) L'impératrice avait accueilli avec plaisir l'idée d'une union plus intime, cfr no 353, et le 23 janvier mr de Filosofoff écrivit à mr de Bernstorff en l'engageant dans les termes les plus vifs à donner suite à cette idée: „les liaisons entre les deux cours étant parvenues à un degré de leur plus grande maturité par les circonstances et par les avances mêmes qu'on en a faites de votre part, le moyen pour le retenir simplement dans une amitié telle qu'elle subsiste actuellement ne peut plus être de saison, il faut ou la lier plus fortement et, si j'ose dire, la faire parvenir au plus haut degré de l'intimité possible ou occasionner si non une rupture au moins un refroidissement insensible.“ — Par suite de cette invitation des pourparlers s'engagèrent entre les deux ministres, et ces précis en furent les résultats que mr de Filosofoff soumit à son gouvernement. Mr de Bernstorff de son côté les transmit au comte de Scheel, mais seulement pour sa propre information car „sa maj. ne fait pas de propositions, vous en savez les raisons,“ dit-il dans la dépêche du 23 février, par laquelle il envoie les précis à mr de Scheel. Dans cette dépêche il développe, 1. que ce pacte de famille du Nord deviendrait le contre-poids de celui de la maison de Bourbon, 2. que, au préalable, tous les différends devaient être terminés et que l'impératrice ne payerait pas cette alliance trop chèrement „par le sacrifice non d'une chose mais d'un délai“, 3. que le Danemark deviendrait la puissance maritime de l'union et écarterait les flottes ennemies de la Baltique. — Enfin, dans une dépêche confidentielle de la même date, il fait des réflexions générales sur ce plan. Il sent „tous les inconvénients de l'engagement“ et qu'il sacrifie toute autre liaison en Europe. Toutefois dans les circonstances actuelles il n'y aurait pas autre chose à faire et les ressources du pays suffiront pour remplir ses obligations. Mais il faut d'abord être sûr de la sincérité de la Russie et que, en prévision d'une attaque éventuelle de la France sur le Danemark, l'Angleterre se déclare d'avance en faveur du Danemark.

concerter et de fixer entre elles les mesures nécessaires pour maintenir l'une et l'autre et pour appuyer les démarches légales des citoyens suédois de tout ordre, fidèles à leur patrie et à sa constitution établie par les lois;

pour cet effet elles sont convenues non-seulement d'agir dans l'esprit et le sens de l'art 3 secret et séparé de l'alliance de 1765, mais encore de redoubler d'intimité et de confiance dans la conduite des affaires pendant la diète extraordinaire qui va se tenir à Norkjœping, et d'enjoindre à leurs ministres résidant à Stockholm de regarder les intérêts des deux cours comme absolument les mêmes et comme inséparables et indissolubles;

elles établissent constamment et d'un commun accord pour unique but de leurs soins la conservation de la liberté et de la paix de la Suède et, n'ayant point d'autre désir que celui de rassurer et d'affermir les esprits des bien-intentionnés, intimidés peut-être ou ébranlés par les calomnies et les machinations de ceux qui veulent établir le pouvoir souverain sur les ruines des lois, et abuser ensuite de ce pouvoir illimité pour entraîner la nation dans des guerres injustes et téméraires, elles autoriseront sans délai leurs ministres à donner de concert à tous ceux qu'ils jugeront dans le cas de les recevoir, les assurances les plus fortes et les plus précises:

que les deux cours, ne cherchant que le bonheur et le repos de la Suède, ne prendront aux affaires de la diète que la part que les défenseurs des lois du royaume leur demanderont d'y prendre, qu'elles en donnent leur parole la plus positive, et que si elles se mettent dans le cas de pouvoir assister promptement leurs amis, qui sont en même temps ceux de la constitution légale du royaume, ce n'est que pour pouvoir, lorsqu'elles en seront requises par eux et non autrement, les défendre contre les violences de leurs oppresseurs et les mettre en état de sauver leur vie, leur fortune et leur patrie.

Mais cette déclaration même et plus encore la nécessité des conjonctures obligeant leurs majestés royale et impériale à prendre les mesures que les intrigues et les entreprises des ennemis du bonheur de la Suède rendent nécessaires, elles se promettent réciproquement de donner dès à pré-

sent avec le moins de bruit qu'il se pourra, leurs ordres pour avoir vers le 1 mai chacune une escadre de 8 à 10 vaisseaux de guerre prête à mettre en mer et une armée de 20 mille hommes à portée des frontières de la Suède, sa majesté impériale ayant résolu d'approcher la sienne de la Finlande et sa majesté danoise voulant mettre deux corps chacun de 10 mille hommes en état d'en imposer à la Scanie et aux provinces limitrophes de la Norwége.

Leurs majestés royale et impériale ne se dissimulent point que ces premiers arrangements ne suffiront pas, si le parti royaliste l'emporte à la diète et si les trois couronnes de la maison de Bourbon réalisent pour l'appuyer les menaces de la France, et elles se réservent par conséquent de concerter entre elles, à mesure que les événements se développeront et paraîtront le requérir, de plus puissants efforts et des dispositions plus efficaces, capables d'être opposées à des attaques aussi redoutables.

Mais, considérant que, dans un moment où elles se déterminent à sauver conjointement la Suède à quelque prix que ce soit, et où sa majesté le roi de Danemark expose par un effet de sa fermeté dans cette résolution ses royaumes et Etats au ressentiment et aux attaques des puissances qui seraient ses amies s'il n'était pas l'ami et l'allié de la Russie, il est de l'équité et de la plus grande importance que leur union entre elles soit inébranlable et mise à l'abri de toute altération possible, elles se sont décidées à donner à leur union la stabilité et la perfection en faisant exécuter dès à présent le traité provisoire pour les affaires du Holstein signé le 13 décbre 1767, et en convenant d'une alliance perpétuelle ou pacte de famille qui unisse à jamais les deux branches de l'auguste maison de Holstein. Sa majesté impériale donnera pour cet effet, jours après la signature de cette convention, ses ordres et ses pouvoirs pour consommer l'échange, arrêté dans le dit traité, des Etats du Holstein contre ceux d'Oldenbourg et de Delmenhorst aux conditions convenues, et sa majesté danoise s'engage de son côté, immédiatement après cet échange, à faire agir, si les conjonctures l'exigent, non-seulement l'escadre et les corps de troupes mentionnés dans cette convention mais encore toutes ses forces de terre et de mer pour la

défense de la Suède et, le cas échéant, pour celle de la Russie, sans s'en laisser détourner par quelque danger ou considération que ce puisse être.

Précis de l'alliance
perpétuelle entre les deux couronnes.

Les troubles excités en Pologne, la guerre suscitée à la Russie avec la Porte Ottomane et les mouvements qui commencent à agiter la Suède et la menacent des entreprises les plus violentes contre ses lois et la constitution du royaume, rendant absolument nécessaire à la liberté et à la tranquillité de l'Europe que l'auguste maison de Holstein, à laquelle le Tout-Puissant, distributeur des couronnes et des empires, a soumis le Nord, se réunisse par les liens les plus indissolubles de l'amitié la plus étroite et la plus intime pour pourvoir par un concert parfait et une jonction entière de ses conseils, de ses mesures et de ses forces au maintien du repos public et de l'équilibre de l'Europe, leurs majestés royale et impériale, déjà liées entre elles par les nœuds de la plus haute vénération et de l'amitié personnelle la plus vraie, se sont déterminées à ne pas différer un ouvrage aussi salutaire, mais à le porter sans délai à la perfection que les conjonctures présentes exigent si indispensablement.

Elles formeront pour cet effet une alliance perpétuelle sous la dénomination d'un pacte de famille entre elles pour tous les temps où les deux trônes seront remplis par les deux souverains aujourd'hui glorieusement régnant et par leur postérité, qui soit à jamais un monument solennel des sentiments qu'elles ont l'une pour l'autre, et de leur application vigilante au bien général de leurs peuples et de l'Europe, et dont l'esprit sera de regarder et de déclarer les intérêts des deux monarchies comme étant absolument les mêmes.

En conséquence leurs majestés royale et impériale, après avoir accommodé pour jamais et tari jusqu'à la source les contestations qui divisaient autrefois les branches de leur maison, se garantiront non-seulement réciproquement tous les Etats, terres, îles et droits sans exception qu'elles posséderont le jour de la signature de ce traité, mais dé-

clareront encore, qu'en vertu de leurs intimes liaisons de parenté et d'amitié et de l'union qu'elles contractent par le présent traité, elles regarderont comme leur ennemie commune toute puissance qui la deviendra désormais de l'une ou de l'autre des deux couronnes;

et quoique ce principe, qui fait la base de l'alliance, les engage à se soutenir réciproquement, si le besoin l'exige, de toutes leurs forces, elles fixeront cependant les premiers secours que la puissance requise sera tenue de fournir à la puissance requérante, à ce qui a été stipulé pour le même cas dans les articles VI et VII de l'alliance de 1765, secours qu'elles doubleront cependant d'abord, si la partie requérante trouvait les forces stipulées dans les dits articles insuffisantes pour ses premiers besoins et désirait d'en recevoir de plus considérables.

Le cas de cette garantie existera aussitôt que l'un des deux souverains la réclamera et il suffira que l'un des deux alliés demande le secours stipulé, pour que l'autre soit obligé de le fournir, sans qu'il soit nécessaire au premier d'entrer dans aucune explication relative à sa cause ou à sa situation.

Sa majesté le roi de Danemark déclare qu'il contribuera autant qu'il sera en son pouvoir à l'accroissement de la puissance navale de l'empire de Russie, et qu'il est prêt à concéder même dans le présent traité tous les avantages tendant à ce but, qu'il saura être agréables à sa majesté impériale et qu'il lui sera possible de lui procurer, et pour rendre la garantie à laquelle il s'offre plus efficace de sa part et plus utile au dit empire, il s'engagera à augmenter ses forces de mer et à les porter dans l'espace de 10 ans au plus tard à 50 ou 60 vaisseaux de guerre, et sa majesté l'impératrice de Russie, sentant, d'une part, combien cette augmentation de la flotte danoise importe à l'alliance et reflêchissant, de l'autre, à la situation des provinces du Danemark et de la Norwége, bien plus exposées au ressentiment et aux attaques des puissances jalouses ou ennemies de l'union de la maison de Holstein que ne le sont les provinces de son empire, fournira à sa majesté danoise, pour lui faciliter les moyens de cette augmentation pendant les dites dix années, pour 200 mille roubles par an des

matériaux, productions de son empire, servant à la construction des vaisseaux, tels que peuvent être des mâts de Livonie, du chanvre, du nitre, du fer, du bois etc. sans en demander de paiement.

Les vaisseaux de guerre de l'une des deux puissances seront reçus dans tous les temps soit de paix soit de guerre dans les ports de l'autre, comme s'ils étaient de la même nation et y jouiront de toute sûreté, liberté et assistance qu'ils pourraient désirer et trouver dans leurs propres ports.

Leurs majestés royale et impériale conviendront que lorsqu'il s'agira de terminer par la paix la guerre qu'elles auront soutenue en commun, elles compenseront les avantages que l'une des deux puissances pourrait avoir eus, avec les pertes que l'autre aurait pu faire, de manière que, sur les conditions de la paix ainsi que sur les opérations de la guerre, les deux monarchies, dans toute l'étendue de leur domination, seront regardées et agiront comme si elles ne formaient qu'une seule et même puissance.

Elles s'engageront non-seulement à concourir au maintien et à la splendeur de leurs monarchies dans l'état où elles se trouvent actuellement, mais encore à soutenir sur tous les objets sans exception la dignité et les droits de leur maison, de sorte que chaque prince qui aura l'honneur d'être issu du même sang, pourra être assuré en toute occasion de la protection et de l'assistance des deux couronnes.

Et voulant que leurs peuples participent à cette union intime, établie entre elles, et jouissent du bonheur d'être soumis à la même maison, elles déclarent que les sujets des deux couronnes seront traités relativement à la navigation, au commerce et aux impositions, dans chacune des deux monarchies en Europe, comme les propres habitants du pays où ils aborderont ou résideront, de sorte que le pavillon russe jouira dans les mers, rades et hâvres de la domination danoise des mêmes droits et prérogatives que le pavillon danois, et pareillement le pavillon danois sera traité dans l'empire de Russie avec la même faveur que le pavillon russe. Les sujets des deux monarchies en déclarant leurs marchandises paieront les mêmes droits qui seront payés par les nationaux. L'importation

et l'exportation leur seront également libres comme aux sujets naturels, et il n'y aura de droits à payer de part et d'autre que ceux qui seront perçus sur les propres sujets du souverain, ni de matières sujettes à confiscation que celles qui seront prohibées aux nationaux eux-mêmes. Leurs majestés se réservent en outre de favoriser de tout leur pouvoir la navigation et le commerce de leurs sujets, et de procurer réciproquement chacune aux sujets de l'autre sur ces objets tous les avantages possibles, elles se promettent mutuellement que nulle autre puissance étrangère ne jouira en Russie non plus qu'en Danemark d'aucun privilège plus avantageux que celui des deux nations, et elles nommeront de part et d'autre des commissaires pour examiner tout ce qui pourrait être avantageux de s'accorder réciproquement, pour en convenir et pour en dresser une convention qui dans son temps sera jointe au présent traité d'alliance perpétuelle.

Ce traité étant fondé en grande partie sur les liaisons de sang et de parenté qui unissent les deux hautes parties contractantes, nulle autre puissance que celles qui sont de la maison de Holstein ne pourra être invitée à y accéder. La Suède seule pourrait l'être, tant que les princes de la famille royale actuellement régnante la gouvernent, mais elle n'y sera cependant admise que sous les conditions et avec les précautions que la situation et les intérêts différents de ce royaume pourront exiger.

Les hautes parties contractantes se confieront réciproquement toutes les alliances qu'elles pourront former dans la suite et les négociations qu'elles pourront suivre, surtout lorsqu'elles auront quelque rapport avec leurs intérêts communs, et en conséquence leurs majestés ordonneront à tous les ministres respectifs qu'elles entretiennent dans les autres cours de l'Europe de vivre entre eux dans l'intelligence la plus parfaite et avec la plus entière confiance, afin que toutes les démarches faites au nom de l'une des deux couronnes tendent à la gloire de toutes les deux et à leurs avantages communs, et soient un gage constant de l'amitié que leurs dites majestés veulent établir et perpétuer entre elles.

Les ministres de l'une des deux puissances résidant près de l'autre seront réputés ministres de famille et joui-

ront de tous les avantages et prérogatives attachés à cette qualité.

### 358.

Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 23 février 1769.

(Extrait).

— La nation suédoise est divisée dans ses attachements et déchirée par ses haines, mais très unie dans le principe d'une fierté nationale qui semble céder quelquefois au désir de tirer ce qu'elle peut des étrangers mais qui au fond subsiste toujours. Le moyen le plus sûr de la révolter c'est de blesser cette fierté et lorsqu'elle l'est par les puissances voisines, objets de la jalousie et de l'envie des Suédois de tous les partis, rien n'arrête plus leur sensibilité et leur ressentiment, et ils sont capables alors de se porter aux expédients les plus extrêmes et d'oublier leurs intérêts et leurs vengeances personnelles, dans tous les autres cas idoles de leurs cœurs, pour se réunir dans la vengeançe publique — vérité que nous devons avoir toujours devant les yeux, mais particuliérement dans une conjoncture où notre but est non pas d'animer mais de calmer la nation excitée par nos ennemis.

Par cette raison toutes nos opérations doivent tendre à rassurer nos amis effrayés, à satisfaire les mécontents et à prouver aux uns et aux autres qu'ils sont heureux par la liberté et qu'ils auraient tort de choisir une autre forme de gouvernement que celle dont ils jouissent. Il faut le leur prouver en leur marquant beaucoup de considération, il faut les convaincre que nos maîtres ne prétendent pas dominer sur eux, il faut les leur faire envisager simplement comme des défenseurs disposés à soutenir leurs vues et leurs droits mais sans aucune volonté de leur commander. Loin de nous par conséquent toute déclaration impérieuse et toute démarche qui pût être interprétée par nos adversaires comme contraire à l'honneur et à l'indépendance de la nation. —

En effet il serait bien difficile et de fait et de droit de soutenir la constitution de la Suède, si toute la nation était

unanimement résolue de la changer et, quoique la Russie l'ait garantie et jouisse par-là d'un titre dont je n'ai assurément pas le dessein de contester la légalité et de limiter l'étendue, il ne lui serait pas plus aisé de forcer d'une manière durable la nation entière à une forme de gouvernement devenue odieuse à tous ses membres. Notre première attention doit donc être de prévenir et de détourner une union si fatale, d'empêcher la partie de la nation qui est attachée à nos maîtres de succomber aux artifices de ses ennemis, d'entretenir en elle le goût de la liberté et de l'animer à regarder le secours que leurs majestés lui préparent comme une ressource sûre pour elle, que nos souverains peuvent et veulent accorder à ses vœux et à ses sollicitations mais qu'ils n'ont aucun dessein de lui imposer.

**359.**

Dépêche à Mr le baron de Diede à Londres.

Copenhague 4 mars 1769.

(Extrait.)

Le roi aime la nation britannique, il aime ses maximes et ses principes, il affectionne la liberté et l'indépendance générale autant qu'elle, mais sa prudence et ce qu'il se doit à lui-même, à sa couronne et à ses peuples ne lui permet pas de former une alliance dont l'unique effet serait de le brouiller avec la France et sa redoutable ligue. C'est là, monsieur, une réflexion qui ne vous échappera pas et qui par son importance mérite de n'être jamais perdue de vue. S'allier avec la Grande-Bretagne, ce n'est pas simplement former une liaison avec elle, c'est se rendre les Bourbons ennemis et s'exposer au ressentiment inquiet et agissant de deux tiers de l'Europe, c'est prendre sur soi une part de la haine immortelle que les souverains de la France, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Amérique portent à cette couronne. Il faut avoir des motifs pour se mettre dans un cas dont les inconvénients sont si grands et si nombreux. Les effets de l'alliance ne sont pas les mêmes entre l'Angleterre et le prince qui contracte avec elle. Elle ne fait que gagner

en s'acquérant un ami, le reste de sa situation ne change pas. Son nouvel allié au contraire se trouve dès ce moment une foule de redoutables ennemis qu'il n'avait pas et qu'il n'aurait point s'il n'était pas son ami. L'Angleterre n'est donc pas juste lorsqu'elle demande qu'on se ligue avec elle sur un pied absolument égal.

C'est ce sentiment ou obscur ou développé qui a porté l'Angleterre elle-même et les puissances qui dans le siècle précédant le nôtre ont négocié avec elle, à ne fonder communément leurs traités que sur des avantages que faisait la première à ses alliés et qui à l'ordinaire consistaient dans des subsides, pratique toujours avantageuse à celui qui les donne, et qui, quoique décriée aujourd'hui dans la Grande-Bretagne par des esprits superficiels ou malins, a puissamment contribué à l'augmentation de sa grandeur et de sa gloire. L'esprit de parti et, il faut en convenir, l'énorme masse de dettes dont le royaume est accablé, les ont rendus odieux à la nation, mais leur justice et leur nécessité pour l'Angleterre n'en existent pas moins et cette couronne est déjà dans le cas de s'apercevoir — et elle le sentira encore davantage dans la suite — combien l'épargne des médiocres sommes qu'elle répandait autrefois en Europe, lui fera perdre de sa considération et lui coûtera de trésors.[1]

---

[1] Le ministère anglais désirait empêcher la France de l'emporter en Suède, mais, comme il prétendait ne pas pouvoir accorder, contre la défense expresse du parlement, des subsides en temps de paix, il se trouvait nécessairement en état d'infériorité vis-à-vis de sa rivale. Il adressa à la Russie et au Danemark des propositions d'alliance, mais ces deux puissances demandaient que des subsides fussent stipulés en faveur de la Suède et il paraît même qu'elles n'avaient pas abandonné toute idée d'en demander également pour elles-mêmes, au moins pour certains cas. Dans ces circonstances les pourparlers traînaient En attendant l'Angleterre contribua pour sa part aux dépenses considérables qu'entraînèrent les opérations électorales de mrs de Juel et d'Ostermann.

## 360.

### Déclaration à faire au gouvernement de Suède.

Copenhague 18 mars 1769. [1])

Le roi a appris avec la dernière surprise que l'équipement d'un petit nombre de vaisseaux de guerre qu'il a jugé à propos d'ordonner à son retour dans le royaume donne lieu à lui attribuer des desseins contraires au repos de la Suède.

Sa maj. ne pensait pas être exposée à un pareil soupçon. L'amitié qui subsiste entre les deux couronnes, à laquelle de part et d'autre il n'a été porté aucune atteinte et qui a été cimentée depuis peu d'années par l'alliance heureusement contractée entre les deux familles royales, et ses sentiments connus pour une nation à la prospérité, à la liberté et à l'indépendance de laquelle nul prince de la terre ne peut s'intéresser plus vivement qu'elle, devaient sans doute la mettre à l'abri de toute accusation de cette nature et suffire pour l'anéantir.

Mais elle souhaite trop sincèrement d'obvier sur le champ à tout ce qui sous quelque prétexte que ce soit pourrait altérer la bonne intelligence entre les deux couronnes, pour s'arrêter à cette juste considération et elle n'hésite pas de déclarer que, désirant constamment avec une égale vivacité la conservation de la Suède, rien n'est plus éloigné de sa pensée que le dessein de la troubler. [2])

---

[1]) La petite escadre que le Danemark avait équipée avait attiré l'attention du public en Suède tandis que mr d'Ostermann avait réussi à cacher qu'on armait également à Pétersbourg. Dans une dépêche du 21 mars mr de Bernstorff reproche vivement au ministre russe ce mystère, qui ne sert qu'à rendre le gouvernement danois odieux aux yeux du public en Suède, bien que ce soit précisement le Danemark qui s'oppose toujours à des démonstrations militaires à moins d'une nécessité absolue. Cfr Malmstrøm, VI, 100—101.

[2]) Dans une autre dépêche de la même date le comte de Bernstorff approuve le plan d'opérations, imprimé chez Tengberg, Ann. E, X—XIII, se plaint des lenteurs de la Russie et de l'Angleterre et se prononce contre les déclarations comminatoires „qui répugnent au roi."

## 361.

### Dépêche à Mr de Juel à Stockholm.

Copenhague 1 avril 1769.

(Extrait.)

— Le premier point[1]) est fort éclairci par les pièces que vous avez jointes à vos rapports du 3 et du 13 du mois qui vient de finir. Le roi les a attentivement examinées et, après avoir fait sur tous les changements agréés par les états depuis l'introduction de la forme actuelle du gouvernement les réflexions qui lui ont paru nécessaires, il juge que ces changements, et particulièrement ceux qui ont été résolus par les diètes de 1756 et de 1765, sont avantageux et salutaires et méritent d'être défendus autant qu'on pourra le faire avec quelque espérance de succès, mais qu'après tout la liberté de la Suède pourra être censée conservée pourvu que la forme introduite en 1720 et la Reichs-Tags-Ordnung de 1723 subsistent, et que l'autorité royale ne soit pas portée au delà des bornes qui lui ont été fixées alors. Sa majesté estime en conséquence qu'il faut tout faire et n'épargner ni soins ni dépenses pour effectuer que les règlements des diètes de 1756 et de 1765, surtout quant aux numéros IV et V marqués dans votre lettre du 10 mars, relatifs à la disposition des charges et à l'usage de l'estampille, et quant au consentement de deux diètes consécutives, nécessaire avant qu'une altération des lois fondamentales du royaume puisse être légale, subsistent, mais que le cas d'en venir aux derniers moyens, c'est-à-dire aux voies de fait et à la prise des armes n'existera que lorsque la cour attaquera la forme de gouvernement établie en 1720 et 1723, et n'existera même alors que sur la réclamation publique ou secrète de ceux du bon parti ou des Suédois de condition quelconque qui imploreront ou appelleront le secours des amis de la nation

---

[1]) Il s'agit de „déterminer ce qui fait la constitution fondamentale de la Suède, que le roi a promis et qu'il est résolu de maintenir à quelque prix que ce soit, et quels sont les changements des lois présentes qui, à toute extrémité, pourraient être admis sans que par leur admission la constitution fondamentale ait été estimée blessée ou renversée."

contre la violence de ses oppresseurs. Le roi a lieu de croire qu'au fond l'impératrice de Russie pense de même, mais il n'en est pas entièrement sûr. Sans doute le comte d'Ostermann sera instruit des intentions de sa souveraine à cet égard et il pourra vous en informer. —

**362.**

Déclaration à faire au gouvernement de Suède.

Copenhague 1 avril 1769.

Il n'y a que peu de semaines que le soussigné ministre de sa maj. le roi de Danemark, Norwége etc. a eu l'honneur de déclarer de la part du roi son maître les sentiments immuables de sa maj. pour la Suède, son désir constant de conserver l'amitié étroite qui subsiste si heureusement entre les deux couronnes et l'intérêt fidèle qu'elle prendra toujours à la prospérité, à la liberté et à l'indépendance de la nation.

Il a ordre de renouveler aujourd'hui les mêmes assurances à l'occasion de l'assemblée des états du royaume qui convoquée extraordinairement attire a si juste titre sur elle l'attention de l'Europe et particulièrement celle du Nord.

Le roi son maître ne doute pas un moment que le but de cette assemblée respectable et toutes ses démarches ne soient dirigées en conformité des lois fondamentales vers l'affermissement de la tranquillité générale, et que rien n'y sera tenté ni résolu qui, portant atteinte au repos et aux intérêts les plus précieux du Nord, obligeât sa maj. à prendre malgré elle les mesures que ses anciens engagements et la sûreté de ses propres royaumes pourraient exiger. [1])

---

[1]) Le gouvernement danois était opposé en principe à faire de pareilles déclarations, et, dans la dépêche du 18 avril, le comte de Bernstorff écrit: „il paraît très douteux au roi qu'une puissance puisse s'attribuer vis-à-vis de l'autre le droit de défendre et de maintenir une constitution et des lois qui lui sont étrangères.“ Néanmoins, si les chefs du parti constitutionnel et les autres puissances le demandaient, mr de Juel était autorisé à présenter cette déclaration, qui au reste différait de celles des autres ministres en tant qu'elle ne parle pas expressément des lois fondamentales, mais les embrasse sous le nom générique „intérêts précieux

**363.**

Dépêche à Mr de Juel de Stockholm.

Copenhague 8 avril 1769.

(Extrait.)

— Vous vous rendrez, non pas chez mr de Friesendorff,[1]) il ne s'agit pas ici d'une affaire de cour à cour, mais chez deux ou trois des autres sénateurs que vous choisirez pour cet effet selon les connaissances que vous avez de leur caractère, et vous leur direz: que le roi votre maître, ayant appris que contre leurs promesses ils ont, sans vous en avertir, plié sous la volonté de leurs ennemis et sont entrés dans leurs vues en ordonnant l'équipement d'une escadre à Carlscrona, et qu'ils ont même part à la menée dont le but est de tourner toute la haine et toute la défiance de la nation sur sa maj. seule, vous a ordonné de leur demander une explication et une déclaration positive de leurs sentiments. Que jusqu'ici sa maj. n'a rien épargné ni rien redouté pour leur faire sentir son appui, mais qu'elle ne l'a fait que parce qu'elle les a crus fidèles à leurs proprès intérêts et principes. Qu'il n'est pas juste qu'elle fasse des armements pour eux et prodigue son argent pour augmenter et affermir leur parti si, au premier choc ou pour mieux dire à la première petite apparence d'inconvénients, ils l'abandonnent eux-mêmes, et s'ils trouvent du plaisir et de l'habileté à charger du ressentiment public un prince qui les soutient de si bonne foi, et qui ne se voit dans le cas d'essuyer ce mauvais service de leur part qu'uniquement par un effet de son amitié secourable pour eux. Vous ajouterez que le roi désire savoir en conséquence s'ils veulent encore résister aux vues ambitieuses des royalistes et des chapeaux ou s'ils ne le veulent plus, s'ils veulent être ses amis et remplir les obligations de l'amitié envers lui ou s'ils ne le

---

du Nord.“ Cette déclaration ne fut pas remise parce que les sénateurs craignaient „que cette démarche n'irritât le parti vainqueur et ne leur coûtât la tête (dép. à mr de Diede du 6 mai), et d'ailleurs le comité secret s'empressa de donner des assurances satisfaisantes, cfr Malmstrøm, VI, 118.

[1]) Après la mort du comte de Lœwenhjelm, le 7 mars 1769., mr de Friesendorff remplissait les fonctions de président de la chancellerie.

veulent pas. Et vous leur déclarerez que jusqu'à ce qu'ils vous aient donné des assurances claires et précises sur l'un et l'autre point, vous avez ordre de suspendre toutes vos opérations en leur faveur, le roi ne se sentant pas fait pour être sacrifié ni à la peur ni à la politique de qui que ce puisse être.[1])

### 364.

Dépêche à Mr de Juel à Stockholm.

Copenhague 29 avril 1769.

(Extrait.)

— Il ne s'agit plus de conserver le commandement aux bonnets, ils l'ont laissé échapper, ni de combattre le système de la France, il triomphe, les Anglais l'ont voulu.[2]) Il n'est plus question que de sauver la constitution et la liberté de la Suède. C'est à cet objet seul que doivent se borner nos efforts et nos travaux.

S'il peut être obtenu par une résistance sage mais mâle et vigoureuse des bonnets, soutenue par les quatre puissances, les vœux de sa maj. seront remplis. Alors il ne faudra songer et travailler qu'à ce seul but, et elle accordera tout ce qu'on lui proposera et demandera de raisonnable pour cet effet. Mais si les bonnets, qui étaient si peu

---

[1]) Bien que toutes les démarches du gouvernement danois pour défendre la constitution eussent été prises de l'aveu du parti dominant, le sénat ne s'en donna pas moins l'air de partager l'inquiétude du public sur l'objet des armements danois et, au lieu de se reconnaître satisfait par la déclaration du 18 mars, il y répondit d'une manière ironique et donna l'ordre le 28 mars d'équiper une escadre à Carlscrona. Le comte Bernstorff soupçonna mr d'Ostermann d'avoir part à cette conduite qui rendait le gouvernement danois odieux aux yeux du public suédois, et mr de Juel reçut par conséquent l'ordre, en même temps qu'il se prononcerait au sénat dans les termes susindiqués, de demander une explication satisfaisante à mr d'Ostermann, en ajoutant que „le roi n'attendait que de savoir sa réponse pour en écrire à l'impératrice et lui demander à elle-même si c'étaient ses volontés qui s'exécutaient à Stockholm.“

[2]) La chute des sénateurs bonnets eut lieu par le vote des états à la fin du mois de mai.

de chose lorsqu'ils dominaient, ne sont plus rien aujourd'hui qu'ils succombent, il faudra penser à la ressource dont je vous ai parlé dans ma lettre du 11 février et du 1er du courant. Il faudra, s'il est possible, capituler avec les chefs du parti français et s'arranger avec eux aux meilleures conditions possibles. Je ne suis pas absolument sans espérance, depuis que le comte de Fersen est à la tête de la nation, que ce but pourra être obtenu.[1]) Il ne voudra peut-être pas démentir tous les principes de ses amis et les siens, ni renverser son propre ouvrage. Il n'oubliera peut-être pas entièrement l'année 1756 et si le comte de Scheffer devenait, comme cela me paraît probable, président de la chancellerie, je m'en flatterais encore davantage.

Le premier moment ne sera peut-être pas propre à cette négociation secrète et délicate. L'ivresse du succès, les transports de joie et de reconnaissance envers ceux qui y ont contribué, le souvenir récent des liaisons intimes qui ont produit cet événement, nous fermeront tous les cœurs. Mais le succès même désunit, les nouveaux conducteurs de la nation ne pourront pas satisfaire les prétentions, l'avidité de tout le monde, la reine surtout sera bientôt mécontente et mécontentera bientôt. Alors il sera temps de faire nos insinuations et de tenter l'accommodement.

Vous emploierez donc les moments actuels à empêcher, s'il est possible, qu'ils ne deviennent trop funestes à la liberté et que dans le premier enthousiasme on n'accorde pas trop au roi ou plutôt à la reine. — En attendant continuez à garder la mesure avec les chefs des victorieux. Ne leur marquez point de l'amitié, cela serait peu à sa place et ils s'en défieraient, mais marquez leur de l'estime. Faites savoir sans affectation au comte de Fersen que dès que le bâton devait être entre les mains d'un homme qui ne fût pas du parti attaché au roi, sa maj. le voyait avec plus de plai-

---

[1]) Dans les explications que mr de Gleichen avait eues avec le duc de Choiseul au commencement du mois de janvier, le ministre français avait déclaré que le but du parti des chapeaux n'était pas de rétablir le pouvoir souverain du roi. Cfr Malmstrøm, VI, 56. En effet les prévisions du comte Bernstorff se réalisèrent et mr de Fersen fit des ouvertures (voir dép. de mr de Juel du 29 avril) qui pourtant n'aboutirent pas, cfr Tengberg, 83, Ann. J, pag. XVII.

sir dans les siennes que dans celles de tout autre, et persistez à vous tenir toujours à portée et à rendre cette intelligence plus étroite.

## 365.

### Dépêche à Mr de Diede à Londres.

Copenhague 6 mai 1769.

(Extrait.)

Il y a déjà quelques jours que mr Gunnings m'a dit de la part du roi son maître que sa maj. britannique ne souffrirait pas que la France rompît avec le roi au sujet des affaires de la Suède, et qu'elle regarderait comme faites contre elle-même toutes les hostilités que cette couronne attenterait à cette occasion contre le Danemark. J'ai sur le champ rendu compte au roi d'une déclaration si amicale et sa maj., qui y est très sensible, vous ordonne de prier milord Rochefort d'en témoigner toute sa reconnaissance à son monarque. Sa maj. en est très touchée. Je ne crois cependant pas, pour vous parler vrai, que les choses en viendront là. La France a trop de motifs pour éviter cette extrémité.[1])

---

[1]) Dans deux dépêches du 10 juin, le comte Bernstorff exprime son contentement de ne pas avoir besoin de l'assistance anglaise, qu'il regarderait toujours malgré les promesses les plus formelles comme très douteuse. „Que peut-on s'attendre d'un ministère qui même dès à présent ne cache pas qu'il préfère le repos et l'épargne à toute autre considération." — „Il ne s'occupe que de ses querelles intérieures et refuse toute dépense au dehors, parce qu'il estime les maux qui résultent de cette parcimonie déplacée et dangereuse inférieurs à l'embarras que pourraient lui attirer les reproches des frondeurs qui plaisent toujours au peuple anglais lorsqu'ils blâment le ministère pour avoir employé de l'argent au dehors et lorsqu'ils parlent avec mépris des alliances étrangères."

**366.**

## Dépêche à Mr de Juel à Stockholm.

Copenhague 17 juin 1769.

(Extrait.)

Le roi est fort content des propos que vous avez tenus aux comtes d'Ekeblad et de Scheffer, et il n'approuve pas moins la complaisance que vous avez marquée au premier de ces seigneurs en lui cédant la maison que vous occupiez. Vous avez sagement fait en agissant ainsi. Un ministre sert toujours bien son maître lorsque, par des offices personnels et sans nuire au bien des affaires, il tâche de plaire à la cour où il réside, et le comte Ekeblad mérite en particulier des attentions de notre part. De tous les ministres à la tête des affaires de la Suède que j'aie connus, c'est celui qui a paru le moins mal intentionné envers le Danemark, et la douceur de son caractère me fait croire que, la place qu'il occupe une seconde fois devant tomber à un sénateur chapeau, le choix ne pouvait guère être plus heureux. Le baron de Scheffer[1]) fera probablement le fort de la besogne et il y portera sans doute les principes que je lui ai toujours connus, et dans lesquels je le crois très constant. Il pourra favoriser le projet que vous avez joint à votre dép. du 3 mars no 2[2]) mais je ne crois pas qu'il aille plus loin, et je serais fort trompé si, pensant et parlant comme il le fait, il conserve longtemps la faveur de la reine.

Tels étant les deux chefs du ministère, je crois qu'en effet le parti ne demanderait pas mieux que de se voir rétabli dans la confiance du roi notre maître et j'estime les sentiments que le comte de Scheffer vous a marqués sincères et sûrs. Ils sont très conformes à ceux de la France qui désire également se raccommoder avec sa maj., mais

---

[1]) Le baron U. Scheffer, frère du comte F. C. Scheffer et ancien ministre de Suède à Paris, fut nommé conseiller et adjoint de mr d'Ekeblad, président de la chancellerie.

[2]) C'était un plan élaboré en 1764 par mr de Hermanson et qui modifiait la forme de constitution mais pas autant que la reine le désirait. Mr de Friesendorff l'avait communiqué confidentiellement à mr de Juel.

l'un et l'autre fondent ce désir sur une condition préliminaire qui le détruit. Ils voudraient que le roi abandonnât la Russie et les bonnets, chose impossible parce qu'elle serait directement contraire non-seulement à la bonne foi et à la gloire de sa maj. mais encore à ses intérêts les plus évidents. Il n'est dans le pouvoir ni de la France ni de la Suède d'offrir au roi des avantages seulement approchant de ceux qu'il attend de la Russie avec toute la certitude que les choses humaines admettent, et une longue expérience vous a appris que, même dans les affaires de Suède, la France toujours impérieuse n'accorde à ses alliés aucune autorité, aucune part à la direction, au lieu que la Russie, qu'on assure si fort d'un esprit de domination, ne fait point de difficulté, vous l'éprouvez tous les jours, de concerter tous ses pas avec le roi et de lui laisser la part qui lui est due à la conduite, au mérite et à la gloire des opérations.

Le roi ne saurait donc écouter des propositions qui tendent à le séparer de l'allié le plus équitable, le plus utile et le plus essentiel qu'il puisse avoir jamais, et sa maj. ne se permettra pas une parole qui puisse le faire espérer aux partisans de la France.

## 367.

### Schreiben an S. Exc. den Herrn General-Lieutenant von Hauch[1]).

Copenhagen d. 19 Juni 1769.

Der mir von Ew. Exc. zugestellte mit den Anschlüssen hiebei wieder zurückfolgende Bericht des Kgl. Generalitäts- und Commissariats-Collegii in Norwegen ist im Kgl. Conseil vorgetragen und in Erwägung gezogen worden. Es ist selbiges der Meinung, dass, obgleich den Schweden nicht verwehrt werden könne, in ihrem eigenen Lande von den angränzenden Norwegischen Gegenden Risse und Charten aufzunehmen und zu verfertigen, ihnen solches auf dem Kgl. Territorio auf keine Weise gestattet werden müsse, und dass zu solchem Ende den Commandanten und Befehlshabern in

[1]) Mr André de Hauch, premier membre du collège de la généralité et du commissariat.

den Norwegischen Festungen und Forts aufzugeben sei, wenn sich daselbst oder in den umliegenden Gegenden Schwedische Officiers oder andere Personen einfinden würden, deren Pässe sorgfältig zu untersuchen, alle Schritte und Handlungen derselben genau zu beobachten und wenn es sich äussern sollte, dass sie die Absicht hätten, Situations-Charten zu machen und andere Nachrichten einzuziehen, ihnen das Unerlaubte ihres Unternehmens glimpflich aber ernstlich vorzustellen und an der Vollziehung desselben zu hindern, diejenigen verdächtigen Personen aber, welche nicht mit gehörigen Pässen versehen oder verkleidet angetroffen werden möchten, sofort zu arretiren und so lange in sicherer Verwahrung zu behalten, bis sie darüber berichten und mit ferneren Verhaltungs-Befehlen versehen werden könnten.

### 368.

Dépêche à Mr. le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 15 juillet 1769.

(Extrait.)

— Le roi n'a assurément pas le dessein de brouiller, quand il le pourrait, l'impératrice avec le roi de Prusse. Il croit au contraire l'union entre ces deux puissances très heureuse pour le Nord. Il souhaite seulement qu'elle soit de part et d'autre également sincère et également fidèle. Ce qu'il y a de sûr c'est que le comte de Solms sert bien son maître[1]).

---

[1]) La méfiance que mr de Bernstorff montrait toujours des intentions du roi de Prusse avait été augmentée en dernier lieu par les efforts que ce monarque tentait auprès de Catherine II pour l'amener à intervenir dans les affaires de Hesse, où le landgrave tâchait, avec l'assistance de la Prusse, de s'affranchir d'une des conditions onéreuses du règlement du 24 janvier 1755, garanti par les rois de Danemark et de la Grande-Bretagne. Le comte de Bernstorff voyait dans ces efforts de Frédéric II l'intention de semer la discorde entre la Russie et ces deux puissances, dont le roi de Prusse jalousait l'influence à St. Pétersbourg. Mr de Bernstorff soutint avec énergie les dispositions du règlement de 1755 et, bien que mr de Panin eût commencé par incliner du côté de la Prusse dans

### 369.

Dépêche à Mr de Juel à Stockholm.

Copenhague 15 juillet 1769.

(Extrait.)

— Je ne dois cependant pas vous dissimuler que l'accession effective du roi de Prusse, si jamais la guerre se fait, ne paraît pas au roi bien difficile à obtenir, mais que sa maj. prévoit qu'il le sera davantage de déterminer ce monarque à des déclarations de la nature de celle qu'on lui demande. Sa maj. prussienne ne risquant rien du tout en rompant avec la Suède mais pouvant y gagner la Poméranie, ce prince ne sera pas inexorable lorsque l'on aura à lui proposer de se saisir de cette province. Les deux couronnes peuvent assez compter sur sa complaisance à ce prix, mais il est trop habile pour faire connaître d'avance ses vues et pour aider à détourner, en les déclarant, l'événement qu'il serait bien aise de voir arriver. Le roi sera donc très attentif aux ordres qu'il donnera à son ministre en réponse aux ouvertures du comte d'Ostermann, et si ces ordres sont favorables, sa maj. en conclura que ce monarque est bien sûr que les Suédois dans ancun cas n'en viendront aux extrémités et qu'il n'y a point de guerre à se promettre de leur part.

### 370.

Dépêche à Mr de St. Saphorin à Varsovie.

Copenhague 29 juillet 1769.

Je ne puis assez vous exprimer tout ce que je souffre en apprenant la situation affreuse de la Pologne et des dissidents infortunés qui l'habitent et l'état plein de dangers et d'horreurs auquel se trouvent réduits un prince que j'admire, que je respecte et que j'aime, et ces hommes illustres auxquels tout mon coeur est attaché.

---

cette affaire, il réussit à l'en détourner complètement et ce petit essai de leurs forces respectives se décida en défaveur du roi Frédéric II. Cfr. Asseburg Denkwürd., 360—61.

Dans mes précédentes je vous avais parlé du seul parti que je croyais à prendre pour le roi de Pologne, et c'est une consolation pour moi de penser que ce monarque a prévenu et rempli mes voeux, qu'il s'est réuni aux plus fidèles et aux plus considérables de sa nation et qu'au milieu des plus grands périls et des plus grandes calamités il tient une contenance digne de lui. Il ne lui reste sans doute que cela à faire, tant que durera cette crise que l'attente prochaine de plus grands événements rend encore plus indécise, et tant qu'elle achèvera de favoriser les excès de ces malheureux qui, sous prétexte de s'être confédérés pour défendre la liberté de leur patrie, ne font en effet que l'anéantir et désoler leurs concitoyens.

Mais, monsieur, cette crise affreuse ne durera pas longtemps. Bientôt les succès ou les revers, et quand il serait possible qu'il n'y eût ni des uns ni des autres, le temps seul l'altèreront. Bientôt les puissances belligérantes espéreront et craindront moins; elles sentiront mieux les besoins que malgré leurs forces elles auront d'être appuyées, et dans peu de semaines on pourra ou croira prévoir l'issue d'une guerre dont la Pologne a fourni le prétexte, et dont il s'agit d'empêcher qu'elle ne soit la victime.

Il est donc de la sagesse du roi et de ceux qui lui sont fidèles de profiter de ce moment d'ailleurs si malheureux pour concerter, pendant qu'amis et ennemis les réduisent à l'inaction, les moyens et les mesures qui puissent les mettre en état de rentrer bientôt en activité, de sauver le royaume et assurer le trône — concert d'autant moins difficile à fixer qu'il n'y a point de choix pour eux et que, quel que soit le sort de la guerre, sa maj. n'a qu'un seul parti à prendre. Elle le sait. Les confédérés veulent sa ruine. Ils ont inspiré ce même dessein à la Porte. Victorieux ou défaits, il faut leur résister. Penser à leur plaire, à s'accommoder avec eux, avant qu'ils soient lassés, abattus et soumis, serait se livrer à l'illusion et vouloir périr.

Que le roi ne perde donc pas un temps précieux à écouter et à suivre des projets beaux et nobles en eux-mêmes, mais pernicieux et mortels à sa grandeur dans les circonstances où il se trouve. Mais qu'il se lie tous les jours plus étroitement avec les gens de bien qui dans une

nation telle que la polonaise ne sauraient qu'être nombreux, qu'il attire à lui tous ceux que les excès des confédérés et les maux publics affligent, qu'il les exhorte à sacrifier à son exemple tous les intérêts moindres au salut de la patrie et qu'il ne se lasse pas d'exposer à eux et à la Russie, puissance dont ses ennemis ne lui permettront pas de se séparer, le véritable état du royaume, la droiture et la sagesse de ses vues et la nécessité de complaisances réciproques pour obtenir ce but commun.

Je n'ai point oublié tout ce qui peut rendre cette application difficile et amère, mais un roi grand homme et des chefs de nation aussi éclairés et aussi vertueux que le sont ceux dont vous savez que je parle, ne trouvent rien au-dessus des forces de leur génie et de leur coeur.

L'auteur de tant de maux n'est plus à portée de les multiplier[1]). L'impression que ses rapports ont faite malheureusement, dure encore mais s'effacera peu à peu. Tout deviendra plus aisé. Il faudra tirer le voile sur le passé, ne parler que du présent et en parler avec beaucoup de ménagement, céder lorsqu'il ne sera question que de préjugés et ne tenir ferme que sur l'essentiel. Il n'est pas possible que la cour de Russie ne rende toute sa confiance au roi de Pologne, ne sente revivre tout son zèle pour lui, lorsqu'il en agira ainsi. Il n'est pas possible que, surtout dans ces troubles, elle ne désire son amitié lorsqu'elle le verra aimé et secondé par la partie la plus respectable de la nation, lorsqu'elle sentira ses conseils inspirés par la sagesse et la droiture. Elle n'abandonnera certainement pas ce prince. Sa maj. polonaise peut y compter et je vous prie de l'en assurer positivement, les intrigues du primat et celles des gens plus habiles et plus puissants que lui n'y feront rien pourvu que ce monarque continue d'en agir avec candeur, constance et sincérité vis-à-vis d'elle et qu'il lui prouve par l'uniformité et la franchise de ses procédés qu'il ne veut pas se séparer d'elle, et qu'il est prêt à faire en sa faveur tout ce qui lui est permis et possible de faire dans le désordre et les troubles où sont la nation et le royaume. Il n'y a, je ne lâche ce mot qu'à regret mais la vérité et

---

[1]) L'ancien ambassadeur de Russie à Varsovie, le prince Repnin.

mon zèle m'y forcent, il n'y a point d'autre salut pour le roi et tous ceux qui ne veulent pas achever de mettre leur patrie à feu et à sang et être soumis aux Potocki et à leur séquelle que dans l'alliance de la Russie. C'est la seule puissance qui puisse et qui veuille résister aux ennemis de sa maj. polonaise et à cette hydre de factieux qu'ils ont excitée. Rien n'est donc plus important que de ne point lui marquer de défiance et de ne pas lui donner sujet d'en concevoir et, si d'une part rien n'est plus éloigné de ma pensée et de mes souhaits que de voir le roi de Pologne acheter son amitié par des démarches indignes de lui, contraires à ses engagements vis-à-vis de son peuple et préjudiciables à sa nation et à sa gloire, rien n'est plus conforme à mes voeux de l'autre que de le savoir étroitement uni à l'impératrice pour leurs intérêts communs et en intelligence intime avec elle, pour combattre des ennemis qui ne se proposent rien moins que de lui enlever la couronne et peut-être la vie. Toute conduite équivoque et chancelante serait mortelle dans un si grand danger. Il faut que la Russie voie et sente que le roi de Pologne ne préfère à elle que ses devoirs et que pour tout le reste il est son allié certain et inébranlable. Ce n'est que sur cette base que les mesures communes pourront être prises, ce n'est que sur la confiance réciproque qu'elles pourront être fondées et, dès ce moment, il sera de l'intérêt même de la Russie de se désister de tout ce qui affaiblirait le pouvoir du roi dans la nation. Elle ne saurait consentir à détruire son ouvrage qu'il paraissait avoir déjà conduit à sa perfection. Elle ne peut abandonner les dissidents qu'elle aurait rendus plus malheureux que jamais; le lui proposer serait l'affronter, mais il y des adoucissements à tout et il n'est point du tout impossible de trouver des expédients honorables à l'une et à l'autre couronne et salutaires particulièrement à la Pologne. J'aperçois, monsieur, que je vous dis toujours la même chose. Pardonnez-le. La vérité n'est qu'une et ne varie pas. Nous faisons et nous ferons ici tout ce que nous pourrons pour la représenter à Pétersbourg, et je me flatte quelquefois que ce ne sera pas absolument sans effet.

Mais il y a trois choses dans vos dépêches qui m'affligent et augmentent ma peine, et dont je dois toucher un mot avant que de finir cette longue lettre.

L'une est l'idée du général russe qu'il faudrait que l'impératrice déclarât la guerre au roi et à la république de Pologne. Je comprends que cette résolution faciliterait les opérations militaires, que rien ne gêne et n'embarrasse davantage que les ménagements à garder envers les habitants du pays où l'armée se trouve et envers des amis douteux, mais elle renverserait toutes les mesures politiques. Elle annulerait d'abord ce qui a été établi dans les dernières diètes et priverait par conséquent les dissidents de ce qui leur reste d'espérance et de droits, et elle servirait ensuite de prétexte à d'autres puissances ou les forcerait même peut-être à prendre part à la querelle et, sous couleur d'assister la Pologne et l'assurer contre les conquêtes des Russes, à rendre général cet incendie que l'on ne saurait éteindre trop promptement. Vous ne cacherez vos inquiétudes à cet égard ni au général ni à l'ambassadeur lorsque vous aurez l'occasion de leur en parler, et je vois déjà avec plaisir par votre dernière que ce projet ne sera pas soutenu par eux.

Le second objet de mes peines est la haine que je vois que quelques-uns des principaux dissidents continuent de porter à la maison de Czartoriski. Il y a longtemps que je m'en suis aperçu avec chagrin et que j'ai attribué une partie des malheurs de nos frères à cette haine mal réfléchie et dont j'accuse surtout mr de Goltz. Je sais bien que leurs principes sur ce sujet sont sévères et moins favorables que je ne l'aurais souhaité et espéré d'eux, mais il fallait les fléchir et au lieu de cela mr de Goltz a cherché de leur nuire et s'est adressé à des protecteurs perfides dont il a éprouvé l'infidélité et l'inconstance. Ils sont trop infortunés pour qu'il soit permis de les affliger davantage mais, si sans parler du passé vous pouvez leur ouvrir les yeux sur l'avenir, ne le négligez pas. Leur intérêt est évidemment d'effectuer la confirmation et l'exécution de ce qui a été décidé en leur faveur sous le règne du roi actuel. Il faut donc travailler à augmenter le crédit de ce prince en Russie, à fortifier son parti en Pologne même, à éloigner toute pensée de factions opposées à lui. Si le roi succombe, la première

opération de son successeur, quelque nom qu'il porte, sera de les accabler et de les réduire à leur ancienne oppression et à leur ancienne servitude. Il n'y a donc personne qui doive désirer plus ardemment qu'eux le soutien de ce prince, son union avec l'impératrice et les succès de la Russie. S'ils travaillent sur un autre plan, si de petits ressentiments ou des affections personnelles les dirigent, ils courront à leur perte. Leurs amis ne pourront que plaindre leur sort et leur aveuglement.

Mon troisième chagrin est enfin la désunion que j'entrevois entre le comte de Fleming et les mêmes princes Czartoriski. Dans des temps de paix et de tranquillité j'en serais moins étonné. Leur façon de penser n'est pas la même, mais dans cette crise se séparer de ceux qui sont ses seuls alliés dans le royaume, auxquels il a donné sa fille unique, c'est ce que je ne saurais combiner avec l'esprit et le génie que je connais au comte de Fleming. Si vous pouvez me développer les raisons de ce malheur, je vous prie de le faire.

Il est temps que je finisse. Vous aurez eu des événements avant que ma lettre vous arrive, mais quels qu'ils soient, je ne crois pas qu'ils détruisent ce que je viens de vous dire. La grandeur du roi de Pologne, le bonheur des dissidents sous son autorité, voilà ce qui fait l'objet de mes voeux. Je vois l'une et l'autre dans un danger cruel, mais je ne désespère point et pourvu que ce prince ne se laisse détourner, ni par les perfides insinuations de ses ennemis implacables ni par la froideur de ses amis ni enfin par leurs revers, s'il leur en arrive, de rester constant dans ses engagements et dans ses alliances, pourvu qu'il persiste à ne donner son estime et sa confiance qu'à la vertu et ne la donner qu'à elle, je me flatte qu'il surmontera tout ce qui s'oppose aujourd'hui à lui et que ses travaux et ses dangers ne serviront qu'à augmenter sa gloire et son bonheur.

## 371.

## Correspondance entre l'Impératrice Catherine II et le Roi Chrétien VII.

### 1. Lettre de l'Impératrice.

St. Pétersbourg 31 mars 1769.

Monsieur Mon Frère. J'ai reçu avec la sensibilité la plus vive tout ce que le ministre de Votre Majesté a eu ordre de M'exposer de Sa part, des embarras et des affections de Son coeur, relativement à Son voyage. Rien ne Lui sera plus facile, que de Se représenter jusqu'à quel point Je désire de faire personnellement Sa connaissance. C'est en elle que J'ai vu la confirmation la plus décisive et la plus solide de tous les liens qui Nous unissent personnellement et des liaisons étroites qui attachent Nos Couronnes l'une à l'autre. Les circonstances mêmes Nous invitent à donner à Notre alliance ce caractère d'intimité et de perpétuité. Nul moyen ne M'a paru plus prompt et plus sûr pour y parvenir, que de lire en Nous-mêmes l'étendue et la sincérité de Nos sentimens l'un pour l'autre, aussi bien que la droiture et la solidité de Nos vues sur tous Nos intérêts communs. J'allais connaître un parent, un ami éprouvé, un souverain allié aussi fidèle que naturel de Ma nation. Tout ce que les dispositions de Mon coeur Me présentaient de plus cher, se montrait du côté le plus utile aux saines raisons de la politique de Nos Monarchies. A la vue des difficultés qui s'élèvent contre une perspective aussi intéressante, Je suis obligée de rendre justice à la façon dont Votre Majesté envisage les affaires de Suède. J'y aperçois visiblement jointe aux interêts de Sa Couronne les plus voisins, la considération d'une alliance à l'observation de laquelle Sa sollicitude prompte et vigilante M'a prouvé l'élévation de Son âme, la droiture et la fermeté de Son caractère. Les embarras si directs à Nos deux Couronnes du côté d'un Etat dont les conjonctures et la politique sont l'objet perpétuel de Nos regards, n'excitent pas moins Mon attention que la Sienne.

L'intrigue et la passion s'avancent avec tant d'audace, que toutes les présomptions humaines Nous annoncent des entreprises violentes et Nous prescrivent les précautions qu'il convient de prendre. Je sens combien la présence de Votre Majesté dans Ses Etats doit importer dans cette crise. Balancée par deux considérations aussi grandes que le sont Mon désir de connaître personnellement Votre Majesté et l'intérêt essentiel marqué par le moment qui s'y oppose, Je La prie de M'épargner l'effort de prononcer laquelle des deux doit l'emporter. J'ajouterai que la force de la première est également sentie par l'un et l'autre, et que le point d'intérêt qui la balance, est encore dépendant de circonstances qui seront plutôt connues de Votre Majesté que de Moi. Elle sera donc éclairée sur la résolution la plus avantageuse pour Nous, avant que Je fusse en état de la conseiller. En remettant ainsi à Elle-même le tout, tel qu'il sera indiqué par la situation des affaires, Je La prie d'être bien persuadée, que quelle que soit Sa résolution, rien ne pourra altérer la sensation qu'a faite sur Moi Son dessein, ni la satisfaction avec laquelle J'en verrai en tout temps l'exécution [1].

M'étant déterminée à écrire directement à Votre Majesté sur un objet aussi sensible pour Nos Personnes et aussi essentiel pour le bien de Notre alliance, Ma lettre va embrasser un second objet, fondement éternel de Notre union, sur lequel les considérations les plus fortes Me prescrivent de M'expliquer immédiatement avec Elle, pour obvier à toute délicatesse, que les ministres de cour en cour sont obligés d'observer dans les négociations. Votre Majesté voit déjà que Je veux traiter le point regardé de tout temps par Nous comme devant perpétuer l'union de Nos Couronnes, en ôtant toute cause de discussion future et toute opposition d'in-

[1]) Plus tard les circonstances politiques ou les dispositions du roi changèrent et il se décida à faire la visite projetée à Pétersbourg encore dans le courant de l'été. Mais lorsque mr de Scheel pressentit mr de Panin sur ce nouveau projet, celui-ci le déconseilla parce que les préparatifs pour la réception du roi avaient été contremandés et que l'impératrice souffrirait dans son orgueil si elle ne pouvait recevoir le roi dignement. Voir l'instruction du 10 juin et la réponse de mr de Scheel du 8 juillet 1769.

terêt entre Elles. Je rends assurément toute la justice qui est due à la prévoyance de Sa cour et Je ne Me méprends point aux motifs qui Lui font désirer à Elle-même l'exécution actuelle de Notre traité provisoire de l'échange des Etats de Mon Fils. Je n'ai comme Elle d'autre but, ni d'autre maxime que de rendre Notre union perpétuelle et Je puis dire que depuis longtemps Mon propre désir a prévenu le Sien sur l'accomplissement d'une convention qui en est la base. Plus Je sens en Moi la force et la justice de ces mêmes motifs qui déterminent Votre Majesté, plus Je souhaite et suis prête d'y acquiescer. Du côté des raisons de Votre Majesté, du côté du bien et de la nécessité de la chose en elle-même, du côté de Mon propre désir, voilà quelle Je suis et Je le dis dans la plénitude de la conviction personnelle. Après avoir mis aussi à découvert Ma façon de penser propre, Je ne présumerai point trop de l'attention et de l'amitié sincère de Votre Majesté, qu' Elle voudra bien Me juger Elle-même d'un autre côté et Me considérer par rapport à ce point et dans la qualité de Mère de Mon Fils et dans celle de Souveraine.

Comme Mère de Mon Fils Je l'élève dans les principes de la tendresse envers Moi et de l'attachement à l'empire pour lequel Il est destiné.

Comme Souveraine, qui dès son avénement au trône a posé pour règle immuable de ses maximes d'Etat d'unir, par les liens d'une alliance indissoluble, deux couronnes que la Providence semble avoir voulu, par la position locale de leurs Etats et le choix de leurs Souverains, mettre dans une nécessité absolue de se servir l'une et l'autre et dans la situation la plus heureuse pour faciliter leurs avantages mutuels; Comme Princesse déjà unie par le sang et par l'amitié la plus étroite avec Votre Majesté et qui, ne voyant dans la nation danoise que l'amie la plus naturelle de la sienne, n'a d'autre désir que de mettre le dernier sceau aux noeuds qui les unissent déjà entre elles, Je dispose Mon Fils, successeur à Mon empire, à suivre l'exemple que Je Lui trace et à prendre par penchant, par persuasion et par conviction le même moyen de concourir aux intérêts communs de la Russie et du Danemark, dans la disposition que J'ai faite dans Ses intérêts patrimoniaux, et si Je réussis ou non dans

l'éducation de Mon Fils, J'en prends pour juge tous ceux qui voient Ma Cour. La candeur de Mon âme, la bonne foi et la cordialité qui vont et iront toujours à la tête de toute négociation entre Moi et Votre Couronne, Me fixent à des réflexions selon Moi bien solides et bien importantes sur cette conduite. Je regarde comme le devoir d'une alliée, d'une parente et d'une amie intime d'inviter Votre Majesté à peser avec Moi, lequel des deux partis est le plus sûr, ou celui que Je suis maintenant, que Nous avons choisi dans son principe et dont le succès est aussi certain que choses humaines peuvent l'être; ou celui qui Nous exposerait aux risques que, par une anticipation sur la libre volonté de Mon Fils, cet acte d'autorité par lui-même, les efforts de Nos ennemis, de Nos envieux, des malintentionnés de tout genre et de tout ordre, aux intrigues, aux menées, aux insinuations desquels la garde la plus vigilante ne ferme jamais toute entrée, ne viennent inquiéter la jeunesse de Mon Fils et ne Lui laissent une impression que tous Mes efforts et toute Ma bonne volonté ne pourraient peut-être pas détruire. J'ai trop de confiance dans les lumières de Votre Majesté, Je suis trop sûre de Sa façon de voir et de juger et Je suis Moi-même trop tranquille d'après la force et la vérité du sentiment qui Me guide, pour Lui dissimuler Mes justes défiances au moment de Nous livrer à un mouvement aussi naturel en Moi qu'en Elle. Il faut du temps, des soins et des précautions infinies, pour détruire des haines invétérées. Comme elles sont le triste effet de l'habitude, elle seule peut en être le remède et on ne saurait venir trop tôt, ni par trop de moyens à son aide. Les dissensions des deux branches de la Maison de Holstein ont tant de fois troublé leur repos et altéré si sensiblement la tranquillité de tout le Nord, que la conversion de leur animosité en une amitié intime et stable et le dessein si grand de fonder sur elle la paix durable de cette partie de l'Europe, ne peut pas être un ouvrage de simple théorie. Il est telle convention qui ne porte que sur un point décidé et, ce point une fois reglé, tout est fini. Il en est d'autres dont la conclusion n'est que la préparation des effets heureux qu'on en attend et cette préparation doit être d'autant plus délicate. L'échange du Holstein doit être le gage, l'assurance

de la concorde et de l'union rétablies dans cette maison et non un acte qui prescrirait à ses animosités de se taire parceque leur aliment leur aurait été enlevé. A Dieu ne plaise qu'il puisse jamais être regardé sous ce dernier point de vue par Celui qui aura un jour à y regarder et que ce soit Nous qui Lui en fournissions le prétexte. Que nourri bien plutôt dans les principes qui Le conduisent de Lui-même à le ratifier, Il commence Sa majorité par Nous savoir gré d'un ménagement qui Le rend partie et Lui laisse la satisfaction de consommer un acte qu'Il regardera comme l'ouvrage de la tendresse de Sa Mère, qui Lui donne le mérite d'avoir écouté Lui-même Ses sentimens d'amitié pour Sa maison, Ses principes de raison pour la paix si désirable avec elle et d'égards pour l'union d'intérêts de la Couronne déjà possédée par elle et de celle pour laquelle Il est destiné.

Votre Majesté n'a souhaité cet accomplissement actuel de Notre arrangement provisoire que dans ce but si désiré par Nous de rendre perpétuelle et indissoluble l'alliance de Nos Etats, déjà conduite à des termes si heureux par Nos dispositions personnelles et par un coup d'oeil également sûr et fixe des deux côtés sur les intérêts des deux nations. Je M'ouvre avec candeur sur ce qui Me paraît y devoir conduire par une route plus certaine et moins à la prise des vicissitudes humaines. Tout scrupule, toute réserve disparaît, quand l'intérêt senti ne parle que le langage de la conviction propre et surtout de la bonne volonté. J'aurai cette satisfaction de voir l'avis de Votre Majesté se réunir au Mien, et guidés l'un et l'autre par la sincérité de Nos coeurs, éclairés par la connaissance des choses humaines, Nous suspendrons l'accomplissement d'un désir également fondé sur Mes dispositions les moins équivoques et sur Mes maximes d'Etat les plus immuables[1]).

[1]) Les motifs du refus de l'impératrice d'avancer l'affaire de l'échange du Holstein ressortent clairement des dépêches du comte de Scheel. Il écrit dans sa dépêche du 21 mars: „Il (Panin) est d'avis que si le grand-duc lui-même ne met pas les engagements contractés à exécution, ils sont exposés à peu de certitude, comme des malintentionnés pourront ensuite lui inspirer du mécontentement contre le procédé de mad. sa mère et rallumer par là l'ancienne haine que justement on veut faire cesser par cet arrangement. C'est pourquoi l'impératrice ne peut pas accorder l'échange, outre que

Le point en lui-même déjà considéré comme arrêté irrévocablement entre Nous, et confié à Nos soins et Nos ménagements respectifs pour être immanquable dans son exécution, Nous permet sans aucun retour ni aucune distraction de tourner toutes Nos vues vers la perfection de Notre alliance et sa direction immédiate aux circonstances présentes. Je vois avec satisfaction la parfaite réciprocité des sentiments de Votre Majesté pour son intimité et sa durée, dans la proposition de la convertir en un traité perpétuel sous la dénomination de pacte de famille. Tous Mes voeux se réunissent vers le même but. On ne M'a vu d'autre maxime, que de réunir tout le Nord, gouverné par la Maison de Holstein, dans un seul système, de le voir assurer sa tranquillité par son propre poids et décider pour beaucoup de celle de toute l'Europe. Tout ce que J'ai fait et ce que Je fais encore, sont autant de degrés, qui préparent la conclusion d'un pareil traité. Par rapport au temps, Je passe sous silence la crise actuelle de la Suède, dont le roi est le seul naturellement à y inviter, mais Je ne saurais Me dissimuler combien il sera satisfaisant pour Moi en disposant tout, que Mon Fils atteignant Sa majorité y entre Lui-même comme partie, et que, comme chef de la maison Ducale de Holstein, Il contribue essentiellement à lui donner l'intérêt et le nom de pacte de famille.

---

le pouvoir de tutrice ne lui permet pas de disposer du bien de son pupille, à quoi la famille royale de Suède mettrait aussi empêchement et la cour de Vienne ne manquerait pas d'opposer les lois de l'empire. De le déclarer majeur, comme le seul moyen de donner de la solidité à cette exécution du traité, est impossible, la résolution de l'impératrice étant inébranlable à cet égard par des raisons invincibles, d'éloigner autant que possible le moment où le prince cessera d'être enfant. Je dois avouer que, vu les circonstances dont je suis témoin oculaire, je n'ose pas me flatter qu'elle s'y résoudra." En date du 16 avril il dit: „En le déclarant majeur, les Russes pourraient facilement se souvenir du droit de ce prince au trône, guidés surtout par le peu d'attachement qu'ils portent à l'impératrice et qu'elle n'ignore pas, et se rappelant ce qui est arrivé l'année 1764 à Schüsselborg pendant son voyage à Riga, elle n'est rien moins que tranquille à ce sujet." — Quelques mois après, en effet une conspiration parmi les officiers de la garde fut découverte mais supprimée sans être parvenue à la connaissance du public, voir dép. de mr de Scheel du 12 septbr. 1769.

En attendant Nous pouvons dès le moment même en recueillir les effets précieux. La confiance d'une part et l'honneur de l'autre sont les garants de l'intimité de Notre alliance et de la sûreté avec laquelle Nos deux Couronnes doivent se réunir vers le centre commun qui leur est marqué par les circonstances. Nous sommes attaqués par un ennemi commun dans le même temps et dans le même point, en Suède. Je n'entrerai point dans cet examen contre qui il réunit plus d'efforts et qui est plus exposé à ses entreprises; ce serait difficile et l'amitié y a pourvu. Mais quels que soient les dangers, les alliés les partagent, les indemnités en cas de pertes, les acquisitions en cas de succès, tout se prévoit et est la matière des stipulations entre eux. Je suis prête à entrer dans tous ces arrangemens et J'ai chargé Mon ministre de dresser un plan de tous ceux que Notre position rend nécessaires. On ne Me verra négliger aucun des objets qui peuvent intéresser la Couronne de Danemark. Je souhaite qu'Elle trouve Ma garantie suffisante pour pourvoir à Ses craintes sur le sort de Son arrangement éventuel avec le roi de Suède. J'offre de M'en charger dès à présent pour tel événement, à telles conditions et dans tels termes qu'il conviendra à Sa sûreté. J'embrasserai avec plaisir tous les moyens de favoriser l'augmentation des forces maritimes du Danemark, dont Je juge la prospérité inséparable de celle de Mes propres Etats. Je solliciterai avec les soins et l'empressement les plus assidus, les secours et l'attention de l'Angleterre sur le maintien des possessions danoises en Amérique. En un mot Je n'omettrai rien pour montrer combien J'ai à coeur les intérêts de la nation danoise et d'établir Notre alliance sur le pied le plus stable, combien Je veux être attentive à en remplir les devoirs et quelle force et quelle solidité ces maximes tirent en Moi de l'amitié inviolable et de l'estime sans bornes, avec laquelle Je suis,

Monsieur mon Frère,
de Votre Majesté
la bonne Soeur, Amie et Alliée
Catherine.

## 2. Lettre du Roi[1]).

Frederiksberg 2 sept. 1769.

Madame ma Sœur. Mon attention toujours fixée sur V. M. Impér., toujours occupée à suivre Ses actions et à leur applaudir, à Lui prouver les sentiments uniques qui m'attachent à Sa personne et à rendre indissolubles les liaisons qui unissent Ses vues aux miennes et les intérêts de Son empire à ceux de ma couronne, a décidé des résolutions et des projets que j'avais formés pour cet été. Je lui ai sacrifié le désir si cher à mon cœur de voir V. M. Imp. et de voir en Elle la première et la plus auguste de mes amies, l'ornement de son sexe, de son siècle et du Nord. Obligé de choisir entre le plaisir de Lui dire ce que je pense pour Elle et celui de le Lui prouver par mes actions, j'ai préféré le dernier, quoique peut-être le moins touchant pour moi, et si j'ai perdu par ce choix le bien que mon dessein et Son aveu me promettaient, j'ai eu au moins la consolation d'employer ce même temps que j'y avais destiné, à agir de concert avec V. M. Imp., à réunir mes soins aux Siens et à travailler avec Elle au maintien de la liberté de la Suède et du repos du Nord, noble objet de Ses sollicitudes et des miennes. L'approbation de V. M. I., Elle sait que j'y aspire, me récompensera, j'ose le croire, de mon sacrifice.

Les dangers qui menaçaient la Suède ne sont cependant pas encore dissipés. Ils exigent plus que jamais Notre union. Une faction violente et animée, soutenue par une puissante cour dont le but unique est d'embarrasser les glorieux desseins de V. Maj. Imp., poursuit ses projets avec ardeur et n'attend qu'un moment favorable pour renverser la constitution du royaume et peut-être pour précipiter la nation abusée dans ces mêmes démarches qui lui ont si peu réussi en 1741.[2]) La cour qui la protège et l'inspire, lui

---

[1]) En réalité, à cause de leur longueur, ni la lettre de l'impératrice ni celle du roi n'étaient autographes mais elles étaient censées l'être.

[2]) La guerre avec la Russie. On croyait en effet que la France avait le projet de pousser la Suède, lorsque le pouvoir royal y serait rétabli, à une rupture avec l'impératrice.

assure sans doute son secours dans ce cas et j'en vois les conséquences, je les vois dans toute leur étendue. Je connais la situation de mes Etats, mais je connais aussi ce que mes engagements, ma gloire et mes intérêts permanents exigent. Je n'en suis que plus décidé à poursuivre le but qui m'est commun avec V. M. Imp., plus résolu à m'opposer à celui de Ses ennemis, plus impatient de mettre le sceau à Notre union et à lui voir cette perfection qui selon toutes les règles de la prudence et de la certitude humaine doit la rendre une partie inébranlable du système de l'une et de l'autre monarchie.

Je renouvelle pour cet effet à V. M. Imp. toutes les offres qui je Lui ai faites, il y a quelques mois. Il ne dépend désormais que d'Elle de conclure l'affaire la plus importante qui se soit négociée dans ce siècle et dont le succès, affermissant Son système et le mien, affranchira le Nord de tout pouvoir étranger, portera l'influence de Son empire jusqu'à l'océan germanique et étendra Son crédit dans l'Europe entière.

J'avais fondé toutes mes propositions sur l'exécution actuelle du traité conclu entre Nous en 1767 pour terminer les longues et funestes dissensions de la maison de Holstein, et V. M. I., juste et éclairée comme Elle l'est, sent que la nature de la chose et ce que je dois à ma couronne et à mes peuples ne me permettent pas de leur donner une autre base. Mais quelque puissantes que soient les considérations qui m'avaient déterminé à cette demande et dont aucune n'échappe à la pénétration et à l'équité de V. M. Imp., le désir de Lui plaire, d'entrer dans Ses raisons et dans Ses vues, et de m'unir à Elle, l'emporte, et je n'insiste plus sur l'accomplissement présent du dit traité, pourvu qu'il plaise à V. M. Imp. de fixer actuellement le terme de cet accomplissement et de déterminer le temps auquel Elle mettra le Grand-Duc, Son auguste Fils, dans le cas et Lui donnera le pouvoir de ratifier le traité et d'achever le grand ouvrage que Lui et tout le Nord devront à Sa sagesse.

Je ne puis marquer à V. M. Imp. un plus haut degré d'estime, ni plus haut degré de confiance. Si je connaissais moins Ses vertus et Ses lumières, si Sa parole n'était pas aussi sacrée à mes yeux qu'aux Siens, je manquerais à

toutes les règles, mais c'est à Vous, Madame, que je me fie. Cela suffit. Fixez le jour ou l'année que Vous jugerez propre à combiner les différentes vues que Votre sagesse se propose, ces vues si dignes d'une souveraine, d'une mère et de Vous. Donnons, Vous et moi, à un arrangement aussi essentiel au bonheur de la maison de Holstein et à celui du Nord la certitude que les princes peuvent donner aux bienfaits qu'ils destinent aux siècles futurs et à leurs peuples; arrachons-le, autant qu'il est possible, aux vicissitudes humaines, et que rien n'arrête ensuite la conclusion de l'alliance intime et indissoluble que j'ai offerte à V. M. Imp. Je continuerai d'y porter de ma part toutes les facilités et tout l'empressement ainsi qu'à Ses observations toute l'exactitude que peuvent inspirer la haute vénération que j'ai pour V. M. Imp. et ces sentiments si vrais, si vifs et si décidés avec lesquels je suis etc.

**372.**

Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 2 septbre 1769.

(Extrait.)

Nous avons perdu bien du temps, monsieur, et je ne pensais pas lorsque je vous écrivis le 6 et 23 février que nous serions au mois de septbre aussi peu avancés que nous le sommes. Le roi sent vivement ces délais, mais la grandeur de l'objet et sa sagesse le mettent au-dessus de l'impatience, et il les oubliera pleinement et sans peine, pourvu que ses soins soient finalement couronnés du succès qu'il désire et qu'il est en droit de se promettre. Il sent en même temps que ce n'est pas seulement le nombre d'affaires dont le comte de Panin est surchargé et peut-être sa lenteur dans les expéditions, mais encore leur délicatesse et leur difficulté qui arrêtent les résolutions de l'impératrice, et dès lors il est trop juste pour attribuer à ce seigneur ce

qui n'est pas sa faute. Et il est toujours très déterminé à poursuivre un but dont il connaît l'importance et de redoubler de fermeté et de constance pour surmonter les obstacles qui s'y opposeront.

C'est dans cet esprit que, quelque fortes raisons qu'il eût de demander à l'impératrice l'exécution actuelle du traité provisoire de 1767 comme la base et condition décisive de l'alliance à conclure, il a néanmoins pris le parti de céder aux motifs, il faut en convenir, justes et puissants que cette princesse a allégués dans sa lettre pour s'en dispenser dans le moment présent, et de consentir qu'elle différât l'exécution de ce traité jusqu'à la majorité du grand-duc, pourvu qu'elle fixât dès à présent le terme de cette majorité et conséquemment celui de l'exécution. Voilà le but et le sens de la lettre que sa maj. écrit à l'impératrice. La proposition embarrassera sans doute cette princesse. Le roi le prévoit et en est fâché, mais il est impossible qu'il laisse l'objet qui est tout pour lui dans une plus longue incertitude, et que sur ce point il pousse sa complaisance et sa confiance plus loin qu'il ne le fait. L'impératrice ne saurait pas se le dissimuler, ses ministres non plus, et la répugnance de la première cédera enfin à la raison et aux intérêts du grand œuvre, qu'après tout elle paraît affectionner elle-même. Vous le représenterez fortement au comte de Panin et à mr de Saldern et vous donnerez tous vos soins à obtenir que ce terme ne soit pas trop reculé. Nous touchons à la fin de la seconde année après la signature du traité. Le grand-duc va entrer peu de jours après que vous aurez reçu cette lettre dans la 16ième année de son âge. Ses pères, les ducs de Holstein, ont toujours été majeurs à 18 ans. Le diplôme de l'empereur Ferdinand III du 4 mai 1646 leur en donne le droit. Si donc l'impératrice ne voulait rien faire pour le roi, elle ne pourrait remettre sa majorité que jusqu'au mois d'octobre 1772. Voyez si vous ne pouvez pas effectuer qu'elle la fixe à l'année 1771. C'est le grand point que le roi vous recommande et qui fera l'objet de toutes vos sollicitudes.

Quant au reste, le roi ne peut que vous renouveler ses ordres du 6 et 23 février sans entrer dans aucun détail

parce qu'il ignore encore si l'impératrice accepte et agrée ses propositions, ou si elle y désire des changements. Jusqu'à ce que sa maj. en soit informée, elle se contente de vous réitérer ses anciens commandements.

Mais elle veut que vous fassiez ce qui dépendra de vous pour pousser une réponse et une décisive. Je vous l'ai déjà dit dans une de mes précédentes lettres, sa maj. aime à regarder comme une preuve de la confiance de l'impératrice qu'elle finit les affaires des autres puissances comme les plus douteuses avant celles qui intéressent un ami sûr et décidé, tel qu'il l'est. Mais cette façon de penser a cependant ses bornes et doit en avoir. Pendant tout cet été, que les troubles de la Suède et les menaces de la France ont rendu si critique, le roi a tenu bon. Il a agi comme si tous ses arrangements avec la Russie avaient été pris et assurés, il a travaillé contre la France, décliné les ouvertures de la Grande-Bretagne, répandu l'argent en Suède, employé des sommes considérables à ses armements, le tout sans avoir aucune sûreté formelle de la conclusion de cette alliance plus intime avec l'impératrice, sans laquelle il faudrait sans doute qu'il prît des mesures différentes. — Cela a pu aller ainsi une fois, mais cela ne saurait pas se continuer à la longue, et une union de la nature de celle dont il s'agit doit avoir une base et une règle fixée par des traités. Les affaires de Suède ne sont certainement pas dans l'état où on se les représente à Pétersbourg. Nous avons toujours tout à craindre de la part d'un esprit aussi intrigant, aussi inquiet et aussi altéré de domination que celui de la reine, réuni à l'habileté, au crédit et à l'activité des chapeaux, et soutenu par l'or de la France et le génie du duc de Choiseul. De moment à autre il peut y éclater des entreprises qui forceront les deux cours aux résolutions les plus vives, mais comment les prendre avant qu'elles se soient entendues et qu'elles aient réglé et fixé leurs mesures? La Russie, il est vrai, n'a que peu d'inquiétude à avoir, située comme elle l'est, mais il n'en est pas de même du roi. Ses Etats sont exposés au ressentiment de la France et aux premiers efforts de la Suède. Ils forment, dans une étendue de 300 milles d'Allemagne et au delà, le boulevard de la Baltique

et des peuples qui en habitent les côtes. Mais si cette situation ajoute à leur importance, elle ajoute aussi à leurs périls, et le roi ne peut s'exposer à ces risques sans savoir pourquoi et sans être sûr de ce que dans ce cas il a à attendre de la Russie.

Apost. En vous envoyant, monsieur, la lettre du roi à l'impératrice et en même temps la copie, je dois vous faire observer un mot qui a besoin d'une explication. J'ai l'ordre de vous la donner.

C'est celui où le roi invite sa maj. impér. à donner à l'alliance toute la certitude que les princes peuvent donner à leurs ouvrages et à l'arracher autant qu'il est possible aux vicissitudes humaines. Ces expressions sont générales et sa maj., pour ne pas présenter à l'impératrice une idée qui aurait pu affecter son cœur maternel, n'a pas voulu les développer plus particulièrement, mais leur véritable objet est de demander à cette princesse qu'elle veuille bien non-seulement fixer dès à présent le terme de l'accomplissement du traité provisoire de 1767, mais encore garantir à la couronne de Danemark la possession du duché de Holstein en cas que, par un malheur que le Tout-Puissant veuille détourner, le grand-duc vienne à manquer avant l'arrivée de ce terme et l'exécution du traité. Le roi se flatte que cette demande paraîtra juste à l'impératrice puisqu'elle ne tend qu'à affermir un ouvrage reconnu salutaire de part et d'autre, sur lequel les deux souverains sont d'accord et dont l'accomplissement n'est arrêté que parce que sa maj. impér. veut que le grand-duc son fils l'approuve, le ratifie et l'exécute lui-même. La sagesse de ce motif est telle que le roi lui cède; mais comme dans le cas malheureux dont il a été fait mention et qui, quoique, grâces au ciel, non probable, est cependant possible, ce motif n'existerait plus et qu'il ne serait pas équitable que le roi fût exposé au risque de perdre le fruit d'un traité dont il remplit de son côté toutes les conditions onéreuses, il est évident que la justice exige qu'alors ce même traité, qui n'est provisoire que par égard de son alt. imper., cesse de l'être et soit censé parfait, ou qu'au moins l'impératrice dédommage le roi de ce qu'il admet aujourd'hui par un effet de sa confiance et de sa haute estime pour elle, en lui garantissant des droits qu'il a déjà

acquis[1]) et qui revivraient au moment qu'arriverait le malheur que je n'indique qu'en frémissant.

### 373.

Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 2 septbre 1769.

(Extrait.)

Les affaires de la Pologne sont dans un état cruel. Ce serait s'aveugler que de ne pas voir que les intrigues des ennemis de la Russie et du clergé romain ont irrité la nation entière contre les mesures prises par l'impératrice et que cette haine, jointe au génie national des Polonais, à leurs préjugés, leur ignorance et leur superstition, est devenue fureur chez la plupart d'entre eux. A l'exception d'un très petit nombre, sur lequel la raison peut avoir gardé quelque empire, tout le reste qui n'a pas encore pris les armes n'est retenu que par la crainte que la présence de troupes russes leur inspire, et il n'est presque pas douteux que, si ces troupes étaient employées autre part ou que quelque échec considérable les forçât à sortir du royaume, le soulèvement serait général, le roi précipité du trône, les dissidents exterminés ou remis sous le joug le plus sévère et tous les réglements faits depuis la mort d'Auguste III mis au néant.

Judicieux et éclairé, comme l'est le comte de Panin, il sent mieux que personne le danger et les inconvénients de cet état des choses et que, tant que la nation sera ainsi disposée, il ne sera pas possible de pacifier ce vaste pays ni de tirer parti de ceux qui l'habitent. Aussi vois-je par le langage qu'a tenu le prince Repnin peu avant de partir de Varsovie et par celui que tient aujourd'hui le prince Wolkonski, que ce sage ministre travaille déjà depuis quelques mois à ramener les esprits effarouchés; mais il ne faut pas se faire illusion, il n'y réussira qu'après avoir trouvé les

[1]) Par le traité de 1750 avec le roi de Suède. Au fond ce que le comte Bernstorff demande c'est que la Russie, dans le cas prévu, empêche que le roi de Suède ne rompe le traité de 1750.

moyens de s'attacher un parti dans la nation et après avoir fait voir au reste que la guerre des Turcs n'abat point la puissance de la Russie ni le courage de sa souveraine. Avant que d'avoir obtenu ces deux points, toutes les peines seront inutiles.

Le dernier se prouvera par lui-même. Les Turcs, je l'espère en Dieu, ne vaincront pas et les infortunés, ennemis de leur patrie, qui mettent leurs espérances en eux, seront bientôt dégoûtés de ces protecteurs faibles, despotiques et barbares. Mais le premier, la formation d'un parti en Pologne réuni aux Russes, sera bien difficile. Il est cependant absolument nécessaire et dès lors il faut le croire et le rendre possible.

Le roi de Pologne doit être le chef de ce parti. Mille raisons, toutes superflues à alléguer, l'exigent. Il ne demande pas mieux lui-même, et s'il est vrai qu'il ait chancelé pendant un temps dans ses inclinations et ses principes, il n'est pas au premier regret et a appris par une sévère expérience son erreur. Elevé sur le trône par la Russie, il ne peut ni l'abandonner ni en être abandonné, mais un roi sans pouvoir et sans influence sur sa nation n'est qu'un embarras. Il faut donc lui trouver et lui procurer des amis et des adhérents, qui sous ses auspices puissent former avec lui le centre du ralliement de la nation, attirer à lui et à eux tous ceux qui seront las d'être les esclaves des Turcs ou les compagnons de brigands, et composer un corps capable de représenter la république et d'être comme tel utile à la Russie.

Il y a 35 ans, monsieur, que je connais la Pologne et que je sais que j'observe ce qui s'y passe. Pendant ce long intervalle de temps et pendant tant de troubles et d'agitations qui ont rempli cette époque, je n'ai vu dans le royaume qu'une seule famille agir avec suite, avec intelligence et avec fermeté, un seul parti qui, guidé par elle, pût remplir l'idée dont je vous parle. C'est celle des Czartoriski. Je n'ignore rien de ce qui peut leur être opposé. Je sais qu'ils sont républicains décidés, jaloux jusqu'au scrupule de l'indépendance et de la gloire de leur nation, ennemis des dissidents, fiers et hauts, incapables de plier sous l'autorité, je sais encore qu'ils sont aliénés et irrités; mais je le ré-

pète, il n'y a qu'eux qui sachent promettre et tenir, point d'autres en Pologne auxquels on puisse se fier, personne qui, quand il serait fidèle, aurait assez de crédit, assez d'habileté peur ramener la nation outrée et abusée, personne que, à l'exception d'eux et de ceux qui leur sont unis, l'on puisse attacher au roi et dont on puisse faire un parti avec lui. Mr de Panin en a déjà fait l'expérience. Il sait ce que valent le primat, les autres Potocki, les Radziwill, nombre de Lubomirski et tant d'autres qui s'engagent à tout, reçoivent tout et ne font rien, qui, jaloux de l'élévation d'un Poniatowski et plus fidèles à d'anciennes haines qu'à de nouveaux devoirs, sacrifient tout à cette jalousie et n'ont dans le fond de leur cœur d'autre désir, d'autre projet que celui d'élever un nouveau trône sur la ruine et les débris de celui qu'avait élevé l'impératrice. Là où il n'y a point de choix, il serait inutile d'hésiter. Il faut donc regagner les Czartoriski et s'accorder avec eux.

Le moment où nous touchons, celui de la fin de la campagne sera favorable à cette opération décisive. Les armées de Russie, victorieuses alors ou au moins maîtresses de la Moldavie et des frontières de la Pologne, débarrassées pour l'hiver des Turcs, qui ne font pas la guerre dans cette saison, et en état de faire sentir leurs ressentiments à leurs ennemis, en imposeront aux Polonais, la confiance dans les barbares aura diminué, le premier éblouissement que leur approche avait causé sera dissipé, les seigneurs et les possesseurs de terres seront las d'être en butte à la convoitise et aux rapines du premier pillard qui s'avisera d'en ramasser d'autres et de se dire confédérés. Le moment, dis-je, sera vraisemblablement heureux si le comte de Panin juge à propos de le saisir et de charger le prince Wolkonski d'offrir aux Czartoriski l'oubli sincère du passé, la confiance de l'impératrice et la direction des opérations à faire par des Polonais qui en sera la preuve et le fruit. S'il y ajoute la déclaration que l'ambassadeur a déjà faite par rapport à la garantie et s'il consent que le nombre des dissidents ayant entrée dans le sénat soit limité, je crois qu'il les ramènera et qu'il pourra les engager à entrer sincèrement, fidèlement et efficacement dans les vues de la Russie et à prendre sur eux le soin certainement bien dangereux et bien pénible et de désabuser et de calmer leur nation. —

Je passe à mon second objet, aux affaires de l'Angleterre et je serai aussi succinct sur cet article que j'ai été long sur le précédent. Tout ce que j'ai à vous dire se réduit à un seul mot. Le roi de la Grande-Bretagne mérite personnellement toute l'estime, toute la confiance de ses amis; mais les divisions qui déchirent son royaume, d'ailleurs si fortuné, sont si vives que son ministère est toujours ébranlé et hors d'état de penser à autre chose qu'à sa propre défense, et qu'il ne peut se mêler que faiblement des intérêts des autres cours. La France profite de cette situation. Elle fait ce qu'elle veut, et dans l'Angleterre même ses partisans déclarés, les ennemis de toute contestation avec elle, président à tous les conseils. Le duc de Grafton même a été obligé de s'allier avec eux. Ce serait donc s'abuser que d'attendre dans ces moments quelque assistance, quelque démarche ferme et essentielle de la Grande-Bretagne. Mais les temps changent et le génie national, les intérêts évidents du royaume reprendront leurs droits. C'est pour ce temps qu'il faut ménager son amitié et employer celui d'aujourd'hui à apprendre à s'en passer. Si l'alliance entre le roi et la Russie, telle que sa maj. l'a proposée, se conclut, et si elle est suivie et exécutée avec la bonne foi, la fidélité et la franchise que cette alliance exige par sa nature et par son but, le Nord pourra avoir son propre système et agir selon ses propres vues sans dépendre de celles d'autrui. Mais si cette alliance ne se conclut pas ou ne devient qu'une liaison ordinaire, il nous faut à tous les deux ou au moins à nous un appui étranger, celui de l'Angleterre ou de la France, selon les occurrences. La résolution de la Russie en décidera; nous attendrons après elle, nous tenons tout en panne, mais nous ne pouvons pas l'y tenir longtemps.

Apostille. J'avais écrit ma lettre lorsque je lis la vôtre du 8 du passé. J'y vois que mr de Panin a déjà prévenu la plus grande partie de mes vœux relativement aux affaires de Pologne, et je me flatte que ces dernières propositions auront le succès que je lui souhaite ardemment.[1])

---

[1]) Les dispositions dans lesquelles la cour de Russie était à cette époque au sujet de la Pologne, ressortent de cette dépêche de mr de Scheel du 8 août. Ce ministre écrit: „cette cour désire réelle-

J'ai cependant encore deux mots à vous dire à ce sujet. Je désire d'abord vivement que mr de Panin ne se rebute pas des premières difficultés que feront les princes Czartoriski. Elles seront fortes. La tâche par elle-même

---

ment calmer les esprits furieux en cédant sur les griefs qui excitent cette nation. Ainsi, pour se conformer avec dignité à un accord entre les mécontents et les dissidents, on a fait insinuer aux princes Czartoriski les dispositions de l'impératrice de s'y prêter, si ces seigneurs veulent convoquer une confédération de pacification et que les catholiques conviennent avec les dissidents des points, en établissant pour principe que la religion romaine reste selon les lois la dominante et que, par conséquent, leur influence dans les affaires de la république soit plus considérable par le nombre des membres. On ne doute pas que les dissidents, pour mettre fin aux malheurs de leur patrie, ne s'y conforment en se contentant de quelques avantages d'égalité, et lorsqu'ils déclareront au roi de Pologne et à cette cour être satisfaits par de telles conventions, on ne fera aucune difficulté de se relâcher sur les points en dispute et de lever la garantie si odieuse à la nation. Mr de Psarsky" (le ministre-résident du roi de Pologne) „a envoyé un courrier à Varsovie pour démontrer au roi et à ses oncles la nécessité de travailler à ce plan comme le seul auquel la Russie puisse consentir sans compromettre sa gloire."

Cette ouverture n'aboutit pas, et mr de Scheel écrit le 5 septbre: „quoique les seigneurs polonais témoignent être assez disposés à convenir entre eux des arrangements avec les dissidents, ils semblent pourtant souhaiter que la Russie fasse quelque avance qui, marquant à l'univers comme si elle se prêtait par nécessité à des relâchements, blesserait la dignité de cette cour. Tant pour éviter cette apparence que par le peu de confiance du ministre dans la discrétion du prince Wolkonski, on ne lui a pas envoyé l'ordre de s'expliquer sur des relâchements vis-à-vis des dissidents. Tout ce que mr de Panin peut faire sans se compromettre vis-à-vis de sa souveraine et des ennemis de la Pologne ici, auxquels il doit laisser ignorer qu'il a fait insinuer au roi et aux Czartoriski des dispositions favorables, c'est de prescrire à l'ambassadeur de ne pas rebuter les dissidents et d'accepter leurs propositions. On désire ainsi que votre exc. veuille appuyer à Varsovie sur la nécessité de ce principe pour cette cour et persuader aux seigneurs polonais de ne pas exiger que la Russie fasse des démarches déshonorantes pour la gloire de l'impératrice." Enfin, sous le 8 septbre, il écrit que les Czartoriski avaient repoussé avec fierté toutes les ouvertures du prince Wolkonski, en exigeant des avances de la part de la Russie et des relâchements sur tous les points. Autrement ils déclaraient vouloir s'abstenir de toute action car „Pologne restera toujours Pologne." Cfr Beer, I, 243—244.

est dangereuse et difficile pour eux. Il s'agit d'entreprendre l'ouvrage du monde le moins populaire et de s'exposer à la haine et à tous les reproches de ses compatriotes, à tous leurs outrages. Cela coûtera à de vieux seigneurs habitués à être les oracles d'une grande partie de leur nation et à en être admirés et aimés. Après cela ils douteront dans les premiers temps de la bienveillance de l'impératrice et de la confiance du comte de Panin. Ils craindront qu'on ne veuille d'eux que s'en servir, sauf à les abandonner ensuite quand on n'en aura plus besoin. Mais si le comte Panin charge le comte Wolkonski de ne pas se rebuter d'un premier refus et de revenir à la charge et de leur marquer de l'estime et de la bonne foi, je crois que malgré tout cela il réussira et que ce sera le salut de la Pologne. Les Czartoriski sont, je l'avoue, d'assez mauvais courtisans, mais ce sont des hommes, et des hommes que j'ai toujours vus fidèles à leurs engagements et capables de les remplir. Le comte de Panin est trop grand pour leur désirer d'autres qualités.

Et puis je forme encore un souhait en faveur des dissidents. Découragés, abattus, ruinés ils sont tout prêts à s'abandonner eux-mêmes. Si mr de Panin s'en rapporte à eux et les laisse les maîtres de faire leurs propres conditions, ils sacrifieront peut-être des droits essentiels à quelque médiocre intérêt personnel et présent. Je conjure ce ministre d'être leur guide et leur protecteur jusqu'au bout. La gloire de la Russie exige qu'ils soient maintenus dans les droits de leur naissance, qu'elle a su leur faire rendre, et s'il doit y avoir de la différence entre eux et leurs oppresseurs, qu'elle ne soit que dans le nombre. Il est nécessaire que les dissidents remplissent quelques places au sénat parce qu'ils sont nés égaux à ceux qui y entrent, et que ce serait renverser les principes si l'on consentait que les religions qu'ils professent leur en ôtassent le droit. Mais on peut admettre, comme mr de Panin l'a déjà si judicieusement remarqué, que, moins nombreux dans le royaume, ils le soient aussi dans le conseil de la république et dans les dignités, offices et bénéfices de l'Etat. Toute modification fondée sur l'équité et les proportions est bonne. Il n'y a que le principe même,

si sagement et si généreusement établi par la Russie, qui doit être immuable et maintenu jusqu'à l'extrémité.

## 374.

### Dépêche à Mr le baron de Diede à Londres.

Copenhague 23 septbre 1769.

(Extrait).

La France disposant par le pacte de famille de l'Espagne et de la meilleure partie de l'Italie, maîtresse par conséquent du Sud et de l'Occident du continent de l'Europe, influant par ses alliances si souvent répétées dans ces dernières années avec la maison d'Autriche et par son crédit dans l'empire sur l'Allemagne, et ayant réussi à mettre par ses intrigues la Pologne à feu et à sang, s'est irritée de voir le Nord seul soustrait à son pouvoir. Pour le réduire, ou au moins pour l'inquiéter et le troubler à son gré, elle s'est emparée de l'esprit et du cœur de la reine de Suède en lui promettant l'objet après lequel elle soupire et auquel elle sacrifie tout depuis 18 ans, le pouvoir souverain. Elle a su faire rendre le gouvernement du royaume à ses adhérents fidèles, mais obligé en même temps ces chefs du parti républicain à quitter leurs principes et à adopter ceux qu'ils avaient abhorrés jusque-là, et elle travaille aujourd'hui avec la plus grande apparence de succès à couronner cet ouvrage. Si elle réussit, elle aura porté sa gloire et sa puissance plus loin que ne l'a jamais fait Louis XIV au plus beau de ses jours, et, après avoir essuyé une des guerres les plus malheureuses dont on ait l'exemple, elle sera parvenue en moins de sept ans de paix à pouvoir décider du sort de la plupart des Etats de l'Europe et de la tranquillité du reste.

**375.**

Dépêche à Mr de Juel à Stockholm.

Copenhague 14 octobre 1769.

(Extrait.)

— Après m'avoir réitéré que sa volonté était que vous restiez inséparablement uni pour la défense de la forme actuelle du gouvernement de la Suède aux ministres de la Grande-Bretagne et de Russie, à mrs de Rudbeck et de Pechlin et à leurs amis, et que vous fassiez de concert avec eux tous les efforts imaginables et possibles pour sauver sans exception toutes les lois et constitutions de la Suède aujourd'hui en force, sa maj. me commande de vous confier que, si malgré toute votre résistance, vos soins et ceux de vos confrères et amis, il était absolument impossible de prévenir le renversement des lois, que les adhérents de la cour et de la France méditent, et la faiblesse ou la nécessité du bon parti à s'y soumettre, elle juge (ce que cependant vous ne prendrez pas pour sa décision absolue et finale, attendu que sa maj. n'en ayant pas encore conféré avec ses alliés suspend jusqu'au résultat de ces conférences sa dernière détermination sur un point de cette suprême importance) que les trois couronnes, ou plutôt les deux puissances qui donnent aux affaires de la Suède une attention plus sérieuse que ne le fait dans ce moment la Grande-Bretagne, peuvent à toute extrémité permettre, sans prendre les armes, que les articles proposés par le comte de Fersen, que vous avez joints à votre dépêche du 6, soient acceptés,[1]) surtout en cas que l'on pût obtenir:

1) Que l'on ajoute à l'art III que, comme tout changement dans les lois était ou devait au moins être censé la chose du monde la plus délicate et la plus rare qui ne devait avoir lieu que lorsque le bien qui en résulterait serait évident à toute la nation, il ne pourrait avoir lieu que du consentement unanime du roi, du sénat et des quatre ordres, de sorte que l'opposition d'un seul membre, ou du sénat ou d'un des quatre ordres, suffirait pour l'empêcher. Si ce dernier point, qui je l'avoue pourrait un peu révolter, n'était

[1]) Voir Tengberg, Ann. J pag. XVII.

absolument pas à emporter, il faudrait stipuler que, pour rendre un changement dans les lois légal, la pluralité devrait être au moins des $^3/_4$ ou des $^4/_5$ dans le sénat et dans chaque ordre et qu'à moins d'une telle majorité le changement serait encore rejeté;

2) que la peine de mort soit rétablie contre tout particulier proposant une mutation de la forme du gouvernement soit de vive voix soit par écrit, et enfin

3) que le projet de rétablir la disposition des petites charges militaires, comme elle était réglée en 1716, soit supprimé et cette distribution conservée sur le pied où elle l'est aujourd'hui.

Le roi suspend son sentiment sur l'article des alliances parce qu'il le trouve dressé obscurément et il désire que vous cherchiez à l'éclairer davantage. Nous avons nombre d'exemples d'alliances conclues par la Suède dans les intervalles des diètes, et il ne paraît pas trop possible de convoquer ces assemblées coûteuses et redoutables à chaque fois qu'il serait question de former une liaison. Ce ne peut guère avoir été l'esprit de la forme du gouvernement jusqu'ici, et sa maj. attend par conséquent l'explication des mots employés par le comte de Fersen dans cet article IV de son projet. Dès qu'elle lui sera venue, elle vous fera savoir ses résolutions encore sur ce point.

## 376.

Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 4 novbre 1769.

Vous l'avez bien senti. Vos deux dernières lettres du 5 et du 10, que j'ai reçues mardi, ont rempli mon cœur d'amertume. Quel sort que le mien! Il y aura dans quelques mois 20 ans révolus que je travaille à saisir un objet qui semble fuir à mesure que je l'approche. Il n'y a que la conviction du devoir qui puisse soutenir dans de si longues peines.

Je sais que je n'ai rien à vous recommander et que votre zèle, votre vigilance et votre application égalent mes souhaits. Ne vous lassez pas comme je ne me lasserai point

tant que je pourrai travailler. Pressez mrs de Panin et de Saldern sans les impatienter. S'ils savaient tout ce que les délais et les incertitudes de cette négociation me font souffrir, ils auraient quelquefois compassion de moi.

Je souhaite qu'ils se souviennent que ce même traité dont on traîne si fort l'exécution, nous l'exécutons déjà dans plusieurs articles très onéreux. Notre ami le sait et, j'en suis sûr, le sent. Leur paraît-il juste que cela continue ainsi encore longtemps?

---

Note. Ces délais continuels dont se plaint mr de Bernstorff, trouvent peut-être en partie leur explication dans les intrigues dont la cour danoise était le théâtre et qui pouvaient bien ébranler la confiance de la Russie dans le pouvoir des ministres et surtout dans celui du comte Bernstorff. Une lettre confidentielle du général Filosofoff jette quelque lumière sur cet état des choses. Elle est datée le 31 octobre mais ne fut remise que le 16 novbre. Nous reproduisons ici cette lettre, sans rien changer aux incorrections de la langue:

„Il est connu à votre exc. que notre traité en 1767, ayant pour base de bannir à jamais du Nord toute influence étrangère, a porté le coup le plus mortel à la France accoutumée dès longtemps à y maîtriser.

Que n'a-t-elle pas fait pour contrecarrer la consolidation de ce traité et de notre système pacifique et salutaire? Et voyant ses efforts inutiles, quel venin n'a-t-elle pas rejailli sur le genre humain? Les troubles de Suède et de Pologne, les guerres de Turquie et celle des pirates contre vous[1]) en sont les esquisses. Toute l'Europe connaît le vrai moteur de ce sang innocent qui se répand actuellement sur les rives du Dniester et du Danube et est, peut-être, sur le point d'être versé jusque dans nos régions même, si les machinations de la France lui réussissent pour rendre encore ce nouveau service à l'humanité.

C'est dans la corruption, dans les voies sourdes et les intrigues les plus raffinées qu'elle fait consister l'essor de sa politique. C'est à regret que je vous retrace, monsieur,

---

[1]) Allusion à la guerre que le bey d'Alger avait déclarée au Danemark, voir plus loin.

en deux mots ce qui s'est passé les hivers de 1767 et 1768 et qui a été anéanti par la fermeté d'un monarque éclairé. On connaît la source de ces menées malgré leurs détours tortueux et raffinés. Cette vérité s'est démontrée encore avec plus d'évidence pendant le séjour de sa maj. à Paris. C'est là que la France a tâché d'exceller dans ses raffinements, en condescendant même aux moyens les plus bas. Il n'appartient qu'à sa politique de faire de propositions pour la corruption des personnes engagées au service du roi, revêtues de caractères publics et honorées de sa confiance, et encore pas de son propre argent, mais de celui qu'elle lui devait. Et c'est aussi avec chagrin que je répète qu'une proposition aussi honteuse fut écoutée par quelqu'un de la suite de sa maj. avec trop de légèreté sans y marquer la juste indignation qu'elle méritait et avec laquelle votre auguste maître l'a rejetée.[1])

Mais ce même Paris, où la France préparait le bouleversement total de notre union, fut la tombe pour tous ses projets pernicieux. J'avoue avec la plus grande satisfaction que cette gloire appartient à votre souverain. Oui, monsieur, c'est à l'élévation de ses sentiments, à sa fermeté et à son discernement profond qu'il était réservé de terrasser les menées secrètes de la France et de les rendre infructueuses dans ses foyers et au milieu de tout son faste.

C'est lui, c'est ce grand prince qui, au plus fort des raffinements du duc de Choiseul, par un trait le plus glorieux de son règne, renversant de fond en comble les filets que lui tendait ce ministre, rechercha de consolider le bonheur de son peuple et de tant d'autres. Il est connu à votre exc. qu'il me chargea la veille de son départ de Paris de faire part à l'impératrice ma souveraine de toutes les menées dont la France s'était servie pour le détacher d'elle et le mépris qu'il en ressentait, de l'assurer de la constance de son amitié et de lui proposer en même temps l'union la plus étroite avec l'intimité seulement possible entre deux nations soumises aux différents souverains. Il vous est connu,

---

[1]) La personne à laquelle font allusion ce passage et d'autres dans la suite de cette lettre, est le comte de Holck, grand-maître de la garde-robe et favori du roi.

monsieur, que l'impératrice a senti tout le prix de l'amitié et de la constance du roi et qu'elle a reconnu l'étendue, l'utilité et la grandeur de ses propositions, le lui ayant marqué directement et ayant ordonné à son ministère de former de son côté le plan ou le projet de cette union. Mes dernières nouvelles de la Russie me disent que ce projet vient d'être achevé et en plus grande partie approuvé déjà par l'impératrice et qu'on ne tardera pas de me l'envoyer, pour le présenter à l'approbation de votre auguste maître.

Telle est la situation heureuse où se trouvent nos deux cours respectives, et c'est par de tels principes que les ordres de sa maj. le roi et la politique de son sage ministère ont été dirigés jusqu'ici dans toutes les affaires et surtout de la Suède. Ces principes ont déjà produit cet avantage considérable pour les intérêts communs que, malgré la supériorité du parti français et de celui de la reine de Suède, leurs cabales et plus encore les vues pernicieuses du premier pour occasionner une guerre sont, sinon tout-à-fait anéanties, au moins arrêtées.

Il est superflu de représenter à votre exc. qu'il n'est pas suffisant, dans la position actuelle du système politique de l'Europe, que nos deux souverains soient convaincus intérieurement de leur constance et de leur attachement inviolable pour la conservation inaltérable de leur union, et il est aussi inutile de vous dire que le moment n'a jamais été si précieux et si pressant de le faire sentir à toute l'Europe, et d'écarter avec le plus grand soin tout ce qui pourrait faciliter ou donner lieu à qui que ce soit de débiter le contraire. Les torts qui en résulteraient, si dans une position aussi favorable il paraissait la moindre ombre qui y pût donner atteinte, et surtout si la France parvenait à faire accroire à l'Europe et préférablement aux têtes échauffées des Suédois, comme effectivement elle n'a pas manqué déjà de l'insinuer à l'ouverture de la présente diète, que ses influences subsistent encore en Danemark, qu'elle commence à y rétablir ses anciennes liaisons et qu'elle pourra, sinon rompre nos nœuds, retenir au moins sa maj. danoise à borner ses soins pour soutenir la forme actuelle du gouvernement, uniquement aux dépenses et aux

démarches ministérielles qui ont été employées jusqu'à ce moment, sans recourir aux moyens plus efficaces que Dieu lui a donnés et que le vrai bien de ses sujets, les engagements avec ses alliés, la conservation de la tranquillité du Nord et celle de ses propres Etats exigeraient de lui.

Votre pénétration vous fera entrevoir, monsieur, de quelle conséquence des insinuations pareilles, appuyées des apparences, peuvent être actuellement en Suède et si la France manquera d'en profiter.

Je dois, par le caractère dont je suis revêtu, représenter que ces apparences subsistent ici réellement par les liaisons, les entrevues presque journalières et les entretiens fréquents en particulier du ministre de France, marquis de Blosset, avec des personnes qui ont le bonheur de jouir de la haute faveur et de la confiance de sa maj. le roi, circonstance, non seulement connue de tout le monde, mais même annoncée déjà dans les nouvelles publiques du bas-Rhin par l'expression „d'une froideur" entre nos deux cours et rapportée par plusieurs ministres étrangers à leurs cours, sans doute, monsieur, avec des réflexions qui ne peuvent être rien moins qu'avantageuses pour la solidité de notre système. Je supplie très humblement votre exc. de me faire savoir si le roi votre auguste maître est instruit de ces circonstances, et, comme l'établissement du système du Nord est autant son ouvrage et sa conservation inaltérable non moins son intérêt que celui de l'impératrice, et qu'il est même de sa gloire de faire taire des bruits pareils, s'il a déjà donné ses ordres pour étouffer dans leur berceau les vues intrigantes du ministre de France et anéantir les apparences dont il pourrait tirer avantage pour débiter des faussetés.

Je suis persuadé et je puis assurer votre exc. que ma cour est trop éloignée de prendre ombrage de pareils bruits s'ils lui parvenaient de quelque autre côté que du mien. Mais vous pouvez bien juger vous-même, monsieur, que comme les faits subsistent, il est de mon devoir de ne pas les taire, voyant partout qu'ils commencent à éclater et qu'ils pourront occasionner des suites désagréables au vrai bien et à l'intérêt de la cause commune. Je supplie donc instamment votre exc., de m'honorer de sa réponse qui règlera

mes démarches et les éclaircissements que je ferai à ma cour à ce sujet.[1])

### 377.

### Traité d'alliance entre le Roi de Danemark et l'Impératrice de Russie.

signé à Copenhague le 13 décembre 1769,
ratifié à Christiansbourg le 19 février 1770.

### 378.

### Dépêche à Mr de St. Saphorin à Varsovie.

Copenhague 5 décembre 1769.

(Extrait.)

— On est déterminé à Pétersbourg à donner, à quelque prix que ce soit, avant la fin de l'hiver une forme aux affaires de Pologne. Vous le savez, le comte de Scheel vous en a averti et c'est ce qui me dispense de vous expliquer en détail les motifs et le précis de cette résolution. Il me suffira de vous prier de représenter là où vous l'estimerez convenir, l'extrême nécessité de saisir ce moment et d'en tirer tout le parti que les circonstances permettent.

Vous vous rappellerez, monsieur, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, il y a quelques mois, sur le même sujet dans le temps des revers des Russes et avant leurs victoires. C'était là l'époque favorable. Elle n'a duré qu'un instant, qui s'est écoulé; il n'en faut plus parler. En voici une seconde, pas à beaucoup près aussi avantageuse que la première mais bonne. Si on la néglige encore, tout sera dit, je le crains.

Je ne sais que trop que les ordres venus à l'ambassadeur, les propositions, les questions qu'il doit faire, pensées

[1]) Sur l'original mr de Bernstorff a annoté de sa propre main: „cette lettre a été lue au roi le 17 novbre et sa maj. y a répondu de bouche au ministre de Russie."

fièrement et dites de même, ne sauraient être agréables au roi et aux chefs d'une nation libre et indépendante, d'une nation dont les lois, les mœurs et les goûts abhorrent et rejettent précisément cette supériorité et ce ton d'autorité qui les a dictées et qui les anime. Je sais encore, et je le sais avec douleur, que l'on se défie plus que jamais à Pétersbourg de ces hommes illustres qui, nés dans la liberté, ne connaissent que ses principes et son langage. Je n'ignore pas que mes représentations n'ont produit à la cour de Russie qu'une très petite partie de l'effet que je leur destinais, et je sais que dans tout autre temps je devrais par mille motifs arrêter mon zèle et mes instances, mais dans celui-ci mon cœur ne me le permet pas: le moment est décisif. Cette réflexion étouffe toutes les autres.

Dans cette affreuse crise les moindres maux sont des biens. Tout est tolérable, pourvu que le trône reste à son légitime maître, la liberté à la république, les provinces au royaume. Quelque impérieuse que soit la Russie, elle ne veut toucher à rien de tout cela.

Le roi de Pologne a fait pour plaire à sa nation la démarche qu'elle semblait exiger de lui. Il a convoqué son sénat.[1]) Il l'a écouté, il a approuvé, adopté son langage. J'y ai applaudi, j'y applaudis encore. Il fallait faire ce pas, voir ce qu'il produirait. Mais voici sa maj. dans le cas de juger de son effet. Son peuple lui en sait-il gré, ses ennemis personnels sont-ils moins ardents contre elle, sont-ils plus fidèles à leur serment et songent-ils moins à ériger un autre trône sur les débris du sien? Ce monarque a-t-il reçu des rapports bien consolants de mr de Biereczinski? Pense-t-il que la déférence extrême témoignée à la Porte désarmera cette puissance orgueilleuse et barbare, la rendra moins disposée à l'immoler à la rage des confédérés, pour peu qu'elle en ait jamais les moyens. Si cela est, je ne dis mot. Si sa maj. polonaise se trouve assez de sujets fidèles pour pouvoir à leur tête résister à la fois à des ennemis furieux et à des amis importuns et incommodes, il est de grand cœur de ne céder ni aux uns ni aux autres, mais si ce n'est pas là son cas, si la Providence exige d'elle un genre

[1]) Voir A. Beer, I, 245—247.

d'héroïsme moins éclatant mais plus difficile et plus méritoire, celui de se prêter aux temps et de sauver par sa sagesse une patrie ingrate qu'elle ne peut défendre par ses forces, voudra-t-elle hésiter, reculer le seul moyen d'affermir son trône et de détourner la désolation totale du royaume et perdre par son refus ou ses délais des moments dont ses cruels ennemis sauront bien tirer avantage?

Il n'est plus temps de vous le taire. Le roi de Pologne le sait sans doute. Vous l'avez peut-être appris. Ses ennemis ne remplissent pas seulement la Pologne et l'Europe, ils remplissent encore la Russie elle-même. Combien de fois n'ont-ils pas pressé l'impératrice d'abandonner ce prince, de combien d'arguments ne se sont-ils pas servis pour l'y engager? Mr de Panin s'y est opposé, lui seul a détruit leurs desseins. Je n'ai pas oublié qu'il est l'oncle du prince Repnin, qu'il aime ce neveu et qu'il l'a trop écouté. Mais il n'en est pas moins l'unique ami solide et fidèle du roi de Pologne, l'unique appui de sa couronne en Russie. Tirez-en les conséquences!

Je n'ai plus qu'un mot à vous dire. Après quoi j'aurai eu la consolation de satisfaire, autant que ma situation me le rend permis et possible, à la passion constante de mon cœur. L'électeur de Saxe se croit très près du trône et l'est peut-être.[1])

## 379.

### Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 20 décembre 1769.

Le courrier qui vous porte cette dépêche est chargé de remettre en même temps à la cour impériale le traité signé. Ce mot vous dit tout, monsieur. Ce nouveau nœud resserre l'amitié déjà si étroite entre les deux souverains. Le système de leur union et celui du Nord s'appuie sur une base de plus; les petits nuages que les délais avaient fait naître sont dissipés et le roi, se reposant sur les sentiments et sur

---

[1]) Voir A. Beer, I, 247—248.

la parole de l'impératrice, attendra sans impatience l'époque fixée, qui donnera l'effet aux mesures convenues et aux engagements contractés pour le bonheur commun, et qui achèvera de ne laisser qu'un seul et même intérêt aux deux monarchies et à l'auguste maison qui règne et règnera sur l'une et sur l'autre. Sa maj. sent toute l'importance de l'ouvrage et elle goûte toute la douceur de voir par cet événement et celui du maintien de la constitution de la Suède finir si heureusement une année qui menaçait le Nord de tant de troubles et de tant de malheurs.

Vous marquerez, monsieur, sa satisfaction dans les termes les plus forts et que vous jugerez les plus convenables à l'impératrice et à son ministère, et vous leur direz qu'il ne manque plus au roi que de voir cette princesse partager son contentement. Il l'espère et s'en fie absolument à elle, et il a cru ne pouvoir lui en donner une preuve plus complète qu'en acceptant, comme il fait, le projet du traité et en le signant sans y changer une seule parole. Ce trait peut-être unique dans l'histoire convenait à une amitié et à une union également uniques.

Parler de ces sentiments, en donner les assurances, les renouveler, en rappeler les faits et les preuves, voilà, monsieur, ce qui vous occupera désormais. Vous n'aurez ni des représentations ni des demandes à faire, et le roi ne vous charge que d'une seule commission dans laquelle j'espère que vous réussirez. C'est de voir si vous n'obtiendrez pas que l'impératrice s'engage par une déclaration particulière, mais cependant formelle et authentique, à ne point faire servir hors de la Baltique les 2000 matelots que le roi promet par l'art. IX de lui fournir lorsqu'elle les requerra. Vous sentez, monsieur, les motifs de ce souhait du roi. Les climats des mers plus éloignées font naître souvent des maladies dans les équipages, et sa maj. ne peut que désirer de les épargner à cette portion précieuse de son peuple. Essayez donc si vous pouvez l'effectuer. Le roi n'a pas voulu la proposer comme une condition et encore moins arrêter pour l'amour d'elle la signature du traité; mais il serait sensiblement obligé à l'impératrice si elle voulait bien lui donner cette marque de son amitié et de sa complaisance. Je vous prie d'en parler tout naturellement à mrs de Panin et de

Saldern. Ils vous diront si la chose est possible, et si elle l'est, ils ne vous refuseront ni leurs conseils ni leur appui. Je n'ajoute rien sur la ratification. Celle du roi sera dressée avant même que le terme fixé arrive.

Je ne puis finir cette lettre sans vous réitérer l'heureuse et agréable assurance que le roi est très content de vous. Sa maj. m'ordonne de vous le dire et d'y ajouter qu'elle est bien instruite de la sagesse et de la prudence de votre conduite ainsi que du zèle et de l'intelligence avec lesquels vous ménagez ses intérêts, qu'elle les agrée parfaitement et qu'elle est bien sûre que vous continuerez d'agir constamment avec la même stabilité et la même application dans le poste important qui vous est confié.[1])

---

[1]) Dans une seconde dép. de la même date mr de Bernstorff explique mieux sa pensée au sujet des 2000 matelots. Il désire que la Russie fasse la déclaration susmentionnée, à laquelle mr de Panin s'était déjà montré assez disposé dans ses conversations avec mr de Scheel. Mais au reste le ministre danois ne regarde pas la question comme très importante, puisque la Russie ne se trouverait guère souvent dans le cas d'envoyer des flottes dans des mers éloignées. — D'ailleurs mr de Bernstorff exprime sa satisfaction du traité et surtout des articles VII, VIII et XIII. Par ce traité la cour de Danemark avait été affranchie de l'obligation de payer des subsides de guerre contre la Turquie (art VII), l'époque de l'échange avait été avancée à l'année 1771 (art. XI), la garantie pour le cas de la mort du grand-duc, garantie suggérée dans la dépêche du 2 septbre (no 372), était implicitement donnée dans l'art. XIII, le pacte de famille devait se faire dès que le grand-duc aurait acquis l'âge de sa majorité (art. XII et XIV); enfin si le Danemark n'avait pas obtenu tout ce qu'il avait proposé en faveur de l'augmentation de sa flotte, ce n'était pas que la Russie n'approuvât pas l'idée, mais parce que le trésor russe ne pouvait pas s'imposer de plus grandes charges et parce que l'impératrice désirait également augmenter sa propre flotte. Cfr Dépêches du comte de Scheel du 26 sept. et du 30 octobre 1769. Comme on le voit, la garantie que la Russie offre dans l'art X pour les conquêtes que le Danemark ferait éventuellement sur la Suède, n'occupe pas l'attention du gouvernement danois et lorsque mr de Panin en fit la première ouverture au comte de Scheel, celui-ci répondit immédiatement de manière à faire comprendre que cette perspective n'entrait pas dans les intentions de son gouvernement, qui voulait précisément éviter que le cas de guerre ne se présentât, dép. du comte de Scheel du 10 mars 1769. Au reste la Russie avait déclaré à plusieurs reprises qu'en cas d'une guerre elle ne garderait rien du

## 380.

### Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 20 décbre 1769.

(Extrait.)

Les affaires de Suède ont pris une tournure si heureuse et si favorable que je n'ai presque plus à vous en parler que pour m'en réjouir avec vous. La constitution et les lois du royaume sont, vous le savez, sauvées depuis longtemps en entier, les vastes desseins de la reine et de la France détruits et la fin de la diète est résolue pour le 15 du mois prochain. Voilà le fruit de la fermeté des deux cours et de leur union. Elles en goûtent bien pleinement la douceur dans cette occasion importante et j'ose croire qu'après cette expérience elles ne seront plus tentées d'abandonner un système dont l'avantage est si évidemment et, humainement parlant, si certain.

L'Angleterre, si son ministère se donne le temps et la peine de réfléchir sur ce que la gloire et le véritable intérêt de la couronne auraient exigé de lui, ne sera pas longtemps sans regretter la froideur et la parcimonie avec lesquelles elle a pris part à ces affaires. Son ministère en voit déjà les effets. Les chefs des chapeaux donnent assez clairement à connaître qu'ils ne songent point au renouvellement des traités entre la Suède et la Grande-Bretagne. Les états, disent-ils, n'ordonnent au sénat que celui des alliances avec le Danemark et la Russie.[1]) Il est bien vrai que le moment paraît venu où le Nord, tranquille et uni au dedans, pourra se passer des influences étrangères et traiter avec les puissances de l'Occident et du Sud, non plus comme

---

territoire suédois pour elle, aussi le traité ne fait aucune mention d'une pareille éventualité. Cfr Malmstrøm VI, 200.

[1]) La Russie croyait dans les circonstances actuelles devoir proposer à la Suède le renouvellement de l'ancienne alliance, mais le comte de Bernstorff ne voulait pas s'associer à cette démarche, laissant à la Suède le soin d'en prendre l'initiative, voir dépêche à mr de Juel du 16 déc. 1769. Combien cette réserve était sage, ressort des résolutions du comité secret, voir Malmstrøm VI, 173—75.

autrefois pour obtenir leur appui et par conséquent pour dépendre d'elles, mais avec tous les avantages que l'égalité et le moyen de se passer de leur secours accordent. Il ne peut y avoir rien de plus heureux pour cette partie de l'Europe et la gloire (autant que les hommes peuvent s'attribuer à eux-mêmes la sagesse et le bonheur qui leur sont accordés) en sera due aux deux souverains dont l'union, la conduite et les vues produiront cet effet et découvriront à l'Europe entière les forces et l'importance du Nord.

On paraissait disposé à Londres, il y a quelque temps, à rappeler milord Cathcart et à le faire passer en Espagne, si la Russie ne nommait point de successeur à l'ambassadeur qu'elle vient de rappeler[1]), mais il semble qu'on ne songe plus à exécuter, au moins de si tôt, ce dessein.

## 381.

### Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Péterbourg.

Copenhague 20 décembre 1769.

(Extrait.)

Le roi sent très bien le poids et la solidité que l'accession de sa maj. prussienne donnerait à l'alliance du Nord, combien elle assurerait le repos de cette partie de l'Europe et quel comble de supériorité elle attribuerait aux moyens que les deux couronnes unies ont déjà pour maintenir contre tous les efforts humains la constitution de la Suède, cette constitution qui leur est si importante et si précieuse puisqu'elle est la seule barrière propre à opposer à la fougue de cette nation inquiète, fière et guerrière. Aussi sa maj. entre-t-elle parfaitement à cet égard dans les sages vues de sa maj. impér. et en sent-elle toute l'utilité, pourvu néanmoins que l'accession du nouvel allié et les engagements réciproques qui en seront le fruit n'aient pour but que le

---

[1]) Le comte de Czernicheff avait été rappelé de Londres, les négociations n'aboutissant pas. Les rapports entre les deux cours n'en restèrent pas moins très amicaux, cfr dép. à mr de Scheel du 4 novbre.

repos du Nord et n'entraînent point l'alliance dans les animosités et les guerres que les conquêtes de ce monarque et son génie redouté pourront lui attirer à lui et à ses successeurs du côté de l'Occident et du Sud. [1])

Persuadé que l'impératrice sent la justesse et la vérité de cette réflexion et que de tout temps elle l'a mise pour base de la ligue, le roi est entièrement disposé à y entrer et il vous ordonne de le déclarer de sa part au comte de Panin. Dès ce moment il vous autorise à écouter tout ce que ce seigneur vous dira sur ce sujet et à vous prêter à tout ce qu'il pourra souhaiter de vous. En conséquence vous l'assurerez que si sa maj. prussienne envoie au roi un ministre, homme de confiance, [2]) sa maj. le recevra avec distinction et formera avec ce prince une amitié aussi sincère et aussi étroite que l'impératrice, qui fait et fera toujours le nœud de cette alliance, son ouvrage, pourra le désirer.

Dans le même esprit elle consent à faire part à ce prince, de la manière et dans les termes que vous avez très

[1]) Après de laborieuses négociations le renouvellement de l'alliance entre la Russie et la Prusse avait été signé le 12 octobre 1769, cfr Beer, 1, 268—71, 304—5. Par ce traité la Russie s'était assuré la coopération de la Prusse en cas d'une rupture avec la Suède, cfr l'art. secret, Tengberg, Ann. G pag. XIV—XV. Dans sa dépêche du 8 mai 1769 le comte de Scheel écrit: „au lieu des articles qui ont été précédemment insérés dans les traités avec ce monarque“ (traité du 11 avril 1764 entre la Prusse et la Russie) „qu'il devrait employer ses bons offices pour lever les différends touchant le duché du Slesvic, il sera dit dans celui-ci“ (le projet présenté par la Prusse) „que le roi de Prusse garantit toutes les possessions du grand-duc dans l'empire romain, point que le comte de Solms a employé pour persuader de la nécessité de mettre le roi son maître au fait des arrangements arrêtés entre les deux cours, mais le ministre lui a démontré que cette connaissance lui serait indifférente et que les cours étaient convenues de n'en rien publier avant l'exécution du traité.“ — Aussitôt que cette alliance avait été signée, le roi de Prusse fit connaître à mr de Panin son désir de conclure également une alliance avec le Danemark, proposition que mr de Panin recommanda vivement au gouvernement danois. Voir dépêches du comte de Scheel du 13 et 30 octobre.

[2]) Mr de Vinck qui avait succédé à mr de Borck, avait été rappelé de Copenhague immédiatement après le retour du roi de son grand voyage, et depuis la Prusse n'avait été représentée que par un secrétaire, mr Gieseler.

bien exprimés dans votre lettre du 17 novbre, aussitôt qu'il aura ici un ministre à la discrétion duquel on puisse se fier, de tout ce que l'on pourra pénétrer des desseins de la France intéressant ce monarque et l'alliance du Nord, et elle va pour cet effet, mais bien plus encore parce que l'impératrice le souhaite, ne plus différer le rappel de mr de Gleichen et lui donner le plus promptement qu'il lui sera possible un successeur plus attaché et plus vigilant. Elle ne tardera pas à faire son choix et lorsqu'il sera fait, de m'ordonner de vous en faire part.[1])

Je n'ajoute pas que sa maj. fera communiquer ces mêmes notions qu'elle pourra tirer de la France et toutes celles qu'elle jugera dignes de l'attention de l'impératrice avec une confiance incomparablement plus étendue, car cela va sans dire. —

## 382.

### Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 20 décembre 1769.

(Extrait.)

— Dites-lui qu'autant je suis content de l'état des affaires partout ailleurs, autant je suis inquiet de la tour-

---

[1]) La Prusse avait été obligée par la Russie à rappeler le comte de Goltz qu'elle venait d'envoyer à Paris comme ministre, et la Russie n'était également représentée en France que par un secrétaire. Dans ces circonstances, Frédéric II avait demandé les bons offices de la Russie pour que le ministre de Danemark à Paris fût autorisé à tenir la cour de Berlin au fait de ce qui se passait d'important en France. Mr de Panin recommandait vivement cet arrangement à Copenhague en exprimant en même temps son désir que le ministre de Danemark rendît le même service au gouvernement russe. Mr de Bernstorff se déclarait prêt à remplir ces demandes, mais à la condition qu'aucune correspondance ne s'engageât directement entre le ministre de Danemark et les deux autres cours mais que ce fût lui, le comte Bernstorff, qui communiquerait à Copenhague aux ministres de Prusse et de Russie toutes les nouvelles qu'il recevrait de la légation danoise à Paris et qu'il croirait pouvoir intéresser leurs gouvernements. Cette condition fut acceptée comme toute naturelle et correcte, mais une autre difficulté se présenta en tant que le baron de Gleichen était regardé comme étant tout

nure que prennent celles de Pologne. Sans être aussi éloigné qu'on le pense sur le fond et sur les points essentiels, on se querelle avec un acharnement funeste sur les formes et sur les termes. Les Polonais ont certainement tort de crier sur des choses passées. Ces clameurs sont inutiles et nuisibles et par conséquent absurdes. Ils ont tort encore d'affecter une neutralité entre la Russie et la Turquie, ton qu'ils ne sont pas en état de soutenir, et on ne saurait les excuser des propositions à la Russie[1]), que, comme je leur ai fait dire, l'impératrice n'accepterait pas, s'il y avait tant de Polonais à Moscou qu'ils y a de Russes à Varsovie. Mais les infortunés méritent indulgence parce qu'ils ne savent que faire pour ne pas être censés traîtres à leur patrie et pour ne pas être abhorrés de toute leur nation. Il est du grand cœur de l'impératrice et même de sa fortune de leur pardonner des erreurs et des fausses démarches que cette situation cruelle leur arrache, et de se rappeler que qui est obligé de suivre les passions d'une multitude et surtout d'une multitude ignorante, fait et s'explique souvent mal sans le vouloir et mérite toujours de l'indulgence. Je crains fort que le prince Wolkonski, sachant qu'on ne le croit pas sincèrement attaché au comte de Panin, n'outre ses rapports à ce seigneur pour détruire ces soupçons et pour tâcher de lui plaire et qu'ainsi, quoique son intention puisse être bonne, il ne serve mal sa souveraine et sa cause. Le grand point est, autant que je le connais, que la Russie sorte glorieusement de cette difficile affaire, qu'elle pacifie seule et sans intervention d'aucune autre puissance ce royaume agité, qu'elle soutienne sur le trône le roi qu'elle y a placé et mette les dissidents en possession des droits qu'elle leur a fait rendre, qu'elle conserve en conséquence tout son crédit dans la république et qu'elle anéantisse ainsi les desseins et les intrigues de ceux qui ouvertement ou en secret s'opposent à ses vues.

---

à fait dans la dépendance du duc de Choiseul. Ce point fut également réglé, car le comte de Bernstorff était lui-même très mécontent de la paresse et de la négligence de ce ministre qui déjà à plusieurs reprises avait été vertement reprimandé, cfr dép. du comte Bernstorff du 21 octobre.

[1]) Voir Beer I, 246—47.

C'est là, je pense, son but. Elle a déjà fait entendre qu'elle se désisterait du point de la garantie, qui en effet révolte les Polonais et lui importe très peu à elle, qui n'a que faire de ce nouveau titre et à laquelle les anciennes alliances et surtout sa situation et sa puissance suffiront pour lui fournir toujours le prétexte et les moyens de prendre aux affaires de la république telle part qu'elle trouvera bon. Elle peut, sans nuire encore à l'essentiel, accorder à la superstition et à la haine du clergé romain et de ceux qui lui obéissent l'aveu que les places au sénat occupées par les dissidents soient fixées à un petit nombre. Elle peut enfin laisser ou altérer, selon qu'elle le trouve bon, les constitutions faites dans les dernières diètes. Tout cela ne blessera ni son autorité ni sa gloire, et j'ose assurer l'ami respecté et chéri auquel je parle par vous que, si elle veut bien avoir ces complaisances, elle fera l'accommodement avec le roi de Pologne et son ministère au moment qu'elle le désirera. Vous sentez bien, monsieur, que je ne m'avancerais pas au point que je le fais, si je n'étais pas assez sûr de mon fait et si je ne me croyais pas dans le cas de savoir les pensées secrètes du roi de Pologne et de ses oncles. Mais la passion vive et sincère qui m'anime pour le bien public et particulièrement pour la gloire et le service de la Russie, cette même passion qui me fait parler, ne me permet pas de vous dissimuler que, tant que le prince Wolkonski ne fera que menacer le roi et traiter les princes Czartoriski en ennemis de sa cour, tant qu'il ne fera qu'exiger du premier de se jeter entre les bras de la Russie et d'abandonner les seuls hommes qui lui soient fidèles, auxquels il puisse se fier et qui le défendent contre une nation irritée et dégoûtée de lui, tant, dis-je, que l'ambassadeur n'aura que des propositions de cette nature à faire à ce malheureux prince, il ne fera rien et j'ose dire que, quand il réussirait dans sa négociation, il ne ferait pas davantage. A quoi le roi seul servira-t-il à la Russie? Il lui sera un fardeau importun, s'il s'allie à elle sans mener avec lui la république ou au moins un corps d'hommes considérables et accrédités qui puissent la représenter actuellement et la former un jour. Quand il voudrait faire ce pas dangereux, il serait de l'intérêt de la Russie de l'en dé-

tourner. C'est un roi qu'il s'agit d'avoir. Mais qu'est-ce qu'un roi sans sujets et sans adhérents? Il faut donc donner à sa maj. polonaise le moyen d'avoir un parti et quel parti peut-il avoir si on le force à abandonner le sien? Veut-on qu'il en cherche un parmi ses cruels et implacables ennemis, qui s'exposent à tant d'horreurs et se souillent de tant de crimes dans l'unique espérance de lui ôter la couronne et la vie? Notre ami connaît le pays, connaît les personnages. Je m'en rapporte à sa décision, s'il est possible d'en former un plus solide, en rejetant les Czartoriski et en substituant à leur place ce tas de gens perfides, inconstants et avides, qui promettent tout et ne tiennent rien, qui, corrompus par la France, ne feignent de s'attacher à la Russie que pour la trahir et pour s'enrichir de ses dons et des dépouilles de leur patrie, mais qui au fond ne visent qu'à se donner un roi étranger dont la faveur leur procure des grâces, des pensions et les moyens de se venger de leur égal, devenu leur souverain. Jamais ils ne pardonneront à la Russie d'avoir fait élire un Poniatowski. Mais les Czartoriski, dira-t-on, sont ennemis de cet empire. Je vous réponds, monsieur, qu'ils ne le sont pas. J'ose vous répondre qu'ils sont convaincus que le salut de leur roi, le leur et celui de leur patrie dépendent de son union avec cette grande puissance. Ils le déclareront, ils agiront en conséquence, mais ils veulent être traités en gens d'honneur et en républicains et, je l'avoue, les menaces ne sont pas faites pour eux. Ils sont gens à périr plutôt qu'à se rendre à ces moyens, mais quand ils seront abattus ou détruits, chose facile à la Russie, sa cause en sera-t-elle plus avantageuse et sa gloire augmentée?

Notre ami me pardonnera la franchise et peut-être même la vivacité de mon langage. Le zèle le plus pur me le dicte et je n'ai, je ne puis avoir d'autre but que le succès et la gloire de la première, de l'unique alliée de mon maître et celle du ministre respectable que j'aime et dont toute l'Europe et moi plus que personne admire les lumières, la douceur et les vertus. Je serais inconsolable, si je voyais la France triompher sur la Russie dans cette contestation et elle triomphera, si on lui laisse le temps de multiplier

ses artifices et ses intrigues et si on force les plus honnêtes gens de la nation à recourir à son appui. Tout est encore entre les mains de l'impératrice, mais le temps passe et si la pacification n'est pas arrangée et assurée avant l'ouverture de la campagne, bien des choses seront douteuses qui ne le sont pas aujourd'hui.

Pendant que je vous écris ainsi, monsieur, j'écris ou plutôt je ne cesse d'écrire à Varsovie avec bien plus de force encore et avec toute la sincérité à laquelle une longue et fidèle liaison m'autorise, pour représenter au roi de Pologne et à ses oncles qu'il faut, à quelque prix que ce soit (excepté celui du devoir et de l'honneur), qu'ils s'unissent à la Russie et qu'il n'y a absolument aucune autre ressource pour eux.

C'est, je ne le me cache pas, le moyen de déplaire à l'une et à l'autre cour, mais c'est aussi celui de satisfaire à l'amitié et à ma conscience. Cela me suffit et s'il me fallait une autre consolation, j'aurais encore celle de parler par vous à un ami dont je connais les bontés et qui sait que je ne lui ouvre mon cœur que parce qu'il est l'objet de toute ma vénération et de toute ma confiance.

Apost. Encore un mot pour vous seul, mais dont vous ferez pourtant l'usage que vous trouverez bon. Le comte de Fleming est un homme très agissant, plein d'honneur, de courage et de ressources. Ce choix est excellent. Mais il n'est pas né Polonais et il faut par cette raison l'appuyer beaucoup, puisqu'il n'aura pas sans cela la considération qui lui est nécessaire pour faire ce qu'on attend de lui. Lui associer un Potocki ou un Mnesneck est une chose impossible. Jamais il n'y aurait de l'union, de la confiance entre eux.

Mais ne s'aperçoit-on pas que le roi de Prusse manœuvre avec la plus grande habileté? Malheureusement son intérêt est tout opposé dans cette rencontre à celui de la Russie. Celle-ci veut la Pologne pacifiée, lui la veut agitée. Jamais il ne souhaitera à la Russie un parti solide et bien composé. L'impératrice a sans doute les raisons les plus fortes d'être bien avec lui, d'accepter et de souhaiter son assistance, mais de suivre ses conseils en tout pourrait être dangereux. Je n'en dis pas davantage.

Ne nommez le comte de Fleming à personne, pas même à notre ami à moins qu'il ne vous en ait parlé ou ne vous en parle le premier. Mais insistez, autant que vous le pouvez, je vous prie, pour que l'impératrice renonce à la garantie. Je l'ai déjà dit, cette garantie ne lui est point du tout nécessaire. Elle ne lui importe rien, mais c'est le le point dont les Polonais, médiocres politiques, sont le plus effarouchés et tant qu'on le poussera il n'y aura rien à faire avec eux. Je vous prie de faire tout ce que vous pourrez pour lever cet obstacle capital.[1])

**383.**

Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 27 janvier 1770.

Vous avez agi très sagement et selon votre prudence ordinaire en ne portant point de plaintes contre le comte d'Ostermann sur l'événement arrivé en Suède le 29 novbre.[2])

C'était bien là le sens des ordres du roi dont je vous ai fait part le 9 décembre et vous l'avez très bien suivi. J'ai dû alors vous instruire du fait pour que vous ne l'ignorassiez point, mais j'ai eu grand soin de ne pas vous

---

[1]) Cette dépêche était confidentielle et destinée exclusivement à l'usage de mr de Scheel dans ses conversations avec mr de Saldern. Mais sous la même date le comte de Bernstorff écrivit une dépêche ostensible au sujet des affaires de Pologne. Dans celle-ci il dit: „sa maj. est sûre que le roi désire avec ardeur un accommodement avec la Russie, que dans tous les points essentiels il est prêt à se rendre aux volontés de sa maj. impér. et que tout ce qu'il demande se réduit à ce qu'on n'exige pas de lui de se séparer du petit nombre de ses amis, et que l'on se prête à quelques formalités peu considérables.“ — „Il se peut,“ ajoute la dépêche, „que ce prince outre cette dernière demande. Sa maj. le sent et elle est très éloignée de le justifier à cet égard. Telles sont par exemple les plaintes si déplacées contre le prince Repnin, telle est la proposition d'annuler le traité conclu à la dernière diète, tel est enfin l'élargissement de l'évêque de Cracovie. Sa maj. trouve tout cela hors de saison ot n'excuse ces demandes que parce qu'elles ne sont peut-être pas volontaires.“

[2]) Voir Tengberg, 89, Malmstrøm, VI, 173.

parler de plaintes à faire parce que ce sont des mesures fâcheuses qu'il ne faut prendre que dans le cas de nécessité. Ce cas dont, s'il était arrivé, je vous aurais averti, n'a heureusement pas existé et ma lettre du 16 du même mois vous l'a marqué promptement; la manœuvre n'a pas été bonne, on ne saurait se le déguiser, mais elle n'a pas eu de mauvais effets et cela suffit pour l'ensevelir dans l'oubli.

Le roi est bien aise que le comte Panin ait répondu comme il l'a fait aux questions de l'ambassadeur d'Angleterre, sur les dernières négociations heureusement terminées entre les deux cours. Sa maj. m'a ordonné de tenir le même langage, si mr Gunnings marquait la même curiosité que milord, mais ce ministre a eu la modestie de n'y pas donner lieu encore.

Le roi de Prusse ne nous donne jusqu'ici aucun signe de vie et il ne lui échappe rien qui puisse faire croire qu'il cherche à entrer dans quelque liaison avec le roi. Sa maj. attendra ses résolutions à cet égard avec beaucoup de tranquillité, et n'en continuera pas moins à donner à ce monarque toutes les preuves qui dépendent d'elle de ses égards et de son amitié. Il peut y avoir des objets sur lesquels elle n'a ni les mêmes principes ni les mêmes intérêts que sa maj. prussienne, mais cette diversité inévitable entre les deux rois ne l'empêchera pas de se réunir bien fidèlement et de bonne foi à ce prince sur les objets où leurs principes sont les mêmes et leurs intérêts communs.

J'espère pouvoir me réjouir avec vous l'ordinaire prochain sur l'heureuse fin de la diète de Suède.[1])

## 384.

Circulaire aux ministres du Roi à Londres, Paris, Madrid, Lisbonne, la Haye et Naples et aux consuls dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée.

Copenhague 30 janvier 1770.

Différents soins plus pressés et plus importants ayant occupé la roi pendant ce dernier temps, j'ai laissé passer

[1]) La diète fut close le 29 janvier 1770.

quelques semaines sans vous écrire sur les affaires d'Alger;[1]) mais la saison approchant dans laquelle sa maj. compte exécuter les mesures dont je vous ai instruit par ses ordres le 18 novbre dernier, et l'apparition de son escadre dans la Méditerranée allant réveiller l'attention du public sur l'expédition dont elle est chargée et sur ses causes, je crois devoir vous mettre en état de répondre aux prétextes par lesquels les Algériens ont voulu colorer leur perfidie et la violation de la paix, et de convaincre de la fausseté de ces prétextes tous ceux qui pourraient en douter encore. Vous vous rappellerez, monsieur, que le dey a allégué pour motifs de la rupture:

1° que le roi portait secours aux ennemis de la Porte ottomane,

2° que le roi vendait à des étrangers des passeports convenus par les traités et qui, en vertu de ces mêmes traités, ne pouvaient être accordés qu'aux sujets de la couronne.

Il n'a pu imaginer d'autres griefs, l'exactitude avec laquelle le roi a observé tous ses engagements avec lui, lui en ayant ôté les moyens. Mais le premier se trouve démenti par le prince même en faveur duquel on avait affiché de le produire. Le grand-seigneur a dépêché le 21 novbre de l'année qui vient de finir un officier exprès à Alger avec un mandement impérial portant un ordre absolu au dey de rétablir la paix avec le roi, qu'il nommait pour ami de la Porte. Ce prétexte n'existe donc plus et tombe de luimême. Et quant au second, je vous envoie ci-joint le précis de ce qui s'observe ici avec l'exactitude la plus scrupu-

[1]) Probablement encouragé sous main par le duc de Choiseul, Alger avait déclaré dans l'automne de 1769 la guerre au Danemark et l'on prévoyait que Tunis et Tripolis suivraient peut-être cet exemple. C'était un grave danger pour la navigation danoise, importante dans la Méditerranée, et le gouvernement envoya sans délai deux frégates afin de convoyer les bâtiments de commerce danois. En attendant l'été, on espérait que la paix pourrait être rétablie soit par l'intermédiaire de la Porte soit directement par le consul Arreboe, qui avait conservé des rapports avec les ministres du dey. A défaut de réconciliation, le gouvernement danois croyait pouvoir venir facilement à bout de cette guerre. Il paraissait d'ailleurs que le Portugal désirait prendre part à une expédition contre les pirates.

leuse et sans que l'on s'en écarte jamais, par rapport aux passeports.

Mrs les consuls du roi résidant dans les ports de la Méditerranée savent par eux-mêmes avec quelle vigilance le conseil royal de commerce tient la main à l'exécution ponctuelle de ces règles. Il pourrait me suffire de m'en rapporter à leur témoignage, mais je n'ai pas moins obtenu la permission du roi de les mettre toutes sous vos yeux et vous autoriser de la part de sa maj. à les communiquer là où vous le jugerez à propos, et à déclarer en son nom qu'elle ne dispense et n'a jamais dispensé personne des devoirs qu'elles imposent. C'est à présent à ceux qui les verront, de se dire à eux-mêmes si on peut en établir de plus sévères et de plus propres à rendre toute contravention impossible, et vous pouvez, monsieur, défier toute la terre de produire un seul exemple d'une fraude tolérée ou connivée par le roi ou par ceux auxquels il a confié le soin de faire exécuter cette partie de ses volontés.

Jamais guerre n'a donc été plus injuste et plus destituée de toute ombre de motifs que celle que les Algériens font à la nation. Le roi sent la satisfaction de le savoir et il n'en pourvoira qu'avec plus de confiance et de tranquillité à la défense de la navigation de ses sujets, et il a promis au grand-seigneur d'attendre, à compter du 20 de ce mois, pendant dix semaines l'effet des commandements de sa hautesse au dey, mais ce terme expiré sans que ce chef des pirates ait recherché la paix, rien ne l'arrêtera plus dans son juste ressentiment.

Voilà, monsieur, ce dont le roi m'a ordonné de vous donner connaissance, mais il veut que j'ajoute que son intention n'est pas que vous fassiez de tout ceci aucune déclaration ou usage public. Elle ne m'a enjoint de vous écrire cette lettre que pour votre propre information particulière et pour que, dans les conversations que vous êtes dans le cas d'avoir, vous puissiez rendre raison où vous l'estimerez convenir, des mesures du roi et de la justice de ses armes.

**385.**

## Dépêche à Mr de St. Saphorin à Varsovie.

Copenhague 13 février 1770.

(Extrait.)

Les lettres du 3, 6, 10, 13, 17, 20 et 24 du mois passé que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que j'ai reçues après vous avoir adressé la mienne du 20, ne me permettent plus de douter de ce que je soupçonnais déjà. — Je vous répète donc tout ce que je vous ai dit dans cette lettre et je vous prie de la relire et de la regarder comme si je vous l'écrivais aujourd'hui une seconde fois.[1])

Dans ma persuasion de cette position je n'ai, vous le sentez, que peu de chose à répondre aux ordres qu'il a plu au roi de Pologne de me donner par vous et que vous m'avez fait parvenir le 17 janvier. Mon zèle ardent et fidèle ne manquera jamais à ce prince, je serai toujours passionné pour sa gloire, sa grandeur et sa félicité, j'emploirai constamment à son service le peu que je puis dans le monde; mais je ne saurais obtenir de mon zèle et de mon cœur de travailler contre ses intérêts, quoique d'une manière qui, dans ce moment, lui serait agréable, et de donner mes soins à des négociations qui, au moins selon ma conviction, ne sauraient que précipiter ses maux ou prolonger ses peines. Assez d'autres se prêteront à ses vues, assez d'autres se chargeront de commissions dont ils ne connaissent ou ne craignent pas assez les conséquences, mon cœur ne me permet pas de tenter des succès qui seraient des malheurs.

Je trahirais, monsieur, les bontés dont ce monarque m'honore, si je lui donnais lieu de croire que je pourrais

[1]) Mr de Bernstorff avait conseillé au roi d'envoyer un homme considérable à Pétersbourg pour s'aboucher à cœur ouvert avec mr de Panin. On avait refusé. Mr de Bernstorff s'offrit alors pour servir d'intermédiaire non pas comme ministre de Danemark, mais comme ami personnel du comte de Panin. Au lieu d'accepter cette offre, on était tombé sur la malheureuse idée de demander la médiation de la France, c'est-à-dire de la puissance qui était regardée à Pétersbourg comme une ennemie décidée. Cfr dép. à St. Saphorin du 13 et du 20 janvier.

persuader la cour de Russie à accepter la médiation des puissances étrangères et particulièrement de la France pour terminer les troubles qui affligent la république. Mon crédit ne va pas jusque-là. Je puis espérer d'être écouté lorsque je ferai envisager à l'impératrice ou à son ministère des moyens de s'unir davantage à sa maj. polonaise et de combiner mieux la gloire et les intérêts de la Russie avec la grandeur de ce prince, la liberté et la tranquillité de son royaume; mais je deviendrais inutile si je proposais à sa maj. impér. de céder à la France la gloire de pacifier la Pologne et de mettre son roi dans le cas d'avoir plus d'obligations à cette couronne qu'à elle et à son empire. Un seul mot de cette nature me mettrait à jamais hors d'état d'être bon à quelque chose au prince que je désire servir. Je ne déguise point, je ne prétends point me faire valoir au delà de ce que je suis. Je puis contribuer à rétablir une union sincère et utile entre le roi de Pologne et l'impératrice de Russie, je ne puis point être employé à l'affaiblir. Par la même raison je suis hors d'état de faire en France les insinuations que sa maj. polonaise voudrait qui y fussent faites. Toutes ces démarches tourneraient contre elle et contre son service, il ne m'en reviendrait que le regret mortel de lui avoir nui. Ne différez pas, monsieur, de le représenter à ce monarque en me mettant à ses pieds. Je raisonne et j'agis selon ma conviction et mes lumières, mais je vous répète, ce que je vous ai déjà dit bien des fois, je puis me tromper. Je crois que l'amitié sincère de la puissance voisine qui, par les avantages de sa situation, a depuis tant d'années et aura probablement longtemps encore une si grande influence en Pologne, dont les armées victorieuses sont au milieu du royaume et qui a imposé assez au reste de l'Europe pour que, malgré la haine et l'envie que bien des princes lui portent ouvertement et secrètement, aucune ne s'empresse à se déclarer contre elle, importera plus à sa maj. polonaise que celle de nombre d'autres cours infiniment moins impérieuses et moins incommodes parce qu'elles ne peuvent pas l'être, mais qui n'opposeront aux maux affreux qui accablent le trône et l'Etat que des ressources éloignées et peut-être imaginaires. Je crois qu'il est plus aisé au roi de Pologne de regagner

l'amitié sincère et cordiale de cette puissance, qui lui a été acquise, qui est encore toujours déclarée pour lui et dont à plusieurs égards l'intérêt est le sien, que celle de souverains engagés dans des liaisons anciennes et intimes avec ses plus cruels ennemis et qui, protecteurs des factions que la jalousie a élevées personnellement contre sa grandeur, ne les lui sacrifieront jamais entièrement. Je crois que rien n'est plus contraire aux vrais intérêts de ce prince que des négociations multipliées,[1]) toujours trahies, quelque secrètes qu'on les croie, qui se croisent inévitablement et qui ne font qu'ôter tout crédit à ses opérations les plus sérieuses et semer la défiance partout, et qu'il n'y a point de situation plus dangereuse pour lui que celle d'une espèce de neutralité entre les puissances qui se disputent l'honneur de causer et de terminer les malheurs de la Pologne, parce que c'est le moyen de n'être cher à aucune et de devenir la victime du ressentiment, de l'indifférence et de la politique de toutes. Je crois que, si ces trois propositions que je viens d'avancer sont vraies, il est nécessaire que sa maj. polonaise cherche à écarter et à percer tous les nuages qui se sont élevés entre elle et le ministre qui dirige les affaires de la Russie, ministre qui, quand il serait en effet moins vertueux et moins éclairé qu'il ne l'est à mes yeux, quand il se prêterait trop à des insinuations artificieuses que mille motifs ne peuvent que rendre très séduisantes pour lui, surtout tant que sa maj. polon. penche ou paraît pencher en faveur de ses ennemis personnels et de ceux de l'empire qu'il sert, n'en serait pas moins indispensablement nécessaire à ce prince aussi longtemps qu'il conservera la place qu'il occupe, et je crois enfin que tout le temps qui se perd avant que de parvenir à ce rétablissement d'une union, je ne dis pas apparente et plâtrée mais vive, sincère et cordiale, est un malheur funeste et jusqu'à un certain point irréparable pour la Pologne et pour son roi.

---

[1]) Dans sa dépêche du 20 janvier le comte de Bernstorff écrit: „Je m'aperçois tous les jours davantage que le roi de Pologne aime les négociations indécises et artificieuses. C'est un malheur que je déplore, car elles le perdront. Sa situation ne les permet pas, au moins pas encore.“

Voilà, monsieur, ma créance, résultat de longues et de nombreuses réflexions. Je l'expose, je la soumets sans réserve aux yeux de sa maj. polon. et à sa décision. Mon but n'est point de la persuader, à moins que ce ne soit pour son bonheur, je ne veux lui dire ce que je crois vrai que pour qu'elle en juge, et je ne sors pas des règles que je me prescris en tout autre cas, je ne me mêle d'un objet à l'examen duquel mon cœur seul m'appelle que pour plaider devant elle une cause vivement attaquée et peut-être peu défendue à son tribunal. Il n'importe à personne, il importe peu à moi-même que j'aie raison, mais il importe à l'Europe entière que le roi de Pologne ne se trompe pas. C'est ce qui me fait parler.

Au reste, monsieur, ne croyez pas que je m'abuse. Je vois très clairement l'inutilité de mes efforts. Ils ne produiront rien. Cet hiver est encore perdu. La campagne va s'ouvrir, on voudra attendre son issue. Les délais, les hésitations, les espérances passagères, politique très différente de la mienne mais fort analogue au cœur humain, auront beau jeu. On aura 6 mois de calamités, 6 mois de dévastations, d'intrigues et d'horreurs de plus, les esprits achèveront de s'éloigner et de s'aigrir, et ce sera dans cet état que l'on arrivera à l'hiver pour y recommencer les mêmes délibérations qui ont consumé la saison première qui vient de nous échapper. C'est ainsi que les choses iront jusqu'au moment fixé par la Providence où la pacification se fera comme elle pourra, et où il ne restera à ceux qui y sont les plus intéressés que le regret de n'avoir pas profité du moment où ils auraient pu se la rendre plus favorable.

**386.**

Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 3 mars 1770.

(Extrait.)

— Il me suffit de vous dire aujourd'hui que le roi est très content des soins et des mouvements que vous vous êtes donnés pour obtenir l'accomplissement des espérances qu'on vous avait données relativement à l'emploi des mate-

lots. Sa maj. est satisfaite de ce que mr le comte de Panin vous a promis à cet égard et vous dispense de rappeler à ce seigneur ce qu'il vous avait dit autrefois sur ce sujet.[1])

Elle attendra patiemment les effets des soins que va se donner mr le comte de Panin pour fortifier la ligue du Nord en y faisant entrer le roi de Prusse. Jusqu'à présent ce prince ne marque aucune disposition à se prêter à ces vues. Seul de tous les souverains de l'Europe, il affecte de témoigner de la froideur au roi, mais sa maj. qui sait qu'elle ne mérite pas ces sentiments, n'en est et n'en sera pas moins empressée à contracter avec lui les liaisons que l'affermissement du système de la tranquillité et de l'indépendance du Nord pourront exiger. Rien ne contrariera de sa part les travaux de mr de Panin.

Elle voit avec douleur l'état de la Pologne, voilà tout ce qu'elle me permet de vous en dire aujourd'hui.

Vous saurez déjà que mr de Filosofoff a engagé sept officiers de la marine du roi à passer au service de l'impératrice; ce sont mrs Arff, Basballe, Tønder, Fasting, Ackeleye, Ployart et Nissen.[2]) Les bons officiers de mer sont si rares et si utiles à une puissance maritime que ce n'est qu'en faveur de sa maj. impér. que le roi peut consentir à un pareil sacrifice.

---

[1]) Mr de Panin se déclara hors d'état de réaliser ce qu'il avait fait prévoir antérieurement, que la Russie s'engagerait à ne pas employer les matelots dans les parages méridionaux, attendu que l'impératrice, confirmée dans son avis par mr de Filosofoff, attachait le plus grand prix à ce subside. Tout ce que mr de Panin pouvait promettre, c'était qu'on se bornerait pour cette année à demander l'assistance de quelques centaines de matelots et que, autant qu'il dépendrait de lui, on s'en tiendrait également dans les années suivantes au même nombre.

[2]) Ces officiers entraient au service russe de leur propre chef et à titre de volontaires mais naturellement avec le consentement du gouvernement danois.

## 387.

Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 9 mars 1770.

Il n'y a que peu de jours que j'ai eu l'honneur de vous écrire sur le contenu de vos lettres du 8, mais ce n'était que préliminairement et je dégage aujourd'hui la parole que je vous ai donnée alors d'en raisonner plus en détail avec vous à la faveur du courrier que mr de Filosofoff dépêche.

Les ratifications ont été échangées lundi au soir. L'ouvrage important de l'alliance entre les deux couronnes, cet ouvrage qui assure l'exécution du traité de 1767 autant que les opérations des hommes peuvent être assurées, et qui prépare toutes choses pour cette union intime entre les deux branches de la maison de Holstein, union qui selon toutes les règles de la prudence humaine fera la gloire de cette maison, le repos du Nord et son influence sur le reste de l'Europe, est donc parvenu à sa perfection, les principes sont fixés et établis, il n'y a plus qu'à les suivre, et les mesures que les deux souverains voudront prendre, les desseins qu'ils trouveront à propos de former, leur seront tous facilités désormais par leur union, pourvu qu'elle soit fidèle et sincère, et l'impératrice en fait dans ce moment le premier essai. Elle trouve pour l'expédition maritime qu'elle médite une ressource que j'ose dire qu'elle ne pourrait point avoir ni si prompte ni si sûre sans l'amitié et le concours du roi. Je parle des officiers et des matelots qu'elle engage ici. Sa maj. les refuserait à toutes les puissances de la terre, elle les lui cède avec plaisir. Je me flatte qu'on sentira à Pétersbourg le prix de cette complaisance ou plutôt celui de l'amitié qui l'inspire; l'alliance, vous le savez, en dispenserait puisqu'elle exige six mois d'avertissement, mais le cœur du roi l'accorde.

Mr de Filosofoff demande pour la mi-mai 3 à 400 hommes. De toutes les saisons celle-ci est la moins favorable, puisque tous les armements, tant de l'Etat que des particuliers, sont faits et que les travaux des chantiers ont déjà commencé. Cependant il les aura, on trouvera les

moyens de les lui fournir. Je ne sais pas bien encore quels seront ces moyens et comment l'on s'y prendra pour empêcher que ce secours ne passe et ne soit taxé par les puissances qui n'aiment pas les Danois parce qu'elles haïssent les Russes, comme une violation de la paix avec les Turcs. Mais cet embarras ne sera que pour nous et la Russie ne s'en apercevra pas.

Je ne veux pas vous le cacher. Je ne vois pas sans peine de bons officiers et de bons matelots s'engager dans une expédition étrangère que par plus d'une raison je crois très-périlleuse, mais quand je considère que rien ne doit prouver mieux à la Russie l'importance et l'utilité d'une alliance avec le Danemark, et qu'après cette preuve et les succès obtenus en Suède on ne saurait plus être bon et fidèle citoyen de cet empire sans souhaiter la perpétuité de cette alliance, je ne plains plus ceux qui s'y vouent et je regarde ce qu'ils font et feront dans cette guerre comme des services essentiels qu'ils rendent à leur roi et à leur patrie. Sous ce point de vue leur résolution, le parti qu'ils prennent, change entièrement de nature et de face.

### 388.

Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 9 mars 1770.

Le roi a donné une attention très particulière à ce que vous me marquez dans votre lettre no 1 du 8 février au sujet de la négociation projetée par le comte Panin avec le roi de Prusse. Sa maj. voit par ce que ce ministre vous en a dit, que l'affaire est encore très peu avancée. Elle avait lieu d'en penser différemment.

Vous connaissez, monsieur, les principes et le système du roi. Il n'y a qu'une puissance dans l'univers avec laquelle le roi puisse s'unir intimement et sans réserve, puisqu'il n'y en a qu'une dont les intérêts ne soient jamais contraires et même dans presque tous les cas soient uniformes aux siens, qui ait les mêmes voisins, les mêmes ennemis qu'elle, qui ne puisse jamais être indifférente à son sort parce que son alliance lui

importe toujours, qui à son tour soit constamment dans le cas de lui être utile et qui cependant n'ait aucun objet de rivalité avec elle, dont l'augmentation de commerce et de richesse augmente ses revenus, et qui ait en même temps dans son pouvoir le moyen de rendre au roi le bon office le plus essentiel qu'il puisse recevoir, celui de lui donner le Holstein contre des provinces qui lui sont moins considérables parce qu'elles sont détachées de ses Etats et ne forment point un corps avec eux. Il n'y a, dis-je, qu'une seule puissance qui soit dans ces termes à son égard. Le roi de Prusse n'y est pas et il ne saurait par conséquent s'attendre à une liaison avec le roi qui serait souvent onéreuse, souvent dangereuse pour sa maj. et qui ne serait ni l'un ni l'autre pour lui. Ce serait cependant le cas si l'alliance proposée par mr le comte de Panin devait s'étendre à d'autres objets qu'à la tranquillité du Nord. Le roi de Prusse a nombre de querelles, le roi n'en a aucune dès que celle du Holstein sera terminée. Il n'y aurait donc aucune proportion à un engagement qui obligerait les deux monarques à une défense réciproque, si elle était illimitée. Cela est si clair, monsieur, que je ne puis craindre que le comte de Panin ne le sente et que sa maj. prussienne n'en convienne elle-même. Et si alors elle ne désire pas une alliance bornée aux seuls intérêts du Nord, c'est qu'elle ne se soucie pas d'avoir les mains liées, à moins qu'elle n'y trouve un avantage énorme.

En suivant avec application la politique de ce prince, on trouve que son grand soin est de se tenir toujours dans le cas de profiter de tous les événements favorables qui pourraient lui arriver. Personne par cette raison n'aime moins les alliances que lui. Il n'y a que la Russie avec laquelle il en désire pour être sûr de cette puissance dont il a senti la force et vis-à-vis de laquelle, vu la situation du pays, il peut tout perdre et ne rien gagner. C'est elle seule qu'il craint et qu'il flatte. Bien des gens l'accusent qu'il cherche à la tromper et qu'il a des desseins secrets contre elle. Je ne suis pas de ce nombre, sans rechercher s'il voudrait en être débarrassé. Il suffit que dans l'état où sont les choses, il souhaite sincèrement d'être bien avec elle, il est jaloux de tous ses amis et souhaiterait ardemment qu'elle n'en eût point d'autre que lui. Il a soin de lui susciter des embar-

ras en Pologne, de lui rendre suspects tous ceux qui pourraient y terminer les troubles, d'empêcher qu'elle n'ait la gloire et le mérite d'une pacification qui y augmenterait son pouvoir, il n'oublie rien pour perpétuer les maux de ce royaume voisin, et surtout pour le tenir dans un état d'anarchie qui le mette hors du cas de borner les avantages qu'il retire de sa faiblesse, mais je ne crois pas qu'il ait des intelligences secrètes avec les ennemis de la Russie. Je pense qu'il trouve la situation des choses bonne et qu'il ne cherche qu'à la prolonger.

Vous verrez, monsieur, par sa manœuvre à Pétersbourg, si mes conjectures sont justes; vous verrez s'il entre de bonne foi dans les propositions de mr de Panin relatives au Nord. Il a eu pour l'impératrice la complaisance de rompre une seconde fois avec la France, voyons s'il aura encore celle de s'engager sur les affaires de Suède et avec notre roi. Au moins ne paraît-il plus empressé de le faire, ses propositions, qui étaient si vives l'été dernier, n'ont eu aucune suite, il n'a point nommé de ministre pour résider près de sa maj.,[1]) il ne dit pas un mot à celui du roi qui est accrédité auprès de lui. Dans les affaires intérieures de l'Allemagne communes à sa maj. et à lui, il ne s'explique point, le plus complet silence est tout ce que nous voyons, tout ce que nous apprenons de lui. Ce ne sont pas là, monsieur, des apparences qui annoncent des dispositions telles que mr de Panin les suppose. Les voyage du prince Henri en Suède[2]) ne me paraît pas de meilleur augure. Je ne crois pas que ce prince entreprenne de faire quitter à sa sœur la reine des projets idoles de son cœur. Il est trop habile et il connaît trop les femmes et sa sœur en parti-

---

[1]) Néanmoins le comte de Solms continuait d'assurer mr de Panin du désir de son roi de s'allier avec le Danemark et le ministre russe ajoutait toujours foi à tout ce qui lui parvenait de Berlin, tandis que mr de Scheel expliquait la réserve du roi de Prusse comme motivée par le refus du comte de Bernstorff de s'engager avec la Prusse au delà des affaires du Nord. Cfr dép. à mr de Scheel du 19 mai.

[2]) Le frère du roi de Prusse Henri fit une visite à sa sœur en Suède dans l'été 1770 et se rendit de là à St. Pétersbourg, Malmstrøm, VI, 117, Beer, II, 43—47.

culier pour se charger d'une pareille commission. Ce voyage me donnerait par conséquent plutôt de l'ombrage que de la confiance, mais j'aime mieux suspendre mon opinion et n'en juger que par l'effet. Vous en ferez autant, monsieur, vous parlerez peu sur toutes ces choses mais vous observerez tout avec la plus grande attention. Lorsque mr de Panin vous entretiendra sur ces objets, vous lui marquerez les dispositions du roi telles que je vous les ai exprimées par ordre de sa maj. dans ma lettre du 20 décembre. Vous ne presserez ni n'arrêterez l'affaire. Vous verrez venir, mais vous témoignerez tout l'empressement convenable lorsque l'on sera venu.

Je ne vous répèterai pas que mr de Gleichen est rappelé.[1] Le roi n'a fait cette démarche que parce que l'impératrice le souhaitait. Je me flatte qu'on estimera quelque chose à Pétersbourg ce que l'on paraissait y souhaiter.

## 389.

### Dépêche à Mr de St Saphorin à Varsovie.

Copenhague 21 avril 1770.

(Extrait.)

Vous le voyez, monsieur, tout tend à la ruine de la Pologne, tout tend à y entretenir un incendie qui, après avoir

[1] Le rappel de mr de Gleichen de Paris, la retraite de mr de Cheusses de la Haye et la nomination de mr de Raben comme maréchal de la cour du prince Frédéric amenèrent un revirement dans le corps diplomatique. „Le roi a rappelé mr de Gleichen de Paris au déplaisir de mr le duc de Choiseul, qui a marqué dans cette rencontre une vivacité dont je ne suis pas surpris, mais aussi un intérêt qui m'étonne; sa maj. l'envoie à Naples, où il pourra être aussi peu danois qu'il voudra, sans nuire aux affaires. Mr le comte d'Osten passe en Hollande, poste que par économie nous avions laissé vacant depuis un an, et mr de Larrey, relevé en Espagne par mr de Juel de Dresde, succèdera à mr votre beau-frère à Berlin. J'espère qu'il y fera bien par les relations qu'il y a avec des gens que le roi de Prusse aime et favorise", voir dép. du 19 mai 1770. Le successeur du baron de Gleichen à Paris fut mr O. de Blome.

dévasté ce royaume, gagne les pays voisins et rend le malheur général. La saison du repos ou plutôt celle des travaux du cabinet s'est écoulée sans fruit, les armées rentrent en action et l'incertitude, l'attente de leur succès, dont un seul quelquefois renverse toute la face des affaires, suspend et rend toute autre opération vaine et impossible. La Pologne, épuisée par les Russes, déchirée par ses propres citoyens, également en proie à ceux qui la pillent et à ceux qui la vengent, n'est sûre que d'en être la victime, et son roi, attaqué avec fureur et acharnement par une partie de ses sujets qui en veulent hautement à sa couronne et peut-être à sa vie, mollement assisté par le reste, obéi par personne, déclaré usurpateur du trône par la Porte ottomane, ayant perdu la confiance de la Russie, soutenu encore près d'elle, il est vrai, par le plus mortel, le plus dangereux et le plus habile de ses ennemis mais sous condition d'être nul, abandonné ou contrarié en secret peut-être par les puissances auxquelles il se fie, suspect aux catholiques et regardé avec douleur par les dissidents comme leur adversaire inexorable, ne voit qu'abîme et maux autour de lui; quelle situation, monsieur, pour ce prince aimable, éclairé, laborieux, éloquent, fait pour être les délices et le restaurateur de sa nation! Puis-je en être témoin, puis-je voir sans affliction le fruit de cette politique contre laquelle je me suis si fortement et si inutilement élevé, ou, pour parler plus juste, peut-être l'effet de ce concours de circonstances sur lequel j'ai tant gémi.

Vous le savez sans doute, l'impératrice de Russie n'a pas même répondu à la lettre de ce monarque dont il se promettait de si bons effets,[1]) elle a considéré, ainsi que je vous l'avais prédit, l'idée de la médiation de la France et des autres puissances catholiques, comme le projet le plus contraire à ses vues et le plus opposé à sa gloire qui puisse être imaginé. Le roi de Pologne n'aurait jamais rien pu faire qui donnât plus de jeu à ses ennemis et qui le rendît plus suspect à la princesse qui, de quels yeux qu'il

---

[1]) Lettre du roi Stanislas-Auguste à l'impératrice Catherine, datée du 7 octobre 1769, jointe en copie à la dépêche de mr de Scheel du 30 octobre.

la regarde, n'en est pas moins la seule souveraine qui soit affectionnée à sa personne et qui le défende contre ses ennemis. Mon cœur sincèrement attaché à ce monarque ne peut lui cacher cette vérité, quelque déplaisante qu'elle soit. Il a, je ne me le déguise certainement pas, de très grands griefs contre elle; le séjour de ses troupes dans le royaume et ce qu'elles coûtent de toute manière à la nation, le pouvoir dont elle y jouit, le ton que prennent souvent ses généraux et ses ambassadeurs, leurs discours publics et leurs manœuvres secrètes, lui rendent cette assistance fréquemment très amère, mais après tout, on ne travaille pas à Pétersbourg à donner un autre roi à la Pologne, on n'y paie pas ceux qui offrent la couronne à d'autres princes. Le premier point est de maintenir le trône et d'empêcher l'entière dévastion du royaume. Ce point obtenu, on aura du temps pour le reste. Mais le roi de Pologne s'approche-t-il de ce but, en dégoûtant de plus en plus l'impératrice, en employant un temps souverainement précieux à lui faire des propositions qu'elle rejettera toujours et en donnant, par son goût pour un plan odieux à cette princesse, tout ce qu'il faut d'armes à ses ennemis près d'elle pour le combattre et pour lui faire perdre ce qu'il lui restait de crédit sur l'esprit de cette unique et puissante amie? Je vous l'ai dit autrefois et je le sens vivement. Le roi de Pologne a raison de rejeter absolument tout conseil qui voudrait l'induire à se séparer de ses oncles et de ses amis fidèles. Sa grandeur, son honneur exigent qu'il soit à leur tête, ne les abandonne pas et n'en soit pas abandonné.[1]) Il est digne de lui et de ses principes d'agir toujours en roi et en père de sa noblesse et de son peuple; mais de tout risquer pour courir après une popularité qui (au moins dans ce moment) fuit devant lui et de vouloir affecter une neutralité entre des puissances éloignées, protectrices de ses ennemis im-

---

[1]) A Pétersbourg on était très emporté contre les Czartoriski et assez mécontent de les voir soutenus par mr de Bernstorff. „On croit que ces princes ont demandé à votre exc. de s'intéresser en leur faveur et qu'ils espèrent de gagner du temps pour faire réussir d'autant mieux leurs intrigues avec les cours de France et de Vienne, qui du moins sont d'accord pour nourrir le feu intérieur dans la république," cfr dép. de mr de Scheel du 8 février.

placables, et la Russie dont les armées l'environnent et qui seule écarte et arrête ces ennemis, seule combat pour sa querelle, c'est prendre un parti que je crois insoutenable et aux conséquences duquel je ne puis songer sans peine et sans effroi. Et sera-t-il mieux, la Pologne sera-t-elle plus heureuse lorsque, à force de propositions inutiles, on aura éludé l'accommodement ou l'aura rendu dépendant des succès de la guerre, et lorsque, par une suite très probable ou au moins très possible de ces événements, les armées d'Autriche et de Prusse et (malheur que Dieu veuille détourner) celle des Turcs, entrées de toute part dans le royaume, en feront le théâtre de toutes les horreurs de la guerre, le déchireront et finiront peut-être par le démembrer? Les grands hommes que vous savez que je respecte et que j'aime, ne voient-ils pas que c'est à cela que conduit la prolongation de tous ces troubles, que c'est là le résultat de la célèbre conférence de Neisse[1]) et que toute la manœuvre du génie qui conduit avec tant d'artifice cette partie de l'affaire, ne tend qu'à forcer la Russie à y donner un consentement qu'elle a eu la sagesse et le courage de refuser constamment jusqu'à présent?

Je suis souvent frappé de ce que cette réflexion, qui ne peut leur échapper, ne paraisse faire que si peu d'impression sur eux. Lorsqu'ils traitent avec la Russie, il semble qu'il s'agisse du salut de cet empire et non de celui de la Pologne. Ils veulent que la cour de Pétersbourg fasse les premiers pas et des propositions qui surtout plaisent à la nation, qu'elle se désiste de la garantie et consente à ôter une seconde fois aux dissidents le droit de l'accès à la législation, rendu à ces infortunés par la diète et par le traité de 1767, qu'elle commence par donner des déclarations préliminaires, propres à calmer et à satisfaire la noblesse polonaise irritée. Tels peuvent être les vœux d'un ministre et d'un sénateur de la république, né dans la religion romaine et ne connaissant qu'elle, mais peut-on s'y obstiner au point de risquer l'Etat et toute fortune publique et particulière en leur faveur? Comment croire que la Russie, pour laquelle les troubles de la Pologne sont un embarras,

[1]) Voir Beer, I, 299—304.

il est vrai, mais un embarras souvent très utile par le secours de toute espèce qu'elle en tire, et qui, humainement parlant, n'en a aucune suite fâcheuse pour elle-même à craindre, quel que soit le dénouement, fasse toutes les avances et tous les sacrifices, et prenne sur elle le rôle des sollicitante en abandonnant à la Pologne celui d'accorder? L'obtenir serait le chef d'œuvre de la politique, je l'avoue, mais il en sera de ce projet comme de tous les secrets merveilleux, on perd son temps et on se ruine en courant après. Il n'y a pas de doute sur le point de la garantie, il sera cédé, on l'a déclaré bien des fois,[1]) mais j'espère que celui de la législation des dissidents ne le sera jamais, et si c'est avec raison que la Pologne insiste sur l'abolition de ce qui peut gêner son indépendance, le premier des biens d'une nation libre et souveraine, elle a bien mauvaise grâce à mettre avec plus d'ardeur encore sa félicité dans l'oppression d'une partie de ses enfants, et elle n'est pas conséquente en renversant avec la passion la plus obstinée, dès qu'elles parlent en faveur des objets de sa haine, ces mêmes lois qu'elle cite à tout propos et que, dans tout autre cas, elle soutient inviolables.

## 390.

Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Copenhague 19 mai 1770.

Il y a déjà 10 ou 12 jours que mr le chambellan de Juel a envoyé au roi un projet concerté entre lui et mrs d'Ostermann et de Gooderick pour préparer en Suède les choses pour la diète future.[2]) Je vous parlerais plus au long de cette pièce si je n'étais pas bien sûr que mr de Panin l'a reçue en même temps que moi et qu'ainsi vous en aurez déjà

---

[1]) Dans la dépêche du 8 février 1770, mr de Scheel écrit: „Mr de de Panin m'a répété à cette occasion ce qu'il m'avait déjà dit auparavant, que sa souveraine est disposée à se relâcher sur l'article de la garantie et à modifier les intérêts en faveur des dissidents, pourvu qu'on fasse le premier pas, qui serait déshonorant pour la Russie et indiquerait une apparence de contrainte."

[2]) Tengberg, 90—91, Ann. K.

connaissance. Il suffira donc de vous dire que le roi est assez disposé à l'agréer et que le chevalier Gooderick, qui vient de passer ici, se croit sûr que sa cour l'adoptera également, mais que cependant sa maj. suspendra ses résolutions jusqu'à ce qu'elle sache ce que l'impératrice en pense. Je compte que vous me l'aurez appris avant que cette lettre vous arrive.

## 391.

### Mémoire présenté au Roi par le comte de Bernstorff.

Travendal 18 juillet 1770.[1])

Sire. Daignez excuser, daignez agréer l'effet d'un zèle pur et fidèle, une démarche dont mon devoir m'impose la loi et la nécessité, à laquelle lui seul me détermine.

Le comte de Ranzau-Aschberg a reparu devant Vous; on dit que V. M. lui destine une place à Copenhague et que surtout Elle songe à le rapprocher de Sa personne. Des raisons qui me paraissent fondées, me font croire ces deux dernières résolutions contraires aux intérêts les plus pressants de V. M. Permettez, Sire, que je les soumette à Votre examen et à Votre décision.

Je ne demanderais pas cette grâce à V. M., si je pouvais ne la Lui demander pas. Elle sait, et j'ose, avec le plus profond respect mais aussi avec la plus parfaite confiance, en appeler à Elle-même, que je connais les bornes qu'Elle m'a assignées; jamais je n'ai présumé de faire parvenir à V. M. des sollicitudes qu'Elle-même n'avait pas rendues les miennes, jamais, sans Son ordre précis et peut-être réitéré, parole n'est sortie de ma bouche qui pût tendre à enlever à un de Ses sujets les bontés dont Elle jugeait à propos de l'honorer, ou à les diminuer. Je sais respecter Ses goûts. Et fidèle

---

[1]) Au milieu de juin le roi était parti pour les duchés accompagné de la reine, de la cour et du comte de Bernstorff. Pendant ce voyage les intrigues à la cour prirent une tournure très dangereuse. Le pivot de ces intrigues était le comte de Ranzau-Ascheberg, un des principaux auteurs de la chute du comte de Bernstorff quelques mois après. Sur ce seigneur, voir N. Hist. Tidsskr. IV, 568—70, 84—85, 641—46, Danske Saml. IV B, 289 sqq.

à cette règle, je n'entreprendrais pas aujourd'hui de représenter à V. M. les inconvénients inévitablement attachés aux faveurs qu'Elle pourrait vouloir marquer au comte de Ranzau, ou même à leurs apparences, si ces inconvénients ne touchaient directement la partie de Ses affaires dont Elle m'ordonne de m'occuper.

V. M. connaît la haine allumée entre les cours de Russie et de France, haine portée de part et d'autre à de grandes extrémités, devenue personnelle entre les souverains, mobile des actions et des opérations les plus vives de leurs ministres, et cause de tout le sang qui se répand depuis plus d'une année en Europe. Elle a vu par mille preuves et par mille traits, qu'il suffit d'être taxé d'incliner en faveur de l'une de ces cours, pour être l'objet de la défiance de l'autre, et Elle sait mieux que personne que le maréchal de St. Germain, accusé de se souvenir trop des obligations de sa naissance et de ne savoir penser et raisonner qu'en Français, est l'objet de l'aversion la plus décidée de la Russie. Elle n'ignore pas non plus que les amis de ce général partagent son sort, et que nommément le comte de Ranzau est compté par l'impératrice entre ses ennemis, c'est-à-dire entre ceux qui professent d'avoir adopté un système directement opposé au sien.

A cette qualité le comte de Ranzau en joint une autre encore moins douteuse, c'est celle d'être contraire au succès du traité conclu entre V. M. et la Russie relativement au Holstein. Je ne veux point lui attribuer à crime ce sentiment très coupable en tout autre qui serait mieux au fait; peu instruit des articles de ce traité, s'étant peut-être moins occupé de son contenu et de ses conséquences que des ouvriers qui y étaient employés. entraîné par des préventions nationales et par un sentiment secret et inconnu à lui-même de l'intérêt du corps dont il est membre, il peut être de bonne foi; mais quelle que soit son innocence, il n'en est pas moins vrai et moins connu qu'il est accusé d'avoir travaillé, quand il en a eu l'occasion, contre ce traité, et de s'être servi pour cette fin de l'accès qu'il a trouvé près de V. M. et de la confiance dont Elle l'a honoré. Vous ne l'avez pas oublié, Sire, et la Russie non plus.

Enfin il y a une haine mortelle entre lui et monsieur de Saldern; elle est publique, tout le Holstein en retentit, et V. M. en sait encore sur ce point plus que personne.

Ce sont ces considérations, Sire, qui me forcent à rompre aujourd'hui le silence respectueux dans lequel j'aime à m'envelopper lorsque V. M. ne m'ordonne pas de parler; souffrez que je Vous les rappelle. Vous seul êtes le maître dans Votre royaume, nul mortel dans l'univers n'a le droit de gêner Votre pouvoir; mais moins Votre puissance est limitée, plus Vos volontés seules décident, et plus il Vous importe qu'un sujet fidèle, oubliant tous ses intérêts propres pour ne penser qu'aux Vôtres, Vous expose la vérité telle qu'il la voit. Le rappel du comte de Ranzau n'est pas de ces événements de cour dont l'influence est indifférente et passagère; c'est un acte décisif et qui, une fois fait, ne connaît plus de remède. En lui accordant Vos faveurs, en le mettant du petit nombre de ceux que Vous honorez de Votre familiarité, en lui permettant de Vous approcher dans ces moments heureux où V. M. dépose en quelque sorte Sa grandeur, et ouvre Son âme aux charmes de la conversation et de la liberté, Vous attribuez tous ces avantages si importants, si fréquemment désirés, si rarement obtenus et dont il est si facile à un homme habile de profiter, à l'ennemi de la Russie, de la négociation et de celui qui seul des Holsteinois attachés au grand-duc désire et qui seul est en état de la faire réussir. V. M. a éloigné cet ennemi, il y a deux ou trois ans, vraisemblablement par complaisance pour la cour, qui lui donne ce nom et se déclare contre lui; Elle révoque en le rappelant, ce trait de Son amitié et de Sa prudence, Elle rend douteuse au public Son inclination pour un système qu'Elle a adopté après les réflexions les plus longues et les plus mûres à la face de l'univers, que mille fois Elle a, comme roi et comme particulier, appelé le Sien, dont Elle a déjà commencé à recueillir les fruits, dont l'utilité et l'importance extrêmes sont avouées unanimement et sans exception aucune par Ses amis et par Ses ennemis, et qu'Elle ne peut plus abandonner sans ternir la gloire de Sa vie et sans exposer Son repos et celui de Ses Etats aux plus cruels risques. Elle ouvre dans le même moment la porte à tous les soupçons que la défiance et la haine person-

nelles peuvent faire naître. L'impératrice, habituée à regarder V. M. comme un ami intime, pour lequel elle veut tout faire, mais de qui elle peut aussi tout attendre, sera frappée de revoir près d'Elle un adversaire sur lequel elle pensait l'avoir emporté; elle regardera sa nouvelle faveur, qu'elle croira plus grande qu'elle ne le sera peut-être, non comme un effet des bontés de V. M. mais comme celui de la politique la plus raffinée et des intrigues les plus cachées de la France, et sûre que V. M. ne voudrait pas lui faire un déplaisir si marqué par un motif et pour un but ordinaire, elle supposera à Sa résolution des vues bien plus importantes, et ne doutera pas que ce premier avantage de ses ennemis ne soit suivi rapidement de bien d'autres et n'aboutisse promptement au renversement de tout le système. Mr. de Saldern, qui jusqu'à présent, je ne puis lui refuser ce temoignage, a tout fait pour augmenter de jour en jour la confiance et la reconnaissance de l'impératrice et pour en hâter et assurer les fruits à V. M., mais qui sait haïr et se connaît en vengeance, ne doutera plus que le comte de Ranzau, parlant seul et seul écouté, ne trouve les moyens de le perdre dans Son esprit, et vivement blessé dans toutes ses passions par ce revers qu'il ne prévoyait pas, ne comptant plus sur ces bontés qui ont fait jusqu'ici son espérance, il cessera de croire son intérêt uni à celui de V. M. Il n'en faudra pas davantage, les dégoûts, les contestations naîtront sous ses pas; tout sera rompu.

Je ne me déguise pas, Sire, que l'on peut traiter ces appréhensions de chimériques. Il est aisé et doux d'écarter légèrement toute pensée qui déplaît ou importune; rien n'est plus ordinaire et plus commode que cette manière de les réfuter, et il est vrai qu'elle réussit quelquefois et que toutes les craintes ne se réalisent pas; mais celles que j'ose, que je suis forcé de vous exposer, sont fondées sur la nature de l'affaire même. Jamais négociation n'a été plus délicate que celle que V. M. a déjà soutenue depuis si longtemps et portée si loin. V. M. attend de l'impératrice de Russie et de son fils le sacrifice le plus important, le plus nécessaire au repos de Ses peuples et, qu'il me soit permis de le dire, à l'existence de Sa monarchie, le plus avantageux à Sa gloire personnelle et à l'augmentation de Sa con-

sidération dans l'Europe. Elle l'attend de la seule amitié de cette princesse et du grand-duc. V. M. n'a aucun droit de l'exiger, aucun moyen de l'exiger, aucun moyen de l'extorquer, l'amitié est la seule base, le seul ressort de tout l'ouvrage. Il a coûté des peines immenses de l'établir et de lui faire prendre la place de l'animosité invétérée qui régnait dans ces mêmes cœurs, il n'en coûte pas moins de la conserver, cependant V. M. y a réussi jusqu'ici à l'admiration de l'Europe entière. Vous l'emportez, Sire, à Pétersbourg, sur presque tous les princes de la terre, les conseils que Vous donnez y sont écoutés préférablement à ceux du roi de Prusse même, le ministre qui y réside de Votre part jouit des prérogatives de la confiance, de toutes les distinctions flatteuses que les ambassadeurs des plus grandes puissances de l'Europe désirent et recherchent en vain, celui de l'impératrice en Suède a eu ordre, dans les temps les plus critiques, de suivre sans balancer les instructions que Vous donneriez au Vôtre, les rois et princes étrangers recherchent Votre appui lorsqu'ils ont besoin de celui de la Russie, Vous recevez tous les jours des marques de l'affection la plus vive et de la confiance la plus intime. L'impératrice renonce, même sans que Vous l'en ayez pressée et au milieu de la guerre la plus coûteuse, à 400 mille roubles de subsides par an que Vous lui deviez en vertu des alliances, elle Vous prie d'accepter gratuitement du bois pour la construction des vaisseaux, et des franchises pour faciliter l'achat des autres productions de son empire dont Votre flotte pourrait avoir besoin, et ne met point d'autre condition à ces concessions importantes que celle qu'il Vous plaise de les employer à l'augmentation de Votre puissance navale; les ordres qui partent pour Kiel sont concertés avec Vous avant que d'être expédiés, et tous les arrangements qui se prennent dans le Holstein tendent au but réglé et conclu avec V. M.; c'est en Votre faveur et pour Votre avantage qu'on y forme des établissements, qu'on y paye des dettes, pas un sol des revenus du duché n'arrive à Pétersbourg, tout est employé à améliorer un pays et des finances qui vont devenir les Vôtres, Vous avez, Sire, pour tout renfermer dans un seul mot, l'affaire entre Vos mains; tous les jours Vous recevez de nouveaux gages de cette

vérité, de la sincérité et du zèle avec lequel on agit, on travaille pour Vous; mais, je le répète, l'amitié et la confiance sont l'âme de ces procédés, l'oubli d'une heure peut les renverser. Au moment que l'impératrice croira que V. M. n'est pas son ami décidé et à toute épreuve, au moment qu'elle doutera de Son inclination victorieuse pour elle et de la préférence qu'Elle lui donne sur tous les autres souverains de l'Europe, au moment que mr de Saldern pensera que V. M. lui retire ces bontés dont Elle l'a assuré tant de fois, toute la machine sera arrêtée, la froideur succèdera d'abord, et puis, comme c'est le sort inévitable des vives amitiés négligées, la plus violente haine; on cherchera à faire regretter à V. M. les avantages méprisés, et je n'ose le Lui dissimuler, on n'en trouvera que trop les moyens.

Ne refusez pas, Sire, quelques regards à ce tableau, honorez-le de quelque attention; la vérité ne peut Vous en échapper, et ne regardez point comme une gêne, comme une limitation de Votre indépandance ce qui est nécessaire pour l'affermir.

Il n'y a point de bien qui s'obtienne sans peine, la gloire suppose des difficultés, et peut-il y en avoir de plus légères que celles qui dépendent uniquement de Votre volonté? Vous touchez au moment où Vous achèverez de recueillir les fruits de Votre constance, de Votre patience et de Vos ménagements. V. M. voudrait-Elle Se lasser si près du bout de la carrière? Voudrait-Elle accorder ce triomphe, cette joie, cette surprise à Ses envieux et aux jaloux de Sa prospérité et de Sa grandeur? Je La connais trop pour le craindre, et j'ose croire le comte de Ranzau lui-même assez habile pour consentir au court délai dont il s'agit, assez noble pour ne pas désirer actuellement une fortune qui, s'il la faisait dans ces circonstances, le rendrait le fléau et le malheur de sa patrie et l'objet des gémissements de toute la nation et de toute la postérité.

Je m'arrête, Sire, et je vais attendre avec respect Vos ordres, Votre choix et le sort de l'Etat. J'espère tout de V. M. Elle balancera le bien qui peut Lui revenir du rappel du comte de Ranzau avec le mal dont il pourra être l'occasion et la cause, et Elle ne Se trompera point sur celui des deux partis qui mérite la préférence. Mais quand je m'abu-

serais moi-même, quand toute autre consolation me serait ravie, on ne m'enlèvera pas au moins celle d'avoir satisfait à la fidélité que je Lui dois.[1])

### 392.

Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Travendal 26 juillet 1770.

La dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire était du 5 de ce mois. J'ai passé depuis mon temps dans les troubles, dans les combats et dans les afflictions dont mr Dreyer vous rendra compte, et je vous avouerai que, sans le secours d'en Haut, que j'implore et dont l'espérance me soutient, je ne résisterais point à tous les chagrins que j'essuie et à toutes les douleurs qui m'environnent. Mr Dreyer, que j'ai retenu plusieurs jours, vous en dira au moins une partie et assez pour que vous partagiez mes peines et plaigniez mes maux.

Mais ne nous laissons pas abattre, faisons notre devoir jusqu'au bout. Dieu est le maître. Il peut tout, ayant sauvé le Danemark tant de fois. Il lui accordera encore la bénédiction qu'il paraissait lui avoir destinée, si non, sa volonté soit faite. Nous pouvons, nous devons implorer ses grâces, mais nous n'avons aucun droit de les exiger et de nous les promettre. Il doit me suffire pour ma part de faire fidèlement et courageusement ce que je puis, et c'est ce que je ferai avec son assistance jusqu'au dernier moment de mon existence, ou politique ou physique.

Vous me seconderez, mon cher comte, je le sais. Vous ne vous laisserez pas décourager non plus, vous soutiendrez avec patience et fermeté les amertumes qui très probablement vont se répandre sur votre ministère et le mien. Vous m'aiderez à adoucir les esprits, à détourner les aigreurs, à prévenir les éclats et un mal plus grand encore, la froideur et la défiance. Comptez que nous ferons, mes amis et moi, l'impossible pour soutenir le système et que nous serons

[1]) Ce mémoire est imprimé dans les Denkwürdigkeiten des Freiherrn v. d. Asseburg, 424—429, mais avec plusieurs incorrections qui toutes ont pour but de couvrir mr de Saldern.

fidèles au roi et á l'Etat, à quelque prix que ce soit. On réussit quelquefois lorsqu'on combat pour la vérité et je continuerai d'espérer, pourvu que notre ami ne nous abandonne point et ne se fâche pas. Priez-le pour l'amour de la patrie de ne pas se lasser d'un ouvrage qui fera toujours sa gloire et son mérite immortel. Jusqu'ici nous n'avons encore que des douleurs, des peines et des amertumes; ils ne deviendront des dangers que lorsqu'il les rendra tels.

Mr Dreyer vous expliquera tout ce qu'il peut y avoir d'obscur dans ces paroles. Je m'en rapporte à lui, on ne peut être plus content de lui que je le suis.

**393.**

Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Travendal 26 juillet 1770.

Je profite du départ de mr Dreyer pour vous parler, non pas bien amplement parce que son rapport verbal suppléera à ce qui pourrait manquer à mes lettres, mais avec moins de réserve sur l'état de nos affaires et pour vous mettre dans le cas d'en instruire notre ami.

Notre voyage et ce qui est arrivé pendant son cours, aura fait sans doute beaucoup de bruit; il m'a donné et il me donne des chagrins inexprimables, mais je me flatte d'être en état de résister et de maintenir tout l'essentiel, pourvu que notre ami ne nous abandonne pas et combine ses mesures avec les nôtres.

Nous avons été près de 15 jours à Slesvic, l'indisposition de la reine y ayant retenu le roi plus longtemps qu'il ne se l'était proposé. Le prince et la princesse de Hesse n'ont été pas trop mal traités dans l'extérieur, mais ils ont été exclus de toute confiance. Les bontés du roi paraissent entièrement éteintes pour le premier et, quoique son altesse se soit conduite avec toute la prudence possible, il semble qu'il ne lui sera plus possible de les regagner. Sa maj. l'a invité plusieurs fois à se rendre cet hiver à Copenhague avec la princesse, mais il est très douteux si, peu contents comme ils le sont, ils ne chercheront et ne trouveront pas les moyens de s'en dispenser.

Arrivés ici, où nous sommes dans une sorte de retraite, nous avons eu deux événements dont il est juste que je vous touche quelque chose. L'un que le comte Holck a perdu la surintendance des plaisirs. C'est un peu sa faute, s'étant souvent absenté et peu appliqué à cette partie de ses fonctions; Brandt, le même qui fut disgracié il y a deux ans, a eu la direction des spectacles, et Sarti, premier maître de la chapelle, celle de la musique. Holck conserve sa place de grand-maître de la garde-robe, ses entrées et tous ses appointements. S'il voulait être prudent, son sort serait assez heureux. L'autre, je ne vous le nommerai pas par des raisons que je vous expliquerai, je l'espère, quelque jour, mais je ne peux pas douter que vous n'en soyez déjà informé. Tout ce que je me crois permis de vous en dire, c'est que j'ai fait ce qui m'a été possible pour le détourner mais j'ai succombé. J'en suis très affligé, quoique j'aie de fortes raisons pour croire que cet événement ne sera pas fort dangereux.[1]) Bien des choses se sont changées depuis deux ou trois ans. Le public croira peut-être qu'on voudra faire rappeler le maréchal de St. Germain, mais je doute qu'on forme pareil projet et quand on le formerait, je suis presque certain qu'il ne réussirait point.

Voilà où nous en sommes pour le moment actuel. Combien de temps nous resterons dans ces provinces, ce que le roi et la reine feront en partant d'ici, je l'ignore ou au moins ne le sais pas avec certitude. Hier la grande-gouvernante avec les dames de la reine, le comte Holck et plusieurs autres de notre petite cour ont pris les devants pour retourner à Copenhague, de sorte qu'il ne reste que très peu de personnes près de leurs majestés. On parle beaucoup d'une petite course à Bronswic pour y aller voir la princesse de Galles, et elle se fera peut-être au moment que nous nous y attendrons le moins.

Pour les affaires de l'Etat, elles vont leur train et, grâces au Ciel, il ne s'y fait rien qui puisse m'affliger et m'inquiéter. L'escadre de mr Arff trouvera toutes choses

---

[1]) Le rappel du comte Ranzau et allusion à la promesse par lui donnée de ne pas vouloir travailler contre l'alliance avec la Russie, N. Hist. Tidsskr., IV, 644.

prêtes en arrivant et je me flatte que l'impératrice sera contente. Au moins le roi a-t-il donné les ordres les plus précis à cet égard et vient-il de les renouveler.

Mr de Filosofoff est encore à Pyrmont. Je juge par ses dernières lettres qu'il est assez content de l'effet des eaux. Incertain comme je le suis de tout ce qui regarde le reste de notre voyage, je ne sais si nous le reverrons avant Copenhague.

**394.**

Lettre particulière à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Travendal 26 juillet 1770.

J'ai le cœur si touché et si blessé et ma douleur est si vive quand je songe d'une part à l'état où nous nous trouvons ici, et de l'autre aux mécontentements perpétuels, même dans les temps les plus heureux, dont notre ami nous accable,[1]) que j'ai parlé amplement sur ce sujet à mr Dreyer et l'ai prié de vous en rendre un compte exact et détaillé. Soyez-en bien sûr que nous faisons tout ce qui nous est possible et au delà, pour soutenir toutes choses et pour procurer à un homme si digne de notre reconnaissance et si nécessaire au salut de l'Etat, toutes les marques d'attention et de distinction qui lui sont dues; mais nous ne pouvons pas au delà de nos forces et s'il a encore quelque pitié de sa patrie, s'il a encore quelques sentiments pour des gens qui travaillent fidèlement avec lui au but commun et qui sont plus malheureux qu'il ne peut

[1]) Mr de Saldern était toujours mécontent; tantôt il ne se croyait pas suffisamment récompensé de ses services, tantôt il était jaloux des attentions montrées à d'autres que lui ou son frère, qui était resté à Copenhague comme chargé d'affaires pour le Holstein. De l'autre côté mr Saldern, à qui on devait en grande partie le traité de 1767, pouvait également le renverser, car il exerçait une très grande influence sur mr de Panin, était écouté par l'impératrice et les sentiments du grand-duc dépendaient beaucoup de la direction qu'il leur donnerait. — Il était donc de la dernière importance de ne pas l'avoir pour ennemi.

se l'imaginer, il n'ajoutera pas à nos tourments en doutant de notre zèle et de notre ardeur pour tout ce qui peut lui être agréable.

Si mr son frère n'a pas eu de présent, c'est qu'avant que nous sussions son départ, il n'y avait pas de prétexte pour lui en donner et que, lorsqu'il partit, ce présent aurait eu l'air d'un congé que nous avons sur toutes choses voulu éviter. Peut-être avons-nous mal raisonné, mais nous avons cru bien faire et nous ne désirons certainement que de marquer en toute rencontre la plus haute considération et la plus vive reconnaissance à un homme dont les services sont au-dessus de tout prix. Nous réparerons infailliblement cette faute. Mr son frère aura un présent et nous n'oublierons rien pour l'apaiser et le satisfaire. Mais nous méritons qu'on ne se fâche pas et ne se précipite pas contre nous et que l'on se fie à nos sentiments, car nous pensons bien et nous faisons ce que nous pouvons.

Employez, mon cher comte, tout votre crédit à persuader de cette vérité et soyez-en le garant. Vous pouvez l'être sans risque. Procurez-moi ce soulagement. J'en ai besoin et je ne saurais soutenir davantage de passer ma vie dans les travaux les plus zélés et les plus fidèles si l'on continue de les méconnaître de toutes parts.

**395.**

Dépêche à Mr le comte de Scheel à St. Pétersbourg.

Travendal 7 août 1770.

J'ai eu l'honneur de vous écrire si amplement par mr Dreyer, il n'y a que peu de jours, que je ne reprendrais pas la plume aujourd'hui si je ne venais de recevoir votre lettre particulière du 17 du passé. J'y vois avec la plus vive reconnaissance l'intérêt que mr le comte de Panin veut bien continuer de prendre à mon sort ou plutôt à la cause à laquelle j'ai consacré mes travaux et ma vie. J'en suis pénétré et jamais je ne perdrai le souvenir de ses bontés, mais dans le temps que je le sens si vivement, je n'ai rien à lui

demander avec plus d'ardeur et plus d'instances que de me les conserver et de m'en honorer toujours, mais de ne point faire ni permettre qu'il se fasse actuellement de démarche en ma faveur. Je me crois assez fort pour maintenir mon terrain et l'affaire et pour empêcher que le roi, dont le bon esprit est certainement décidé pour la bonne cause, ne soit entraîné dans des illusions, pourvu que l'on ne fournisse pas à ceux qui l'entourent et qui, quels que puissent être d'ailleurs leurs sentiments, ne prennent encore aucune part directe aux affaires de l'Etat et n'en ont aucune connaissance, des motifs et des prétextes pour s'en mêler et qu'on ne les mette pas dans le cas de croire que leur défense et leur propre salut les obligent à faire du mal. Je supplie mr le comte de Panin de m'en croire préférablement à tout autre, personne ne peut être mieux instruit de l'intérieur que je le suis, moi qui l'étudie sans cesse. Jusqu'à présent il n'y a point de danger essentiel. J'ai succombé, il est vrai, dans le dernier combat que j'ai soutenu, et le comte de Ranzau est entré, malgré moi et mes représentations, dans le collège militaire; mais si j'ai été vaincu, ce n'a été qu'après avoir pris les précautions nécessaires pour empêcher que même ma défaite ne fût nuisible à mon grand objet, c'est-à-dire au fidèle attachement de mon maître au système de l'union avec l'impératrice. J'ose dire y avoir réussi et je demande à mr le comte de Panin de juger de cette vérité non par mes paroles mais par les effets. Il verra que nous ne chancelons et ne chancellerons pas dans nos démarches. Les successeurs du pauvre Holck, renfermés dans leurs propres cercles, uniquement attentifs à ce qui s'y passe et n'ayant jusqu'à l'heure qu'il est, je le certifie, aucune espèce de liaison avec les ministres des cours opposées, n'ébranleront pas notre ouvrage, si nous ne les attaquons pas, et leur sûreté les engagera à nous ménager si nous ne les poussons pas à bout.

Telle est la situation présente un peu améliorée depuis le départ de mr Dreyer. Si elle venait à changer, vous en seriez informé.

Parlez en conséquence à mr le comte de Panin. Engagez-le, je vous prie, à ne point faire de pas, à ne pas marquer du déplaisir dans ce moment. Le torrent, qui a paru être con-

tre moi et mes vœux, s'écoulera dès que nous n'élevons pas, pour le gêner et le forcer, une digue qui l'irrite et qu'il puisse rompre. Ce n'est qu'après mille réflexions que je me suis fixé à ce raisonnement, et que je me suis déterminé à parler dans ce sens à l'homme illustre auquel tout mon cœur est attaché et que j'ose appeler mon ami. Je tiendrai le même langage au général Filosofoff, je le prierai instamment de ne rien faire et de ne paraître ni inquiet ni choqué. Effectuez, mon cher comte, qu'il lui soit permis de m'écouter. Le sort de l'affaire dépend dans ce moment de notre constance, de notre patience, de notre tranquillité.

Je ne finirais point si je me laissais aller au plaisir d'entrer dans le détail des motifs qui me décident, mais cela serait inutile. Ce que je viens de vous dire, joint à ce que vous dira mr Dreyer, suffit pour vous expliquer et vous mettre au fait de tout ce que je pense. Et je finirais moins encore si je voulais vous exprimer tous les sentiments dont mon cœur est rempli envers mr de Panin. Suppléez à mon défaut, mon cher comte, jamais vous ne lui en direz trop, jamais vous ne lui en direz assez.

Apost. Tout ce que je viens de vous dire pour le comte de Panin s'adresse aussi à mr de Saldern, que je vous prie d'assurer de mon respect et de mon attachement le plus tendre. Je souhaite avec ardeur qu'il goûte mon raisonnement et son résultat. Ni la prudence ni mon devoir ne m'en permettent un autre. Vous le sentez. Le voyage de Bronswic longtemps différé va se faire. Je ne vous parlerai de ce voyage que lorsqu'il sera fait et que j'en aurai vu l'effet.

Pour le pauvre Holck, son rôle est joué. Il aurait pu se soutenir, s'il avait voulu et su suivre les conseils de ceux qui lui voulaient du bien, mais il est inconduisible et tel qu'il est, il vaut mieux pour lui-même et pour tout ce à quoi il s'intéressait, qu'il soit éloigné. Il nuisait dans les derniers temps à ce dont il se mêlait, d'abord parce qu'il n'était ni prudent ni habile, et puis parce que ses rivaux voulaient qu'il eût tort en tout.

Peut-être trouverez-vous un peu de différence entre le ton de cette lettre et celui de celles que mr Dreyer vous aura remises. C'est qu'un projet que je méditais alors a

réussi et que je crois la situation de l'affaire un peu meilleure.[1]) La volonté de Dieu déterminera son sort.

## 396.

### Circulaire aux Ministres du Roi à l'étranger.

Copenhague 1 septbre 1770.

C'est un plaisir sensible pour moi de pouvoir vous apprendre aujourd'hui l'heureux retour du roi et de la reine. Leurs majestés revenues de Lunebourg, où elles étaient allées pour y jouir de la vive satisfaction de voir leurs altesses royales mad. la princesse de Galles et mgr le duc de Gloucester,[2]) sont parties d'Altona le 19 et sont arrivées, après s'être arrêtées deux jours à Slesvic, le 27 au château de Frederichsberg où elles ont eu la joie de trouver mgr le prince royal en parfaite santé.

Les affaires ont repris dès le lendemain leur cours ordinaire, et le roi a paru hier en public pour recevoir les compliments de sa cour et des ministres des cours étrangères à cette occasion.

L'escadre russe, qui avait mis à la voile pour la Méditerranée et le Levant, a été obligée par les vents contraires de retourner dans le Sund où elle attend impatiemment le moment où il lui sera possible de poursuivre sa course.

Il y a quelques jours que le jeune comte Moltke, aide de camp du roi pour la marine, est arrivé ici avec des dépêches du contre-amiral Kaas, commandant l'escadre de sa majesté dans la Méditerranée. Nous apprenons par elles que Alger a été bombardé pendant plusieurs jours, qu'un des forts et une partie des vaisseaux ennemis, retenus dans le port, ont été détruits, mais que la régence, persistant malgré ce châtiment à refuser la paix juste et équitable qui lui a été offerte de la part du roi au moment que son escadre a paru devant la place, le contre-amiral avait ré-

---

[1]) Peut-être le ministre fait-il allusion à l'entrevue qu'il paraît avoir eue à cette époque avec mr de Struensée et dont nous trouvons des renseignements dans: Mémoires de Reverdil, 157—58.

[2]) Voir N. Hist. Tidsskr. IV, 646—47.

solu de détacher quelques vaisseaux pour bloquer le port et qu'il se préparait avec le reste à infester et alarmer les côtes du royaume, après qu'il aurait passé à Port Mahon les jours nécessaires pour rafraîchir les équipages et rétablir les malades, qui se sont trouvés en assez grand nombre à bord de l'escadre par un effet de la chaleur extraordinaire de la saison. Le roi attend dans peu de jours des rapports ultérieurs de ces opérations et décidera en conséquence celles de la campagne prochaine.

---

[1]) Les tentatives pour ramener la paix avec Alger ayant échoué, l'escadre commandée par le schout-by-nacht Kaas était partie le 2 mai. Dans ses instructions, datées du 6 et du 8 avril, cet officier avait reçu l'ordre de ne procéder à l'attaque de la ville qu'après avoir épuisé tous les moyens d'obtenir un raccommodement pacifique, et il devait se contenter du renouvellement de l'ancien traité, de la restitution des bâtiments de commerce danois capturés et du relâchement des prisonniers danois sans demander d'autres avantages ni exiger une indemnité de guerre. Les efforts de mr de Kaas n'aboutirent pas et force lui fut de commencer les hostilités. Malheureusement les deux galiotes à bombes qui faisaient partie de l'escadre n'étaient pas assez fortes, et le bombardement n'eut pas l'effet qu'on s'en était promis. Mr de Kaas dut se retirer et plus tard la plus grande partie de l'escadre retourna à Copenhague. Il ressort des dépêches que le comte de Bernstorff ne reprochait rien à mr de Kaas et, en général, qu'on n'attachait pas une grande importance au mauvais succès de cette expédition. Mr de Bernstorff continua ses efforts pour ramener la paix par des négociations, et mr de Kaas fut même autorisé à employer jusqu'à 30,000 mille piastres pour gagner sous main les ministres du dey. Mais pour le cas où l'honneur et les intérêts du pays dussent rendre la reprise des hostilités nécessaire, une commission fut nommée le 4 septbre afin d'élaborer un plan pour les opérations de l'année suivante, et rien n'indique dans les archives que cette mesure fût inspirée par un sentiment d'hostilité contre le comte Bernstorff, qui en effet n'était responsable en rien du mauvais résultat de l'expédition et qui au contraire, dans toute cette affaire, avait montré la plus grande prudence.

## 397.

### Instruction supplémentaire pour Mr Otto de Blome comme Envoyé extr. du roi à Paris.[1])

Copenhague 14 septre 1770.

Comme vous trouverez, monsieur, dans les archives de l'ambassade du roi à Paris les mémoires que feu sa maj. m'a ordonné d'adresser à vos prédécesseurs le 31 janv. 1755 et le 10 juin 1763 pour leur servir d'instructions et éclairer et guider leurs premiers pas, et que ces mémoires exposent avec assez d'étendue non-seulement les liaisons et les relations dans lesquelles les deux couronnes se trouvaient alors entre elles, mais encore les principes des unes et des autres, je pourrais me dispenser aujourd'hui de m'acquitter du même office à votre égard, si l'altération considérable arrivée depuis dans la politique et le système de la France n'avait ébranlé ces mêmes principes, et ne m'imposait l'obligation de vous signaler les effets que cette altération a produits, et surtout le changement qu'elle a dû opérer inévitablement dans les résolutions et les démarches du roi.

En 1755, la France se gouvernait encore selon les anciennes maximes établies et suivies par les grands rois qui ont régné sur elle depuis le commencement du siècle dernier. Le Nord lui était cher encore, l'amitié de cette partie de l'Europe paraissait lui importer. C'était ainsi que je l'avais connue et j'ai parlé dans ce sens au comte de Wedel-Frijs. On devait juger constant un système fondé en raison, qui s'était soutenu depuis tant d'années. Cependant il fut renversé peu de mois après. Le cardinal de Bernis abusé lui-même en voulant plaire à la favorite, commença à le changer; la France réunit ses intérêts à ceux de la maison qu'elle avait toujours combattue, l'alliance de l'Autriche lui tint lieu de toute autre et, quoique l'auteur de ce changement succombât bientôt aux revers qui suivirent son exécution, son successeur, le duc de Choiseul, attaché par nom-

---

[1]) Mr O de Blome, colonel et aide-de-camp général du roi, resta à Paris comme ministre jusqu'à la fin de 1796, lorsqu'il fut remplacé par Mr Dreyer.

bre de motifs personnels à l'adopter, le poursuivit et le poussa plus loin. Il imagina, en 1761, le celèbre pacte de famille et, tournant désormais toutes ses vues, tous ses soins vers le Sud, il ne se souvint du Nord que pour le négliger, le haïr et le troubler. Ses sentiments commencèrent à se manifester d'abord après la conclusion de la paix, et vous verrez dans ce que j'ai écrit au baron de Gleichen que le feu roi s'en aperçut dès 1763.

L'alliance entre les deux couronnes expira l'année suivante le 15 mars 1764. Elle avait duré alors 21 ans. Le feu roi était disposé à la renouveler aux mêmes conditions auxquelles elle avait subsisté jusque-là. Vous verrez par mes lettres à vos prédécesseurs que je ne l'ai pas laissé ignorer au ministère de la France, mais cette couronne ne le voulut pas. L'amitié de nos rois ne lui paraissait plus un objet désirable, à moins qu'ils ne se vouassent à ses vues et à ses querelles, et le duc de Choiseul s'était imaginé de pouvoir étendre jusque-là sa domination sans qu'il en coûtât autre chose à son maître que de payer ce qu'il devait déjà. Il comptait ainsi faire valoir davantage l'inexactitude de ses payements qu'il n'aurait pu faire valoir leur ponctualité et en tirer plus de profit. L'idée pouvait être bonne pour la France, elle n'était pas séduisante pour ses alliés, le feu roi ne la goûta pas et on ne renouvela point l'alliance.

On s'en tint de part et d'autre à la simple amitié, et la France convint par un acte signé du duc de Praslin, le 9 juillet 1764, qu'elle payerait au roi les subsides arriérés à raison de 1500 mille livres par an, promesse qu'elle exécuta en effet pendant quelques années. Nous en étions à ces termes, lorsque le roi qui règne aujourd'hui sur nous monta sur le trône. Les procédés de la France se ressentaient déjà de son nouveau système, mais ils n'étaient pas encore entièrement développés. Ils étaient froids, mais ils n'étaient pas injustes ni offensants. Cette vive et implacable haine qui anime le duc de Choiseul contre la Russie était déjà allumée, mais elle ne se manifestait que dans des disputes sur des titres et des formalités peu importantes et peu sérieuses; la France soutenait encore en Suède le parti de la liberté et des lois, qu'elle avait protégé depuis si longtemps et qui formait le premier et véritable nœud qui avait uni

et unissait encore sa politique à celle de nos rois. L'intelligence était donc, quoique moins vive, encore bonne entre elle et nous, mais cela ne dura pas et le roi découvrit dans cette même année qu'elle commençait à en renverser la base, en se déclarant pour la reine de Suède, en coopérant à ses vues ambitieuses et en sacrifiant aux passions de cette princesse des engagements qui auraient dû lui être sacrés. C'était la France qui avait négocié dès l'année 1750 le mariage de la princesse, sœur aimée du roi, avec le prince royal de Suède. Elle s'était donné les peines les plus vives et les plus soutenues pour surmonter les obstacles qui s'y étaient opposés. Elle y avait réussi, le mariage arrêté entre les deux maisons royales se trouvait revêtu de toutes les formalités possibles. Il n'en eut pas moins le malheur de déplaire au bout de quelques années à la reine de Suède, qui dans la fougue de son caractère ne garda plus de mesure pour le faire rompre et mit sa gloire et sa joie à faire à la princesse l'affront le plus sensible qu'elle pût recevoir, et l'ambassadeur de France ne rougit point de prêter son ministère, quoique inutilement, à cette injustice. Dans d'autres temps, il n'en aurait peut-être pas fallu davantage pour brouiller les deux cours, mais le roi se retint sagement et, content d'avoir soutenu les droits de sa sœur et sa propre dignité, satisfait de sa victoire, il ne laissa échapper aucun signe de ressentiment. Le 10 janv. 1768, le duc de Choiseul me fit faire par le marquis de Blosset la déclaration que vous trouverez dans ma lettre du même mois à mr de Gleichen, portant la suspension du payement du reste des arrérages, suspension qui dure encore. Il y avait encore là de quoi se fâcher, les arrérages liquidés et avoués de toute part étaient dus de couronne à couronne, et la France, qui n'avait aucune violation des traités à reprocher au roi, — on n'entreprenait pas même de l'en accuser — n'était pas en droit de se dispenser de sa propre autorité de l'observation de ses engagements les plus solennels. Il y aurait eu des vérités bien incontestables et bien dures à lui dire; cependant le roi ne le fit pas, il se contenta de m'ordonner de répondre à cette déclaration dans des termes modérés mais dignes de lui, ce que j'ai tâché de faire, d'abord verbalement à mr de Blosset et puis dans mes let-

tres au baron de Gleichen du 16 et 30 janvier et 9 avril, et sa maj., qui, sur la fin de l'année, vint elle-même en France, jugea au-dessous d'elle de toucher ce sujet pendant le séjour qu'elle y fit. Elle vécut avec le roi très-chrét. et se sépara de lui dans les termes d'une amitié sincère, mais à peine eut-elle touché les frontières de ses Etats dans les premiers jours de 1769, qu'elle apprit que le ministre de ce monarque préparait en Suède une révolution qui, si elle avait réussi, aurait porté le coup le plus fatal à ses intérêts les plus connus et les plus décidés, à l'influence qu'elle a dans le Nord et à la sûreté de ses Etats, et que dès le 13 janvier le duc de Choiseul avait écrit au baron de Gleichen: que n'ayant pu se défendre de la crainte que les clameurs des bonnets ne portassent leurs amis à quelque démarche violente, ni s'empêcher de rendre compte au roi son maître de cette idée, sa maj. très-chrét. lui avait ordonné de déclarer en conséquence, tandis qu'il était temps encore, que, vu l'intérêt qu'elle prenait à la Suède, elle regarderait toute voie de fait comme une rupture avec la France et que l'Espagne suivrait indubitablement le même principe.

Les expressions, vous le voyez, étaient fortes, la sagesse et la fermeté du roi obvièrent à leurs effets; sans s'en laisser ni échauffer ni intimider, il me commanda de répondre ce que vous verrez dans ma lettre au baron de Gleichen, écrite le 7 février. Sa maj. ne se laissa pas arrêter dans sa carrière ni détourner de son but, elle sauva la Suède ou eut au moins une part principale à sa conservation, et la France n'eut ni le prétexte ni l'envie d'exécuter ses menaces. Quoique cette couronne ait succombé, elle est restée tranquille et en silence.

Je ne suis entré dans ces détails, monsieur, que pour vous remettre aussi succinctement qu'il m'a été possible le tableau de la situation dans laquelle le roi se trouve actuellement vis-à-vis de la cour où vous allez résider. Il a sujet d'être très mécontent d'elle, elle a la première rompu et abandonné les principes et le concert qui formaient leur union. Elle lui retient des sommes considérables qu'elle ne saurait nier et qu'elle ne nie pas lui devoir, et elle agit en Suède directement contre ses intérêts les plus précieux.

Mais il ne veut pas lui faire des reproches qui seraient inutiles, il ne veut pas être son ennemi, et bien certain que le temps viendra où elle reconnaîtra ses torts et satisfaira à ses justes demandes, il attend cette époque avec calme et sans impatience. Ce sont ces dispositions, que je vous marque par son commandement exprès, qui feront le plan et la règle de votre conduite. Il serait au-dessous de sa maj. de se plaindre sans effet et de solliciter vainement un roi, maître d'un royaume plus opulent et plus peuplé que le sien mais au reste son égal. Vous ne tiendrez donc point le langage de mécontent et, vous prenant à faire entendre au duc de Choiseul, lorsque l'occasion l'exigera, que le roi insiste et insistera toujours sur le payement de ce qui lui est dû, vous ne lui parlerez de ses torts et ne lui rappellerez ses injustices que lorsque vous estimerez pouvoir le faire avec utilité. Vous mettrez d'ailleurs votre application à lui plaire. Sans déguiser ni nier l'alliance qui subsiste entre le roi et la Russie, sans cacher les sentiments que cette alliance exige, vous ne les affecterez pas, votre contenance sera décente dans tous les cas. Vous trouverez probablement la nation et la cour très touchées des malheurs redoublés dans lesquels leurs vœux et leurs conseils ont entraîné les Turcs. N'en témoignez point de joie, que l'on voie toujours en vous le ministre d'un prince fidèle à ses amis, mais qui n'a point d'ennemi.

Mais n'en défendez pas avec moins de courage le système de votre roi. Vous avez une cause bien belle à soutenir. Le roi n'a rien fait contre la France, n'a manqué en rien à ses engagements, à son amitié vis-à-vis d'elle. Fidèle à tous ses traités, il les a remplis tous exactement et si, également fidèle aux intérêts de sa couronne et de la nation dont Dieu l'a établi souverain, il a, à l'exemple de tous ses aïeux, cherché et chéri l'alliance de la plus grande puissance du Nord, s'il a travaillé à terminer par un accord heureux et favorable les divisions qui déchiraient sa maison, qui ont fait les malheurs et les peines de ses pères et mis plus d'une fois sa monarchie à deux doigts de sa perte, il n'a rien fait qu'un prince habile et sage ne dût faire et rien qui ne fût conforme même aux intérêts de la France. Son but, dans toutes ces pénibles négociations, n'a été que celui

que cette couronne a tant de fois promis d'appuyer du temps de l'impératrice Elisabeth, et il est si évident qu'il est du vrai avantage de la France ainsi que de toutes les puissances de l'Europe, sans en excepter aucune, que la redoutable Russie ne conserve point le Holstein et par lui les moyens d'infester et de bloquer le Danemark, la Suède et l'Allemagne, que mr de Choiseul en est convenu lui-même et que si, par les malheurs du temps, il parvenait à renverser l'ouvrage et les justes espérances du roi, ce serait le triomphe de l'humeur et du caprice sur la raison et une tache immortelle que sa propre nation reprocherait à la mémoire de ce ministre dans tous les temps.

Vous pouvez le lui faire entendre, monsieur, quand il vous en fournira l'opportunité. Je suis sûr qu'il sentira au fond de son cœur la vérité de vos paroles. Veillez en même temps à ses projets, à ses démarches, à son sort. Informez le roi de tout, accordez à ses sujets vos soins lorsqu'ils les réclameront, nourrissez l'amitié déjà établie entre les deux peuples et regardez enfin comme dit à vous tout ce qui a été dit à vos prédécesseurs et que les temps n'ont point changé. Il serait inutile de vous répéter ce que vous avez ou aurez sous vos yeux.

Puissent vos succès être complets, puissiez-vous servir votre roi et lui plaire.

## 398.

Correspondance entre le Roi et le comte de Bernstorff.

1. Lettre du Roi, datée Hirschholm le 15 septbre.

Je trouve nécessaire pour le bien de mon service de faire un changement dans le maniement des affaires. C'est pourquoi je vous dispense de toutes vos charges, en vous conservant uniquement votre place au conseil, où vous continuerez, à ce que je me promets, de me rendre des conseils conformes à votre expérience et à votre zèle pour mes intérêts. Soyez d'ailleurs assuré de la continuation de ma bienveillance.

Christian.

2. Réponse du comte de Bernstorff, datée Bernstorff le 15 septbre.

Je reçois les ordres de Votre Majesté avec les sentiments de soumission qui ont fait la règle de ma vie, pendant les 30 ans que j'ai passés à Son service & à celui des Rois, Ses pères, et je mets ainsi avec le plus profond respect à Ses pieds les charges dont il Lui avait plu de m'honorer. Je ne Vous demande, Sire, que la permission d'y joindre la place au conseil, que Vous avez trouvé bon de me réserver. Votre majesté est trop éclairée, pour ne pas sentir que je l'occuperais très inutilement, et sans doute trop juste, pour ne pas m'accorder un repos que je n'avais sacrifié jusqu'ici qu'à la seule espérance de La servir et de Lui plaire.

Je suis avec le plus profond respect, de Votre Majesté, &c.

Bernstorff.

3. Lettre de cabinet du Roi, Hirschholm le 16 septbre.

Monsieur le comte de Bernstorff. Comme je ne veux pas que vous me serviez avec désagrément et que, par cette raison, j'ai cru devoir déférer à votre demande et accepter la démission générale que vous désirez, Je vous l'accorde, monsieur, par la présente, avec une pension annuelle de 6000 écus et avec l'assurance de la continuation de Mes bonnes grâces.

Christian R.

---

**A. Schumacher**

4. Lettre d'adieu du comte de Bernstorff.

Sire,

Daignez recevoir avec quelque bonté les remercîments les plus soumis d'un homme qui Vous avait consacré sa vie. Obligé de donner quelque attention à des intérêts domestiques, négligés jusqu'ici avec joie, je me propose de me rendre à Borstel. Je serai jusqu'au tombeau, Sire, &c.

5. Réponse autographe du Roi, datée Hirschholm le 3 octobre 1770.

Je vous souhaite, monsieur le comte, un bon et heureux voyage. J'apprendrai toujours avec plaisir de bonnes nouvelles de votre santé et prospérité. Comptez sur la continuation de Ma bienveillance.

Christian.

# Table du second volume.


| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| | | **Roi et Maison royale.** | | |
| | | 1. *Lettres de cabinet.* | | |
| 1762. | 1 février. | à l'empereur Pierre III, à l'occasion de son avénement au trône........ | 177. | 1. |
| — | 3 juillet. | au duc de Mecklenbourg, sur l'entrée des troupes danoises dans son territoire.......................... | 203. | 58. |
| — | 14 août. | à l'impératrice Catherine II, à l'occasion de son avénement au trône........ | 216. | 81. |
| — | 7 octobre. | à l'impératrice Catherine II, sur la renonciation du roi à l'administration du Holstein-ducal ............ | 221. | 98. |
| 1764. | 17 août. | au roi de la Grande-Bretagne, afin de demander la princesse Caroline Mathilde en mariage pour le prince royal......................... | 225. | 176. |
| 1766. | 15 janvier. | à l'impératrice Catherine II, pour lui annoncer l'avénement au trône du roi Chrétien VII................ | 292. | 259. |
| — | — | au bourgmestre de la ville de Hambourg, à l'occasion de l'avénement au trône du roi Chrétien VII...... | 293. | 260. |
| 1767. | 21 avril. | à l'impératrice Catherine II, afin de provoquer le rappel du ministre de Prusse, mr. de Borck ............ | 325. | 315. |
| 1769. | 31 mars.<br>2 septbre. | de l'impératrice Catherine II au roi, et du roi à l'impératrice................ sur le voyage du roi à Pétersbourg et sur l'exécution du traité de 1767. | 371. | 409.<br>416. |
| 1770 | 15 septbre<br>3 octobre | Correspondance entre le roi et le comte de Bernstorff sur la démission de ce ministre.......................... | 398. | 486. |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| | | 2. *Traités et conventions concernant la maison royale.* | | |
| 1766. | 14 juillet. | Traité de mariage entre le roi de Danemark et la princesse Caroline Mathilde de la Grande Bretagne... | 303. | 283. |
| — | 25 août. | Contrat de mariage entre la princesse Louise et le prince Charles de Hesse. | 306. | 285. |
| — | 29 septbre. | Traité de mariage entre la princesse Sophie Magdalène et le prince royal Gustave de Suède................. | 310. | 292. |
| — | 15 décembre. | Ratification du roi de l'acte par lequel la princesse Caroline Mathilde avait renoncé, le 1 octobre, à Londres, à l'héritage dans la maison de Brunsvic-Lünebourg .................... | 318. | 304. |
| | | 3. *Rapports au Roi.* | | |
| 1762. | 22 mars. | Sur l'attitude à prendre en cas d'une guerre avec la Russie au sujet des duchés .......................... | 184. | 21. |
| 1767. | 30 avril. | Vote du comte de Bernstorff sur la question des anciennes prétentions sur la ville de Hambourg.......... | 327. | 316. |
| 1770. | 18 juillet. | Mémoire présenté au roi par le comte de Bernstorff sur le rappel du comte de Rantzau à la cour ............ | 391. | 466. |
| | | **Lettres à des autorités à l'intérieur.** | | |
| 1762. | 16 juin. | Ordre à la chancellerie danoise sur les mouvements de la flotte........... | 196. | 52. |
| 1769. | 19 juin. | Instruction à mr. le général de Hauch sur la conduite à tenir vis-à-vis des Suédois qui tâchent de dresser le plan des forteresses norvégiennes .. | 367. | 401. |
| | | **Circulaires aux ministres du Roi à l'étranger.** | | |
| 1762. | 9 avril. | Exposé des préparatifs militaires en vue de la défense du pays. Désir d'un accommodement pacifique ......... | 185. | 28. |
| — | 12 juillet. | Mouvements de l'armée et de la flotte. Conférences à Berlin sous la médiation de la Prusse ................. | 208 | 65. |
| — | 31 juillet. | Annonce de la révolution en Russie et de la déclaration pacifique de l'impératrice Catherine ............ | 214. | 79. |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| 1762. | 14 août. | Rétablissement de rapports amicaux avec la Russie .................... | 215. | 80. |
| 1770. | 30 Janvier. | Exposé des différends avec Alger .... | 384. | 449. |
| — | 1 septbre. | Sur le voyage du roi et de la reine à Brunsvic et sur l'issue de l'expédition contre Alger .................... | 396. | 479. |
| | | **Empire Germanique et Autriche.** | | |
| | | 1. *Instructions pour les ministres du Roi à Ratisbonne.* | | |
| | | Mrs. de Moltke et L. de Bachoff. | | |
| 1763. | 8 juillet. | Ordre de se concerter avec les autres membres du corps évangélique sur les moyens de venir en aide aux états de Würtemberg contre le duc. | 238. | 143. |
| | | 2. *Instruction pour mr. d'Assebourg,* envoyé à Francfort à l'élection du roi des Romains. | | |
| 1764. | 21 avril. | Le peu de fruits de cette élection... | 250. | 171. |
| | | 3. *Instructions pour les ministres du Roi à Vienne.* | | |
| | | Mr. le comte de Bachoff v. Echt. | | |
| 1762. | 6 mars. | Demande de savoir ce que le Danemark peut se promettre de l'Autriche en cas d'une attaque de la Russie .... | 181. | 11. |
| — | 4 mai. | Même objet .................... | 191. | 41. |
| — | 12 juillet. | Même objet .................... | 211. | 73. |
| — | — | Conditions auxquelles roi est disposé à accepter la proposition faite par l'Autriche .................... | 212. | 75. |
| — | 24 août. | Notification de la prise de possession par le roi de l'administration du Holstein-ducal .................... | 218. | 83. |
| 1763. | 21 mai. | L'opportunité d'un concert entre les puissances afin de contenir la Russie | 235. | 130. |
| — | 23 juillet. | Manque de confiance dans les intentions du comte de Kaunitz ........ | 240. | 148. |
| 1766. | 15 janvier. | Ordre de demander veniam ætatis pour le roi au sujet de ses possessions dans l'empire .................... | 294. | 260. |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| | | **France.** | | |
| | | 1. *Notes aux ministres de France à Copenhague.* | | |
| | | Mr. l'ambassadeur Ogier. | | |
| 1763. | 26 mars. | Refus d'être compris dans la paix de Hubertsbourg à titre d'allié de l'Autriche. Motifs de ce refus .... | 232. | 119. |
| | | 2. *Instructions pour les ministres du Roi en France.* | | |
| | | Mr. le comte de Wedel-Frijs. | | |
| 1762. | 27 février. | Demande de connaître ce que le Danemark peut se promettre de la France en cas d'une attaque de la Russie.. | 180. | 9. |
| — | 17 avril. | Satisfaction causée par la réponse du duc de Choiseul. Préparatifs militaires. Démarches auprès des cours. Proposition de conférences faite par l'empereur de Russie ............ | 187. | 31. |
| — | — | Coopération militaire avec les Suédois impossible. Crainte que la France ne commence à se lasser de la forme du gouvernement en Suède........ | 188. | 35. |
| — | 22 mai. | En attendant la réponse du czar, les mouvements militaires se poursuivent. L'attitude des cours est peu satisfaisante ...................... | 193. | 44. |
| — | 17 juin. | Mutisme de la cour de Pétersbourg. Préparatifs militaires. Abandon des autres cours...................... | 197. | 53. |
| 1762. | 6 juillet. | Surprise du roi d'apprendre de quelle manière la France compte payer les arrérages de subsides. Mauvais augure pour l'efficacité de la garantie | 205. | 61. |
| — | 21 septbre. | Motifs qui ont conduit le roi à prendre l'administration du Holstein-ducal, et vues qui le guideront dans la marche de cette affaire ......... | 220. | 95. |
| 1763 | 26 février | Observations sur les vues et le système de Catherine II. L'opportunité d'un concert entre les puissances afin de contenir la Russie................ | 230. | 115. |
| — | 14 mai. | Continuation des renseignements sur la politique russe.................... | 234. | 129. |
| — | 2 juillet. | Continuation. Affaires de Pologne... | 237. | 142. |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| | | Mr. le baron de Gleichen. | | |
| 1763. | 10 juin. | Instruction générale.................. | 236. | 133. |
| — | 31 décembre. | Démarche faite par Catherine II auprès du roi au sujet de l'élection d'un roi en Pologne .............. | 244. | 159. |
| — | — | Difficultés faites par la France sur le payement des arrérages de subsides. | 245. | 160. |
| 1764. | 30 juin. | Le payement des arrérages réglé, le roi propose le renouvellement du traité d'alliance expiré............ | 254. | 175. |
| — | 10 novbre. | Refus de la France de stipuler des subsides.......................... | 261. | 187. |
| 1765. | 10 août. | Méfiances et soupçons de la part de la France ........................ | 279. | 227. |
| 1766. | 12 juillet. | Sentiments plus justes du duc de Choiseul envers le Danemark .......... | 302. | 282. |
| 1768. | 16 janvier. | Déclaration du marquis de Blosset que le payement des subsides dus cesserait. | 337. | 337. |
| — | 9 avril. | Explications à donner sur les faux soupçons du duc de Choiseul contre le Danemark...................... | 342. | 351. |
| 1769. | 7 février. | Déclaration sur les intentions du roi au sujet de la forme du gouvernement en Suède ................... | 355. | 380. |
| | | Mr. Otto de Blome. | | |
| 1770. | 14 septbre. | Instruction supplémentaire........... | 397. | 480. |
| | | **Suède.** | | |
| | | *Instructions pour les ministres du Roi en Suède.* | | |
| | | Mr. de Schack. | | |
| 1762. | 1 février. | Sur les conséquences que le nouveau règne en Russie pourra avoir pour la Suède. L'importance pour le Danemark que la constitution soit conservée en Suède, et que la reine ne réussisse pas à joindre la Suède à la Russie pour attaquer le Danemark.. | 178. | 2. |
| — | 19 février. | Plaintes sur la pusillanimité des soi-disant amis. Il faut résister de concert afin de défendre ses possessions et la liberté. Le roi assistera la Suède autant qu'il pourra ......... | 179. | 5. |
| — | 16 juin. | La guerre n'est plus à éviter. Espoir que mrs. de Scheffer et de Fersen | | |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| | | obtiendront du comité secret l'instruction désirée | 195. | 51. |
| 1762. | 14 juillet. | Instruction satisfaisante du comité. Le roi n'attend rien des conférences à Berlin. Probabilité que le règne de Pierre III ne durera pas. Intention du roi de demander au moment opportun l'exécution des traités | 213. | 76. |
| — | 14 août. | Jalousie des Suédois et intrigues de la diplomatie française | 217. | 82. |
| — | 6 novbre. | Plaintes sur la conduite de mr d'Ekeblad dans l'affaire de l'administration du Holstein-ducal. Réserve vis-à-vis des ministres de France | 224. | 102. |
| — | 17 novbre. | Mécontentement de la conduite des amis en Suède. Inquiétude sur la liaison entre l'impératrice et la reine. Réflexions sur l'impératrice | 225. | 106. |
| — | 18 décembre. | Réglement de l'affaire de l'administration. Projets dangereux de l'impératrice et de la reine. Refroidissement entre la Prusse et l'Angleterre | 226. | 108. |
| 1763. | 19 février. | Soupçon que la France est sur le point de changer de principe à l'égard de la forme du gouvernement en Suède. Effet d'un pareil changement sur les rapports du Danemark avec la France | 229. | 114. |
| — | 15 novbre. | Dangers pour la liberté. Déclaration à faire au baron de Scheffer. Opportunité de concerter un plan commun | 242. | 154. |
| — | 26 novbre. | Heureux effet de la mort du roi de Pologne sur la question constitutionnelle en Suède | 243. | 158. |
| 1764. | 11 février. | Les bonnes dispositions de la reine sont peut-être un piège. Danger qu'elle ne persuade à la France de regarder comme de son intérêt d'augmenter le pouvoir royal en Suède | 246. | 161. |
| — | 17 mars. | Réflexions sur le projet constitutionnel de mr de Scheffer | 249. | 168. |
| — | 12 mai. | Proposition de renouveler l'alliance de 1749 | 251. | 172. |
| — | 25 août. | Question du renouvellement du traité d'alliance avec la France. Stipulation de subsides. Opportunité de suivre | | |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| | | le même principe dans cette circonstance | 256. | 177. |
| 1764. | 22 septbre. | Projet de l'impératrice de rétablir la constitution de 1720. Refus du roi de s'y associer. Offre d'assistance à mr de Scheffer | 257. | 179. |
| 1765. | 29 janvier. | La diète. Les chefs des chapeaux en danger. Le roi disposé à les assister au besoin bien qu'il soit mécontent d'eux | 264. | 190. |
| — | 9 mars. | Sur le mariage entre le prince royal de Suède et la princesse Sophie Magdalène | 269. | 197. |
| — | 1 juin. | Pas de danger véritable pour mrs de Scheffer et d'Ekeblad. Difficulté de les assister en présence de la question du mariage | 274. | 215. |
| — | 1 juin. | Si, contre toute attente, les trois sénateurs étaient attaqués, le roi est disposé à leur venir en aide à certaines conditions | 275. | 217. |
| — | 22 juin. | Affaire des trois sénateurs. Le roi ne verra pas avec indifférence que la Suède soit attaquée par une puissance étrangère | 277. | 222. |
| — | 22 juillet. | Le roi ne s'opposera pas à l'abolition des dispositions fondamentales de 1756, pourvu que la constitution de 1720 reste intacte | 278. | 225. |
| — | 14 septbre. | Un délai dans l'affaire du mariage est accordé sur la demande de mrs de Scheffer et de Breteuil. Le secret de l'assistance prêtée aux trois sénateurs ébruité à Pétersbourg par suite d'une l'indiscrétion | 283. | 237. |
| — | 26 octobre. | Ordre à mr de Loewenhjelm d'entamer l'affaire du mariage | 285. | 245. |
| | | Difficultés de l'affaire du mariage | 286. | 246. |
| — | 23 novbre. | Le roi refusera toute condition dont la Suède pourrait vouloir faire dépendre l'accomplissement du mariage | 288. | 249. |
| — | 3 décembre. | Refus de faire de promesse au sujet de l'élection future d'un évêque de Lübeck | 289. | 250. |
| 1766. | 1 mars. | Difficulté d'accueillir l'insinuation de mr. de Loewenhjelm sur le renouvellement de l'alliance | 296. | 266. |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| 1766. | 8 mars. | Conduite à tenir dans la lutte entre mr de Fersen et la parti vainqueur. | 298. | 272. |
| — | 24 mai. | Résolution du roi de soutenir la constitution et de venir en aide à mrs de Rudbeck et de Horn....... | 299. | 274. |
| — | 28 juin. | Sur le projet d'assurer la constitution par de nouvelles lois. Objections contre l'augmentation du pouvoir royal à l'égard de la collation des charges et contre la codification projetée du droit public........... | 300. | 275. |
| — | 9 août. | Nouvelle politique de la France à l'égard de la Suède............... | 304 | 283. |
| — | 30 août. | Sur la marche du projet tendant à assurer la constitution............. | 307. | 285. |
| — | 22 novbre. | Sur l'intention attribuée au roi de Suède d'abdiquer la couronne............ | 315. | 299. |
| — | 23 décembre. | Prolongation de sa mission en Suède jusqu'au printemps........... .... | 319. | 304. |
| 1767. | 14 mars. | Intrigues politiques attribuées à mr de Sprengporten.................. | 322. | 307. |
| | | Mr. de Juel. | | |
| — | 16 mars. | Instruction supplémentaire.......... | 323. | 308. |
| — | 14 novbre. | État dangereux des choses en Suède. | 334. | 334. |
| — | 26 décembre. | Projet criminel de la reine.......... | 336. | 336. |
| 1768. | 9 février. | Utilité de former un parti danois.... | 338. | 340. |
| — | 13 février. | Mesures à prendre en cas de troubles en Suède......................... | 339. | 342. |
| 1769. | 4 janvier. | Sur la démonstration du roi de Suède faite au sénat.................... | 350. | 362. |
| — | 11 février. | Nécessité de se rapprocher du parti vainqueur....................... | 356. | 381. |
| — | 18 mars. | Déclaration au gouvernement suédois sur l'escadre danoise. ... ........ | 360. | 393. |
| — | 1 avril. | Indication des parties de la constitution suédoise que le roi veut maintenir immuables........................ | 361. | 394. |
| — | 1 avril. | Déclaration au gouvernement suédois sur la réunion de la diète......... | 362. | 395. |
| — | 8 avril. | Sommation au ministère suédois au sujet de son attitude dans la question de l'escadre danoise............... | 363. | 396. |
| — | 29 avil. | Nécessité de s'arranger au besoin avec le parti vainqueur................ | 364. | 397. |
| — | 17 juin. | Sur les dispositions du ministère à se rapprocher du gouvernement danois. | 366. | 400. |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| 1769. | 15 juillet. | Sur la politique que le roi de Prusse suivra à l'égard de la Suède....... | 369. | 403. |
| — | 14 octobre. | Conditions sous lesquelles on pourra tolérer l'adoption du plan du comte de Fersen ...................... | 375. | 429. |

## Russie.

### 1. *Traités et conventions.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1765. | 11 mars. | Traité d'alliance et de défense....... | 270. | 205. |
| 1767. | 22 avril. | Traité provisionnel sur l'échange du Holstein-ducal contre les comtés d'Ollenbourg et de Delmenhorst ... | 327. | 316. |
| 1769. | 23 février. | Précis d'une convention préliminaire et d'une alliance perpétuelle entre le Danemark et la Russie ......... | 357. | 383. |
| — | 13 décembre. | Traité d'alliance .................... | 377. | 435. |

### 2. *Notes aux ministres de Russie à Copenhague.*

Mr. le baron de Korff.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1762. | 12 avril. | Acceptation de la proposition de l'empereur sur l'ouverture de conférences communes ........................ | 186. | 29. |

### 3. *Instructions pour les ministres du Roi à St. Petersbourg.*

Mr. le comte de Haxthausen.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1762 | 26 avril. | Soupçons contre les projets de l'impératrice. Sur l'idée d'envoyer des troupes auxiliaires russes dans leHanovre. | 190 | 40. |
| — | 8 septbre. | Conditions que le roi est disposé à offrir à l'impératrice pour obtenir la cession du Holstein-ducal ....... | 219. | 84. |
| — | 10 octobre. | Renonciation du roi à son droit d'administrer le Holstein-ducal pendant la minorité du grand-duc.......... | 222 | 99. |
| — | 25 décembre. | Sentiments de l'impératrice et résolution du roi de laisser tomber toute idée d'une négociation ............ | 227. | 110. |
| 1763. | 29 janvier | Réflexions sur le titre impérial pris par la Russie. Observations sur la nomination du comte de Panin. Sa liaison avec la reine de Suède..... | 228. | 111. |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| | | Mr. d'Osten. | | |
| 1764. | 7 avril. | Instruction générale. Jugement sur l'impératrice et ses actes. Ligne que le roi compte suivre dans sa politique à son égard ............ | 233. | 122. |
| — | 12 mars. | Proposition de renouveler le traité de 1746 en le modifiant en quelques points ........................ | 247. | 164. |
| — | 5 juin. | Sentiments du roi au sujet de la grande union projetée par l'impératrice ... | 253. | 175. |
| — | 22 septbre. | Impatience d'avoir une réponse aux propositions du 12 mars .......... | 258. | 183. |
| — | 27 octobre. | Sur le traité. Le roi a reconnu le nouveau roi de Pologne. Article en faveur des dissidents ............ | 259. | 184. |
| — | 1 décembre. | Démarche en faveur des dissidents... | 262. | 188. |
| 1765. | janvier. | Mémoire à présenter à St. Pétersbourg à l'occasion de la signature du traité du 11 mars 1765 .................. | 265. | 192. |
| — | 31 janvier. | Démenti aux soupçons que le gouvernement danois eut des arrangements secrets avec la France ........... | 266. | 194. |
| — | 6 avril. | Le roi pourra accepter l'abolition des dispositions de 1756, à condition que les autres restrictions du pouvoir royal en Suède restent intactes, que le mariage se fasse et que mr. de Höpken ne devienne pas ministre. Confirmation impériale de l'élection de Lübeck ........................ | 272. | 211. |
| | | Mr. Dreyer. | | |
| — | 17 août. | Sur les motifs de l'opposition du roi de Prusse à un accommodement entre le Danemark et la Russie. Sa conduite envers la Pologne ........... | 280. | 229. |
| — | 31 août. | Sur la mauvaise humeur de la Russie à cause de la protection que le gouvernement danois aurait accordée aux sénateurs suédois ............. | 281. | 230. |
| — | 21 septbre. | Discussion approfondie de cet incident | 284. | 238. |
| | | Mr. d'Assebourg. | | |
| — | 5 septbre. | Instruction générale. Caractère et plans de l'impératrice.................... | 282. | 235. |
| — | 5 décembre. | Aplanissement du différend relatif aux sénateurs. Accord entre les deux | | |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| | | gouvernements sur leur système politique | 290. | 252. |
| 1765. | 5 décembre. | Proposition d'alliance faite par l'Angleterre, et réponse du roi | 291. | 256. |
| 1766. | 1 mars. | Sentiments du roi envers mr de Saldern. Affaires de Suède. Sur les négociations entre la Russie et l'Angleterre. | 297 | 269. |
| — | 16 août. | Sur la mission de mr de Saldern à Berlin et les rapports entre la Russie et la Prusse | 305. | 284. |
| — | 6 septbre. | Sur le péage du Sund et l'impossibilité d'y accorder des privilèges à la Russie | 308. | 287. |
| — | 18 octobre. | Sentiments du prince royal de Suède. Rappel de mr de Schack | 311. | 292. |
| — | 8 novembre. | Affaires de Pologne | 313. | 296. |
| — | 22 novembre. | Affaires des dissidents. Position du roi Stanislas-Auguste | 316. | 301. |
| 1767. | 24 janvier. | Nouvelle proposition d'alliance défensive, faite par l'Angleterre | 321. | 305. |
| — | 20 avril. | Signature du traité provisionnel sur l'échange du Holstein-ducal contre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst | 324. | 313. |
| — | 22 septbre. | Intrigues intérieures. Conduite de mr. de Filosofoff | 333. | 332. |
| — | 5 décembre. | Lettres de rappel et compliment pour la conclusion du traité | 335. | 335. |
| | | Mr. le comte de Scheel. | | |
| 1768. | 4 avril. | Instruction générale | 341. | 343. |
| — | 23 septbre. | Projet du roi de rendre visite à l'impératrice à St. Petersbourg. Séjour du roi à Londres | 346. | 355. |
| — | 4 octobre. | Séjour du roi à Londres. Affaires de Pologne | 347. | 357. |
| 1769 | 6 février. | Exposé de la situation du Nord et surtout de celle du Danemark. Mesures prises par le roi et mesures communes à prendre. Nécessité pour le Danemark d'être assuré d'une prompte exécution du traité de 1767. Question des subsides contre les Turcs | 359. | 369. |
| — | — | Rapports exagérés de mr. de Filosofoff sur les projets du gouverne- | | |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| | | ment danois et soupçons injustes de mr de Saldern.................... | 354. | 378. |
| 1769. | 23 février. | Mesure à garder dans les opérations en Suède........................ | 358. | 390. |
| — | 15 juillet. | Sur l'alliance entre la Prusse et la Russie.......................... | 368. | 402. |
| — | 2 septbre. | Commentaire à la lettre du roi à l'impératrice de la même date..... | 372. | 418. |
| — | 2 septbre | Affaires de Pologne. Défense pour les Czartoriski. Affaires d'Angleterre. Situation des dissidents........... | 373. | 422. |
| — | 4 novembre. | Plaintes sur le retard que subit la conclusion du traité. Note: lettre de mr. de Filosofoff sur les intrigues à la cour.......................... | 376. | 430. |
| — | 20 décembre. | Signature du traité. Désir que les matelots danois ne soient pas employés hors de la Baltique......... | 379. | 437. |
| — | — | État satisfaisant des affaires en Suède | 380. | 440. |
| — | — | Sur les rapports avec la Prusse...... | 381. | 441. |
| — | — | Affaires de Pologne. Peu de confiance dans la politique de Frédéric II à l'égard de la Pologne............. | 382. | 443. |
| 1770. | 27 janvier. | Fausses manoeuvres du comte d'Ostermann à Stockholm. Secret gardé par mr de Panin vis-à-vis de l'Angleterre sur le traité avec le Danemark. Pas de rapprochement de la part de la Prusse...................... | 383. | 448. |
| — | 3 mars. | Question des matelots. Mutisme du roi de Prusse. Entrée au service russe d'officiers de la marine danoise. | 386. | 456. |
| — | 9 mars. | Échange des ratifications du traité. Réflexions sur le traité et l'entrée au service russe des matelots danois. | 387. | 457. |
| — | 9 mars. | Réflexions sur la politique de la Prusse. Rappel du baron de Gleichen...... | 388. | 458. |
| — | 19 mai. | Plan d'opérations pour la diète future en Suède........................ | 390. | 465. |
| — | 26 juillet. | Intrigues de cour.................... | 392. | 472. |
| — | 26 juillet. | Voyage du roi et événements qui l'ont marqué........................... | 393. | 473. |
| — | 26 juillet. | Mécontentement de mr de Saldern .. | 394. | 475. |
| — | 7 août. | Demande que mr de Panin ne fasse aucune démarche pour venir en aide au comte de Bernstorff............ | 395. | 476. |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| | | 4. *Instructions pour les plénipotentiaires du Roi à la conférence de Berlin.* | | |
| | | Mrs. de Juel et de Ranzau. | | |
| 1762 | 12 juillet. | Instruction sur les conditions auxquelles le roi pourrait conclure un arrangement pacifique avec l'empereur Pierre III .................. | 209. | 66. |
| | | 5. *Instructions pour les commissaires du Roi chargés de prendre possession de l'administration du Holstein-ducal.* | | |
| | | Mrs. de Brockdorff et de Juel. | | |
| 1762. | 15 octobre. | Instruction sur la conduite à tenir en cas qu'on les insulte à Kiel........ | 223. | 101. |
| | | 6. *Lettres à des hommes d'État russes.* | | |
| 1765. | 2 février. | à mr le comte de Münnich. Assurances de la grâce du roi................ | 268. | 195. |
| 1769. | 6 février. | à mr le comte Panin. Sur des officiers de l'armée danoise désireux d'entrer au service de la Russie ........... | 352. | 368. |
| | | **Grande-Bretagne.** | | |
| | | 1. *Notes aux ministres d'Angleterre à Copenhague.* | | |
| | | Mr. de Titley. | | |
| 1762. | 27 juin. | Le roi agréera les propositions de Pierre III pourvu qu'elles soient compatibles avec sa dignité....... | 200. | 55. |
| | | 2. *Instructions pour les ministres du Roi à Londres.* | | |
| | | Mr. le comte de Bothmer. | | |
| 1762. | 17 avril. | Confiance du roi dans l'Angleterre. Seules bases possibles d'un arrangement. Reconnaissance des services rendus par le ministre d'Angleterre à St. Pétersbourg...................... | 189. | 36. |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| 1762. | 8 mai. | Le roi ne ce contentera pas de la neutralité de l'Angleterre et du Hanovre en cas d'une guerre avec la Russie, mais réclamera l'effet de la garantie pour le Slesvic. Pour le moment on ne demande que les bons offices de l'Angleterre à Pétersbourg, appuyés par l'aveu formel des engagements de l'Angleterre et du Hanovre ..................... | 192. | 42. |
| | | Mr. le baron de Diede de Fürstenstein. | | |
| 1767. | 12 janvier. | Instruction générale ................. | 320. | 305. |
| — | 18 juillet. | Instruction supplémentaire ......... | 330. | 329. |
| 1768. | 1 mars. | Démission de la grande-gouvernante de la reine, mad. de Plessen ....... | 340. | 343. |
| 1769. | 4 mars. | Difficultés s'opposant à la conclusion d'une alliance avec l'Angleterre.... | 359. | 391. |
| — | 6 mai. | Déclaration de l'Angleterre de soutenir le Danemark en cas d'une rupture entre ce pays et la France ........ | 365. | 399. |
| — | 23 septbre. | Position gagnée par la France en Europe | 374. | 428. |

**Hollande.**

*Instructions pour les ministres du Roi à la Haye.*

Mr. de Cheusses.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1762. | 8 juillet. | Plaintes sur la manière dont toutes les puissances abandonnent le Danemark dans la crise actuelle ........ | 207. | 64. |
| 1765. | 16 novbre. | Sur le mariage du prince d'Orange .. | 287. | 248. |

**Prusse.**

1. *Notes aux ministres d'État du roi de Prusse.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1762. | 6 juillet. | à mr le comte de Finkenstein pour introduire mr d'Assebourg ......... | 206. | 63. |

| | | | Num. | Page |
|---|---|---|---|---|
| | | 2. *Notes aux ministres de Prusse à Copenhague.* | | |
| | | Mr. de Borck. | | |
| 1762. | 15 mars. | Projets probables de l'empereur de Russie. Demande de connaître les avis de la Prusse dans ces conjonctures | 182. | 15. |
| 1763. | 11 juillet. | Impossibilité de satisfaire aux réclamations de la ville de Colberg et d'autres villes de la Poméranie relativement aux péages du Sund | 239. | 145. |
| | | 3. *Instructions pour les ministres du Roi à Berlin.* | | |
| | | Mr. le baron de Diede de Fürstenstein. | | |
| 1763. | 2 septembre. | Instruction générale. Possibilité de liaisons entre les deux rois | 241. | 149. |
| | | Mr. le comte H. A. de Holstein. | | |
| 1766. | 15 décembre. | Instruction générale | 317. | 303. |
| | | Mr. le comte de Górtz (de Schlitz). | | |
| 1767. | 19 mai. | Instruction générale | 328. | 326. |
| | | Mr. de Raben. | | |
| 1768. | 1 mai. | Instruction générale | 343. | 353. |
| | | Mr. de Ferber. | | |
| — | 29 octobre. | Demande de renseignements sur les agissements de mr. de Borck | 349. | 361. |
| | | **Hanovre** | | |
| | | *Instructions pour les ministres du Roi à Hanovre.* | | |
| | | Mr. le baron de Diede de Fürstenstein. | | |
| 1762. | 12 juillet. | Injustice des objections et des critiques que le Hanovre adresse au Danemark. | 210. | 72. |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| | | **Pologne** | | |
| | | 1. *Instructions pour les ministres du Roi à Varsovie.* | | |
| | | Mr. Mistral de St. Saphorin. | | |
| 1765. | 26 janvier. | Réflexions sur les effets de la mauvaise politique au sujet des dissidents ... | 263. | 188. |
| — | 23 mars. | Proposition d'une liaison confidentielle entre les deux rois ................ | 271. | 205. |
| — | 18 mai. | Liaison entre les deux cours établie. Communication de nouvelles et d'avis politiques ........................ | 273. | 212. |
| — | 15 juin | Mécontentement dans la Prusse occidentale et dangers qui pourront en découler. Opportunité de gagner les dissidents ..................... | 276. | 220. |
| 1766. | 8 février. | Sentiments du roi à l'égard de la Pologne. Projet de l'Angleterre de former une ligue des puissances du Nord. Affaires de Suède. Affaires intérieures de Pologne ............ | 295 | 262. |
| — | 28 juin. | Mission de mr de Saldern à Varsovie. | 301. | 280. |
| 1767. | 1 novembre. | Le roi n'abandonnera pas les dissidents ni ne se séparera de la Russie .... | 312. | 294. |
| — | 15 novembre. | Désir d'amener une réconciliation entre les Czartoriski et la cour russe .... | 314. | 297. |
| 1768. | 26 août. | Accord entre le Danemark et la Russie à l'égard des dissidents ........... | 345. | 354. |
| — | 4 octobre. | Question des dissidents............... | 348. | 359. |
| 1769. | 29 janvier. | Sentiments des différentes cours à l'égard du roi de Pologne. Opportunité de créer un parti patriotique et de se concerter avec la Russie. Points principaux d'un pareil accord. Médiation d'une puissance tierce impossible. Offre de services...... | 351. | 363. |
| — | 29 juillet. | Nécessité pour le roi de Pologne de se rapprocher de la Russie. Haine malheureuse des dissidents contre les Czartoriski................... | 370. | 403. |
| — | 5 décembre. | Nécessité pour le roi Stanislas-Auguste de prendre une décision.......... | 378. | 435. |
| 1770. | 13 février. | Refus de travailler en faveur d'une médiation de la France. Nécessité de se réconcilier avec la Russie ... | 385. | 452. |
| — | 21 avril. | Conduite peu politique du roi de Pologne.......................... | 389. | 462. |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| | | 3. *Instructions pour les résidents du Roi à Danzic.* | | |
| | | Mr. Kuur. | | |
| 1764. | 13 mars. | Le roi fera des efforts en faveur des protestants en Pologne ............ | 248. | 167. |
| | | 4. *Lettres à l'envoyé des dissidents en Pologne.* | | |
| | | Mr. d'Unruhe. | | |
| 1764. | 25 mai. | Le roi donnera ordre à son ministre en Pologne de travailler en faveur des dissidents..................... | 252. | 173. |
| | | **Petits Etats allemands.** | | |
| | | **Würtemberg.** | | |
| 1764. | 30 octobre. | Lettre à mr de Moser: félicitations sur sa mise en liberté ............ | 260. | 186. |
| 1767. | 25 mai. | Garantie du roi d'une convention faite entre les princes de Würtemberg sur la succession.................. | 329. | 329. |
| | | **Mecklenbourg.** | | |
| | | *Instructions pour les ministres du Roi à Schwerin.* | | |
| | | Mr. le comte de Holstein. | | |
| 1762. | 3 juillet. | Nécessité de faire entrer des troupes danoises dans le duché et utilité d'un traité commun pour la défense du pays contre les Russes......... | 204. | 59. |
| 1763. | 5 mars | Approbation du traité conclu avec le duc sur ses troupes. Inutilité de ce traité par suite de la paix......... | 231. | 119. |
| | | **Hambourg.** | | |
| | | 1. *Traités et conventions.* | | |
| 1762. | 30 juin. | Traité d'emprunt et d'amitié......... | 201. | 56 |

| | | | Num. | Page. |
|---|---|---|---|---|
| 1768. | 27 mai. | Traité d'accommodement entre la maison de Holstein et la ville de Hambourg sur les anciennes prétentions des ducs et l'immédiatité de la ville | 344. | 353. |
| | | 2. *Instructions pour les ministres du Roi à Hambourg.* | | |
| | | Mr. de Johnn. | | |
| 1762 | 16 mars. | Demande d'un emprunt. Offre de conditions avantagenses. Au besoin, des mesures coërcitives ............... | 183. | 17. |
| — | 12 juin. | Ordre de déclarer au magistrat que, en cas de refus, le roi usera de moyens coërcitifs. Mesures prises à cet effet ......................... | 194. | 48. |
| — | 20 juin. | Les troupes prêtes à marcher ....... | 198. | 54. |
| — | 21 juin. | Protestation du ministre de Russie. Ordre donné aux troupes d'avancer. | 199. | 55. |
| | | **Espagne.** | | |
| | | 1. *Traités et conventions.* | | |
| 1767. | 21 juillet. | Convention pour l'extradition mutuelle de déserteurs et d'esclaves dans les Antilles .......................... | 331. | 332. |
| | | 2. *Instructions pour les ministres du Roi à Madrid.* | | |
| | | Mr. le baron de Gleichen. | | |
| 1762. | 29 juin. | Sur les rapports du Danemark avec les États barbaresques ............ | 202. | 57. |
| | | **Portugal.** | | |
| | | *Traités et conventions.* | | |
| 1766. | 26 septbre. | Convention concernant le commerce entre le Danemark et le Portugal .. | 309. | 292. |
| | | **Maroc.** | | |
| 1767. | 25 juillet. | Traité de paix et de commerce ...... | 332. | 332. |

400,-